

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ORGANISMES EXTÉRIEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2020



TABLE DES MATIÈRES

PÉRIGORD HABITAT	5
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE - ATD	29
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT - CAUE	61
SOLHA DORDOGNE-PÉRIGORD	105
AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT - ADIL	131
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE - CRD	155
PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE - PIP	175
AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD - ACDDP	203
CINÉ-PASSION EN PÉRIGORD	259
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE - CDT	273

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE - SDIS	293
SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE - AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD - SMAD	327
SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE - SMPN	337
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES - MDPH	349
EPIDOR	361
EPIDROPT	395
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT - CDAD	403
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT - COS	409

PÉRIGORD HABITAT

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR DU DÉPARTEMENT	6
II. LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT	7
III. LES PERSPECTIVES POUR 2021	27

I. PRÉSENTATION DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR DU DÉPARTEMENT

I. 1. LA GOUVERNANCE DE L'OFFICE À TRAVERS SES INSTANCES

Le nouveau Conseil d'Administration de l'Office fusionné est désormais composé de **27 administrateurs** répartis de la façon suivante :

- d'élus du SMOLS (Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social),
- de personnes qualifiées,
- d'un représentant d'une association d'insertion, de représentants socio-professionnels, de représentants syndicaux,
- et de représentants des locataires élus.

Le Président est **Germinal PEIRO** et la Directrice Générale **Séverine GENNERET**.

Le **Conseil d'Administration** a tenu **6 réunions** en 2020 et le **Bureau** du Conseil d'Administration

3 réunions. Le taux de participation est bon avec **80,5 %** des administrateurs en moyenne.

La **Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**, dont la nouvelle Présidente est Gatiene DOAT, a tenu **34 réunions**

en 2020, rythme tous les 15 jours avec un arrêt court lors de la période du premier confinement.

La **Commission d'Appels d'Offres (CAO)** s'est réunie 3 fois en 2020 sous la Présidence de la Directrice Générale.

Le **Conseil de Concertation Locative (CCL)** s'est réuni **6 fois** avec les représentants d'associations des locataires élus et les Présidents-es des associations CNL et AFOC.

I. 2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DE L'OFFICE EN 2020

L'année 2020 est marquée principalement par deux temps forts, très différents :

- **1^{ère} année de la fusion des 2 OPH qui a provoqué un bouleversement :**
 - Economique : reprise des données financières des deux offices, gestion d'un protocole CGLLS et reprise des chantiers sans stopper les choix précédents de l'office.
 - Social : approche différenciée dans la gestion locative et la proximité, tout a été à reconstruire, uniformiser et donc à repenser.

- Humain : personnel devant apprendre à se connaître et à travailler ensemble afin de partager des valeurs communes.

- **Crise sanitaire avec 2 confinements :**

- Arrêt total du fonctionnement et des chantiers lors du 1^{er} confinement : perte d'activité de 2 à 3 mois.

- Impact toute l'année avec des pauses et des reprises des activités diverses de l'office (ajustements juridiques, cas contacts, problèmes approvisionnements, etc...).

- Malgré tout, il y a eu une continuité de service assurée envers nos locataires, même si en mode

dégradé à certains moments, ainsi qu'avec nos partenaires grâce à la mobilisation du personnel et de nos prestataires - entreprises.

- Mise en place du télétravail en situation de crise sanitaire, alors que l'office n'avait engagé aucune démarche en ce sens, ni d'accord et ne disposait pas du matériel et des outils nécessaires à son déploiement, tout a été à construire. Le dialogue social a dû aussi se mettre en place dans cette période difficile.

II. LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT EN 2020

II. 1. LA POLITIQUE STRATÉGIQUE PATRIMONIALE

Le nouveau Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de l'office a été validé par le conseil d'administration du 6 juillet 2020 pour 10 ans (couvrant la période 2020 à 2029) pour un montant total d'investissement de **221 millions d'euros**.

Au 31 décembre 2020, l'Office disposait d'un parc de :

- **9 306 logements** sur plus de 168 communes
 - 9 082 logements gérés directement,

- **393 foyers ou équivalents** : 78 logements gendarmeries et 315 foyers (CHRS, maisons relais, CROUS)

- **68 %** en collectifs et **32%** en individuels,

- **28** locaux commerciaux,

- **4 587** garages indépendants et parkings.

- Age moyen du parc : **40 ans**

- Typologie du parc :

- **Majorité : 39 %** de type 3 et **35 %** de type 4,

- 15 % de type 2, 7 % de type 5, 4 % de type 1

- **5 472 logements en Zone B2 et 3 610** logements en Zone C :

- **2 879** en Zones Revitalisation Rurale (ZRR),

- **1 193** sur 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

- **184 logements loués à des associations** à des fins de sous-location pour des personnes en grande difficulté,

- **une nouvelle activité de gestion de Syndic,**

- **et 202** logements en gestion pour le **compte de tiers**.

II. 1. 1. Notre mission de maîtrise d'ouvrage avec la construction neuve

En 2020, la programmation a atteint **111 logements déposés et financés pour 8 opérations dont 3 en dispositif de rénovation urbaine dit NPNRU :**

- **58** en Prêt Locatif à Usage Social (**PLUS**)
- **45** en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (**PLAI**)

- **8** en Prêt Locatif Social (**PLS**)

- **6 opérations situées en agglomérations et 2 en zone détendue dont 1 opération en Acquisition amélioration**

Pour un montant programmé en **investissement de 13,6 Millions d'euros**.

L'aide du Département sur cette programmation neuve 2020 s'élève donc à **555 000 €**.

Cette relance du volume de production est le fruit de l'impact de la fusion et des nouveaux objectifs de production fixés par le SMOLS.



Boulazac Jean Ferrat



Périgueux Domus

En 2020, l'Office a **mis en service** 6 opérations pour **40 logements** :

COMMUNES	INTITULÉS	LOGEMENTS		FINANCEMENTS
THIVIERS	Lotissement Javea	8	individuels	4 PLAI 4 PLUS
CORGNAC	Lotissement du Rail	6	Individuels	6 PLUS
BOULAZAC	Résidence Jean Ferrat	8	Collectifs	2 PLAI 6 PLUS
LE BUGUE	Lotissement L'Ovalie	8	Individuels	3 PLAI 5 PLUS
PÉRIGUEUX	Résidence La Domus	10	Collectifs	7 PLAI 3 PLUS

A mis en chantier **29 logements avec ordre de service** :

COMMUNES	LOGEMENTS		FINANCEMENTS
COURSAC résidence Les Mares	10	collectifs	6 PLUS 4 PLAI
CHAMPCEVINEL Résidence Le Vallon	8	Individuels/collectifs	5 PLUS 3 PLAI
LA COQUILLE Lotissement Les Fougères	12	individuels	6 PLUS 6 PLAI
PÉRIGUEUX lotissement Lavoisier	8	individuels	2 PLUS 6 PLAI
CHAMIERES « Bâtiment B » en rdc	4	collectifs	4 PLS
PÉRIGUEUX vefa Résidence	48	collectifs	24 PLUS 24 PLAI
BERGERAC vefa lotissement et résidence	33 +6	Collectifs et individuels	20 PLUS et 19 PLAI

II. 1. 2. Les réhabilitations

En 2020, l'Office a terminé 2 réhabilitations thermiques :

COMMUNES	INTITULÉS	NBRE LOGTS
CALVIAC EN PÉRIGORD	Le Hameau	10
CÉNAC ET SAINT JULIEN	La Borie	6

Les réhabilitations thermiques de HAUTEFORT, ST RABIER et BEAUREGARD et BASSAC ont été décidées et les études ont démarré. De même, l'opération sur BOULAZAC ISLE MANOIRE des HAUTS d'AGORA a été validée par le conseil d'administration avec la réhabilitation de 94 logements et la démolition de 86 logements.

Cette opération sera dans sa phase opérationnelle en 2021 sans aide ANRU, uniquement avec le soutien financier du droit commun. Et a également débuté, dans le cadre de l'opération ANRU à Coulounieix-Chamiers, les études pour le lancement des réhabilitations des bâtiments A et B – D et E (opérationnelles en 2021).

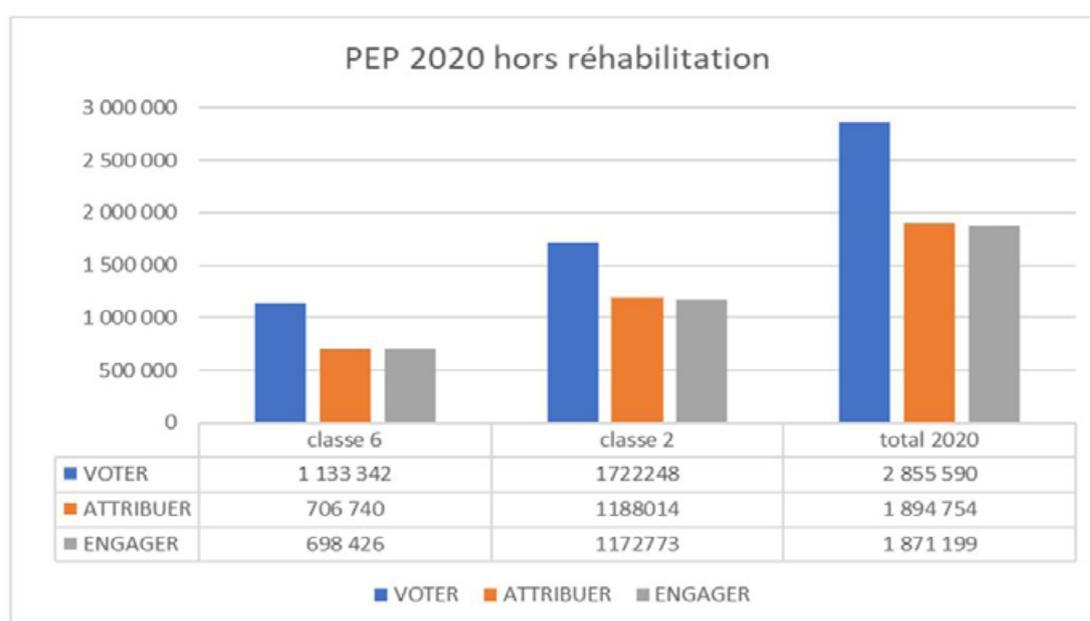
2020 a également permis de finaliser la pré-étude sur le quartier du Hameau des Mondoux et de Jean Macé (185 logements : 144 et 41) sur PÉRIGUEUX et de la présenter à la mairie. Ce chantier démarrera en 2021 avec une action renforcée sur la participation des locataires et comme à Boulazac, cette opération, à ce stade, se financera sans aide

ANRU, donc avec le droit commun et toute nouvelle aide qui sera à prospecter.

II. 1. 3. La rénovation du patrimoine : le gros entretien et les contrats

Le Plan d'Entretien de Patrimoine (PEP) 2020 avait été voté à hauteur de **2 885 590 €**.

Sa réalisation a abouti à un taux de **66 %** (habituellement plus proche de 80% de réalisation), **impacté par le contexte de la crise sanitaire**. Il a touché plus de **1 000** logements.



Quelques données représentatives des travaux 2020 sur le patrimoine de PÉRIGORD HABITAT :

- 22 sites dont **l'isolation des combles** a été renforcée pour un montant de 288 000 €,
- 26 sites pour lesquels les menuiseries bois, garde-corps et avant-toits ont été **repeints** pour un montant de 160 000 €,
- 22 sites pour lesquels les **façades ont été nettoyées et les couvertures démoussées** pour un montant de 184 000 €,
- **101 cumulus, 36 chaudières et 5 poêles** ont aussi été remplacés du fait de leur vétusté sur l'année 2020, en majorité dans nos logements individuels,
- **3 ascenseurs** seront en chantier dans quelques jours sur PÉRIGUEUX pour un montant de 81 000 €,
- 4 sites ont vu leurs **couvertures complètement remplacées** avec le renforcement de l'isolation des combles à ST-GERMAIN-DU-SALEMBRE, MUSSIDAN, ANTONNE et LALINDE pour un montant de 150 000 €,



Travaux Bergerac

- Les sites de la Gendarmerie du BUGUE et de BADEFOLS ont connu le remplacement de leurs menuiseries bois par des ensembles en PVC,
- Le site de COULOUNIEIX-CHAMIERES Pagot a vu l'installation d'une **Ventilation Mécanique Collective** pour un montant de 83 000 €,
- A SABLAT, les portes de hall du site de Grogeac ont été remplacées par des ensembles en métal pour un montant de 50 000 €,
- A PÉRIGUEUX, les zones de stationnement et de circulation de la Résidence Trarieux ont été refaites pour un montant de 80 000 €,
- Plusieurs chantiers importants par leur surface et leur coût ont été réalisés : le ravalement des sites de NONTRON Champ de Foire, de RIBÉRAC Dussolier, de MUSSIDAN pour un montant de 351 000 €,
- Un des premiers sites « tout en bois » situé à JUMILHAC-LE-GRAND a fait l'objet d'une remise en peinture de toutes les façades pour un montant de 90 000 €.

Mais, l'engagement du programme de travaux sur le patrimoine de PÉRIGORD HABITAT a, lui aussi, connu les **contre-coups de la crise sanitaire actuelle** : près de 3 mois sans engager de travaux en début d'année 2020. Et à la reprise de cet été, **bon nombre de mises en concurrence sont restées infructueuses, sans aucune offre**

d'entreprise ou bien une seule offre à un montant prohibitif.

Début 2021, les travaux de mise en sécurité et d'amélioration du Plan d'Entretien du Patrimoine (PEP) 2020 n'ont toujours pas démarré après 2 mises en concurrence. Ces travaux s'élèvent à 210 000 € et concernent plusieurs sites sur PÉRIGUEUX et BERGERAC. Dans les mêmes circonstances, les travaux de 4 sites sur PÉRIGUEUX n'ont toujours pas débuté, **faute d'entreprise lors de la première consultation.**

Ce contexte particulier durant lequel l'activité du bâtiment a connu un « stop and go » a eu pour conséquence d'engendrer des retards dans la réalisation de certains travaux.

Outre les travaux annuels et récurrents, le patrimoine immobilier de PÉRIGORD HABITAT se doit d'être entretenu et maintenu en bon fonctionnement.

Les **contrats d'exploitation** passés avec des entreprises, souvent spécialisées dans un domaine, ont entraîné une activité importante en 2020.

En premier lieu, le contrat des chaufferies collectives du patrimoine situé sur PÉRIGUEUX, CHAMIERES et BOULAZAC a fait l'objet d'une mise en concurrence. Celle-ci a abouti au remplacement de l'exploitant historique par une autre société, la société DALKIA.

De même, plusieurs contrats ont fait l'objet de mises en concurrence pour être actif dès le 1^{er} janvier 2021. Il s'agit du comptage de l'eau froide et chaude des logements collectifs de PÉRIGUEUX, avec un choix stratégique nouveau : la télérelève et donc la gestion de l'eau et de son coût pour le locataire au mois le mois.

Dans le même temps, le contrat d'entretien de tous les équipements individuels de PÉRIGORD HABITAT a été renégocié. Il s'agit là de l'entretien des cumulus, chaudières, VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) individuelles et des poêles, mais aussi des équipements individuels utilisant l'énergie solaire. Il en a été de même pour l'entretien des VMC Collectives de nos immeubles sur PÉRIGUEUX. **Ce chantier est important car il faut uniformiser les prestations afin de rendre les charges équitables et comparables pour tous les locataires de PÉRIGORD HABITAT.**

Enfin, **une partie de l'entretien** (réparations et mises en état des logements avant location) est **réalisée par nos propres équipes techniques.** PÉRIGORD HABITAT a mis en place des binômes **ouvriers de maintenance** qui interviennent sur l'ensemble du territoire du département. Cette équipe tout corps d'état confondu a effectué 1 103 interventions liées à des réclamations. Elle est aussi intervenue dans 580 logements pour

leur remise en location. Sur ces 580 interventions, 181 ont porté sur des travaux importants comme le remplacement des sanitaires ou leur amélioration.

Etiquettes énergétiques du parc de l'office :

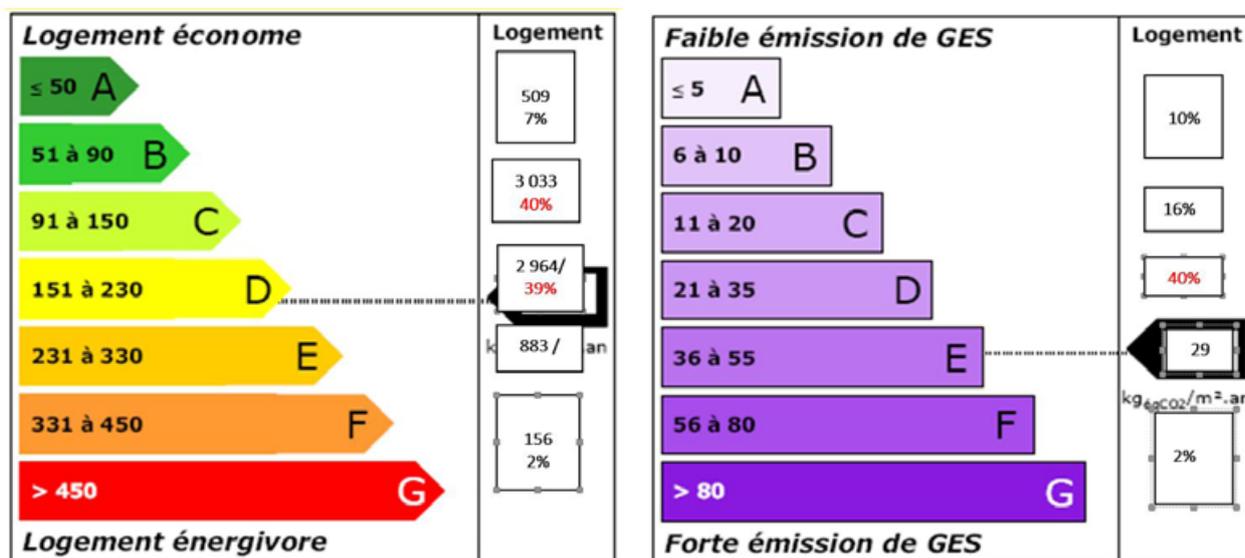
- La majorité en C et en D, - Le parc en A et B est le parc neuf
- Très peu en E et pratiquement pas en F et G. récent.

Compte tenu des DPE et/ou des diagnostics énergétiques réalisés, indiquer :

- Consommation énergétique moyenne du parc locatif (en kWhep/an/m²) : V400
- Nombre de logements concernés et leur répartition par classe énergétique (tableau à actualiser à fin 2020) :

Consommation énergétique en kWhep/an/m ²		A	B	C	D	E	F	G	TOTAL
		< 50	51-90	91-150	151-230	231-330	331-450	> 450	
Nombre de logements :	V801/V808	163	346	3 033	2 964	883	150	6	7 545
- collectifs :	V831/V838	89	227	2 436	2 424	371	39	3	5 589
- individuels :	V541/V548	74	119	597	540	512	111	3	1 956
- avec un chauffage électrique :	V811/V818	8	24	145	604	649	141	4	1 575
- dont individuels :	V801/V808	8	16	91	207	447	107	2	878
- raccordés à un réseau de chaleur urbain :	V551/V558	11	57	311	281				660

Emissions de gaz à effet de serre KgeqCO ₂ /an/m ²		A	B	C	D	E	F	G	TOTAL
		< 6	6 à 10	11 à 20	21 à 35	36 à 55	56 à 80	> 80	
Nombre de logements :	V521/V528	110	650	1 218	3 063	2 292	191	21	7 545



II. 1. 4. La démolition

4 logements ont été démolis à Champcevinel, rue Combes des Dames et 1 logement pour cause de sinistre. Le coût moyen 2020 de la démolition en individuel est de 13 000 € TTC/logement.

II. 1. 5. L'assistance à maitre d'ouvrage

Périgord Habitat a accompagné la commune de Coursac et l'association ASEE dans la réalisation d'une maison des services et d'une micro crèche. La loi Elan a renforcé cette possibilité pour Périgord Habitat d'assurer la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le compte des communes.

II. 1. 6. Les ventes

Fin 2017, les Offices Publics de l'Habitat apprenaient qu'ils allaient devoir supporter directement une baisse des Allocations Personnalisées au Logement (APL), soit 50 à 60 € par mois et par allocataire (en plus des 5 € déjà appliqués !). Ce dispositif de « **Réduction de Loyer Solidarité** », dite RLS, **devait être compensé par un régime de vente simplifié**. L'objectif était de permettre aux bailleurs de générer des fonds propres en vendant 1 % de leur parc de logements chaque année. L'ambition du gouvernement était de rehausser les chiffres des ventes passant de 8 K€ par an à 40 K€.

La loi Elan, parue le 23 novembre 2018, a déçu sur les mesures facilitatrices de vente HLM. La procédure est à peine simplifiée mais surtout, il a fallu attendre un an pour que le décret d'application portant sur la vente de loge-

ments sociaux apparaisse, soit le **15 novembre 2019**. Ainsi, **les ventes de l'année 2020 ont subi de plein fouet les effets des retards législatifs et des autorisations de l'Etat**.

Malgré ces contraintes, le montant total, tout type confondu, des ventes représente **1 005 194 € dont 641 247 €** pour la vente logement.

- **11 logements individuels ont été vendus :**

Ces logements sont principalement des T4 et T5.

Les prix de vente proposés se situent entre 32 K€ et 96 K€

Le prix moyen de vente s'établit à **58 273 € /logt** avec une surface habitable moyenne vendue de 73 m². Pour rappel, la plus-value de la vente est destinée exclusivement à **alimenter les fonds propres**

de l'Office pour la construction neuve.

Biens mis en vente					Biens à la vente		Actes de cession	
Groupe/Cod e résid	Module	Type	Commune	Adresse	Signature acte	Prix de vente		
11	001100009	T4	EYMET	Av de Lattre de Tassigny	07/12/2020	55 000,00 €		
182	018200005	T2	ST MEARD DE GURCON	Imp, du Tilleul	17/06/2020	45 000,00 €		
28	002800004	T4	SARLAT	La Brande	14/10/2020	56 000,00 €		
2	000200034	T3	TERRASSON	rue Brossolette	10/01/2020	31 950,00 €		
2	000200046	T4	TERRASSON	rue Brossolette	29/06/2020	37 287,50 €		
478	047800013	T4	SALIGNAC EYVIGUES	13 rue Ste.Croix	20/10/2020	96 300,00 €		
1016	101600025	T4	CHAMPCEVINEL	25 rue C. des Dames	31-déc-20	55 296,00 €		
1016	101600027	T4	CHAMPCEVINEL	27 rue C. des Dames	19-févr-20	64 830,00 €		
1016	101600029	T5	CHAMPCEVINEL	29 rue C. des Dames	19-févr-20	66 528,00 €		
1016	101600030	T5	CHAMPCEVINEL	30 rue C. des Dames	26-juin-20	66 528,00 €		
1016	101600031	T5	CHAMPCEVINEL	31 rue C. des Dames	24-sept-20	66 528,00 €		

Vendus 641 247,50

- 3 lots de terrains à bâtir ont été vendus :

2 de ces terrains se situent à Trélissac et un à Périgueux. Ce dernier est intégré dans le projet de construction du nouvel hôtel de police.

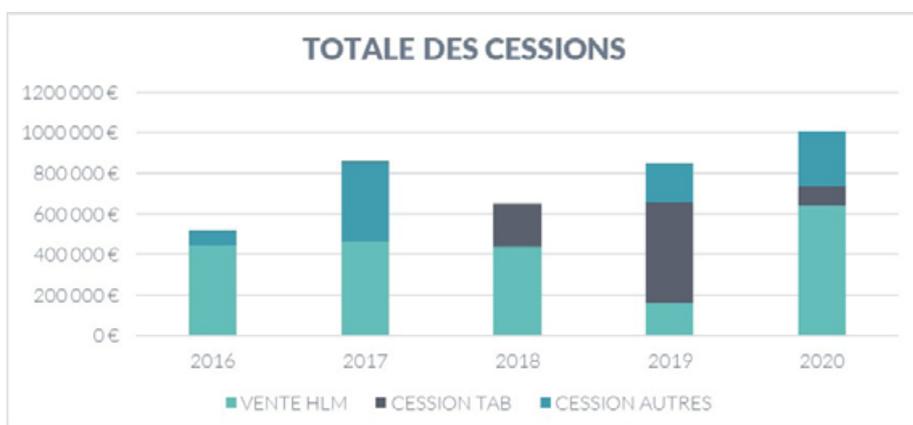
13 terrains restent à ce jour à vendre.

Le total des ventes des terrains à bâtir représente un total de **94 070 €**.

- 1 local professionnel a été vendu :

Dans le dernier immeuble nouvellement construit par Périgord Habitat à Boulazac, un local professionnel a été vendu à une société afin d'y

implanter des **ophtalmologistes**. Le montant de cette cession s'élève à 269 876 €.



L'année 2020 a également permis la mise en place d'un **nouveau plan de vente** reposant sur le nouveau Plan Stratégique du Patrimoine (PSP) unifié de l'Office avec une politique de vente attractive.

- **Les Achats de terrain ou de biens immobiliers**

L'office poursuit sa **politique de développement** grâce aux collectivités locales.

Ainsi la majorité des communes a cédé pour l'euro symbolique des terrains à Périgord Habitat pour la construction de logements sociaux.

Et généralement, lorsque l'office doit se rendre acquéreur de biens immobiliers, la collectivité participe ensuite à l'équilibre de l'opération par une aide directe.

II. 2. LA POLITIQUE D'ACHAT ET SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

II. 2. 1. Volume des marchés en 2020

En 2020, ont été attribués **304 marchés/lots (179 en 2019 pour les 2 organismes) pour 23 542 897,79 € HT.**

Les plis sont toujours à 100 % en format dématérialisé.

A noter que :

- 90 % des lots ont été attribués à des entreprises locales,

- 88 % des marchés alloués pour des travaux et 12 % pour des services :

- 48 marchés de travaux et 25 marchés de services.

- Montant du marché :

- Le plus faible : 7 300 € HT,

- Le plus élevé : 2 907 045 € HT.

- 7 marchés < 20 000 € HT

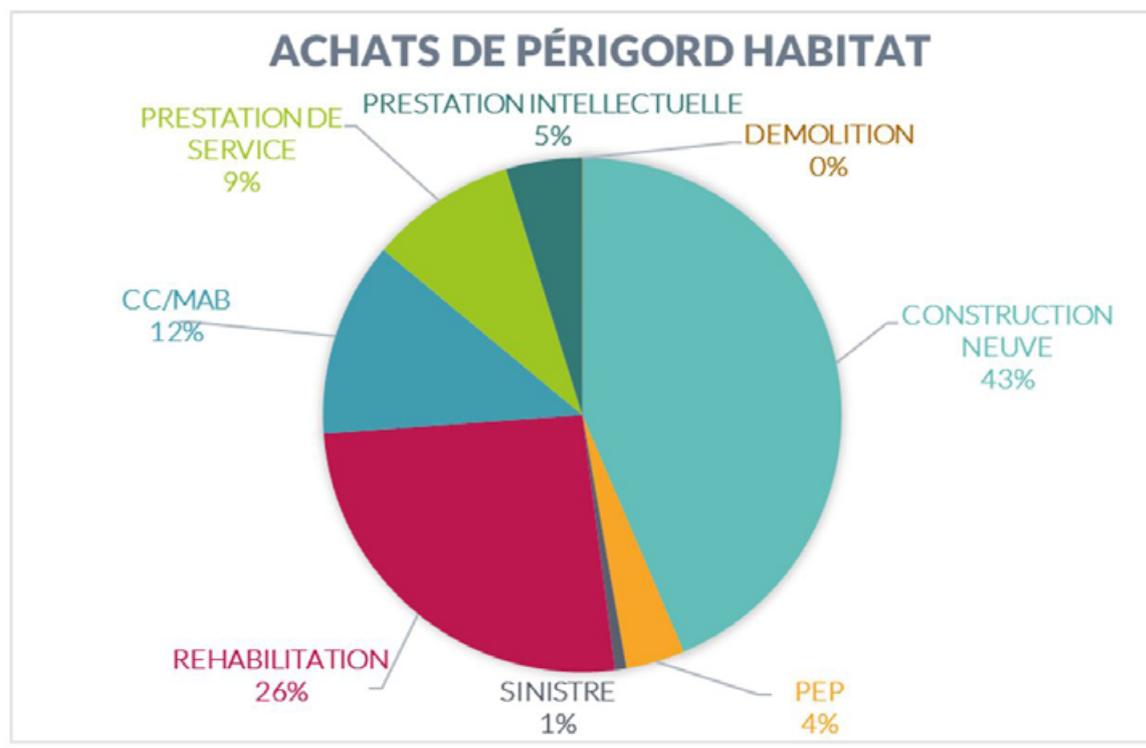
pour un total de 90 619,60 € HT,

- 20 marchés entre 20 000 et 89 999 € HT pour un total de 1 026 806,90 € HT,

- 32 marchés > 90 000 € HT pour un total de 22 425 471,29 € HT.

Le différentiel du nombre de marchés provient de ceux lancés en fin d'année et en cours d'attribution.

MARCHES PUBLIES 2020			
THEMES	Marché	Lots	Montants
CONSTRUCTION NEUVE	12	134	10 264 364,57
PRESTATION INTELLECTUELLE	13	32	1 111 646,45
CC/MAB	5	61	2 880 000,00
SINISTRE	3	15	166 582,48
REHABILITATION	5	2	6 089 375,21
PEP	20	29	866 109,28
DEMOLITION	2	13	8 000,00
PRESTATION DE SERVICE	12	18	2 156 819,80
TOTAL	72	304	23 542 897,79



Par ailleurs, la hausse du volume des achats pour 2020 se confirme également avec les achats de moindre importance, qui ne néces-

site que des demandes de devis, qui ont dépassé la centaine cette année.

II. 2. 2. Impact COVID

Les principaux impacts du COVID pour les marchés publics ont été de deux sortes : des avenants de prorogations pour certains marchés en

cours (huissiers, ménages...) et de nombreuses infructuosités à nos appels d'offres.

Le manque de visibilité des entreprises et l'insécurité de possibles futures mesures gouvernementales.

INFRUCTUEUX		Nombre de relance
CONSTRUCTION NEUVE	Construction de 5 logements individuels à SAINT-POMPON - La Lousse (693)	2
	Construction de 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE COMBE DES DAMES A CHAMPCEVINEL	1
	Construction de 25 LOGEMENTS COLLECTIFS et LCR - Rue Georges Brassens - 24420 ANTONNE et TRIGONANT	1
PEP	Travaux de mise en sécurité, et amélioration des installations électriques des logements -sur plusieurs sites	2
SINISTRE	RECONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS COLLECTIFS SUITE A INCENDIE LOGEMENTS N°402 ET 403 Rue des Piqueurs (0232) -SAINT ASTIER (24 110) -	2
	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT INDIVIDUEL SUITE A INCENDIE LOGEMENT N°11 - CHAMPAGNAC DE BELAIR (24 530)	3
	Réparation des désordres sur le logement n°05 à CENAC ET SAINT JULIEN - La Borie 1 (079)	1
DEMOLITION	Démolition de la salle polyvalente A SAINT AULAYE - Les Garennes (200) -	1
REHABILITATION	REHABILITATION THERMIQUE DE 13 LOGEMENTS A HAUTEFORT ST AGNAN 1 ET 2	4
	Réhabilitation de 30 logements collectifs et aménagement de 4 logements-Bâtiment A /Bâtiment B - 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER	1
	Réhabilitation de 60 logements collectifs à usage locatif Bâtiment E : Rue Yves Farges- 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER	3
	Réhabilitation de 64 logements collectifs à usage locatif Bâtiment D : Rue Albert CAMUS 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER	3
	RESTRUCTURATION DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS et LCR-11 route d'Angoulême - CHATEAU L'EVEQUE	1
SERVICES	SERVICES D'ASSURANCES POUR PÉRIGORD HABITAT	1

II. 2. 3. Clause d'insertion

Périgord Habitat s'est inscrit dans une démarche de soutien de l'emploi local par l'introduction dans nos Marchés Publics d'une clause d'insertion professionnelle.

En 2020, Périgord Habitat a été le premier organisme sur l'agglomération de Périgueux avec la réalisation de **11 964 heures d'insertion** (7 847 H pour le SDE 24 et 5 151 H

pour DomoFrance) dépassant ainsi le prévisionnel qui était de 7 942 H.

II. 3. LA POLITIQUE SOCIALE ET DE QUALITÉ DE SERVICE

II. 3. 1. L'occupation « très » sociale de l'Office (données au 31 12 2020)

- Composition familiale :
 - ◇ 43 % de personnes seules.
 - 30 % de familles monoparentales (stable Vs fin 2019).
 - Nouveaux entrants : 44 % de familles monoparentales (42 % fin 2019), 25 % de personnes seules (30 % fin 2019 ; 48 % sur le SNE).
- Nature de contrat :
 - ◇ 26 % de retraités dans les contrats en cours.
 - Nouveaux entrants : « autre » à 31 %
- Tranche d'âge :
 - ◇ 31 % des ménages ont entre 50 ans et 64 ans et 25 % ont plus de 65 ans.
 - Nouveaux entrants : 28 % des ménages ont entre 30 et 39 ans (stable Vs 2019. 23 % sur le SNE)
- Catégorie socio-professionnelle :
 - ◇ 35 % « sans emploi » (Vs 33 % fin 2019) et 27 % de retraités (Vs 25 % fin 2019) ; donc 62 % des locataires sans activité professionnelle.
 - Nouveaux entrants : 48 % « sans emploi » (Vs 45 % fin 2019).
- Ressources Vs plafonds :
 - ◇ 72 % de ménages avec des ressources inférieures à 60 % des plafonds (73 % fin 2019).
 - Nouveaux entrants : 81 % des ménages avec des ressources inférieures à 60 % des plafonds : légère amélioration Vs 2019 (83 %)



Remise en état composteur rue Chaudronniers

- APL :
 - ◇ 60 % des locataires avec APL fin 2020.
 - Nouveaux entrants à 56 % (ATTENTION délai de mise en place pour les entrants de fin d'année)

Ressources déclarées mensuelles

- ◇ 1 188 €/mois en moyenne pour les ménages en place ;
 - 1 007 €/mois en moyenne pour les ménages entrés en 2020.
- Prestations familiales mensuelles :
 - ◇ 228 €/mois en moyenne pour les ménages en place ;
 - 419 €/mois en moyenne pour les ménages entrés en 2020.

CONTRATS EN COURS		
COMPOSITION FAMILIALE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Personne seule	3632	43%
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	2097	25%
Couple avec 1 ou 2 enfants	827	10%
Couple sans enfant	815	10%
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	381	5%
Couple avec 3 enfants et +	323	4%
NR	212	3%
Jeune ménage	61	1%
Autre cas	4	0%
Total général	8352	100%

NOUVEAUX ENTRANTS 2020		
COMPOSITION FAMILIALE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	290	35%
Personne seule	210	25%
Couple avec 1 ou 2 enfants	82	10%
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	73	9%
NR	57	7%
Couple sans enfant	52	6%
Couple avec 3 enfants et +	43	5%
Jeune ménage	19	2%
Total général	826	100%

RESSOURCES VS 60% PLAFOND	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Ressources inférieures 60% plafond	5524	72%
Ressources supérieures 60% plafond	2105	28%
NR	723	
Total général	8352	100%

RESSOURCES VS 60% PLAFOND	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Ressources inférieures 60% plafond	623	81%
Ressources supérieures 60% plafond	146	19%
NR	57	
Total général	826	100%

RESSOURCES VS 40% PLAFOND	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Ressources inférieurs 40% plafond	3989	52%
Ressources supérieures 40% plafond	3640	48%
NR	723	
Total général	8352	100%

RESSOURCES VS 40% PLAFOND	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Ressources inférieurs 40% plafond	494	64%
Ressources supérieures 40% plafond	275	36%
NR	57	
Total général	826	100%

NATURE DE CONTRAT	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
RETRAITE	2197	26%
CDI (OU FONCTIONNAIRE)	2028	24%
AUTRE	1966	24%
CHOMAGE	897	11%
CDD / STAGE / INTERIM	687	8%
NR	434	5%
ARTISANT COMMERC PROF LIBERALE	117	1%
APPRENTI / FORMATION	21	0%
ETUDIANT	5	0%
Total général	8352	100%

NATURE DE CONTRAT	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
AUTRE	255	31%
CDI (OU FONCTIONNAIRE)	165	20%
CHOMAGE	111	13%
CDD / STAGE / INTERIM	91	11%
NR	132	16%
RETRAITE	58	7%
ARTISANT COMMERC PROF LIBERALE	9	1%
APPRENTI / FORMATION	4	0%
ETUDIANT	1	0%
Total général	826	100%

TRANCHE ÂGE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
De 50 à 64 ans	2587	31%
65 ans et plus	2108	25%
De 40 à 49 ans	1586	19%
De 30 à 39 ans	1298	16%
Moins de 30 ans	561	7%
NR	212	3%
Total général	8352	100%

TRANCHE ÂGE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
De 30 à 39 ans	228	28%
De 40 à 49 ans	179	22%
De 50 à 64 ans	177	21%
Moins de 30 ans	137	17%
NR	57	7%
65 ans et plus	48	6%
Total général	826	100%

CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Sans emploi	2900	35%
Retraités	2237	27%
Employés	1197	14%
Ouvriers	1077	13%
Artisans/Prof libérales/ autres	494	6%
NR	355	4%
Intérimaire	52	1%
Apprenti/Etudiant	24	0%
Cadres	9	0%
Technicien/agent maitrise	7	0%
Total général	8352	100%

CATÉGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE	SOMME DE NBRE	RÉPARTITION
Sans emploi	396	48%
Ouvriers	129	16%
Employés	125	15%
NR	63	8%
Retraités	62	8%
Artisans/Prof libérales/ autres	44	5%
Apprenti/Etudiant	4	0%
Technicien/agent maitrise	2	0%
Cadres	1	0%
Total général	826	100%

APLISÉS	SOMME DE NOMBRE	RÉPARTITION	APLISÉS	SOMME DE NOMBRE	RÉPARTITION
APL	5043	60%	APL	464	56%
Sans APL	3309	40%	Sans APL	362	44%
Total général	8352	100%	Total général	826	100%
Moyenne de Ressources déclarées individu	1 188		Moyenne de Ressources déclarées individu	1 007	
Moyenne de Montant prestations familiales	228		Moyenne de Montant prestations familiales	419	

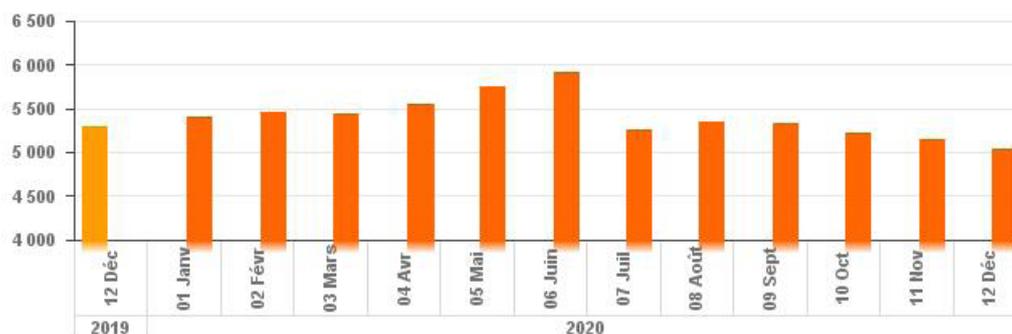
II. 3. 2. Demande de logement et attribution

La demande de logement social est gérée par le Système National d'Enregistrement : SNE et donc son analyse en est issu.

Sur la demande enregistrée :

5 042 demandes sont présentes dans le SNE départ mental soit 3.71 % de la demande de la région.

Evolution du nombre de demandes en stock en fin de mois



- 4 382 nouvelles demandes et 1 469 demandes renouvelées,
- 4 633 demandes radiées : 278 pour abandon, 1 219 pour attribution, 3 136 pour non renouvellement.

TOP 5 DES EPCI LES PLUS DEMANDÉES :

- Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux : 2 155 soit **55,92 %**,
 - Communauté d'Agglomération Bergeracoise : 1 162 soit 27,56 %,
 - Communauté de Communes du Terrassonnais-en-Périgord Noir-Thenon-Hautefort : 219 soit 5,68 %,
 - Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir : 218 soit 5,66 %,
 - Communauté de Communes Isle-Vern-Salembre-en-Périgord : 200 soit 5,19 %,
- **83 %** de la demande de logement social porte **sur les 2 principales agglomérations du département.**
 - **71 %** des demandes ont moins d'1 an **et 52 %** des demandeurs ont des revenus =< au PLAI.

- Typologie du logement demandé : **36 % T3, 30 % T2, 18 % T4, 12 % T1 et 3 % T5 et +.**
- 41 % de la demande recherche 1 logement individuel, 18 % recherche 1 appartement et
- 41 % indifférent.
- **48 % de personnes seules** et 43 % ont entre 30 et 50 ans.
- **40 %** des demandeurs sont issus du **parc privé** et 29 % du parc HLM.
- **Motifs principaux de la demande :** sans logement propre, rapprochement travail, logement trop grand, logement repris, divorce/séparation.

CONCERNANT L'ACTIVITÉ DES GUICHETS ENREGISTREURS SUR LE DÉPARTEMENT :

- 53 % de la demande est enregistrée sur internet par le demandeur public,
- 34 % de la demande est enregistrée par Périgord Habitat et 31 % de la demande est renouvelée par Périgord Habitat.
- Exemple de DOMOFRANCE et CLAIRSIENNE qui créent - de 1 % de la demande, renouvellent - de 1 % mais attribue 6 % ! **Il y a donc un vrai problème de service rendu qui aujourd'hui est réalisé par l'unique bailleur Périgord Habitat dans le service d'aide à la demande de logement. Alors que les autres bailleurs se développent fortement sur le territoire (production plus importante), ceux-ci ne sont pas des acteurs reconnus dans le service aux demandeurs de logement sur le département.** Il conviendra que les partenaires se saisissent de ce sujet.

LES ATTRIBUTIONS : ENTRANTS ET SORTANTS

- Périgord Habitat a instruit 2 331 demandes au travers de 38 Commissions d'attribution et a réalisé 2 298 attributions (du rang 1 au rang 6).
- 1659 propositions faites et 766 propositions ont été refusées par les demandeurs
- Il y a eu **1 219** attributions sur le département.
- Le délai moyen d'attribution en Dordogne est de **7 mois**.
- 57 % des attributions sur le Grand Périgueux et 19 % sur la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,**
- 12 % sur du T2, 41 % sur du T3 et 32 % sur du T4,
- 33 % à des personnes seules, 30 % pour 2 personnes et 23 % pour 3 personnes,
- 39 % sont issues du parc privé, 29 % logés par un tiers et 20 % du parc social,
- 63 % des attributions sont faites à des demandeurs qui ont des Revenus =< au PLAI, en baisse par rapport à 2019,
- 11 % sur le contingent préfectoral, 4 % sur réservation Action Logement.
- 933 locataires sortants (moyenne de 78 sortants/ mois)**
- 1 026 locataires entrants** (moyenne de 85 entrants /mois) : la situation des nouveaux entrants à l'Office se dégrade toujours aussi fortement avec **80 % des entrants qui ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).**
- 70,45 %** des locataires entrants sont en **prélèvements automatique.**

II. 3. 3. Taux de rotation

Le taux de rotation, qui **reste stable**, est de **10,05 %**.

II. 3. 4. Les Mutations internes en légère hausse

9.85 % de taux de mutation. Ce taux est resté faible et peut s'expliquer par :

- le renforcement des critères de mutation : état du logement et impayés,
- la baisse de l'offre disponible,

- la demande de mutation accès sur la demande dite de « confort » exclusivement concentrée sur du pavillon et souvent des mutations pour un même type de logement,

- l'analyse des taux d'effort souvent incompatibles avec les souhaits de mutation,
- les demandes de mutation trouvent facilement des solutions chez un autre bailleur ou dans le parc privé.

II. 3. 5. La Vacance

Taux de vacance global de **8,01 %** à fin 2020 (6,5% plus de trois mois et 1,6 % mois de 3 mois)

Toutefois, au regard des opérations de renouvellement urbain et des logements destinés à la vente, le taux de vacance réelle est de **4,58 %**.

Périgord Habitat garde comme objectif de descendre en dessous de 4 %. Ce taux permet ainsi à l'Office de regagner des loyers et de stabiliser sa structure d'exploitation. Pour information,

la vacance nationale des offices se situe autour de 3 %.

En outre, la vacance dite commerciale, aucun preneur, est très faible moins de 1 %.

Logements vacants au 31/12/2020

MOTIF DE VACANCE	NB TOTAL DE VACANTS	TAUX DE VACANCE	EXPLIC.LIBELLÉS
AMIANTE	45	0,50%	Attente retour diag amiante
AUCUN PRENEUR	72	0,79%	Logement prêt à la location
DEMOLITION	272	3,00%	Logement libre et résidence en PSP démolition
REMISE EN LOCATION	159	1,75%	Travaux classiques d'embellissement
REPRISE HUISSIER	18	0,20%	Procédure de reprise d'huissier (contentieux)
SINISTRE	41	0,45%	Logement vacant avec déclaration de sinistre
VACANCE DE ROTATION	15	0,17%	Délai « commercial » accordé au demandeur
VACANCE TECHNIQUE	66	0,73%	Travaux plus importants que travaux d'embellissement
VENTE	39	0,43%	Logement libre et Résidence dans PSP Vente
Somme :	727	8,01%	

II. 3. 6. Les impayés de loyers et le contentieux

Au 31/12/20, le nombre total de locataires en impayés est de **3 887** pour **6 171 933 €** de dette.

Le nombre de locataires **partis** est de **1 770**, soit **68 %**, pour un montant cumulé des impayés de **4 214 462 €**.

Le nombre de locataires **présents** en impayés est de **2 103** pour un montant de **1 951 849 €**, soit **31 %** et répartis de la façon suivante :

- Moins de 3 termes : 1 555 locataires présents en impayés,

- De + de 3 termes : 548 locataires présents en impayés,

Un plan de lutte contre les impayés mis en œuvre en 2019 par Périgord Habitat a été poursuivi en 2020 par Périgord Habitat. Celui-ci est en cours de réécriture et sera présenté en 2021 au conseil d'administration.

Activité précontentieuse et contentieuse :

- 2 526 locataires rencontrés, 4 387 lettres de relance envoyées,

- 1002 plans d'apurement signés, 172 procédures en résiliation de bail, 18 protocoles pour éviter l'expulsion,
- + 100 procédures engagées pour défaut d'assurance, 55 procédures pour reprise des lieux par huissier.

Périgord Habitat a dû effacer un montant de 176 280 € de dettes (dossiers de surendettement et de rétablissement personnel) et abandonner un montant de 399 995 € en admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

II. 3. 7. La qualité de service et le traitement des réclamations



Rencontre locataire Trarieux

L'Office a enregistré **11 892 réclamations** de toute nature en 2020 :

- **Taux de traitement de la réclamation à 86 %**,
- Le territoire **Périgueux Ville** concentre **36 % des réclamations**,

- **Le Sud-Est : 16%**, le secteur **Nord : 16 %**, le **Sud-Ouest : 16 %** et le **Grand Périgueux : 14 %**,

- **94 %** des réclamations étaient d'ordre **technique** et prioritairement, sur **plomberie-sanitaire, menuiseries, électricité, chauffage-VMC-ECS**,

- Seulement **5 %** des réclamations de proximité dites de voisinage.

Lors de la dernière enquête de satisfaction triennale (2019), l'office a obtenu (moyenne des

2 offices) un taux de **83,60 %** de satisfaction globale.

Les deux items ayant obtenu le moins de satisfaction sont : la propreté des parties communes à seulement 70,50 % mais surtout le problème sur le traitement de la demande technique qui satisfait seulement 55,5 % des locataires.

L'année 2020, malgré la fusion, a axé son travail et plan d'amélioration sur ces items.

II. 3. 8. La gestion pour le compte de tiers

Périgord Habitat continue son travail de gestion pour le compte de tiers avec des logements de la SEMIPER (Société d'Economie Mixte d'Équipement du Périgord)

et de la commune de MONTREM. En 2020, Périgord Habitat a obtenu la gestion des 162 pavillons de l'EPD (Établissement Public Départemental) de CLAIRVIVRE.

Une démarche similaire est en cours sur des logements de l'ancien EHPAD (Établissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) à Carsac-Aillac, la

date étant non connue à ce jour car fonction des travaux du site en reconversion.

D'autres études sont en cours avec de nouvelles communes qui sollicitent l'office sur ce nouveau service apporté aux collectivités.

II. 3. 9. L'accueil des publics spécifiques :

Création au sein de Périgord Habitat d'un service Accompagnement qui assure :	Partenariat en cours de réalisation avec les associations : Location de 52 logements dont 15 avec objectif de glissement de Bail,	1 projet d'auto-rénovation mené,
- Le Suivi des publics migrants qui se fait à travers l'outil de la CORA.		2 Accompagnements dans le domaine du handicap,
- La Gestion des baux glissants avec les partenaires, glissement de 18 baux au profit des locataires.	15 relogements effectués dans le cadre des opérations ANRU,	2 mutations pour logement inadapté
- La gestion des comptes gestion de tiers.	14 relogements effectués dans le cadre des opérations de démolition Hors NPNRU,	Et L'animation d'un projet spécifique « La clé » qui accompagne des publics en grande difficulté, en partenariat avec le SAFED : 24 dossiers instruits.

II. 3. 10. La colocation

L'office maintient sa politique de la colocation pour les jeunes actifs, en formation sur le secteur Sud-Est

à Sarlat et au Nord sur Nontron et Thiviers en partenariat avec les missions locales.

II. 3. 11. Le Droit au logement opposable : DALO

L'office a réalisé 2 attributions à des demandeurs labellisés DALO par la commission pour + de 50 demandes reconnues prioritaires sur le département.

II. 4. LA STRUCTURE FINANCIÈRE

L'arrêté des comptes 2020 n'étant pas réalisé, il convient de rappeler les éléments du budget 2020 voté avec des délibérations modificatives en cours d'année :

CONCERNANT LE BUDGET D'EXPLOITATION :

Les dépenses d'exploitation affichent un budget de **47 664 787 €** et les produits d'exploitation s'établissent à **48 802 746 €**

Concernant les produits d'exploitation :

Le niveau des loyers budgété pour 2020 s'élève donc à 34 634 700 € et le niveau des récupérations des charges est estimé à 7 008 630 €, soit un total de 41 643 330 € soit 87 % de nos recettes

Ces loyers sont impactés de la ponction sur les APL **avec la RLS de - 2 810 000 €.**

1,6 million pour DH et 1,2 million pour GPH,

63 % de locataires « APLisés » à DH et 58 % à GPH, donc ce qui touche environ 60 % des locataires,

Ces loyers ont été augmentés de 1.53 %.

Issu de ces éléments, le résultat prévisionnel du budget 2020 présenterait un **excédent pour un montant de 1 137 958 €**. La **capacité d'autofinancement s'élève à 9 538 167 K€.**

Le budget 2020, ainsi calculé, génère un autofinancement net HLM prévisionnel estimé à 0 % des produits d'activité (loyers + autres prestations + produits financiers). Pour information, l'office serait à 5 % d'autofinancement net HLM sans la RLS 2020.

L'autofinancement (financement par ses "propres ressources") est constitué par l'ensemble des ressources nettes dégagées chaque année par l'activité courante de l'Office et épargnées.

Il pourra être affecté au financement de nouveaux investissements en complément des emprunts et

autres subventions. En revanche, s'il est négatif, cela signifie que le fonctionnement de l'Office ne génère pas d'excédent et en conséquence, il hypothèque l'avenir en puisant dans ses réserves.

Pour rappel, le seuil de fragilité est fixé à 0 % sur l'exercice ou inférieur à 3 % sur les 3 dernières années consécutives. Issu du décret n°2014-1151 du 7 octobre 2014 et l'arrêté du 10 décembre 2014, ce seuil a été défini alors que la RLS n'existait pas !

En cas de résultat inférieur à ce seuil, la Directrice Générale de l'organisme doit présenter au Conseil d'Administration une analyse des causes de cette dégradation et, le cas échéant, proposer des axes d'amélioration de la situation financière de l'organisme.

CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet ainsi de lister dans le détail les investissements 2020 en cours et à lancer en 2020 (programmation nouvelle 2020 et plan d'entretien 2020).

Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées **32 146 099 €** réparties comme suit :

- Principalement composées des opérations de développement de l'offre en constructions et en acquisitions-améliorations de

25 702 534 €, sur un programme prévisionnel de 78 millions,

- Des opérations de démolition pour 229 266 €, sur un programme prévisionnel de 3.6 millions,

- Des travaux de remplacement de composants du Plan d'Entretien du Patrimoine 2020, comprenant les reports 2019 et des réhabilitations thermiques 2020 pour 6 114 599 €, sur un programme prévisionnel de près de 18 millions.
 - **100 000 €** de dépenses d'investissement interne : achat ordinateur, logiciel, travaux bâtiments administratifs,
- Auxquelles s'ajoutent :
- le remboursement des dettes financières pour 9 400 999 €,
 - 200 000 € d'immobilisations incorporelles.
- L'ensemble des dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à **41 747 099 €**.
- Ces investissements 2020 sont financés par :
- Les emprunts s'élèvent :
 - Auprès de la C.D.C, Banque des Territoires, principalement, à 29 285 267 millions d'€,
 - Auprès du 1% logement à hauteur de 753 000 €,
- Soit un montant **total d'emprunt de 30 038 267 €**.
- Des **subventions des partenaires pour 9 246 870 €**
 - 2 407 955 € pour les communes / 2 277 855 € pour les EPCI,
 - 1 876 705 € pour l'Etat,
 - 1 832 475 pour le département,
 - 249 000 € pour la région,
 - 228 000 € pour le 1 % (AMI démolition en zone détendue- en attente de la réponse),
- 374 880 € pour les autres partenaires.
- Le potentiel financier varie donc par un apport de 7 239 038 €, Auquel doit se rajouter le produit des cessions pour 2 317 000 K € (*fruit des plans de vente des 2 offices fusionnés*).
- Les ressources d'investissement totales pour 2020 s'établissent à **51 390 304 €**
- Pour conclure, le budget 2020 devra générer un apport sur le Fonds de Roulement de 9 643 205 €. Pour rappel, à la date de réalisation de ce rapport, l'office ne dispose pas de la clôture de ses comptes 2020.

II. 5. LES RESSOURCES HUMAINES, MOTEUR DE L'OFFICE

II. 5. 1. Les emplois et mouvements

L'effectif est resté stable en 2020. Au 31 décembre 2020, l'Office comptait :

- 157 salariés : 64 fonctionnaires soit 40,8 % et 93 salariés de statut privé soit 59,2 %.

L'Office a procédé à **11 recrutements** en 2020 : 8 en Contrats à Durée Indéterminée et 3 en contrats d'apprentissage, contrats à durée déterminée.

Il y a eu **11 départs** enregistrés en 2020 : 1 pour retraite, 2 pour démissions, 2 ruptures conventionnelles, 1 rupture de période d'essai à l'initiative de l'office, 1 rupture de

période d'essai à l'initiative du salarié, 2 ruptures anticipées de contrat d'apprentissage et professionnalisation à l'initiative du salarié et 2 décès.

3 avancements de grade et 30 avancements d'échelon.

5 personnes ne sont toujours pas à plein temps mais à leur demande.

- **La pyramide des âges**

La pyramide des âges est équilibrée sans risque de déséquilibre à moyen terme, avec une moyenne d'âge de **47,1 ans**. 2 départs à la retraite sont prévus en 2021 et environ une moyenne

de 4 départs par an est à prévoir sur les années à venir.

Egalité Hommes - Femmes : 79 hommes et 78 femmes, 54% de l'effectif a plus de 10 ans d'ancienneté, 6 salariés ont plus de 60 ans.

- **L'absentéisme**

Le taux d'absentéisme est de **14 %** 102 salariés ont été arrêtés au moins 1 jour soit 65 % du personnel. 3 accidents du travail ayant donné lieu à 64 jours d'arrêts de travail.

- **La formation**

Le budget de 60 000 euros n'a pas été entièrement consommé, les formations non réalisables en distanciel ayant été annulées du fait de la situation sanitaire.

44 % des salariés ont tout de même été formés.

Comme indiqué, la crise sanitaire n'a pas permis de déployer le plan de formation initiale.

- **Hygiène et sécurité**

COVID 19 : la crise sanitaire a conduit l'office à rédiger différents documents (plan de continuité des activités, plan de reprise des activités, charte COVID) afin d'adapter le protocole national à notre réalité locale.

L'office a mis en place différents dispositifs garantissant la sécurité des salariés, équipé les postes de travail et fourni des masques à la demande.

Un rendez-vous hebdomadaire est mis en place depuis le 2ème confinement avec les membres du Comité Social et Economique (CSE) afin de suivre la situation.

Mise à jour des documents réglementaires (DU : Document Unique)
3 accidents du travail ont été étudiés.

- **Dialogue social**

La Directrice Générale a décidé de mettre en place des réunions régulières et mensuelles dites de « dia-

logue social » avec les 2 délégués syndicaux (CFDT et UNSA).

Les **négociations 2020** ont été marquées par la négociation d'un accord lié à la santé et la prévoyance.

En parallèle à cette négociation, il s'est tenu une séance de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) qui a permis de déterminer principalement une hausse conséquente de la participation employeur au système de santé et de prévoyance.

LE CSE s'est réuni en 15 séances : une activité forte, liée à la situation sanitaire.

II. 6. LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'OFFICE

L'Office dispose d'une palette d'outils de communication externes et internes :

- d'un **site internet** nouvelle génération,
- d'un **journal aux locataires** envoyé tous les 3 mois, « **LE MAG** »
- d'une **lettre aux élus**,
- d'une **newsletter « PH ACTUS »** envoyée au personnel, aux administrateurs, aux partenaires et à toutes personnes souhaitant s'y inscrire,
- des « **Flash infos** » réguliers pour aviser le personnel.

L'Office a également à sa disposition toute une série de « **flyers** » destinés à aider ses locataires, les demandeurs et les élus.

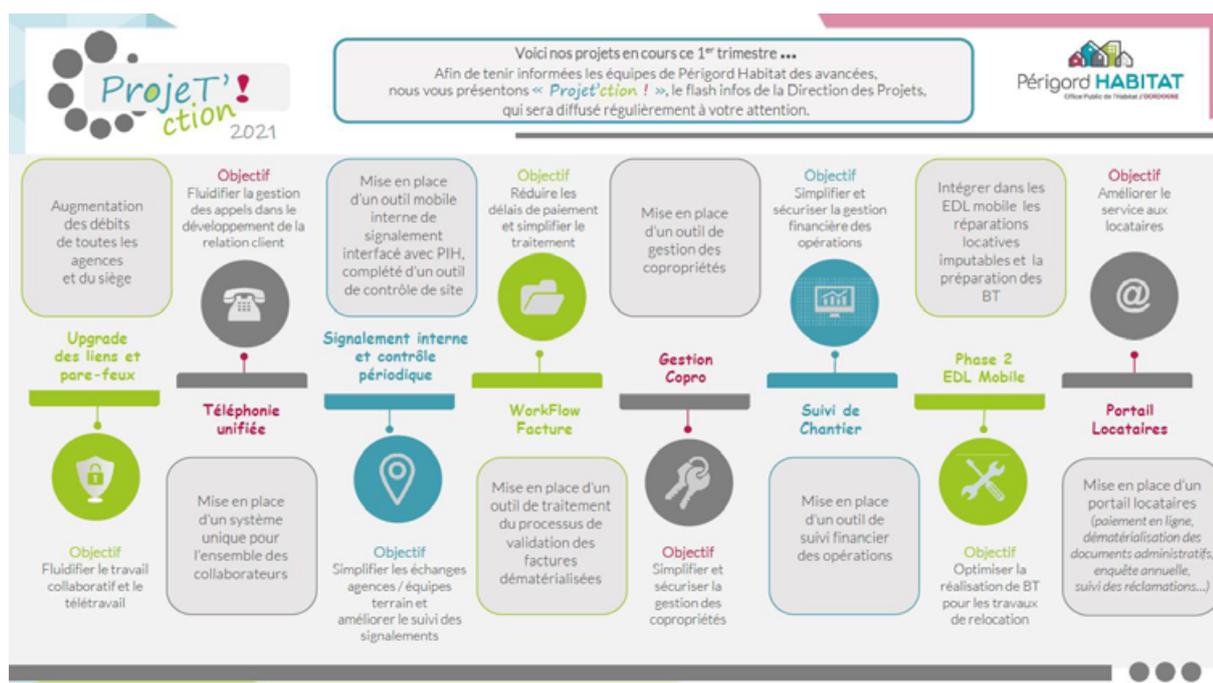
Un **rapport d'activités** est édité tous les ans et adressé à tous les partenaires avec une mise en ligne sur le site internet de Périgord Habitat.

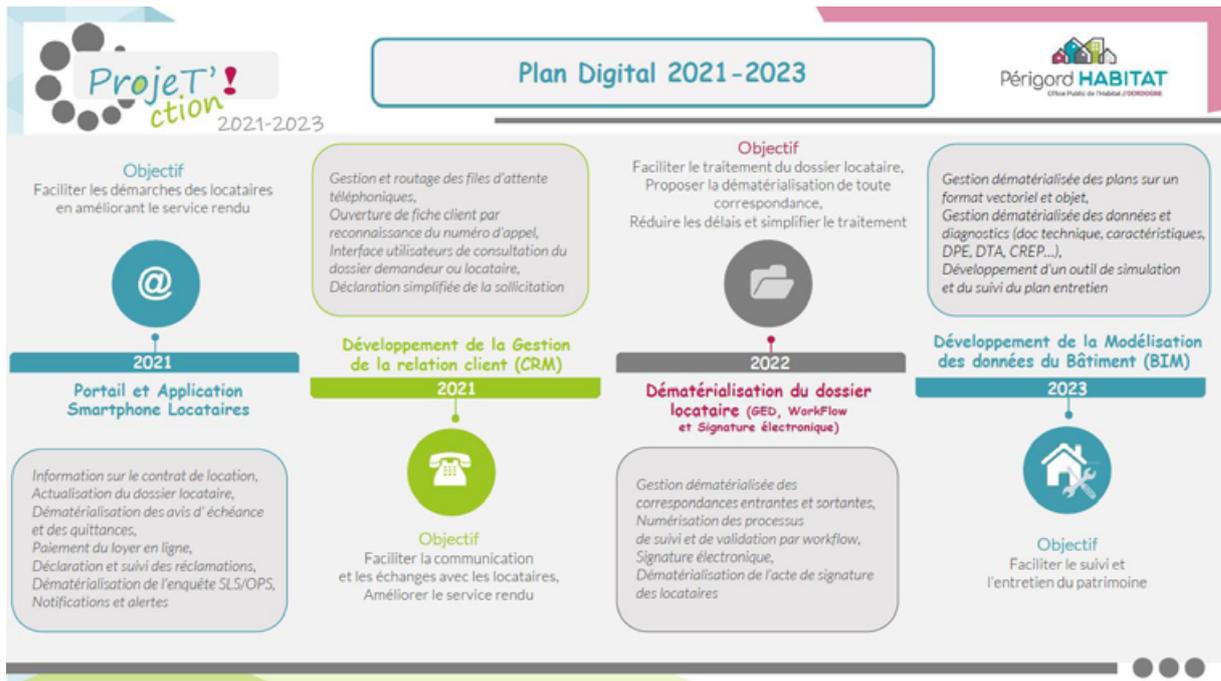
III. LES PERSPECTIVES POUR 2021

La feuille de route 2021 des équipes de l'office avec les 10 objectifs suivants :

- Faire de la relation client-locataire notre priorité - assurer la qualité de service au quotidien avec des plans d'amélioration opérationnels - conforter la concertation locative et contribuer au bien-vivre de nos résidences - Réussite de la nouvelle organisation de proximité.
- Tenir les engagements de notre plan d'investissement en accentuant l'innovation et la performance énergétique / en respectant nos objectifs, nos plannings et nos plans prévisionnels de financement pour garantir le caractère abordable / en maintenant notre intervention sur l'ensemble du territoire urbain et rural / et en confortant notre politique constante d'entretien.
- Assurer la pérennité financière du nouvel organisme.
- Assurer une politique de mixité sociale en maîtrisant le peuplement positif et rôle social de l'organisme dans l'accueil des plus défavorisés.
- Accroître de façon significative la lutte contre la vacance et amplifier un plan de prévention des impayés avec un accompagnement renforcé des publics spécifiques.
- Développer et entretenir la qualité de vie au travail, élaboration de projets collaboratifs.
- Prévenir l'ensemble des risques.
- Engager une politique active pour contenir les charges locatives.
- Développer l'outil digital et poursuivre notre transformation numérique (interne-externe).
- Redéfinir notre stratégie d'achat et contribuer à la vie économique du département.

Pour aider à ces objectifs, l'office a déployé un plan digital interne au service du personnel et des locataires avec un premier déploiement dès 2021 comme le portail extranet des locataires et un plan ambitieux à 3 ans :





2021 sera également marqué par l'écriture de la Convention d'Utilité Sociale avec l'ensemble de ses partenaires.

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24)

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION	30
II. FONCTIONNEMENT	31
III. MISSIONS	34
IV. BUDGET 2020	57
V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION	60

I. PRÉSENTATION

I. 1. STATUTS

L'Agence Technique Départementale est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé en février 1983 en application de la première loi de décentralisation.

Art L. 5511-1 du code général des Collectivités territoriales :

« Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

I. 2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 Elus gèrent l'établissement public :

Depuis les élections départementales de mars 2015 et les élections municipales de juin 2020, les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Président : Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne **Président Délégué** : Monsieur Jean Michel MAGNE, Conseiller Départemental de la Vallée de l'Isle **Premier Vice-Président** : Monsieur Bruno LAMONERIE, Président de l'Union des Maires

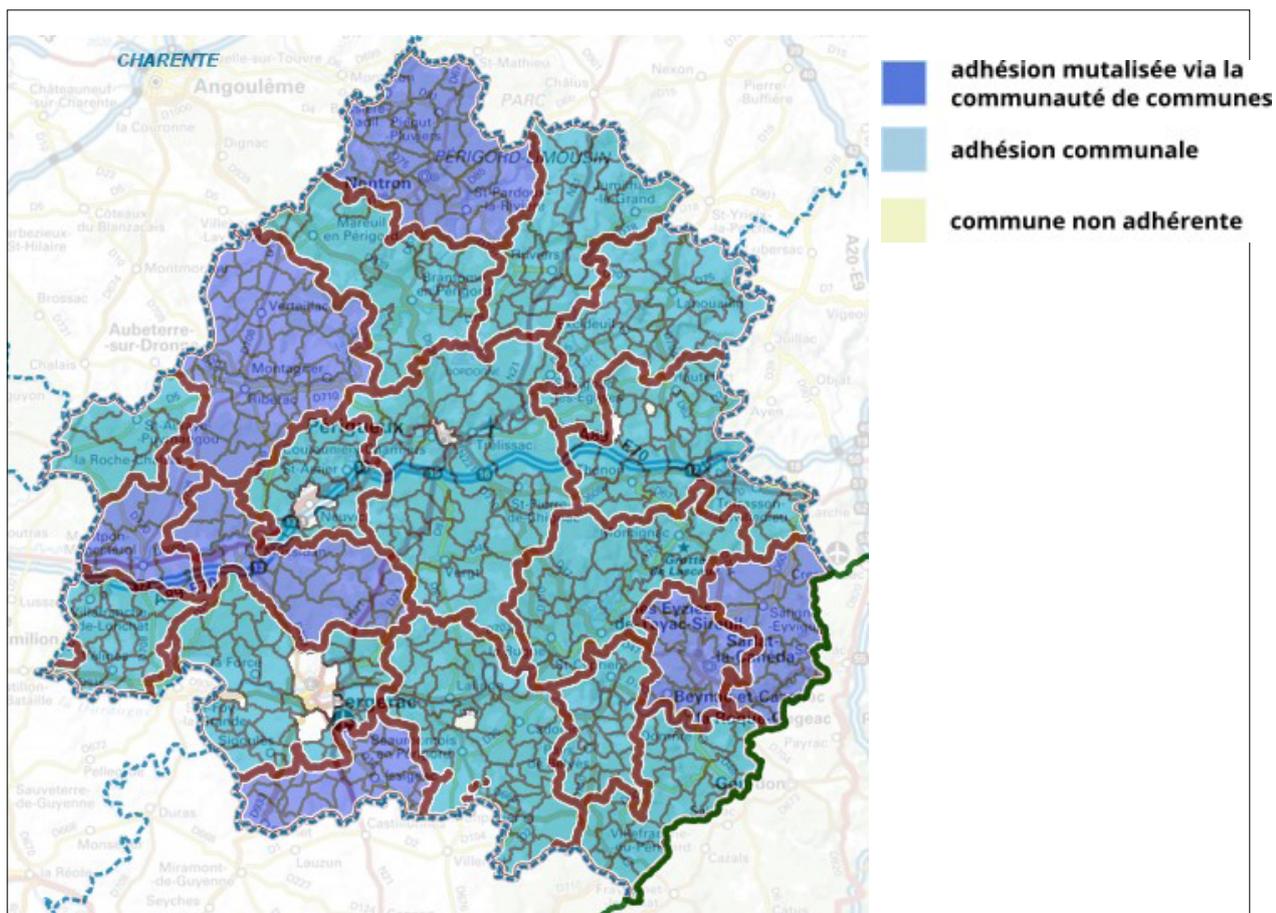
Collège des Conseillers départementaux		Collèges des Maires	
Nom	Canton	Nom	Commune
Mme BLANC LAJONIE Gaëlle	Bergerac 1	M. BOIDE Thierry	St Géraud de Corps
M. BOUSQUET Dominique	Haut Périgord Noir	M. DUPUY Olivier	Prigonrieux
M. DELMARES Frédéric	Bergerac 2	Mme JOBELOT Nelly	St Agne
M. DOBBELS Stéphane	Trélissac	M. LACOSTE Vincent	La Douze
Mme FLAQUIERE Maryline	Sarlat la Canéda	M. LEGAL Alain	Faux
M. LAMONERIE Bruno	Isle Loue Avezère	M. MORTEMOSQUE Dominique	Beaumontois en Périgord
M. MAGNE Jean Michel	Vallée de l'Isle	M. PIEDFERT Guy	Eygurande et Gardedeuilh
M. MOSSION Laurent	Périgueux 1	M. MARTY Alain	Château L'Evêque
Mme PISTOLOZZI Brigitte	Vallée de la Dordogne	Mme ROUX Evelyne	Savignac les Eglises
Mme TALIANO Jacqueline	Montpon Ménéstérol	M. SAUTREAU Jean Michel	La Roche Chalais
Mme VARAILLAS Marie Claude	Isle Manoire	M. SIX Christian	St Cyprien
MME VEYSSIERE Marie Rose	Périgord Central	M. VAURIAC Bernard	St Jory de Chalais

II. FONCTIONNEMENT

II. 1. LES ADHÉRENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Avec le Conseil Départemental 639 Collectivités : 2 communautés d'agglomération, 18 Communautés de Communes, 497 Communes, 24 CCAS/CIA, 90 syndicats ou autres établissements publics, sont membres de l'Agence Technique Départementale.

7 communautés de communes adhèrent en direct à l'ATD pour elles-même et pour le compte de leurs communes.



II. 2. LES AGENTS

II. 2. 1. Effectifs

Au 31/12/2020, **64 agents** étaient au service des collectivités territoriales du département dont :

53 agents de la fonction publique territoriale répartis de la manière suivante :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2020				EFFECTIF REEL (AGENTS)		
Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Grades	Titulaires	Contractuels	Total
Emploi fonctionnel	A	DGS	Directeur général des services	1	0	1
Administratif	A	Attaché	Attaché territorial	1	1	2
	B	Rédacteur	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	3	0	3
		Rédacteur	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	3	0	3
		Rédacteur	Rédacteur territorial	1	2	3
	C	Adjoint administratif	Adjoint adm. territorial principal de 1ère classe	2	0	2
		Adjoint administratif	Adjoint adm. territorial principal de 2ème classe	1	0	1
		Adjoint administratif	Adjoint adm. territorial	2	1	3
México-technique	B	Technicien paramédical	Technicien paramédical territorial de classe supérieure	1	0	1
Technique	A	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	0	2
		Ingénieur	Ingénieur territorial principal	1	1	2
		Ingénieur	Ingénieur territorial	5	0	5
	B	Technicien	Technicien territorial principal de 1ère classe	4	0	4
		Technicien	Technicien territorial principal de 2ème classe	4	0	4
		Technicien	Technicien territorial	1	2	3

	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	0	3
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	1	2
		Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0	0	0
		Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	0	0	0
		Adjoint technique	Adjoint technique territorial	5	4	9
Total général				41	12	53

TABLEAU DES MISES A DISPOSITION				EFFECTIF REEL (AGENTS)		
Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Grades	Titulaires	Contractuels	Total
Administratif	A	Attaché	Attaché territorial	0	1	1
	B	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	1	2
Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0	1
	A	Ingénieur	Ingénieur territorial principal	1	0	1
	B	Technicien	Technicien territorial principal de 1ère classe	2	0	2
		Technicien	Technicien territorial principal de 2ème classe	1	1	2
	C	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	1	2
Total général				8	3	11

- 7 salariés sont également mis à disposition par le CAUE de la Dordogne :

- 1 architecte à 95 %
- 1 architecte à 55 %
- 1 coordinateur développement durable à 70%
- 1 géomaticien à 60 %
- 1 technicien à 50%
- 1 infographiste à 15 %
- 1 agent technique à 60 %

Cette mutualisation conventionnée a donné lieu à une contribution financière de 179K€ en faveur du CAUE.

II. 2. 2. Formation

104,5 journées de formation de professionnalisation et de perfectionnement ont pu être réalisées malgré le confinement et les

mesures sanitaires mises en place dont :

- 81,5 jours au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

- 23 auprès d'autres organismes de formation (OIEAU, etc.).

II. 2. 3. Absentéisme

Le taux d'absentéisme enregistré en 2020 est : **0,65%** correspondant à 68 journées d'absence en jours calendaires.

III. MISSIONS

Les missions de l'ATD24 sont variées et recouvrent les champs de l'action publique locale.

On peut distinguer en 2020 :

- l'assistance à l'aménagement territorial (bâtiment, paysage, voirie),
- l'assistance à l'administration numérique,
- l'assistance à la cartographie numérique,
- l'assistance aux marchés publics,
- l'assistance à la rédaction d'actes administratifs et conseils juridiques,
- le délégué à la protection des données mutualisé,
- l'accompagnement à l'adressage,
- l'assistance à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales.

D'autre part, comme tout service public, l'ATD assure un accueil et une permanence téléphonique.

Accueil et permanence téléphonique sont assurés de 8h45 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

7021 appels téléphoniques ont été enregistrés en 2020, soit en moyenne 585 appels par mois.

Ce chiffre est en net recul par rapport aux années précédentes. Cela s'explique par la montée en puissance de la plateforme territoiresnumeriques.dordogne.fr qui offre un système de tickets d'assistance (**11 567 tickets** comptabilités en 2020 soit + 44% par rapport à 2019) mais aussi par les périodes de confinement traversées en 2020.



III. 1. DIRECTION AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

III. 1. 1. Présentation des missions et de l'équipe

L'ÉQUIPE

Une équipe de 14 personnes est au service des collectivités, elle est composée en 2020 de :

- 5 architectes inscrits à l'ordre des Architectes (2 sont mutualisés avec le CAUE)
- 2 paysagistes concepteurs (dont un à 80 %) inscrits à la Fédération Française du Paysage (FFP)
- 1 ingénieur voirie
- 3 dessinateurs
- 1 coordinateur développement durable et efficacité énergétique mutualisé avec le CAUE
- 1 économiste de la construction
- 1 assistante/secrétaire

RELEVÉS SUR PLACE ET DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE EN 2020

- **Les 8 chargés d'études**, tout au long de l'année ont rencontré les élus, procédé à des conseils, participé aux réunions de travail ou encore présenté en commission le résultat de leurs études, ainsi que le suivi des ATMO.
- **L'équipe de dessinateurs** a procédé à **50 relevés de bâtiments ou d'espaces extérieurs**. Ces documents permettent de recenser et diagnostiquer à terme le patrimoine communal. Les architectes libéraux ou BET travaillant dans la continuité des études de faisabilité du service sollicitent régulièrement ces documents de travail.

LES OUTILS DE TRAVAIL

- Logiciel DAO Powercadd pour toutes les réalisations graphiques,
- Utilisation du logiciel SKETCHUP pour des simulations de volume en 3D,
- Station et mire pour relevés topographiques,
- Utilisation du logiciel interne ATD Partage pour la gestion des études de faisabilité et ATMO, et de l'outil SIG Périgéo pour une rapidité et une précision des réponses.
- Outil de gestion de la voirie communale sur Périgéo en collaboration avec le service cartographie de l'ATD.
- Outil embarqué sur véhicule pour traiter linéaires et états des voiries.

PARTENARIATS

- Directeurs des Communautés de Communes en assistance directe
- Participation à diverses commissions de jury de concours (quota 1/3 architectes) :
- Rénovation des halles de Bergerac
- Restructuration de l'EHPAD de Bourdeilles
- Construction de l'EHPAD de Neuvic sur l'Isle

- 2 paysagistes concepteurs membres du comité de jury Villages Fleuris de Dordogne,
- Partenariat avec le SDE 24 pour partage d'informations sur les diagnostics performances éner-



- gétiques, Club Energie et Plan Climat,
- Collaboration avec le CAUE sur des études de bourgs,
- Réception entreprises, BET et architectes,
- Rencontre avec la DGACES pour mise en commun des projets

III. 1. 2. Les résultats

L'activité de la Direction Aménagement territorial se compose de deux missions distinctes :

- une mission historique comprise dans l'adhésion pour la production d'études de faisabilité,
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus récente instaurée en 2014 et faisant l'objet d'une convention financière spécifique.

Ces deux missions se complètent et permettent d'équilibrer le fonctionnement du service suivant les années.

(I) LES DEMANDES D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

325 DEMANDES D'ÉTUDES EN 2020

Le renouvellement des équipes municipales en 2020 a impliqué un grand nombre de nouvelles demandes d'études, puisque depuis le mois de juillet 2020, 295 nouvelles demandes ont été adressées aux chargés d'études, relevant

de l'architecture, du paysage ou de la voirie.

Un tiers des demandes de 2020 s'est fait sur le dernier trimestre.

Le délai moyen de traitement des études depuis la sollicitation initiale de la collectivité jusqu'à la

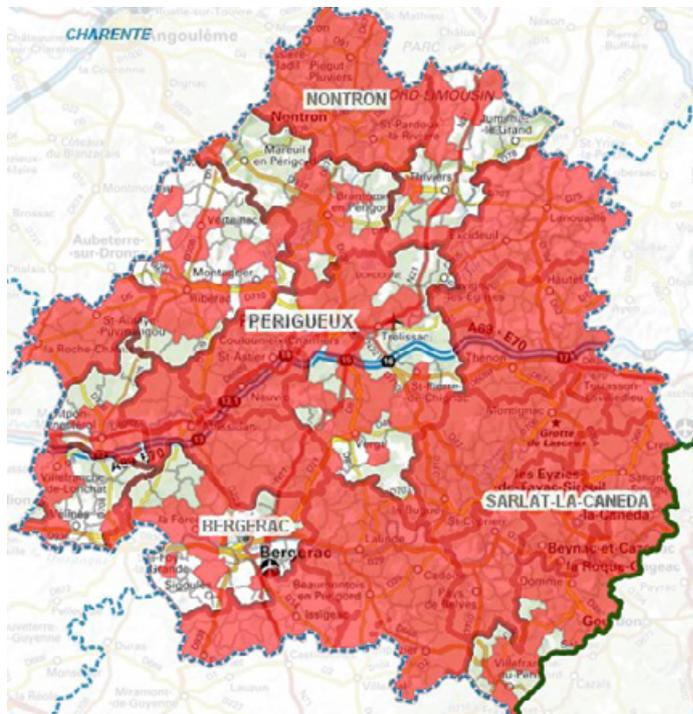
livraison du document final est de 13 semaines en 2020.

En 2020, traitement de 178 demandes d'études (97 dans le domaine de l'architecture, 52 dans celui du paysage, 5 en Urbanisme et 24 dans celui de la voirie)

EVOLUTION DE LA DEMANDE

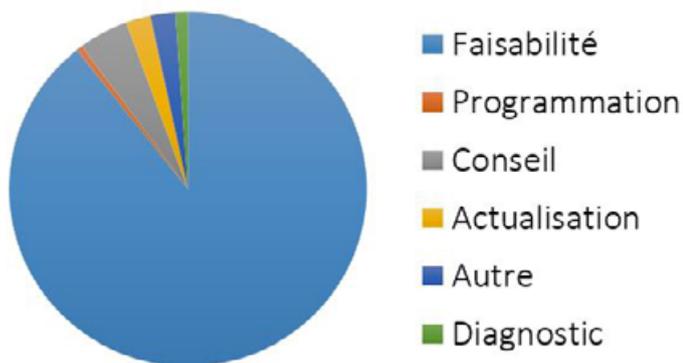


Les réponses se déclinent pour l'essentiel en l'élaboration d'études de faisabilité, d'opportunité, de diagnostic, de conseils et les participations à des commissions de Jury (concours de Maîtrise d'Œuvre, villages fleuris, etc...).



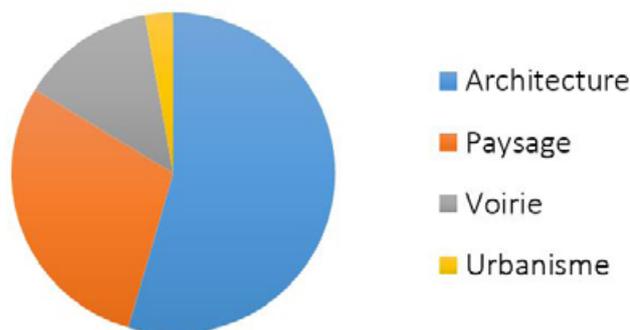
NATURE DES 178 DOSSIERS D'AIDE À LA DÉCISION PRODUITS EN 2020

Dossiers rendus en 2020 par type	
Faisabilité	159
Programmation	1
Conseil	8
Actualisation	4
Autre	4
Diagnostic	2
	178



Une répartition homogène entre le pôle architecture et aménagement.

Dossiers rendus en 2020 par domaine	
Architecture	97
Paysage	52
Voirie	24
Urbanisme	5
	178



Une répartition homogène entre le pôle architecture et aménagement.

Dossiers rendus en 2020 par catégorie	
Administration, culte	18
Aménagement paysager	18
Aménagement sécurité	6
Aménagement urbain, Traverse, voirie	36
Culturel	4
Développement économique	12
Divers - Ateliers - Sanitaires	3
Education, CLSH, crèche	13
Entretien voirie	11
Equipements sportifs, loisirs, tourisme	21
Logements, lotissements	29
Procédure péril	1
Santé, RPA, EPHAD, sécurité	5
Patrimoine historique petit patrimoine	1
	178



Une grande variété de dossiers.

En 2020, les domaines d'intervention sont toujours variés et globalement équilibrés. On peut également noter une répartition

homogène entre le pôle architecture et le pôle aménagement/voirie. Il faut enfin noter que les interventions portent sur l'ensemble des

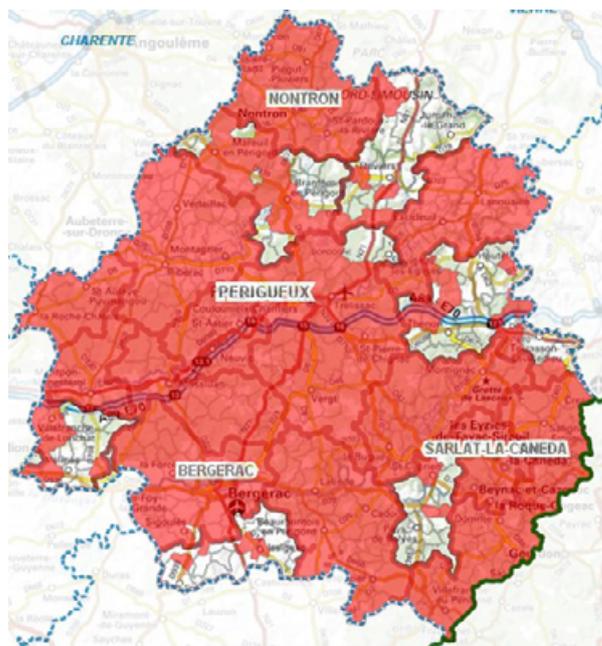
infrastructures des collectivités et contribuent grandement au dynamisme du territoire.

DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ À LA RÉALISATION

Les dossiers remis permettent aux décideurs de passer de la demande initiale exprimée en termes de volonté politique à la détermination de l'opportunité ou de la

faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement avec approches financières.

Les dossiers produits servent de support aux collectivités pour solliciter des aides de toute nature : DETR, contrat d'objectif, contrat de ruralité...



Une répartition homogène sur le territoire départemental.



ZAE Pech Mercier à Cénac et St Junien
(MOE Dodeman et TSA 24)



Accessibilité église de Beaumont



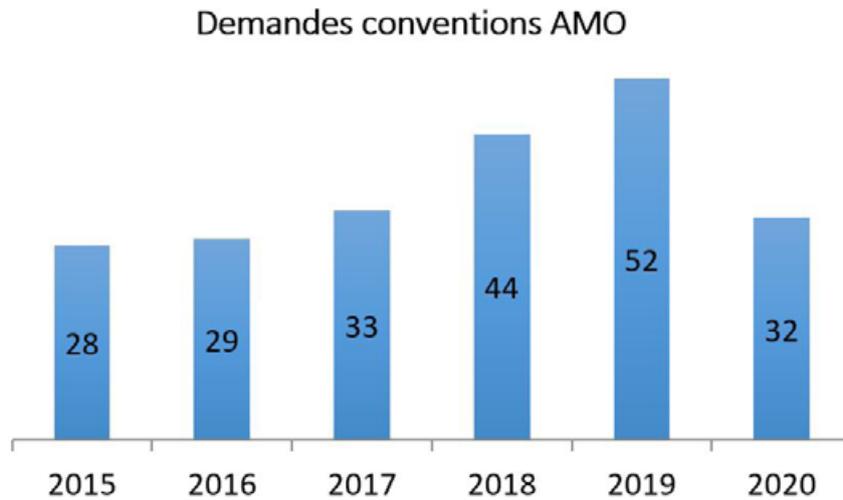
Maison de santé à Sigoulès réalisée par
ARCHISTUDIO

RÔLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les travaux résultant des études de faisabilité portent sur un montant de 67 253 285 € HT en 2020 se répartissant comme suit :

- Architecture : 53 853 791 € HT
- Voirie : 3 371 741 € HT
- Paysage : 10 027 753 € HT

(II) LES CONVENTIONS D'AMO (ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE)



LES MISSIONS PEUVENT PERMETTRE :

- ✓ d'aider à planifier les opérations jusqu'à la livraison,
- ✓ de rédiger le cahier des charges de la commande de la collectivité,
- ✓ d'organiser la consultation des maîtres d'œuvre ou des bureaux d'études spécialisés,
- ✓ d'analyser les offres,
- ✓ d'animer les commissions de jury ou travaux,
- ✓ de formuler tous conseils jusqu'au choix du maître d'œuvre ou encore de la mise au point avec lui de l'avant projet sommaire.

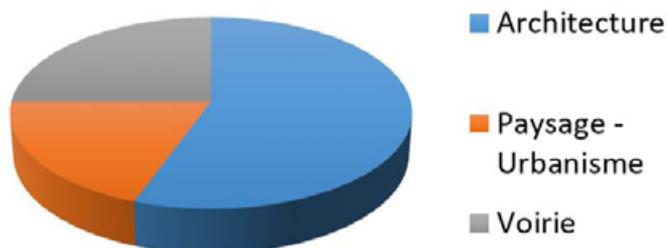
Pour l'année 2020 sur 32 demandes AMO, 3 ont été terminées, 24 sont en cours de traitement et 5 n'ont pas donné lieu à conventionnement. 8 demandes d'avant 2020 sont également en cours de traitement.

36 MISSIONS AMO ONT ÉTÉ CLÔTURÉES EN 2020 : QUELQUES EXEMPLES

- **Domaine Social, santé sécurité :** Construction d'un foyer d'hébergement à Clairvivre, Maison de santé pluridisciplinaire à St Cyprien, logements intergénérationnels à Villefranche du Périgord, construction d'une gendarmerie et logements de fonction au Bugue.
- **Domaine scolaire et enfance :** Rénovation école J.Rostand à Nontron, Restructuration école et cantine à Mensignac.
- **Domaine sécurité :** suivis de travaux de voirie pour 8 collectivités, sécurisation traversée de Brouchaud.
- **Domaine aménagements :** ZAE de Vialard, création vélo route voie verte avec passerelles sur la Vézère pour la CC Vallée de l'Homme.
- **Pour le Conseil Départemental :** étude de faisabilité Maison Départementale de l'Habitat, CMS de Terrasson, Centre Départemental de la Mémoire, études organisationnelles pour le LDAR.

DOMAINES D'INTERVENTIONS EN AMO

Domaines d'interventions	
Architecture	20
Paysage - Urbanisme	7
Voirie	9
	36



L'architecture et la voirie font l'objet de beaucoup de sollicitations d'accompagnement AMO.

FIN 2020 : 32 CONVENTIONS SONT EN COURS DE TRAITEMENT :

- 7 Bâtiments administratifs, culturels et sociaux : Aménagement mairie dans ancien centre de secours à Brantôme en Périgord, Logements dans l'ancien presbytère de Campsegret, construction d'une MFR à la Communauté de Communes du Pays de Fenelon.
- 2 bâtiments scolaires et enfance jeunesse : construction d'un restaurant scolaire à Cours de Pile, rénovation d'une salle en salle de gymnastique à Sigoulès-Flaugeac.
- 7 bâtiments spécifiques travaux de construction de la Gendarmerie de Domme, restaurations des églises sur le territoire de Mareuil en Périgord, église d'Ajat et de Paunat.
- 12 aménagements voirie, traverses, extensions de ZAE dont : diagnostic de pistes DFCI, liaison cyclable à Marsac sur l'Isle, aménagement d'un espace pédagogique à La Cassagne, aménagement d'une plaine de sports à Lanouaille, travaux de voirie.
- 4 Conventions particulières en cours avec le Conseil Départemental de la Dordogne :
 - ✓ Maison Départementale de l'Habitat programmation
 - ✓ Centre Départemental de la Communication
 - ✓ Hangars Direction sports rue Kleber
 - ✓ Obligations énergétiques des bâtiments départementaux

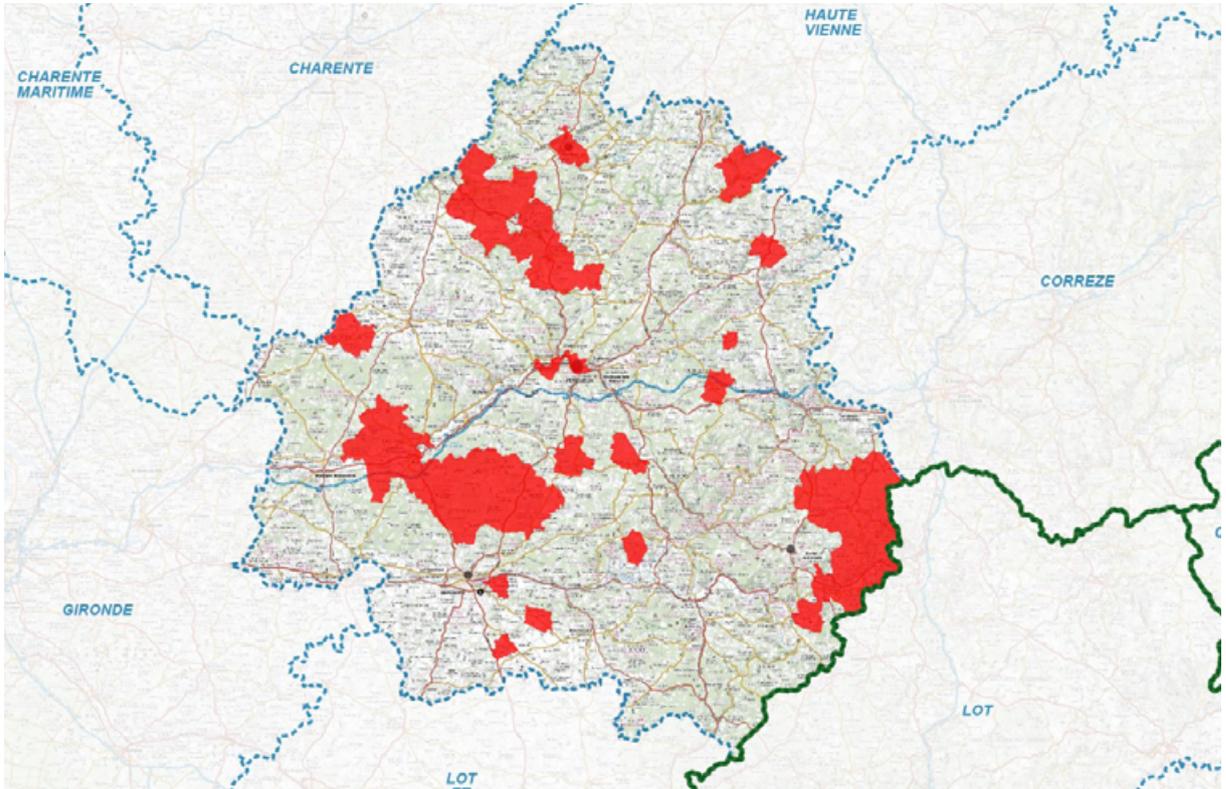


Place du foirail Villablard oct 20



Réhabilitation quartier Montmartre à St Cyprien MOE atelier Dodeman - Pierre Blondiaux paysagiste concepteur

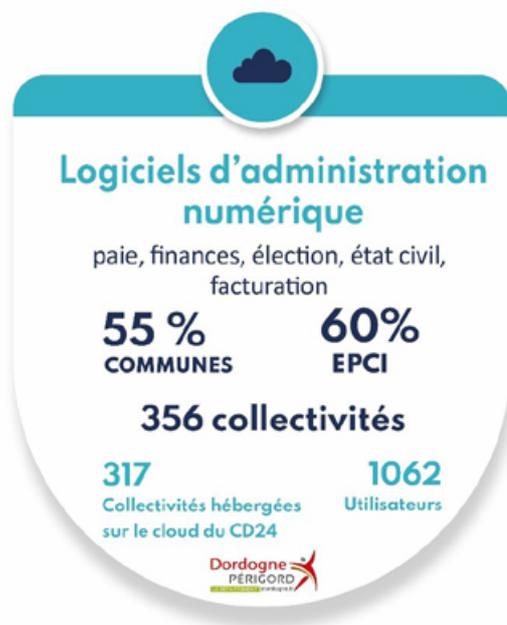
Le montant des honoraires perçu par l'ATD en 2020 pour ces missions s'élève à 120 991 € HT.
Le montant des travaux pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'AMO est de 25 537 500 € HT en 2020



Les missions d'AMO sont également réparties sur le territoire. Elles sont plébiscitées par les Maîtres d'Ouvrage. Après un ralentissement en 2020, un accroissement des demandes AMO est prévu pour 2021.

III. 2. DIRECTION GESTION DES TERRITOIRES : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

III. 2. 1. Administration Numérique



En 2020, **8 agents** ont accompagné **356 collectivités** dans la prise en main et l'utilisation de la suite progicielle Berger Levrault.

(I) DES PROGICIELS ACCESSIBLES À DISTANCE :

Depuis plus de 25 ans, l'ATD24 assiste les collectivités dans leur usage numérique quotidien et cherche les solutions innovantes pour faciliter la transformation et bénéficier au maximum des possibilités offertes par les outils numériques.



L'ATD24 a choisi de travailler avec l'éditeur Berger Levrault. Un marché départemental est signé depuis 2016, renouvelé en juillet 2020.

Les progiciels Berger Levrault proposés par l'ATD sont :

Gestion financière

Paye

Election – état civil

Facturation

Logiciel de facturation enfance :

Ce logiciel proposé par l'ATD24

évolue depuis 2019 vers BL.Enfance

et ainsi vers la possibilité d'un

portail famille. Ce portail famille

sera connecté au nouveau portail

citoyen territorial proposé par le

*Conseil Départemental : **démarches.***

dordogne.fr

Ceux-ci sont en lien automatisé avec les différentes plateformes nationales, Chorus, Helios, Net-Entreprises, Insee.

Nos missions :

- Fourniture et maintenance des logiciels
- Hébergement des logiciels et des données dans les infrastructures du Département
- Paramétrage des comptes utilisateurs
- Paramétrage des logiciels
- Formations initiales et complémentaires

- Réunions d'informations
- Assistance quotidienne

En 2020 : 47 formations / 305 agents formés

PROJETS RÉALISÉS EN 2020

- ✓ Le service a accompagné les collectivités dans la réorganisation liée aux conditions sanitaires et à la forte évolution du télétravail.
 - ✓ Montée en compétence et migration progressive vers BL Enfance, qui vient remplacer E-Enfance.
- 2 sites pilotes ont été migrés avec l'aide de Berger Levrault, la commune de Boulazac Isle Manoire et la communauté de communes Isle Vern Salembre, compétente sur l'intégralité de la compétence enfance. Cette nouvelle offre permet de disposer d'un portail
- ✓ Préparation du passage à la DSN des communautés de communes

(II) DÉMATÉRIALISATION : 422 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Stela, le tiers de télétransmission :
 - ✓ Dématérialisation des actes : Echange en toute sécurité des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.
 - ✓ Echange avec la trésorerie : Transmission au comptable public des bordereaux et pièces justificatives dans le respect du Protocole d'Echange Standard (PES). Avis de notification automatique de la réception des fichiers à la trésorerie ou de l'échec de la transmission. Stela est connecté à Berger Levrault et à Sesile pour un circuit entièrement automatisé entre le logiciel de comptabilité, le parapheur électronique et Hélios.
 - Sesile, le parapheur électronique :
 - ✓ Signer en toute légalité : Grâce à l'authentification par certificat électronique, on appose sur les documents une signature légale à valeur probante. Sesile est connecté à l'application comptable Berger Levrault. La transmission des bordereaux de l'un à l'autre se fait ainsi directement depuis l'application.
 - ✓ Signer à distance : Grâce à Sesile, les déplacements sont réduits en signant les documents depuis n'importe quel terminal connecté à internet.
 - Certificat électronique RGS** : 659 en circulation
- Ils sont utilisés pour signer dans le parapheur électronique et pour s'authentifier dans Stela pour ce qui concerne le contrôle de légalité.

PROJETS RÉALISÉS EN 2020

- ✓ Migration vers les nouvelles versions de Sesile et Stela
- ✓ Gestion de l'augmentation des commandes de certificats liée aux élections municipales
- 345 certificats ont été commandés et fabriqués en 2020

III. 2. 2. Cartographie numérique



9 agents travaillent au service Cartographie Numérique, dont 2 dédiés à l'adressage

(I) GÉOVISU

C'est un module du système d'information géographique Périgéo, accessible par internet. Il contient toutes les données liées à l'aménagement du territoire.

La visionneuse Géovisu centralise un ensemble d'informations indispensables aux collectivités pour répondre quotidiennement aux questions des habitants et travailler sur des projets d'aménagement. Intuitive, elle met

à disposition de chaque élu ou agent habilité : Matrice cadastrale / BD Parcellaire / Cartes IGN / Documents d'urbanisme / Zonages des risques naturels / Plans de prévention des risques / Zonages liés à l'environnement : ZNIEFF, Natura 2000.../Périmètres de protection du patrimoine.

En partenariat avec le service assainissement, nous intégrons et numérisons actuellement l'ensemble des réseaux d'assainissement.

Nos missions :

- Fournir, héberger, administrer Géovisu et plus largement le système d'information géographique Périgéo.
- Intégrer et mettre à jour les données :
 - du catalogue Pigma,
 - de la collectivité : réseaux d'assainissement, d'électricité, périmètre de préemption urbain...
- Former et assister au quotidien les utilisateurs.

En 2020 : 69 Formations / 323 Agents formés

Une convention de coopération est signée entre le Département de la Dordogne et l'ATD24 dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité.



L'ATD24 est Assistant à maître d'ouvrage :

- dans le suivi administratif et financier du projet
- dans le développement d'outils cartographiques et de bases de données.

Une visionneuse est créée, regroupant l'ensemble des données produites et moissonnées : espace forestier, eaux pluviales, milieux ouverts, écotourisme, zones humides...

(ii) PACK APPLICATIFS : 15 EPCI, 13 SYNDICATS ET 403 COMMUNES

Le système d'information géographique Périgéo dispose d'un générateur d'applications. L'équipe de géomaticiens est ainsi dédiée au développement d'applicatifs adaptés au besoin des collectivités. La méthode suivie est intégrative et l'applicatif se co-construit avec les référents métiers des collectivités. Souvent se constitue un groupe de travail départemental.

De nombreux applicatifs :

- Cimetières : **110 communes utilisatrices**
- Adressage : **418 communes formées dont 179 ont finalisé ou en cours de finalisation de la démarche**
- SPANC : **2 agglomérations et 8 communautés de communes**
- Taxe de séjour : **7 communautés de communes**
- Petit patrimoine : **disponible sur tout le département y compris les habitants en version grand public**
- Voirie : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
- Collecte d'ordures ménagères : **2 agglomérations, 3 syndicats**
- Bâtiments : **2 communautés de communes**
- Développement économique : **1 agglomération, 1 communauté de communes**
- Assainissement collectif : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
- Veille foncière : **2 agglomérations et 18 communautés de communes**

(iii) ADRESSE

Dans cette volonté d'accompagner la production de données, l'ATD24 s'est engagée en 2018 au coté des

communes pour la normalisation de l'adresse. **276** communes ont conventionné depuis, plus de 400

ont été formées à la normalisation. C'est aujourd'hui **135 000 points**

adresse et plus de 20 000 voies créés et vérifiés.

C'est ainsi 129 communes qui ont finalisé leur adressage, 65 sont en cours de finalisation. Le travail engagé en Dordogne est valorisé au niveau national. L'ATD24 est

ainsi membre du groupe de travail national sur la base adresse nationale. Un travail est en cours avec l'AMF pour que les communes soient considérées par l'ensemble des opérateurs comme les chefs de file de l'adresse.



Communes dont les adresses sont publiées sur data.gouv début 2021

(iv) LOGICIEL AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

11 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 381 Communes

Le logiciel Cart@DS de GFI est conçu pour favoriser la collaboration. Ainsi, les communes, guichets uniques, reçoivent les demandes des pétitionnaires et les intègrent dans Cart@DS.

Les instructeurs, durant l'instruction, complètent les dossiers et peuvent communiquer directe-

ment avec les services associés, Bâtiments de France, DDT... afin d'éviter une re-matérialisation de dossier.

Le logiciel Cart@ds est en lien direct avec Géovisu. Ainsi, les données présentes dans Géovisu remontent automatiquement dans Cart@ds, via un calcul de contraintes. Ceci permet d'initier plus facilement l'instruction.

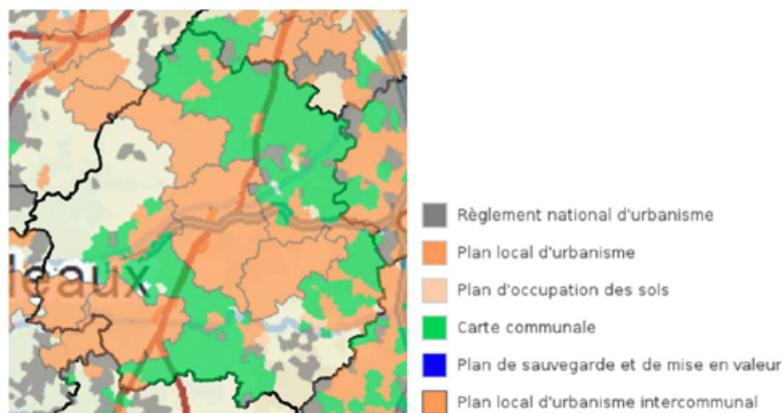
En parallèle, l'ensemble des dossiers instruits est intégré dans Géovisu, permettant de disposer de données dynamiques pour travailler aux documents d'urbanisme. L'ATD24 est membre du réseau urbanisme animé par la DDT24 et est partenaire de la DGFIP.

PROJETS RÉALISÉS EN 2020

✓ Poursuite du travail sur le versement des documents dans le Géoportail de l'urbanisme :

Un travail a été mené en partenariat avec la DDT et PIGMA pour intégrer les documents d'urbanisme au géoportail National de l'Urbanisme (obligation en 2020)

- Les documents d'urbanisme de 6 communautés de communes ont été ajouté



L'ATD24, en partenariat avec la DDT24 et le GIPAtgeri accompagne les collectivités.

✓ Poursuite de la mise en place de Registre dématérialisé d'enquête publique :

En 2019, à l'occasion du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, le service cartographie numérique a développé un **registre dématérialisé d'enquête publique**.

Ce registre a donné lieu à un outil de gestion numérique de l'enquête publique, utilisé par les services mais aussi par les commissaires enquêteurs.

A ce jour, 12 enquêtes ont été suivies avec l'outil et une est en programmation

✓ En 2020, l'ATD travaille sur la dématérialisation du dépôt et du suivi des demandes d'urbanisme pour répondre aux évolutions réglementaires. Chaque territoire définit une commune pilote pour une expérimentation sur 2021.

✓ Le PCRS est le Plan de Corps de Rue Simplifié. C'est un fond de plan très précis qui permet d'apposer dessus les différents réseaux, numérisés en classe A (précision à 20 cm). L'objectif est d'avoir une vue très précise du territoire et de faciliter notamment la prise de décision pour les chantiers La loi rend ce fond de plan obligatoire pour les réseaux

sensibles (électricité) dès 2020 et pour les autres réseaux à partir de 2026... Les données produites dans le cadre du PCRS peuvent être utilisés pour créer d'autres outils - exemple le cadastre solaire qui permet de définir les lieux intéressants pour installer des panneaux solaires La définition des besoins, des participations des différents acteurs départementaux et partenaires s'est poursuivi en 2020 avec pour objectif de produire un PCRS au niveau départemental à partir de 2021.

III. 2. 3. Assistance Marchés Publics

2 agents assistent au quotidien les collectivités.





Depuis 2018 et la montée en puissance de la dématérialisation, nous formons les agents des collectivités pour favoriser leur autonomie sur la plateforme. En 2020, 2 formations ont été organisées ce qui a permis de former 19 agents à la nouvelle réglementation.



Nous conseillons aux collectivités d'informer les entreprises de

leur territoire de ses nouvelles obligations.

L'ATD peut fournir des guides à leur attention concernant l'accès et l'utilisation de la plateforme des

marchés publics AWS (inscription/ création d'un compte entreprise, téléchargement DCE, dépôt pli électronique).

Le Conseil Départemental et les chambres consulaires sont mobilisés sur ce sujet.

Nos missions :

- Conseils juridiques en matière de commande publique
- Assistance à la passation (dématérialisation) des marchés publics
- Administration des comptes des adhérents sur le profil d'acheteur (création, suivi et mise à jour des comptes utilisateurs, résolution des incidents techniques)

- Vérification des pièces administratives sur demande des adhérents

- Formations des agents à l'utilisation du profil d'acheteur : rédiger et publier AAPC, mettre en ligne DCE, échanger avec les candidats sur la plateforme, ouvrir des plis électroniques, correspondre avec les soumissionnaires (lettre de rejet, négociation, notification, etc. ...), mettre en ligne les données essentielles.

- Assistance technique à l'utilisation quotidienne du profil d'acheteur

PROJET RÉALISÉ EN 2020

La rédaction des pièces administratives de marché est une difficulté pour les collectivités, notamment les plus petites, et engendre régulièrement des failles de sécurité juridique pour la collectivité.

Le conseil d'administration de l'Agence a donc décidé d'acquérir un logiciel d'aide à la rédaction des pièces administratives de marché.

Le service a donc été fortement mobilisé sur le choix de l'outil et la montée en compétence.

III. 2. 4. Les outils juridiques

2 agents travaillent au service sécurité juridique et cherchent les solutions pour les collectivités



En 2020, **121 collectivités** et structures publiques ont fait appel à nos services pour un total de **265 demandes**.

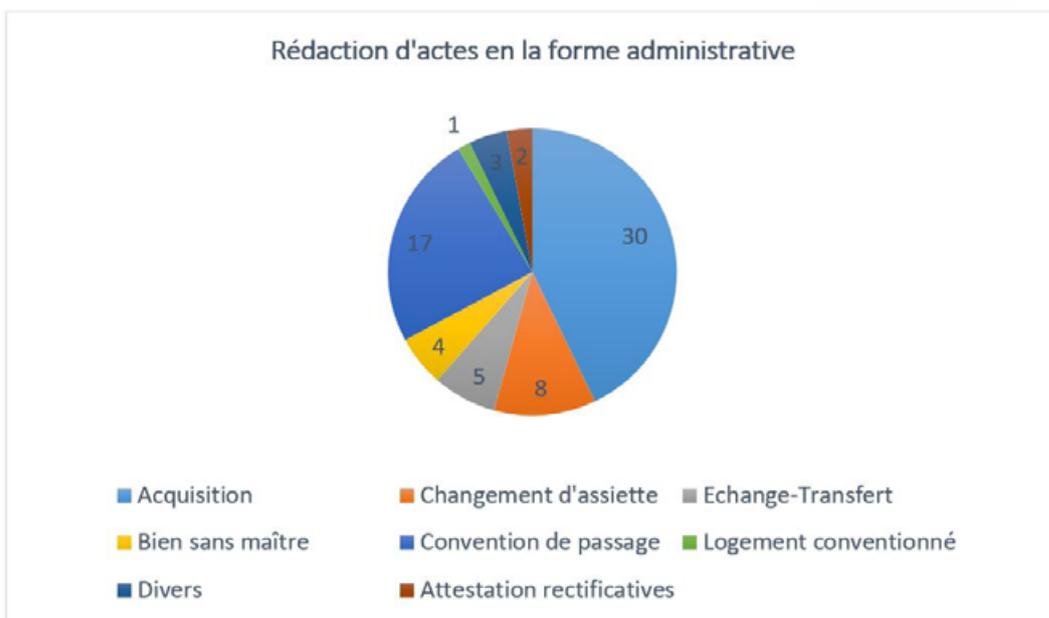
(I) RÉDACTION DE PIÈCES ADMINISTRATIVES

Dans un souci de simplification et de gain de temps, les collectivités territoriales peuvent passer des actes en la forme administrative, c'est-à-dire des actes authentiques ayant la même valeur qu'un acte notarié :

- les actes d'acquisition pour un montant maximum de 50 000€,
- les actes d'échanges,
- les actes relatifs au changement d'assiette des chemins ruraux,
- les actes concernant les biens sans maître,
- les conventions de servitudes, ex : passage de canalisations en terrain privé...
- les actes de résiliation de convention avec l'Etat ex. PALULOS...
- les contrats et les baux.

En 2020, 50 demandes de rédactions d'actes soit la rédaction de 70 actes en la forme administrative.

38 demandes d'accompagnement à la rédaction d'actes ont également été traitées.



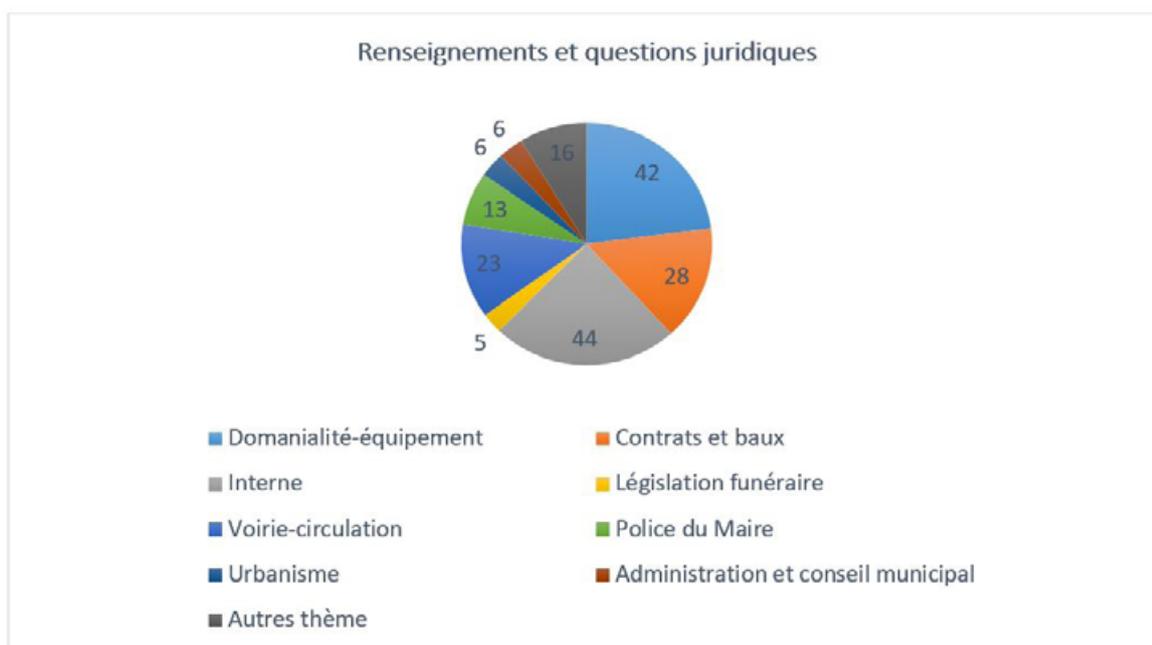
(II) RECHERCHES JURIDIQUES

L'Agence Technique Départementale assiste les collectivités dans la recherche de renseignements d'ordre réglementaire ou juridique. Organe de mutualisation, il nous a semblé particulièrement important de leur faire bénéfici-

er d'une expertise juridique de qualité.

Aussi, nous avons choisi les services de SVP. Riche de plus de 20 ans d'expérience, comptant 200 experts, cette plateforme juridique sécurise toutes leurs décisions locales. Nous sommes

l'interface : nous définissons avec elles le périmètre de leurs questionnements, nous interrogeons l'expert et nous rédigeons une réponse écrite qui leur permettra d'avancer dans leur problématique. En 2020, 178 demandes de renseignements et questions juridiques.



III. 2. 5. Délégué à la protection des données

Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur. L'ATD24 propose à ses adhérents d'être leur DPD mutualisé : 446 collectivités ont adhéré au service.

Missions du DPD mutualisé :

- Sensibiliser, informer, former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles

- Recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les obligations du RGPD
- Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD

- Mener une « étude d'impact » en cas d'utilisation de données personnelles représentant des risques
- Mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données

DEPUIS SEPTEMBRE 2019 :

- 275 collectivités formées au registre soit 294 agents
- Préconisations sur les traitements de données à 53% des collectivités adhérente
- Préconisations sur les mesures de sécurité techniques et organisationnelles à 38% des collectivités adhérentes
- 17 fiches pratiques rédigées et diffusées
- 329 Conseils relatifs à la protection des données en 2020

ETAT D'AVANCÉE DE LA MISSION RGPD AUPRÈS DES ADHÉRENTS AU 31/12/2020 :

% d'avancée de la mission	Nombre de collectivité
Mission effectuée à 44%	159
Mission effectuée à 50%	40
Mission effectuée à 56%	68
Mission effectuée à 63%	178
Mission effectuée à 69%	1

PROJETS 2019 COMMUNS À L'ENSEMBLE DE LA DIRECTION EN PARTENARIAT AVEC LA DSIN



En 2019, le Conseil départemental de la Dordogne a voté son schéma d'inclusion numérique. En 2020, le Conseil départemental s'est doté d'un portail citoyens, **Demarches.dordogne.fr**. La volonté a été de partager cet outil avec toutes les collectivités de Dordogne afin de

faciliter les recherches du citoyen. L'ATD24 s'est ainsi impliquée dans le développement de la plateforme et plus particulièrement dans la création d'une base de données collaborative. Celle-ci référence 150 démarches réalisées par le bloc communal. L'enjeu de 2021 est de

travailler avec les communautés de communes et d'agglomération et avec les communes pour compléter cette base et l'intégrer à

demarches.dordogne.fr. Le calendrier est ambitieux puisque l'objectif est fixé à septembre 2021. Un chef de projet a été nommé pour

mener à bien ce projet, qui associe animation et technicité.

III. 3. DIRECTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES

17 Agents sont au service des collectivités.

Le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) accompagne depuis 1995 les collectivités qui disposent d'un assainissement collectif. La Direction assainissement et eaux pluviales de l'ATD intègre le SATESE qui lui a été rattaché au 1^{er} janvier 2014 et un Service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (SAMO).

La Direction assainissement et eaux pluviales s'organise aujourd'hui en 3 entités :

- Le Service d'Assistance Technique à l'épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) qui développe des missions réglementaires de mesures, des missions de diagnostic et des missions d'assistance, de formation et de conseil. Des projets d'exper-

tise et d'innovation sont aussi conduits avec des organismes publics.

- Le Service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (**SAMO**) qui accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets.
- Le Service d'Assistance Administrative (SADMI), qui en plus de s'occuper de l'organisation logistique interne à la direction, traite les demandes administratives des collectivités et qui réalise les documents administratifs réglementaires imposés aux maîtres d'ouvrages.

Depuis 2018, dans le cadre du Projet MNB (Maison Numérique de la Biodiversité) le service développe une mission d'assistance à la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de limiter le ruisselle-

ment des eaux pluviales, les inondations et la pollution des milieux naturels. Ce projet s'est terminé en fin d'année 2020 néanmoins grâce aux moyens matériels et humains acquis dans ce cadre le service assainissement continuera d'apporter une expertise et un appui technique aux collectivités sur ce sujet d'importance.

L'action du service assainissement se décompose principalement en trois grandes missions :

- la mission réglementaire d'assistance technique, de mesures et de conseil
- l'expertise technique (métrologie, modélisation hydraulique...),
- le service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

(i) MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET CONSEIL

Les missions s'effectuent dans le cadre de conventions passées entre les collectivités et l'ATD. **Toutes les collectivités du Département disposant d'un assainissement collectif ont conventionné en 2020 soit 135 Maîtres d'Ouvrage,**

337 systèmes d'assainissement collectif de Dordogne ont été suivis par le SATESE.

L'activité en 2020 a été bien entendue perturbée avec la crise sanitaire et les différents confinements liés. Cependant, un effort

particulier des agents a été fourni pour, garantir une continuité de service et maintenir les passages prévus sur les systèmes d'assainissement, mais aussi être en soutien des collectivités face aux enjeux sanitaires liés au COVID.

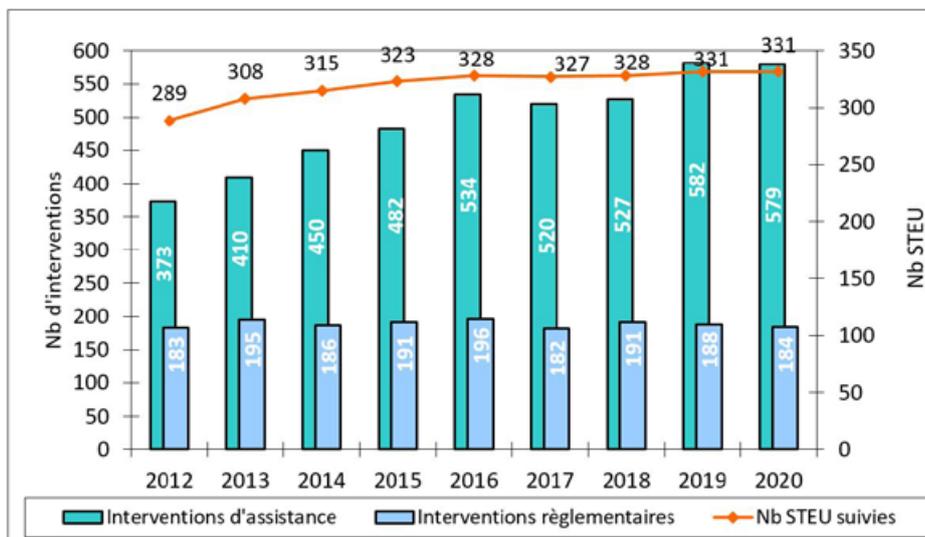
La problématique du traitement des boues liquides s'est fait jour suite à leur interdiction d'être épandues directement sur des

terres agricoles ; l'ATD a pu proposer des solutions techniques et accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre.



L'activité du « SATESE » sur cette mission en résumé :

	2017	2018	2019	2020
Bilans pollution sur 24 h	167	168	154	150
Visites d'assistance	524	522	580	589
Contrôles des appareils de mesure et de prélèvement	28	28	34	34
Réceptions techniques des ouvrages	3	10	12	7
Commentaires techniques effectués pour le compte de l'Agence de l'eau	331	330	331	327
Fiches de synthèse	331	330	331	337
Nombre de rapports envoyés aux maîtres d'ouvrage	1053	1058	1091	1107



(ii) MISSION D'ASSISTANCE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE (AMO)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SAMO accompagne les collectivités sur leurs projets d'assainissement. Cette AMO est extrêmement diverse, les accompagnements demandés peuvent être :

- Aide au recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de schémas directeurs/diagnostics,
- Aide au recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'ouvrages et suivi des prestations,
- Réalisation d'études de faisabilité technico-économiques apportant une aide à la décision aux gestionnaires,
- Réalisation d'études financières pour le recalage ou la mise en place du budget annexe de l'assainissement,
- Réalisation de pré-diagnostics, d'études de capacité des ouvrages,
- Accompagnement technique pour de petits réaménagements d'ouvrages,
- Réalisation d'études préparatoires à la prise de compétence assainissement et eau potable par les EPCI (suite à la loi NOTRe),

- Appui renforcé du service pour les EPCI ayant pris l'assistance globale,

- Accompagnement pour le recrutement d'un cabinet en charge du renouvellement ou de la mise en place d'une concession (ex DSP).

3 EPCI ayant pris la compétence Eaux usées (Communautés de Communes : Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, Bastides Dordogne Périgord, Vallée de la Dordogne et Forêt Bessede) ont opté pour l'assistance technique globale du service (accompagnement le plus intégré et étoffé qui comprend : Assistance technique, Assistance maîtrise d'ouvrage et Expertise). Ceci a nécessité la mise en œuvre d'une organisation et de moyens renforcés pour répondre aux besoins et aux objectifs.

On note un accroissement constant des demandes et une charge de travail conséquente pour les années 2019 et 2020.

Pour faire face aux nombreuses demandes et pour palier deux départs au sein du service fin 2019 ainsi qu'à la fin de la participation d'un agent du service de l'eau du

CD24 (mi 2020) deux embauches ont été nécessaires en 2020. Une au mois de janvier par le transfert d'un collègue du SATESE vers le SAMO et une seconde au mois de février. Fin 2020 le service AMO compte 5 agents.

Fin 2020, **77 conventions**, réparties de la manière suivante, avaient été finalisées dans l'année ou étaient en cours :

- 8 accompagnements pour la réalisation des schémas directeurs/études diagnostiques,
- 15 concernent le recrutement du maître d'œuvre et le suivi du projet/travaux,
- 5 études de transfert de compétences,
- 2 études financières du budget communal d'assainissement,
- 3 accompagnements pour le renouvellement de la DSP (nouvelle offre de service),
- 9 études sur les eaux pluviales,
- 3 conventions d'accompagnement global de communautés de communes,
- 25 rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS),
- 7 études diverses (métrologie, animation,...).

(III) MISSION D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'INNOVATION

Le pôle assainissement s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'expertise technique et de l'innovation, pour en faire bénéficier les territoires.

A ce titre, il a participé à des projets expérimentaux et/ou scientifiques et est membre de groupes de travail nationaux.

- Groupe de travail EPNAC

Le groupe de travail EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux en Assainissement Collectif, cf. site internet dédié) a pour objectif d'acquérir, de mutualiser et de diffuser des connaissances en matière de traitement des eaux usées aux collectivités et aux maîtres d'œuvre.

La participation du pôle assainissement à ce groupe de travail a pour but de contribuer à son fonctionnement et à celui de ses instances en étant notamment présent au sein du comité de pilotage, du comité scientifique et de groupes thématiques.

Cette structure regroupe l'ensemble des acteurs publics de l'assainissement (Agences de l'Eau, Ministère de l'Environnement, Office Français de la Biodiversité, Services de Police de l'Eau, INRAE, SATESE).

- Groupes de travail et missions Agence de l'Eau

Le pôle assainissement participe à des groupes de travail impulsés et animés par l'Agence de l'Eau ayant pour but de d'établir des doctrines en lien avec les retours d'expériences et la réglementation en vigueur (groupe de travail Azote & Phosphore) ou encore d'alimenter et animer un outil de gestion de données relatives aux pressions domestiques impactant les masses d'eau du département (groupe de travail PDOM). Ces travaux ont été mis entre parenthèses en 2020 du fait du contexte sanitaire.

Une nouvelle problématique a émergé avec l'épidémie de la Covid à savoir l'obligation d'hygiéniser les boues issues de l'épuration avant de pouvoir les valoriser. Cette obligation impact fortement les collectivités maîtres d'ouvrage, autant sur le plan technique qu'économique. L'ATD a accompagné de près les opérations nécessaires à l'évacuation des boues et notamment la mise en œuvre d'un protocole de chaulage ou la consultation d'entreprises spécialisées dans l'épaississement et le compostage des boues. Un groupe de travail

s'est constitué entre les SATESE du bassin Adour Garonne et l'Agence de l'Eau pour trouver rapidement des solutions viables et pérennes.

- Assistance gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du projet de **Maison Numérique de la Biodiversité**, porté par le Conseil Départemental de la Dordogne, l'ATD24 accompagne les collectivités pour la gestion des eaux pluviales. Une attention particulière est consacrée à l'adaptation des pratiques de gestion des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion «intégrée» ou «alternative au tout tuyau» qui a pour objectif de : prévenir les débordements, protéger les biens et les personnes, améliorer la qualité des eaux, réduire les coûts des ouvrages de gestion des eaux pluviales et aménager durablement le territoire.

Ce projet s'est terminé en fin d'année 2020 néanmoins l'accompagnement proposé par l'ATD24 perdurera pour les années à venir étant donné les besoins et sollicitations exprimés par les collectivités du département demandeuses sur le sujet.

(IV) SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

La direction est certifiée ISO 9001 depuis 2009, ce qui lui permet non seulement de suivre sa performance et la satisfaction de ses

adhérents et partenaires, mais aussi par un monitoring précis, de respecter les objectifs suivant les évolutions du contexte institutionnel et réglementaire.

La certification a été conservée suite à l'audit de suivi du mois de mars 2020.

IV. BUDGET 2020

Le Budget de l'ATD est constitué d'un budget principal et de deux budgets annexes :

- Le budget Assainissement collectif
- Le budget Gestion des Territoires (GDT)

IV. 1. BUDGET GÉNÉRAL ATD

IV. 1. 1. Dépenses de fonctionnement

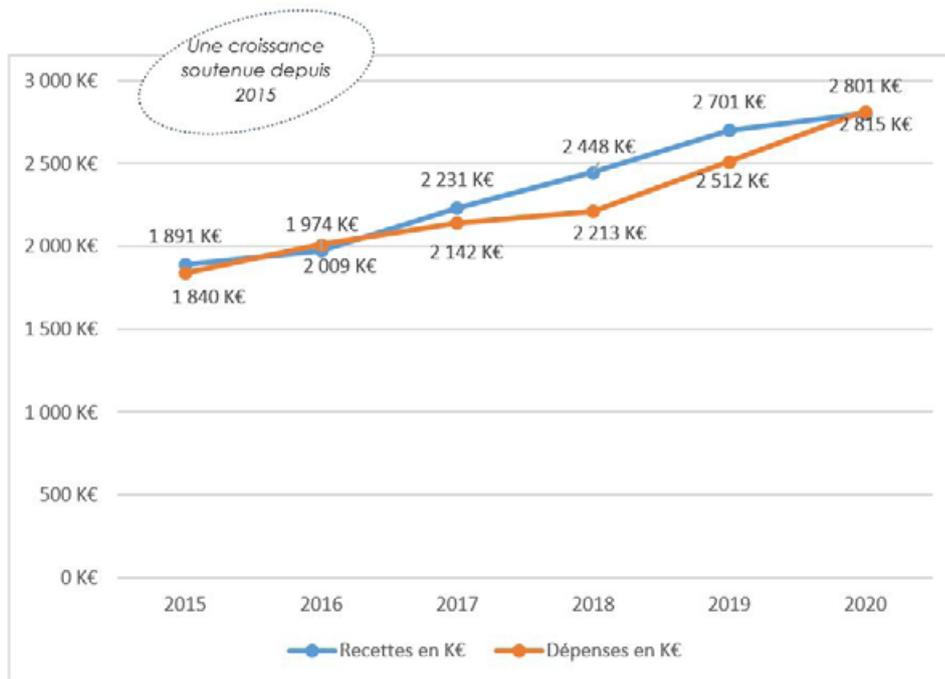
BUDGET (K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges générales de structure	187	216	219	176	187	247
Charges de personnel	1 653	1 793	1 923	2 037	2 325	2 568
TOTAL	1 840	2 009	2 142	2 213	2 512	2 815

Commentaire : L'agence poursuit une politique de croissance en développant de nouveaux services ; notamment numériques.

IV. 1. 2. Recettes de fonctionnement

RECETTES (K€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subvention du Conseil Départemental	700	665	665	665	665	665
Adhésion des Collectivités	328	325	359	394	410	409
Conventions rémunérées ATMO	84	99	103	130	164	121
Remboursement Budget G.D.T. (Gestion Des Territoires)	556	631	757	860	949	1 041
Remboursement Budget Assainissement	189	220	272	333	431	464
Remboursement CAUE	34	34	34	34	20	20
Divers	-	-	41	32	62	83
TOTAL	1 891	1 974	2 231	2 448	2 701	2 801

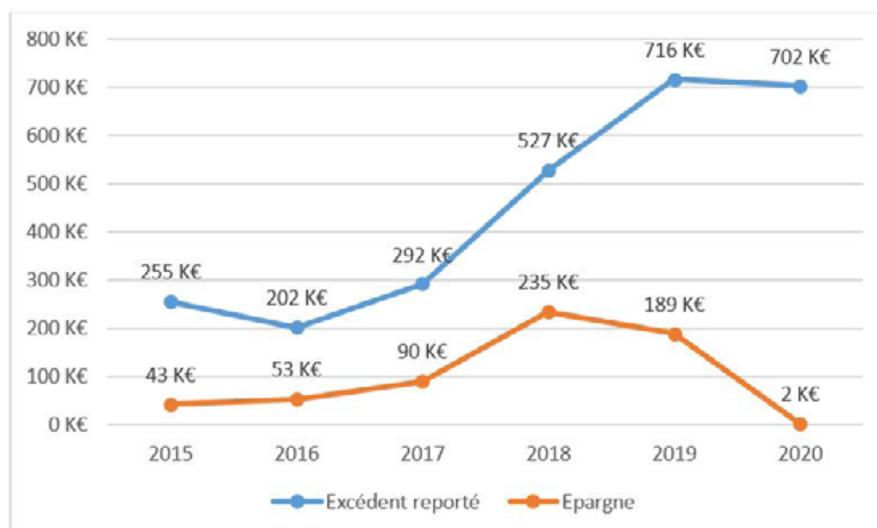
Commentaire : En phase de croissance un décalage s'opère entre la perception des recettes et l'investissement en dépenses.



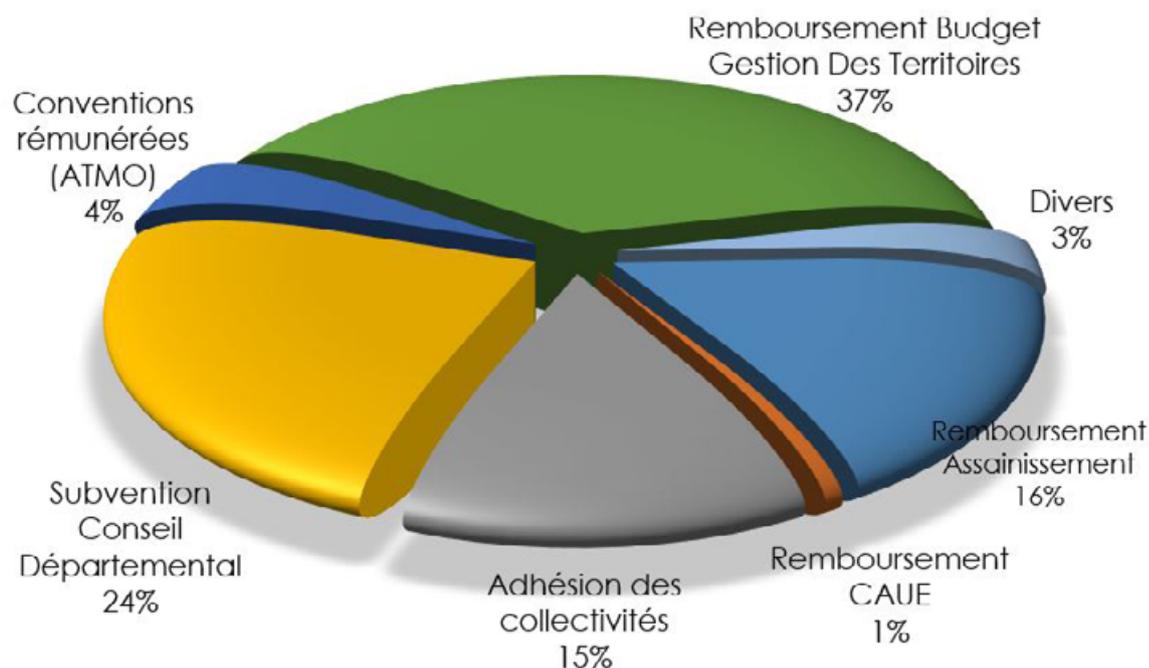
IV. 1. 3. Epargne et Excédent reporté

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
épargne (K€)	+43	-53	+90	+235	+189	+2
excédent reporté (K€)	255	202	292	527	716	702

Commentaire : Le niveau d'excédent reporté est très bon mais l'épargne nette est nulle en 2020. C'est un point à corriger en 2021.



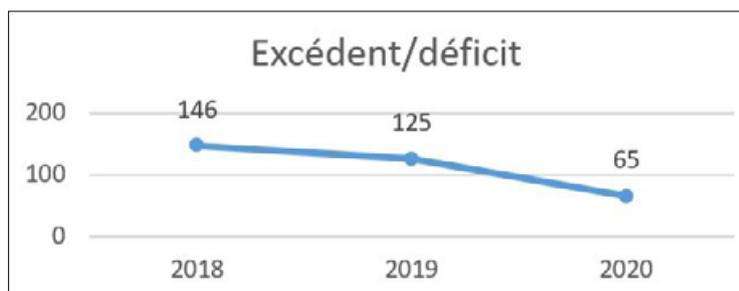
IV. 1. 4. Détail du financement du budget ATD principal



Commentaire : L'ATD poursuit son autonomie financière en 2020. Le développement a été exclusivement financé par de nouvelles recettes tirées des nouveaux services proposés aux collectivités adhérentes.

IV. 2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

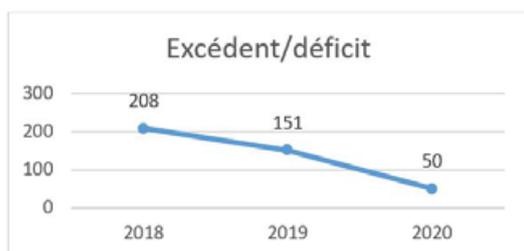
DÉPENSES (k€)	2018	2019	2020	RECETTES EN K€	2018	2019	2020
Charges générales de structure	163	176	167	Subvention CD 24	134	134	134
Charges de personnel	609	707	725	Aides Agence de l'Eau	284	246	303
Divers	42			Conventions collectivités	292	288	297
				Prestations ATMO et collectivités non éligibles + divers	250	340	223
TOTAL FONCTIONNEMENT	814	883	892	TOTAL RECETTES	960	1008	957
				EXCÉDENT/DÉFICIT	146	125	65



Commentaire : Le budget assainissement reste dynamique mais son épargne diminue. Le niveau d'excédent reporté s'établit à 380 021 € à fin 2020.

IV. 2. 1. BUDGET ANNEXE GESTION DES TERRITOIRES

DÉPENSES (k€)	2018	2019	2020
Structure	444	499	510
Personnel	862	951	1041
Divers	6	11	9
	1312	1461	1560



DÉPENSES (k€)	2018	2019	2020
Conventions collectivités :	1415	1418	1507
- Informatique	575	577	558
- Cartographie	320	319	361
- ADS	82	83	83
- Dématérialisation	77	81	108
- RGPD	183	215	221
- Adressage	94	49	20
- E Enfance			27
- Bureau Virtuel			23
- Portail Citoyen			2
- Cimetières			1
- Marchés Publics	84	94	103
FEDER	0	87	0
AMO MNB	57	57	57
Divers	48	50	46
	1520	1612	1610
Excédent/déficit	208	151	50

Commentaire : Le budget Gestion des Territoires continue à croître tout en maintenant une épargne positive en 2020 ; quoique en baisse depuis 2018. Le niveau d'excédent reporté s'établit néanmoins à 451 011 € à fin 2020.

V. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'agence technique poursuit une dynamique de croissance en 2020 pour s'adapter et répondre aux besoins du territoire en matière de transition écologique et de transformation numérique. Comme prévu, l'écoulement budgétaire de l'année 2020 constate un maintien

des excédents reportés à un bon niveau avec trois budgets en quasi équilibre, mais en tendance baissière au niveau de l'épargne nette. Un correctif sur la tarification devra donc nécessairement être apporté en 2021 pour tenir compte de l'augmentation naturelle des

charges de personnel afin d'éviter une consommation trop rapide des fonds propres reconstitués depuis 4 ans.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	62
I. L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	63
II. ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC	80
III. ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	85
IV. ACTIONS DU CAUE EN MILIEU SCOLAIRE	90
V. ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES DU CAUE	92
VI. LA VIE STATUTAIRE DU CAUE	100
VII. LE FINANCEMENT DU CAUE	104

INTRODUCTION

Plus de 40 ans au service du public et des collectivités

Le CAUE est un organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977. Le CAUE de la Dordogne a été créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil Départemental.



Siège du CAUE, Espace François Mitterrand, Périgueux

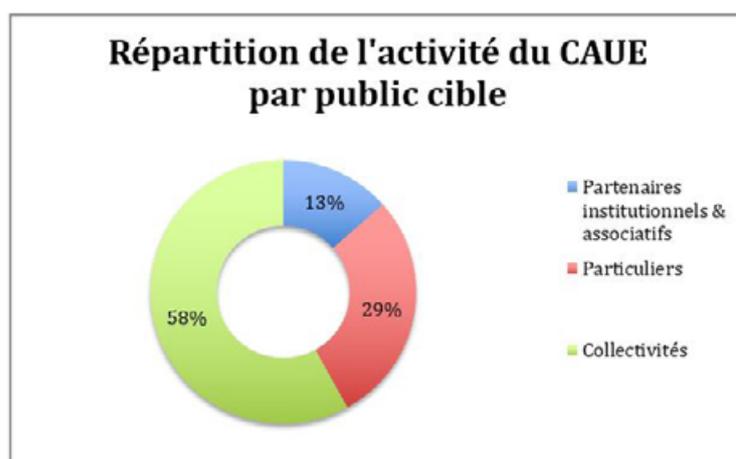
Le CAUE joue toujours pleinement son rôle de conseil aux particuliers et continue de renforcer son action auprès des collectivités locales sur le champ de l'urbanisme, dans une mutualisation respectueuse avec l'Agence Technique Départementale. Le CAUE offre donc un lieu parapublic où l'activité

de conseil se distingue de celle de contrôle, mais est également un lieu d'animation et de débats sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et de l'énergie. Soutenu par le Conseil Départemental de la Dordogne, le CAUE conserve aussi des liens avec

les services de l'Etat, en développe d'autres avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, et joue un rôle utile de médiateur pour l'organisation d'actions partenariales.

En outre, le CAUE de la Dordogne présente la particularité d'héberger depuis 2007 un Espace Conseil FAIRE. Le conseil énergétique aux particuliers amène une plus-value incontestable aux conseils dispensés gratuitement et sur rendez-vous au siège de l'association où dans le cadre de permanences délocalisées.

Soucieux de maintenir son ancrage et son action en faveur de l'architecture, des paysages et plus largement sur la gestion des espaces ruraux et urbains, le CAUE de la Dordogne s'adapte en permanence aux contraintes règlementaires et budgétaires pour continuer d'offrir un conseil de proximité de qualité.



I. L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la loi et avec le soutien du Département, le CAUE de la Dordogne assiste les collectivités dans leur projet d'aménagement, d'environnement et de biodiversité. Il réalise pour les Communautés de communes des guides et albums pour promouvoir la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Les ressources et l'expertise du CAUE sont mises à profit dans l'élaboration des documents d'urbanisme, des

PCAET et TEPCV, de la trame verte et bleue. Les études stratégiques du CAUE aident les communes à réfléchir sur l'évolution et la revitalisation de leur bourg. Dans le cadre de la transition énergétique et des préoccupations liées à l'environnement, le CAUE accompagne également les collectivités dans leurs démarches.

En 2020, l'accompagnement des collectivités a représenté 58 % de l'activité du CAUE. Ce chiffre

est en forte augmentation par rapport à 2019. Le CAUE est resté mobilisé pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19 pour poursuivre les accompagnements engagés et prendre en compte les nombreuses nouvelles demandes des élus. Les déplacements des chargés d'études ont été adaptés aux contraintes liées à l'épidémie.

I. 1. LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Territoire communautaire Dronne et Belle



I. 1. 1. Des outils pour l'élaboration des PLUI et des SCOT

LES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES POUR VOUS AIDER À CONSTRUIRE

Le CAUE de la Dordogne a créé en 2007 un outil de médiation sur l'architecture et le paysage du territoire : les cahiers de recommandations architecturales et paysagères appelés aujourd'hui « guides méthodologiques pour vous aider à construire ».

Cet outil demandé par les Communautés de communes, présente les singularités architecturales et paysagères de leur territoire et les recommandations d'aménagement pour les porteurs de projets de constructions neuves ou de rénovation. Le travail de terrain et l'état des lieux réalisé par le CAUE ont pour objectif de montrer et de faire comprendre aux élus, aux habitants actuels et futurs du territoire l'identité du lieu où ils habitent.

La 1^{ère} partie du guide, très illustrée et commentée, présente le territoire de la Communauté de communes. Les thématiques

autour de l'architecture traditionnelle, les paysages identitaires, l'évolution urbaine ou encore les atouts et contraintes du territoire permettent aux habitants d'identifier leur cadre de vie pour mieux le préserver.

Des fiches de recommandations, à destination des porteurs de projet dans la Communauté de communes, composent la 2^{de} partie du guide. Les 26 fiches abordent pas à pas les interrogations du pétitionnaire autour d'un projet d'habitation : démarches administratives, choix du terrain, du mode constructif, des matériaux, du mode de chauffage, des plantations... Ces documents sont autant utiles dans un projet de construction que de rénovation, mais aussi pour l'aménagement d'ensemble bâti tels que des campings, des exploitations agricoles et des zones commerciales.

Véritable outil d'une culture commune sur le paysage et l'architecture, les guides sont destinés tant aux élus qu'aux particuliers. Ils sont également valorisés par les bureaux d'études en paysage, urbanisme et architecture pour toutes les études concernant le territoire. A chaque échelle de projet, le document peut être utilisé à la fois pour des études paysagères ou architecturales, pour la réalisation de documents d'urbanisme ou encore pour la réflexion d'un projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. C'est un véritable porté à connaissance qui est intégré dans les documents de planification.

Au total, **23 territoires en Dordogne** sont désormais couverts par un guide méthodologique, soit plus de la moitié des communes de la Dordogne (295 sur 520). Le CAUE continue de promouvoir les guides auprès des collectivités.

L'ALBUM DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

Depuis 2013, la réalisation de tout guide s'accompagne d'un album des territoires dans sa version numérique qui permet de découvrir le territoire de la Communauté de communes grâce à une cartographie interactive. L'album des territoires de la Dordogne est inte-

ropérable avec l'interface Périgéo, outil cartographique de l'ATD24 de plus en plus usité par les collectivités en Dordogne.

Une mise à jour des guides en lignes est opérée chaque année et permet d'actualiser les statistiques administratives (population...) mais

aussi les périmètres administratifs des Communautés de communes. En 2020, un travail conséquent a été réalisé pour intégrer les nouveaux PLUi des Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et de Dronne et Belle.

A ce jour, le bilan de cette connaissance du territoire des Communautés de Communes dans sa version papier et numérique est le suivant :

- 5 communautés de communes sont entièrement dotées d'un guide méthodologique et d'un album des territoires.
- 1 communauté de communes est partiellement dotée d'un guide méthodologique et d'un album des territoires.
- 9 communautés de communes sont partiellement dotées d'un guide méthodologique.
- 5 communautés de communes ne sont pas encore couvertes par ces documents.

1. 1. 2. L'aide à la rédaction des documents d'urbanisme

Les interventions du CAUE sont de plusieurs niveaux :

- un accompagnement gratuit des collectivités en amont de l'élaboration de leur document d'urbanisme (conseil pour rédiger le cahier des charges et choisir le Bureau d'Etude) et pendant leur élaboration (participation à des COPIL et autres réunions de travail dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLUi).

En 2020, plusieurs Communautés de communes ont sollicité le CAUE pour les accompagner

dans une démarche de PLUi ou de SCoT ou de modification de documents d'urbanisme (CA Le Grand Périgueux, CC du Périgord Ribéracois, CC Sarlat Périgord Noir, CC Périgord Limousin, CC Portes Sud Périgord, CC du Bergeracois, CC Bastide Dordogne Périgord, ...). Le CAUE est également présent dans la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR anciennement AVAP) de Bergerac et aux autres SPR envisagées.

- un accompagnement soutenu des collectivités à la planification et à sa mise en œuvre dans le cadre de conventions pluri-thématiques et rémunérées englobant diverses interventions : organisation d'ateliers thématiques, intervention d'un architecte conseiller une demi-journée par mois auprès des porteurs de projets de construction pour les collectivités en charge des autorisations d'urbanisme...

1. 1. 3. Les études stratégiques : l'aide à la décision

Depuis 2015, le CAUE apporte aux élus territoriaux une aide à la réflexion et à la décision en réalisant notamment des **études stratégiques** de 2 types : des études de bourg et des études prospectives d'aménagement du territoire qui procèdent d'une **démarche globale**.

Ces études proposent une réflexion dans le cadre d'un document d'urbanisme, d'une Orientation d'Amé-

nagement et de Programmation mais aussi dans le cadre d'une démarche d'éco-quartier ou d'extension de bourg.

Elles permettent d'avoir **une vision stratégique et globale du développement du bourg et de prioriser les aménagements** en tenant compte des axes prioritaires de développement choisis par la commune ainsi que des divers projets en cours. L'objectif de ces études

est d'accompagner au mieux la collectivité dans sa réflexion et de s'adapter à l'identité et aux singularités de la commune. Cette mission de conseil aux collectivités fait l'objet d'une **convention soumise à participation financière**.

Les études stratégiques sont livrées sur support papier et numérique et font l'objet d'une présentation auprès des élus et des techniciens. Dans le cadre de certaines

études, **une modélisation 3D** est produite lors de la restitution de l'étude aux élus pour une meilleure compréhension.



Etude de bourg, visite sur site avec les élus

LES ÉTUDES BOURGS

En 2020, **les maires de 13 communes** ont sollicité la réalisation d'études de bourg qui seront livrées en 2021 et 2022 : **Maurens, Saussignac, Hautefort, Meyrals, Thiviers, Château l'Evêque, Le Lardin, Terrasson Lavilledieu, La Roche Chalais, Saint-Pierre de Frugie, Bourdeilles, Saint-Laurent des Vignes**. D'autres sollicitations devraient être confirmées : Issigeac, Lamonzie Saint-Martin...

Cet afflux de demandes émane de communes de + de 1 000 habitants (en moyenne 2 000 hab.) et correspond à leurs souhaits d'établir une feuille de route de leurs aménagements à horizon de 10 à 15 ans à l'échelle de leur bourg car suite aux nouveaux documents d'urbanisme, le droit à construire a fortement diminué. Les préoccupations de développement durable et en particulier la revitalisation des bourgs guident leur projet de territoire.

L'accompagnement du CAUE débute avant même le lancement des études. En amont, 3 RDV avec les élus sont en effet nécessaires pour présenter la philosophie des études au conseil municipal, réaliser une visite sur le terrain pour cerner les projets et enjeux de la commune, établir un compte rendu et proposer une étude personnalisée. Ce travail est réalisé par la Direction du CAUE. Pour les communes de + de 1 000 hab., le délai pour livrer une étude est désormais de 8 mois.

A noter, parmi les 12 communes lauréates en Dordogne du programme national **Petites villes de demain** lancé en octobre 2020, 5 d'entre elles ont sollicité le CAUE pour des études de bourg : **Thiviers, Terrasson Lavilledieu, La Roche Chalais, Issigeac**. Pour mémoire, le programme Petites villes de demain permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs

projets de revitalisation. Piloté par **l'Agence nationale de Cohésion des territoires**, le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). En Dordogne, le Comité local de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires a été mis en place à l'automne 2020 par le Préfet. Le CAUE sera amené à y participer, ce qui lui permettra de connaître les projets et les programmes engagés par les collectivités sur le territoire.

LES AUTRES CONSEILS EN URBANISME ET PAYSAGERS

Le CAUE, sollicité par Baptiste Sureau, chargé de Mission Plan Climat au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, a rencontré le 18 février 2020 Monsieur Castagner, maire d'**Issigeac** sur sa commune afin de le conseiller sur le développement urbain du lieu-dit « la Grangette ».

La collectivité qui maîtrise cette emprise foncière souhaite encadrer le développement de cette zone dédiée à de l'habitat avec une ambition durable de l'extension du bourg. L'idée d'un « écoquartier », avec une gestion économe de l'espace, une intégration et une qualité paysagères sont des critères importants pour le futur aménagement. Le CAUE a cerné les enjeux majeurs du projet : réussir une greffe avec la cité d'Issigeac et répondre aux besoins

des futurs habitants et a proposé pour chacun, des éléments de réponse concrets. Le CAUE a également fait des préconisations de 2 ordres : réaliser un cahier des charges avec des ambitions de préverdissement et des critères de développement durable et nécessité de s'adjoindre un architecte et un paysagiste pour le permis d'aménager et envisager un suivi par l'un de ces concepteurs pour optimiser la qualité de cette opération

La commune de **Bourdeilles** a sollicité l'avis du CAUE sur un projet de construction d'un platelage en bois sur les berges de la Dronne. L'aménagement de ce bord de berge, situé sur la rive opposée au château de Bourdeilles, souhaité par la commune doit permettre

aux personnes handicapées du foyer La Prada et aux habitants de la maison de retraite résidant à proximité de pouvoir s'y promener. La paysagiste du CAUE a participé à une réunion sur site avec un élu, quelques habitants, une association et l'entreprise de jardin en charge de la construction du platelage bois. Son rôle était de conseiller - en fonction des vues et de l'accès à la berge - sur le meilleur tracé à adopter pour le futur platelage bois. Elle a produit un schéma de sa disposition (feuille format A3, échelle 1/500°) prévoyant sur les 157 ml de platelage l'intégration de bancs et de tables de pique-nique. La commune a fait réaliser cet ouvrage en suivant les conseils du CAUE.

L'ÉTUDE DU QUARTIER POZZI À PÉRIGUEUX

Le CAUE avait été missionné en 2019 par l'Office Public de l'Habitat de Dordogne, **Périgord Habitat** pour réaliser une étude de valorisation architecturale et urbanistique de l'îlot du Docteur Pozzi à Périgueux. L'Office souhaitait valoriser cet ensemble patrimonial en opérant une rénovation durable des 42 logements actuels tout en conservant son caractère identitaire fort et son rôle dans

le fonctionnement du quartier Saint-Georges.

L'étude a été livrée en 2020. Le diagnostic architectural, urbain, thermique et paysager avait été établi en 2019. Concrètement, le CAUE a proposé à l'Office HLM plusieurs pistes de mutation possibles visant à améliorer l'inscription du bâtiment dans le quartier St-Georges tout en gagnant en confort et qualité de vie dans les logements. Plusieurs combinai-

sons ont ainsi été proposées pour **la requalification des logements sociaux** (déconstruction complète ou partielle, conservation complète, aménagement des volumes existants avec ou sans accès extérieur, création d'espaces partagés) et **celle des jardins** (jardins privés modulables, passage commun en fond de parcelle, un grand parc commun aux résidents et de petits jardins potagers à la demande des locataires).

La **modélisation 3D** a été utilisée lors de la restitution de l'étude pour une meilleure compréhension des enjeux urbains et a permis de

visualiser plus facilement l'impact de l'ajout d'un étage ou de la suppression d'un bâtiment dans le tissu urbain.

1. 1. 4. La revitalisation des centres-bourgs : l'aide méthodologique du CAUE

Dans le prolongement du travail initié en 2019 sur la revitalisation des centres bourgs qui avait permis la création et la diffusion aux élus du livret « Réinvestir le bâti vacant dans les centres-bourgs », le CAUE a souhaité en 2020 développer 2 autres thématiques spécifiques aux bourgs ruraux :

- **la maîtrise du foncier** pour expliquer aux élus les enjeux et les avantages à bien maîtriser le foncier de leur commune pour son développement futur et présenter les outils et les acteurs pouvant être mobilisés dans le cadre d'un projet communal
- **la rénovation bioclimatique des centres-bourgs** pour expliquer aux élus les atouts du bâti ancien à rénover et envisager les travaux à réaliser pour améliorer

la luminosité, l'accessibilité, le confort d'été et d'hiver, la qualité de l'air intérieur, le confort acoustique et traiter la gestion de l'humidité.

La publication de ces 2 documents de sensibilisation pour les élus est prévue en 2021. Des animations partenariales seront également organisées en 2021 et 2022 permettant les échanges et le partage d'expérience sur les 2 problématiques.

Dans la lignée de l'animation sur la vacance réalisée en 2019 à Villars, **un programme d'animations délocalisées était prévu en 2020** pour favoriser le partage d'expérience entre élus et les échanges avec les différents acteurs locaux (le

service Habitat du Conseil départemental, Périgord Habitat, ADIL24, Soliha 24, CAUE) et l'EPF Nouvelle-Aquitaine. Le projet a été reporté à 2021 à cause des 2 périodes de confinements liées à l'épidémie de COVID19 et des contraintes sanitaires à respecter. L'idée d'un **document synthétique de type « carte mentale du bâti vacant »** destiné aux élus a également été lancé en 2020. Porté par l'ensemble des partenaires, le projet est en cours et devrait être finalisé en 2021. L'idée est d'offrir aux élus qui souhaitent lutter contre la vacance, un schéma clair des liens et interactions entre les différentes étapes à respecter et les acteurs à mobiliser leur permettant de définir plus facilement leur projet.

1. 1. 5. L'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique

Le CAUE apporte son expertise et ses compétences en matière de conseil, de médiation et d'ani-

mation aux collectivités engagées dans l'élaboration de leur PCAET ou lauréates de dispositifs nationaux

liés au développement durable et à l'énergie (TEPCV, CET).

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES PCAET

Le CAUE accompagne les collectivités pour la mise en œuvre le **Plan Climat Air Energie de leur**

Territoire (PCAET). Les projets de développement durable portés par les territoires doivent per-

mettre la mise en place d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consomma-

tions d'énergie pour atténuer le changement climatique.

En 2019, le CAUE a plus particulièrement accompagné les Communautés de communes de Dronne et Belle, du Périgord Limousin, du Périgord Ribéracois, de Sarlat Périgord Noir, de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et du SYCoTEB dans le cadre de l'élaboration du

Plan Climat Air Energie de leur territoire. Le CAUE a participé à des ateliers (habitat, paysage, environnement) et a été consulté sur les diagnostics Energie réalisés sur chaque territoire ainsi que sur leur plan d'actions respectif.

Depuis 2015, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise** propose aux porteurs de projets de rénovation et de construction

de son territoire communautaire de rencontrer, 1 fois par mois à Bergerac, un conseiller FAIRE du CAUE. En 2020, 6 permanences ont été effectuées à **Bergerac** pour 21 conseils dispensés, dont 3 en distanciel en raison du confinement lié à la COVID-19.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES CTE

Les contrats de transition écologique (CTE) permettent d'accompagner et de soutenir la transformation écologique des territoires. Ils sont élaborés sur la base des spécificités et des besoins des territoires à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Co-construits à partir de projets locaux avec les acteurs des territoires (collectivités, entreprises, associations, citoyens...), les CTE fixent un programme d'actions opérationnels sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le CAUE avait été sollicité en 2019 par **le Syndicat du SCoT Bergeracois** (SyCoTeb) pour l'aider à co-construire des fiches actions ou projet (en fonction des possibilités de financement) proposant des solutions concrètes à mettre en œuvre jusqu'en 2022. Le CAUE avait alors proposé **6 fiches actions** por-

tant sur la biodiversité le confort d'été dans les équipements publics, la qualité de l'air intérieur sur une maison de santé, sur le confort thermique dans la maison, l'organisation de circuits pédagogiques en milieu urbain, de permanences conseil en énergie et en architecture, d'ateliers du soir intitulés **Objectif, maison sur mesure**.

La brochure pédagogique « **Confort d'été dans les bâtiments publics** » destinée aux élus et aux maîtres d'ouvrage publics et privés de Dordogne sera finalisée et diffusée en 2021. Le projet mené en 2020 a rassemblé plusieurs partenaires du CAUE : SCoT du Bergeracois, CAB, SDE24 et ATD24.

La fiche actions sur la biodiversité porte sur une base de données en agro-écologie, les friches agricoles, Pécharmant Haute Valeur Environnemental, les bois

mâtures et continuités forestières, les infrastructures agro-écologiques. Certaines actions sont co-construites avec des partenaires tels que le SDE24 et la Chambre d'Agriculture. En 2020, le SyCoTeb n'a pas mobilisé ses partenaires pour la réalisation de ces actions.

LA SUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES LAUREATS TEPCV

De 2017 à 2019, le CAUE a accompagné **les Communautés de communes du Périgord Ribéracois et de la Vallée de l'Homme**, territoires lauréats en Dordogne de l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Malgré la fin des subventions TEPCV, les 2 Communautés de communes ont souhaité en 2020 maintenir sur leur territoire **les permanences Archi Energie mensuelles** d'information et de conseil en énergie et en construction économe :

- 7 permanences Archi Energie à **Verteillac** pour 27 conseils dispensés dont 7 conseils en distanciel (**CC du Périgord Ribéracois**),
- 8 permanences Archi Energie **au Bugue, à Montignac, aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil où à Rouffignac-Saint-Cernin** pour 22 conseils dispensés dont

2 conseils en distanciel (**CC de la Vallée de l'Homme**).

Depuis juin 2019, le CAUE a mis en place une permanence Archi Energie mensuelle **sur le territoire communautaire de Sarlat Périgord Noir**. Au total, 7 permanences ont eu lieu à Sarlat en 2020 et 40 conseils ont été dispensés dont 12 conseils en distanciel.

Pendant les 2 périodes de confinement en mars-juin puis en novembre-décembre 2020, les architectes et conseillers Energie du CAUE ont assuré en distanciel **21 conseils** sur des projets de construction ou de rénovation situés sur les 3 territoires communautaires (conseils par téléphone, mail et en visioconférence).

En 2020, la **Communauté de communes Sarlat Périgord Noir** a souhaité renforcer l'accompagnement

du CAUE et l'a sollicité pour organiser les 15 et 16 octobre une session délocalisée de la formation « **Le confort thermique dans la maison** » à Sarlat la Canéda. La formation de 2 jours était animée en binôme par une architecte et la conseillère Info Energie du CAUE, et s'adressait en priorité aux professionnels du cadre bâti mais aussi aux élus, techniciens, maîtres d'œuvre et architectes du territoire communautaire. Au total, 12 stagiaires ont suivi la formation.



Formation sur le confort thermique, Sarlat la Canéda

LES DISPOSITIFS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES DOREMI ET FACILARENO

Initiée en 2011 par Enertech et l'Institut négaWatt, **Dorémi** est une démarche qui vise à répondre aux objectifs de massification et de rénovation globale performante du logement. Dorémi permet simultanément de structurer une offre de rénovation complète et performante accessible à tous - en formant et en qualifiant des groupements d'artisans - et de stimuler

la demande des ménages, y compris modestes à très modestes.

Facilaréno est le nouveau programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour accélérer la rénovation performante des maisons, sélectionné par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'y engager et a lancé un Appel à Manifestation

d'Intérêt pour sélectionner des territoires. En Dordogne, **les Communautés de communes Vallée de l'Homme et Sarlat Périgord Noir** ont fait acte de candidature et ont sollicité le CAUE pour les accompagner en 2021 dans la mise en œuvre du **Programme Facilaréno**.

I. 1. 6. Les autres modalités d'accompagnement du CAUE

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SEMIPER : LE PROJET DE MAISON DE L'HABITAT

La Société Mixte d'Équipement du Périgord (SEMIPER) prévoit la construction d'une Maison de l'Habitat, bâtiment tertiaire innovant et exemplaire à horizon 2023, sur un site inclus dans le futur quartier d'affaires de la gare à Périgueux. Elle souhaite réaliser cet équipement en mettant en place une démarche de Développement Durable renforcée, complétée par l'organisation d'une dynamique participative afin d'associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs de cette opération.

Les résultats et les enseignements de cette démarche seront retranscrits dans une programmation architecturale et urbaine, qui sera le support d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

La SEMIPER a souhaité demander au CAUE d'assurer un accompagnement pour conseiller, animer et organiser cette démarche de développement durable, et préparer le programme d'exigences du futur bâtiment, participer à la consultation de la maîtrise d'œuvre, et soutenir tout au long de la conception

et la réalisation du projet, le bon déroulement de la méthodologie mise en place.

A titre expérimental, tout au long du projet, le CAUE a donc un rôle de conseil et de médiation sur les questions de développement durable s'appuyant sur les référentiels tels que HQE Bâtiment Durable (niveau excellent), E+C- avec des curseurs E2 et C2 et l'Appel à Projet (AAP) « Bâtiment du futur ».

En 2019, le CAUE avait initié une démarche participative en réalisant une plaquette d'information diffusée aux 260 salariés qui travailleront dans la future Maison de l'Habitat. Une série de 3 questionnaires leur avait été aussi adressée pour recueillir leur avis et leurs attentes en tant qu'usagers. Le CAUE continue de gérer toute la **dimension participative et communication du projet** (newsletter et site web). **La synthèse des 3 questionnaires** a été réalisée et diffusée auprès des intéressés en mai 2020 via la newsletter de la Maison de l'Habitat. Le résultat des 3 sondages a

aussi été intégré au programme qui servira de base de travail à l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation de la future Maison de l'Habitat. **La newsletter** a vocation à perdurer tout comme **le site Internet dédié** (<https://projetmdh.dordogne.fr/>). Ils permettent la diffusion des actualités du projet : actualité du quartier, avancée du projet, photos de chantier, éventuellement nouveaux questionnaires.

La Maison de l'Habitat sera un bâtiment tertiaire au service des citoyens, innovant et exemplaire, majoritairement **en bois et matériaux biosourcés**. Dans cette perspective, le CAUE a également réalisé en 2020, 2 fiches pédagogiques « **Pourquoi construire en bois** » et « **Construire en bois local** », une présente les multiples qualités du matériau bois et l'autre la filière bois départementale et l'intérêt du bois local qui permet notamment de réduire l'impact carbone (circuit court), de pérenniser et créer des emplois locaux.

LES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS VIA L'ATD24

Dans le cadre d'une convention avec l'**Agence Technique Départementale de la Dordogne**, le CAUE met à la disposition de

celle-ci 2 architectes conseillers (2 temps partiels à 95% et 55,50%). Ces deux architectes réalisent **des études de faisabilité** sur des

projets d'aménagement d'espace public, de création ou de modification de bâtiment public et interviennent auprès des élus dans

l'accompagnement du choix de la maîtrise d'œuvre de leurs projets (ATMO). En 2020, les 2 architectes ont réalisé au total 50 études de faisabilité et suivi 3 ATMO (rénovation du palais des Evêques d'Issigeac, restructuration du groupe scolaire de Mensignac, rénovation et extension de la mairie et du CLSH de Saint-Amand -de-Verget). Au 1^{er} semestre 2020, un conseiller Info Energie du CAUE a exercé sa mission au sein de l'ATD24 pour 70% de son temps de travail et est venu **en appui sur le champ de l'énergie** dans le cadre des études de faisabilité et pour les opérations d'AMO des collectivités.

Le géomaticien du CAUE renforce également **le service de cartographie numérique** de l'Agence départementale. Il y travaille 2 jours par semaine et a pour mission principale la numérisation des réseaux d'assainissement et des cimetières. Les données des collectivités transmises sous différents formats (SIG, vectorisées (dwg) ou plan pdf) sont traitées pour être reconnues du système Périgéo et numérisées.

L'ATD a pris la compétence cartographique **pour les réseaux de randonnée** (PDIPR). A partir de photos aériennes, le géomaticien du CAUE doit vérifier pour chaque sentier

de randonnée s'il n'y a pas de doublons et si les mobiliers (panneaux, tables pique-nique, poubelles, mats indicateurs de direction...) sont bien localisés.

Le géomaticien du CAUE assure aussi la gestion et la modification des comptes utilisateurs créés pour les collectivités qui souhaitent accéder aux applications centralisées sur la Plateforme numérique des Territoires.

LA MARQUE PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

Le CAUE fait partie du jury des Petites Cités de Caractères. En 2020, il a suivi avec le service Tourisme du Département les bourgs de :

- ▶ Saint-Aulaye, renouvellement du label
- ▶ Excideuil, renouvellement du label

▶ Saint Cyprien, dossier en cours pour l'obtention du label

La commune de Saint-Cyprien s'est lancée en 2019 dans une démarche de labellisation pour obtenir la marque Petites Cités de Caractère. En 2020, le CAUE a continué d'accompagner les élus sur les thèmes

de l'architecture et du paysage pour les aider dans le processus d'obtention du label (participation à des ateliers, transmission de données, relecture).

LES JURYS

Conformément à la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), le CAUE contribue aux débats lors de jurys de concours d'architecture et y participe en tant qu'expert à la demande des collectivités territoriales.

En 2020, le CAUE a été sollicité pour participer à **2 jurys de concours** concernant :

- les halles de Bergerac : concours pour la restructuration des halles de Bergerac de type Baltard datant du 19^e siècle et le réaménagement urbain et paysager des rues adjacentes et de la place

Louis de la Bardonnie. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'action « cœur de ville » et le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2,1M d'euros HT. Le jury s'est réuni le 23 juillet 2020 pour l'analyse des 45 candidatures et le 21 octobre 2020 pour l'analyse des offres des 3 équipes.

- L'EHPAD de Bourdeilles : concours pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD de Bourdeilles «les deux séquoïas». Le projet porte des enjeux forts tant en termes d'insertion dans le site que d'accueil des résidents. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 6.3M d'euros HT. Le jury s'est réuni le 2 septembre 2020 pour l'analyse des candidatures et le 15 décembre 2020 pour l'analyse des offres des 4 équipes.

LES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

Le CAUE est présent dans **4 commissions départementales**. Il participe ainsi aux travaux de la Commission des Sites et des Paysages (5 en 2020), de la Commission Publicité, de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et de la Commission de Conciliation Urbanisme de la Dordogne. A la demande de la DDT24, le CAUE participe aussi au **Club Autorisation Droit du Sol** et aux **Ateliers locaux des Territoires**.

I. 2. L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE PÉRIGORD

Le Département de la Dordogne mène des politiques volontaristes et ambitieuses sur les questions de l'environnement, de la biodiversité, de la transition énergétique et de l'habitat. Les Services du Département travaillent en partenariat avec le CAUE depuis de nombreuses années et s'appuie volontiers sur ses compétences techniques et ses qualités d'animation des territoires. Le CAUE est ainsi sollicité sur 2 projets majeurs en Dordogne : la Maison Numérique de la Biodiversité et l'Atlas des Paysages et du Patrimoine.

I. 2. 1. La maison numérique de la biodiversité Dordogne Périgord

Pour mémoire, le Conseil Départemental avait été lauréat en juin 2017 de l'appel à Projet d'Investissement d'Avenir « Pour la reconquête de la Biodiversité » (PIA) à l'attention des collectivités territoriales lancé par l'Etat. En répondant à ce PIA, le Département a souhaité faire de la Dordogne un territoire d'excellence environnementale en co-construisant des modèles d'écodéveloppement et de gestion alternative adaptés aux territoires ruraux. Dans cette perspective, en partenariat avec l'ATD24 et le CAUE, il a mis en œuvre en 2018 le projet de **Maison numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord**. Prévu sur 3 ans, le projet devait s'achever en décembre 2020 mais a bénéficié d'un report de 3 mois en raison de la COVID-19. Une ingénierie auprès des collectivités a été développée à travers 3 missions : **Biodiversité et écodéveloppement / Eco-tourisme / Assistance Zones humides**.

L'ASSISTANCE BIODIVERSITE ET TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

Tout au long du projet de la MNB, le CAUE a été pilote des actions développées sur le **champ de la biodiversité et de l'écodéveloppement** et à ce titre, avait pour mission de :

- assister les laboratoires de recherche et les bureaux d'études dans le développement

- de cartographies des sylvosystèmes et des agrosystèmes
- animer 5 groupes de travail thématiques (Biodiversité, Agroécologie / Forêt / Eau verte, zone humide, collectivités locales)
 - développer des outils numériques et accompagner les porteurs de projets participatifs locaux en faveur de la biodiversité
- L'année 2020 a vu l'aboutissement de 3 années de travail avec entre autres la livraison d'un nombre important d'indicateurs forestiers et agricoles et la création d'une application numérique de mobilisation citoyenne.

LA PRODUCTION D'INDICATEURS : FORÊT ET AUTRES

- En 2020, des indicateurs sur **l'exploitabilité des forêts** à grande échelle sur l'ensemble du département de la Dordogne ont été produits dans le cadre de la MNB. Il s'agit plus précisément d'indices de praticabilité, d'accessibilité, de morcellement foncier et de ressources mobilisables. L'ensemble de ces indicateurs se sont construits « à dire d'experts » avec le groupe de travail « Forêt » constitué du Conseil départemental, de la DDT24, du CRPF, de la Chambre d'Agriculture et de FIBOIS. Une **couche détaillée de peuplement forestier de millésime 2017** (essence et stade de maturité) a également été créée avec l'IGN. Cette couche comprend de nombreuses variables descriptives qui permettent d'établir un état écologique potentiel des forêts départementales (hétérogénéité, âge, stockage carbone, etc.). Cette couche a notamment permis d'établir des couches descriptives par EPCI et type de peuplement.
- Le suivi de la déprise agricole (fiche agricole), la caractérisation des agro-systèmes, le type de rotation des cultures, la typologie et la gestion des prairies
 - La pollution lumineuse, la part du végétal dans les villes et agglomérations urbaines de Périgueux et Bergerac
- En 2020, **d'autres indicateurs** concernant des espaces agricoles et urbanisés ont aussi été élaborés :
- La hauteur des haies et des arbres isolés en Dordogne (cartographie de millésime 2017)
- Toutes ces données produites dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité seront **disponibles en Open Data et mises en ligne sur PERIGEO pour les collectivités.**

L'APPLICATION DE MOBILISATION CITOYENNE « AUX ACTES »

- En 2019, il avait été décidé de créer un outil sur logiciel libre en mode Lean Start-up pour répondre au **projet de développement d'une application numérique de mobilisation citoyenne évolutive.** Un groupe de travail s'était constitué pour préciser les besoins et les données nécessaires à cette nouvelle application. Les partenaires avaient étroitement été associés au projet en proposant des usages de l'application et en les testant en cours de développement.
- En 2020**, le CAUE était en charge de l'animation et l'administration de l'application et a assuré plus précisément :

- l'élaboration et le suivi des deux marchés : marché Conception UI/UX et marché Développement de l'application
- la coordination et l'animation de la conception UI/UX de l'application auprès des prestataires (Créah et Betomorrow).
- la coordination et l'animation du développement de l'application « Aux actes » auprès du prestataire SWEEPIN
- la coordination et l'animation du « groupe de travail » dédié

- l'animation auprès des partenaires pour l'élaboration des contenus

L'application de mobilisation

citoyenne « Aux actes » permettra à chacun de contribuer à des projets portés par des collectivités, associations ou institutions. Grâce à des informations (actualités, agenda...), des échanges (« j'observe » / « j'alerte » / « je soutiens » / « j'agis »), des enquêtes, des projets participatifs (campagnes de collectes de données territoriales),

tous les périgourdins pourront agir concrètement pour la transition écologique et la préservation de l'environnement.

En 2021, l'**application « Aux actes »** sera déployée sur l'ensemble du territoire de la Dordogne avec le soutien d'un animateur. L'objectif visé est d'amener les collectivités locales et les acteurs du territoire à s'approprier l'application pour qu'à termes, ils en assurent la gestion et l'animation sur leur territoire.

LA MISSION ECOTOURISME

Le Conseil départemental a souhaité libérer les initiatives et les projets innovants en matière d'écotourisme fondé sur l'itinérance douce et proposer des outils à l'attention des collectivités locales, des professionnels et du grand public.

A cet égard, le CAUE s'est fortement mobilisé au côté du Service du Tourisme du Conseil départemental dès 2019 et en 2020 pour animer des territoires de projets pour créer la **1^{ère} offre éco-touristique du département**. Deux pistes ont été explorées : la réalisation de

pré-diagnostics des sentiers du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) et la création d'une **application mobile de valorisation de l'écotourisme nommée « Dorie »**

L'OUTIL JANUS

En 2019, 7 stagiaires de licence Pro au lycée agricole Lapeyrouse à Coulounieix-Chamiers avaient testé l'outil JANUS qui permet d'analyser la capacité d'un sentier pédestre à impacter positivement l'activité sur un territoire dans une démarche écotouristique. Les 900 boucles du PDIPR avaient alors été intégrées dans l'outil JANUS permettant d'établir pour chaque

Communauté de communes un pré-diagnostic par sentier. En 2020, 3 stagiaires de licence Pro ont recensé les ressources en éco-tourisme sur le Val de Dronne. Ils ont animé sur ce territoire un groupe de travail constitué d'élus et de partenaires potentiels (agriculteurs, office de tourisme, commerçants...). La restitution de ce travail s'est déroulée à Paussac-et-Saint-Vivien

en présence d'une vingtaine de personnes.

L'APPLICATION MOBILE DE VALORISATION DE L'ÉCOTOURISME « DORIE »

En 2020, le Service du Tourisme et le CAUE ont co-construit un nouvel outil participatif de découverte de la nature et de l'écotourisme en Dordogne à l'attention des collectivités locales, des professionnels et des citoyens : **l'application mobile écotouristique « Dorie »**.

Cette application destinée au grand public permettra à termes de visiter la Dordogne en itinérance douce (randonnées pédestres, VTT, ...) de manière ludique, apprenante et divertissante.

En 2020, le CAUE au côté du Service du Tourisme était en charge de la **création** de l'application mobile « DORIE » et a assuré plus précisément :

- l'élaboration et suivi technique et administratif du marché jusqu'à sa clôture
- la co-coordination et la co-animation avec le Service du Tourisme du développement de l'application auprès du prestataire BETOMORROW
- le développement des contenus « Dorie » proposera une offre de découverte innovante et pédagogique des sentiers de randonnées. Elle offrira ainsi pour chaque balade des points d'intérêt remarquables, des informations sur des thématiques variées (nature, histoire,...), des contenus interactifs inédits créés sur mesure (audio, quizz, réalité augmentée).

L'application invitera également chaque utilisateur à s'engager dans une **démarche responsable** favorisant un tourisme respectueux du patrimoine naturel et les rencontres avec les producteurs et les commerçants locaux (« mangez local ! »).

L'application a été testée avec succès en septembre 2020 par 200 personnes dans le cadre du 80e anniversaire de la découverte de la grotte de Lascaux organisé par le Conseil départemental.

Pour la saison estivale 2021, « Dorie » proposera un accompagnement pour bien préparer ses balades sur une **dizaine de parcours**.

L'ASSISTANCE ZONES HUMIDES

La mission d'assistance Zones Humides a pour objectif la réalisation de cartes fonctionnelles basées sur un suivi inter et intra-annuel des zones humides qui doit servir d'outil d'aide à la décision pour la CATER-ZH et les Syndicats de rivière.

En 2020, le CAUE a réalisé un accompagnement appuyé de la CATER-ZH du Département qui s'est traduit par :

- l'assistance du laboratoire LETG pour la finalisation des indicateurs fonctionnels des zones humides
- la réception et l'analyse des données, et leur transmission au Conseil départemental pour une validation sur le terrain
- l'accompagnement des 2 techniciens de la cellule Zones humides pour la validation des indicateurs

sur le terrain (apprentissage du protocole de validation)

- le perfectionnement des données pour un usage simplifié sur le terrain
- l'accompagnement à la rédaction d'une « note d'usage » des données Zones humides destinée aux techniciens Rivières



Atlas des paysages, atelier « Nos paysages évoluent ? Parlons-en ! »

1. 2. 2. L'Atlas des paysages

Accessible à tous, grand public, collectivités et professionnels, un **atlas des paysages** est un outil de connaissance qui permet la lecture d'un département dans sa diversité géographique et paysagère pour une meilleure prise en compte de ses spécificités dans les réflexions et les aménagements à venir du territoire.

Amorcé en 2016, le projet d'un atlas des paysages et du patrimoine de la Dordogne est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DDT24 et est financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Missionné par le Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE accompagne depuis 2018 la DDT24 dans ce projet. Le bureau d'étude en paysage après un an de travail de terrain, réalise en 2019 la description des fondamentaux géographiques et culturels de la Dordogne et l'ensemble des unités paysagères qui la composent.

En 2019-2020, l'accompagnement du CAUE s'est traduit par un travail de relecture du Site Internet (en ligne depuis janvier 2021 <https://atlas-paysages.dordogne.fr/>), de recensement d'éléments graphiques (photos, cartes éco-paysages) et la rédaction de **fiches En savoir +**. Ces fiches sont des éclairages sur des thèmes, des lieux, des problématiques spécifiques au territoire de la Dordogne. Au total, **11 fiches** ont été produites : *la culture de la fraise en Dordogne, le patrimoine de pays dans ses paysages, l'évolution urbaine de la ville de Nontron, les conséquences du changement climatique dans l'espace public, les maçonneries de l'architecture traditionnelle, les bois en Dordogne, les guides méthodologiques et l'album des territoires de Dordogne, la vigne en Dordogne, la production architecturale de l'habitat individuel composante des paysages, l'évolution des paysages*

de la ville de Bergerac, les effets du changement climatique dans l'espace public.

Deux paysagistes du CAUE ont aussi participé à l'animation de 3 ateliers d'échanges sur le paysage local intitulés « Nos paysages évoluent ? Parlons-en ! » organisés les 6 et 7 octobre 2020 à Saint-Sulpice-de-Mareuil, Cours-de-Pile et Rouffignac. Au total, 38 participants ont consacré 1 à 3 demi-journées à arpenter le terrain et à échanger sur le paysage local.

Le CAUE a participé en 2020 à 4 réunions de travail avec le bureau d'études, la DDT24 et la DREAL, et a collecté de nouvelles ressources. Le CAUE était présent à la réunion du Comité Technique.

Le CAUE est chargé d'animer et de faire connaître l'Atlas pendant et après sa réalisation.

1. 2. 3. La lecture de paysage pour des sentiers de randonnées

Dans la perspective de valoriser l'offre touristique et de découvrir des sentiers de randonnée, le service Tourisme du Département sollicite depuis 2019 le CAUE pour l'accompagner dans la valorisation de points de vue paysagers. L'objectif est de couvrir l'ensemble du Département en sélectionnant des points de vue représentatifs de la qualité et de la diversité des paysages. Après un 1er travail de repérage et de sélection avec le service du Tourisme opéré en 2019, une dizaine de points de vue avait été

choisie pour réaliser **des lectures de paysages**.

Entre 2019 et 2020, **10 panoramas** ont été réalisés à Montagrier, Monbazillac, Nontron, Campagne, Aubas, Castelnaud, Grèzes, Saint Severin d'Estissac, Saint Léon sur Vézère (côte de Jor) et Villefranche de Lonchat.

Chaque panorama est restitué selon le modèle suivant : une vue panoramique du paysage retenu, une cartographie et un texte permettant de comprendre l'organisation de ce paysage, son histoire

et ses dynamiques. Ces documents pédagogiques seront par la suite intégrés dans les brochures touristiques des sentiers de randonnées sous la forme d'un A3. Le CAUE aidera en 2021 à la valorisation de ces lectures de paysage dans les ouvrages de randonnées

Ces lectures de paysage ont été également versées dans l'atlas départemental numérique des paysages et du patrimoine de la Dordogne.

1. 2. 4. L'inventaire du petit patrimoine

Avec le soutien du Conseil départemental, le CAUE participe au recensement et à l'animation du petit

patrimoine en Dordogne depuis plus de 20 ans.

LES FICHES INVENTAIRES

Le travail partenarial avec l'association La Pierre Angulaire continue et en 2020, **17 dossiers informatisés** ont été réalisés avec le concours de

l'association. La base de données gérée par le CAUE sur le Patrimoine de Pays compte aujourd'hui **1 419 dossiers de 13 pages chacun**.

Le CAUE est également associé aux comités de lecture et est régulièrement invité à participer aux assemblées générales de l'association.

L'APPLICATION PETIT PATRIMOINE

Le CAUE poursuit le travail partenarial engagé en 2018 avec le service de la Conservation du Département, la Fondation du Patrimoine Dordogne Périgord et l'ATD24 pour perfectionner et ali-

menter **la base de données départementale Petit Patrimoine**. Les 8 259 éléments versés dans cette base sont maintenant géolocalisés via l'outil Périgéo de l'Agence Technique. A la demande des

associations, le CAUE et l'ATD24 proposent une formation gratuite à l'utilisation de **l'application Petit patrimoine** leur permettant ainsi d'enrichir cette base en y versant leurs données. La plaquette

informative sur cette application conçue en 2019 continue d'être diffusée. Le grand public a désormais la possibilité de participer à la campagne de recensement via un formulaire déporté en ligne sur les sites Internet du CAUE et des associations partenaires. Le CAUE joue

son rôle de modérateur en vérifiant l'exactitude des données versées. La nouvelle banque de données patrimoniales a également vocation à être utilisée par les collectivités pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine et pour le développement de l'animation cultu-

relle locale de leur territoire. C'est notamment le cas du Grand Site de la Vallée Vézère qui souhaite engager une action forte d'inventaire et de valorisation du patrimoine dans le cadre de sa démarche de labellisation.

L'ANIMATION DU RÉSEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PETIT PATRIMOINE

Depuis 2019, le CAUE a souhaité mobiliser les associations locales en lien avec le petit patrimoine, en mettant notamment en place une Commission Petit patrimoine. Celle-ci s'est réunie le 11 février 2020 avec pour projet d'organiser ensemble un temps fort dans le cadre de **la 23^e édition de la Journée du patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM)**. L'association « les Meulières de Saint-Crépin-de-Richemont » avait proposé d'accueillir la manifestation sur son territoire et de faire partager sa connaissance du site des meulières et de son histoire au grand public. Le programme gratuit du samedi 27 juin prévoyait en matinée des conférences pour les associations et l'après-midi des conférences et visites guidées du site des meulières ouvertes au public. L'édition 2020 des JPPM a finalement été annulée à cause de la COVID-19. Le programme partenarial défini et validé en 2020 est reporté à juin 2021.

II. LES ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC

II. 1. LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Mission fondatrice des CAUE, le conseil indépendant et gratuit aux particuliers est l'une des missions premières des CAUE. En Dordogne, ce conseil est assuré par une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, urbanistes et conseillère Info Energie) qui accompagne les particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension

ou de rénovation et du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

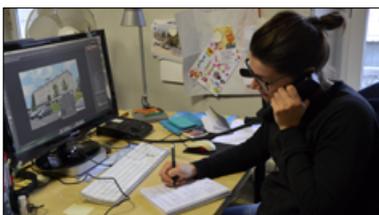
Les conseillers du CAUE sont aussi là pour guider les particuliers dans les démarches réglementaires et administratives.

En 2020, l'équipe du CAUE a consacré 29 % de son temps de travail aux missions de conseil, de sensibilisation et de commu-

nication auprès des particuliers. Ce chiffre est stable par rapport à 2019. Malgré la crise sanitaire et les contraintes associées (5 mois de télétravail pour les conseillers), l'activité de conseil s'est bien maintenue grâce à des RDV en visioconférence, par téléphone et par mail.

II. 1. 1. Les modalités du conseil

Cette mission de service public est assurée au siège du CAUE à Périgueux et dans plusieurs permanences délocalisées pour rendre accessible le conseil gratuit au plus grand nombre. L'équipe des conseillers accompagne les particuliers en amont de leur projet de construction, d'extension ou de rénovation. En 2020, les conseillers du CAUE ont télétravaillé 5 mois au total en raison des 2 périodes de confinement et des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 et ont développé les conseils en distanciel par téléphone, mail et en visioconférence.



Conseil aux particuliers en distanciel

En 2020, **1 984 appels** ont été reçus dont **1 202 sollicitations pour l'Espace Conseil FAIRE, soit 60,50% des appels entrants.**

Au total, l'équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, conseillère Info Energie) a dispensé **1 026 conseils** aux particuliers en RDV, par téléphone, par courriel ou en visioconférence. L'Espace Conseil FAIRE du CAUE a dispensé **634 conseils**. Compte tenu de la situation sanitaire et du télétravail, **609 conseils ont été délivrés en distanciel** (dont 28 en visioconférence) et **417 en présentiel au siège du CAUE** (dans les permanences délocalisées ou dans le cadre du Guichet Unique).

Les conseils aux particuliers concernent en majorité des projets de rénovation. Les particuliers ont la possibilité de bénéficier **d'un conseil transversal** et peuvent

ainsi recevoir lors d'un même RDV un conseil en architecture, paysage, urbanisme et énergie. Ce type de conseil leur permet d'avoir **une approche globale de leur projet de rénovation.**

Outre les 25 fiches conseils des guides méthodologiques et les plaquettes d'information de l'ADEME disponibles gratuitement lors des RDV conseil, le CAUE créé régulièrement des guides et notices pour les particuliers. Ainsi en 2020, le CAUE a réalisé **un guide destiné aux porteurs de projets de construction**. Pratique et pédagogique, il permet de comprendre chaque étape de la constitution d'un permis de construire et facilite les démarches des pétitionnaires avec les services urbanisme en charge de l'instruction des PC. **Le projet de matériauthèque** lancé en 2019 en partenariat avec

les architectes de l'ATD24 est en passe d'être terminé. Cet outil pédagogique propose des échantillons de matériaux biosourcés

pour la construction et l'isolation. Les échantillons de matériaux ont été sélectionnés, le choix et la réalisation du contenant permettant

à la matériauthèque d'être mobile restent à faire.

II. 1. 2. Les permanences délocalisées en énergie et en architecture

Depuis 2013, le CAUE participe le 1^{er} jeudi de chaque mois à une permanence en matinée dans le cadre du Centre de ressources et de conseils / **Guichet unique du Grand Site de France Vallée de la Vézère.**

Toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension, situé sur l'une des 35 communes du Grand Site de France Vallée de la Vézère peut s'adresser à ce guichet unique. Les services de l'Etat (UDAP24, DREAL, DDT24...), la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CAUE etc. accompagnent de façon concertée et le plus en amont possible les pétitionnaires (particuliers et professionnels).

En 2020, sur 11 dates préprogrammées du Guichet unique, **9 GU ont été réalisés**, les autres ayant été annulés en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus. **30 dossiers ont été traités dans le cadre des 9 permanences.** Le GU voit en grande majorité des projets en Site Classé et en Site Inscrit. Les communes concernées par les zones de protection sont les plus présentes

en GU. En 2020, la majorité des dossiers a concerné des projets résidentiels (14) et des projets agricoles (9). La grande majorité des dossiers a concerné des projets sur le territoire communautaire de la Vallée de l'Homme. Les élus accompagnent les pétitionnaires dans la grande majorité des cas et les conseils sont de plus en plus dispensés sur site permettant ainsi une réponse plus pédagogique.

Depuis 2013, le CAUE assure à Bergerac dans le cadre **d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, une permanence mensuelle d'une demi-journée pour des conseils aux particuliers sur des travaux d'économie d'énergie et les aides financières afférentes. En 2020, les conseillers FAIRE ont assuré **6 permanences et dispensé ainsi 21 conseils délocalisés dont 3 en distanciel.**

Depuis 2017, le CAUE assure des permanences conseils en architecture et en énergie sur les territoires de 2 Communautés de communes lauréates TEPCV. La permanence mensuelle de la **CC du Périgord Ribéracois** est délo-

calisée à **Verteillac** (27 conseils dans le cadre de 7 permanences). La permanence mensuelle de la **CC de la Vallée de l'Homme** est itinérante sur les communes du **Bugue, de Montignac, des Eyzies et de Rouffignac Saint-Cernin** (22 conseils dans le cadre de 8 permanences). Depuis juin 2019, des conseils en architecture et énergie sont assurés sur le territoire communautaire de **Sarlat Périgord Noir** et en 2020, 40 conseils ont été dispensés dans le cadre de 7 permanences à **Sarlat la Canéda.**

Pendant les périodes de confinement et de télétravail, les conseillers ont assuré leur conseil sur ces 4 territoires communautaires en distanciel : 24 conseils par téléphone, mail ou en visioconférence.

II. 2. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CAUE a également vocation à **faire connaître et reconnaître le territoire périgourdin dans ses dimensions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales**. Le travail de terrain

réalisé par son équipe pluridisciplinaire depuis plus de 40 ans lui a permis d'acquérir une vraie connaissance de l'architecture et des paysages de la Dordogne. Le CAUE souhaite mettre cette expé-

rience au profit de tous à travers ses productions et ses animations. En 2020, les RDV avec le public ont été moins nombreux que les années précédentes en raison de l'épidémie de COVID-19.

II. 2. 1. Les expositions

Le CAUE met gratuitement 2 expositions à la disposition des collectivités, des associations et des établissements scolaires du département :

« **Patrimoine de Pays en devenir** » : l'exposition a été entièrement réalisée en interne en 2017 avec le soutien du Conseil Départemental et du Club des Mécènes du Patrimoine en Dordogne placé sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Cette exposition itinérante compte 13 panneaux largement illustrés (photographies et aquarelles). Elle peut être présentée et animée par une paysagiste du CAUE.

L'exposition a fait l'objet de **3 emprunts en 2020**. Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire l'a accueilli dans ses murs pour une période de 10 mois (de juin 2019 à mars 2020). L'exposition a été empruntée en septembre dans le cadre des JEP par l'association Culture et Patrimoine des Coteaux de Saussignac et en octobre par la Communauté de communes Dronne

et Belle qui l'a présentée pendant 3 semaines à la Médiathèque de Champagnac de Bélair.

« **Le confort thermique dans la maison** » : conçue et réalisée en 2013 par le CAUE, cette exposition s'adresse au grand public et explique de manière pédagogique les grands principes en matière de confort thermique et d'isolation performante. Elle fait la part belle à des exemples de constructions et de rénovations en Dordogne. L'exposition est prêtée gratuitement aux collectivités et aux associations du département. Le prêt peut s'accompagner d'une visite guidée animée par la conseillère FAIRE et/ou un architecte du CAUE. Un livret gratuit de l'exposition est également proposé lors des animations. L'exposition et son livret d'accompagnement servent également de supports pédagogiques dans le cadre de la formation éponyme destinée aux architectes et aux professionnels de l'habitat.

Deux panneaux supplémentaires ont été créés en 2020. L'un concerne un projet de rénovation exemplaire d'un bâti ancien en centre-bourg, conçu comme lieu de transition pour des personnes désirant s'installer à Saint-Pierre de Frugie. L'autre concerne la rénovation globale d'un corps de ferme sur la commune de Nadaillac privilégiant les énergies renouvelables et les matériaux biosourcés.

L'exposition a fait l'objet **d'un seul emprunt en 2020** par la Communauté de communes Porte Océane du Limousin dans le cadre d'un forum consacré à l'éco-construction organisé les 6 et 7 février à Saint-Junien (Haute-Vienne). Le CAUE 87 était présent à la manifestation et en a assuré l'animation.

II. 2. 2. Les journées et conférences

Le CAUE a l'habitude de participer à des conférences et des tables rondes en diverses occasions : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Journées nationales de l'Architecture (JNA), salons...



Visite du château de Barrière, Villamblard

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

Dans le cadre de la convention DRAC-URCAUE, le CAUE a encore assuré en 2020 l'animation locale des JEP avec le soutien du Conseil départemental. Pour faire écho au thème national « **Patrimoine et Education : apprendre pour la vie** », le CAUE et le service de la Conservation du Patrimoine départemental ont proposé le samedi 19 septembre 2020 la manifestation gratuite « **Un patrimoine mystérieux à découvrir en pays de Villamblard** » permettant de découvrir le patrimoine au travers de conférences, visites guidées, escape games et jeux d'enquête.

Cette journée « à la carte » a permis d'enrichir en famille, entre amis ou même seul ses connaissances sur le patrimoine architectural local et de découvrir de façon ludique des

personnages emblématiques et des légendes mystérieuses.

Trois conférences ont ouvert la journée. Line Becker, chercheur à la Conservation du Patrimoine Départemental a retracé la vie et l'œuvre du Comte Wlgrin de Taillefer, érudit et archéologue natif de Villamblard. Catherine Paoletti, Présidente de l'Association Taillefer a ensuite retracé l'histoire des forges du Pays de Villamblard qui ont favorisé le développement artisanal et industriel sur ce territoire. Valérie Dupis et Aurélie Brunat ont enfin présenté les missions et actions du CAUE qui a vocation à promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement en Dordogne. L'après-midi, les animations proposées se sont déroulées à Villamblard et dans les villages de Beauregard-et-Bassac et Saint-Georges-de-Montclard avec le concours des municipalités et de 2 associations. Les membres de l'association Taillefer ont assuré les visites guidées du Château de Barrière. L'association Pour les enfants du Pays de Béleyme a animé les escape games au château de Barrière et les jeux d'enquêtes à Beauregard-et-Bassac et Saint-Georges-de-Montclard.

Malgré une participation moins importante que les années précédentes, le bilan de cette édition reste positif puisque les conférences ont rassemblé 50 personnes, les visites du château de Barrière

41 personnes, l'escape game 34 personnes et les jeux d'enquête 30 personnes. Les animations proposées l'après-midi ont attiré un public plus jeune et familial.

Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

Le CAUE en partenariat avec le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a participé **aux Journées nationales de l'architecture** dans le cadre des 10 ans de son centre d'accueil avec une programmation gratuite les 16 et 18 octobre 2020 consacrée à l'architecture contemporaine en milieu rural. Des visites du PIP par son architecte Raphaël Voinchet et par une architecte du CAUE accompagnée du directeur du site ainsi qu'une table ronde étaient ouvertes au public.

Compte tenu des risques sanitaires, l'animation prévue auprès des scolaires par une architecte du CAUE n'a pas eu lieu.

Contrairement aux années précédentes, le CAUE a choisi cette année de ne pas « ouvrir ses portes » pour les JNA car ses locaux ne permettent pas d'accueillir le public dans le respect des conditions sanitaires anti-COVID19. Le programme préparé par l'équipe sera reconduit en 2021 (conférence sur les 2 nouveaux panneaux de l'exposition « Le confort thermique dans la maison », ateliers découverte de l'architecture pour les enfants...).

II. 2. 3. Le site internet du CAUE

Le site du CAUE est alimenté régulièrement en fonction de l'actualité du CAUE et des mises à jour des documents d'information. C'est un outil pratique qui permet par exemple aux particuliers d'avoir connaissance des dates et lieux des permanences délocalisées

et de toutes les manifestations organisées (conférences, journées d'information, expositions,...). C'est également un outil pratique de connaissance du territoire et de la culture architecturale et paysagère de la Dordogne. De nombreuses ressources sont téléchargeables

gratuitement. Le CAUE souhaite en 2021 améliorer l'ergonomie de son site et ajouter de nouvelles extensions avec l'aide d'un prestataire.

II. 2. 4. La page facebook et le compte instagram du CAUE

Le CAUE est présent sur les médias sociaux depuis mai 2014 via sa page Facebook. En décembre 2020, sa page totalisait **877 mentions « j'aime »**. Le CAUE compte **892 abonnés à la page** (contre 748 en 2019) parmi lesquels des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, de l'habitat, des élus, des associations et des particuliers. Ce nouvel outil permet d'annoncer en continu les événements et les manifestations organisés tout au long de l'année par le CAUE et d'en restituer le contenu (photos, vidéos, documents audio...).

En 2020, le CAUE a mis en ligne **114 publications ou partages** qui ont été vus par **46 752 personnes**. Le nombre d'abonnés évolue régulièrement (+144) et le nombre de publications a très fortement augmenté en 2020 (+60 par rapport à 2019). Les 2 concours photos « **Mon paysage confiné** » et « **Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine** » ont généré de nombreuses publi-

cations et un réel engouement sur les réseaux sociaux.

Les événements et vidéos qui ont particulièrement retenu l'attention des visiteurs de la page Facebook du CAUE sont en 2020 :

- le concours photos « **Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine** » (12 950 vues)
- « **Un patrimoine mystérieux à découvrir en pays de Villamblard** », manifestation organisée le 19 septembre dans le cadre des JEP (4250 vues)
- la 3^{ème} édition des Enfants du Patrimoine à Villamblard le 18 septembre (1500 vues),
- le programme co-organisé avec le PIP dans le cadre des JNA (770 vues)
- la présentation à Paussac du travail réalisé par les étudiants de licence pro du lycée agricole de Coulounieix-Chamiers sur l'éco-tourisme (1 711 vues)

Le CAUE a créé **son compte Instagram** en mars 2020 afin de promouvoir le paysage et

le patrimoine architectural de Dordogne et de faire connaître ses actions auprès d'un nouveau public. L'organisation de 2 concours photos par les équipes de communication des CAUE de Nouvelle-Aquitaine sous l'égide de leur Union Régionale a permis au compte Instagram du CAUE d'avoir très vite de la visibilité sur ce réseau social. En 2020, **171 posts** ont été mis en ligne et le nombre d'abonnés est déjà de **760 en 9 mois d'existence**. Lancée en 2021, « **la maison du mois** » sera un rendez-vous régulier sur Instagram qui permettra de mettre en valeur des bâtiments réalisés par des architectes de Dordogne.

La page Facebook et le compte Instagram du CAUE sont animés par l'infographiste du CAUE qui souhaite continuer à développer le nombre de contacts en Dordogne pour augmenter la portée locale des 2 outils.

II. 2. 5. Les médias et le CAUE en 2020

Le CAUE sollicite régulièrement les médias locaux (journaux et radios) pour l'aider à relayer son actualité auprès du grand public.

La presse est ainsi systématiquement destinataire des communiqués de presse pour annoncer les manifestations du CAUE ou tout nouveau service ouvert aux particuliers ou aux collectivités.

En 2020, le CAUE a été contraint d'annuler plusieurs manifestations en raison de la COVID-19, ce qui a naturellement impacté sur le nombre d'articles parus dans la presse locale. La manifestation organisée dans le cadre des JEP

bénéficie toujours d'une bonne couverture dans la presse écrite. Les manifestations du CAUE sont aussi régulièrement relayées sur les ondes de France Bleu Périgord dans l'émission « La grande affiche » qui offre chaque samedi matin de 10h à 11h une sélection des sorties en Dordogne.

Le partenariat avec **France Bleu Périgord** se renouvelle chaque année. En 2020, le CAUE est intervenu à **6 reprises dans le cadre de l'émission le dossier de « La vie en bleu »**. En direct et durant une demi-heure, la conseillère FAIRE répond aux auditeurs sur

des thématiques en lien avec les économies d'énergie. En fonction des sujets, un autre conseiller du CAUE (architecte ou paysagiste) ou un partenaire (ADIL24...) intervient avec elle.



France Bleu Périgord, l'émission « La vie en bleu »

II. 2. 6. Les autres modalités de communication

Le CAUE assure en interne la conception et la réalisation de ses outils de communication et de ses productions : plaquettes, flyers,

affiches, panneaux d'exposition, guides, posters et ouvrages.

En 2020, à la demande du service Milieux naturels et Biodiversité du Département, le CAUE a créé un

Kakémono pour la foire du Gabarier à Castelnaud la Chapelle (19 sept. 2020).

III. LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Depuis 2007, le CAUE accueille en son sein un Espace Conseil FAIRE qui vient renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'équipe en place. L'ADEME et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine apportent leur soutien financier au CAUE qui salarie une conseillère FAIRE à temps plein. Au regard de la charge de travail de l'EIE, le contrat de travail du

conseiller FAIRE, recruté en 2019 pour palier le départ en CIF de la conseillère, a été prolongé jusqu'en juin 2020 et 30% de son temps de travail a été affecté à l'animation de l'Espace Conseil FAIRE.

Au-delà des actions incontournables et essentielles de conseil aux particuliers, l'action du CAUE se manifeste par une par-

ticipation active aux Plans Climat Energie Territoire (PCAET) portés par le Conseil Départemental de la Dordogne et certaines Communautés de communes de Dordogne.

III. 1. DES ACTIONS DE CONSEILS, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PARTICULIERS

III. 1. 1. Les missions générales de l'Espace Conseil FAIRE

L'Espace Conseil FAIRE du CAUE permet au grand public d'obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Conformément à la charte des EIE, les conseils délivrés sont gratuits, neutres et indépendants.

Les contacts s'effectuent par téléphone (via le standard du CAUE), par courriel, par entretien dans les

locaux du CAUE ou dans le cadre de permanences délocalisées sur des territoires communautaires (sur RDV). Certains RDV sont assurés en présence d'un architecte conseil et/ou d'une paysagiste pour un conseil approfondi.

En parallèle de ces conseils individuels, des actions de sensibilisation collectives (visites de sites, confé-

rences-débats, stands dans des salons...) sont organisées tout au long de l'année. Le CAUE crée également des supports de communication (plaquette, fiches pratiques, exposition, vidéos pédagogiques) et des actions de formations en lien avec le thème de l'Energie.

III. 1. 2. Les activités de l'Espace Conseil FAIRE en 2020

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Le public de l'Espace Conseil FAIRE est depuis sa création, très majoritairement constitué de **particuliers** (95%) qui sont des propriétaires occupants (environ 93%).

En 2020, **634 demandes** ont été renseignées dans le cadre d'un RDV, par téléphone, par mails, en visioconférence ou dans le cadre de visites spontanées au CAUE. 90 contacts supplémentaires - enregistrés entre novembre et décembre - ont été traités en janvier 2021 en raison de l'absence de la Conseillère Energie en décembre 2020.

Le CAUE dispense à son siège les conseils Energie et plusieurs permanences sont assurées sur 4 territoires communautaires à Bergerac, Sarlat la Canéda, Verteillac et aux

Eyzies de Tayac. Le CAUE propose depuis 2014 une à deux permanences téléphoniques par semaine. Les conseils délivrés restent dans leur grande majorité **des projets de rénovation (89%) portant de plus en plus sur des logements construits avant 1949 (47,50%)**.

Les spécificités techniques de rénovation du bâti en pierre nécessitent un accompagnement approfondi pour éviter certaines pathologies parfois observées lors de rénovations dans l'ancien mal réalisées (humidité, moisissure, détérioration, mauvaise qualité de l'air intérieur). A noter, un tiers des demandes débouchent sur **un conseil approfondi qui durent en moyenne 1h10** (contre 2/3 de conseils simplifiés). Concernant

la nature des demandes, la CIE répond majoritairement à des conseils techniques (54%) suivis par des demandes à caractères économiques et financiers (34%). Les demandes techniques concernent en grande majorité le bâti (isolation, chauffage, conception).

En 2020, le PRIS ADIL 24 (Points Rénovation Info Service) a continué d'assurer une information de 1^{er} niveau sur les aides financières. Les particuliers qui contactent l'Espace Conseil FAIRE du CAUE souhaitent des conseils techniques qui nécessitent la plupart du temps un RDV.

LA MÉDIATION ÉNERGIE

Outre les conseils aux particuliers, l'Espace Conseil FAIRE continue de développer des actions de médiation en lien avec la thématique de l'énergie. En 2020, les animations ont été nettement moins nombreuses que les années précédentes. Les 2 périodes de confinement et les mesures sani-

taires ont provoqué l'annulation de plusieurs manifestations traditionnellement reconduites d'une année sur l'autre et auxquelles les conseillers FAIRE avaient l'habitude de participer : journées nationales de l'architecture, semaine du développement durable, foires et salons locaux...



Salon de l'immobilier 24, conférence au Palio à Boulazac

En 2020, les 2 conseillers FAIRE ont participé aux animations suivantes :

LES INTERVENTIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC

- **le salon de l'Immobilier 24**, les 15 et 16 février au Palio à Boulazac. Isle Manoir a rassemblé en un même lieu une trentaine de professionnels et les acteurs institutionnels et associatifs de l'Habitat : Service de l'Habitat du Conseil départemental, ADIL24, SOLIHA 24 et le CAUE. Pendant 2 jours, les conseillers FAIRE se sont relayés sur le stand avec la directrice adjointe. La conseillère FAIRE a animé une conférence « Une maison sans climatisation et sans chauffage, c'est possible ! » et présenté l'exposition du CAUE sur le confort thermique dans la maison.

- **la Foire du Gabarier**, le 19 septembre à Castelnaud la Chapelle en partenariat avec le Conseil départemental. Dans le cadre de cette 2nde édition de rencontres départementales sur les questions de climat, de biodi-

versité, de mobilité et d'énergies, la conseillère FAIRE a assuré une permanence sur le stand du Conseil départemental et a participé au débat « Habitat, le plan de relance du Département » avec Thierry Nardou, Conseiller départemental du canton du Périgord Central.

- **les participations à l'émission Le dossier La vie en bleu** en partenariat avec **France Bleu Périgord**. En 2020, le CAUE a participé à 6 émissions. Pendant une demi-heure, la conseillère FAIRE est en studio et répond en direct aux questions des auditeurs sur des thématiques en lien avec l'énergie. Les thèmes traités ont été : Vérandas et extensions vitrées, Comment choisir une paroi vitrée ?, La lumière intérieure et extérieure dans un logement, Le solaire photovoltaïque, Quelles sont les précautions thermiques à prendre

pour éviter les désillusions liées à l'isolation à 1 euro ? Comment assurer une bonne qualité de l'air intérieur en ce temps de COVID ? Les passages à la radio bénéficient d'une très bonne audience et les appels téléphoniques restent nombreux immédiatement après chaque émission et tout au long de la semaine qui suit sa diffusion.

III. 2. LES ACTIONS DE CONSEILS, D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

III. 2. 1. Le conseil aux collectivités

La Conseillère FAIRE du CAUE ainsi que des architectes, paysagistes et urbanistes ont été sollicités en 2020 par plusieurs EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). La conseillère a notamment participé :

- aux réunions du Comité de pilotage PCAET de la CC Vallée de l'Homme

III. 2. 2. Participation au PCAET du Conseil départemental de la Dordogne

Le CAUE s'inscrit dans l'une des actions du Plan Climat Air Energie Territoire via sa participation au réseau de proximité d'informations aux particuliers sur les travaux d'économie d'énergie et les aides financières possibles.

III. 2. 3. Contribution au PREB

Le CAUE fait partie du Comité de pilotage du Plan de Rénovation Energétique du Bâtiment lancé par l'Etat.

III. 2. 4. Contribution à des groupes de travail et de réflexion

A l'échelle de la Région, la conseillère FAIRE participe au **Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat (COPTC)**. Le CAUE s'inscrit également dans la démarche d'élaboration du **plan régional santé-environnement (PRSE 3)** à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Le CAUE participe régulièrement aux **journées thématiques par ODEYS**, le Cluster construction et aménagement durables de la région Nouvelle-Aquitaine.

III. 3. LE PROGRAMME SARE ET LA PREPARATION DU NOUVEAU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUX PARTICULIERS EN DORDOGNE

III. 3. 1. Le programme SARE

Le programme d'information SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME et co-porté par les Régions a pour objectif de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers et les professionnels (artisans, commerçants ...).

Le programme SARE est entré en phase opérationnelle en 2020. Ce dispositif de financement CEE (Certificats d'économies d'énergie) s'est d'abord appuyé sur les Espaces conseils FAIRE pour développer le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit

tertiaire privé ainsi que les actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.

Les conseillers FAIRE et la Direction du CAUE ont ainsi participé à différents webinaires organisés par la Région Nouvelle-aquitaine et

l'ADEME tout au long de l'année 2020 présentant le nouveau programme SARE, son déploiement et ses attendus.

III. 3. 2. L'ami plateforme rénovation énergétique en devenir

La mise en œuvre du programme SARE en janvier 2021 prévoyait de mettre un terme au financement des Espaces conseil FAIRE par l'ADEME et la Région N-A tel qu'il était assuré jusqu'à présent (financement des postes des conseillers à hauteur de 48.000 euros par ETP). Le nouveau dispositif prévoit en effet une rémunération à l'Acte dont 50% est financé par le programme SARE, 30% par les Régions et 20% par les EPCI. Ce changement attendu étant susceptible de fragiliser le réseau des Conseillers FAIRE, la Fédération nationale des CAUE a alors initié une réflexion au sein du réseau sur les moyens possibles pour pérenniser les postes des conseillers FAIRE au sein des CAUE et a organisé plusieurs visioconférences sur le sujet. En parallèle, la Direction du CAUE a aussi participé aux réunions organisées avec le service Habitat du Conseil départemental, l'ADIL24 et SOLIHA pour définir les modalités de mise en œuvre du programme SARE en Dordogne et réfléchir au finance-

ment des postes des conseillers en 2021.

En juin 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé **l'Appel à Manifestation d'Intérêt « plateforme de rénovation énergétique »** auprès des EPCI afin de créer sur le territoire régional un réseau de plateformes en guichet à 1 seule entrée avec pour objectif de rendre ce service public plus lisible aux ménages.

Aucune EPCI n'ayant répondu à l'AMI en Dordogne, le Conseil départemental s'est proposé de porter le Guichet Unique pour maintenir la continuité du service aux particuliers en matière de conseil et d'information à la rénovation énergétique. La région N-A n'a pas donné son accord et se sont finalement les 2 Espace Conseils FAIRE de Dordogne en partenariat avec l'ADIL24 qui ont répondu à l'AMI « plateforme de rénovation énergétique en devenir » pour l'année 2021.

La plateforme **Rénovation énergétique Dordogne Périgord** co-portée par SOLIHA et le CAUE en partenariat avec l'ADIL24 est un **dispositif transitoire** qui doit permettre de continuer d'assurer en 2021 le service public sur l'ensemble du territoire. Pendant une année, cette plateforme « en devenir » sera financée à 100% par le programme SARE et la Région. Le budget prévisionnel prévoit toutefois un certain nombre d'actes et d'animations à réaliser pour percevoir les financements escomptés. En 2021, le CAUE et ses partenaires (Conseil départemental, SOLIHA et ADIL 24) devront également animer la concertation auprès des EPCI pour définir avec elles les modalités du service public qui sera mis en œuvre en 2022.

IV. LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

La sensibilisation des jeunes publics à l'architecture et au paysage est inscrite dans les missions des CAUE. Depuis 2018, le CAUE s'investi davantage dans des actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les champs de l'architecture, du paysage, de l'énergie et du petit patrimoine. Ces actions de médiation sont conduites avec les partenaires locaux, institutionnels ou associatifs. La fermeture des écoles, collèges et lycées de mars à juin 2020 n'a pas permis de réaliser

autant d'animations que les années précédentes.

Parallèlement, et en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Périgueux et le Pôle International de la Préhistoire, le CAUE a engagé en 2020 une action de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1er degré. La formation d'une demi-journée « Patrimoine de proximité : découvrir le paysage autour de son école » a rassemblé aux Eyzies une dizaine de professeurs en janvier 2020. Elle a été

reconduite en janvier 2021 pour une vingtaine d'enseignants.



Formation sur le petit patrimoine pour les professeurs des écoles, Les Eyzies de Tayac Sireuil

IV. 1. L'ARCHITECTURE

ARCHITECTE DE TON ÉTABLISSEMENT

Ce projet pluridisciplinaire permet aux professeurs de mettre leur établissement scolaire au centre d'un projet architectural. Il est piloté par la DACC du Rectorat de Bordeaux qui référence les CAUE comme partenaires culturels dans la mise en œuvre des actions en département.

Le lycée Saint-Exupéry de Terrasson Lavilledieu a sollicité le CAUE pour accompagner une trentaine d'élèves d'une classe de terminale Bac-Pro Accueil et Commerce dans leur projet d'aménagement du hall de leur établissement comme espace de vie. Le suivi a débuté en octobre 2019 et

l'architecte du CAUE devait intervenir jusqu'en mai 2020. 5 interventions étaient prévues mais en raison de l'épidémie de coronavirus, seules 3 séances de travail avec les élèves ont pu avoir lieu. Pendant 2 heures, l'architecte du CAUE alternait présentation, travail en groupe et réflexion collective.

Une boîte à outils pour la conception d'un espace créée par l'architecte du CAUE a permis aux élèves de se familiariser avec différentes notions : Comment faire un relevé ? Comment utiliser la lumière, la couleur, la matière, la signalétique ? Comment réaliser un plan ? La présentation du travail des lycéens

à l'équipe de la maîtrise d'œuvre en charge de la construction de la cantine du lycée et à une agence d'architectes n'a finalement pas pu être réalisée.

IV. 2. LE PETIT PATRIMOINE

L'EXPOSITION PATRIMOINE DE PAYS EN DEVENIR

L'exposition *Patrimoine de Pays en devenir* continue de rencontrer un vrai succès auprès des élèves de maternelle jusqu'aux classes de collège. La paysagiste en charge de son animation travaille toujours en étroite collaboration avec les enseignants pour que les notions développées soient en adéquation

avec le programme pédagogique. Une boîte à outils spécifiquement adaptée aux élèves de maternelle a été créée en 2019 mais des outils complémentaires pour les autres élèves sont préparés si nécessaire. Différentes approches sont proposées comme la mémoire, les matériaux et la construction, la ruralité

et la ferme, le développement durable, l'eau et le paysage...

La paysagiste est intervenue le 5 février 2020 auprès d'une classe de 2nde du lycée agricole de Monbazillac (30 lycéens). L'exposition a été présentée sous l'angle de la nature en ville.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

La veille des Journées européennes du Patrimoine, les CAUE proposent aux élèves accompagnés de leurs enseignants un programme d'activités gratuites, de la maternelle au lycée. Une nouvelle façon de découvrir des sites et des paysages chargés d'histoire, hors les murs de l'école. Pour la 3^{ème} année consécutive, le CAUE a participé à cette opération nationale.

Pour l'édition 2020, la paysagiste du CAUE a proposé le vendredi 18 septembre 2 parcours de découverte aux élèves de maternelle (moyenne et grande sections) et de primaire (CM2) de **Villamblard**. Le panneau sur le thème de l'espace public de l'exposition « Patrimoine de pays en devenir » présenté en classe tenait lieu de fil conducteur à cette démarche de sensibilisation. Au total, une cinquantaine d'enfants répartis en 2 groupes a déambulé dans le centre bourg de

Villamblard à la découverte de son petit patrimoine : le puits rond en belvédère, le lavoir du château, la halle, le monument aux morts, la croix de la mission, la fontaine... A chaque point d'étape proposé, les élèves ont appris la fonction, l'usage et le mode de construction de l'édicule repéré.

Au fil de la balade avec les élèves de CM2, la paysagiste leur a également montré le cadastre actuel et napoléonien ainsi que des cartes postales anciennes, ce qui leur a permis de visualiser et de comprendre l'évolution de leur village et les modes de vie d'autrefois.

Des échanges et des petits ateliers en classe (photos de petit patrimoine à reconnaître pour les élèves de maternelle et jeu du détective pour les CM2) ont clôturé chaque parcours. Chacun a pu ainsi tester ses connaissances de manière ludique. Les élèves ont

également été invités à recueillir les témoignages de leurs familles pour approfondir et partager avec eux l'histoire du patrimoine de pays de leur bourg.



Les enfants du patrimoine à Villamblard

IV. 3. LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT

Depuis 2013, le CAUE est partenaire du GRETA à Sarlat la Canéda et est intervenu en 2019 auprès de jeunes adultes en reconversion professionnelle et d'apprentis en formation de « Coordinateur rénovation énergétique du bâtiment » à la Plateforme des Métiers du Bâtiment. Le conseiller du CAUE

a traité de la performance énergétique du bâti ancien et de la notion de confort thermique. Il a également incité les futurs professionnels à être vigilants sur les pathologies du bâtiment lors des travaux de rénovation. La formation avait débuté en 2019 et s'est achevée en juillet 2020. Le CAUE a

alors été sollicité pour intervenir dans le jury pour la notation des rapports de stages des élèves et la délivrance des diplômes.

V. LES ACTIONS AVEC LES PARTENAIRES DU CAUE

Le CAUE fonctionne depuis septembre 1978 et, conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, continue d'œuvrer pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs du cadre de vie. Il s'efforce de proposer un lieu d'animation et de débat sur les thèmes

de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. À ce titre, il a su tisser depuis sa création de multiples partenariats avec les collectivités locales mais aussi avec le monde associatif. En 2020, **les actions menées avec et pour les multiples partenaires du CAUE**

ont représenté 13% de sa charge de travail. Un chiffre particulièrement en baisse par rapport à 2019. La crise sanitaire a mis un coup de frein à l'organisation d'actions partenariales traditionnellement reconduites d'une année à l'autre.

V. 1. L'UNION RÉGIONALE DES CAUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis la mise en place de la Grande Région Aquitaine, le CAUE s'attache par l'intermédiaire de son

Union Régionale, à développer de nouveaux partenariats à l'échelle régionale.

L'ASSISTANCE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AUX PORTEURS DE PROJETS DE SCOT ET PLUI

L'Assistance Continuités Ecologiques a été lancée en 2014 et l'écologue du CAUE continue d'assurer, en tant que chef de projet, la mise en œuvre de ce dispositif en Nouvelle-Aquitaine. L'ACE vise à développer une meilleure intégration des continuités écologiques auprès des porteurs de SCOT et PLUi dans les projets de

planification territoriale en cohérence avec l'échelle régionale. En 2020, le CAUE a notamment contribué à **la rédaction d'une FAQ** pour la Région avec pour objectif d'aider à la mise en application du «SRADDET-Continuités écologiques et TVB». Concrètement, une extraction de tous les documents du SRADDET concernant le sujet,

et une bibliographie des questions sur la TVB et SRCE depuis 2013 a été réalisée pour pouvoir proposer au final une vingtaine de questions possibles. Avec l'aide d'un juriste, le CAUE a travaillé à la rédaction des contenus et le document a été finalisé par un prestataire.

Le dispositif ACE prendra fin en juin 2021 et des productions sont en cours :

- création de 4 fiches de trames naturelles (forestière, bocagères, milieux ouverts et semi-ouverts, zones humides),
- réalisation de cartes départementales de fonctionnalités des continuités écologiques et des responsabilités territoriales.

LE RÉSEAU PAYSAGE NOUVELLE-AQUITAINE (RPA N-A)

Le **RPA N-A** a été mis en place en 2012 par la DREAL en partenariat avec l'URCAUE Aquitaine et l'ENSAP de Bordeaux. Il a pour objectif de favoriser la prise en compte du paysage dans l'action publique.

La directrice adjointe (paysagiste urbaniste) du CAUE est la référente de ce projet avec l'animatrice de l'URCAUE. Le CAUE participe régulièrement à des réunions de travail avec l'URCAUE, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'ENSAP de Bordeaux pour organiser

la rencontre annuelle des acteurs du paysage en Nouvelle-Aquitaine.

En raison de la crise sanitaire, cette rencontre n'a pas eu lieu en présentiel mais sous format webinaire. Deux paysagistes du CAUE ont participé au **webinaire « Le paysage au cœur des démarches participatives »** organisé le 10 décembre 2020 qui a rassemblé plus de 80 acteurs publics du paysage. L'objectif de cette journée était d'initier une réflexion et des travaux sur la manière de conju-

guer le paysage et la démarche participative.

La **plateforme web** du réseau paysage Nouvelle-Aquitaine développée en 2019 par l'URCAUE N-A en collaboration avec le CAUE est désormais opérationnelle et compte déjà une centaine d'acteurs publics du paysage. Le portail www.reseau-paysage-nouvelle-aquitaine.fr relaie la vie du réseau paysage et offre de nombreuses références : actualité du paysage, base documentaire, forum...

LE LABEL « JARDIN REMARQUABLE »

Le label « **Jardin remarquable** » est délivré par l'État - ministère chargé de la culture - aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, dont le but n'est pas essentiellement commercial. Au 31 mars 2018, la Dordogne comptait 16 jardins labellisés « jardin remarquable » sur les 58 recensés en Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec la DRAC Nouvelle-aquitaine, les paysagistes du CAUE participent depuis 2020 au groupe de travail régional pour

examiner les demandes de labellisation (obtention ou renouvellement) « Jardin remarquable ». Le CAUE a réalisé 7 visites sur site et a procédé pour chacun à une évaluation selon une grille prédéfinie pour le renouvellement du label des jardins suivants :

- Hautefort, Jardin du château de Hautefort
- Terrasson-la-Villedieu, Jardins de l'Imaginaire
- Thonac, Jardins du château de Losse
- Le Buisson de Cadouin, les Bambous de Planbuisson
- Issac, Jardin de Montréal
- Salignac-Eyvigues, Jardins du Manoir d'Eyrignac
- Saint-Cybranet, Jardins de l'Albarède

Les paysagistes du CAUE ont également participé à la réunion régionale qui valide la décision d'accorder ou de renouveler le label.

L'OBSERVATOIRE DE L'ARCHITECTURE DU XX ET XXI^e SIÈCLE

Alimenté par les 11 CAUE de Nouvelle-Aquitaine, l'observatoire propose un panorama de l'architecture contemporaine en Aquitaine et recense des bâtiments, des aménagements ou des ensembles urbains significatifs.

Un architecte du CAUE continue d'apporter régulièrement sa contribution et propose chaque trimestre un bâtiment ou un aménagement illustrant une thématique :

- Automne 2020, thème « La ruralité heureuse », Atelier Copeaux Cabana aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil (collectif Copeaux Cabana).
- Hiver 2020, thème « Architecture et biomatériaux », Le Foyer de Siorac-de-Ribérac (Dauphins Architecture).
- Printemps 2020, thème « Architecture et Santé », Le CMS de Montignac (Atelier RK).

- Été 2020, thème « Espaces publics », Aménagement du bourg de St-Jean-de-Côle (La Gare architectes).



Concours photo estival « Ma ruralité heureuse, vécue ou rêvée »

LE CONCOURS PHOTO ESTIVAL « MA RURALITÉ HEUREUSE, VÉCUE OU RÊVÉE »

Le CAUE a participé au concours estival « Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée » organisé par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine. Ce concours a été très largement suivi en Dordogne avec plus de 300 photos postées par des touristes ou des périgourdiens. Un jury en Dordogne a d'abord pré-

sélectionné les 5 clichés qui ont concouru à l'échelle régionale.

Le jury régional du concours s'est réuni le 6 octobre 2020 et a décerné le 1^{er} prix à une photo prise à Echourgnac (Pâturage dans la Double). L'URCAUE a également réalisé une exposition régionale regroupant les 22 meilleures

photos dont 3 ont été prises en Dordogne. A cause de la crise sanitaire, la remise des prix n'a pas pu avoir lieu en fin d'année mais sera reprogrammée en juin 2021 en partenariat avec la mairie de Saint-Aulaye.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Initiés en 2017, ces groupes visent à mutualiser les bonnes pratiques professionnelles, les outils, les connaissances et les informations. Les groupes se réunissent de préférence en visioconférence et uniquement si une thématique précise a été arrêtée par le groupe. En 2020, seuls les chargés de communication se sont régulièrement réunis en distanciel pour organi-

ser les 2 concours photos « mon paysage confiné » et « ma ruralité heureuse vécue ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine ».

LES RENCONTRES DES PERSONNELS

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine organise tous les 2 ans une manifestation ouverte aux salariés et aux administrateurs des CAUE. L'occasion pour chacun de tisser des liens, de faire découvrir les

actions développées sur son territoire, d'échanger avec ses homologues et d'interroger ses pratiques professionnelles. L'édition 2020 a été annulée à cause de l'épidémie de coronavirus et le pro-

gramme des rencontres prévu à Châtelleraut a été reporté au printemps 2021.

LA PLATEFORME ÉCHANGE ET COLLABORATION

Cet espace collaboratif en ligne depuis 2020 est réservé exclusivement aux personnels des CAUE adhérents à l'URCAUE N-A.

Il permet de consulter en ligne les documents édités par les CAUE de Nouvelle-Aquitaine et d'accéder à différents services : annuaire,

agenda, forum.... Chaque CAUE contribue à l'enrichissement des ressources de la plateforme.

V. 2. LES AUTRES PARTENAIRES DU CAUE

V. 2. 1. ADEME

Le CAUE héberge en son sein un Espace Conseil FAIRE depuis 2007 et bénéficie à ce titre jusqu'au 31 décembre 2020 du soutien financier et logistique de l'ADEME :

- Subvention, plaquettes d'information pour le grand public, formations gratuites pour les conseillers FAIRE
- Participation des conseillers FAIRE aux réunions du réseau Nouvelle-Aquitaine et aux journées nationales de l'ADEME

V. 2. 2. ADIL24

Le CAUE est membre du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Adil24

- Renvoi mutuel vers nos services pour le conseil aux particuliers et partenaire de la plateforme

« en devenir » Rénovation Energétique Dordogne Périgord

- Actions d'information et de médiation conjointes (conférences...)

- Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE

V. 2. 3. ATD 24

Depuis 2013, le CAUE et l'ATD24 ont un président et un directeur communs, ce qui permet notamment de promouvoir l'action et les

services du CAUE auprès des collectivités qui adhèrent à l'Agence départementale.

Les compétences des personnels du CAUE sont sollicitées pour renforcer les services de l'ATD (architectes, paysagistes, géomaticien,

technicien informatique, infographiste, conseiller FAIRE, animatrice territoriale) et ceci, pour une part de leur temps de travail.

Des projets sont menés conjointement avec les services Cartographie numérique, Ingénierie territoriale

et Ingénierie assainissement de l'agence :

- Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord
- Assistance spécifique « biodiversité » dans le cadre de l'élaboration des SCoT du Périgord Vert et de Sarlat Périgord Noir

- Application Petit patrimoine pour son recensement et sa valorisation en Dordogne
- Assistance technique dans le cadre du projet de Maison de l'Habitat

V. 2. 4. CAPEB 24

Opération « Casse-croûte productifs »

V. 2. 5. Cellule de recherche appliquée

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et MNB Dordogne-Périgord. A ce titre, il anime un réseau de partenaires :

- Projet ACE : le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) et l'Unité SAD-Paysage-INRA

- Projet Maison Numérique de la Biodiversité : IRSTEA Montpellier, IRSTEA Lyon, ISTHIA, LETG, KERMAP

V. 2. 6. Cellule naturaliste

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et à ce titre anime un réseau de partenaires :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)

- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
- L'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- L'Association Cistude

V. 2. 7. Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Création d'applications smartphone pour développer la participation citoyenne en faveur de la biodiversité. Projet Haute Valeur Environnementale de l'AOC Pécharmant

V. 2. 8. Conseil départemental de la Dordogne

Soutien technique, scientifique et méthodologique au Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité	Projet d'Atlas des paysages et du patrimoine Dordogne Périgord	10 plus beaux sentiers de randonnées en Périgord)
Mise en œuvre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord	Appui technique aux collectivités sur le champ de l'urbanisme et de la transition énergétique	Organisation des Journées Européennes du Patrimoine avec le Service de la Conservation du patrimoine départemental
Inventaire du Patrimoine de Pays (saisie des fiches de La Pierre Angulaire et création d'une application Petit patrimoine à l'échelle de la Dordogne)	Accompagnement à la demande par le biais d'expertises ou d'un partenariat technique du Service Habitat	Participation à des jurys de concours
	Sollicitations du service Tourisme (lecture de paysage pour des sentiers de randonnée et concours des	

V. 2. 9. Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Soutien financier à l'Espace Conseil FAIRE du CAUE depuis sa création en 2007
Participation des Conseillers FAIRE au Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 3)

V. 2. 10. FFB 24

Rencontres thématiques pour le Club des entrepreneurs et le Club des Femmes d'entrepreneurs (participation d'un architecte conseiller et un conseiller FAIRE)

V. 2. 11. EPF Nouvelle-Aquitaine

Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE

V. 2. 12. Fondation du Patrimoine Dordogne

Journées Européennes du Patrimoine
Application « Petit patrimoine »

V. 2. 13. France Bleu Périgord

Participation des conseillers du CAUE à l'émission « Le dossier de La vie en bleu » (8 à 10 émissions par an)

V. 2. 14. GRETA de Sarlat

Le CAUE intervient depuis 2013 au GRETA pour la formation « Maçon du bâti ancien »

V. 2. 15. Interbois Périgord

Le CAUE participe depuis 4 ans à la sélection du Prix régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine. Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Française du Bâtiment, le Pôle de Compétitivité Xylofutur, Odéys, Interbois et les CAUE des Landes et de Dordogne constituaient cette

année le jury régional. Celui-ci s'est réuni en visioconférence le 25 mai 2020 et a opéré une sélection dans 3 catégories « Habiter ensemble », « Apprendre, se divertir », « Travailler, accueillir ». Deux projets en Dordogne ont remporté un 1er prix : le Foyer à Siorac-de-Ribérac par Dauphins Architecture

(33) dans la catégorie « Travailler, accueillir » et le Logement passerelle à St-Pierre-Frugie par Yocto Architecture (87) et Marie Colette Roux Architecte (87) dans la catégorie « Réhabiliter un logement ».

V. 2. 16. La Pierre Angulaire

Le CAUE effectue depuis 20 ans le suivi et la saisie des fiches relatives à l'inventaire du petit patrimoine effectué par les bénévoles de l'association :

- Saisie des dossiers d'inventaire dans la base de données du CAUE
- Participation du CAUE aux Comités de lecture de l'association et aux Assemblées générales

La Pierre Angulaire contribue à la banque de données départementale Petit Patrimoine portée par le CAUE (formation des bénévoles à l'application Petit patrimoine)

V. 2. 17. MAJ Formation à Bordeaux

Partenariat initié en 2016 lors de la création d'une formation sur le confort thermique animée par une architecte et une Conseillère FAIRE du CAUE. La formation a été refon-

due en 2020 avec celle du Bureau d'Etude 180°, ramenant la formation dispensée par le CAUE à 1.5 jours dont une demi-journée en distanciel. Aucune des 3 sessions

programmées en 2020 n'a pu s'ouvrir faute d'un nombre suffisant de stagiaires.

V. 2. 18. Pôle International de la Préhistoire

Structure porteuse de la démarche Grand Site de France Vallée vézère
Convention cadre CAUE/PIP signée en 2021

V. 2. 19. Préfecture de la Dordogne

Commission Départementale des Sites et des paysages

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

V. 2. 20. Services de l'État

- DDT24 : le CAUE participe à la Commission de conciliation en urbanisme, au Club ADS, aux Ateliers locaux des territoires. Il participe aussi au projet d'Atlas des paysages et du patrimoine de la Dordogne.
- UDAP 24 : le CAUE participe au Guichet Unique au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire aux Eyzies de Tayac (permanence conseils en architecture organisée 1 fois par mois).
- Inspection académique de Dordogne : le CAUE mène des actions de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1er degré. Formation « Patrimoine de proximité : découvrir le paysage autour de son école » organisée depuis 2 ans au PIP.

V. 2. 21. Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

AMI « Le Bassin de l'Isle : un territoire vert et bleu en Nouvelle-Aquitaine » avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

V. 2. 22. Syndicat Mixte du SCoT Périgord Noir

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'ATD24

V. 2. 23. Syndicat Mixte du SCoT Périgord Vert

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'ATD24

V. 2. 24. SOLiHA Dordogne Périgord

Actions d'information et de médiation conjointes avec les Conseillers FAIRE (stand partagés, conférences, animations). Renvoi mutuel vers nos services pour le conseil aux particuliers.

Renvoi mutuel vers nos services pour le conseil aux particuliers

VI. LA VIE STATUTAIRE DU CAUE

VI. 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration et l'assemblée générale du CAUE se sont réunis par deux fois en 2020, le 22 juin et le 10 décembre. Toutes les assemblées se sont tenues exceptionnellement en visioconférence en accord avec l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance no 2020-321 du 25 mars 2020, prises toutes deux en raison de l'épidémie de COVID-19

En 2020, deux nouveaux administrateurs ont été accueillis :

- M. Paul Ségura, architecte DPLG représentant départemental de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine a remplacé M. Eric-Pierre Andron
- M. David Pontou représentant la FFB24 a remplacé M. Christophe Riou

VI. 1. 1. Représentants des collectivités locales

- **Président** : Jean-Michel Magne, Conseiller Départemental Vallée de l'Isle et Maire de Chantérac
- **Vice-Présidente** : Nathalie Manet-Carbonnière, Conseillère Départementale Vallée de l'Homme, maire de Valojoux
- **Vice-Président** : Pascal Bourdeau, Conseiller Départemental Périgord Vert Nontronnais
- Michel Lajugie Conseiller Départemental Terrasson Lavilledieu, maire de Saint-Genies
- Elisabeth Marty, Conseillère Départementale Saint-Astier, maire de Saint-Astier
- Marie-Pascale Robert-Rollin, Conseillère Départementale Brantôme

VI. 1. 2. Représentants de l'Etat

- Jacques Caillaut, Directeur d'Académie
- Emmanuel Didon, Directeur Direction Départementale des Territoires
- Xavier Arnold, Architecte des Bâtiments de France

VI. 1. 3. Représentants des Professions

- Patrice Charbonnier, Architecte, délégué du Syndicat Départemental des Architectes
- Frédéric Lioger, Président de la CAPEB
- Eric-Pierre Andron, Architecte, représentant départemental de l'Ordre des Architectes remplacé par M. Paul Ségura en cours d'année
- Philippe Rallion, Géomètre expert, Membre de l'Ordre Régional de Nouvelle-Aquitaine des Géomètres Experts

VI. 1. 4. Personnes qualifiées

- Jean-Philippe Granger, Président de la Chambre d'Agriculture
- Didier Gouraud, Président de la Chambre de Métiers

VI. 1. 5. Membres élus par l'Assemblée Générale

- Emilie Chagnon, Paysagiste dplg
- Jacques Bernot, Délégué départemental Vieilles Maisons Françaises
- David Pontou, Président Syndicat des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment
- Gil Taillefer, Directeur de la SEMIPER
- Mylène Pestourie Martinez, Agence Technique Départementale
- Jean-François Savier, Délégué Départemental Maisons Paysannes de France

VI. 1. 6. Participant également

- Bertrand Boiserie, Directeur CAUE
- Valérie Dupis, Paysagiste urbaniste, Directrice adjointe CAUE
- Emmanuelle Lestrade, Comptable, représentante du personnel CAUE
- Luc Mayeux, Président de l'Association La Pierre Angulaire

VI. 2. L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du CAUE a évolué en 2020 dans sa composition.

Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord porté par le Département, le CAUE avait recruté en février 2018, M. Anatole Gruzelle comme chargé d'étude pour une mission de 3 ans et en septembre 2018, Mlle Léa Pérez comme animatrice du territoire. La mission de Mlle Pérez s'est achevée le 23 mars 2020 et M. Gruzelle a souhaité rompre de manière anticipée son contrat et a quitté le CAUE le 1^{er} mars 2020. Mlle Elodie Fabre a

été recrutée le 1^{er} septembre 2020 en qualité de chargée de mission pour pouvoir atteindre les objectifs fixés à l'échéance du projet au 31 décembre 2020.

Initialement recruté en décembre 2018 pour palier à l'absence en 2019 de Mme Myriam Cosset alors en Congé Individuel de Formation, M. M'hamed Bairat a été prolongé dans ses fonctions de conseiller FAIRE jusqu'au 05 juin 2020. En 2020, M. Bairat a travaillé à hauteur de 70% de son temps pour l'Agence Technique.

Pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes des collectivités concernant la réalisation d'études de bourg, le CAUE a recruté en août 2020, 2 assistants d'étude en CDD pour renforcer l'équipe des architectes et paysagistes : M. Léo Feuga, jeune diplômé en Paysage de l'ENSAP de Bordeaux à temps plein et Mme Méloë Colbac-Beauvieux au profil d'urbaniste à temps partiel de 60%. Leur mission se prolongera jusqu'en février 2022.

La mutualisation des personnels du CAUE en 2020 a concerné deux architectes (95% et 55%), un géo-

maticien (60%), un technicien informatique (50%), une infographiste (15%), une animatrice du territoire (80%), un conseiller Energie (70%). Le partenariat avec l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine concernant le travail effectué par l'écologue dans le cadre de la mission ACE a été reconduit en 2020.

Bertrand Boisserie Directeur

Valérie Dupis Directrice adjointe, Paysagiste urbaniste, temps partiel 90%

Anne Auffret Architecte, temps partiel 90% (2 jours CAUE et 2,5 jours ATD24)

M'hamed Bairat Conseiller FAIRE, 30% CAUE et 70% ATD24, fin de CDD au 5 juin 2020

Marine Bertrand Architecte

Aurélie Brunat Paysagiste

Méloë Colbac-Beauvieux Assistante d'étude, temps partiel 60%

Myriam Cosset Conseillère FAIRE

Yannick Coulaud Ecologue

Élisabeth Couty Assistante de direction

Hervé Desmaison Géomaticien, temps partiel 80% à compter du 1^{er} nov. 2020 (2 jours CAUE et 2 jours ATD24)

Odile Erhard Architecte temps partiel 80%

Elodie Fabre Chargée de mission

Léo Feuga Assistant d'étude

Jean-Claude Grimperelle

Technicien informatique, 50% CAUE et 50% ATD

Anatole Gruzelle Chargé de mission

Emmanuelle Lestrade Comptable et membre titulaire élue du CSE du CAUE

Sylvain Marmande Architecte 95% ATD24, interventions ponctuelles au CAUE

Isabelle Morin Infographiste, 85% CAUE et 15% ATD

Léa Perez Animatrice du territoire, 1 jour au CAUE et 4 jours ATD24

Sébastien Ramond Dessinateur

Le CAUE accueille chaque année des stagiaires de niveau universitaire mais aussi des collégiens ou lycéens dans le cadre de période de découverte de métier ou d'entreprise. Ont réalisé un stage en 2020 :

- Elise Fiault 04/05 au 28/07, Master 1 GAED / Paysage, environnement, participation, Faculté des lettres, langues et sciences humaine Université d'Angers
- Romane Pradeau 30/03 au 25/09, Année 3 ingénieur ENSEGID, Institut Polytechnique de Bordeaux
- Philippe FRIRY, 25/02 au 26/02, Coordonnateur en rénovation Energétique, GRETA CFA Aquitaine
- Sarah Ouchen, 27/01 au 31/01, 3^{ème}, collège Bertrand de Born à Périgueux
- Elodie Faure, 27/01 au 31/01, 3^{ème}, collège Bertrand de Born à Périgueux
- Raphaël Laffore-Galotto, 27/01 au 31/01, 3^{ème}, collège Bertrand de Born à Périgueux

- Maxence Pugnet 17/02 au 24/02, 3^{ème}, collège Anne Franck à Périgueux

3 étudiants en Licence professionnelle Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux du lycée professionnel agricole de Coulounieix-Chamiers ont également effectué 7 semaines de stage dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord sur le thème de l'éco-tourisme (du 17/02 au 13/03).

En 2020, la quasi-majorité des salariés du CAUE ont télétravaillé à 100% pendant 5 mois : au cours des 2 périodes de confinement (17 mars-11 mai et 30 oct.-31 déc.) et pendant que le site de l'Espace Culturel François Mitterrand est resté fermé au public. Mme Emmanuelle Lestrade, élue du CSE du CAUE a été désignée comme « référente COVID » en charge de veiller au bon respect des gestes barrière en situation de travail : dans les locaux du CAUE et lors des déplacements sur le terrain ou en réunion. Elle a également assuré la gestion des masques, gels et autres produits d'hygiène pour lutter contre la COVID-19.

Les 2 confinements et la crise sanitaire ont mis un coup de frein au départ en formation, les organismes ne disposant pas encore d'une offre « en distanciel » dans beaucoup de domaines. En 2020,

seulement 4 salariés sont partis en stage pour un total de 6 jours de formation. Une formation gratuite en interne d'une demi-journée sur TEAMS a été proposée en février 2020. L'offre de webinaires gratuits s'est considérablement développée et a permis à plusieurs salariés de s'informer sur des thématiques en lien avec leur mission : architecture, bois, énergie...

Le télétravail a induit de nouvelles modalités d'échanges et de communication favorisant l'apprentissage et l'utilisation de nouveaux outils informatiques (TEAMS). Le parc informatique prévu au budget prévisionnel de 2020 a été renouvelé en mars avec le passage de Mac à PC. L'achat de PC portables pour la majorité de l'équipe a facilité la mise en œuvre du télétravail. Pendant les périodes de télétravail, les réunions d'équipe mensuelles ont laissé la place à des réunions hebdomadaires en visioconférence. Le rythme hebdomadaire a été choisi par la Direction pour faciliter la circulation de l'information concernant l'activité du CAUE mais aussi pour conserver un lien rapproché avec l'équipe et prévenir le risque d'isolement.

VII. LE FINANCEMENT DU CAUE

En 2020, la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil départemental au CAUE s'élève à 649 800€ et intègre les 69 500 € de subventions affectées aux missions spécifiques liées à l'environnement.

Des subventions supplémentaires (ADEME, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, URCAUE Aquitaine, missions culture / Conseil Départemental...) et des conventions rémunérées (conventions d'objectifs et d'accompagnement des collectivités) abondent le budget du CAUE.

La mutualisation des services du CAUE et de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne a également donné lieu à des remboursements significatifs en 2020 (179 028€).

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Conventions Conseil Départemental	649 800€
Conventions Conseil Départemental (Mission culture)	10 000 €
(Maison Numérique de la Biodiversité)	75 000 €
(Maison de l'habitat)	5 000 €
Mutualisation ATD24 / CAUE 24	179 028 €
ATD24 SCoT du Périgord Vert	9 150 €
Convention pour l'E.I.E (ADEME, Conseil Régional N-Aquitaine)	48 781€
Subvention URCAUE Aquitaine	11 401 €
Prestation de services	41 582 €
Autres produits de gestion courante	0 €
Reprise sur amort.&provision,transfert de ch	14 183 €
Produits financiers	951 €
Produits exceptionnels	59 €
Report de ressources non utilisées	0 €
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0 €
TOTAL	1 044 935 €

CHARGES D'EXPLOITATION	
Charges du personnel (salaires, charges de personnel)	818 525 €
Impôts et taxes	51 425 €
Variation de stock et autres achats & ch. ext.	120 002 €
Dotation amortissement & provisions	14 890 €
Autres charges	616 €
Charges financières	0 €
Charges exceptionnelles	750 €
TOTAL	1 006 208 €
Bénéfice de l'exercice 2020	38 727 €

SOLIHA DORDOGNE-PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	106
I. LES ÉTUDES	107
II. LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELLES	107
III. L'ASSISTANCE TECHNIQUE	121
IV. LES MISSIONS SOCIALES	123
V. LES MISSIONS TRÈS SOCIALES : LES MAÎTRISES D'ŒUVRE URBAINES ET SOCIALES	125
VI. L'ACCOMPAGNEMENT LOCATIF ET SOLIHA AIS (AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE)	130

INTRODUCTION

Adhérent de la Fédération Nationale SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat, SOLIHA Dordogne-Périgord - Habitat & Développement Dordogne Périgord apporte ses compétences au service des habitants et des collectivités du département de la Dordogne.

Présent sur le territoire de la Dordogne depuis 1968, le SOLIHA Dordogne-Périgord emploie vingt-quatre salariés soit un équivalent temps plein de 23,08 salariés.

Les compétences administratives et financières (secrétaires, comptable) mais aussi des personnels de terrain (conseillers habitat, techniciens en bâtiment, chargés d'études et d'opérations, agent social CESF...).

Ses activités sont reconnues service social d'intérêt général.

Le contexte de la décentralisation, la mise en œuvre du droit au logement opposable, le vieillissement de la population, l'impératif du développement durable intégrant la lutte contre la précarité énergétique fixent de nouveaux enjeux à la lutte contre l'exclusion par le logement.

Notre Mouvement intervient au service des personnes et des familles vulnérables et fragiles en quête d'un logement ou éprouvant des difficultés à s'y maintenir.

Nous agissons notamment dans le parc privé, en visant à concilier projet social et réalité économique.

Pour cela :

- nous produisons et développons une offre de logements décents,
- nous adaptons l'habitat pour permettre à chacun : personnes âgées, accidentés de la vie, de continuer à vivre dans son logement,
- nous contribuons à revitaliser bourgs et quartiers en réhabilitant le parc privé ancien,
- nous luttons contre l'insalubrité et la non-décence en mettant en œuvre un habitat économe, accessible et durable.

Nos activités se déclinent sur plusieurs champs d'intervention :

- le conseil habitat, dont l'accompagnement des ménages fragiles et défavorisés,
- la maîtrise d'ouvrage d'insertion,
- la gestion locative sociale,
- les activités d'ingénierie en matière d'urbanisme et d'habitat auprès des collectivités territoriales.

Pour cela, nous sommes décidés à mieux construire les réponses nécessaires et urgentes qu'attendent de nous les personnes victimes du mal logement, de l'indignité de leur habitat, ou en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement décent.

Au cours de l'exercice 2020, l'association a dégagé un **chiffre d'affaires de 1 252 912 €** toutes activités confondues.

L'association a bénéficié d'une **subvention de l'Assemblée Départementale** à hauteur de **299 161,61€**, dont **167 000 €** versés au titre de la subvention de fonctionnement et **132 161,64 €** au titre de la subvention liée à la mise à disposition du Directeur. Cette dernière subvention fait l'objet d'un remboursement auprès du Conseil départemental pour la même valeur.

I. LES ÉTUDES

I. 1. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE A UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT, VALLEE DE L'HOMME ET SARLAT PERIGORD NOIR

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Rémunération : **80 099 € HT**

En 2019, les trois Communautés de Communes ont souhaité s'engager dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat. Elles ont donc engagé l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire de 76 communes regroupées au sein de trois intercommunalités : La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), celle de la Vallée

de l'Homme (CCVH) et celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH).

Le marché a été conclu pour une durée de 8 à 10 mois, celui-ci a été notifié le 26 septembre 2019 pour un démarrage de la prestation à partir du 15 octobre 2019. Ce marché a été prolongé et doit se terminer au printemps 2021.

Cette étude vise à construire une politique d'intervention incitative et partenariale. Elle est menée en plusieurs phases :

Phase 1 : Diagnostic stratégie et enjeux,

Phase 2 : Stratégies opérationnelles.

L'enjeu global pour ce territoire est d'accompagner le vieillissement de la population en favorisant les logements adaptés et décents à proximité de bourgs équipés, tout en restant attractif auprès de nouveaux arrivants, via une offre en logement diversifiée en taille et en localisation, rénové ou non, et dans le respect des identités locales. L'objectif est également de lutter contre la précarité énergétique en incitant la rénovation de logements énergivores et ainsi limiter les déperditions énergétiques.

II. LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELLES

II. 1. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - VILLE DU BUGUE

Par convention signée le **1^{er} mars 2017**, la ville du **BUGUE**, soutenue par le **Conseil départemental** à hauteur de **5 787 € HT**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement

Urbain pour une durée de **cinq ans** : 2017 – 2022.

L'OPAH-RU se porte sur l'ensemble de la Commune du Bugue avec un secteur priorisé qui correspond au centre-bourg.

Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à **95 logements** sur les 3 dernières années du programme répartis comme suit :

- 80 logements en faveur des propriétaires occupants,

- 15 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés,
- 50 Primes spécifiques (Prime Vacance, Accession, Façade et Devanture commerciale).

Depuis le lancement du programme, près de 100 **propriétaires occupants et bailleurs ont été rencontrés lors des permanences et ont été conseillés sur les aides existantes.**

L'année 2020 a permis d'établir des contacts avec plusieurs propriétaires bailleurs qui seraient susceptibles de monter un dossier de subvention ANAH. Ces projets, souvent de grande ampleur au niveau des montants de travaux (réfection globale de logement) mettent du temps à se monter administrativement, techniquement et financièrement.

De plus, la commune du Bugue est classée en zone jaune dans le Programme d'Actions Départemental de la Dordogne. Cette classification contraint les propriétaires bailleurs à proposer

des loyers conventionnés souvent plus bas que le marché local (surtout pour les petites surfaces de logement). Le contexte est peu favorable à la réalisation de projets locatifs.

Hors ANAH, plusieurs dossiers caisse de retraite notamment ont vu le jour. La permanence mensuelle sur la Commune permet de rencontrer des personnes qui ne prendraient pas la peine de se renseigner autrement. Même si certaines d'entre-elles ne sont pas éligibles aux aides directes de l'OPAH-RU du Bugue, elles ont souvent le droit à des aides de leur Caisse de Retraite. Aussi, elles sont systématiquement orientées vers les autres dispositifs tels que MaPrimrenov' par exemple.

9 dossiers concernant des propriétaires occupants (PO) ont été déposés en 2020. Les résultats sur les propriétaires occupants sont satisfaisants. Les objectifs sont tenus sur les thématiques de la lutte contre la précarité énergétique ainsi que sur le maintien à domicile. En revanche, concernant

les dossiers travaux lourds pour les propriétaires occupants, seuls des contacts sans dossier in fine, ou alors uniquement sur le volet « énergie ».

Lors des différentes permanences, d'autres propriétaires occupants sont en cours de constitution de dossier de demande de subventions à la fois sur la thématique du maintien à domicile ainsi que sur la précarité énergétique. A ce jour, il y a un seul dossier potentiel sur la thématique « Travaux lourds » pour les PO.

Le succès que rencontre l'OPAH-RU du Bugue s'explique notamment par la communication locale, le lien qui est fait avec le service urbanisme de la Mairie. On observe un léger ralentissement en 2020 qui s'explique par la crise sanitaire et les périodes de confinement. Ceci-dit, en milieu d'année 2020 les permanences ont repris sur rdv et rencontrent un vif succès (complètes à chaque fois). Des nouveaux dossiers sont donc en cours de constitution.

II. 2. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES-SUD-PÉRIGORD

Par convention signée le **1^{er} Septembre 2016**, la **Communauté de communes Portes Sud-Périgord**, soutenue par le **Conseil départemental** et l'État,

s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de **trois ans** : 2016

- 2019. Celle-ci s'est terminée au 31 août 2019.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux

démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- **Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Lutter contre la vacance des logements.**
- **Favoriser le maintien à domicile.**
- **Favoriser l'accession de logements vacants et/ou dégradés.**
- **Création de logements sociaux initialement vacants et/ou dégradés.**

En 2019, un nouveau marché a été signé avec la Communauté de Communes Portes Sud Périgord pour les deux années suivantes à compter du 1^{er} septembre 2019. Sont concernés environs 5 000 logements, soit 8 345 habitants sur 25 Communes. Afin de sensibiliser aux mieux les habitants, il a été mis en place 2 permanences par mois, à Eymet et Issigeac.

Les objectifs quantitatifs par année de programme sont évalués à **30 logements** répartis comme suit :

• **28 Propriétaires occupants :**



- 3 Travaux lourds,
- 15 Autonomie (M+TM),
- 10 Travaux énergétiques.

• **2 Propriétaires bailleurs**

- 1 travaux lourds,
- 1 autres réhabilitations.

L'année 2020 a permis de déposer **15 dossiers sur l'OPAH PSP.**

A l'issue de cette 4^{ème} année, 15 dossiers, ont fait l'objet d'un accord de l'ANAH et de la Communauté de Communes en 2020.

Dans le détail, c'est 10 dossiers de travaux de rénovation énergétique, 1 dossier travaux lourds PO et 4 dossiers travaux autonomie qui ont été accordés.

10 dossiers travaux de rénovation énergétique accordés, objectif atteint.

1 dossier travaux lourds accordé pour un objectif de 3 dossiers.

Concernant les dossiers d'Autonomie de la personne, seulement 6 dossiers ont été déposés et 4 accordés pour un objectif de 15 dossiers.

L'apparition des demandes d'aides Action logement ont entraîné une diminution des demandes dans le cadre de l'ANAH Autonomie, beaucoup de dossiers autonomie ont été déposés par le biais des entreprises courant l'été 2020, 3 dossiers autonomie Action logement dans le secteur Portes Sud Périgord ont été déposés par SOLIHA.

Même s'ils ne sont pas comptabilisés ou valorisés dans le cadre de la convention d'OPAH, ces dossiers méritent d'être pris en compte par rapport aux objectifs autonomies. Et Notamment lorsque nous les conseillons et accompagnons jusqu'au dépôt du dossier.

L'année 2020 a permis de déposer 15 dossiers soit 54% des objectifs PO. A noter le contexte pandémique de cette année avec l'arrêt des permanences. Aucun dossier PB déposé à ce jour, mais quelques contacts en fin d'année dont 1 promoteur pour 2021.

II. 3. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE « ROXHANA »

Par convention signée le 24 décembre 2018, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, soutenue par le **Conseil départemental, la ville de BERGERAC**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale et la mise en place du dispositif « Permis de louer », pour une durée de **5 ans** : 2019 - 2023. Le lancement du programme à commencer au 1^{er} janvier 2019.

L'OPAH-RU pour les propriétaires occupants se porte sur l'ensemble du périmètre du territoire communal et pour les propriétaires bailleurs s'applique limitativement aux quartiers anciens situés entre le faubourg de la Madeleine au sud et le secteur de la gare au nord.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- Accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile,
- Lutter contre la précarité énergétique,

- Agir sur l'habitat indigne et dégradé,
- Développer la mixité sociale en développant une offre locative conventionnée.

OPAH-RU / le rôle de SOLIHA

- Chargé du suivi-animation de l'OPAH-RU : conseil, accompagnement et suivi administratif et technique des dossiers de demande d'aides ;
- Permanence le lundi matin à la mairie de Bergerac, sans rdv ;
- Prise de contact avec le demandeur pour compréhension du projet, visite à domicile pour définir le projet et estimation des aides mobilisables, réalisation d'une évaluation énergétique, d'un diagnostic autonomie ;
- Etude de dossier et recueil des documents, justificatifs nécessaires pour prévoir le plan de financement du projet ;
- Dépôt de la demande des différentes aides possibles auprès des financeurs ;
- Suivi des accords de diverses subventions ;
- Lancement des travaux, déroulement du chantier, déblocage des fonds, visite fin des travaux pour demande de solde des subventions auprès des différents financeurs.

Détail des objectifs :

- 245 logements pour les PO.
- 60 logements pour les PB.

Soit 305 logements en 5 ans.

Au titre de la **seconde année** du programme suivi animation, **186 personnes** ont été reçus en permanence dont 109 nouveaux profils et 21 propriétaires bailleurs. Il a été déposé 64 dossiers en PO dont 39 accordés par l'ANAH, soit 63% de taux de réussite sur les objectifs quantitatifs sur la thématique des travaux classiques (Adaptation, Energie, Mal logement). Concernant l'action du permis de louer, la thématique a été initié par des réunions associant, la Collectivité, l'ANAH et le Conseil Départemental. Aucune visite de contrôle n'a été engagée par l'Agglomération de Bergerac.

II. 4. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE « AMELIA 2 »

Par convention signée le 15 novembre 2018 et notifiée le 27 novembre 2018, soutenue par le Conseil départemental et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) et d'une mission de communication liée à ce programme. L'OPAH RU est prévue pour une durée de cinq ans (2019 – 2023) à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024. Elle porte sur six axes :

- La lutte contre le mal logement,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap,
- La résorption des installations d'assainissement non collectif polluantes,
- En secteurs territorialisés – centres bourgs et centre villes :
 - La lutte contre la vacance,
 - L'amélioration du cadre bâti via la rénovation des façades.

Le périmètre de l'OPAH comprend les 43 communes de la CAGP.

Les objectifs qualitatifs et de rénovation du parc privé sont fixés au regard des objectifs visés par le PLH durable du Grand Périgueux et des résultats de l'étude pré-opérationnelle.

Les objectifs quantitatifs sont issus d'une analyse croisée de plusieurs études dont l'OPAH

RU de Périgueux 2012-2017 & le PIG AMELIA 2012-2017. Le Grand Périgueux a fixé un objectif d'amélioration de 291 logements par an soit sur 1 455 logements sur 5 ans, dont 63 en conventionnés.

• Propriétaires occupants 850 logements :

- Dont logements indignes ou très dégradés : 91 logements,
- Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 509 logements,
- Dont aide pour l'autonomie de la personne : 250 logements.

• Propriétaires bailleurs 312 logements dont 50 IML :

- Dont logements indignes ou très dégradés : 221 logements,
- Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 76 logements,
- Dont aide pour l'autonomie de la personne : 15 logements.

Au titre de la **deuxième année** du programme **422 dossiers ont été validés**, 127% de taux de réussite sur les objectifs quantitatifs sur la thématique des travaux classiques (Adaptation, Energie, Mal logement) et 73% de taux de réussite global sur les thématiques de travaux spécifiques Amélia2. Le Programme, tout confondu rencontre un **taux de réussite de 108%**.

Le bilan des deux premières années cumulées (2019 et 2020) correspond à 89% de taux de réussite. On remarque que malgré le contexte sanitaire de l'année 2020 le Programme continue de croître et rencontre un gros succès. Près de 700 visites à domicile ont été réalisées durant l'année 2020 malgré les périodes de confinement.

Le volet « Renouvellement Urbain » quant à lui commence doucement à générer des dossiers PB (62% des objectifs sur l'année 2020). Il est nécessaire de mettre en place une communication ciblée sur les aides spécifiques de la Ville de Périgueux afin d'accentuer la dynamique qui est en train de naître.

II. 5. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN « HAPPY HABITAT »

Par convention signée le 15 avril 2019, la Communauté de Communes Périgord Limousin & la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord, se sont engagées dans un suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-renouvellement rural (OPAH-RR) sur 50 communes, pour une durée de 3 ans (2019 – 2021 pour la tranche ferme) et une tranche optionnelle n°1 pour l'année 2022 et une tranche optionnelle n°2 pour l'année 2023.

Lancement officiel le : 1 mai 2019.

Objectifs :

Mise en place d'une politique de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans représentant plus de 38% de la population. Adaptation des logements au changement climatique et proposer une politique globale de rénovation de l'habitat privé. Plus une connaissance des actions de lutte contre la précarité énergétique et les actions de lutte contre l'habitat indigne.

Personnes concernées : Propriétaires Occupants avec des ménages d'une seule per-

sonne avec de faibles revenus. Les logements sont d'avant 1946 avec problématique importante de rénovation thermique et des modes de chauffage son niveau de vétusté et sa dangerosité.

Propriétaires Bailleurs : diverses études ciblées par le Conseil Départemental ont classé ces immeubles dans des états d'entretien passable, médiocre ou mauvais via les fichiers fiscaux.

Des études peuvent entraîner un besoin de dossiers spécifiques tels que droit s liés à la CAF ou FSL.

Rôle de SOLIHA : Conseil sur la précarité énergétique, la qualité thermique du bâtiment et donc la rénovation énergétique des logements. Pour cela une étude est réalisée et suivant les critères de ressources du ménage la personne peut être éligible à une subvention de l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique. Etudes faites aussi concernant les caisses de retraites pour obtenir des aides à la rénovation du bâti.

Pour la deuxième année du programme, avec un contexte sanitaire particulier seulement

17 permanences ont pu se tenir, dont 10 permanences physiques et 7 permanences téléphoniques. Elles ont permis de recevoir 26 personnes. Au total, il y a eu 251 nouveaux contacts cette année et 221 visites à domiciles ont été réalisées.

Sur les 101 dossiers déposés et validés, il a été mobilisé 1 363 478 € de travaux TTC subventionnés dont 887 211 € de subventions distribuées principalement à des ménages très modeste.

Une étude sur la vacance des logements a été lancée dans le cadre de la mission de suivi animation du programme Happy Habitat.

Lancement officiel : Mars 2020

Objectifs :

Adapter le programme en cours et proposer des outils complémentaires à destination de la maîtrise d'ouvrage et des propriétaires pour lutter contre la vacance des logements.

II. 6. L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD, PAYS DE FENELON ET VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE « ECOHA »

En 2018, une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé a été réalisée par SOLIHA pour la Communauté de Communes Forêts Bessède. Suite à cette étude, une OPAH a été lancée en 2019 par la Collectivité dont nous avons obtenus en fin 2019 le marché.

Par convention signée le **23 août 2019 et notifiée le 10 octobre 2019**, soutenue par le **Conseil départemental** et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de **cinq ans** : 2019 - 2024. Le marché a commencé au 1er novembre 2019.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux. Les objectifs qualitatifs de l'opération sont fixés au regard des ambitions affichées par les trois communautés de communes :

- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées/handicapées à leur domicile,
- lutter contre la vacance.

Des permanences ont été mises en place pour un accompagnement au plus proche des demandeurs, à la Communauté de Communes de Saint Cyprien, à la Mairie de Villefranche du Périgord, à la Mairie de Salignac-Eyvigues & à la Mairie de Domme. Les permanences ont débuté en janvier 2020.

Les dossiers seront aidés par l'ANAH, le Département et les communautés de communes. Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à 350 dossiers sur une période de 5 ans répartis comme suit :

- **325 logements** occupés par leur propriétaire :
 - Autonomie : 100 dossiers
 - Précarité énergétique : 215 dossiers
 - Travaux lourds : 10 dossiers.
- **25 logements locatifs** appartenant à des **bailleurs privés**, en travaux lourds.

Malgré une année lancement perturbée par la crise sanitaire, les besoins se sont fait ressentir sur le territoire.

Le début de l'année 2020 a fait l'objet de la mise en place d'une campagne de communication.

Cette dernière a eu pour objet de :

- Définir une charte graphique et un nom pour l'opération (EcoHa).
- Construire des supports de communication (flyers, affiches, pages web à destination des sites des collectivités, réalisation de sac à pain, articles de presse...)
- Réaliser des réunions d'informations auprès des élus locaux, secrétaires de mairie, population (7 réunions organisées sur le territoire)
- Participation à la foire du galibier

Plusieurs manifestations publiques n'ont pas pu être mise en place en raison des restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire (atelier du « bien vieillir chez soi », truck de l'autonomie, réunions publiques, balade thermographiques...)

12 permanences ont été tenues sur le territoire (Salignac Eyvigues, Domme, Saint-Cyprien, Villefranche du Périgord) du

1^{er} janvier 2020 au 10 mars 2020. Elles ont permis d'accueillir 35 porteurs de projet, dont la majorité étaient des propriétaires occupants retraités.

Les permanences physiques ont été interrompues en mars 2020 suite à l'annonce du premier confinement. En accord avec la collectivité elles ont été remplacées par des permanences téléphoniques suivies d'une visite directement au domicile du demandeur. Une réflexion est actuellement menée afin d'envisager cette activité en visioconférence.

Au total 236 contacts éligibles au programme ont été enregistré sur la première année, ce qui a amené

à réaliser la visite de 138 logements et le dépôt de 64 dossiers. La répartition de l'activité est équitable sur les 3 communautés de communes. 70% des contacts concernent l'amélioration énergétique des logements, contre 22% sur la thématique de l'adaptation du logement et 3% sur le volet de lutte contre l'habitat dégradé. 58% des demandeurs sont des retraités.

Les objectifs de la convention ont été rempli à hauteur de 55,7% en terme de dossiers engagés à l'ANAH (39% sur le volet énergétique, 35% sur le volet adaptation du logement, 25% sur le volet propriétaire bailleur, 0% sur le volet habitat dégradé). Ces résultats sont

expliqués par un retard d'instruction des dossiers par les services de l'ANAH (plus de 6 mois de retard).

Ces chiffres sont donc à nuancer, puisqu'en terme de dossiers déposés, les objectifs sont atteints à hauteur de 93%.

On dénombre par conséquent 65 logements ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'OPAH Ecoha, soit 1 062 320€ de travaux engendrés principalement des entreprises locales pour 842 875€ de subventions publiques mobilisées.

II. 7. LES PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL HABITAT DU BASSIN RIBÉRACOIS / DOUBLE

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat, mis en place par le groupement de commande dont la coordination est assurée par la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, ayant son siège à la Mairie de Saint-Aulaye, le SOLIHA Dordogne-Périgord a été désigné comme « prestataire » chargé d'assurer le suivi et l'animation de ce programme.

Après mise en concurrence, SOLIHA Dordogne-Périgord a poursuivi son action sur ce même territoire couvert par une **nouvelle convention signée le 19 décembre 2018**, pour

une période portant ses effets du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021**.

L'objectif du programme est de financer 216 logements en 3 ans à travers 3 thématiques :

- L'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants (45 logements par an)
- L'adaptation des logements au vieillissement et situations de handicap des propriétaires occupants (25 logements par an)
- La production de logement locatifs conventionnés (2 logements par an).

Des actions de communication sont réalisées régulièrement depuis plus de 10 ans sur le territoire (presse régionale, distribution de flyers, bulletins municipaux, site internet des collectivités).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, 838 contacts éligibles ont été enregistrés, 376 logements ont fait l'objet d'une visite et d'un conseil et enfin 168 projets ont été subventionnés.

SUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

108 permanences ont été tenues sur ce territoire et 582 personnes y ont été reçues depuis le 1^{er} janvier 2019.

En 2020 uniquement 26 permanences ont été réalisées. Les permanences physiques ont été interrompues en mars 2020 suite à l'annonce du premier confinement. En accord avec la collectivité elles ont été remplacées par des perma-

nences téléphoniques suivies d'une visite directement au domicile du demandeur.

Sur cette période, sur un objectif annuel global de **72 logements** (70 PO + 2 PB) **72 dossiers ont été engagés** (51 l'année précédente) soit une réalisation à hauteur de 100 % (93 % l'année précédente), mobilisant **1 567 132 € de travaux réalisés par les entreprises ou**

artisans du territoire et 905 381 € d'aides financières.

Les objectifs sur l'année 2020 ont été dépassés puisque :

- 24 dossiers supplémentaires déposés sur le volet « énergie »
- 1 dossier supplémentaire déposé sur la thématique de l'adaptation du logement
- 4 dossier propriétaire bailleur déposé en plus de l'objectif.

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « LUTTE CONTRE NON DÉCENT ET L'HABITAT INDIGNE » PÉRIODE : 2019 - 2022

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat, mis en place par le groupement de commande dont la coordination est assurée par la CAF le SOLIHA Dordogne-Périgord a été désigné comme « prestataire » chargé d'as-

surer le suivi et l'animation de ce programme.

Le marché CAF24-2018.04 PIG LHI a été notifié par la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne à SOLIHA Dordogne-Périgord le

5 décembre 2018, pour un lancement au 1^{er} janvier 2019. Le marché est conclu pour une période d'un an reconductible 3 fois maximum soit jusqu'au 31 décembre 2022.

CE MARCHÉ SE DÉCOMPOSE EN 2 VOLETS :

VOLET 1 - « ACTIONS EN FAVEUR DE LA DÉCENCE DES LOGEMENTS LOUÉS »,

VOLET 2 - « RÉHABILITATION DES AUTRES FORMES DE LOGEMENTS INDIGNES OU TRÈS DÉGRADÉS ».

VOLET 1 – AGIR EN FAVEUR DE LA DÉCENCE DES LOGEMENTS :

- Assurer l'expertise technique de logements locatifs du parc privé présumés non décents,
- Établir des diagnostics consécutivement aux expertises techniques,
- Préciser les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de maintien dans les lieux des locataires logés,
- Mettre en œuvre une démarche de conseils auprès des locataires destinés à remédier aux situations de mal logement,
- Informer et assister techniquement et administrativement les propriétaires bailleurs afin de les inciter à réaliser les travaux de mise en conformité de leur logement,
- Informer le cas échéant les parties dans leur démarche de conciliation,
- Procéder au contrôle de la réalisation des travaux.

OBJECTIFS ANNUELS

- Diagnostics de décence 145
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 35
- Nombre de logements non décents PB non décents à réhabiliter éligibles aux aides de l'ANAH 4

TOTAL MANDATS AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

- Diagnostics de décence 116
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 52

Objectifs fongibles entre 1^{ère} visites et visites de contrôle soit 91 % des objectifs réalisés

287 personnes dont le logement a été visité en Dordogne.
71 % de logements non-décents à l'issue de la première visite et 36 % après une visite de contrôle de travaux



VOLET 2 – AGIR EN FAVEUR DE L'HABITAT INDIGNE OU TRÈS DÉGRADÉ :

- Développer des partenariats afin notamment de recueillir des signalements et de coordonner les actions de chacun,
- Effectuer l'expertise technique du logement et sociale du ménage (diagnostics, ...),
- Informer et accompagner les ménages (PO, PB, locataires) techniquement, administrativement, juridiquement et financièrement afin de les inciter à réaliser les travaux, en lien avec l'estimation de leurs besoins (adaptation, énergie,) et de leurs

- capacités (notamment financières), et avec l'élaboration d'un parcours logement (notamment appui à un relogement si nécessaire),
- Orienter si nécessaire le ménage vers des dispositifs existants en matière d'accompagnement social lié au logement,
- Contrôler la réalisation des travaux.

Au 31 décembre 2020, **5 dossiers de propriétaires occupants** ont été présentés et validés par la

Commission programme (dont 3 validés par l'ANAH) et 0 dossier propriétaires bailleurs.
80 % des logements construits avant 1914 font l'objet d'un projet de rénovation travaux lourds
50 % d'aides publiques accordées sur les plans de financement
245 600,26 € de travaux engagés dans des logements occupés par des personnes dont la moyenne d'âge est de 48 ans.

II. 8. LES PROGRAMMES LOCAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PLAH)

Par convention annuelle, la Communauté de communes Bastides Dordogne a renouvelé la commande auprès de SOLIHA

Dordogne-Périgord par la continuité du suivi-animation sur l'ensemble du territoire du Pays.

La rémunération annuelle de ce programme est de **17 820,08 € HT**.

Les objectifs qualitatifs sont d'informer, sensibiliser les habitants et animer l'opération, des permanences sont tenue 2 fois par mois à la Mairie de Beaumont du Périgord.

Le Programme Local d'Amélioration de l'Habitat vise plus particulièrement à atteindre les objectifs quantitatifs suivants :

- Permettre l'amélioration de 14 logements de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH,
- Poursuivre la mission liée à la rénovation énergétique des 33 logements de propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH,

- Poursuivre la mission liée à la rénovation de 7 logements en accession à la propriété dans les centres bourges.

Au titre de l'année 2020, il a été déposé 40 dossiers auprès de l'ANAH pour de l'adaptation et de la précarité énergétique, soit 27dossiers en énergie et 13 dossiers adaptation.

II. 9. LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Maître d'ouvrage : Conseil départemental

Durée du programme : un an reconductible deux fois (12 juillet 2018 – 11 juillet 2021)

Rémunérations : **49 500 € HT / an**
Une rémunération complémentaire d'un montant de 10 500 € HT pour la mise en place d'un guide des aides en 2019.

* Les objectifs qualitatifs du programme :

- La rénovation énergétique des logements afin de répondre à un objectif de confort et de réduction des charges pour les occupants : repérage et identification des besoins, conseils techniques et financiers auprès des ménages concernés, information, communication et mobilisation des différents acteurs (professionnels de l'immobilier, banques, élus,).

- D'apporter une réponse aux situations repérées, notamment dans le cadre du PRIS mis en avant par la campagne de communication de l'Etat, en mettant à disposition des ménages gratuitement et sans engagement une information et un conseil adapté.
 - Une aide à la décision pour les ménages afin de faciliter le passage à l'acte en diminuant la prise de risque pour l'utilisateur.
 - Un volet expérimental pour des publics relevant du PDALPD repérés grâce à l'appui aux travailleurs sociaux à l'échelle départementale qui prend fin en juillet 2020.
 - La réalisation d'un guide des aides numériques à intégrer à l'Observatoire Départemental de l'Habitat.
- * Les objectifs quantitatifs du 4ème programme :
- Il est prévu à titre indicatif :
- Pour le volet 1 du programme : Information destinée aux propriétaires occupants :
 - L'information de 600 propriétaires occupants (sans conditions de ressource) sur 12 mois ayant sollicité des renseignements sur la rénovation de leur logement.
 - Pour le volet 2 du programme : visite à domicile destinée aux propriétaires occupants (sous condition de ressources Anah)
 - La réalisation de 450 visites à domicile sur 12 mois pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources Anah dans le périmètre diffus (hors PIG / OPAH).
 - Pour le volet 3 du programme consacré à l'accompagnement social :
 - L'accompagnement de ménages (locataires et propriétaires occupants) éligibles aux aides du FSL visant à une réduction des impayés d'énergie.

VOLET 1 : INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre du 4^{ème} programme, il s'avère qu'il y a eu un total de 229 contacts de juillet 2020 au 31 décembre 2020.

VOLET 2 : VISITE À DOMICILE DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Dans le cadre du 4^{ème} programme, 28 visites à domicile ont été réalisées de juillet 2020 à décembre 2020. Ces visites sont effectuées dans le territoire diffus et sont à destination de ménages rentrant dans les plafonds de ressource.

Lors des visites à domicile, des préconisations de travaux sont recommandées par le technicien de SOLIHA. Une évaluation énergétique de l'état actuel du bâti est réalisée – elle permet de classer le logement selon son étiquette

énergétique. Suite au choix de travaux, le gain énergétique entre l'état actuel et futur du bâti est calculé afin d'ouvrir droit à des aides financières.

VOLET 3 : ACCOMPAGNER DES MÉNAGES ÉLIGIBLES AUX AIDES FSL.

Dans le cadre de la gestion et de la coordination des aides, notamment du Fond de Solidarité Logement (FSL), il a été souligné par les acteurs et partenaires du PDALPD que certaines situations nécessitaient une étude approfondie. En effet, certains ménages, locataires ou propriétaires occupants, font des demandes d'aides de façon récurrente, pour des impayés de factures d'énergies (électricité, gaz...) ou de fluides (eau...).

Ce 3^{ème} volet consiste en un accompagnement technique, social et financier, de 10 ménages. Ce volet se veut un outil complémentaire au PDALPD et s'imbrique dans les différents dispositifs existants.

Afin de pouvoir repérer les ménages concernés, une fiche de liaison a été mise à disposition des travailleurs sociaux. Cette fiche permet de cibler les situations concernées par le volet 3 et de repérer les ménages prêts à parti-

ciper à la démarche du PDLPE.

Ces démarches d'accompagnement sont extrêmement chronophages compte tenu de la complexité des situations sociales et des enjeux techniques (plusieurs rencontres, appels avec les ménages, les partenaires...).

Le service habitat a souligné l'excellente qualité du travail que ce soit sur le terrain ou pour ce qui concerne le rendu du travail par SOLIHA. Cependant, ce service aide à la pierre a annoncé ne pas reconduire le volet 3 du PDLPE car il se recentre sur les aides votées dans le cadre du plan de relance post Covid et indique que le service habitat aide à la personne est plus à même de suivre cette action. Besoins évident mais certaines personnes ne coopèrent pas et n'adhèrent pas au principe de l'accompagnement individuel (beaucoup de délais pour transmettre les devis...),

Aussi, Soliha a proposé de s'orienter vers une approche collective plus ludique et de réfléchir à un nouveau projet. Fin juillet 2020, une proposition d'action par Soliha a été envoyée au service concerné avec la perspective de mettre en œuvre ce projet en 2021 par le biais du financement du FSL et début décembre M. THIRY nous a informé que Mme DE MARCO a donné son accord pour le financement en 2021 par le FSL des ateliers sur la précarité énergétique. En attente de la délibération de la commission permanente du CD pour signer une convention.



21 situations repérées de juillet 2018 au 31 décembre 2020

II. 10. LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Maître d'ouvrage :		perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile.
Conseil départemental	* Les objectifs qualitatifs du programme :	
Durée du programme : un an reconductible une fois (1 ^{er} octobre 2020 – 30 septembre 2022)	L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la	
Rémunérations : 49 950€ HT / an		

Volet 1 : MUTUALISATION des acteurs et dispositifs et COMMUNICATION sur le territoire

- Mobiliser les différents **acteurs** (APA, MDPH, Caisses de retraites, Cassiopea, Action Logement...) et **dispositifs** (la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. ...) afin d'optimiser la prise en charge de chaque situation.
- **Communiquer** pour faire connaître le programme
-

Volet 2 : CONSEIL GRATUIT POUR TOUS LES MÉNAGES DE DORDOGNE

Informers sur l'intérêt d'adapter le logement afin de rester le plus longtemps possible dans le domicile et d'améliorer le confort et la sécurité du logement.

Conseils techniques, juridiques et financiers gratuits auprès des propriétaires occupants qui souhaitent une information sur l'adaptation de leur logement,

A l'issue du diagnostic de la situation du ménage les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'Anah pourront être orientés vers le volet 3 du PDAL. Les ménages hors conditions de ressources de l'Anah, pourront être accompagnés vers les dispositifs de droit commun (crédits d'impôts, aides des caisses de retraite, ...).



Volet 3 : VISITE TECHNIQUE GRATUITE pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH et hors des dispositifs OPAH/PIG, dans l'objectif :

- Réaliser une visite gratuite des logements des propriétaires occupants sous condition de ressources de l'Anah, pour obtenir une aide à la décision afin de faciliter la réalisation de travaux en mobilisant toutes les aides publiques et privées possibles (crédits d'impôts, aides des collectivités, de l'Etat et de l'Anah, d'action logement, des caisses de retraite, des banques, de Procivis les Prévoyants, des Caisses d'avance, de la CAF, de la MSA...)

* Les objectifs quantitatifs du programme : Il est prévu à titre indicatif :

- Pour le volet 1 :

- 3 à 4 réunions par an avec tous les acteurs de l'adaptation (visioconférences acceptées)
- 4 Réunions d'animation au niveau communal et intercommunal pour faire connaître le programme (visioconférences acceptées)

- Pour volet 2

- L'information **600 propriétaires occupants** (sans conditions ressources) sur 12 mois

- Pour le volet 3

- La réalisation au minimum de **450 visites de logements** (visites virtuelles acceptées) sur 12 mois de ménages sous conditions de ressource de l'Anah.
- L'objectif est d'aboutir la première année à **200 dossiers autonomie ANAH.**

II. 11. L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Le SOLIHA Dordogne-Périgord accompagne tous propriétaires dans les démarches administrative, technique, financière et juridique dans le domaine de l'amélioration de l'habitat à vocation sociale. Les réalisations 2020 : 107 demandes ont été validées (sur 12 Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat A.N.A.H.)

II. 12. ACTION LOGEMENT

Dans le cadre de la convention signée le 26/09/2019, entre Action Logement et la fédération SOLIHA il a été mis en place un partenariat permettant aux salariés ou anciens salariés du secteur privé de bénéficier d'aides dans le cadre de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement pour le maintien à domicile. A ce titre Action Logement a débloqué 1 enveloppe de 2 Milliard d'euros. Dont 1 milliard pour le volet rénovation énergétique et 1 milliard affecté au volet de l'adaptation. Ce programme était initialement prévu pour une durée de 18 mois minimum. Après un démarrage poussif les premiers dossiers ont pu être déposés en avril 2020. Ainsi jusqu'à début

du mois décembre 2020 ce sont 383 dossiers traités ou en cours de traitement que notre association a traité.

Le 7 décembre Action Logement à brutalement interrompu ses services victime de l'engouement des ménages pour le dispositif. Il a rouvert son portail que le 28 janvier, annonçant, que seuls les dossiers pour lesquels une convention était signée ou en cours de signature seraient validés. Pour les autres cela sera fonction de l'enveloppe restant disponible. De plus aucune demande d'aide postérieure au 28 janvier 2021, pour les travaux de

rénovation énergétique ne seront prise en compte.

Pour les travaux d'adaptation il en va de même compte tenu du fait que l'enveloppe affectée sur le volet adaptation pourra être utilisée pour le financement de dossiers de rénovation énergétique.

Au 31 décembre 2020 :

- 13 dossiers ont été financés pour un montant de travaux réalisés de 155 335€.
- 53 dossiers été en cours de financement pour un montant de travaux en cours de 822 705€
- 118 dossiers étés en cours de validation pour un montant de travaux de 1 311 550€
- 199 dossiers été en cours de montage et ne seront certainement pas validés. (Valorisation non disponible).

III. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

III. 1. L'ASSISTANCE AUX ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ

Les diagnostics de la Caisse d'Allocation Familiale

Le SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat et Développement Dordogne Périgord, intervient en qualité de conseiller technique de la Caisse d'Allocation Familiale de la Dordogne sur des demandes de

prêts à l'amélioration de l'habitat. Deux visites sont réalisées pour chaque intervention : une avant l'octroi du prêt, une seconde après réalisation des travaux.

Les réalisations 2020 : **1 mandat CAF** ayant généré 1 visite terrains (1 contrôle de travaux).

III. 2. LES TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de cette action, le SOLIHA Dordogne-Périgord apporte conseil et assistance avant toutes réalisations de travaux par l'établissement d'un diagnostic de faisabilité. Le principal objectif visera à résorber la vacance, sortir des logements en situation d'insalubrité, prendre en compte les enjeux énergétiques, apporter une gamme sur mesure allant de l'aide à la décision à la réalisation d'un projet.

Les Etudes de faisabilité :

- **1 étude de faisabilité** pour la réhabilitation d'un immeuble, situé dans le bourg de Saint-Saud-Lacoussière.
Maîtrise d'ouvrage : commune de **Saint- Saud-Lacoussière**
Objectif : création de 2 logements locatifs, sociaux T4 et d'une agence postale.
Montant prévisionnel des travaux : 519 600.00 € HT.
- **1 étude de faisabilité** pour la réhabilitation de l'ancien presbytère, situé dans le bourg de **Saint-Saud-Lacoussière**.
Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint- Saud-Lacoussière

Objectif : création d'1 logement locatif T3.

Montant prévisionnel des travaux : En cours.

- **1 étude de faisabilité** pour la réhabilitation d'un immeuble sur la commune de Monpazier
Maîtrise d'ouvrage : **EPF (Etablissement Public Foncier)**

Objectif : création 4 logements locatifs sociaux.

Montant prévisionnel des travaux : 430 000 € HT

- **1 étude de faisabilité** pour la réhabilitation d'un immeuble sur la commune de Monpazier
Maîtrise d'ouvrage : **EPF (Etablissement Public Foncier)**
Objectif : création de 2 logements locatifs sociaux.
Montant prévisionnel des travaux non défini

La Maîtrise d'ouvrage d'insertion :

- Un dossier en cours concernant la réhabilitation totale de quatre immeubles d'habitation sur la commune de **Nontron**.
- Ce projet a été abandonné compte tenu des contraintes techniques et économiques.

La Maîtrise d'œuvre :

- Réhabilitation d'un ancien hôtel dans le bourg de **Saint-Jory-de-Chalais**.
Objectif : création de trois logements locatifs (T3 + 2T2)
Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Jory-de-Chalais
Montant des travaux : 290 000.00 € HT
Chantier en cours
- Réhabilitation d'un immeuble, situé dans le bourg de **Saint-Saud-Lacoussière**.

Maîtrise d'ouvrage : commune de **Saint- Saud-Lacoussière**

Objectif : création de 2 logements locatifs, sociaux T4 et d'une agence postale.

Montant prévisionnel des travaux : 519 600.00 € HT

Appel d'offre Maîtrise d'œuvre en cours

- Réhabilitation d'une maison d'habitation à **Saint Pierre de Chignac** Maîtrise d'ouvrage : Particulier

Montant des travaux :

250 000.00 € HT

Etude en cours

- Réhabilitation d'une maison d'habitation dans le bourg de **Jumilhac le Grand**.
Maîtrise d'ouvrage : Particulier
Montant des travaux : 250 000.00 € HT
Etude APD en cours

III. 3. L'ESPACE CONSEIL « FAIRE »

Depuis octobre 2001, **l'Espace Info Energie (FAIRE)** est ouvert au Public dans les locaux de l'Associa-

tion SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat & Développement Dordogne-Périgord :

368 personnes ont pris contacts en 2020. Son action est soutenue financièrement par l'ADEME et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Une grande majorité des activités habituelles de l'espace Info Energie en matière de sensibilisation auprès du public ont été annulées en raison du contexte sanitaire de

la Covid 19. (Renov' Tour, Foire et salon de l'habitat etc.)

Les points forts en 2020 :

- Les actions partenariales avec les **Collectivités Locales**,
- Conseil énergie en visio-conférence
- Action auprès des personnes âgées sur les ateliers du « Bien chez soi », sensibilisation aux

Eco-gestes dans le logement. Quatre Ateliers de dix personnes en moyenne

- En 2020, ce sont 368 personnes qui ont pris contact avec notre E.I.E./FAIRE

IV. LES MISSIONS SOCIALES

SOLIHA Dordogne-Périgord apporte son concours aux propriétaires occupants dans l'élaboration de leur projet dans les relations administratives, techniques et financières entre l'Etat, les banques éventuellement, et les bénéficiaires.

A ce titre c'est plus de **14 750 appels** téléphoniques qui ont été traités et 2.990 fiches contact générées au cours de l'année 2020.

Plus proche du terrain :

IV. 1. LE TRUCK SOLIHA

Pour dispenser une information en milieu rural, les SOLIHA Nouvelle Aquitaine déploient un outil mobile destiné à faire la démonstration des aménagements possibles pour mieux vivre chez soi dans un logement adapté et confortable. Cette « maison ambulante » permet de visualiser, de tester et d'expérimenter ce qu'il est possible d'intégrer dans son habitat : adaptation de la cuisine et de la salle de bain, aides

techniques et aides de confort, tout est concentré dans cet utilitaire accessible à tous !

En 2020, aucune animation n'a pu être maintenue en raison de la crise sanitaire. 7 animations avaient été programmées début Juin, puis reportées en Novembre 2020 pour finalement être annulées et reportées à 2021.

Les communes concernées sont : Daglan, Terrasson, Saint Cyprien, Bourdeilles, Thiviers, Prigonrieux, Périgueux.

De manière générale et lorsque c'est possible, les animations du Truck SOLIHA se déroulent sur les Journées Séniors à Nous La Forme organisées par le Conseil Départemental de la Dordogne.

IV. 2. LES ATELIERS « BIEN CHEZ SOI »

En complément de l'action de communication dispensée avec le « Truck SOLIHA », nous vous propo-

sons également de mettre en place un « Atelier Bien Chez Soi » auprès des communes.

Conduit en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais, il se présente sous la forme de 4 modules sur

une durée d'un mois avec une fréquence d'un module par semaine. En 2020, 4 ateliers ont pu être réalisés pour un total de 31 personnes informées. 2 ateliers supplémentaires devaient se tenir mais ont

été annulés en raison de la crise sanitaire.

Les communes qui ont bénéficié des animations sont Thiviers, Journiac, Monpazier et Montpon-Ménéstérol. Celles où elles ont

été annulées sont Saint Cyprien et Terrasson.

Ces ateliers sont organisés en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais.

Les thèmes abordés lors de ces ateliers sont :

- Module 1 : Pour un Logement, Pratique et Confortable. Présentation de conseils et d'aménagement possible pour avoir un logement agréable à vivre, sécurisé et confortable. Animation par un **ergothérapeute** SOLIHA.
- Module 2 : Etre Bien chez Soi – Facilitez-vous la vie. Présentation des gestes et postures pour éviter le mal de dos et l'application dans la vie quotidienne. La démonstration et l'essai d'aides techniques qui facilite la vie. Animation par un **ergothérapeute** SOLIHA.
- Module 3 : L'Habitat Durable. Des astuces et des conseils pour faire des économies d'énergie et vivre dans un logement sain. Animation par un **Conseiller Info Energie** SOLIHA.
- Module 4 : L'aménagement du logement et les financements existants. Les gros travaux possibles. Présentation des aides financières possibles et de l'aide qu'apporte SOLIHA. Animation par un **Conseiller Habitat** SOLIHA.

IV. 3. ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE DES PORTEURS DE PROJETS

Le financement du reste à charge par les ménages après déduction des aides (ANAH, action logement, caisses de retraite) est un problème pour de nombreux ménages. L'agent social CESF les accompagne pour trouver des financements complémentaires, démarche indispensable pour mener à bien certain projet de réhabilitation.

La CESF est sollicitée soit par les chargés d'opération ou directement par les familles pour intervenir.

Après un diagnostic social, elle conseille sur les financements complémentaires possibles (Prêt PROCIVIS, FAP, MDPH, APA travaux...) selon la situation sociale, familiale et financière des ménages. Au départ, elle peut être amenée à diriger les personnes vers d'autres organismes tels que leur banque pour solliciter l'éco prêt travaux à taux 0 pour savoir s'ils peuvent en bénéficier.

Lorsque le plan de financement prévisionnel est instauré, elle complète les formulaires du ou

des organismes et à la réception des différents documents nécessaires, elle instaure les dépôts. Pour un même dossier plusieurs organismes peuvent être sollicités.

Toutes ces démarches se font par la CESF en lien avec les familles et les organismes.

En parallèle des familles, elle reçoit les décisions de ces organismes. Cela permet de les accompagner au mieux pour démarrer les travaux sereinement afin d'éviter par la suite des impayés de facture aux

artisans si elles n'avaient pas d'accord de financement pour le reste à charge.

Après accord de tous les financements, elle oriente les personnes pour réaliser le déblocage des prêts. Elle demande le déblocage des fonds à la FAP au début et à la fin des travaux.

Aussi, un travail d'équipe à Soliha s'est instauré entre la CESF et le personnel chargé de faire les demandes d'avance ou d'acompte à l'ANAH pour les familles.

- 89 dossiers accompagnés sur l'année 2020 pour obtenir des subventions ou des micro-crédits

et/ou prêts taux 0% ou à taux préférentiels dont :

- 23 dossiers soutenus par PROCIVIS (138 028 € de prêts accordés)
 - 8 dossiers soutenus par la Fondation Abbé Pierre (26 700 € de subventions)
 - 7 dossiers aidés par le Fond de Solidarité par le Logement
 - 1 dossier déposé à la MDPH
 - 4 dossiers déposés pour APA travaux
 - 2 dossiers ARA
 - 3 dossiers divers financements (Comité d'entreprise, armée de l'air)
- Convention de partenariat signée également avec la Caisse d'Épargne « Parcours confiance » pour la mise

en œuvre du microcrédit « habitat » destiné aux ménages en situation de précarité énergétique, ou occupant des logements indignes ou inadaptés au handicap ou au vieillissement.

Convention de partenariat aussi avec le Crédit Agricole « Point Passerelle » pour accompagner des dossiers de microcrédit.

Aucun dossier financé en 2020, du fait de la situation sanitaire en 2020 mais aussi certaines familles ont pu accéder finalement à l'éco prêt travaux directement avec la banque pour les aider à financer les travaux.

V. LES MISSIONS TRÈS SOCIALES :

V. 1. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'HABITAT ADAPTÉ EN DORDOGNE

V. 1. 1. La durée de la mission

Le marché a été notifié le 30 novembre 2018, la première année, il a couru du 1^{er} janvier

2019 au 31 décembre 2019 et il a fait l'objet d'une reconduction pour l'année 2020.

V. 1. 2. L'objet de la mission

L'action se déroule sur l'ensemble du Département, ce marché confié à SOLIHA Dordogne Périgord, concerne les actions 2, 3 et 4 (l'ac-

tion 1, médiation sociale des individus et groupes, est hors marché).

- **Action 1** : Accompagnement social des bénéficiaires (ce volet est hors marché notifié SOLIHA)

- **Action 2** : Répertorier l'habitat précaire en zone non constructible (En lien avec les EPCI),

- **Action 3** : Accompagner techniquement les EPCI (TLF et/ou logements adaptés)
- **Action 4** : Accompagner individuellement des familles (installations de compteurs, dépôts PC...)

ACTION 1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES (VOLET HORS MARCHÉ SOLIHA)

ACTION 2 : RÉPERTORIER L'HABITAT PRÉCAIRE EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

*** Elaboration d'un répertoire de l'habitat précaire en zone non constructible**

Cet habitat peut être subi ou relever d'une réponse volontaire, plus ou moins choisie.

L'habitat précaire peut englober :

- Un habitat construit par l'occupant du logement sur un terrain qui ne lui appartient ou pas, à partir de matériaux de récupération ;
- Des situations d'habitat en caravane (installations de dessertes et de réseaux inexistantes ou inadaptées).

Le personnel de SOLIHA (chargé d'étude, CCEFS) a travaillé sur plusieurs points :

- Etude des aspects juridiques et techniques d'un tel recensement
- Lien à mettre en œuvre avec les élus et les services sociaux

L'incidence du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) limite cette action à un repérage général des situations et à une connaissance globale par les collectivités ayant compétence en matière d'habitat (communes et EPCI).

La procédure de mise en œuvre sera l'envoi d'un courrier aux Communes et EPCI pour nous signaler la connaissance de ces situations en renseignant une fiche informative non nominative ...

*** Actualiser, diffuser et animer la charte d'engagement réciproque (notaires)**

Deux actions : Recherche des modes d'action au niveau national
Rencontre avec la mairie de Lamonzie Saint Martin a permis de valoriser une action spécifique d'information de tout acquéreur de terrain non constructible sur la Commune.

L'objet de la rencontre était d'obtenir des explications sur un dispositif que Mr le maire a mis en place pour lutter contre les constructions illicites et illégales sur les terrains agricoles et naturels de sa commune, dont Bertrand Razat, Directeur développement social de la CAB, nous avait parlé.

Lors de toute transaction immobilière, le maire est informé lors de la demande de CU de la part des notaires. Il appose ce tampon qu'il a fait fabriquer sur toutes

les ventes A ou N, peu importe le bénéficiaire de la transaction.

Au vue des objectifs de la Charte d'engagement réciproque, des rencontres seront organisées avec la Chambre des notaires les notaires à compter de septembre 2020.

Une carte interactive a été élaborée et fera l'objet d'amélioration. Elle doit permettre de recenser, de localiser et de caractériser les différents aménagements pour le gens du voyage.

ACTION 3 : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES EPCI (TLF ET/OU LOGEMENTS ADAPTÉS)

- *Accompagner techniquement les E.P.C.I.** pour résoudre les problèmes identifiés sur les aires d'accueil. L'objectif est d'apporter une vision stratégique, réglementaire et technique à l'E.P.C.I. Ce volet du programme permet aux collectivités volontaires de bénéficier :
- D'un appui méthodologique et technique par SOLIHA Dordogne Périgord pour organiser les réponses aux problématiques d'habitat adapté identifiées sur leur territoire et de permettre la résolution des problèmes de sédentarisation sur les aires d'accueil identifiées dans le schéma départemental.
 - De soutien pour déterminer la faisabilité réglementaire et financière.
- Cet accompagnement technique par les professionnels de SOLIHA (CESF et architecte) concerne la réhabilitation ou éventuellement l'aménagement d'aire d'accueil, la création de terrains locatifs familiaux...
- Afin de pouvoir prétendre à des financements d'investissement, et de fonctionnement, le projet de l'EPCI doit être globalement conforme aux prescriptions du schéma départemental. Les objectifs de ce dernier sont basés sur des prescriptions (obligatoires) et des préconisations (fortement recommandées) par EPCI.

Soliha Dordogne Périgord a accompagné plus particulièrement 4 EPCI (un suivi détaillé des démarches par SOLIHA est transféré mensuellement au CD) :

CC DU PAYS DU RIBÉRACOIS

- **Schéma départemental** : Le schéma prescrit (actions obligatoires) une diminution du nombre de places de 20 à 12 et la réalisation de 5 terrains locatifs de 2 places chacun (10 au total). Mettre en place un COFIL annuel sur l'aire.
- **Actions menées par SOLIHA** : Accompagnement de l'EPCI pour sortir les familles sédentaires sur aire afin de retrouver son rôle initial « de passage » (rencontres et contacts téléphoniques), rencontre avec le gardien, le public de l'aire, demande d'intervention d'un géomètre sur aire et proposition de mettre en place un Comité de pilotage (COFIL),
- **Premier projet** évoqué par la CC du Pays du RIBÉRACOIS : transformer l'aire d'accueil en Terrain Locatif Familial, mais pas retenu pour répondre au schéma.
- **Second projet** : réhabiliter et réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil en 16 emplacements et projet TLF mis de côté. Etude par Soliha sur la pré-configuration de la transformation de l'aire d'accueil : présentation du plan pour 16 places par SOLIHA et échanges avec les partenaires.
- **Troisième projet** : réhabiliter et réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil en 12 emplacements pour répondre au schéma et projet TLF mis de côté pour l'instant. En avril 2019, Soliha avec l'accord de la communauté de commune, a présenté une nouvelle étude de faisabilité rémunérée, hors programme, concernant 12 emplacements avec un coût estimatif d'un montant de 600 000 €.
- **Actions CC du Pays du RIBÉRACOIS** : projet à l'étude de transformation de l'aire d'accueil de Ribérac en Terrain Locatif Familial (TLF) et/ou de chercher du foncier pour créer des terrains locatifs familiaux, intervention d'un géomètre. Pas

de COPIL annuel mis en place sur l'aire par CC Pays Ribéracois. Dernière orientation du projet par le conseil communautaire :

proposer terrain pour les 2 familles qui posent problème sur l'aire pour envisager la réhabilitation de l'aire.

CA LE GRAND PÉRIGUEUX

- **Schéma départemental :** Le schéma prescrit (actions obligatoires) de transformer une ou plusieurs aires d'accueil permanentes en TLF de 8 places ou créer TLF sur fonciers nouveaux.
- **Actions menées par SOLIHA :** rencontres avec EPCI, gestionnaire, projet étudié pour la transformation de l'aire de Chancelade en Terrain Locatif Familial avec des plans proposés et les coûts estimés.

Projet depuis 2018 : transformer l'aire de Chancelade en TLF, nombres 2 ou 4 (selon financements)

A la demande de la CA du Grand Périgueux, lors de réunions techniques, plusieurs esquisses de plans et chiffrage de l'opération ont été proposés par Soliha pour la transformation de l'aire de Chancelade en TLF.

Ce projet a été présenté dès septembre 2018 en orientation budgétaire de la CA du Grand PERIGUEUX

pour 2019 mais reporté. En septembre 2019, il n'a pas été représenté pour orientation budgétaire 2020 et ce projet n'a pas été proposé pour l'orientation budgétaire 2021.

- **Actions CA du GRAND PÉRIGUEUX :** choix de plan réalisé par SOLIHA. Refus d'inscrire le projet de TLF au budget 2021. Projet reporté pour le budget dans les prochaines années selon possibilité budgétaire.

CA BERGERACOISE

- **Schéma départemental :** Le schéma prescrit (actions obligatoires) d'aménager TLF de 2 places chacun.
- **Actions menées par SOLIHA :** Rencontre avec EPCI, gestionnaire, gardien et public de l'aire. Certaines familles séjournant sur l'aire envisagent l'idée de vivre sur un terrain locatif familial ou l'achat d'un logement.

Accompagnement technique par Soliha pour les visites des terrains et hors programme (Mission technique spécifique entre Soliha et la CAB). Proposition de différents plans pour TLF.

- **Actions CA Bergeracoise :** Point sur l'avancée du projet de création de terrains locatifs familiaux lors d'un comité de pilotage.

Très bonne implication de l'EPCI pour trouver les terrains susceptibles d'accueillir des TLF. Décisions DDT, CD et CAB : Réaliser 4 logements PLAI adaptés à la place des 6 TLF prescrits dans le SDAHGV. PLAI répartis sur 2 terrains (2x2), le plan sera ajusté selon les familles.

CC ISLE VERN SALEMBRE

- **Schéma départemental :** Les autres travaux (assainissement et régularisation des autres occu-

pations sur le site) sont analysés mais se feront ultérieurement.

- **Actions menées par SOLIHA :** Rencontres avec EPCI. Visites à domicile des ménages par Soliha

pour apporter des conseils techniques et aider à la régularisation administrative (dépôt de permis de construire après construction, ...) et recherche de financements complémentaires. Après la crise sanitaire Covid 19, reprise de contacts avec les familles pour connaître l'avancée de leurs démarches administratives et un

point a été réalisé avec les services techniques de la mairie de St Léon sur les différents dossiers en cours, Puis, deux visites sur sites ont été réalisées en présence du responsable du service technique, du maire de cette commune et de la CESF de Soliha en septembre 2020.

• **Actions CC du Isle Vern Salembre :**
Prise en charge de l'extension du réseau électrique par la commune et la CCIVS. Recherche de financement complémentaire par SOLIHA pour les familles et accompagnement administratif (dépôt de permis de construire...), lien avec les travailleurs sociaux.

LES SUPPORTS D'INFORMATION

- Une plaquette 2020 a été créée par Soliha Dordogne et pendant la crise sanitaire nous avons opté pour attendre de la distribuer après les élections municipales aux gestionnaires des aires d'accueil, aux EPCI, aux conseillers généraux et aux Unités territoriales.
- Un flyer concernant les précisions sur cet accompagnement a été également rédigé afin que les EPCI cernent mieux les champs d'action compris dans ce marché.
- Un guide pratique créé par Soliha en 2018, après un travail en lien avec les différents partenaires, a été remis à jour en 2020.

ACTION 4 : ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT DES FAMILLES

- *Accompagner des situations individuelles** sur l'ensemble du Département en tenant compte de la capacité à faire des individus accompagnés et en lien avec les services sociaux.
- Rappel des objectifs : 10 dossiers.
- Réalisation au cours de l'année 2020 : 10 situations traitées représentant 55 adultes et 39 enfants. Sur les 10 dossiers traités, 4 ont été clôturés, 6 sont en cours.
- Chaque contact est présenté au service de l'habitat du Conseil Départemental pour validation et des fiches de suivis sont présentées et transmises par la suite.

V. 2. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

- Une convention Ingénierie sociale action logement services et Soliha Dordogne Périgord a été signé pour l'année 2019 pour une durée d'un an et reconduite pour l'année 2020 (en attente de la convention 2020).
- Le service CIL PASS ASSISTANCE à action logement a pour objet de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des salariés.
- Objet de la convention
- La DR Nouvelle Aquitaine et l'Association conviennent d'engager un partenariat dans le domaine de l'accompagnement des salariés en difficulté.

Les missions confiées à Soliha sont : diagnostic complémentaire, accompagnement social lié au logement.

Le volume prévisionnel de missions confiées pourrait être de 5 diagnostics complémentaires, 30 mois mesures d'ASLL.

Chaque demande d'ASL se concrétise par un ordre de mandatement par le service CIL PASS ASSISTANCE mentionnant l'ordre de mission.

Pour l'année 2020, un seul mandatement a été transmis à Soliha Dordogne Périgord pour un accompagnement social pour une durée

de 3 mois. Cette mesure a débuté le 24 juillet 2020 et s'est terminée le 23 octobre 2020.

VI. L'ACCOMPAGNEMENT LOCATIF

VI. 1. SUIVI DU DISPOSITIF RÉGIONAL « UN DEUX TOIT »

La Région Aquitaine avait lancé en 2010 le dispositif « Un, Deux, Toit » développant un réseau de chambres chez l'habitant pour accueillir des jeunes relevant du champ d'intervention de la Région (apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves

de la branche sanitaire et sociale, lycéens de filières générales et technologiques, étudiants et primo-salariés) qui cherchent à se loger sur des durées courtes ou discontinues. Le dispositif a été essaimé sur l'ensemble du territoire de la région NOUVELLE-

AQUITAINE après la fusion des trois régions (AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTES).

SOLIHA AIS a repris en direct la gestion de son programme.

VI. 2. PARTENARIAT AVEC LA MFR DU BERGERACOIS A LA FORCE

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) 2010, la MFR a répondu à l'appel d'offre lui permettant de créer un pôle d'hébergement / restauration destinés à améliorer les conditions d'accueil des apprenants mais a aussi permis la création d'un accueil pour des personnes extérieures avec 6 studios ouverts aux saisonniers, apprentis, stagiaires, étudiant, jeune en formation.

SOLIHA intervient pour accompagner la MFR dans la gestion des demandes d'hébergement et la rédaction des pièces administratives (contrats d'hébergement, ...) mais aussi dans la communication sur ces offres d'hébergement.

SOLIHA AIS a repris en direct la gestion de son programme.

AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT (ADIL 24)

TABLE DES MATIÈRES

I. MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24	132
II. ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU	132
III. LA LOCATION	138
IV. L'IMMOBILIER EN DORDOGNE	148



I. MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24

237 mairies et **6** communautés de communes adhèrent à l'ADIL 24. **13 225 personnes** ont utilisé le site de l'ADIL 24 pour **38 866 pages** visitées en 2020.

Concernant le serveur vocal, ce ne sont pas moins de **12 057 appels** reçus dont 10.972 répondus (91 %).

Un répondeur est à la disposition de ceux qui appellent pendant les heures de fermeture.

Effectif de l'ADIL 24

L'effectif de l'ADIL 24 est de 11 salariés répartis sur 3 missions :

- l'information juridique, financière et fiscale,
- le service de prévention des expulsions locatives (SPEL),
- le service de médiation énergie (SME).

II. ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU

La reconnaissance de nos partenaires se traduit par des sollicitations régulières pour participer à des groupes de travail, colloques ou instances relatives au logement au sens large.

Ainsi, l'ADIL 24 poursuit son action auprès des jeunes dans le cadre de la « garantie jeunes ». Elle intervient également dans la réflexion menant à la lutte contre les discriminations, contre la précarité énergétique mais également pour le renouvellement du PDALHPD...

En outre, l'ADIL 24 est également administrateur de deux organismes HLM locaux : DORDOGNE HABITAT et GRAND PÉRIGUEUX HABITAT - devenus une seule entité au 1^{er} janvier 2020 : PÉRIGORD HABITAT.

II. 1. L'ADIL DANS LES INSTANCES LOCALES

L'ADIL est très fréquemment mise à contribution à titre d'expert par les diverses instances locales du secteur du logement :

- Cabinet du Préfet.
- Cellules d'appui (Unités Territoriales).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).
- Commission départementale des expulsions locatives (COMEX).
- Commission de relogement adapté (CORA).
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAP).
- Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH).
- Conférence Intercommunale du Logement du Grand Périgueux (CIL).
- Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CIL).
- Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Espace Économie Emploi Périgueux, Lalinde, Thiviers, Bergerac.
- Fonds Solidarité Logement (FSL).
- Dordogne Habitat.
- Grand Périgueux Habitat.
- Mission locale du Haut-Périgord.
- SOLIHA (Solidarité Habitat).
- Plan Climat Air Energie Territorial du Bergeracois (PCAET).
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).
- Plan départemental de l'habitat (PDH).
- Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).
- Qualibat.
- Tribunaux - Barreaux de Bergerac et Périgueux.

II. 2. LES INTERVENTIONS DE L'ADIL

LIEU	DESTINATAIRES	PARTENAIRES	THEME
PÉRIGUEUX	Jeunes	CENTRE D'AILHAUD CASTELET	Location
PÉRIGUEUX	Jeunes	MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION PERIGOURDINE	Garantie Jeune - Location 4 interventions
MARSAC S/L'ISLE	CAPEB 24		Comprendre et s'appuyer des aides à la rénovation énergétique des bâtiments pour vendre son devis
En visio	Artisans	CAPEB 24	Atelier « MaPrimeRénov » 3 ateliers

II. 3. LA COMMUNICATION DE L'ADIL 24

II. 3. 1. Les médias

L'ADIL 24 est présente dans les médias (presse, radios) et sur les réseaux sociaux.

Chaque semaine, **France Bleu Périgord** diffuse une « pastille » de 3 minutes sur un thème d'ac-

tualité mis en avant par l'ADIL 24.

Chaque trimestre, l'émission « La vie en Bleu : experts » reçoit l'ADIL 24 pour développer un sujet d'actualité et répondre en direct aux interrogations des auditeurs.

L'ADIL intervient également avec **Radio Vallée Bergerac** et **Radio Cristal FM Terrasson**.

II. 3. 2. Les éditions

HABITAT ACTUALITÉ

Outil de communication locale, la revue bimestrielle « **Habitat Actualité** » est diffusée à ses membres et aux mairies adhérentes.

L'INDICATEUR DES TAUX

L'indicateur des taux national n'a pas pour vocation de constituer un essai comparatif des barèmes des différents établissements.

Il permet d'avoir une image des fourchettes de taux proposés par les établissements bancaires et financiers sur un trimestre. Il ne

remplace pas les marges de négociation dont peuvent bénéficier les particuliers.

ADIL INFOS-MAIRIES

Brochure trimestrielle à destination des élus et des partenaires qui compte **330** abonnés dont **220** par internet.

INFO-FLASH

Publication bimensuelle de l'agence, destinée aux partenaires associés de l'ADIL et aux mairies adhérentes, elle rencontre un vif succès.

L'information publiée dans « INFO-FLASH » concerne des thèmes d'actualité.

Son tirage est effectué à **190 exemplaires et 310 envois** par internet.

Il est relayé par nos partenaires qui

en assurent une importante diffusion notamment en mairie.

II. 4. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

II. 4. 1. Répartition par mode de consultations

Nature	2019	2020	Variation nombre
Visites	4 518	1 452	- 3 066
Téléphones	5 992	9 808	+ 3 816
Courriers et internet	754	958	+ 204
TOTAL	11 264	12 218	+ 954

Après une augmentation de 20 % entre 2018 et 2019, la progression est de **+ 8 % en 2020**, malgré 2 confinements. Ce chiffre est expliqué par plusieurs facteurs :

- les demandes liées à l'amélioration de l'habitat sont toujours prégnantes : elles représentent **38 % des consultations totales** soit + 11 % par rapport à 2019 ;
- Depuis le confinement de mars, et malgré une reprise des permanences et des rendez-vous phy-

siques entre les 2 confinements, les consultations se font majoritairement par téléphone et/ou par mail.

Elles durent généralement moins longtemps.

TEMPS DES CONSULTATIONS :

La durée varie selon la typologie des questions et des réponses à apporter. Ainsi, les demandes relatives à la location se règlent en général en moins de 20 minutes et à 95 % en moins de 30 minutes.

En revanche, l'amélioration de l'habitat nécessite le plus souvent entre 10 et 30 minutes.

Pour 18 % d'entre elles, plus de 30 minutes sont nécessaires.

2020 a prouvé que la multiplicité et la complexité des dispositifs, illisibles pour les usagers rendent urgente une simplification de cette thématique.

Toutefois, nous sommes contraints de rappeler que le rôle de l'ADIL 24 n'est pas de prendre la responsabilité de la décision à la place des ménages mais de les renseigner pour que celle-ci soit la plus éclairée possible.

II. 4. 2. Fréquentation des permanences

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BELVÈS	87	98	97	66	66	74	35
BERGERAC	2 620	2 559	2780	2 357	2 114	2 231	528
BRANTÔME	87	72	82	77	74	68	39
EXCIDEUIL	98	86	110	62	64	76	38
LA FORCE	95	71	117	54	61	65	41
LE BUGUE	109	95	99	54	63	65	32
LALINDE	75	64	105	59	61	92	32
MONTIGNAC	88	104	103	78	89	73	32
MONTPON	756	746	758	672	643	673	237
NONTRON	113	92	117	108	89	113	55
PORT STE FOY	49	59	101	76	58	68	36
RIBÉRAC	286	252	326	258	162	214	112
SAINT-ASTIER	119	130	134	82	61	91	16
SARLAT	864	746	819	683	520	716	256
TERRASSON	108	109	110	104	103	104	31
THIVIERS	144	113	160	85	82	109	50
TOTAL	5 698	5 396	6 172	4 875	4 310	4 832	1.659

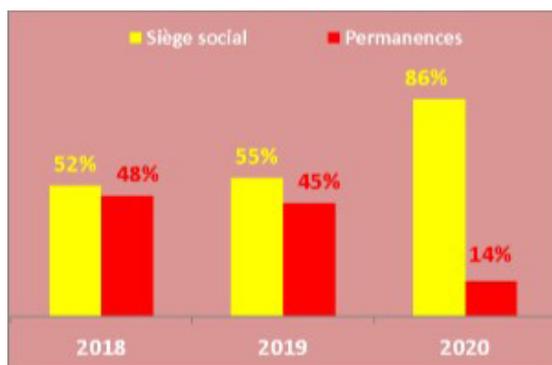
2020 ayant été une année exceptionnelle du fait de la pandémie, les consultations sur les permanences départementales ne représentent que 14 % des consultations totales.

Au regard du besoin de proximité, il a été décidé de rouvrir les permanences de juin à octobre

sur rendez-vous avant le 2ème confinement.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ne pouvant accueillir les partenaires, nous avons sollicité les communes afin de pouvoir proposer à leurs administrés une solution de repli.

L'ADIL 24 remercie les villes de BERGERAC, MONTPON et le CIAS de SARLAT d'avoir accepté de mettre à disposition un local.



II. 5. QUI CONSULTE L'ADIL ?

II. 5. 1. Nature - statut – âge du consultant

La prédominance des particuliers démontre la connaissance de l'existence et des fonctions de l'ADIL 24.

Lors des différents salons et interventions, les constructeurs et artisans nous ont indiqué orienter leurs clients vers l'ADIL, ce qui explique la prédominance des particuliers.

En outre, l'ADIL est mentionnée sur le site « FAIRE » comme étant l'organisme à contacter en terme d'amélioration de l'habitat (cf 3^{ème} partie).

Particulier	97 %
Collectivité locale	1 %
Travailleur social	1 %
Professionnel de l'immobilier	0,5 %
Association	0,5 %

Locataire secteur privé	3 720	37 %
Locataire HLM	783	
Propriétaire bailleur	2 496	62 %
Propriétaire occupant	5.068	
Autres : occupant à titre gratuit hébergement collectif résidence secondaire	151	1 %

La tranche 40/59 ans est toujours la classe d'âge qui sollicite le plus l'ADIL.

Toutefois, la part des plus de 60 ans poursuit son accroissement notamment du fait des dispositifs relatifs à l'amélioration de l'habitat (adaptation du logement à la mobilité réduite, rénovation énergétique...).

II. 6. QUELLES SONT LES DEMANDES ?

Le spectre des questions posées est très large. Toutefois, les juristes sont sollicités sur quelques thèmes-prioritaires bien identifiés :

Location	54 %
Amélioration de l'habitat	38 %
Accession : financement et questions juridiques	4 %
Fiscalité	3 %
Voisinage	
Copropriété	1 %
Autres (diagnostics, conseils techniques, urbanisme, recherche d'un logement)	

II. 6. 1. Analyse des renseignements demandés

Location

La location est le thème qui prédomine largement, tant pour l'ADIL 24 que pour les autres ADIL.

Toutefois, fait relativement rare, si le nombre de consultations est stable ou en légère baisse - **6.579** (6.895 en 2019 - 6.158 en 2018), elles ne représentent plus que 54 % des interrogations totales ; l'amélioration de l'habitat, thème toujours plus prégnant depuis 3 ans, occupant une part de plus en plus importante.

Amélioration de l'habitat et fiscalité

Le nombre d'interrogations relatives à l'amélioration de l'habitat poursuit son envolée, passant de 1.884 en 2018 à 3.082 en 2019 puis à **4.626 en 2020** soit une **augmentation de 50 %**.

La dématérialisation et l'élargissement des dispositifs ANAH n'ont pas ôté, loin s'en faut, le besoin de renseignements concrets des

ménages confrontés à des dispositifs nombreux, peu lisibles, une communication nationale ainsi qu'un démarchage agressif de professionnels parfois peu scrupuleux. A l'aube de la mise en place du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) par la Région, auquel l'ADIL 24 participera en 2021, il est important de se poser la question du service rendu aux administrés.

En effet, vouloir simplifier le nombre d'acteurs risque d'être contre productif.

Financement et questions juridiques

Les questions relatives à l'accession (financement ou juridique) poursuivent leur chute.

Ainsi, les futurs acquéreurs ont accès en ligne, sur des sites commerciaux ou institutionnels, à différents simulateurs et semblent ne pas rechercher de plus amples renseignements.

Et pourtant, cela est dommageable pour certains puisqu'ils peuvent passer à côté de prêts et/ou aides fortement intéressants. Ex : le PTZ pour l'acquisition amélioration sous condition de travaux est cumulable avec une subvention de l'ANAH selon la localisation du bien acquis. Concernant les interrogations liées aux contrats, elles se maintiennent notamment du fait de la complexité des documents, peu compréhensibles pour une personne non avertie (compromis de vente, acte notarié, contrat de construction de maison individuelle...) et de l'inquiétude légitime suscitée par un projet important (construction, achat...).

Par ailleurs, le nombre de demandes relatives à l'amélioration de l'habitat ne permet plus de libérer du temps pour organiser une réelle communication sur le sujet.

Voisinage

Les demandes concernant le voisinage varient peu et en fonction des saisons.

Toutefois, 2020 a été particulière en la matière puisque le confinement de mars à mai a mis en exergue certains défauts dans les logements notamment par le

prisme de l'insuffisante isolation phonique.

III. LA LOCATION

III. 1. RÉGIMES JURIDIQUES DE LA LOCATION

La location est le thème principal des consultations des ADIL ; l'ADIL 24 n'échappe pas à la règle.

Elle représente **54 %** des consultations totales, bien que sa prédominance accuse une baisse constante depuis 2013, due à une préoccu-

pation croissante des ménages de rénover ou d'améliorer leur habitation principale (cf. Partie 3).

Fait important, les questions relatives aux **logements sociaux** représentent encore une part non

négligeable (**10 % en 2020** comme en 2019 contre 4 % en 2018).

La répartition porte sur **6.579** consultations.

III. 2. TYPOLOGIE DES CONSULTANTS

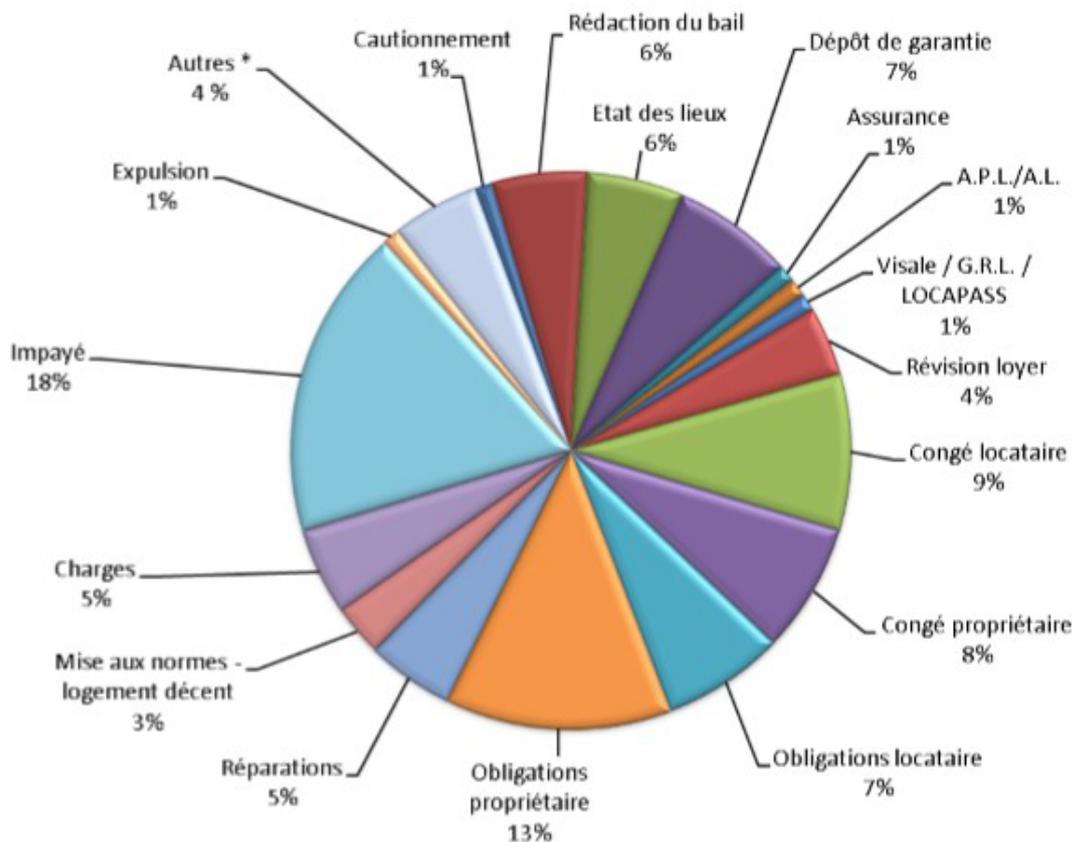
66 % des consultants sont locataires dont 12 % locataires HLM, 34 % propriétaires. 44 % sont âgés de 40 à 59 ans, 26 % ont 60 ans et plus, 22 % ont entre 30 et 39 ans et 8 % ont moins de 30 ans. Les ménages sont en grande partie employés (35 %) ou retraités (24 %). 53 % des consultants sont des personnes seules avec ou sans enfant.

III. 3. SUJETS TRAITÉS

Bien que les conseils délivrés soient variés, les préoccupations portent principalement sur les obligations des parties, les congés, le bail et l'état des lieux... Un sujet connaît toutefois une augmentation croissante : les impayés de loyers.

La pandémie a engendré la nécessité de légiférer en tous domaines. Les publications étaient quasi quotidiennes en début de crise (à partir du 12 mars).

Il est aisé de comprendre que les parties se perdent dans cette multitude de textes compliqués et aient besoin d'un avis juridique.



Autres* : colocation, fixation initiale du loyer, quittance, sous-location

LES IMPAYÉS DE LOYERS

Avec 14 % des consultations en 2019 et 18 % en 2020, les demandes relatives aux impayés de loyers poursuivent leur croissance. Et pourtant, cette inquiétude ne se ressent pas dans le nombre de commandements de payer et/

ou d'assignations ; les procédures ayant été suspendues, la trêve hivernale reportée.

Ainsi, ce temps imparti a permis aux locataires et bailleurs de se renseigner en amont sur les solu-

tions à mettre en place afin de ne pas aboutir à une procédure.

Le rôle de l'ADIL est important puisqu'en expliquant aux locataires que prendre contact et proposer un échéancier dès la première

difficulté, permet bien souvent de poursuivre le bail sans heurt.

De la même manière, il est plus efficace de solliciter des partenaires sociaux et aides éventuelles lorsque le montant de la dette est encore relativement faible : fonds solidarité logement, aide d'action logement pour les salariés...

Du côté des bailleurs, il est primordial d'inciter à se rapprocher du locataire dès les premiers retards afin de ne pas voir la situation empirer et que la dette soit difficilement recouvrable ensuite. L'objectif est de poursuivre, parallèlement à la recherche de solutions, des relations cordiales.

En outre, la crise sanitaire et sociale a engendré quelques difficultés (baisse de revenus, difficulté de recherche de logement...) voire malentendus tels que la croyance selon laquelle les loyers ne seraient plus dûs.

Les bailleurs ont dû faire face à l'arrêt des audiences et/ou de l'application des clauses résolutoires. Ainsi l'article 4 **de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020** prévoit que :

« Les astreintes, les clauses pénales, les clauses résolutoires ainsi que les clauses prévoyant une déchéance, lorsqu'elles ont pour objet de sanctionner l'inexécution d'une obligation dans un délai déterminé, sont réputées n'avoir pas pris cours ou produit effet, si ce délai a expiré pendant la période définie au I de l'article 1^{er}.

Si le débiteur n'a pas exécuté son obligation, la date à laquelle ces astreintes prennent cours et ces clauses produisent leurs effets est reportée d'une durée, calculée après la fin de cette période, égale au temps écoulé entre, d'une part, le 12 mars 2020 ou, si elle est plus tardive, la date à laquelle l'obligation est née et, d'autre part, la date à laquelle elle aurait dû être exécutée.

La date à laquelle ces astreintes prennent cours et ces clauses produisent effet, lorsqu'elles ont pour objet de sanctionner l'inexécution d'une obligation, autre que de sommes d'argent, dans un délai déterminé expirant après la période définie au I de l'article 1^{er}, est reportée d'une durée égale au temps écoulé entre, d'une part, le 12 mars 2020 ou, si elle est plus tardive, la date à laquelle l'obligation est née et, d'autre part, la fin de cette période.

Le cours des astreintes et l'application des clauses pénales qui ont pris effet avant le 12 mars 2020 sont suspendus pendant la période définie au I de l'article 1^{er}. »

Contrairement à ce que d'aucuns auraient compris, la circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-306 diffusée par le ministère de la justice, précise bien que le paiement des obligations contractuelles n'est pas suspendu pendant la période juridiquement protégée prévue à l'article 1^{er} (du 12 mars au 23 juin).

Les échéances contractuelles doivent donc toujours être respectées. Le locataire reste tenu de payer son loyer chaque mois à la date prévue par le contrat.

Toutefois, l'article 4 paralyse le jeu des astreintes et de certaines clauses contractuelles instituant une sanction du débiteur défaillant dont les clauses résolutoires.

Il est fréquent que les baux d'habitation comportent une clause résolutoire, laquelle produit son effet deux mois après un commandement de payer resté infructueux (article 24 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs).

L'article 4, tel qu'il a été modifié par l'ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020, prévoit différentes règles qui dépendent de la date à laquelle la clause résolutoire devait prendre effet :

- **La clause résolutoire a produit effet avant le 12 mars 2020**

Lorsque la clause a produit ses effets avant le début de la période juridiquement protégée, elle n'est pas affectée par l'article 4, dont le dernier alinéa ne vise, dans une telle hypothèse, que les astreintes et les clauses pénales. Les règles habituelles s'appliquent.

Ainsi, dans l'hypothèse selon laquelle le bailleur a adressé un commandement de payer à son locataire le 10 janvier, la clause résolutoire, ayant produit effet le 10 mars, (avant le début de la période juridiquement protégée)

n'est pas affectée par l'article 4 de l'ordonnance.

• **La clause résolutoire devant produire effet entre le 12 mars et le 23 juin 2020**

L'alinéa 1^{er} de l'article 4 vise les hypothèses dans lesquelles la clause doit prendre effet durant la période juridiquement protégée.

Peu importe à cet égard que la dette soit arrivée à échéance durant cette période ou antérieurement ou que le commandement de payer ait été adressé durant cette période ou avant.

La date à prendre en compte est celle à laquelle la clause doit produire son effet.

Si la clause résolutoire devait produire effet entre le 12 mars et le 23 juin, l'alinéa 1^{er} de l'article 4 prévoit qu'elle est réputée n'avoir pas produit effet. Elle est donc paralysée.

L'alinéa 2 fixe la date à laquelle la clause produira son effet « si le débiteur n'a pas exécuté son obligation ». Le locataire peut donc régulariser sa situation en payant son loyer jusqu'à la date à laquelle la clause devrait prendre son effet en application de cet alinéa.

Exemple : le loyer qui devait être payé le 1^{er} février ne l'a pas été.

Le bailleur a adressé un commandement de payer visant la clause résolutoire à son locataire le 15 février ; elle devait produire son effet le 15 avril, pendant la période juridiquement protégée. Elle est donc paralysée en vertu de l'alinéa 1^{er} de l'article 4. En vertu de l'alinéa 2, la date de prise d'effet de la clause est reportée d'une durée, calculée après la fin de la période juridiquement protégée, égale au temps écoulé entre le 12 mars (la date de naissance de l'obligation étant antérieure) et le 15 avril (date à laquelle la clause devait produire son effet), soit 1 mois et 3 jours. La clause produira donc son effet le 27 juillet, si le locataire n'a pas régularisé sa situation à cette date.

• **La clause résolutoire doit produire effet après le 23 juin 2020**

L'alinéa 3 de l'article 4 vise les hypothèses dans lesquelles la clause doit prendre effet après la fin de la période juridiquement protégée.

De nouveau, peu importe que la dette soit arrivée à échéance durant la période juridiquement

protégée, ou que le commandement de payer ait été adressé durant cette période ; la date à examiner est celle à laquelle la clause doit produire son effet.

L'alinéa 3 prévoit dans ce cas un report, mais seulement pour les clauses ayant « pour objet de sanctionner l'inexécution d'une obligation, autre que de sommes d'argent ». Dès lors qu'est en cause l'obligation du locataire de payer son loyer, c'est-à-dire une obligation de somme d'argent, le texte ne s'applique pas.

Le commandement de payer produira donc son effet à l'expiration du délai de deux mois, conformément aux règles habituelles.

Exemple : le loyer qui devait être payé le 1^{er} mai ne l'a pas été. Le bailleur a adressé un commandement de payer visant la clause résolutoire à son locataire le 15 mai ; elle doit produire son effet le 15 juillet, après la fin de la période juridiquement protégée, donc elle n'est pas affectée par l'article 4 de l'ordonnance.

LES CONGÉS DES PARTIES

Avec 17 % des consultations, les congés des parties sont toujours source de questionnements voire de litiges quant au respect du délai, du motif ou du formalisme.

Le contexte particulier du confinement a inquiété les locataires qui ne pouvaient engager de recherches ou déménager. Ils indiquaient leur crainte d'être expulsés.

Les bailleurs ayant délivré congé juste avant ou pendant la période comprise entre le 12 mars et le 23 juin s'interrogeaient sur la date de la prise d'effet, notamment du fait des retards postaux.

En la matière, de nombreux textes, rapport et circulaires ont permis d'apporter des précisions : ordonnance n° 2020-306 du 25.3.20, rapport au Président relatif à l'ordonnance, circulaire du 26.3.20 de présentation de l'ordonnance, note du ministère de la justice relative au congé du bailleur, ordonnance n° 2020-560 du 13.5.20.

Ordonnance n° 2020-306 du 25.03.2020

Art. 2

Tout acte, recours, action en justice, formalité, inscription, déclaration, notification ou publication prescrit par la loi ou le règlement à peine de nullité, sanction, caducité, forclusion, prescription, inopposabilité, irrecevabilité, péremption, désistement d'office, application d'un régime particulier, non avenu ou déchéance d'un droit quelconque et qui aurait dû être accompli pendant la période mentionnée à l'article 1^{er} sera réputé avoir été fait à temps s'il a été effectué dans un délai qui ne peut excéder, à compter de la fin de cette période, le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois.

Il en est de même de tout paiement prescrit par la loi ou le règlement en vue de l'acquisition ou de la conservation d'un droit.

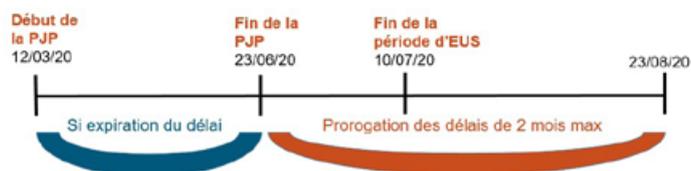
Le présent article n'est pas applicable aux délais de réflexion, de rétractation ou de renonciation prévus par la loi ou le règlement, ni aux délais prévus pour le remboursement de sommes d'argent en cas d'exercice de ces droits.

Art. 5

Lorsqu'une convention ne peut être résiliée que durant une période déterminée ou qu'elle est renouvelée en l'absence de dénonciation dans un délai déterminé, cette période ou ce délai sont prolongés s'ils expirent durant la période définie au I de l'article 1^{er}, de deux mois après la fin de cette période.

Ainsi, la situation peut être schématisée de la façon suivante (source ANIL) :

Propagation des délais - Ordonnance du 13/05/2020



EUS : État d'urgence sanitaire
PJP : Période juridiquement protégée

• Congé devant être délivré par le bailleur avant la période protégée

L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 prévoit des règles particulières de report des délais qui ont vocation à s'appliquer au congé délivré par le bailleur ou qui aurait dû être donné par lui pendant la période juridiquement protégée.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux congés dont la date limite de délivrance est antérieure au 12 mars 2020 et qui ont été reçus par le locataire.

Exemple : considérons un bail qui a pour terme le 1^{er} septembre 2020. Au regard de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, le congé doit être délivré par le bailleur au moins six mois avant le terme du bail, soit avant le 1^{er} mars 2020 (et donc antérieurement à la période protégée).

- Si le bailleur a délivré le congé avant le 1^{er} mars : les règles classiques s'appliquent. Aucun report n'est possible. Le délai de six mois court normalement et le bail se

terminera comme prévu le 1^{er} septembre 2020.

- Si le bailleur délivre congé après le 1^{er} mars : il ne bénéficiera pas du report. Son congé ne sera pas valable, car tardif.

• Congé devant être délivré par le bailleur pendant la période protégée

Au regard de l'article 5 de l'ordonnance précitée, la date limite pour délivrer congé est reportée de deux mois après la fin de la période de référence, c'est à dire jusqu'au

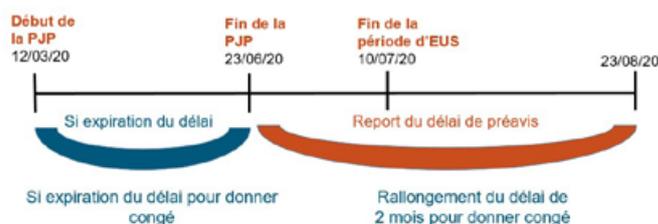
23 août 2020 (minuit), en application des éléments suivants :

- 10 juillet 2020 (minuit) : fin de l'état d'urgence sanitaire ;

- 23 juin 2020 (minuit) : fin de la période juridiquement protégée ;

- 23 août 2020 (minuit) : ajout des deux mois prévus par l'article 5 de l'ordonnance.

Exemple : terme du bail – octobre et congé au plus tard le 30 avril



Attention le rallongement de la période de préavis ne vaut que si le délai initial pour délivrer congé expire pendant la période juridiquement protégée.

Cette dernière hypothèse pose la question de l'éventuel report du terme du bail.

Le délai de 6 mois, prévu par l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 (disposition d'ordre public), est un « délai à rebours », et il se calcule en fonction de la réalisation de

l'évènement futur auquel il opère, à savoir la prise d'effet du congé. Ce délai permet au locataire de préparer sa sortie des lieux et est protecteur de ses droits.

Il ne saurait donc être raccourci par la mise en application des dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, permettant la prolongation du délai dont dispose le bailleur pour délivrer son congé.

Il faut donc considérer que la notification du congé ouvre en toute hypothèse un délai de six mois au terme duquel le locataire devra quitter les lieux.

Exemple : avec un bail dont le terme initialement convenu était fixé au 1er octobre 2020, si le bailleur notifie son congé le

1^{er} août 2020, le bail poursuivra son cours jusqu'au 1^{er} février 2021 (soit six mois après) et non pas le 1^{er} octobre 2020 (ce qui n'aurait laissé que deux mois au locataire pour organiser son départ).

Apport en terme de congé de la loi sur les violences conjugales du 30 juillet 2020 (publiée au Journal Officiel du 31 juillet 2020)

Ce texte comporte différentes dispositions sur le volet civil, faisant notamment suite aux mesures prises par la loi n°2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille mais également sur le volet pénal.

En matière de location, l'article 11 de la loi modifie l'article 15 de la loi du 6.07.1989.

Lorsque le locataire quitte le logement (loué nu à titre de résidence principale), il est tenu au respect d'un préavis de trois mois. Ce préavis peut être réduit à un mois dans certaines situations limitativement énumérées et sous réserve d'être justifié.

La loi ajoute **un motif supplémentaire pour le locataire victime de violences au sein du couple ou sur l'enfant qui réside habituellement avec lui.**

Est visé le locataire bénéficiaire d'une ordonnance de protection ou dont le conjoint, partenaire lié par un PACS ou concubin fait l'objet de poursuites, d'une procédure alternative aux poursuites ou d'une condamnation, même non définitive.

Par ailleurs, afin de protéger la victime, le Juge aux affaires familiales (JAF) est notamment compétent pour statuer sur la résidence séparée des époux et se prononcer sur le logement commun des partenaires liés par un PACS ou des concubins.

Désormais, **la jouissance du logement (conjugal ou commun) est de principe attribuée au conjoint, partenaire, concubin qui n'est pas l'auteur des violences**, et ce même s'il a bénéficié d'un hébergement d'urgence. Le juge pourra statuer autrement par ordonnance spécialement motivée justifiée par des circonstances particulières (Code Civil : art. 515-11).

Focus

Sur les 136 consultations liées à la COVID,
122 concernaient la location et principalement les congés.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Les interrogations relatives aux obligations des parties représentent 20% des consultations en matière de location, 23 % si l'on y ajoute les questions concernant la mise aux normes du logement.

La COVID a mis en avant les défauts de certains logements : défaut d'isolation thermique, phonique, présence de moisissures, défauts électriques... ce qui est supportable avec un quotidien à l'extérieur de chez soi l'est moins lorsque l'on y est confiné. Les désordres paraissent insurmontables.

Les communications des médias en faveur des économies d'énergie ont également été source de questionnement. Ainsi, les locataires sollicitent l'isolation à 1 €, parfois sans l'accord du bailleur ou avec l'accord de celui-ci mais sans avoir conscience des conséquences (responsabilité de l'occupant lorsque les travaux sont mal faits, causent des dégâts, ou tout simplement si le locataire change de logement).

A contrario, certains locataires nous interrogent sur leur obligation ou non d'accepter que le bailleur fasse isoler, en se basant sur leurs ressources, ne veulent pas « enrichir » le bailleur en réalisant des travaux qui lui incombent.

Le décret relatif aux caractéristiques du logement décent en date du 30.01.2002 est régulièrement modifié afin de prendre en compte la thématique de l'énergie.

Ainsi, l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi transition énergétique pour la croissance verte - dite TEPCV - du 17 août 2015 dispose que « le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation ».

Le décret en Conseil d'État du 9 mars 2017 définit le critère de performance énergétique minimale à respecter et un calendrier de mise en œuvre échelonné modifie le décret du 30 janvier 2002 : il précise les qualités minimales que le logement doit recouvrir pour pouvoir être qualifié d'énergétiquement décent au sens de la loi TEPCV. Il s'agit de deux éléments intrinsèques à sa conception, indépendants du mode d'occupation du logement et du coût de l'énergie. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le logement décent doit être étanche à l'air :

- il est protégé contre les infiltrations d'air parasites (par exemple, les ouvrants tels que portes et fenêtres doivent être jointifs),
- les portes et fenêtres du logement ainsi que les murs et parois de ce logement donnant sur l'extérieur ou des locaux non chauffés

présentent une étanchéité à l'air suffisante,

- les ouvertures des pièces donnant sur des locaux annexes non chauffés sont munies de portes ou de fenêtres,
- les cheminées doivent être munies de trappes.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les caractéristiques de l'aération suffisante du logement sont également précisées : les dispositifs d'ouverture et les éventuels dispositifs de ventilation des logements doivent être « en bon état ». Ils permettent, en plus du renouvellement de l'air que le décret en vigueur prévoit déjà, « une évacuation de l'humidité », tous deux adaptés aux besoins d'une occupation normale du logement et au fonctionnement des équipements.

Les dispositions du « décret décence » relatives au chauffage ne sont pas modifiées : le logement décent comporte une installation permettant un chauffage normal et adaptée aux caractéristiques du logement (décret du 30.2.02 : art. 3).

À noter : à compter du décret du 11 janvier 2021, pour être qualifié de « décent, le logement devra avoir une consommation d'énergie (estimée par le Diagnostic de performance énergétique – DPE) inférieure à 450 kWh d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an.

En pratique, un logement ne peut être considéré comme décent, sur le critère de la consommation énergétique, qu'à la condition de ne pas dépasser la classe F du diagnostic de performance énergétique (DPE), dont l'échelle va de A à G.

Le nombre de logements relevant de la classe G est de l'ordre de 4% de l'ensemble du parc.

Cette disposition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et ne s'appliquera qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter de

cette date. Elle ne concernera que la France métropolitaine.

On regrette toutefois le manque d'ambition de ce texte au regard de l'attente des professionnels.

III. 4. LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : HARMONISATION ET SIMPLIFICATION DES POLICES - ORDONNANCE N°2020-1144 DU 16.09.2020 : JO DU 17.09.2020

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) est un sujet de préoccupation majeur dans les politiques de l'habitat. Les préfets, les maires et, le cas échéant, les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent pour ce faire de pouvoirs de police administrative spéciale.

Les régimes de cette police administrative spéciale sont nombreux, complexes et les autorités compétentes multiples ; ce qui ne facilite

pas leur mise en pratique, notamment dans les communes de faible importance.

L'ordonnance du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations tend à répondre aux objectifs posés par la loi ELAN et crée une police de la sécurité et de la salubrité des immeubles bâtis, en remplacement des procédures de police administrative spéciale existantes.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et ne sont applicables qu'aux arrêtés notifiés à compter de cette date (ord. : art. 19). La mise en œuvre des arrêtés pris avant cette date demeure donc régie par les dispositions antérieurement applicables.

Les modalités d'application du dispositif seront précisées par décret en Conseil d'État (CCH : L.511-1).

III. 4. 1. Création d'une police de la sécurité et de la salubrité

Il est créé au sein du Code de la construction et de l'habitation (CCH) une nouvelle police administrative spéciale de la sécurité et de la salubrité des immeubles, des locaux et des installations en remplacement des différentes polices actuelles.

Cette nouvelle police a pour objet de protéger la sécurité et la santé des personnes en remédiant aux situations suivantes :

- les risques présentés par les murs, bâtiments ou édifices quelconques, qui n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des occupants et des tiers ;
- le fonctionnement défectueux ou le défaut d'entretien des équipements communs d'un immeuble collectif à usage principal d'habitation, lorsqu'il est de nature à créer des risques sérieux pour la sécurité des occupants ou des

tiers ou à compromettre gravement leurs conditions d'habitation ou d'utilisation ;

- l'entreposage dans un local attenant ou compris dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation de matières explosives ou inflammables, lorsqu'il est en infraction avec les règles de sécurité applicables ou de nature à créer des risques sérieux pour la sécurité des occupants ou des tiers ;

- l'insalubrité. Cette notion fait l'objet d'une nouvelle définition maintenue au Code de la santé publique.
- L'autorité compétente pour déclencher la procédure est déterminée en fonction du fait générateur :
- le maire ou le président d'EPCI pour la sécurité des personnes ;
 - le préfet pour le danger pour la santé des personnes.
- De façon plus précise, le préfet demeure compétent pour traiter les situations d'insalubrité.
- Le maire ou le président de l'EPCI est compétent pour :
- les menaces de ruine des bâtiments, murs ou édifices ;
 - le fonctionnement défectueux des équipements communs d'un immeuble collectif ;
 - les risques liés à l'entreposage de matières explosives ou inflammables. Cette dernière compétence est exercée sous réserve de celle du préfet en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

III. 4. 2. Mise en place d'une procédure d'urgence

En cas de danger, une procédure allégée est créée. Le danger doit pouvoir être qualifié d'imminent, de manifeste ou être constaté dans un rapport pris en matière d'insalubrité ou rendu par l'expert désigné par le tribunal administratif.

La procédure contradictoire est supprimée et le recours à un expert désigné par la juridiction administrative devient facultatif. Ainsi l'intervention du maire pourra être plus rapide et il ne sera plus utile de recourir à la police générale.

III. 4. 3. Un renforcement de la compétence au niveau intercommunalité en place d'une procédure d'urgence

• Transfert des maires aux présidents EPCI

Le régime des transferts des pouvoirs de la police de lutte contre l'habitat indigne entre les maires et présidents d'EPCI est modifié. La possibilité pour un président d'EPCI de refuser d'exercer les pouvoirs de police de lutte contre l'habitat indigne transférés par les maires des communes membres devient plus limitée. Ce refus ne peut avoir lieu que si au moins la moitié des maires se sont opposés au transfert de plein droit ou si les maires s'opposant au transfert représentent au moins 50 % de la population de l'EPCI.

Autre changement dans la procédure de transfert de compétence de lutte contre l'habitat indigne : les maires pourront effectuer ce transfert à tout moment, et non plus uniquement au moment de l'élection du président d'EPCI, comme c'est le cas actuellement. Un maire opposé au transfert au moment de l'élection pourra donc revenir sur sa décision à tout moment, notamment si l'intercommunalité a entre-temps développé un service et des compétences en la matière par exemple.

• Délégation des préfets aux EPCI

Le cadre des délégations des pouvoirs des préfets aux présidents d'EPCI au titre de la lutte contre l'habitat indigne est assoupli.

Actuellement, ces délégations ne sont possibles que si les conditions suivantes sont réunies :

- l'EPCI à fiscalité propre est délégataire des aides à la pierre ;
- le président de l'EPCI exerce ses nouvelles prérogatives déléguées dans le cadre d'un service intercommunal d'hygiène et de santé dédié à la lutte contre l'habitat indigne ;

il bénéficie de l'ensemble des transferts des pouvoirs de police de lutte contre l'habitat indigne de tous les maires des communes membres de l'EPCI.

Cette dernière condition est supprimée. L'ordonnance prévoit que le préfet dans le département peut, sur le territoire de ces communes,

après avis du directeur général de l'ARS, déléguer au président de l'EPCI, ses prérogatives en matière

de police de santé publique, même si un seul maire membre de l'EPCI

a transféré ses prérogatives en matière de polices spéciales.

Avis de l'ADIL 24

Un occupant d'un logement en mauvais état ne connaît pas les différents « statuts » de l'état de son logement (non décent, péril, insalubrité, infraction au RSD...).

Ces définitions et dispositifs paraissent complexes.

Il est par conséquent important d'être présent pour l'aider dans ses démarches et d'avoir un partenariat local fort afin que les acteurs qui auront eu l'information transmettent directement la situation au service concerné.

IV. L'IMMOBILIER EN DORDOGNE

IV. 1. LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN NOUVELLE AQUITAINE

	Logements autorisés		Logements commencés	
Dordogne	2 529	+ 20 %	1 362	- 24 %
Gironde	14 256		12 349	
Landes	4 929		4 360	
Lot et Garonne	1 310		868	
Pyrénées-Atlantiques	5 044		4 411	
Corrèze	846		733	
Creuse	201		154	
Haute-Vienne	1 589		1 272	
Charente	1 531		955	
Charente-Maritime	5 146		5 266	
Deux-Sèvres	1 183		838	
Vienne	2 326		1 436	
TOTAL	40 890	- 13 %	34 004	- 17 %

Le bâtiment ne pouvait échapper dans notre région à la crise qui frappe l'économie mondiale et

s'est manifestée, en France, par une chute de 9 % du PIB en 2020.

Selon la FFB, l'année 2020 se solde sur un score moins mauvais que prévu. Certes, l'activité des entreprises du secteur affiche -15 % en

volume sur un an, mais les deux-tiers de ce recul correspondent à une véritable évaporation liée au premier confinement, compensée pour partie par les mesures de soutien immédiat mises en place par le gouvernement, notamment l'élargissement de l'activité partielle, l'aide du Fonds de solidarité et le Prêt garanti par l'État. Les entreprises du bâtiment sont toujours là et l'emploi tient contrairement aux premiers pronostics : la baisse se trouve limitée à 0,8 %, soit 10.000 postes de moins, uniquement dans l'intérim. La FFB relève une dégringolade en construction neuve, d'un peu plus de 22 %. Il faut principalement y lire les conséquences de l'arrêt des chantiers pendant le confinement, puis de la difficile reprise de l'instruction des permis et de la commande publique depuis.

Selon la fédération, les prolongations du PTZ et du Pinel, sont les bienvenues mais sans « coup de pouce », elles ne peuvent s'assimiler à des mesures de relance. D'autant que les recommandations

du HCSF relatives aux conditions d'octroi du crédit pèsent lourdement auprès des candidats à la primo-accession ou à l'investissement locatif.

A contrario, le logement commencerait même à ressentir les effets de MaPrimeRénov', avec l'élargissement de l'aide à tous les ménages (Communiqué de presse du 15 décembre 2020).

Pour la CAPEB, après un 1^{er} semestre particulièrement difficile (-12 % au 1^{er} trimestre puis -24 % au 2^{ème} trimestre) marqué par un arrêt des chantiers de près de 2 mois, l'activité de l'artisanat du bâtiment a redémarré progressivement au second semestre de 2020. Selon l'enquête menée par la CAPEB auprès de ses adhérents, 99 % des entreprises déclarent ainsi avoir pu poursuivre leur activité durant le deuxième confinement. Cette fin d'année a bénéficié d'un effet rattrapage suite au premier confinement : 74 % des entreprises déclarent une capacité de production supérieure à 90 %. Cette dynamique a permis de limiter la forte

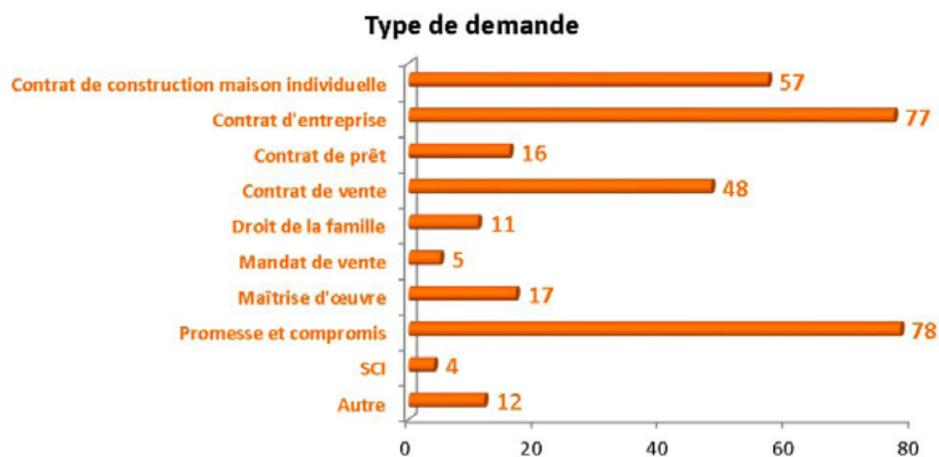
baisse de la croissance attendue sur l'année 2020 avec un résultat négatif de - 9 %, un chiffre relativement moins important que ne laissait présager la situation au 1^{er} semestre. Cependant, la CAPEB reste prudente et alerte sur la baisse des autorisations et des permis de construire à prévoir dans les prochains mois qui va fortement peser sur cette dynamique de croissance.

L'année 2021 pourrait même enregistrer une croissance entre 5 et 6 % dans l'artisanat du bâtiment qui s'apparenterait plus à un rebond technique qu'à une véritable reprise de l'économie d'avant la crise du Covid. Si l'activité s'est accélérée au 2^{ème} semestre, en revanche les marges des entreprises restent contraintes. Ainsi la situation financière des entreprises reste fragile pour 2021 (Communiqué de presse du 20 janvier 2021).

IV. 2. LES CONSULTATIONS DE L'ADIL 24

IV. 2. 1. Accession à la propriété

326 ménages ont interrogé nos services afin d'obtenir un complément d'information sur un projet d'achat, de construction ou de rénovation.



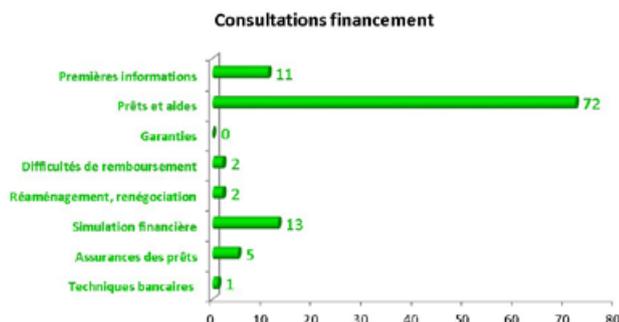
En matière de construction de maison individuelle, la majorité des consultations porte sur la réception des travaux (21 %) ou l'exécution du contrat (14 %).

S'agissant de la vente, les demandes sont relatives à la signature de l'avant-contrat (48 %) et au délai de rétractation (32 %) ou aux garanties (25 %).

IV. 2. 2. Financement de l'accession

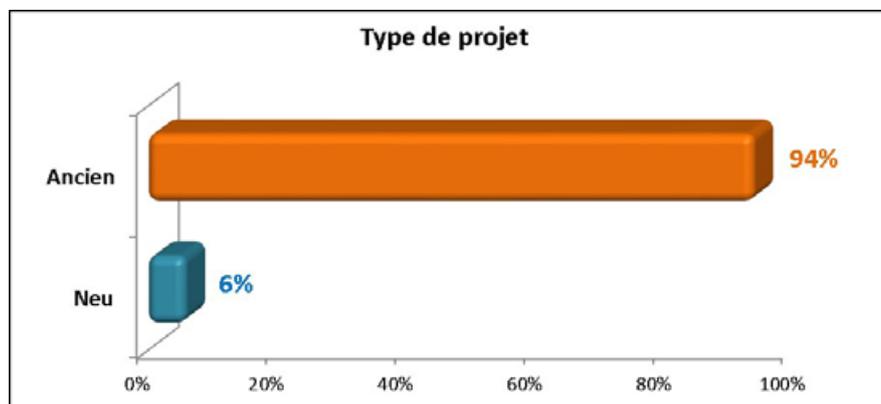
La majorité des 106 consultations relatives au financement de l'accession a porté sur les divers prêts et aides susceptibles d'être accordés pour un projet de construction

(28 %) ou de rénovation (66 %). Ces divers renseignements ont pu aboutir à la réalisation soit d'un plan de financement soit d'un diagnostic financier.



Le prêt à taux zéro reste un élément fondamental du financement des futurs accédants à la propriété. Ce prêt a concerné **44 %** des études

financières réalisées en 2020 par l'ADIL 24, principalement pour des projets d'acquisition- amélioration (94 %).



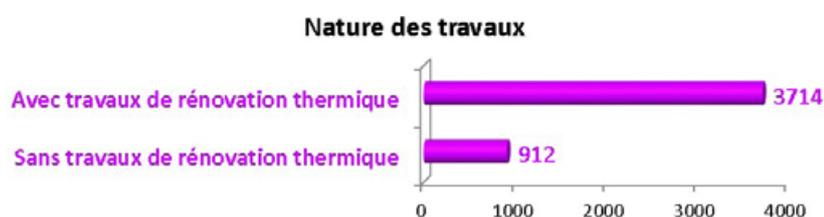
IV. 2. 3. Amélioration de l'habitat

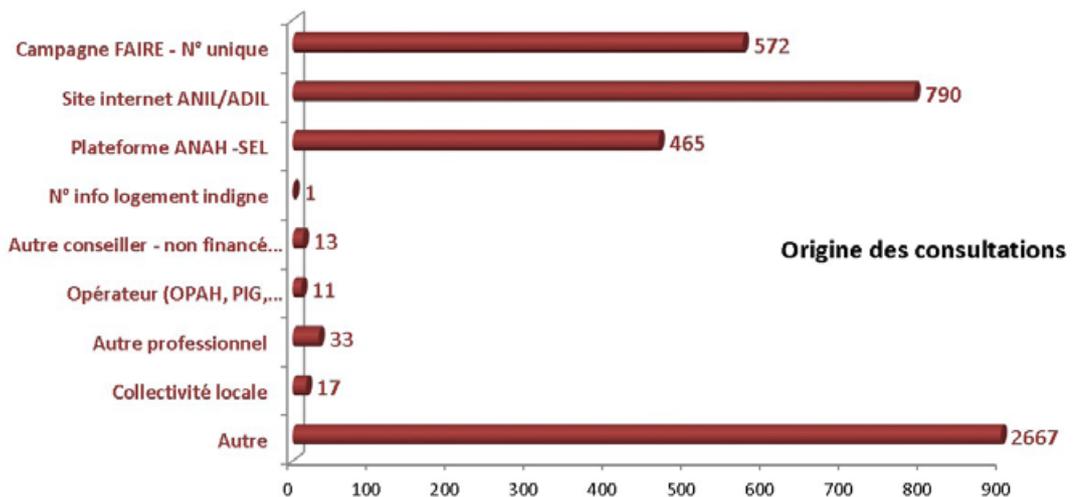
ADIL 24 : ANCIEN POINT RÉNOVATION INFO SERVICE - PRIS

L'ADIL 24 avait été désignée en 2013 **Point Renovation Info Service** (PRIS) afin d'informer et conseiller les ménages sur l'ensemble des aides à la rénovation énergétique du logement, puis intégrée par la loi

TECV dans les plateformes territoriales de la transition énergétique. S'agissant des consultations liées à l'amélioration de l'habitat, ces dernières ont connu constamment une forte progression :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
829	1.447	1.104	1.731	1.639	1.868	3.082	4.626	+50%





Malgré la mise en place du service en ligne (SEL) ANAH en septembre 2018 redirigeant directement les demandes des communes concernées par une OPAH ou un PIG vers l'opérateur ANAH en charge de ce programme, les services de l'ADIL 24 sont régulièrement sollicités pour un conseil en amont de toute inscription sur le SEL.

Cette forte augmentation du nombre de consultations en 2020 (+ 50 %) s'explique par la multiplicité des aides existantes cumulables ou non entre elles et par l'importante vague de communication faite auprès des particuliers

s'agissant du dispositif « isolation à 1 € ».

L'ADIL 24 a donc constamment relayé les divers messages et conseils de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malfaçons sur les offres d'« isolation à 1 € » : devis non signés par les clients avant la prestation, intervention rapide des salariés avant la fin du délai de rétractation, non-respect des dispositions du Code de la consommation, matériel installé non

conforme aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malfaçons qui peuvent conduire à refaire des travaux d'isolation, aux frais du client, le certificat d'économie d'énergie n'étant délivré qu'une seule fois.

L'ADIL 24 reste une structure référente pour les particuliers cherchant à rénover leur logement afin de leur simplifier la compréhension des aides existantes (ex. : Habiter Mieux Sérénité, MaPrimeRénov, aides action logement, CEE...) ou les informer juridiquement ou fiscalement sur leur projet.

ADIL 24 : POINT D'ENTRÉE DE LA PLATEFORME RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DORDOGNE PÉRIGORD

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service public de la rénovation énergétique est regroupé au sein de Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique. Il s'agit d'un guichet unique sous la signature nationale FAIRE, porté par la

Région et cofinancé par les CEE (dispositif SARE), la Région et les collectivités territoriales.

Ainsi la région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place au 1^{er} janvier 2021 d'une plateforme

de rénovation énergétique dans notre département.

Avec l'appui du Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE et SOLIHA, en tant qu'anciens Espaces Info Energie, ont fait acte de candidature à cet AMI et ont été

retenus au travers de la Plateforme Rénovation Énergétique Dordogne Périgord afin de maintenir le service d'information rendu aux administrés jusqu'à présent.

L'ADIL 24, en tant qu'ancien PRIS ANAH a été associée à cette plateforme en tant que « point d'entrée » pour toutes les demandes de 1^{er} information juridique, financière et fiscale des ménages souhaitant rénover leur logement.

Nos services sont dorénavant financés à hauteur de 8 € par acte A1 (information de 1^{er} niveau) réalisé à destination de propriétaires occupants, des bailleurs, acteurs publics et locaux ou des professionnels.

Un reporting obligatoire est mis en place pour chaque acte A1 réalisé : date de l'information, type d'information, de public, de logement, nom et prénom du demandeur, éligibilité aux aides de l'ANAH, email ou téléphone, adresse du logement.

Le 1^{er} mois d'activité de cette plateforme laisse présager une charge importante de la demande pour 2021 : 743 conseils (mails, RDV, tels) ont été donnés par les juristes et 298 actes A1 ont été saisis dans le logiciel SARENOV. Les appels sont en très forte croissance : 65% d'entre eux concernent la seule rénovation énergétique ce qui submerge notre standard téléphonique. Les demandes sont

souvent des appels d'opportunité en raison de la campagne nationale sur les aides financières.

Nous rappelons régulièrement aux consultants qu'il reste nécessaire que leur démarche d'information s'accompagne au préalable d'un conseil technique personnalisé, gratuit permettant de définir au mieux le projet et les travaux à réaliser. Ce conseil apporté par les Espaces Conseil FAIRE du CAUE ou de SOLIHA permettra aux renseignements financiers donnés par l'ADIL 24 d'être d'autant plus précis et pertinents.

Ainsi à fin janvier, les conseillers des 3 structures (ADIL, CAUE et SOLIHA) étaient à 3 semaines de délai de réponse.



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL	156
I. UN CONSERVATOIRE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE, LISIBLE, ACCESSIBLE, EN MILIEU RURAL	157
II. LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES	168
III. LE BUDGET	170
IV. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES	171

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) géré par un Syndicat Mixte, pôle référent pour l'enseignement musical spécialisé de la musique dans le département a pour mission principale la sensibilisation du jeune public et la formation des futurs amateurs à cette pratique artistique.

Le projet d'établissement 2020/2021 du SMCRRD a été voté en juillet 2020. Il définit les grandes orientations pédagogiques et artistiques pour les années à venir : une pédagogie en évolution, transversale dans sa pensée et sa pratique, initiatrice de lien social et culturel, contemporaine et ouverte sur le spectacle vivant.

L'accessibilité reste au centre de nos objectifs. Le SMCRRD a mis en place une tarification prenant en compte le quotient familial, ainsi qu'un accès pratiquement gratuit pour les familles ou élèves bénéficiant du RSA. Mais c'est aussi grâce à l'itinérance de nos 65 enseignants, sur les 9000 km² du département de la Dordogne,



que l'enseignement artistique parvient aux portes d'un public éloigné.

UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

Depuis mars 2020, malgré les confinements et les restrictions d'accès à nos pratiques, le CRDD a maintenu au maximum son offre de formation, en présentiel ou en distanciel, auprès de son public. Nous avons réussi à mobiliser nos élèves grâce à une grande adaptabilité des équipes enseignantes, administratives et techniques.

Tous nos enseignants ont été équipés d'un ordinateur portable pour une transmission pédagogique par visio-conférence, et de nombreux projets d'action culturelle ont été maintenus à huis clos, rediffusés en streaming ou en différé.

Nos orchestres à l'école ou au collège ont repris dès octobre dernier, et nos actions en milieu scolaire sont en développement sur tout le département pour l'année scolaire 2020/2021. L'accès aux autres structures culturelles ou sociales se révèle plus problématique, en raison de la fermeture des établissements d'accueil et de diffusion au public, mais l'énergie et l'invention sont au rendez-vous, pour inventer toutes formes de liens à distance, et maintenir une offre culturelle au niveau départemental.

Le rapport d'activité 2020 témoigne de cette vitalité qui, malgré le contexte de pandémie, a permis de maintenir une offre pédagogique de qualité sur l'ensemble de nos antennes, et des liens constructifs avec les territoires.

I. UN CONSERVATOIRE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE, LISIBLE, ACCESSIBLE, EN MILIEU RURAL

Le CRDD est un pôle ressource départemental ouvert à tout citoyen désirant pratiquer la musique ou le théâtre, quel que soit son projet, sa sensibilité, ses repères culturels et sa condition sociale.

C'est un service public de proximité, qui propose sur chacune de nos 10 antennes, réparties sur tout le département, une porte ouverte vers la pratique artistique,

en lien avec les partenaires de la vie culturelle et sociale de chaque territoire : écoles, crèches, bibliothèques, centres sociaux, associations, EHPAD, ...

Pour cette année scolaire 2020/2021, malgré l'incertitude liée aux annonces de reconfinement, 1248 élèves, de 5 ans à 88 ans, habitants de petites communes du nord au sud de la Dordogne, se sont inscrits au Conservatoire.

Malgré la crise sanitaire, grâce à nos interventions en milieu scolaire, les orchestres à l'école ou au collège, les partenariats avec la lecture publique, les structures d'enfance, sociales ou médicales, environ 2634 personnes supplémentaires ont bénéficié cette année d'actions en lien avec la musique, le chant, le théâtre, proposées par notre équipe pédagogique.

2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

Comment maintenir l'enseignement artistique sur tout le département, dans le contexte de la pandémie ?

Dès le confinement du 16 mars, le Conservatoire s'est engagé dans une continuité pédagogique afin de proposer, au moyen de différents supports – vidéo-conférences, applications sur téléphone, mails, films, courriers – une offre pédagogique adaptée au contexte national.

Ces méthodes d'enseignement à distance ont favorisé avant tout le lien pédagogique entre élèves et enseignants, tout en cherchant à « donner envie » à chacun de jouer de la musique chez soi. D'autres propositions, sur Facebook, ont

incité tous nos élèves à participer à des moments partagés tels que les « concerts goûter du mercredi », ou encore « je suis chez moi, je suis conservatoire ».

Chaque enseignant a été doté d'un ordinateur portable.

Le CRDD a réouvert ses portes dès le mois de mai, avec un protocole sanitaire, adapté à chaque instrument ou pratique musicale, permettant un retour en présentiel progressif pour tous les élèves. La rentrée de septembre nous a permis d'accueillir l'ensemble de notre public, avec de nouveaux élèves intéressés !

Ce dispositif a demandé à chaque collectivité accueillant nos 23 lieux de cours un effort de mise aux normes sanitaires important, et nous les en remercions.

A noter que depuis le 14 décembre, les adultes ne sont plus autorisés à suivre leur cours en présentiel, à l'instar de tous les Conservatoire de France. Les cours en distanciel sont maintenus, dans l'attente d'une réouverture au public majeur.

Jouer ensemble : des dispositifs pédagogiques qui privilégient l'apprentissage en groupe

Dans le cadre d'un protocole sanitaire très adapté à chaque pratique instrumentale ou vocale, les dispositifs de pratiques d'ensemble, placés au cœur du projet d'établissement du CRDD ont progressivement repris, essentiellement avec les élèves mineurs.

Ces dispositifs qui privilégient le plaisir de jouer ensemble, qui développent l'écoute, le respect de l'autre, l'oreille harmonique, le sens du groupe, sont des formes pédagogiques attractives : le public des AMOS est en augmentation cette année.

L'école, lieu d'accessibilité à la pratique artistique :

Le CRDD continue ses actions en lien avec l'Education Nationale : interventions dans les écoles maternelles et primaires, orchestre à l'école ou au collège, CHAM.

Une attention particulière a été portée dès septembre 2020 sur le développement de projets dans les écoles du Ribéraçais (CCPR) et du Montponnais, ainsi que des actions

de sensibilisation autour de Lalinde et Beaumontois-en-Périgord. Le CRDD a également réaffirmé sa présence dans le Haut Périgord, avec un projet musical dans les écoles de La Coquille et Thiviers, articulé autour du « Pierre et le loup » de l'orchestre des Joyeux Thibériens. Ces actions vont se poursuivre en 2021.

Les premiers pas du théâtre au CRDD

L'ouverture d'un cursus théâtre dans le contexte de crise sanitaire a été particulièrement difficile. Un stage a été organisé à Thiviers en février 2020, en lien avec la pièce « Un pays dans le ciel » mise en scène par Mathieu Roy de la Cie du Veilleur, accueillie au Nantholia.

En septembre 2020, un compagnonnage est engagé avec deux compagnies installées récemment en Dordogne :

- la Cie Thomas Visonneau, autour du spectacle « l'histoire du théâtre en 80 jours »,

- le collectif « les herbes hautes encore sauvages » autour de la pièce « Les orphelins » de Dennis Kelly.

L'objectif est de développer un projet pédagogique au sud (Bergerac) et au nord (Thiviers) du département, avec des actions dans des collèges de la CAB, et le lycée professionnel de Thiviers, préfiguration d'ateliers encadrés par le CRDD à la rentrée de septembre 2021, si l'enseignement en présentiel est autorisé.

Un bilan positif

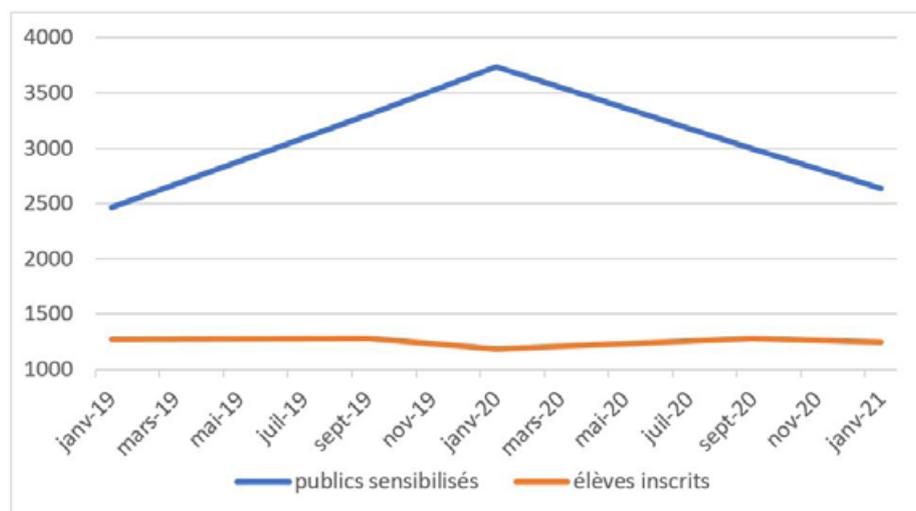
Ce rapport d'activité permet de faire un bilan des actions pédagogiques et artistiques du CRDD sur le territoire, dans le contexte particulier de cette année 2020 fortement impactée par des restrictions en matière d'accessibilité à la culture. Avec 1 248 élèves inscrits et grâce aux actions de sensibilisation, 2 634 personnes touchées par notre EAC, le rayonnement du Conservatoire reste actif et présent sur tout le département de la Dordogne.



I. 1. LE BILAN PÉDAGOGIQUE

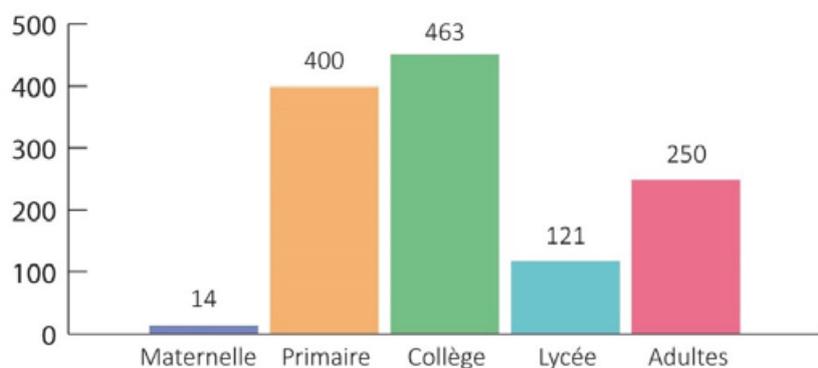
I. 1. 1. Le public

Evolution du nombre d'élèves de 2019 à janvier 2021



Le nombre d'élèves inscrits, malgré la situation sanitaire, reste assez stable.

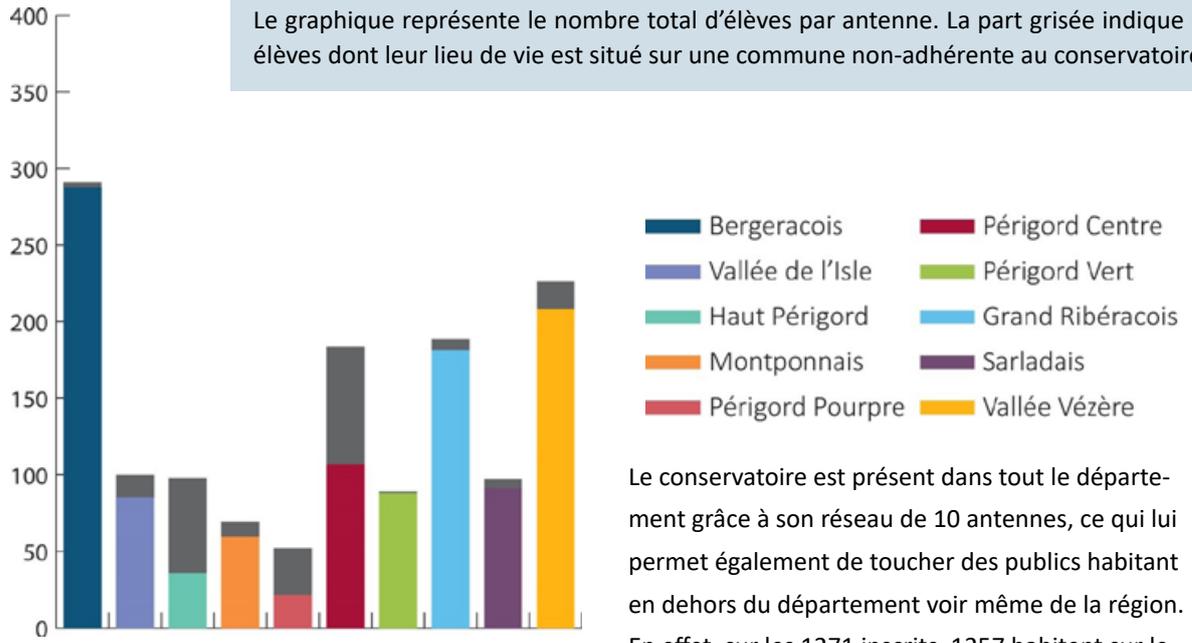
Le public « sensibilisé » grâce à l'EAC est en hausse depuis 2019, même si l'annulation de plus de 60% des actions à partir de mars 2020 a fait infléchir la courbe.



Répartition du nombre total d'élèves inscrits en fonction de leur tranche d'âge.



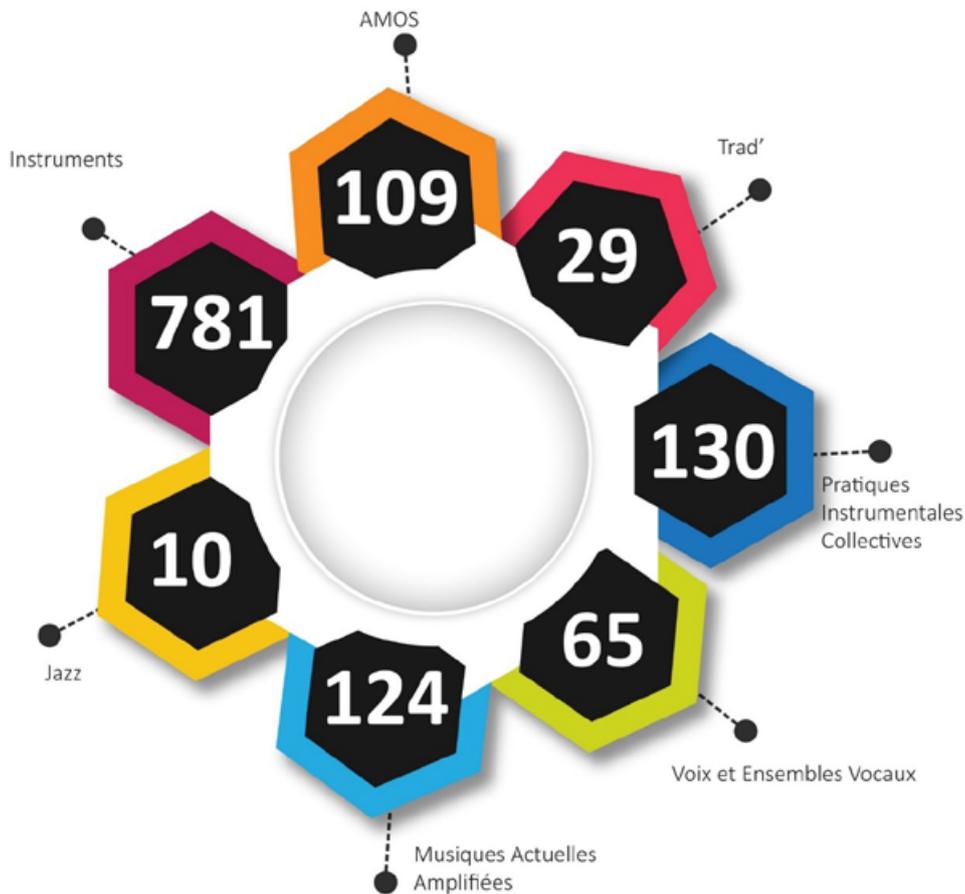
Le graphique représente le nombre total d'élèves par antenne. La part grisée indique les élèves dont leur lieu de vie est situé sur une commune non-adhérente au conservatoire.



Nombre d'élèves inscrits dans chaque antenne (communes adhérentes et extérieures)

Le conservatoire est présent dans tout le département grâce à son réseau de 10 antennes, ce qui lui permet également de toucher des publics habitant en dehors du département voir même de la région. En effet, sur les 1271 inscrits, 1257 habitent sur le territoire, 5 proviennent d'un département voisin et 9 d'une région voisine

Une grande diversité esthétique, très orientée vers la musique d'ensemble



DES DISPOSITIFS EN FAVEURS DE L'ACCESSIBILITÉ



34

Le Conservatoire avec le soutien du Département a mis en place une politique d'accès pour tous à la musique quel que soit les revenus de la famille. Ainsi, **38 enfants dont les parents sont allocataires du RSA** ont pu percevoir une aide du Conseil Départemental leur permettant de ne payer que 10€ de cotisation pour l'année 2020.

LA MULTIPLICATION DES CANAUX DE COMMUNICATION

La situation sanitaire de 2020 nous a poussé à trouver des solutions pour faire partager avec le public extérieur les actions mises en place au sein du Conservatoire. Nous avons développé plusieurs canaux de communication, notamment la création de notre chaîne YouTube. Au cours de l'année écoulée, nous avons participé à un mouvement national sur Facebook regroupant plusieurs dizaines de conservatoires français sous le #jesuischez-moijesuisconservatoire. Cela consistait à publier des vidéos

d'élèves pratiquant la musique. A partir de cet évènement, nous avons créé les goûters concerts. Chaque jour à 16h, nous mettions en ligne une vidéo d'un élève qui jouait depuis chez lui. Par la suite, nous avons fait appel à certains professeurs volontaires dans le projet de concerts à distance. Les ateliers Trad', les clarinettes, les flûtes et les Musiques Actuelles Amplifiées se sont prêtées au jeu. Après la rentrée, nous avons eu la chance de pouvoir réaliser 2 concerts : les 20 ans du Jeune

Chœur de Dordogne et le concert de l'Atelier Jazz des Amoureux de Musique (AJAM). Ces deux concerts ont été diffusés en direct sur Facebook.

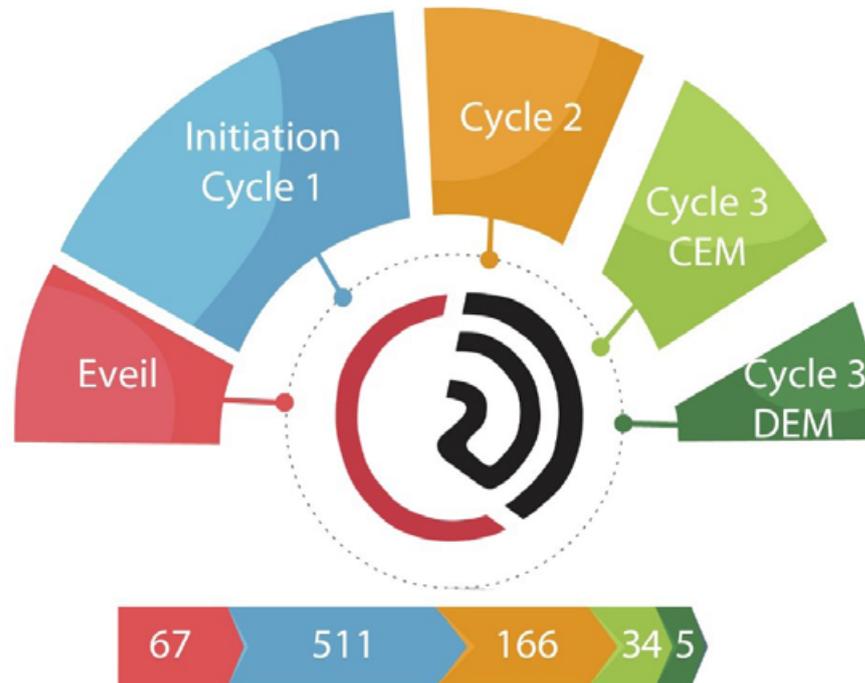
Pour la fin de l'année, nous avons également souhaité distribuer quelques cadeaux numériques sous la forme d'un petit calendrier de l'avent diffusant chaque jour de nouvelles vidéos d'élèves et d'enseignants.

Grâce à toutes ses initiatives, nous avons pu atteindre **13 615** vues sur nos différents canaux virtuels.



I. 2. L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les cursus diplômants

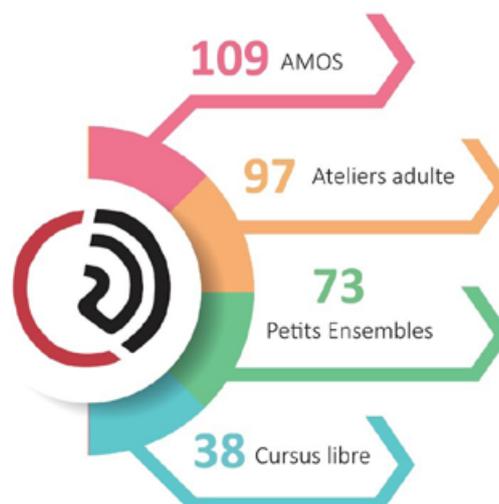


Nombre d'élèves inscrits dans les cursus nommés ci-dessus.

Le CEM (Certificat d'Etude Musicale) est un diplôme de fin d'études, validant le parcours de formation amateur dans un Conservatoire

Le DEM (Diplôme d'Etude Musicale) est un diplôme permettant à l'élève de continuer vers une pratique professionnelle. Il n'est délivré que dans un établissement labellisé par l'Etat.

DES PARCOURS PERSONNALISÉS



JOUER ENSEMBLE : DES DISPOSITIFS INNOVANTS

La pratique d'ensemble est au cœur des enseignements du CRDD. C'est aussi l'occasion d'imaginer de nouvelles méthodes d'apprentissage, plus accessibles à un public hésitant parfois à franchir les portes d'un Conservatoire.

Le conservatoire propose des partenariats avec l'Education Nationale par la mise en place d'Orchestres à l'École et Orchestre junior au collège. Cela permet un apprentissage instrumental lié à une pratique d'ensemble, au sein d'un collège ou d'une école, en temps scolaire et en total gratuité.

Nous proposons 4 dispositifs :

- 2 orchestres au collège, un à Thiviers au collège Léonce Bourliaguet et un à Mareuil sur Belle
- 2 orchestres à l'école, «Les cuivres d'Eugène» à l'école Eugène Leroy de Coulounieix-Chamiers et un autre à Bergerac, à l'école Jean Rostand, porté par l'Union Musicale Bergeracoise.

élèves AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale) répartis sur différentes antennes, apprennent ensemble un instrument, sans lecture de partition, dans le cadre de séances hebdomadaires d'orchestre bois, cordes, ou cuivres, ou même guitares et percussions. Certains AMOS sont accueillis dans des collèges, dans le temps hors scolaire. Cette pratique d'ensemble bénéficie d'un tarif d'accès très abordable, et favorise le « premier contact » avec l'institution : débiter un instrument, directement, sans prérequis de connaissance de la musique, dans un petit groupe, avec ses pairs.

Pratiques collectives en partenariats avec les orchestres d'harmonie du territoire. Nous avons 86 élèves qui jouent dans les harmonies du territoire. En effet, nous sommes en partenariat avec :

- L'Union Musicale Bergeracoise
- La Concorde
- La Saint Roch
- L'Harmonie de Ribérac
- L'Espérance Mareuillaise
- L'Orchestre d'Harmonie de Thiviers

Le dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) permet aux élèves inscrits au collège Clos Chassaing de pouvoir bénéficier d'un emploi du temps aménagé afin de pouvoir étudier la musique de façon plus approfondie. Cette année ce sont 49 élèves du Conservatoire sur les 92 inscrits qui ont pris part à ce dispositif.

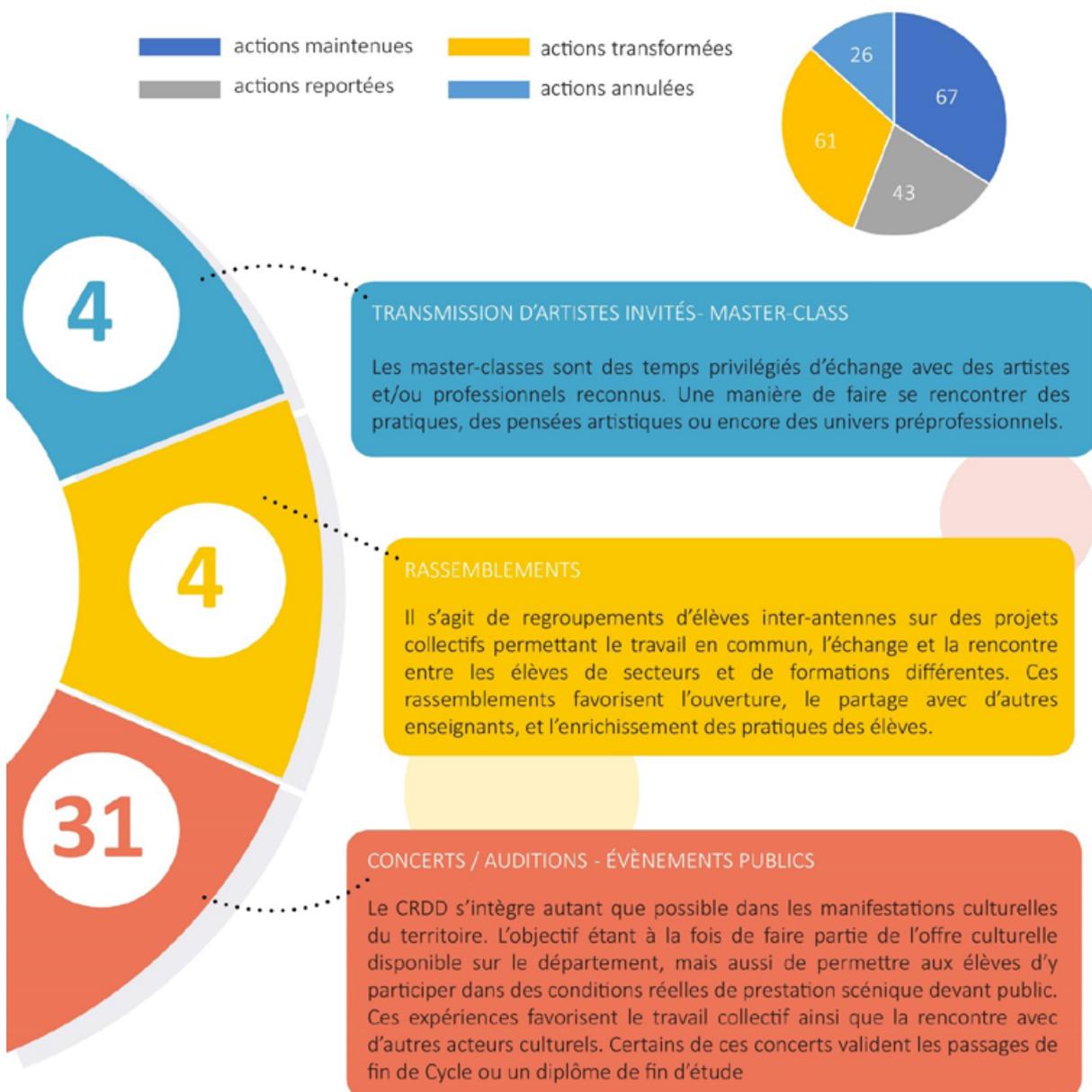


I. 3. L'ACTION CULTURELLE

Une action culturelle bien présente, malgré un contexte difficile

La programmation annuelle de l'action culturelle du CRDD a inévitablement été perturbée par la pandémie du COVID.

La succession de confinements, de protocoles sanitaires, de fermeture de salles... nous ont obligé à annuler et reporter un certain nombre d'évènements. Néanmoins les équipes ont su être inventives, et nous avons bousculé nos habitudes pour pouvoir faire exister les projets en cours. De nouvelles pratiques ont vu le jour, grâce notamment aux outils numériques. Vidéos, enregistrements, diffusions programmées ou en direct sur nos réseaux sociaux et sur le site du Conservatoire, ont permis de continuer à travailler sur les projets et surtout de les partager avec le plus grand nombre (publics, familles, élèves, partenaires...).





En raison du contexte sanitaire, les différentes prestations habituellement réalisées devant le public en extérieur, n'ont pu avoir lieu cette année. Les équipes du Conservatoire ont donc imaginé une fête de la musique virtuelle, diffusée sur la page Facebook et

le site du CRDD. Cette diffusion s'est faite en 2 temps : le 21 juin avec 21 vidéos et le 10 juillet avec 15 vidéos. Ces vidéos, pour une grande majorité, réalisées lors du premier confinement, sont le reflet de toute l'énergie développée par les enseignants et les élèves,

pour poursuivre les pratiques instrumentales en distanciel. Elles sont représentatives des différentes esthétiques pratiquées au Conservatoire, du plaisir de jouer ensemble et de partager.

FÊTE DE LA MUSIQUE VIRTUELLE



20 ANS DU JEUNE CHOEUR DE DORDOGNE



L'évènement, initialement prévu au mois de juin, a pu se réaliser le week-end du 19/20 septembre 2020 à l'espace André Malraux de Ribérac. L'anniversaire des 20 ans du JCD, a permis de rassembler

le chœur actuel et des anciens élèves. Au total une quarantaine de choristes étaient réunis sur scène pour revisiter le répertoire du cœur. Entre deux confinements, une petite fenêtre s'est ouverte,

permettant un concert, sous protocole, mais avec public. Celui-ci a été retransmis en direct sur la page facebook du Conservatoire.

L'ENFANT DE LA HAUTER MER



Le projet, initié en 2019, avait pour objectif de rassembler les élèves et les enseignants pianistes de différentes antennes du Conservatoire. Il devait être présenté dans le cadre de la manifestation culturelle Les Arts en Folie à Sarlat en mai 2020.

A partir du texte de Jules Supervielle et sur une musique de Martine Vialatte, les élèves ont pu associer et développer un travail musical, de lecture de texte, chorégraphique et de mise en espace.

Le choix a été fait de réaliser une journée de tournage afin de pouvoir présenter et partager le projet sous la forme d'un film qui sera diffusé courant 2021.

CONCERT DE L'AJAM



L'atelier Jazz Amoureux des Musiques (AJAM), s'est produit sur la scène du centre culturel "La Fabrique" de St Astier le 3 octobre 2020. Ce combo, composé d'une chanteuse et de

5 musiciens, défend un répertoire de standards jazz, ainsi que des standards pop dans la tradition du "jazz mainstream", dans l'esprit "thème et improvisation" cher au jazz. Le concert a pu se dérouler

en présence d'un public restreint (sur réservation) et a été diffusé en direct sur la page facebook du Conservatoire.

II. INSTANCES REPRÉSENTATIVES

II. 1. LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant qui prend les décisions à la majorité des représentants des collectivités adhérentes. Il a élu la présidente qui prépare et exécute les délibérations, ordonne les

dépenses, exécute les recettes et le représente en justice.

Les élections de mars et juin 2020 ont permis un grand renouvellement au sein des délégués du comité syndical. Ils se sont réunis

au cours de cinq séances, les 15 janvier, 12 février, 3 juillet, 8 septembre et 1^{er} décembre.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES ÉLUS PAR LEUR COLLECTIVITÉ AU COMITÉ SYNDICAL

Mme CAPPELLE Carline – Présidente – représentante du président du Conseil Départemental			
Mme ALLEGRE Oumel	Marsac-sur-l'Isle	Mme MALARD Sabine	Terrasson
Mme ANGLARD Régine	Conseil Départemental	Mme MARIN Cécile	Beaumontois en Périgord
Mme BESSEDE Christine	Montpon-Ménéstérol	Mme MENAGER Solange	Saint-Astier
M. CIPIERRE Thierry	Conseil Départemental	Mme MONTET Teresina	Champcevinel
Mme DEBORD Isabelle	Sanilhac	Mme RATINAUD Monique	CDC Dronne et Belle
Mme DESMET Béatrice	Coulounieix-Chamiers	M. SALINIE Patrick	CDC Sarlat Périgord Noir
Mme DUPEYRAT Valérie	Chancelade	M. SAVOYE Gérard	CDC Périgord Nontronnais
M. ESPARTA Vincent	Lalinde	Mme TEJERIZO Julie	CAB
Mme FAURE Michèle	La Coquille	M. TESTUT Michel	Conseil Départemental
M. FERRAND Denis	CDC Périgord Ribéracois	Mme TRAPY Nathalie	CAB
Mme GAUTHIER Florence	CDC Vallée de l'Homme	Mme VAVASSORI Séverine	Excideuil
Mme GERVAISE Nicole	Conseil Départemental	M. VILATTE Alain	CDC Pays de Fénelon
Mme HYVOZ Isabelle	Thiviers		

II. 2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires sont possibles à l'initiative de la collectivité ou de la moitié des représentants titulaires du personnel.

Le comité émet des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services du Conservatoire.

Ces avis, ne lient pas l'administration, sont soumis aux votes du collège des représentants du personnel et du collège des représentants de la collectivité.

En 2020, les membres du comité technique se sont réunis au cours de quatre séances, les 13 janvier, 3 juillet, 31 août et 23 novembre.

Représentants de la collectivité		Représentants du Personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Mme Carline CAPPELLE	Mme Régine ANGLARD	Mme Isabelle LOISEAU - LENSON	M Patrick PUECH
Mme Nicole GERVAISE	M Alain VAUGRENARD	M Didier DUPUY	M Lionel MORAND
Mme Stéphanie NETELENBOS	Mme Térésina MONTET	Mme Evelyne ROUX	Mme Béatrice MORAND

II. 3. LE COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de

travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.

En 2020, ils se sont réunis 4 fois les 16 mars, 4 mai, 31 août et 23 novembre 2020.

Représentants de la collectivité		Représentants du Personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Mme Carline CAPPELLE	Mme Régine ANGLARD	Mme Isabelle LOISEAU - LENSON	M Patrick PUECH
Mme Nicole GERVAISE	Mme Térésina MONTET	M Didier DUPUY	M Lionel MORAND
Mme Oumel ALLEGRE	Mme Nathalie TRAPY	Mme Evelyne ROUX	Mme Béatrice MORAND

III. LE BUDGET

III. 1. LES DÉPENSES

Compte	FONCTIONNEMENT	
	BP+BS+DM 2020	BP 2021
011- Charges à caractère général	374 100,00 € (10.39 %)	377 050 € (10.08 %)
012- Charges de personnel	3 212 522,98 € (87.51%)	3 222 800 € (86.17 %)
68- Dotation aux amortissements	60 000,00 € (1.63 %)	49 303,59 € (1.32 %)
65- Autres charges de gestion courante	10 000,00 € (0.28 %)	10 000,00 € (0.27 %)
66- Charges financières	1 500,00 € (0.04 %)	1 500,00 € (0.04 %)
67- Charges exceptionnelles	5 000,00 € (0.15 %)	5 000,00 € (0.13 %)
022- Dépenses imprévues	Néant	73 020,14 € (1.95 %)
68 – Dotations- provisions		1 500 € (0.04 %)
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 663 122,98 €	3 740 173,73 €
INVESTISSEMENT		
Compte	BP+BS+DM 2020	BP 2021
020 – Dépenses imprévues	Néant	6 500 € (5.91 %)
20 Immobilisations incorporelles (licences)	20 000,00 € (42.55 %)	20 000 € (18.18 %)
21 Immobilisations corporelles (Matériel de bureau, mobilier, autres immo... instruments)	27 000,00 € (57.45 %)	83 500 € (75.91 %)
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 000,00 €	110 000 €

III. 2. LES RECETTES

Compte	FONCTIONNEMENT	
	BP+BS+DM 2020	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	329 122,98 € (8.98%)	462 673,73 € (12.37 %)
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	26 000,00 € (0.72 %)	40 000,00 € (1.06 %)
70- Produits des services	406 000,00 € (11.08 %)	304 000,00€ (8.13 %)
74- Subvention Etat		
74- Participation département	1 800 000,00 € (49.14 %)	1 830 000,00 € (48.93 %°)
74- Communes et Interco adhérentes	1 100 000,00 € (30.03 %)	1 100 000,00 € (29.41 %)
75- Autres produits de gestion courante	2000,00 € ((0.05%))	2 000,00 € (0.06 %)
78 – Reprise sur provisions	Néant	1 500,00 € (0.04 %)
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 663 122,98 €	3 740 173,73 €

INVESTISSEMENT		
Compte	BP+BS+DM 2020	BP 2021
001- Résultat d'investissement reporté (excédent)	185 066,50 € (75.52 %)	205 101,16 € (76.50 %)
040 – Dotation aux amortissements	60 000,00 € (24.48 %)	49 303,59 € (18.39 %)
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		13 700 € (5.11 %)
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	245 066,50 €	268 104,75 €

IV. LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

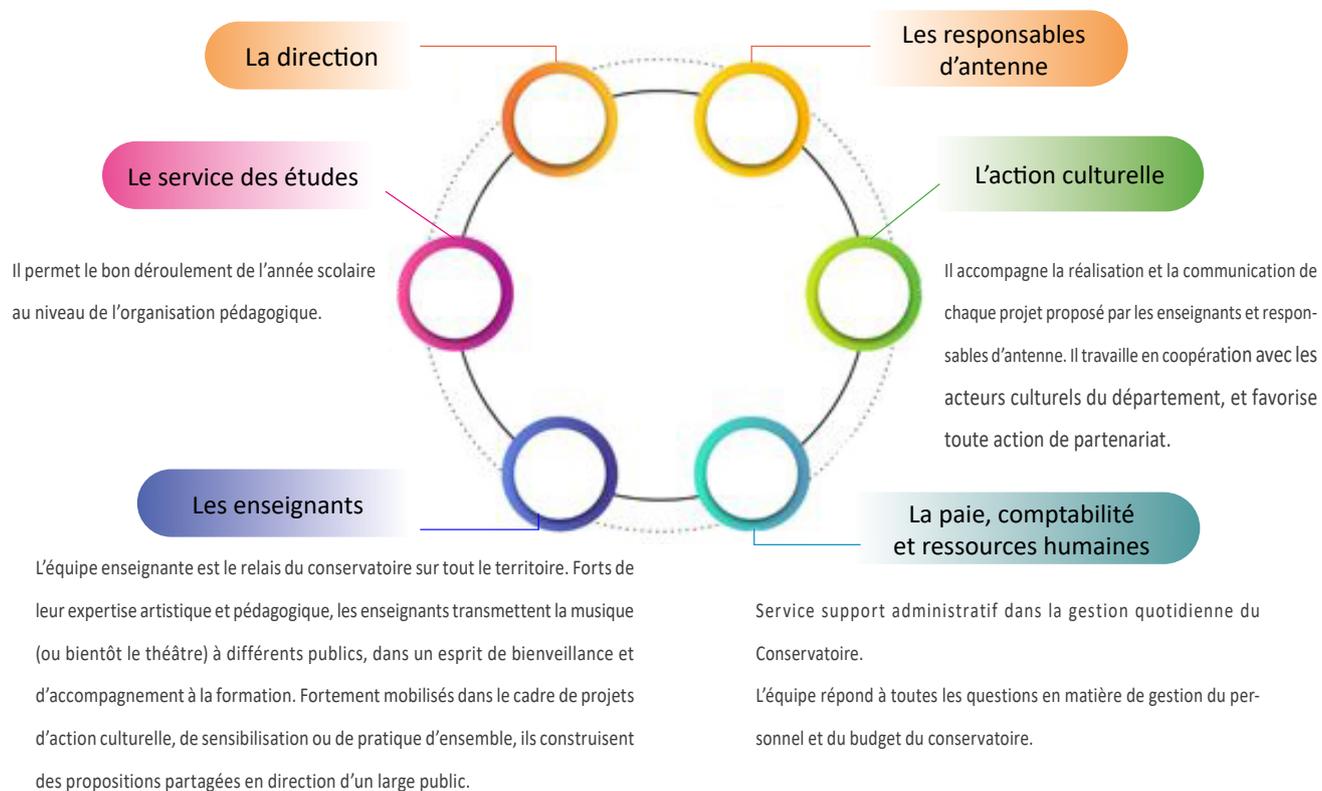
IV. 1. LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DU CONSERVATOIRE

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des différentes équipes qui travaillent ensemble au Conservatoire. Le descriptif n'est pas une liste exhaustive des compétences mais donne un aperçu du fonctionnement transversal du Conservatoire.

En lien avec la présidente du Syndicat Mixte, la direction détermine le projet d'établissement et définit l'orientation pédagogique, artistique et culturelle de la structure. Elle prend les décisions nécessaires au bon fonctionnement du

Conservatoire, en concertations avec les équipes administratives, financières et pédagogiques. Ambassadeurs, ils développent le projet global du Conservatoire sur leur territoire, en animant les équipes pédagogiques, créant du lien avec les élèves,

leur famille, mais aussi les partenaires locaux. Ils pilotent les projets d'action culturelle de leur antenne, et sont les interlocuteurs de leur commune ou intercommunalité.



IV. 2. L'EFFECTIF DU CONSERVATOIRE

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF POURVU	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4	
Adjoint Administratif	C	3	
Sous-Total		11	1
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C	0	1
Sous-Total 2		0	1
FILIÈRE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe	A	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	9	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	25	7
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^e classe B	B	10	
Assistant d'enseignement artistique	B	10	
Sous-Total 3			7
TOTAL GENERAL (1+2+3)		70	9

IV. 3. LE PARC INSTRUMENTAL

Le conservatoire dispose d'un parc instrumental vivant, pour mettre à disposition du public des instruments adaptés à leur apprentissage.

A présent doté d'un régisseur, le conservatoire s'est engagé dans un travail important d'expertise et de remise en état de son parc. Cela passe par l'acquisition d'instruments « petites mains » pour

rester au plus près de la réalité de nos élèves. C'est aussi le renouvellement de pianos, batteries, matériel son sur l'ensemble de nos antennes.

Le parc instrumental propose 2 services :

- la location d'instruments : chaque élève peut louer un instrument au conservatoire. Ce sont environ 150 instruments qui sont proposés à la location. Nous mettons également à disposition gratuitement les instruments pour les élèves inscrits en AMOS et en orchestre à l'école ou bien au collège,
- la parthèque : Que vous soyez élève ou bien professeur, un fond documentaire et sonore est mis à votre disposition. Chacun peut venir consulter sur place ou bien emprunter toute sorte de documents.



PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE



PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	176
I. PORTER LE GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE	178
II. SENSIBILISER ET DONNER ENVIE	183
III. ANIMER	191
IV. FAIRE DIALOGUER	192
V. EDUQUER ET FORMER	193
VI. AMÉLIORER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT	198

PRÉSENTATION

Une année atypique

Qualifier cette année 2020 d'atypique relève indubitablement d'un euphémisme tant, à bien des égards, elle a échappé à ce que l'établissement a pu connaître jusqu'à présent :

En raison bien évidemment de la crise sanitaire.

Celle-ci a tout d'abord conduit l'établissement à fermer ses portes au public pendant 5 mois ½, à raison de 2 périodes de confinement (du 15 mars au 30 juin, puis à compter du 30 octobre) à l'instar des différents établissements culturels et/ou recevant du public.

Elle est également à l'origine d'une dilution quasi complète des activités de médiation en lien avec les établissements scolaires, faute de pouvoir les accueillir, et, selon les périodes, de pouvoir intervenir dans les établissements concernés. Elle a conduit le Pôle à revisiter son offre de médiation estivale afin de prendre en compte les prescriptions sanitaires (suppression des ateliers privilégiant les manipulations). L'obligation du port du masque au sein du centre d'accueil à compter du début du mois d'août (ou dès le début de l'été au sein des ateliers) a indéniablement pesé sur les comportements du public qui a, dès lors, privilégié les activités extérieures.

Elle nous a amenés en outre à différer la relance du travail d'animation de réseaux, dans une période où limiter les rassemblements constitue une priorité. L'incapacité à se

projeter quant à une reprise de l'activité a par ailleurs considérablement handicapé la construction de la programmation culturelle de l'établissement.

En raison également de nombreuses vacances de postes au sein de l'équipe freinant la mise en place et le suivi des projets : absence de direction de l'établissement sur le 1^{er} semestre, absence du chef de projet médiation scientifique depuis la mi-février, vacance du poste d'enseignant chargé des relations avec les établissements scolaires entre juin et début novembre, vacance du poste de chef de projet tourisme sur toute l'année, absence d'un des 2 médiateurs pour raison de santé pendant 7 semaines.

La conjonction de ces deux considérations n'a permis à l'établissement d'être en 2020 au rendez-vous des projections qui avait

été présentées en conseil d'administration en début d'année. Pour autant, comme nous le verrons, l'implication de l'équipe dans le développement des activités et la mise en œuvre du projet d'établissement s'est poursuivie de manière significative.

Des chiffres de fréquentation peu significatifs, avec quelques signes encourageants dans un contexte plutôt morose.

La fréquentation de l'établissement sur l'année 2020 s'élève à près de 50 000 visiteurs, sans commune mesure évidemment avec les années précédentes (- 40 %), le centre d'accueil ayant été fermé au public la moitié de l'année.

A période d'ouverture comparable (sur 6 mois : janvier, février et de juillet à octobre), **la baisse de fréquentation est évaluée à -11 %**, reflet en début d'année de la poursuite de l'érosion enregistrée ces dernières années, puis de l'impact de la crise sanitaire. Seul le mois de juillet détonne avec une progression de la fréquentation de l'ordre de 6 % par rapport aux mois de juillet 2018 et 2019. La perte des groupes scolaires et les contraintes sanitaires pesant sur l'organisation de manifestations n'ont, ensuite, pas permis à l'automne de redresser la situation, en amont de la fermeture complète de l'établis-

sement au cours des vacances scolaires de la Toussaint.

Cette évolution ne tranche pas avec celle enregistrée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) quant aux données de fréquentation des « musées et sites de visites ». Au contraire même, il semblerait que le Pôle ait mieux résisté que ses homologues avec une baisse de 3 % sur les 3 mois d'été (contre une moyenne de 6 % pour la catégorie) et une baisse limitée à 7 % (contre -46 %) sur le seul mois de septembre.

L'activité en milieu scolaire s'en est ressentie très fortement, avec à peine un quart du public touché par rapport à l'année précédente (303 élèves contre 1002 en 2019). Concernant les activités de médiation vers le grand public, l'écart le plus important est constaté sur le « préhistolab », activité phare où le public vient s'initier aux sciences de l'archéologie, à force de manipulations et d'interactions avec les médiateurs chargés de l'activité, ... dispositif de médiation que les mesures sanitaires n'autorisaient plus sous le même format (248 inscrits contre 7848 en 2019).

Les autres ateliers ont plutôt bien résisté alors que l'éventail des propositions était considérablement élargi (une moyenne de 29 propositions hebdomadaires pendant la période estivale) avec une progression de la fréquentation des balades commentées, le public privilégiant probablement

les activités en extérieur où le port du masque n'était pas obligatoire et les risques de contagion plus faibles.

La fréquentation de la médiathèque est également en forte baisse compte tenu de la suppression des activités jeune public source d'attractivité en période estivale, mais incompatibles avec les mesures sanitaires en vigueur.

Enfin, et pour terminer sur une note encourageante, **l'accueil a retrouvé son rôle d'information et d'orientation du public**. Dès la réouverture de l'établissement début juillet, la décision a été prise de repositionner la banque d'accueil dans le flux du public côté village, dissociée de la boutique et de réinstaurer un second accueil côté passerelle, abandonné il y a quelques années.

La fréquentation de l'accueil, en 2019, était marginale (de l'ordre de 8 % du public fréquentant l'établissement), en baisse régulière depuis plusieurs années, soulevant très clairement la pertinence de la mission d'orientation des publics assignée par le projet d'établissement. Sa relocalisation d'une part et son dédoublement d'autre part, quand bien même cela a généré des contraintes de fonctionnement et de gestion de personnel, le repositionnent très clairement dans son rôle et dans sa capacité à mener à bien ses missions (près de 30 % du public fréquentant l'établissement s'est ainsi adressé aux agents d'ac-

cueil au cours du mois de juillet), atteignant ainsi un niveau qui n'avait été atteint qu'à l'ouverture de l'établissement, avec des effectifs plus étoffés que ce qu'ils sont actuellement. Forte de ces 1^{ers} indicateurs positifs, la réflexion va se poursuivre pour en améliorer encore l'audience et le niveau de service pour les années à venir.

En dépit du contexte difficile traversé en 2020, l'équipe a poursuivi son implication dans la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses cinq orientations stratégiques, avec néanmoins un certain nombre d'inflexions apportées.

I. PORTER LE GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE

I. 1. OBTENTION DU LABEL ET REMISE OFFICIELLE

(Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)

Le 31 janvier 2020, Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a attribué à la vallée de la Vézère le label Grand Site de France. Ce label récompense le travail mené par les acteurs du territoire depuis 10 ans pour préserver durablement les patrimoines naturels et culturels du territoire.

Pour célébrer cette labellisation, une cérémonie a été organisée, réunissant les porteurs du projet (Etat, CD24, Région NA, Communautés de communes), de l'ensemble des partenaires du Grand Site de France (RGSF, EPIDOR, SMBVVD, Office de Tourisme, CDT, CRPF, CEN, Pays Périgord Noir,

CAUE...), les maires du territoire et les personnes investies dans la démarche depuis le début.



Au total, 100 personnes ont participé à cet évènement institutionnel et festif qui reconnaissait la valeur patrimoniale de la Vézère et l'enjeu commun de préserver ce site.

Cette journée a permis aux acteurs investis dans la démarche depuis 10 ans de se féliciter de cette

distinction nationale obtenue par le territoire. C'est à la fois un achèvement d'un long travail accompli et le début d'un nouveau projet.



I. 2. ORGANISATION DE LA 1ÈRE FÊTE DU GRAND SITE DE FRANCE

(Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)

Pour célébrer la labellisation Grand Site de France avec les habitants du territoire, la première fête du Grand Site de France vallée de la Vézère a été organisée le weekend du 9, 10 et 11 octobre 2020.

Au-delà de la volonté de célébrer cette distinction nationale, l'organisation de cette fête avait pour objectifs de sensibiliser habitants et visiteurs à la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du territoire, d'attirer l'attention sur la fragilité de cet environnement

et sur les enjeux portés collectivement par les partenaires du Grand Site de France pour sa préservation. La fête du Grand Site de France a été organisée sur tout le weekend, mobilisant différents partenaires, élus et associations dans l'organisation des animations. Ce weekend fut également l'occasion de fêter les 10 ans du centre d'accueil du Pôle d'interprétation de la Préhistoire à travers une exposition retraçant l'évolution du site, de la Préhistoire à aujourd'hui.

Le 1er jour, les participants à la fête ont pu découvrir le spectacle de Daniel Chavaroché, conteur local, ainsi que l'inauguration de deux nouvelles expositions :

« Minéralités », valorisant la minéralité de la Vézère,

« Saurez-vous me reconnaître » du réseau des Grands Sites de France, valorisant les 21 territoires labellisés Grand Site de France.

Le samedi, des balades commentées illustrant la diversité d'actions du projet Grand Site de France ont

été tenues sur l'ensemble du territoire. Préhistoire, architecture, savoir-faire, agriculture, biodiversité et paysage ont été les thématiques des animations.

Le dimanche matin, une transhumance a été organisée à Meyrals pour valoriser le pastoralisme.

Tout au long de la journée, la manifestation se déroulait au Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Les visiteurs pouvaient participer à des ateliers et assister à des démonstrations, autour des savoir-faire, préhistoriques et contemporains.

Des partenaires du Grand Site de France étaient présents pour présenter leurs missions et actions sur le territoire. Un manège à énergie parentale renouvelable et un concert de clôture a permis de partager un moment convivial.

Au total, cette manifestation aura réuni durant les 3 jours plus de 1 000 personnes sur l'ensemble du week-end. Au regard du contexte sanitaire et du temps pluvieux, la fête a été un succès. Les participants ont apprécié la qualité et la

diversité des animations proposées. Une nouvelle fête sera organisée le 1er week-end d'octobre 2021. Afin d'en développer l'appropriation par les acteurs locaux, un appel à participation sera lancé au cours du 1^{er} semestre 2021.



I. 3. ORGANISATION D'UN CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE (Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)



Un axe de travail important du Grand Site de France est le partage et la transmission du projet de territoire auprès des habitants et visiteurs. Dans ce cadre, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a lancé un concours photographique

des paysages du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

L'objectif de ce concours photo est multiple : recueillir des photographies du territoire, révéler sa beauté et sa diversité, mobiliser la population autour des paysages du Grand Site.

Les participants devaient proposer des photos selon 3 thèmes imposés : Fenêtre sur paysage - Le paysage que je préfère - L'impact du monde contemporain dans le paysage

Le concours photo a débuté en mai 2019 et a pris fin en septembre 2020. 14 adultes et 1 enfant y ont participé.

Une communication a été déployée sur cette opération : Communiqué de presse envoyé tous les mois

aux journaux locaux. Deux articles sont parus. Publication mensuelle sur les réseaux sociaux. Envoi de l'affiche et du communiqué de presse tous les mois aux offices de tourisme, commune, intercommunalités du Grand Site de France et aux clubs photographiques locaux. L'évaluation de ce concours photo est mitigée tant sur le nombre de participants qui n'est pas élevé que sur la qualité des photographies.

Il est difficile d'établir un bilan de cette opération. Peut-être remis en question : la diffusion de l'information, la difficulté des thèmes du concours ayant freiné les participants, les lots peu attrayants. Le concours photo sera valorisé à travers une exposition présente au Pôle d'interprétation de la Préhistoire en 2021.

1.4. ANIMATION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

(Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)

Au cours de l'année 2020, plusieurs instances de gouvernance ont été réunies dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions Grand Site de France Vallée de la Vézère :

- 1 Comité de Pilotage en février 2020
- 1 Conseil des collectivités locales en décembre 2020
- 2 Cellules projets en juillet et décembre 2020, avec élargissement de sa composition aux ser-

vices tourisme de la Région et du Département

Au cours du dernier Conseil des collectivités locales, la réactualisation des élus membres des groupes de travail a été initiée.

1.5. OPÉRATION INFLUENCEURS

(Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)

Cette opération de communication, portée par le Réseau des Grands Sites de France à l'échelle nationale, vise à promouvoir les expériences singulières que les visiteurs peuvent vivre dans les Grands Sites de France, mais aussi de faire connaître le label Grand Site de France et les Grands Sites auprès du grand public, notamment la cible des 18-35 ans.

Elle a été réalisée en partenariat avec le Réseau des Grands Sites de France, son agence de com-

munication RP Digital ainsi que les 4 Offices de Tourisme du territoire du Grand Site de France.

Maryne Arbouys et Jules Bloiseur du blog « Explore le monde » se sont engagés à remplir une mission de communication digitale durant leur séjour (du 15 au 18 octobre 2020). Le public cible de cette opération est principalement les jeunes couples, sans enfant, approchant la trentaine.

Une vidéo de promotion du séjour d'environ 3 minutes et un teaser de cette même vidéo (moins d'une minute) seront utilisés dans le cadre de l'exposition axée sur la découverte de la Vallée de la Vézère. La venue des influenceurs lors de l'inauguration de l'exposition avec une visibilité de l'évènement sur leurs réseaux sociaux est également prévue.

Les attentes du Grand Site de France Vallée de la Vézère concernaient une meilleure visibilité

sur les réseaux sociaux et sur le territoire (habitants et visiteurs), la promotion de la vallée de la Vézère auprès d'un public jeune (18-35 ans) et d'un tourisme durable accès sur la découverte sensible nécessitant peu la voiture, la réalisation de photos promotionnelles du Grand Site de France et de ses actions et d'une vidéo axée sur les sens en vue de sa diffusion dans la future exposition du Grand Site de France.

Sur le Facebook du Grand Site de France Vallée de la Vézère, pratiquement 2000 personnes ont été touchées par les publications concernant cette opération, augmentant sensiblement le nombre d'abonnés de la page. Pour Explore le Monde, leurs publications ont touché 23 600 personnes.

Sur Instagram, moteur privilégié pour cette opération, les publications d'Explore le monde ont touché 27 614 personnes. Les abonnés du compte Instagram du Grand Site de France ont sen-

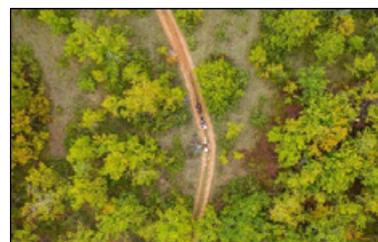
siblement augmenté. Grâce à la communauté importante d'Explore le Monde, la vallée de la Vézère a été mise à l'honneur. De nombreux messages de followers ont indiqué vouloir venir visiter la vallée de la Vézère.



Un article sur le site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire a également été créé. Sa diffusion a été relayée par la newsletter mensuelle du mois de janvier 2021. Un article est également paru dans la presse locale à l'issue de la venue des influenceurs, permettant une visibilité supplémentaire au Grand Site de France.

L'opération influenceurs a permis d'améliorer la compréhension des valeurs du label et la visibilité du Grand Site de France Vallée de la

Vézère des acteurs ayant accueillis les bloggeurs. Nombre d'entre eux n'avaient pas, ou peu, conscience de cette reconnaissance nationale sur le territoire. De même, les acteurs du territoire ayant participé à l'opération ont tous émis des avis positifs sur cette expérience. Cependant, cette opération ayant eu lieu en octobre 2020, en pleine crise sanitaire, il leur est difficile d'évaluer l'impact de cette communication. Nous reviendrons vers eux à ce sujet, en 2021.



1.6. LOGO GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE VÉZÈRE

(Axe 6 du programme d'actions Grand Site de France)

Le label Grand Site de France et son logo sont déposés à l'INPI par l'Etat qui en est le propriétaire. Ils sont confiés par le Ministère chargé des sites à la structure gestionnaire qui a reçu le label Grand Site de France pour le territoire concerné et le projet associé. C'est elle qui devient responsable de son usage,

par délégation du Ministère, en relation avec ce territoire.

Le logotype Grand Site de France est la signature graphique du label Grand Site de France. Ce logo doit être utilisé selon les indications figurant dans la charte graphique nationale, sans modification.

Cet ensemble (logo et cartouche) s'inscrit dans une politique paysagère portée par le Ministère de la Transition Ecologique et est utilisé par le gestionnaire. Il n'est pas un logo touristique ou de destination, il illustre le territoire et le projet. Par un effet de collection, il renforce l'identification visuelle collective des Grands Sites de France.

Le logo a été réalisé en interne en collaboration avec la DREAL et le RGSF afin de respecter la ligne graphique nationale.



Par la suite, il a été présenté et officiellement, il a été validé par le Ministère chargé des Sites et le Réseau des Grands Sites de France. Une charte d'utilisation et une convention unique d'utilisation ont également été réalisées pour encadrer l'usage du logo.

La convention d'utilisation avec chaque utilisateur acte l'autorisation d'utiliser le logo. Cette convention d'utilisation certifie que l'utilisateur respecte la charte

d'utilisation et que les éléments sur lesquels le logo sera apposé sont validés par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Le logo représente l'ensemble des composantes du paysage du Grand Site de France Vallée de la Vézère (les falaises, la rivière, l'architecture, l'agriculture, la préhistoire). La couleur du fond s'inspire de l'ocre jaune et de la couleur de la pierre calcaire des maisons.

Concernant sa diffusion sur le territoire, pour l'heure, seule la commune des Eyzies a utilisé le logo Grand Site de France dans le cadre de sa newsletter mentionnant la Fête du Grand Site de France.

Une autorisation exceptionnelle a été donnée à l'Office de Tourisme du Terrassonnais pour la rédaction de son guide touristique de 2021.

La valorisation du Grand Site de France dans les outils de communication des Offices de Tourisme est un axe important de travail du début d'année 2021.

Pour l'heure, seules les communes et les intercommunalités jouissent du droit d'usage du logo, après validation de l'équipe du Grand Site de France. Un travail avec les Offices de Tourisme va être lancé.

De plus, afin d'accroître la visibilité du Grand Site de France Vallée de la Vézère, pour faciliter la communication et pour qualifier l'information, un pack communication prêt à l'emploi sera disponible pour tous les partenaires. Il sera constitué de photos libres de droits et des textes de présentation.

1.7. GUICHET UNIQUE

(Axe 2 du programme d'actions Grand Site de France)

Instance initiée en 2013, le Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration ou extension (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres).

Les objectifs sont de bénéficier d'un accompagnement concerté et de conseils ciblés en amont d'un dépôt de permis de construire ; permettre une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre, par le biais d'un service de proxi-

mité ; orienter le projet de travaux vers une plus grande intégration dans le contexte paysager remarquable de la vallée ; faciliter la procédure d'instruction des projets.

Les services compétents et adaptés à la demande du porteur de projet, qui instruisent par la suite les dossiers, sont présents : Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service instructeur de la Communauté de Communes,

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, Chambre d'agriculture (pour les projets agricoles), Maire de la commune ou son représentant.

Les porteurs de projets prennent rendez-vous auprès de l'équipe du Grand Site de France. Selon la nature du projet et la parcelle concernée, le Guichet Unique a lieu dans les locaux du Pôle d'interprétation de la Préhistoire ou directement sur site. Il se déroule une fois par mois et est gratuit.

Durant l'année 2020, 6 réunions du guichet unique ont eu lieu en présentiel, 3 en format dématérialisé et 3 ont été annulées (crise sanitaire). Au total, ce sont 31 dossiers étudiés.

Le Guichet Unique est une instance saluée par les services instructeurs et par le ministère. Les projets instruits après un passage en Guichet Unique sont de meilleures qualités. Cette instance permet également d'accroître la concertation et la médiation locale sur les sujets d'urbanisme et d'architecture en secteur protégé. Un travail d'évaluation approfondie sera conduit courant 2021.

Des améliorations sont à réaliser : un travail spécifique est à mener sur les projets agricoles (souvent additionné avec la mise en place de panneaux photovoltaïques) de plus en plus nombreux ainsi qu'une sensibilisation des communes des coteaux sur lesquelles peu de projets sont étudiés et dont la qualification de l'urbanisation est importante pour diminuer l'impact paysager.

Par ailleurs, l'année 2020 a donné lieu à la conception et la mise en forme d'une nouvelle plaquette de présentation du dispositif, qui va pouvoir être diffusée à compter de cette année.

Enfin 2020 a donné lieu à un important travail préparatoire, préalable à l'engagement opérationnel de différents volets du programme d'action : schéma d'interprétation, programme de dégagement de falaises, lancement d'une étude sur les boisements de châtaigniers, formalisation des partenariats avec le Conservatoire des Espaces Naturels et avec le CAUE 24, lancement d'une étude complémentaire sur la signalisation d'information locale, révision du guide de coloration du bâti, élaboration d'un cadastre solaire, ... autant d'actions qui devraient voir le jour en 2021.

II. SENSIBILISER ET DONNER ENVIE

Le projet d'établissement positionne le Pôle dans des missions de centre d'interprétation de la préhistoire, en s'inspirant des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Il se doit de susciter l'intérêt, la curio-

sité et de sensibiliser les publics sur la thématique de la préhistoire et de ses paysages, introduisant la découverte du territoire et invitant le visiteur, par une programmation culturelle régulière et diversifiée, à approfondir ses connaissances, en

mobilisant les ressources documentaires de l'établissement, en fréquentant les sites patrimoniaux du territoire, en allant à la rencontre des scientifiques invités au sein de l'établissement.

II. 1. UNE EXPOSITION PERMANENTE À RÉINVESTIR

L'exposition permanente est identifiée comme la pierre angulaire de cette ambition. Toutefois, l'absence d'investissement ces dernières années tant dans son contenu que dans la scénographie en constitue la principale limite au point qu'une partie des équipements défectueux depuis près

de 3 ans, ont dû être désinstallés. Réinvestir l'exposition permanente devra constituer l'une des priorités des prochaines années, dès lors que les ressources internes auront été retrouvées avec le recrutement d'un nouveau chef de projets « médiation scientifique ».

II. 2. UNE PROGRAMMATION CULTURELLE BOULEVERSÉE PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

La programmation culturelle de l'établissement se décline annuellement par une offre d'expositions, de conférences et de manifestations dédiées à des publics très variés. Un programme spécifique d'animations est aussi proposé pendant les vacances scolaires (ateliers et visites guidées).

Cette année particulière n'a pas permis de mettre en œuvre et de développer le programme initialement prévu, ni de mener à terme l'exposition sur le Grand Site Vallée de la Vézère devant être présentée sur une année et pour laquelle l'équipe travaillait depuis plusieurs mois.

Concernant les expositions, le choix, depuis 2016, d'alterner, une année sur deux, création et accueil d'expositions itinérantes, en a été perturbé. Il a donc fallu trouver rapidement de nouvelles exposi-

tions pour adapter la programmation aux conditions sanitaires pour la réouverture estivale.

Le choix s'est porté sur une exposition accueillie telle quelle et deux autres expositions qui ont été adaptées. Deux expositions photos supplémentaires ont également été créées pour l'automne et ouvertes à l'occasion de la fête du Grand Site. Un gros investissement en temps de création d'expositions a été fourni par l'équipe pour pallier ce changement de programme, parallèlement à la conception d'une nouvelle exposition pour février 2021. Un travail a par ailleurs été initié pour la mise à l'itinérance des expositions anciennes ou à venir. Quant aux conférences et manifestations prévues, certaines ont pu être réalisées avec une jauge réduite compte-tenu des mesures sanitaires en place ;

les autres seront, dans la mesure du possible, reportées en 2021.

L'arrivée de la nouvelle direction s'accompagne également de deux inflexions :

Travailler à la mise en synergie de l'ensemble des actions de médiation conduites par l'établissement (expositions, programmation culturelle, activités de la médiathèque, ateliers et offre de médiation) autour d'un fil directeur thématique annuel.

Se donner des perspectives avec identification des thématiques pour les 3 prochaines années :

2021 : BD & préhistoire, les représentations de l'homme préhistorique

2022 : le grand site de France et la découverte sensorielle des patrimoines du territoire

2023 : Gestes et savoir-faire

EXPOSITIONS TEMPORAIRES

POURSUITE, DÉBUT 2020, DES EXPOSITIONS INITIÉES EN 2019

Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine - 14 juin 2019 > 3 mai 2020

(interrompue le 15 mars 2020, avec la fermeture sanitaire de l'équipement au public).

L'exposition conçue par le Pôle veut inciter le public à s'interroger sur son rapport à la préhistoire et au passé, sur la place que la préhistoire tient aujourd'hui dans la région Nouvelle-Aquitaine qui possède un très riche patrimoine préhistorique. Elle traite des grands

traits saillants du patrimoine préhistorique en Nouvelle-Aquitaine, des métiers qui font vivre la préhistoire d'un point de vue scientifique mais également touristique, de l'appropriation par les habitants de la région et les visiteurs de ce patrimoine particulier.

Un patrimoine de pays en devenir - 14 juin 2019 > 31 janvier 2020

Cette exposition réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Dordogne permet de comprendre la place du patrimoine du Pays dans l'architecture

vernaculaire, son implantation dans l'environnement paysager d'hier et de s'interroger sur son devenir (nouveaux usages du petit bâti, éléments participants à la vie locale...). Elle a été complétée par

une sélection d'outils de différents artisans et par le film documentaire Regards sur le petit patrimoine de Joseph Gorbanevsky.

La grotte Shulgan-Tash peintures du Paléolithique de l'Oural, le géoparc Yangan-Taou, le géoparc Torataou » - 14 juin 2019 > 15 mars 2020

Cette exposition vise à faire découvrir le patrimoine préhistorique et naturel du Bachkortostan et faire connaître cet art pariétal eurasiatique d'autant plus intéressant qu'il est éloigné géographiquement et très proche de l'art franco-can-

tabrique par son style, sa datation... L'exposition sur la grotte a été créée par le Centre scientifique et technologique sur la protection et l'utilisation des biens immobiliers du patrimoine culturel de la République du Bachkortostan. En

collaboration avec ce centre et le Laboratoire International Associé (Artemir) le Pôle a conçu des panneaux complémentaires pour accueillir cette exposition.

NOUVELLES EXPOSITIONS

Rahan, fils des âges farouches - 1^{er} juillet 2020 > 17 janvier 2021

(interrompue le 30 octobre 2020, avec la fermeture sanitaire de l'équipement au public)



Rahan

Une exposition conçue par le Musée des Tumulus de Bougon et la Cité Internationale de la BD et de l'Image d'Angoulême qui propose une découverte tout public de la préhistoire et de la bande dessinée à travers de grands visuels, des reproductions de planches de BD

et des objets présentant plusieurs thématiques : la maîtrise du feu, les armes, les animaux,... exposition accueillie en hommage à André Chéret, son illustrateur, décédé en début d'année et organisée dans le cadre de l'année de la BD lancée par le Ministère de la Culture

L'art qui s'est échappé des cavernes - 1^{er} juillet > 30 Septembre 2020



Cette exposition présente les sites d'art rupestre de Foz Côa (Portugal)

et de Siega Verde (Espagne). Elle est accueillie avec le concours du Bureau des Politiques Européennes et Internationales du Conseil départemental de la Dordogne, dans le cadre du protocole de coopération sur la valorisation du patrimoine archéologique rupestre entre le Département de la

Dordogne, les Régions de Cantabrie, Castille & Leon et de la Vallée du CÔa, membres du réseau CARP. Des panneaux complémentaires présentent ce protocole et le réseau CARP. Elle fait suite à l'accueil en 2018 d'une exposition sur la Cantabrie.

Les 10 ans du Pôle - 9 octobre 2020 > 3 janvier 2021



Installée en extérieur sur la passerelle menant au bâtiment, cette

exposition photo a été conçue par le Pôle. Elle présente, en 10 panneaux, l'histoire du site depuis la Préhistoire, en passant par les travaux de construction du centre d'accueil jusqu'à la période actuelle. Elle a bénéficié de prêts de photos et de la participation du Service des Archives et du service du

Patrimoine du Département de la Dordogne et du concours du Service de l'inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Saurez-vous me reconnaître ? - 9 octobre 2020 > 29 mai 2021

Accès public suspendu avec la fermeture sanitaire de l'équipement le 30 octobre 2020

Cette exposition a été créée par le réseau des Grands Sites de France, actualisée et complétée par le Pôle. Elle invite le grand public à découvrir les Grands Sites de France sous

la forme d'un quizz et à le sensibiliser aux enjeux de développement durable du label Grand Site de France ainsi qu'aux actions engagés par les sites labellisés.

Minéralités - 9 octobre 2020 > 1er octobre 2021



Sous ce titre, une exposition photographique inédite créée par l'équipe du Pôle d'interprétation de la Préhistoire sous la direction de

Xavier Pagazani, chercheur au service régional du patrimoine et de l'Inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle présente une trentaine de clichés, majoritairement issus des fonds de l'Inventaire régional. Le thème en est la minéralité, dimension inhérente à la vallée de la Vézère : vallée naturelle, vallée

habitée, vallée exploitée ou vallée réinventée. Par le prisme du minéral, on appréhende l'ensemble des patrimoines du Grand Site de France : paysage, biodiversité, architecture, préhistoire et histoire. L'exposition a été créée en interne, en partenariat avec le service régional du patrimoine et de l'Inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine qui

a mis ses fonds photographiques à disposition du Pôle notamment ceux issus de la campagne photographique par Adrienne Barroche.

Les objectifs ont été atteints en termes de réalisation, mais son impact est difficile à apprécier au regard de la crise sanitaire, l'expo-

sition ayant été ouverte au public seulement une vingtaine de jours.

PRÉPARER L'AVENIR

L'année 2020 a donné lieu également à une importante mobilisation de l'équipe pour concevoir et préparer les deux prochaines expo-

sitions évènementielles produites par l'établissement, et qui seront présentée au public respectivement en 2021 « Paléo-bulles » et

2022 « Vallée Vézère, le Grand Site dans tous les sens ».

EVÈNEMENTIELS

Sur le principe des années précédentes, l'offre de conférences et de manifestations se décline à partir des thématiques portées par le pôle, des sujets des expositions itinérantes, de l'actualité de la recherche et des publications scientifiques ou répond à des propositions partenariales. Une grande partie de ces activités s'inscrit dans le cadre des dispositifs nationaux.

Conférences ou manifestations sur les thématiques du pôle ou en lien avec ses expositions

Pour l'exposition *Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine*, le 5 mars 2020 : *De la maison de la dame de Brassempouy au Préhistorite*, l'histoire d'un développement rapide par Lionel Ducamp, Directeur du Préhistorite et Ophélie Arrasse, chargée de communication et médiatrice culturelle (45 participants)

Pour l'exposition *L'art qui s'est échappé des cavernes*, le 18 septembre 2020 : conférence organisée à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine (voir détail ci-dessous)

Pour l'exposition « Saurez-vous me reconnaître » et la 1^{ère} fête du grand site, spectacle conté de Daniel Chavaroche et concert de Nicolas Dorléans, en partenariat avec l'association « Le Sillon ».

LES DISPOSITIFS NATIONAUX

Journées européennes de l'archéologie / #Archéorama

(Évènement numérique porté par au niveau national par l'Inrap) 19, 20 & 21 juin - Compte-tenu du confinement, les journées européennes de l'archéologie se sont déroulées cette année sous forme numérique.

A cette occasion, le Pôle a proposé de découvrir ses créations numériques récentes : le Mooc Préhistoire un nouveau regard ;

un parcours découverte Passez une heure avec les chasseurs-collecteurs ; le lancement du site internet Archéo-Actu en collaboration avec

le Service archéologique départemental ; la création d'un musée imaginaire virtuel de la préhistoire.

Journées européennes du patrimoine

18 septembre : Art rupestre de plein air : les vallées du Côa (Portugal) et de Siega Verde (Espagne). *L'art paléolithique en pleine lumière* par Thierry Aubry responsable tech-

nique et scientifique du Museu e Parque Arquológico do Vale do Côa, *La gestion du site rupestre de Siega Verde* par Consuelo Escribano Velasco, archéologue

de la direction du patrimoine de la Junta de Castilla y Leon. Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine et du réseau CARP. (72 participants)

Journées nationales de l'architecture & les 10 ans du Centre d'accueil en partenariat avec le CAUE 24, les 16 et 18 octobre : (89 participants au total)

3 rendez-vous publics proposés : le 16 octobre une visite commentée du bâtiment par l'architecte Raphaël Voinchet et une rencontre « architecture contemporaine et

préhistoire en milieu rural » avec Raphaël Voinchet (architecte), Christophe Varailon (directeur du patrimoine bâti, conseil départemental de la Dordogne), Olivier

Chadoin (Maître de conférences ENSAP Bordeaux et le 18 octobre deux visites architecturales du bâtiment avec un architecte du CAUE24.



3 manifestations ont malheureusement dû être annulées en raison du contexte sanitaire. Leur report sera envisagé pour 2021 :

- **La journée internationale des forêts le 21 mars** avec une balade accompagnée en forêt de Lascaux.
- **Le mois du film documentaire le 15 novembre** avec la projection du film « Repeindre Lascaux 20 000 ans plus tard » en présence des artistes Troubs et D. Prudhomme, protagonistes du film.

- **La journée internationale des personnes handicapées le 16 décembre**, avec une conférence de Valérie Delattre (INRAP) « Préhistoire & handicap » de Valérie Delattre (INRAP).



L'ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE ET DES PARUTIONS SCIENTIFIQUES

17 janvier 18h30 : *Conférence Si loin, si près, pour en finir avec la préhistoire* par Jean-Michel Geneste et Boris Valentin à l'occasion de la sortie de l'ouvrage éponyme. Une séance de dédicace a été organisée à la suite de l'intervention. (66 participants)

30 septembre 18h30 : *Les morts et la mort dans la grotte de Cussac* par Sébastien Villotte, anthropologue chargé de recherche CNRS/PACEA. Présentation des résultats de la récente étude des pratiques funéraires hors du commun pratiquées dans la grotte ornée et sépulcrale de Cussac, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de sa décou-

verte. Une partie de l'équipe de recherche était présente dans la salle à cette occasion et a pu répondre aux questions du public. (182 participants)

LES PARTENARIATS

Spectacles dans le cadre du Festival de contes du Lébéro - Annulés	13 novembre : « Chroniques des bouts du monde » par Vincent Loiseau et Tony Baker	27 novembre : « Contes en vrac » par Patrick Ewen et Olivier de Robert
--	---	--

II. 3. LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

DÉVELOPPEMENT DU FONDS DOCUMENTAIRE

En 2020, la médiathèque a enrichi son fonds, essentiellement en développant sa collection de Bandes dessinées, en lien avec l'exposition Rahan et la manifestation nationale BD 20-21 initiée par le ministère de la Culture. Si les bibliothèques de la vallée de la Vézère ont été sollicitées pour relayer notre programmation et valoriser leurs fonds BD et Préhistoire, il a été difficile de mettre en place des manifestations concertées, en raison de la crise sanitaire impactant fortement l'accès aux collections dans les établissements de lecture publique.

La médiathèque a été cette année un espace moins attractif pour le public lors des phases d'ouverture, avec les réaménagements effectués pour une mise aux normes sanitaires, la privant d'une partie de son mobilier et des jeux mis à disposition du public Jeunesse. Ainsi, la manifestation nationale Partir en livre (8-19 juillet 2020) initiée par le Centre national du livre qui draine habituellement un public Jeunesse dans l'espace n'a pas pu avoir lieu en présentiel. Néanmoins, la valorisation du fonds BD a généré un certain flux, même si, crise sanitaire oblige, le public des habitués fréquentant la médiathèque essentiellement

pour ses postes informatiques, a été moins présent. On a également pu noter une certaine réticence du public à manipuler les fonds mis à disposition en libre accès. Les personnes âgées qui consultent régulièrement les nouveautés ne sont pas venues.

L'année 2020 enregistre donc logiquement une baisse de fréquentation comme en témoignent notamment les chiffres de juillet-août 2020 (1 171 usagers), comparés à ceux de la même période en 2019 (1 781 usagers) soit - 34 %. Une réflexion sera à engager en 2021 pour repenser l'animation de la médiathèque.

ANIMATION DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DU SITE INTERNET

La crise sanitaire nous a incités à mettre en avant nos ressources numériques et à en créer de nouvelles : création d'un musée imaginaire de la Préhistoire, mur virtuel sur lequel chacun peut déposer l'œuvre ou le lieu de son choix

(2900 vues et 30 contributions) ; participation à la manifestation nationale Partir en livres par la mise en ligne de capsules vidéo réalisées en interne, consacrées aux comptines préhistoriques interprétées par Magali Fauvel avec ses créa-

tions tapis-contes (2 100 vues) ; veille scientifique et publications régulières de brèves consacrées à l'actualité de la recherche (16 779 vues).

Parallèlement, les contenus du portail web du Grand Site de France ont été enrichis en articulation avec le Réseau des Grands Sites de France et un portail web a été mis en place en collaboration avec le Conseil départemental autour de l'opération Archéo-Actus afin de

communiquer sur les prochaines éditions et de mettre en ligne les différentes captations vidéo.

Le compte Facebook du Pôle compte 2 933 abonnés, soit une augmentation de 11% sur 2020, avec plus de 190 posts publiés, consacrés à la vie du Pôle et à l'ac-

tualité culturelle et scientifique. Enfin, les inscriptions au MOCC Préhistoire un nouveau regard ont passé la barre des 10 000 en 2020.

LANCEMENT D'UNE NEWSLETTER MENSUELLE

La communication de l'établissement s'est également étoffée au cours du 2nd semestre avec le lancement en septembre d'une newsletter mensuelle valorisant notamment les ressources en ligne de l'établissement. Elle est, pour le moment, adressée à quelques 3000 abonnés. Elle est complétée de « push », qui, de manière événementielle, promeuvent les manifestations organisées au sein

de l'établissement. Un nouvel outil de diffusion a été acquis en cours d'année afin d'en faciliter la gestion. Au cours du 4^{ème} trimestre, la seconde période de confinement a permis à l'équipe accueil de s'investir dans la remise à jour du fichier contact, la création d'un répertoire permettant d'organiser ce qui avait été constitué de manière empirique et par sédimentation, et de lancer une campagne d'abonne-

ment auprès des principaux publics cibles pour lesquelles des lacunes ont été identifiées (élus locaux, centres de loisirs, associations culturelles ou éducatives, ...). La mise en conformité avec le RGPD constitue une priorité du 1^{er} trimestre 2021 et en conditionne le développement.

VALORISATION DE LA COLLECTION AUDIOVISUELLE DES « GESTES DE LA PRÉHISTOIRE »

Composée de 100 sujets courts de 3 à 8 minutes, cette collection s'inscrit dans une démarche encyclopédique de reconstitution expérimentale des gestes et techniques de fabrication et d'usage d'objets emblématiques de la période paléolithique. Sa réalisation a été engagée il y a près de 18 ans et le Pôle en dispose des droits de diffusion, en tant que producteur, depuis 2012. Cette inscription dans un temps long ne facilite ni le suivi du projet, ni son homogénéité

technique, ni sa compréhension, ni surtout sa valorisation.

A ce jour, la série reste inachevée : sur les 100 sujets envisagés, écrits et tournés, 23 films restent encore à monter. Par ailleurs, avec le temps, les formats de diffusion ont évolué rendant indispensables une homogénéisation et une montée en qualité des formats utilisés. Une version anglaise initiée au début des années 2000 n'a, par ailleurs, jamais été finalisée.

Un important travail a été engagé au cours du 2nd semestre 2020 afin de reconstituer la complétude du dossier de production de la collection, s'assurer que l'établissement dispose bien de tous les droits lui permettant de la promouvoir et de la valoriser. Une concertation avec les auteurs a également été impulsée afin de bâtir les axes d'une politique de valorisation, préalable à la décision d'investir dans la finalisation de la réalisation de la collection en 2021.

III. ANIMER

Réinitié au cours de l'été, avec la tournée des sites patrimoniaux et des communes du Grand Site effectuée par le nouveau directeur de

l'établissement, le travail de développement des partenariats a été ensuite freiné par le durcissement du contexte sanitaire peu propice à

l'organisation de rencontres mobilisant les acteurs du territoire.

AINSI ONT ÉTÉ NOTAMMENT DIFFÉRÉS EN 2021 :

L'organisation de rencontres avec les nouveaux élus municipaux dans les locaux du Pôle afin de leur présenter l'établissement et le programme d'action du grand site.

L'organisation de temps d'échanges avec les gestionnaires des sites patrimoniaux du territoire afin d'identifier des pistes de collaboration.

Le lancement d'une démarche de construction d'une offre territoriale d'éducation aux patrimoines. Le Pôle a également proposé au MNP, au CMN et au MNHN (Abri Pataud) de réinitier les discussions autour d'une offre de médiation concertée. Les changements de direction du MNP et du CMN ont différé en 2021 l'engagement des discussions. Des contacts ont par ailleurs été engagés avec la SEMITOUR et plus particulièrement avec l'Atelier des Fac-Similés du Périgord.

Toutefois, 5 actions, à l'initiative du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, méritent d'être soulignées.

La formalisation d'un partenariat pluriannuel avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Dordogne, dont le cadre conventionnel, sur la durée du programme d'action du Grand Site, devrait être proposé au Conseil d'Administration du 1er trimestre 2021.

L'engagement d'un partenariat avec le Service Départemental d'Archéologie, dans un 1^{er} temps sur 2 projets : la création d'un parcours éducatif de sensibilisation sur l'époque Néolithique qui sera proposé aux établissements scolaires à la rentrée 2021 et la création d'un outil pédagogique ludique et coopératif.

Toujours avec le Service Départemental d'Archéologie, le développement de la communication autour de l'opération Archéo-Actus avec la création d'un site internet permettant la diffusion de l'actualité de la recherche archéologique et la mise en ligne des conférences des éditions précédentes.

La relance du partenariat avec l'INRAP dont les orientations devraient également être proposées au Conseil d'Administration du 1er trimestre 2021.

La création d'une photothèque territoriale du Grand Site.

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a mené une réflexion sur la gestion de ses fonds photographiques. Depuis sa création, le Pôle a constitué un fonds témoignant de ses activités. Ce fonds a atteint un volume critique et est consultable uniquement dans les locaux du Pôle.

Faute de classement réellement structuré, il devient très difficile, de localiser rapidement des images, que ce soit pour un usage interne ou pour répondre à des sollicitations extérieures. De plus, avec la labellisation Grand Site de France, il est nécessaire d'élargir ce fonds à des images de la vallée de la Vézère. Les périodes de confinement et la pratique du télétravail ont fait réaliser combien l'accès distant aux ressources pouvait s'avérer nécessaire. Ces constats nous ont amenés à envisager l'acquisition

d'un véritable outil de gestion de nos fonds photographiques.

D'abord pensé pour un usage interne au Pôle, le projet Photothèque a été porté à l'échelle du territoire du Grand site Vallée de la Vézère et est devenu véritablement partenarial en impliquant des acteurs institutionnels de ce périmètre géographique, confrontés aux mêmes problématiques.

Nous avons créé et piloté un groupe projet ouvert aux partenaires territoriaux potentiellement intéressés par le projet (Offices du Tourisme, Communautés de Communes du

périmètre Grand Site de France Vallée de la Vézère).

Au Pôle, un travail préparatoire a été mené sur les périodes de confinement : tri et classement des photographies par les agents d'accueil, indexation des fonds, création d'un cahier des charges.

La photothèque devrait voir le jour en 2021 avec les participations acquises des communautés de communes Vallée de l'Homme et Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et de l'office du tourisme Lascaux Dordogne. La concertation a également fait émerger un besoin commun :

la programmation de campagnes photographiques afin d'enrichir dès 2021 les collections existantes qui pourront être mutualisées à l'échelle du territoire.

A noter toutefois que cette orientation du projet d'établissement repose principalement sur 2 personnes ressources au sein de l'équipe (le chef de projets « médiation scientifique » et le chef de projet « tourisme »), tous deux absents des effectifs au cours de l'année 2020.

IV. FAIRE DIALOGUER

Cette orientation du projet d'établissement consiste principalement à, d'une part : développer les échanges entre la médiation scientifique et la création artistique, d'autre part : assurer le rayonnement des actions de l'établissement à l'aide des outils et ressources en ligne qui devront être repensés.

L'année 2020 et son contexte particulier, peu propice au développement des projets, constitue indubitablement une année de transition sur cette orientation, au cours de laquelle un travail préparatoire a été conduit mais dont la traduction opérationnelle ne sera visible qu'en 2021.

Ainsi en sera-t-il pour :

L'ouverture au public de l'exposition « Paléo-bulles » abordant la diversité des relations qu'entretiennent les artistes contemporains de bandes dessinées avec la Préhistoire, source d'inspiration et de fascination pour les auteurs, tantôt le fruit d'une méticuleuse documentation scientifique, tantôt constituant l'environnement d'une libre créativité.

La mise en place, dans le cadre de la programmation culturelle 2021, d'un cycle d'échanges et de conférences sur les représentations de l'homme préhistorique, invitant scientifiques, artistes, historiens, sociologues... à alimenter la réflexion du public sur l'évolution dans le temps des représentations

de nos ancêtres et à travers elles, la projection de nos schémas et référentiels de pensées, comme une invitation à prendre du recul sur nos certitudes.

NOM du groupe	effectif extérieur	effectif au PIP	Date de réservation	intervenant	Montant
école Château l'Evêque	29	-	14-janv.	Julien/Florie	125,00 €
école R Rolland Bergerac	26	-	13-févr.	Julien/Florie	180,00 €
La boîte à jouer Centre aéré Lembras	-	14	4-mars	Denis/Florie	80,00 €
Union Sportive des Chartrons Bordeaux	-	50	19-févr.	Julien/florie	205,00 €
CAP SIREUIL (collège CASTELGINEST)	-	42	27 & 28/02	/Florie	160,00 €
alsh les galopins Beaumontois - Lalinde (contes)	-	8	8-juil.	Magali	32,00 €
MJC Serge Gainsbourg (fouille et Lab gratuit)	-	8	8-juil.	Denis	
Collège J Rostand Montpont-Ménéstérol	-	28	15-oct.	Denis	89,60 €
Lycée Grand Air Arcachon -projet EN gratuit		98	11,12,13 mars	Florie, Julien	
TOTAL PAR EFFECTIF	55	248			871,60 €
TOTAL EFFECTIF GLOBAL		303			
TOTAL SCOLAIRES	223				
TOTAL HORS SCOLAIRES (centre de loisirs, assos, etc)	80				

La création d'un film d'animation sur la formation des abris-sous-roche. Cf. point 5

L'organisation, en partenariat avec l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-

Périgord, d'une résidence de recherche et de création artistique avec le photographe Charles Fréger.

V. EDUQUER ET FORMER

Cette 5^{ème} orientation stratégique concerne les actions d'éducation aux patrimoines conduites par l'établissement, la production de contenus documentaires et pédagogiques, le développement d'approches éducatives innovantes et

le positionnement du Pôle comme un pôle de ressources de formation.

Sa mise en œuvre repose sur une équipe de deux médiateurs (dont un mis à disposition par le Département) et d'un enseignant

mis à disposition par l'Education Nationale dont le poste est resté vacant 1/3 de l'année, après une instabilité de 2 années. Ils disposent de l'appui de la responsable de la médiathèque.

5.1 LES ACTIONS D'ÉDUCATION AUX PATRIMOINES

Publics scolaires

En raison du contexte sanitaire précédemment évoqué et des nombreuses annulations et reports d'ateliers, la fréquentation des

publics scolaires n'est donc pas significative sur l'année 2020.

L'équipe s'est donc employée à faire évoluer son offre éducative en tenant compte des nouvelles

contraintes, et ce dans la perspective d'une reprise espérée de l'activité lors de la prochaine année scolaire :

Travail sur la communication à l'attention des établissements

Conception de supports de communication concernant les offres pédagogiques (au centre et à l'itinérance) en direction des scolaires et centre de loisirs dont les supports devraient être finalisés au cours du 1^{er} semestre 2021.

Réflexion autour des modes de diffusion (communication virtuelle, papier...) concernant les offres scolaires (toujours en cours).

Publics « empêchés »

Dans le cadre du projet d'établissement et de nos missions de service public et particulièrement de celle de l'accès à la culture pour tous, nous avons travaillé, comme chaque année, avec quelques établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux du département de la Dordogne. Malheureusement, nous ne vous présenterons que les projets ayant été réalisés au cours de l'année 2020 ou en partie commencés. Mais nombre de projets n'ont pas pu dépasser le stade de la conception en raison de la crise sanitaire.

La **Croix-Rouge** de Sarlat et le service Accueil de jour d'Adrienne (Alzheimer). Public sénior

Le projet consistait à redonner confiance aux personnes souffrant de cette maladie en passant par une approche sensorielle et

Proposition de mise à jour et réorganisation des contenus du site internet concernant les offres pédagogiques, la section « jeunesse », la section « enseignants » et réflexion sur une proposition sur la stratégie de communication générale du Pôle et du service médiation.

Rencontre et relance des contacts Éducation Nationale (1^{er} et 2nd degré) au niveau local et départemental.

la réalisation de sculptures individuelles à l'aide de matériaux naturels (Bois, terre, écorce...) avec l'intervention d'une céramiste-plasticienne locale : Yolande Peuvrier.

Il s'agissait de sensibiliser les patients aux problèmes de la biodiversité et de sa protection en lien avec les problématiques du « grand site ».

L'association **ALTHEA** avec le SAVS (Service d'Action à la Vie Sociale). Deux groupes de travailleurs de l'ESAT de Prats de Carlux, suivis par le SAVS, ont été associés à deux projets distincts.

Un premier groupe a été initié à la Préhistoire et à la découverte de notre patrimoine en vallée Vézère. Le projet s'appuyait sur la visite de différents sites emblématiques et dans un second temps sur la pra-

Réflexion sur les ressources pédagogiques en ligne « dossiers pédagogiques enseignants » autour du thème de la représentation des hommes préhistoriques.

Réflexion sur l'adaptation de l'offre afin de la rendre plus facilement itinérante, en favorisant les interventions en établissements scolaires.

tique d'ateliers sensoriels en lien direct avec la vie quotidienne des hommes préhistoriques (Peintures, parures...)

Un second groupe, déjà connaisseur de ce patrimoine, était associé à un projet portant sur une campagne de prospections archéologiques sur la commune de Saint Cirq où des champs agricoles avaient déjà livré du matériel lithique d'origine paléolithique. Il s'agissait de finir de ramasser ce mobilier, d'en dresser un inventaire et d'établir un rapport scientifique venant enrichir la carte archéologique de la Dordogne. Ce projet était conduit en partenariat avec la DRAC Aquitaine et le Service Régional de l'Archéologie (Mme E. Deneuve : responsable scientifique et M. P. Buraud : Technicien du patrimoine)

Les services d'action sociale du Département :

UT antenne de Sarlat, CMS (Centre Médico-social) du Bugue en partenariat avec le service départemental d'archéologie

Ce projet, intitulé « Petits moments en famille », s'appuyait sur les ressources culturelles du territoire. Il visait les familles mono parentales en difficultés sociales afin de proposer des activités destinées à offrir la possibilité aux familles de faire des activités ensemble et à resserrer les liens Parent-Enfant tout en pratiquant une sensibilisation à notre patrimoine Préhistorique.

Le Centre de détention Régional de Neuvic et le service expérimental de l'URUD (Unité pour la Réhabilitation des Usagers des

Drogues) ont également bénéficié d'un projet avec le Pôle.

Les objectifs étaient de permettre à ces détenus particuliers d'oublier pour un moment leur problèmes d'addiction et de préparer la réinsertion en proposant une initiation à la Préhistoire en visitant des sites Préhistoriques locaux et par le biais d'activités archéologiques telles que la fouille archéologique, les ateliers d'Anthropologie et de moulage.

Si les 4 projets ont été engagés, seul celui du centre de détention de Neuvic a pu être mené à son terme.

6 établissements supplémentaires avaient contacté le Pôle dans l'intention d'engager de nouveaux projets (le club de prévention de la délinquance de Sarlat, la Fondation de Selves et son foyer de vie à Sarlat, le centre médico-social de Bayot Sarrazi à Coulounieix-Chamiers, le Foyer de vie « le Bercaill » à Belves, le centre hospitalier de Vauclaire à Montpon-Ménéstérol et enfin l'EHPAD de Salignac). Tous ont été différés compte tenu de la situation sanitaire.

De même, la journée annuelle de restitution réunissant les établissements ayant conduit un projet avec le Pôle n'a pu être organisée pour les mêmes raisons.

Grand public (période de vacances scolaires)

Durant les vacances estivales, les deux médiateurs de l'équipe éducative animent les activités proposées aux familles. Cet été et comme chaque année, l'équipe de médiation a été renforcée par la présence d'un médiateur extérieur et pour la partie contes d'un agent d'accueil. Dans un contexte sanitaire restrictif, l'équipe a dû s'adapter et repenser les ateliers, notamment un atelier mis en place (gratuit et en libre accès) depuis plusieurs saisons et qui connaissait un certain succès auprès du Grand Public : le Préhisto-Lab.

Cet atelier a été donc repensé pour pouvoir s'adapter aux recommandations sanitaire (nombre de participants réduit, limitation des interactions, suppression des manipulations, ...). Ces restrictions ont bien évidemment eu une incidence significative sur la fréquentation et l'attractivité des ateliers par rapport aux années précédentes.

Ont donc été proposés au grand public les ateliers suivants :

« *Fabriques ton collier* » - visite de l'exposition Rahan + visionnage des gestes sur la parure + présentation rapide des objets d'art mobilier + reproduction d'une griffe à la façon du collier de Rahan dans Pif Gadget

en stéatite façonné à l'aide d'un silex (1h30).

« *Crée ta propre BD* » - visite de l'exposition + présentation et petites réflexions sur les stéréotypes des animaux et hommes préhistoriques + création d'une planche de bande dessinée à l'aide de carte support (1h30).

Visite guidée des expositions « l'art qui s'est échappé des cavernes » et « Rahan, fils des pages farouches » (1h30).

Balades – randonnées différents niveaux : « *land art à la Mouthe* » (1h30) public familial + circuit

découverte de Gorge d'Enfer (3h) public familial confirmé en randonnée. « *Présentation des sciences de l'archéologie* » (préhistolab nouvelle formule sur réservation) présentation sur les différentes sciences de l'archéologie en lien avec la préhistoire + petites expérimentations et démonstrations par spécialité.

Initiation à la fouilles archéologique pour les + de 8 ans (2h).

Préhistofouilles pour les 4- 7 ans accompagnés d'un adulte (1h).

Echanges et discussions « Comment la Vallée de La Vézère est devenue la Vallée de L'homme », rendez-vous hebdomadaire (1h30).

Préhistoconte « Marionnettes » et « Petit théâtre » pour enfants (1h)

Les ateliers les plus prisés restent sans grande surprise la fouille et surtout le mobi-fouilles, la visite guidée et les contes ; les ateliers associés à l'exposition Rahan (pourtant originaux et jamais présentés auparavant) ont eu moins de succès. La multiplicité

et la richesse des ateliers était bien au rendez-vous pour un large public cet été. Cependant, ce foisonnement de propositions d'animations (différents horaires et variabilité dans la programmation des ateliers d'une semaine à l'autre ou d'un jour à l'autre) a pu « perdre » et peut-être rendre indécis les visiteurs qui sont déjà énormément sollicités par la quantité d'offres et d'animations touristique.

5.2 LE DÉVELOPPEMENT D'APPROCHES ÉDUCATIVES INNOVANTES

Le projet d'établissement vise particulièrement le développement de dispositifs pédagogiques sur l'étude du néolithique, la production d'outils en appui aux actions d'éducation artistique et culturelle ou la restitution sur supports numériques ou itinérants de connaissances scientifiques actualisées. Cette année, l'implication de l'équipe s'est particulièrement illustrée sur les actions suivantes :

Développement de l'offre de formation sur la période néolithique en complément du chantier de fouilles et de l'atelier sépulture :

Conception d'un nouvel atelier « céramique » abordant la poterie en tant que marqueur culturel des différentes cultures de cette période. Sans faire une étude exhaustive des différentes cultures de cette période,

il s'agit de redonner à comprendre l'importance de la céramologie dans les sciences de l'archéologie, pour appréhender les cultures de cette période.

Ce nouvel atelier a donc pour objectifs pédagogiques de découvrir le Néolithique par une approche théorique et pratique, de permettre une approche de l'histoire de l'art grâce à l'initiation aux techniques de la céramique, de favoriser l'expression personnelle en développant la créativité, de découvrir les changements sociaux et culturels qu'apporte cette nouvelle pratique de la terre cuite, de sensibiliser à un métier de l'archéologie : le céramologue.

Conception en partenariat avec le Service départemental d'Archéologie d'un parcours éducatif sur la

période Néolithique » associant notamment le site du Château de Campagne (jardin néolithique) et le Pôle (atelier sépulture).

Ce parcours, en cours d'élaboration devrait être proposé aux établissements scolaires à compter de la rentrée scolaire 2021.

Réflexion en cours avec le Service Départemental de l'Archéologie, sur la création d'un jeu de plateau collaboratif sur les civilisations du Néolithique, en direction principalement des élèves de 6ème. Un partenariat avec l'INRAP a également été proposé.

Création d'outils en appui aux actions d'éducation artistique et culturelle :

Préfiguration d'un film d'animation sur la formation des abri-sous-roche.

Une des questions récurrentes des publics fréquentant le Pôle concerne un élément omniprésent du paysage de la vallée de la Vézère : ses abris – sous - roche. Ils sont des marqueurs forts de la pérennité de l'occupation humaine. La compréhension de leur formation et de leur évolution physique permet de mieux appréhender la constitution des niveaux stratigraphiques, donc la chronologie des occupations humaines et la préservation du matériel archéologique qu'ils protègent. Pour expliquer ce phénomène, nous utilisons actuellement pour nos ateliers une présentation orale ou papier. Nous souhaitons moderniser nos supports et les rendre plus attractifs,

afin de toucher tous les publics et leur permettre de mieux appréhender des phénomènes complexes. Sur ces questions qui peuvent sembler arides, nous avons lancé une réflexion qui a abouti à un projet ambitieux de création d'un film d'animation pouvant être couplé à un dispositif interactif : sur écran tactile on pourra, pour valider ses connaissances, replacer des objets dans les couches stratigraphiques de l'abri-sous-roche.

Une note d'intention a été présentée au Conseil d'orientation scientifique qui s'est montré très intéressé. Nous avons lancé des recherches de co-financements qui ont abouti à des participations de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (pour 10 000 €)

et du Conseil Départemental de la Dordogne (pour 7 000 €). La Région Nouvelle-Aquitaine et la DRAC ont également été sollicitées dans le cadre de l'appel à projets Cultures Connectées 2020, sans succès. Ce projet sera réalisé sur l'année 2021, sous l'égide d'un comité de pilotage, pour lequel sont sollicités l'abri Pataud-MNHN, l'INRAP, le CNP, l'Université de Bordeaux, le Service départemental de l'Archéologie de la Dordogne, Cap Sciences et la DREAL.

Réflexion et préparation sur une balade lecture de paysage et patrimoine en direction des publics scolaires et/ou centre de loisirs (Boucle de la Mouthe)

Le développement d'outils numériques de médiation scientifique

1 heure avec les chasseurs-collecteurs du Paléolithique, dans la collection « Les guides culture » de la fondation Orange Image23 MOOC

Il s'agit d'un parcours de découverte conçu à partir des contenus du MOOC Préhistoire un nouveau regard avec des activités ludiques et créatives en ligne pour approfondir des connaissances sur la Préhistoire. Ce parcours est conçu à destination des médiateurs et animateurs et s'utilise pour mener une séquence de

groupe. La conception a été réalisée en interne, avec la contribution scientifique de Jacques Jaubert et Valérie Feruglio (UMR PACEA, Université de Bordeaux).

La mise en ligne sur la plateforme de la Fondation Orange a été assurée par la société Pimenko.

La charge financière liée aux frais techniques de mise en ligne a été portée par la Fondation Orange sur sa contribution au budget MOOC. Les objectifs ont été atteints, avec une mise en ligne en avril 2020 et

702 inscrits au 31/12/2020. Les inscriptions étant celles des animateurs pour accéder à ce support de médiation, on peut estimer que le public réellement touché dépasse les 2 000 personnes, réparties sur tout le territoire national

Lancement d'un travail en interne sur la conception d'outils de médiation autour de la réalité virtuelle et l'immersion 3D avec le développement en cours de prototypes ayant vocation à intégrer des ateliers et de prochaines expositions

5.3 LA MISE EN PLACE DE RESSOURCES DE FORMATION

Elaboration du PREAC (Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle) 2021

Le Pôle a activement participé au groupe de travail dédié à l'élaboration du PREAC Archéologie

« Outils et investigations » coorganisé avec le Réseau Canopé, la DAAC du Rectorat de Bordeaux, la DRAC Aquitaine, Cap Sciences-Cap Archéo.

Plusieurs séances de travail ont été nécessaires : définition du sujet, recherche d'intervenants structuration du programme et sélection de ressources documentaires pour ce PREAC intitulé Relecture(s) (titre provisoire). Dans la réflexion, il est apparu intéressant de prendre le contre-pied de ce qui est proposé habituellement – c'est à dire l'archéologie qui aide à retracer le passé et le passé qui devient

modèle/source d'inspiration pour comprendre le présent- et de montrer que finalement le présent peut influencer, non pas le passé, certes, mais l'interprétation que l'on en fait.

Quatre thématiques ont été retenues : la santé (handicap, épidémies...) ; le genre (la place du féminin dans l'archéologie) ; les migrations/l'identité ; l'environnement (climat, relation homme-nature).

Cette formation de formateurs à destination des publics de l'éducation et de la culture devrait se tenir à Cap-Science en novembre 2021.

Mise en place d'une animation pédagogique d'une journée, le 29 janvier 2020 dans le cadre de la formation continue des enseignants mise en place par l'Éducation Nationale.



Le Pôle a ainsi collaboré à la conception et à l'animation de ce temps pédagogique en collaboration avec l'Inspection académique, et le CAUE 24. Cette formation « Lire le paysage autour de mon école » a attiré une dizaine de professeurs du premier degré, qui ont pu se former notamment aux différents outils de lecture de paysage et de classification du patrimoine (2 formations de 3h seront organisées sur le même thème le 27 janvier 2021 avec une vingtaine d'inscrits).

VI. AMÉLIORER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Absent du projet d'établissement, ce volet, pour autant, en conditionne largement la mise en œuvre, notamment de part sa dimension managériale et gestion des ressources humaines constituant l'ingénierie indispensable des actions projetées.

Ce volet a donc fait l'objet, au cours du second semestre 2020, d'une attention particulière, afin d'une part de sécuriser et moder-

niser la gestion de l'établissement, d'autre part de redynamiser le management des équipes et impulser une politique de gestion des ressources humaines au sein de l'établissement.

6.1 SÉCURISER ET MODERNISER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Au cours du 2nd semestre 2020, différents chantiers importants ont été engagés et devraient se poursuivre en 2021 :

Remise en consultation des marchés d'entretien et de maintenance du centre d'accueil et de ses équipements.

Mis en place en 2010 au moment de l'ouverture du centre d'accueil, ils n'avaient jamais été remis en consultation, tout en faisant l'objet d'une actualisation financière régulière. Au-delà des aspects financiers, il y avait donc un enjeu de sécurisation juridique à traiter.

Ainsi ont été remis en consultation au cours du 2nd semestre les marchés relatifs à la maintenance des ascenseurs, au nettoyage des locaux du centre d'accueil, à la location des véhicules, à la location et la maintenance des copieurs.

La démarche se poursuivra en 2021, avec la constitution de groupements de commande avec le Département, là où cela s'avèrerait pertinent d'un point de vue financier.

Par ailleurs, l'établissement s'est mis en conformité quant au suivi de la délégation de service public accordée à la SEMITOUR pour la gestion de la boutique du centre d'accueil (compte-rendu annuel d'exploitation, adoption annuelle des tarifs).

Remise à jour de l'inventaire physique et comptable

Elaboré également en 2010, l'inventaire physique et comptable de l'établissement n'a fait l'objet depuis d'aucune actualisation. En lien avec l'équipe technique de l'établissement et la responsable administratif et comptable, un important travail de mise à jour a été effectué au cours du 2nd semestre, amenant l'établissement à régulariser l'actif de l'établissement. Ce travail devrait également déboucher sur une actualisation de la convention de mise à disposition établie avec le Conseil départemental et une régularisation de l'actif de ce dernier.

Sécurisation des processus de décision et toilettage des documents cadre de gestion de l'établissement

Un travail de sécurisation juridique des décisions a été également mené au cours du 2nd semestre avec une remise à plat des délégations accordées au Président et au Directeur, la rédaction et l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration et un début de toilettage du règlement intérieur de l'établissement qui devrait se poursuivre en 2021.

Une révision statutaire a été engagée en février 2020 concernant la représentation de l'Etat au sein de l'établissement et devrait pouvoir être effective au début de l'année 2021.

De même, alors que le mandat des personnalités qualifiées était achevé depuis le mois de février 2019, leur renouvellement a été engagé au cours de l'automne 2020 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Dématérialisation des processus de gestion et de fonctionnement de l'établissement

L'établissement enregistre un certain retard en la matière au regard de ses obligations réglementaires. Avec l'appui de l'Agence Technique Départementale retenue à la suite d'une consultation lancée au cours du 3^{ème} trimestre, l'établissement s'est donc engagé dans :

- la dématérialisation de ses appels d'offre et de ses marchés publics,
- la dématérialisation de son processus de gestion budgétaire et comptable conduisant en début d'année 2021 au changement de son logiciel de gestion de la comptabilité de l'établissement et de la paie de ses agents,
- la dématérialisation de la transmission de ses actes administratifs (délibérations, arrêtés, ...) qui devrait être effective au début de l'année 2021.

Par ailleurs, un effort a été conduit au cours du 2nd semestre 2020 afin de finaliser le travail de remise à niveau des outils informatiques de travail des agents et de développer les outils collaboratifs de travail qui se sont avérés très utiles à l'occasion

de la 2nde période de confinement afin de garantir la continuité de fonctionnement des services et de collaboration entre les agents.

Remise à niveau de la connectique et des équipements audio-visuels de l'auditorium et des salles annexes et révision des conditions tarifaires de mises à disposition des locaux.

Pour l'accueil de manifestations événementielles, le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire dispose, au rez-de-jardin du bâtiment d'un auditorium de 251 m² - 225 places assises, de 3 salles de réunions servant aussi de salles de médiation notamment pour la mise en place d'ateliers scolaires, respectivement de 55, 25 et 25 places assises, d'un office de 12 m² avec plan de travail, évier, réfrigérateur, d'un hall, en rez-de-jardin de 286 m², équipé de tables pour traiteur, de mange-debout, servant très régulièrement de salle d'exposition, d'une salle d'exposition temporaire de 100 m² servant occasionnellement de salle de réception.

L'auditorium, ainsi que les salles 1 et 2, sont équipées d'un système de diffusion audio et vidéo. Notre établissement est le seul de la Vallée et l'un des rares sur l'arrondissement de Sarlat à disposer d'une telle offre, étant donné la jauge de l'auditorium, l'étendue de la gamme et la complémentarité des salles annexes.

L'équipement de ces salles a été effectué par le Département au moment de la construction du bâtiment, il y a 10 ans, et n'a pas fait, depuis, l'objet de réinvestissement – si ce n'est de manière marginale. Ainsi, l'architecture audio-vidéo de la régie technique n'a pas évolué depuis 2010 : la vidéo-projection, les systèmes de commutation vidéo et audio et les sources de diffusion sont obsolètes et nécessitent d'importantes adaptations pour permettre l'exploitation des supports haute définition qui sont désormais régulièrement soumis à la diffusion dans l'auditorium. L'état actuel des installations ne permet donc plus de garantir un niveau qualitatif suffisant pour les projections, ne serait-ce que pour les différentes manifestations culturelles organisées par l'établissement, et donc a fortiori, dans l'optique de développer l'activité de location externe.

Un projet de modernisation des équipements a donc été engagé au cours du 2nd semestre, portant sur la remise à niveau de la plateforme technique de l'auditorium (connectique régie/scène et système de vidéo projection), la remise à niveau de l'équipement de vidéo-projection des salles 1 et 2 (mise en place de commandes et de connectiques mobiles, remplacement des vidéoprojecteurs), l'équipement de la salle 3 avec un système de diffusion audio léger en complément du tableau blanc inte-

ractif, et l'équipement de la salle d'exposition temporaire d'un dispositif de diffusion audio et vidéo mobile permettant une souplesse d'utilisation y compris en externe, la mise en place d'une possibilité d'occultation des ouvertures extérieures (rideaux) et acquisition de mobiliers complémentaires (tables, chaises).

Les nouveaux équipements devraient être opérationnels au cours du 1^{er} trimestre 2021.

La crise sanitaire a donné un coup d'arrêt assez radical à l'activité de mise à disposition des équipements du centre d'accueil, compte tenu des mesures soit de confinement, soit de restriction des manifestations occasionnant des rassemblements importants de personnes. Ainsi seulement 14 manifestations ont été accueillies cette année dans l'auditorium, concentrées sur 2 mois ½ (contre 53 en 2019) pour une fréquentation publique de 828 personnes (contre plus de 4 800 l'an dernier) et sur la seule 1^{ère} période de confinement, plus d'une quinzaine de manifestations d'envergure ont dû être annulées, sans compter la programmation régulière de l'établissement.

L'établissement dans l'intervalle, s'est dès lors préparé à une reprise d'activité en 2021 en conduisant par ailleurs une réflexion sur sa communication auprès des réseaux concernés et sur sa politique tarifaire en conduisant une analyse comparative avec des établisse-

ments dont l'offre est similaire. Ces propositions seront inscrites à l'ordre du jour du conseil d'administration du 1er trimestre 2021.

6.2 IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE MANAGÉRIALE ET FORMALISER LE CADRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

La gestion des ressources humaines de l'établissement a souffert ces dernières années d'un déficit d'implication, d'un manque de formalisation voire, dans certains cas, d'une application aléatoire du cadre légal et réglementaire en vigueur.

D'importants chantiers ont donc été ouverts au cours du 2nd semestre 2020 ou vont l'être au cours de l'année 2021 afin de remédier à cette situation.

Toutefois, tous ne pourront l'être en même temps et une programmation est donc nécessaire tenant compte du degré de maturation des sujets et des temps de préparation nécessaires à leur bonne conduite. Cette programmation constituera l'armature des Lignes Directrices de Gestion qui seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration en cours d'année 2021.

Ainsi, au cours du 2nd semestre 2020 :

L'ensemble des fiches de poste des agents a été réactualisé, la situation initiale étant très hétérogène d'un agent à l'autre, certains disposant d'une fiche de poste récente, d'autres parfois très anciennes, d'autres, enfin, n'en ayant pas.

Un management par objectifs et un entretien professionnel annuel ont été mis en place. Chaque agent a

ainsi pu bénéficier d'un entretien annuel avec le Directeur de l'établissement au cours duquel ont été examinés la fiche de poste, le bilan de l'année écoulée, les objectifs de l'année à venir, les souhaits de formation et d'évolution professionnelle. Il aura pu également prendre connaissance de l'appréciation littéraire portée sur son implication et la valeur professionnelle dont il a fait preuve sur les derniers mois. Une évaluation salariale a également été effectuée pour la partie du personnel qui en remplissait les conditions mettant ainsi un terme aux garanties individuelles de maintien du pouvoir d'achat réglementairement activées ces dernières années.

Le règlement intérieur de l'établissement a commencé à être adapté, avec notamment l'introduction du dispositif d'organisation du télétravail au sein de l'établissement qui entre en vigueur au 1er janvier 2021.

Sur le volet managérial, sont d'ores et déjà effectifs depuis l'été 2020, la mise en place de réunions régulières d'équipe, le développement des temps de travail en transversalité et le développement des outils collaboratifs de travail comme précédemment évoqué.

Enfin, dans l'attente de l'élaboration d'un plan triennal de formation (inexistant dans l'établissement) et afin de se mettre en conformité avec son obligation réglementaire, l'établissement a adhéré au plan de formation mutualisé « Périgord Noir » mis en place par le C.N.F.P.T. Concernant la situation du personnel de l'établissement :

- le poste de directeur a été pourvu au 1^{er} juin 2020,
- le poste d'enseignant chargé des relations avec les établissements scolaires a été pourvu le 2 novembre 2020,
- trois postes ont fait l'objet d'un renouvellement à l'issue de processus d'appels à candidatures : celui de responsable administratif et financier, celui de chef de projets « Grand Site de France » et l'un des trois postes d'agent d'accueil (avec dé-précarisation de l'agent concerné via sa titularisation dans la fonction publique territoriale),
- au 31 décembre 2020, au tableau des emplois, 3 postes demeurent vacants : ceux de chef de projets de médiation scientifique, d'administrateur du centre d'accueil et de chef de projets tourisme.

Culture(s)

le magazine de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	204
I. LE MAILLAGE TERRITORIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS	205
II. LE SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE	215
III. LES PROGRAMMES ARTISTIQUES & CULTURELS	226
IV. LA COMMUNICATION	252
V. L'ÉQUIPE	257
VI. SYNTHÈSE & PERSPECTIVES	258

n°12
février
juillet 2020

INTRODUCTION

CHIFFRES-CLÉS

30 554 spectateurs

2 190 scolaires ayant bénéficié de parcours EAC

859 participants (dispositifs culture & solidarité)

48 représentations

7 expositions

63 artistes ou compagnies soutenues en création

69 artistes ou compagnies accueillies en diffusion ou interventions

364 actes administratifs (conventions, avenants)

75 contrats techniciens intermittents (736 heures)

L'année 2020, bouleversée par la crise sanitaire COVID-19, a conforté le rôle ressource de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord par la veille et l'accompagnement administratif et juridique qu'elle sut produire pour ses partenaires ; par le maintien de ses engagements financiers et techniques envers les artistes des arts vivants et visuels ; par son appui dans l'organisation des reports à l'automne afin de soutenir l'économie des structures et l'animation culturelle du territoire.

Par ailleurs, elle a maintenu l'attention qu'elle porte à tous les périgourdins en innovant et en réinventant une relation vivante aux publics.

Celle-ci a été facilitée par les collaborations étroites développées depuis plusieurs années avec les acteurs institutionnels ou associatifs de l'Action culturelle :

- avec la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention, elle a reconduit les dispositifs en direction des seniors accueillis en EHPAD, des personnes en situation de handicap et avec l'appui de la conférence des financeurs, des seniors à domicile,
 - avec l'ASE, elle a finalisé les programmes engagés dans les MECS,
 - avec la Direction de l'Education du Conseil départemental, la DRAC, la DSDEN et le Rectorat, elle a maintenu la plupart des projets d'éducation artistique et culturelle en les adaptant aux contraintes des établissements scolaires,
 - avec les partenaires associatifs du champ social et culturel qu'elle a appuyé dans le soutien qu'ils ont apporté aux artistes et dans le maintien d'une relation Art/Public qui, même lorsqu'elle a été en extrême recours dématérialisée, joue un rôle de ciment social.
- Ainsi, en dépit d'un éloignement forcé pendant les confinements et grâce à la mobilisation et à la créativité de son équipe, l'Agence culturelle est restée en constante relation avec ses partenaires institutionnels et de terrain apportant conseil, soutien et prospective.

I. LE MAILLAGE TERRITORIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

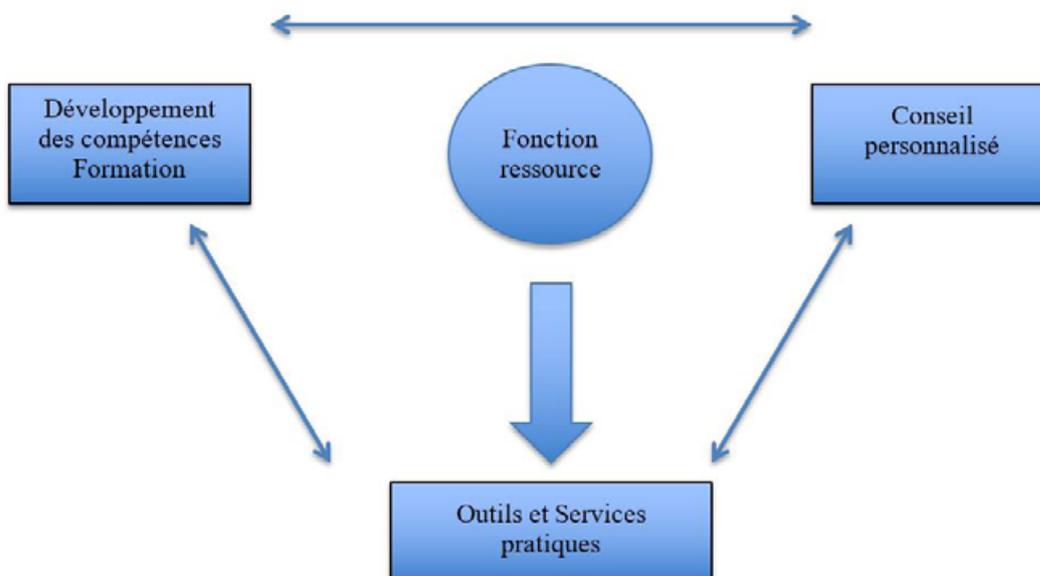
I. 1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

L'Agence culturelle départementale développe pour les associations culturelles et les collectivités une fonction ressource coordonnée par son équipe.

Celle-ci consiste à organiser un ensemble de services et d'outils pratiques et à apporter des réponses adaptées pour les conseiller, les former afin de soutenir leur engagement dans la vie culturelle locale.

En 2020, le programme de services proposés par l'Agence culturelle départementale a été modifié par la crise sanitaire. Plusieurs formations ont été annulées et la nature du conseil sollicité était liée à la réglementation en vigueur et l'application des procédures, la rédaction de documents (plan de reprise d'activités...).

La fonction ressource pour les associations culturelles et les collectivités



1. 1. 1. Le développement des compétences / formation

COMMUNICATION

COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE

Objectif : connaissance de la presse, son fonctionnement, ses logiques, ses impératifs.

Contenu : présentation des différents formats et outils de communication (communiqué de presse,

dossier de presse, conférence de presse) et mise en application des techniques d'écriture par des exercices pratiques.

Rendez-vous prévus : Mercredi 6 mai et Mercredi 4 novembre de 14 à 17 h à Périgueux

ANNULÉ

LES ATELIERS D'INITIATION À LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

Objectif : rendre les participants autonomes dans la réalisation d'affiches, de flyers, de dossiers de presse, etc.

Contenu : traitement de la photographie et outils pour réaliser des mises en page de qualité.

Rendez-vous prévus : Mardis 3 - 10 - 17 et 24 novembre de 14 à 17 h à Périgueux

ANNULÉ

1. 1. 2. Conseil personnalisé

CONSEIL JURIDIQUE : LES RENDEZ-VOUS AVEC OLIVIER RAMOUL

Objectifs : conseiller, apporter des réponses à des questions de statut, de droit à l'image, de structuration de projets.

Rendez-vous : 13 février en présentiel, 25 mars, jeudi 7, 23 juin, 16 et 19 novembre (en visioconférence)

Fréquentation : 30 personnes

DROIT À L'IMAGE :

Objectifs : découvrir dans le cadre de formations collectives, la législation relative à la fixation et à la diffusion de son image.

Rendez-vous prévus : 23 juin et 18 novembre à Périgueux

ANNULÉ

CONSEIL TECHNIQUE :

L'Agence culturelle a choisi de développer les compétences des usagers (bénévoles ou salariés) afin que le matériel soit exploité dans des conditions optimales de sécurité.

d'identifier et de formuler des besoins en matériel, de mettre en œuvre une petite installation.

Ces différents modules permettent d'acquérir des connaissances de base techniques et de sécurité,

ACCUEILLIR UN SPECTACLE

- Initiation à l'éclairage scénique : présentation de la chaîne lumière simplifiée - présentation du matériel - Evaluer les risques d'un montage - mise en situation.

17 & 18 juin / 2 & 3 juillet

Fréquentation : 16 personnes

- Initiation à la sonorisation : présentation de la chaîne son simplifiée - présentation du matériel - évaluer les risques d'un montage - mise en situation.

REPORT 2021

- Initiation à la projection vidéo : présentation de la chaîne vidéo - présentation du matériel - évaluer les risques d'un montage - mise en situation

REPORT 2021

- Aménagement d'une salle des fêtes pour l'accueil d'un spectacle, règles de sécurité : les principales étapes d'un montage - l'espace scénique - l'espace

public - les circulations techniques et du public - évaluer les risques - les règles élémentaires de sécurité d'un Equipement Recevant du Public (ERP).

Samedi 3 octobre à Périgueux

Fréquentation : Deux collectivités et quatre associations / 10 personnes

ACCUEILLIR UNE EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN

Objectif : à partir d'une collection du FDAC (Fonds Départemental d'Art Contemporain), un parcours constitué de deux modules pro-

pose de transmettre des outils et des compétences afin d'accueillir des œuvres d'art dans les meil-

leurs conditions, de la réception des œuvres jusqu'à leur médiation.

REPORT 2021

AMÉNAGEMENT DE SALLE ET ACQUISITION DE MATÉRIEL



Dans la logique d'accompagnement de la politique culturelle soutenue par le Conseil départemental de la Dordogne, l'Agence culturelle poursuit sa mission de conseil technique en équipements culturels et en aménagements de lieux de spectacles ou de salles d'exposition. Construire, réhabiliter, réaménager un lieu intégrant une partie scénique, un espace d'exposition, toutes ces démarches demandent l'expertise de professionnels. Par l'apport d'une Assistance à la

Maîtrise d'Usage, l'Agence culturelle départementale accompagne les collectivités dans leur conduite de projet en établissant des recommandations, suite à un état des lieux et une analyse de projet.

Sollicitations 2020 :

- Issigeac : réhabilitation du Palais des évêques avec notamment la rénovation de la salle de spectacle et un espace exposition. En collaboration avec l'ATD, l'étude est toujours en cours.
- Miallet : rénovation de la salle des fêtes avec prise en compte des pratiques artistiques amateurs. Définition d'un équipement scéno-technique. En collaboration avec l'ATD, l'étude est toujours en cours.

- Pazayac : rénovation de la salle des fêtes et prise en compte de l'activité d'accueil de spectacles professionnels et amateurs. Définition d'un équipement scéno-technique de base. Projet réalisé courant 2020.

- Carsac-Aillac : réhabilitation d'un séchoir à tabac en salle culturelle. Définition, localisation des éléments scéno-techniques et choix des divers équipements et appareils techniques. Projet réalisé courant 2020.

- Vergt : construction d'une salle socio-culturelle. Accompagnement sur la définition et localisation d'un équipement scéno-technique. Projet réalisé courant 2020.

- Conseil départemental : rénovation du Centre de la communication à Périgueux portant sur le diagnostic fonctionnel du bâtiment et la définition d'un équipement scèno-technique adapté aux activités actuelles.
- Le petit théâtre de poche à Thiviers : réhabilitation de l'ancien cinéma en salle de spectacle et espace d'exposition. L'étude est toujours en cours.
- Association Cromlech à Bourdeilles : réhabilitation d'un atelier de mécanique en espace

d'exposition. Instruction du dossier ERP 5^{ème} catégorie, définition et aménagement des divers locaux. Projet réalisé courant 2020.

I. 1. 3. Les outils et les services

PRÊT DE MATÉRIEL

- **142 demandes** traitées environ 75% ont été annulées pour cause de la COVID-19 ou fermeture des salles des fêtes à la vie associative.

- **280 h de maintenance technique.**

Support de l'action culturelle départementale, l'Agence culturelle dispose d'un parc de matériel dédié aux arts de la scène et aux arts visuels. Outil de service public, il est mobilisable gratuitement par tout porteur de projet culturel résidant en Dordogne.

Peuvent en bénéficier :

- les associations culturelles ou socio-culturelles,
- les collectivités territoriales,
- les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale.



Pour bénéficier du prêt de matériel, toute structure doit être enregistrée auprès du Pôle technique.

Lors de la période de reprise d'activité du printemps, l'Agence culturelle a honoré les contrats et promesses d'embauche des techniciens intermittents en les mobilisant sur la maintenance du parc de matériel, (peinture des plateaux de scène, contrôle et réparation de tous les éléments électriques, dépoussiérage, construction /réparation de flight...).

Les services en ligne :

www.culturedordogne.fr

- **Appels à candidatures culturels et artistiques : 9000 clics.** Sélection tous les mois au niveau régional et national (concours, appels à résidence, appels à projets, appels à participation)
- **Les offres d'emplois : 6734 clic.** Sélection régulière d'offres d'emplois culturels au niveau régional et national : directeurs de struc-

tures, techniciens du spectacle vivant, administrateurs de salles ou de compagnies, médiateurs, etc.

- **La rubrique « à savoir » : 32 167 clics.** L'Agence culturelle relaie l'information concernant les activités des structures culturelles du département, en particulier les services ou organismes dépendant du Conseil départemental : Archives départementales, Bibliothèque départementale, service du patrimoine, Pôle d'Interprétation de la Préhistoire.
- **Une sitotheque thématique : 4000 clics.** L'Agence culturelle départementale a répertorié un ensemble de sites-ressources dans les domaines des arts visuels, de la danse, du théâtre et de la culture occitane.

I. 2. LES CORÉALISATIONS

Les coréalizations répondent aux sollicitations de porteurs de projets occasionnels dans la grande majorité associatifs en complémentarité avec l'action du Conseil départemental. Elles constituent une aide à la diffusion non négligeable pour les artistes. Elles s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux sans enjeu d'action collective mais

avec un accompagnement adapté aux besoins de chaque organisateur. Elles permettent de manière concrète de professionnaliser les acteurs si nécessaire et de sécuriser les pratiques. Si le printemps, en raison de la crise sanitaire, a été une période d'annulations et de reports, certains partenaires ont cependant proposé des formes

réduites à l'automne permettant de maintenir des spectacles scolaires et tout public.

Le soutien technique apporté aux coréalizations représente 456 h de techniciens intermittents ou vacataires et 27 000 € d'aide en prêt de matériel.

RÉMI GEFROY TRIO | ASSOCIATION ACIM

18 janvier à Milhac-D'Auberoche

Fréquentation : 170 personnes

CONFÉRENCE EN MUSIQUE | KATY BERNARD | ASSOCIATION SYRINX

25 janvier au Bugue

Fréquentation : 150 personnes

MARCELA FOREVER | LYCÉE AGRICOLE

6 février à Coulounieix-Chamiers

Fréquentation : 50 personnes

BARTOK EN PÉRIGORD | ASSOCIATION ACIM

8 février à

Fréquentation : 55 personnes

Saint-Pierre-de-Chignac

TURBULENCES 2020 | ASSOCIATION COLLÈGES EN JEU

Vendredi 13 mars à Périgueux

(2 représentations)

Etablissements concernés :

collèges de Montpon, Piégut-

Pluviers, Bertran de Born et

Clos-Chassaing Périgueux,

Mussidan, Coulounieix-Chamiers

Fréquentation : 210 personnes

**YANNICK CORMIER | ASSOCIATION ATHÉNA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FÉNELON**



(Expositions reportées du 11 mai jusqu'au 9 août à Carlux et du 19 septembre au 31 octobre à Carsac-Aillac
• Carsac-Aillac du 14 mars au 27 avril

• La Gare Robert Doisneau à Carlux du 11 mars au 3 mai

Fréquentation : 5882 personnes

LAISSEZ-MOI SEUL | RÉMI CHECCHETTO | TITI ROBIN | ASSOCIATION FÉROCE MARQUISE

Samedi 21 mars à Périgueux Espace culturel François Mitterrand **ANNULÉ**

L'ÉCOLE DE SAVIGNAC FAIT SA HOOPETTE | ASSOCIATION WILD | ÉCOLE DE SAVIGNAC

Vendredi 3 avril à Lanouaille
ANNULÉ

LE PETIT CHAPERON ROUGE | THÉÂTRE DU ROI DE CŒUR | ASSOCIATION ACIM

Lundi 4 mai à Blis-et-Born **REPORT 2021**
(représentation scolaire)

CONCERT MÉDÉRIC COLLIGNON | ASSOCIATION MAQUIZ'ART | JAZZ OFF

Samedi 30 mai à Eymet
ANNULÉ

LOOPING #3 | ASSOCIATION OÛË | DIRE | ASSOCIATION SANS RÉSERVE

8-13 juin à Coulounieix-Chamiers
ANNULÉ

ORIENT(S) | ASSOCIATION ATELIER THÉÂTRE 24

Jeudi 16 juillet à Carves
Fréquentation : 100 personnes

XV^{ÈME} FESTIVAL PIÙ DI VOCE

18 - 31 juillet à PLazac- Tamniès -
Rouffignac st-cernin-de-reilhac
- st-Léon-sur-vézère - château de
campagne
ANNULÉ

HUMUS MACHINE | CIE LE CHIEN ROUGE | OFFICE DE TOURISME

12 août à Ribérac

ANNULÉ**EXPOSITION « HISTOIRES SOUTERRAINES, SOURCE DE GÉOLOGIE INTÉRIEURE »****NATACHA BALUTEAU / ASSOCIATION EXCIT'OEIL**

Du 1^{er} au 22 Août au Moulin de la Baysse à Excideuil (report des rendez-vous de mai initialement prévus du 2 au 23 mai)

Fréquentation : 189 personnes**LA CLAMEUR DES LUCIOLES | ERIK TRUFFAZ ET SANDRINE BONNAIRE**

25 août à Val de Louyre et caudeau

Fréquentation : 200 personnes**QUAND VIENT LA FIN DE L'ÉTÉ | AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE**

Du 26 au 28 août - ECFM Périgueux
Afin de renouer avec les arts vivants en cette période de COVID-19, l'Agence culturelle départementale a proposé un programme artistique dans les jardins de l'Espace culturel François

En cette période de COVID-19, ces trois soirées ont permis aux artistes de renouer avec le public. L'Agence culturelle départementale a pu

Mitterrand, familial et gratuit, à la découverte de formes éclectiques croisant la musique, le théâtre, la poésie et les arts plastiques.

26 août :

- Ensemble Les Surprises (musique baroque), concert organisé en coréalisation avec CLAP et Sinfonia

- Belugeta (Polyphonies occitanes)

- Möng (musique orientale)

27 août :

- Quartet Christian Paboeuf (jazz)

reprogrammer des manifestations annulées lors du premier confinement. Les retours ont été très positifs tant sur le programme que sur

- Erik Truffaz et Sandrine Bonnaire « Le clameur des Lucioles » (Lecture musicale)

28 août :

- « La place de l'étranger » Cie Eléonore Aboutaoufik (marionnettes)

- « Ligne de front » Performance guitare/pinceaux P Bloas et S.Teyssot-Gay

- The Ghost Towns (« rock électrique » périgourdin)

l'utilisation des jardins de l'Espace culturel François Mitterrand.

Fréquentation : 731 personnes**KARPATT | ASSOCIATION CANOPÉE | ASSOCIATION SANS RÉSERVE (REPORT DU 11 JUIN)**

Vendredi 4 septembre à Nantheuil

Fréquentation : 105 personnes

DUO CANCE-COURTIAL « MBRAIA TON BAL ! »

- 5 septembre dans les jardins du Presbytère à Vergt / Association « La C.L.E » de Vergt
 - 18 septembre à St Estephe / Association Le Br'Oc Branlant
- Fréquentation : 144 personnes**

LA CLAQUE FESTIVAL (report des 5 et 6 juin)

19 septembre au Domaine du Château Montplaisir à Prignonrieux

Le contexte sanitaire a obligé les organisateurs à repenser le « format festival » initialement prévu les 5 et 6 juin. Ils ont imaginé un nouveau rendez-vous le temps d'une journée : La Claque Revival.

L'Agence culturelle a accompagné cette toute jeune initiative en lui apportant un soutien technique.

Fréquentation : 180 personnes

BALIVERNES | ASSOCIATION LES GUITARES VERTES

Samedi 12 et dimanche 13 septembre
à St-Jory-de-Chalais

ANNULÉ

TROPICOOOL PARTY 2 | ASSOCIATION MILADIOU

Samedi 12 septembre à Daglan

Centre de vacances Le Moulin Peyrié

Fréquentation : 320 personnes

**CONCERT PÉROKÉ ET HYPERCULTE | ASSOCIATION LE SILLON**

Vendredi 25 septembre à Meyrals

Fréquentation : 130 personnes

FESTIVAL DES 24 HEURES DE LA BROUETTE | ASSOCIATION LES AMIS DE LA BROUETTE

26 et 27 septembre à Mandacou

ANNULÉ

RUFA | DU BARTAS | FESTIVAL D'AQUI O D'ALAI

26 septembre

REPORT 2021

EXPOSITION REBUTS | FABRICE THOMASSEAU | GALERIE DU DOMAINE PERDU

Du 26 septembre au 1^{er} novembre **Fréquentation : 230 personnes**
à Meyrals

**LES FOURBERIES DE SCAPIN DE MOLIÈRE | THÉÂTRE DU ROI DE CŒUR | ASSOCIATION ACIM
(REPORT DU 8 MAI)**

Vendredi 2 octobre à Milhac **Fréquentation : 105 personnes**
d'Auberoche

EXPOSITION PINGO | INNA MAAÍMURA | ASSOCIATIONS MYDRIASE ET LE SEPTIÈME ATELIER

Du 2 au 31 octobre au Bugue **Fréquentation : 145 personnes**

**EXPOSITION PÉRIMÈTRE ZÉRO | FRÉDÉRIQUE BRETIN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FÉNELON**

Du 6 octobre au 22 novembre à La **Fréquentation : 1411 personnes**
Gare Doisneau à Carlux

« SILENCE WAS PLEASED » CIE TRANSLATION | ASSOCIATION MANÈGE

7 octobre à Bergerac

Fréquentation : 62 personnes

17^{ÈME} FESTIVAL BRIKABRAK | ASSOCIATION POINT ORG

- 10 octobre : La France profonde / Cie La Grosse situation
 - 11 octobre : La petite fille et le corbeau / Cie Mouka + Les fées de l'Arbre / Cie Doherty
 - 12 et 13 octobre : La petite fille et le corbeau / Cie Mouka + Les fées de l'Arbre / Cie Doherty (représentations scolaires)
- Fréquentation : 280 personnes**

**LES YEUX GRANDS OUVERTS | COMPAGNIE LAZZI ZANNI | ITINÉRANCE CULTURELLE EN TERRASSONNAIS
(REPORT DU 20 MARS)**

Vendredi 16 octobre à
Condat-sur-Vézère

Fréquentation : 60 personnes

FESTIVAL DE LA RÉCUP' | ASSOCIATION LE TRI-CYCLE ENCHANTÉ

17 octobre à Bourdeilles

Fréquentation : 125 personnes**DANIEL HUMAIR TRIO | ASSOCIATION MAQUIZ'ART**

24 octobre à Eymet

Fréquentation : 100 personnes**BARAKA | PNAC AGORA DE BOULAZAC | HÔPITAL ET COMMUNE D'EXCIDEUIL**

Du 2 au 16 novembre à Excideuil

REPORT 2021**FESTIVAL JAZZ'OFF | ASSOCIATION MAQUIZ'ART**

Samedi 21 novembre à Eymet

Fréquentation : 100 personnes**CONCERT DE LA STE-CÉCILE | THOMAS FOSSAERT | ORCHESTRE D'HARMONIE DES JOYEUX THIBÉRIENS**

28 novembre à Thiviers

ANNULÉ**L'ENFANT ÉLÉPHANT | CIE LES LUBIES | ASSOCIATIONS POINT ORG. ET DÉCLIC**

4 décembre à Cénac et 7 décembre

à St-Cyprien

ANNULÉ

II. LE SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE

Conformément à la Loi création, architecture et patrimoine (LCAP), l'Agence culturelle porte un projet qui présente un intérêt général pour la création artistique. Il garantit la liberté et la diversité des expressions et s'attache à favoriser une juste rémunération des créateurs.

S'appuyant sur des partenariats institutionnels et des lieux de fabrique, l'Agence culturelle soutient les créateurs issus du spectacle vivant, des musiques actuelles, de la culture occitane et des arts visuels dans le cadre de programmes de résidences ou des coréalizations.

En 2020 en raison de la crise sanitaire et pour soutenir les filières, l'Agence culturelle départementale a maintenu l'aide apportée aux artistes, reprogrammé des périodes de résidences ou transformé l'aide en coproduction. Elle s'est prioritairement engagée envers les artistes résidents en Dordogne ou en Nouvelle-Aquitaine.

II. 1. LES RÉSIDENCES ARTS VISUELS

II. 1. 1. Les résidences de l'art en dordogne

Les Résidences de l'Art en Dordogne sont un dispositif de recherche et de création qui se déploie sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec des structures d'accueil.

Dans le cadre d'un séjour de recherche et de création, les artistes sont invités à s'inspirer des réalités géographiques, économiques et culturelles locales. Ce séjour est suivi d'une restitution qui prend généralement

la forme d'une exposition. La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de temps d'échanges et d'ateliers.

LÉA BARBAZANGES | PLASTICIENNE | ASSOCIATION LES RIVES DE L'ART

Résidence de recherche et de création au Château de Monbazillac

Orientation de la résidence :



« Revisiter un château et son terroir »

Séjours en résidence : du 14 au 23 février et 22 juin au 31 juillet puis du 1^{er} au 12 septembre

- Présentation de l'artiste et de sa démarche au public : 23 février au Château de Monbazillac.
- Présentation de l'exposition (sur invitation personnalisée) : vendredi 11 septembre.

- Finissage de l'exposition « Assemblages » : 31 octobre à 18h, en présence de l'artiste.

ANNULÉ

- Exposition « Assemblages » du 8 septembre au 1^{er} novembre, entrée libre sur présentation du carton d'invitation ou entrée payante sans le carton d'invitation.

- Visites accompagnées de l'exposition tous les jours de 11h et à 16h, sur inscription
- Conférence « Cristal et lumière : une balade dans l'histoire des sciences » : 30 octobre de Sylvain

Ravy, chercheur au CNRS Paris-Saclay – cristallographe - « Cristal et lumière : une balade dans l'histoire des sciences » : histoire de la lumière et des cristaux, de l'antiquité à nos jours. **ANNULÉ**

- Dévernissage : samedi 31 octobre. **ANNULÉ**

Fréquentation : 10 072 personnes

- Présentation de la démarche de l'artiste à l'arrivée en résidence : 25 personnes.

- Visiteurs exposition (entrée payante) : 9 866 personnes.
- Visiteurs exposition (entrée gratuite avec carton d'invitation) : 80 personnes.

- Visites commentées : 101 personnes dont 2 classes de cycle 3 de l'école de La Force.

FANNY MAUGEY | PLASTICIENNE | ASSOCIATION Z'APPART

Résidence de recherche et de création à l'Hôpital Vauclaire à Montpon-Menesterol

Orientation de la résidence : « Du jardin à la cuisine - pour une nourriture du corps et de l'esprit ».



Séjours en résidence : du 3 au 29 février, du 24 août au 22 septembre et du 9 au 12 octobre

- Présentation de l'artiste et de sa démarche au public : 13 février l'Hôpital Vauclaire (self du personnel), restitution des ateliers menés avec la MFR de Siorac de

Ribérac et des patients de l'hôpital suivie d'un concert de Zorg.

- Exposition « Du jardin à la cuisine » : du 21 septembre au 10 octobre.
- Vernissage de l'exposition : Samedi 19 septembre dans les Serres du CHS Vauclaire à Montpon-Ménestérol (Hôpital bas) suivi de l'exposé historique « Les Chartreux : du jardin à l'assiette » par l'association GEMM, Groupe d'Etude de la Mémoire Montponnaise.

Visites accompagnées et échanges avec l'artiste :

- 20 septembre (dans le cadre des journées européennes du Patrimoine : visites de la Chartreuse de Vauclaire, de la restitution de résidence de Fanny Maugey, intermèdes musicaux, et découverte botanique avec le jardinier de l'Hôpital.
- 10 octobre (dans le cadre du festival de théâtre les Zapartés).

Fréquentation : 319 personnes

- Présentation de la démarche de l'artiste à l'arrivée en résidence, restitution d'un atelier culinaire et concert de Zorg : 80 personnes.
- Vernissage de l'exposition et conférence : 35 personnes.
- Exposition : 114 personnes dont groupes : patients, scolaires et jeunes de la MFR de Siorac de Ribérac et des hôpitaux de jour.
- Visites accompagnées et échanges avec l'artiste : 90 personnes.

STRAIGHT DISORDER & BAY OF GONG | ARTS NUMÉRIQUES | ASSOCIATION GARE MONDIALE | MELKIOR THÉÂTRE

- Résidence de création pour des artistes de l'art numérique (arts visuels et sonores).
- Temps de réflexion à Bergerac avec l'équipe artistique, l'Agence culturelle et la Gare mondiale : du 17 au 19 février.
- Séjour en résidence : du 17 au 25 septembre.
- Restitution pour les professionnels des arts visuels et spectacle vivant.

AUTOUR DES RÉSIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE

Des actions culturelles en complément des résidences d'artistes.

Plusieurs manifestations sont organisées afin de présenter aux publics les artistes, leur démarche, leurs recherches, les projets et œuvres réalisés lors de leur résidence ainsi que d'autres actions culturelles en vue de croiser les publics. Elles prennent la forme de rencontres publiques, ateliers de pratiques et croisements artistiques, vernisages, expositions ou de concerts, performances, projections, ...

Ont été réalisés :

Des rencontres publiques lors desquelles les artistes présentent leur démarche avec l'appui d'une projection de leurs œuvres ou leur travail réalisé en résidence.

Des rendez-vous privilégiés avec les artistes, des ateliers de pratiques artistiques :

- Encadrés par Léa Barbazanges en résidence au Château de Monbazillac :

2 juillet - 6 h - dessins aquarelle et crayons sur le thème « Nature : art et sciences ».

Fréquentation : 55 participants (CM2 et CM1) Ecole de La Force

- Encadrés par Fanny Maugey en résidence à Vauclaire

13 et 14 février - 10h - 10 jeunes de la Maison Familiale et Rurale de Siorac-de-Ribérac (CAP Agent Polyvalent de Restauration), en binôme avec 6 résidents de l'hôpital Vauclaire

Fréquentation : 16 participants

Valorisation et rayonnement des projets, œuvres créées par les artistes plasticiens invités

Les activités ont été denses suite à l'organisation du travail et les adaptations à fournir lors de la crise sanitaire. Ainsi les petites éditions destinées à conserver les traces du travail des artistes en résidence et à les diffuser aux publics et professionnels de l'art contemporain, seront réalisées en 2021.

Pour deux de ces résidences, le séjour a débuté avant la période de confinement. Afin de ne pas reporter le programme, Fanny Maugey et Léa Barbazanges ayant déjà pu projeter des premières pistes de travail

en lien avec le territoire ont, sur proposition de l'Agence culturelle et des partenaires, poursuivi la résidence de recherche à domicile de mars à juillet (Strasbourg et Chalon-sur-Marne). Les œuvres réalisées ont pu être présentées au public en septembre et octobre, sans interruption. Malgré une partie du travail mené en dehors du territoire, les productions avaient toutes une résonance avec le lieu de résidence des artistes et la thématique proposée, en Dordogne.

Ces résidences existent depuis plusieurs années, le public fidèle est venu nombreux lors de chaque rencontre organisée. De nouvelles actions pensées en lien avec la démarche des artistes ou la thématique de la résidence tels les ateliers d'installations culinaires avec les jeunes de la MFR ou le concert de Zorg... ont prouvé que ces actions pouvaient permettre le développement et le croisement des publics.

Concernant la résidence « Monôme(s) » à la Gare Mondiale, la création arts numériques a réussi à évoluer et est prête pour des diffusions publiques, de type spectacle/concert ; dont une est

prévue en 2021, à l'Agora dans le cadre du programme Spring ! pour un public de lycéens.

La prochaine étape de réflexion et/ou de résidence serait une proposition redimensionnée pour une

diffusion « autonome » de l'œuvre dans des lieux dédiés à l'art numérique ou aux arts visuels.

II. 2. LES RÉSIDENCES ARTS VIVANTS

II. 2. 1. Les résidences territorialisées

Ce nouveau dispositif mis en place depuis la saison 2019-2020 expérimente un nouveau mode d'accueil en résidence d'équipes artistiques retenues pour la qualité de leur démarche et leur capacité à mener

des projets expérimentaux ancrés dans des territoires.

Ces résidences sont dédiées aux équipes artistiques des arts vivants ayant un projet de création, recherchant des partenaires pour un

accueil en résidence, acceptant les principes d'itinérance en Dordogne et de rencontre avec un territoire et ses habitants.

4 PROJETS ONT ÉTÉ SOUTENUS EN 2019-2020 :

**RAOUT | COLLECTIF LES ENCHANTREURS | L'APPRENTIE COMPAGNIE
PNAC AGORA | CENTRE CULTUREL DE SARLAT**

Séjours en résidence :



- Du 22 au 31 janvier : « Le Raout de chez Jacky » à Sarlat dans un bar réhabilité tout spécialement pour accueillir la résidence et le public lors des différents rendez-vous.

24 janvier : représentation Conférence Rira bien qui rira au Centre culturel de Sarlat

Du 26 au 31 janvier : 6 représentations Au pied de biche

Fréquentation : 360 personnes

- Du 21 août au 5 septembre (report résidence prévue du 27 avril au 7 mai) : « Le Raout de chez Fred II - La Maison close » à BOULAZAC - Le Cube Cirque : mise en œuvre des actions de médiation et préparation de la représentation dans le cadre de la soirée d'ouverture de la saison 2020-2021 de l'Agora.

Fréquentation : 150 personnes

- Septembre 2020 : « Le Raout de chez Fred II » à BOULAZAC : inauguration drôle et décalée de jardins participatifs, création d'une borne kilométrique indiquant la direction de Sarlat sur la voie verte à La Plaine de Lamoura.

Fréquentation : 300 personnes

Le projet pour la ville de Sarlat tant au niveau de l'organisation que de la période a suscité avec la réouverture pour l'occasion de l'ancien bar Chez Jacky, lieu cher aux Sarladais, une fréquentation régulière et un mélange de publics très positif. De manière générale, le lien a fonctionné entre la ville, le PNAC de Boulazac et l'Agence culturelle

renforçant le sens du projet qui s'inscrivait également dans la Diagonale des Clowns. A Boulazac,

l'équipe artistique a su s'adapter à la crise sanitaire et la capacité des artistes à impliquer les accueillants

et publics en toutes circonstances est à souligner.

LA SAGA DE GRIMR | ENSEMBLE DRIFT | LE LIEU | LA CAB | LE ROCKSANE



- Du 5 au 15 février : 3^{ème} séjour en résidence - Le Lieu à St-Paul-de-Serre
- Vendredi 9 octobre au Palace à Périgueux : représentation dans le cadre du festival de la Bande dessinée de Bassillac/Le Sans Réserve. Une séance scolaire l'après-midi.

Fréquentation : 211 personnes

- Jeudi 3 décembre à Bergerac / Le Rocksane REPORT 2021
- Action autour de la création : atelier BD-concert du 6 septembre 2019 au 11 mars 2020 dans une classe de CM2 de l'école du Bout des Vergnes à Bergerac soit 20 heures d'atelier.

Fréquentation : 30 personnes

L'action culturelle à Périgueux a dû être reportée en 2021 ainsi que la restitution des jeunes prévue en

première partie du spectacle le 16 avril à Bergerac.

Les trois temps de résidence ont permis une évolution artistique réussie du projet mais qui a nécessité du temps en raison d'un important dispositif scénique. Au Lieu, il a bénéficié du regard de Florence Lavaud sur la mise en scène. La forme trop lourde pour le Lieu a dû être soutenue par l'accompagnement technique de l'Agence culturelle.

L'AFFAIRE PHILIP K. DICK OU LA FILLE AUX CHEVEUX NOIRS

DÉCRÉATION | COMPAGNIE LA PROPAGANDE ASIATIQUE | MELKIOR THÉÂTRE | LA GARE MONDIALE

- Séjours en résidence : du 5 au 10 octobre à Creysse et du 11 au 17 octobre dans les locaux de l'ESCAT de Bergerac
- 7 octobre à la bibliothèque de CREYSSE et 10 octobre à la médiathèque de Bergerac : Présentation du projet par Julien Villa et lecture d'un extrait du texte de la pièce par un comédien.
- 10 octobre : représentation au Château du Roc à Creysse
- 17 octobre : représentation dans les locaux de l'ESCAT à BERGERAC

Fréquentation : 200 personnes

Ce projet a demandé beaucoup d'énergie et une énorme réactivité de la Gare Mondiale : accueil d'une équipe importante, organisation de deux temps de résidence, repérage des lieux et rencontre avec les élus pour expliquer le projet, contraintes techniques et sanitaires. Cette expérience s'est avérée très positive lors des échanges avec les acteurs du territoire, la collaboration avec les médiathèques pour la valorisation du texte, l'implication des habi-

tants de la cité Jean Moulin pour la restauration, l'adhésion du public. Un tel projet n'aurait toutefois pas pu avoir lieu sans les conditions techniques et financières proposées dans le cadre du dispositif.

« MÉMOIRES EN FRICHE » JO STIMBRE | CAB ET LE ROCKSANE (REPORTÉ AU 13 MARS 2021)

Créé au long court lors de phases d'immersion dans des sites en friche dont le site de l'ESCAT à Bergerac (établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre), le projet a permis de retracer la vie d'anciens ouvriers de l'usine. Cette expérience a fait l'objet de plusieurs rencontres avec des jeunes mais surtout avec les résidents de l'EHPAD Au Jardin d'Antan de Bergerac donnant lieu à

la réalisation d'un film sur leur vécu dans ce lieu.

Le projet a été très positif tant sur le plan relationnel avec les résidents de l'EHPAD qu'artistique. Il s'est avéré toutefois très lourd et coûteux en technique.

Évaluation du dispositif avec les partenaires :

Pour les partenaires, les objectifs du dispositif ont été atteints en ce qui concerne la collaboration

entre les lieux, l'expérimentation, l'exigence artistique, la dynamique partagée et la rencontre avec de nouveaux publics pour chacune des structures. L'Agence culturelle souhaite jouer un rôle plus opérationnel dans ce dispositif. L'Odyssée de Périgueux doit rejoindre le dispositif en 2021.

II. 2. 2. Les autres résidences arts vivants

DERVISH TANDANCES | PRODUCTION : PRODIGES | LA CAB

Résidence du 4 au 7 mai

REPORT 2021

POLLEN & PLANCTON | COMPAGNIE ANDREA CAVALE | MELKIOR THÉÂTRE | LA GARE MONDIALE

Séjours en résidence à l'Auditorium F. Mitterrand à Bergerac :

- 10-14 février : travail chorégraphique avec Naomi Mutoh et création d'un teaser
- Samedi 10 Novembre : création à Bergerac . **ANNULÉ**
- 19-22 octobre : création lumières

PARFOIS J'AIMERAIS AVOIR UNE FAMILLE COMME CELLE DE LA PETITE MAISON DANS LA PRAIRIE CIE HECHO EN CASA | CENTRE CULTUREL L'IMAGISCÈNE

Séjours en résidence : 28 septembre - 2 octobre à Terrasson

HOMO CLOWNICUS | THÉÂTRE DU ROI DE CŒUR | CENTRE CULTUREL DE EYMET

Séjour en résidence: 17 - 27 septembre à Eymet

JOUER | CRMTL

Séjour en résidence: 19 au 25 octobre à Bourgneuf

BÒSC | LOST IN TRADITIONS | RÉSIDENCE HORS LES MURS

Séjour en résidence : 19 - 23 octobre à Chamboulive (19)

Autres résidences en 2021 à Parthenay, Périgueux et Pau.

SURPRISE | CHARLOTTE CATTIAUX



Séjour en résidence : 7 au 11 décembre / Espace culturel François Mitterrand à Périgueux

WARREN | CIE MOI NON PLUS !

Séjour en résidence : 28 septembre - 2 octobre / Espace culturel François Mitterrand à Périgueux

II. 3. LES COPRODUCTIONS

L'Agence culturelle départementale soutient des collectifs ou compagnies, en fonction de leurs besoins et de leur parcours professionnel. Les équipes accompa-

gnées sont souvent des équipes qui ont l'opportunité de présenter leur production dans le cadre des programmes départementaux ou qui sont installées en Dordogne à

la recherche d'un lieu de création et de regards professionnels (techniques et/ou artistiques).

II. 3. 1. Les coproductions arts vivant

HORS-CHAMPS | COMPAGNIE FLORENCE LAVAUD

Avec son projet Hors-Champs, elle a imaginé une création professionnelle interprétée par trois jeunes talents, au terme d'ateliers d'écriture où ils étaient appelés à mettre

en mots les mouvements de leur être intérieur.

Cette création a vu le jour en partenariat avec l'Odysée de Périgueux dans le cadre du Festival Turbulences.

UNE MÉTAMORPHOSE | COMPAGNIE FLORENCE LAVAUD

S'il y a une preuve que l'être humain est capable de se métamorphoser, c'est bien l'enfant. Rien d'étonnant dès lors que la transformation occupe une si belle part

dans la littérature pour enfants et dans les contes, comme dans Le Vilain Petit Canard d'Andersen, point de départ de la nouvelle création de Florence Lavaud.

Création et représentations en 2021.

W OU LE SOUVENIR D'ENFANCE | ASSOCIATION PIANO PLURIEL

Création : 23 et 24 novembre au PNC Agora de Boulazac

REPORT 2021

PEBBLEBOY | COMPAGNIE LAZZI ZANNI

Spectacle jeune public à partir de 8 ans

GINETTE ET SON ACCORDÉON | ASSOCIATION V.I.R.U.S (THÉÂTRE DE RUE)

Création Festival de la Vallée 2020

II. 3. 2. Les coproductions arts visuels**KRISTOF GUEZ | AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE**

Edition et exposition qui sera accueillie en 2021 à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux.

CAMILLE LAVAUD - LE CONSORTIUM DES PRAIRIES | LA VIE SOUTERRAINE

Exposition initialement prévue du 11 septembre au 18 octobre (exposition reportée en 2021 ; elle sera alors présentée aux Archives départementales de la Dordogne). En raison de la crise sanitaire, la production des œuvres destinées à l'exposition et la réalisation des dessins et du scénario de la BD n'ont pu aboutir.

Aussi, en 2021, l'Agence culturelle et les Requins Marteaux s'associent pour offrir à ces travaux en cours un accompagnement concerté et permettre à l'artiste de finaliser son projet d'édition et d'exposition.

II. 4. LES EXPÉRIMENTATIONS ARTISTIQUES

VAGABONDAGE 932

EN 2020, 22 ARTISTES ONT ÉTÉ ACCUEILLIS EN RÉSIDENCE :

Louise Collet (dessinatrice), B-Gnet (dessinateur-auteur BD), Laurent Lolmède (dessinateur-auteur BD), Troubs (dessinateur-auteur BD), Guillaume Guerse (dessinateur-auteur BD), JM Bertoyas (dessinateur-auteur BD), Tangui Jossic (dessinateur-auteur BD), Léa Henri (dessinatrice), Placid (dessinateur), José Correa (dessinateur-peintre), Vincent Vanoli (dessinateur-auteur BD), Pierre Maurel (dessinateur-auteur BD), Kamel Maad (cinéaste), Joël Thépault (plasticien-jardinier), Claire Lacabanne (vidéaste-photographe), Thomas Suel (écrivain poète), Marion Renaud (écrivaine-philosophe), Isabelle Duthoit (musicienne), Emilie Skrijelj (musicienne), Christian Pruvost (musicien), Jean-Léon Pallandre (musicien), Marc Pichelin (musicien-auteur de BD)

SÉJOURS EN RÉSIDENCE À COULOUNIEIX-CHAMIERIS :

du 20 au 24 janvier

du 24 février au 6 mars

du 16 au 28 mars

du 13 au 17 avril

du 2 au 14 juin

du 17 au 29 août

du 17 au 29 août

du 15 au 21 octobre

du 16 au 18 novembre

Malgré la pandémie, ces résidences ont pu être maintenues. Seules certaines actions ont dû être annulées ou reportées :



- Des ateliers de pratique et rencontres avec les élèves de l'École primaire Saint Exupéry, La crèche Le Petit Prince, les usagers du centre social Saint Exupéry, le conseil citoyen et tout public...
- Les rendez-vous et événements fixés :

✓ inauguration de l'exposition Ça déménage à la Maison du Projet suivie de « Il était une soif #7 » au bar PMU "Chez nous" 22 janvier.

✓ inauguration de l'Entrée 9 en février

✓ l'exposition Chamiers, sur le motif de Placid, dessinateur du 21 mars au 11 avril au Château des Izards à Coulounieix-Chamiers - **ANNULÉ**

✓ la publication du journal Le Voltigeur n°3,

✓ exposition Vagabondage 932 hors les Murs lors du festival de la Bande-Dessinée de Bassillac.

Fréquentation : 500 personnes

La résidence Vagabondage 932 a poursuivi ses multiples actions pluridisciplinaires dans la cité Jacqueline-Auriol à Chamiers, toujours en interaction avec les habitants, en suivant le cours des mutations urbaines du quartier. L'équipe artistique a élargi ses rencontres avec les publics, rythmées par les aléas de la crise sanitaire, dans ses nouveaux appartements mis à disposition par Périgord Habitat.

En dehors du département, le journal dessiné « Le Voltigeur » a été remarqué et distingué en 2020 par une nomination pour le Prix de la bande dessinée alternative au

Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême et a remporté le prix Hors Case du Festival BD Lyon.

II. 5. L'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

L'Agence culturelle soutient les artistes dans leurs démarches de création, de production et de diffusion, mais aussi dans la structuration de leur activité, en leur proposant un accompagnement à la carte, en fonction de leurs besoins et de leur parcours professionnel.

Le soutien proposé est d'ordre artistique, administratif, juridique, technique et/ou financier ; il peut

prendre la forme de conseil personnalisé, lors de rendez-vous, ou faire l'objet d'un partenariat conventionné.

MICHEL GENDARME, AUTEUR | LE VOYAGE D'AMADOU

L'Agence culturelle a apporté un soutien financier pour la promotion de la version bilingue (français-dioula) du texte de Michel Gendarme par les Nouvelles Editions Balafons de Côte d'Ivoire

au Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan du 7 au 14 mars.

CIE MAJE | ONDES



Séjour en résidence du 2 au 6 mars et du 19 au 23 octobre, à l'ECFM à Périgueux / poursuite du travail avec le regard extérieur de Klara Beyeler

(solo chorégraphique et musical à partir de 3 ans)

PATOUCH LA MOUCHE | COMPAGNIE CŒUR EN CORPS (SPECTACLE JEUNE PUBLIC)

Du 28 au 30 octobre 2020, accueil à l'ECFM Périgueux / Agence culturelle (1ère étape de travail/ Découverte)

MAÉVA CROISSANT | PERFORMANCE

Séjour en résidence du 1^{er} au 3 décembre à l'ECFM à Périgueux

Cette présentation a pour objectif d'apporter un premier regard, critique et bienveillant, sur le travail de Maéva Croissant ; par la suite, un accompagnement professionnel pourra être envisagé en fonction du travail de l'artiste et de ses besoins.

AUTRES ÉQUIPES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE

- | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Aide à la structuration : | - Rien Virgule | - Cie les pianos mobiles |
| - Cie Aboutaoufik | - Antho Pax | - Cache Candy |
| - Cie Les Herbes Hautes | - Snappy Days | - Les Boitaclous |
| Aide à l'enregistrement : | - Drabosky | - Yellow Birds Asso Swing and co |
| - Kamila Souza | - Black Truffle | |
| - Lina Modika | - Aide à la réalisation d'un clip : | |

DISPOSITIF BOOST

Objectif : accompagner des artistes émergents de la scène des musiques actuelles aspirant à la professionnalisation.

Pilotage : le Rocksane à Bergerac, Le Sans Réserve à Périgueux et l'Agence culturelle départementale.

Groupes accompagnés en 2020 :

- Baz and the mechanics
- Syron

III. LES PROGRAMMES ARTISTIQUES & CULTURELS

III. 1. LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

III. 1. 1. Du 24 au 28 février 2020 | A nous les vacances

Pour la sixième année consécutive, « A Nous les Vacances ! » a été déployé sur cinq communes du département pendant la période des vacances scolaires de février. Un parcours Cultures Urbaines a été imaginé pour les adolescents en collaboration avec la Direction des Sports et de la Jeunesse, comprenant la pratique de la sérigraphie, du training, de la Capoeira et la découverte des musiciens de hip-hop du département.

Créé à l'initiative du Conseil départemental, ce festival propose aux enfants et aux familles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, de participer gratuitement à un programme culturel et sportif conçu et réalisé avec la participation de la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord, du Service de l'Archéologie en partenariat avec le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, les Archives départementales, la Direction départemen-

tale des Sports et de la Jeunesse, l'Agence culturelle départementale, l'association Ciné Passion en Périgord et en collaboration avec les partenaires locaux.

Le temps d'une journée, les jeunes des plus petits aux plus grands ont accès gratuitement à de multiples activités.

LIEUX D'ACCUEIL EN 2020 : AGONAC, BOURDEILLES, EYMET, LE BUISSON-DE-CADOUIN ET SAINT-AULAYE.

POUR LES 1-5 ANS

PARCOURS LIVRE & MUSIQUE BDDP

- Bébébus : le bibliobus du département réaménagé en bibliothèque pour le bonheur des petites oreilles.
- Les ateliers de la bibliothèque : au sein de la bibliothèque, se poser en musique avec « l'instant musical » et faire l'expérience de la créativité avec « création à tous les étages ».
- P'tit bonhomme de chemin : balade musicale et poétique par la Compagnie du souffle au son.
- Histoires sonores et musicales : atelier parents-enfants pour pratiquer la musique en toute spontanéité.

POUR LES 5-8 ANS CINÉ PASSION EN PÉRIGORD

PARCOURS CINEMA

- Atelier & Projection
La Bande Originale : une séquence du court métrage Le vent dans les Roseaux de N.Ligori permettra aux jeunes spectateurs de comprendre de manière ludique et participative l'importance de la musique associée aux images.

POUR LES 8-12 ANS

PARCOURS PATRIMOINE DIRECTION ARCHÉOLOGIE | PATRIMOINE & DIRECTION DES SPORTS

- Crosse québécoise (8-12 ans) : un parcours ludique et sportif pour découvrir le maniement de la crosse québécoise, instrument curieux entre la crosse de hockey et la chistera de la pelote basque.
- Atelier de fouilles : tels de véritables archéologues placés au-dessus d'un sol archéologique reconstitué, les enfants pourront étudier, scruter, intervenir sur le terrain à l'aide d'outils et interpréter leurs découvertes.
- Atelier de calligraphie : à l'aide d'exemples issus de manuscrits anciens, il s'agira de réaliser une page enluminée en s'initiant à la calligraphie avec une plume d'oie.
- Atelier d'héraldique : après avoir découvert les notions fondamentales de l'héraldique, chacun pourra concevoir et réaliser son propre blason !

POUR LES 12-15 ANS

PARCOURS CULTURES URBAINES | AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE & LA DIRECTION DES SPORTS



- Atelier de Sérigraphie / Association Les Mains Sales : introduction à la technique de la sérigraphie, découverte des étapes de travail et des outils utilisés, impression d'un visuel créé par Les Mains Sales. A l'issue de l'atelier, les participants repartent avec leur affiche sérigraphiée. Une série d'estampes imprimées par l'association est présentée en exposition.
- Circuit training : enchaînement de plusieurs ateliers de renforcement musculaire chronométré et en musique.
- Atelier Capoeira : pratique issue de la culture brésilienne qui mêle art martial et chorégraphie.
- Rencontre avec Benké, rappeur slameur périgourdin
- Le petit + : les artistes de rap et hip-hop du département sont à découvrir grâce aux points d'écoute accessibles tout au long de la journée

Fréquentation : 400 personnes

III. 1. 2. Janvier à mai 2020 | SPRING !

L'édition de 2020 a été élaborée sur un principe de territorialisation qui permettait d'associer les acteurs culturels en construisant ensemble des contenus adaptés à leur territoire. Les partenariats avec Ciné-passion, CRDP et BDDP avaient comme objectif de décliner les différentes esthétiques

et d'utiliser les différentes ressources locales : salles de cinéma, médiathèques, antennes du conservatoire. SPRING! trouve un écho de plus en plus favorable de la part des partenaires du département car sa mise en œuvre correspond à leurs attentes. SPRING ! nourrit le projet jeunesse des

partenaires en venant comme un appui à leur projet pour enrichir le contenu. Il crée une dynamique entre les partenaires pour la création d'un réseau départemental jeune public.

Ce dispositif est passé en trois années d'un évènement ponctuel à une saison culturelle de 6 mois dédiée à la jeunesse.

Le programme SPRING ! devait se dérouler de janvier à mai 2020. Comme pour les autres manifestations, en raison de la pandémie,

l'Agence culturelle départementale a dû annuler les spectacles, ateliers, projections quand il n'était pas possible de les reporter ou de les repousser en 2021 en accord avec ses partenaires. Bien-entendu, elle a maintenu ses engagements financiers afin de ne pas pénaliser

les artistes et les aider à surmonter une période extrêmement difficile pour le spectacle vivant.

LES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE LES COLLECTIVITÉS ET INSTITUTIONS

Conseil départemental de la Dordogne, DSDEN, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Communautés de communes du Pays de Fénelon, Périgord-Limousin, Isle-Vern-Salembre,

Communes d'Aubas, Beaumont, Bergerac, Brantôme, Carsac-Aillac, Coulounieix-Chamiers, Domme, Groléjac, Jumilhac-Le-Grand, Lanouaille, Montignac, Mussidan, Nantheuil, Nontron, Périgueux,

Saint-André d'Allas, Saint-Genès, Saint-Pierre d'Eyraud, Sarlat, Terrasson, Thiviers, Tocane-Saint-Apre, Vergt, Vitrac.

LES OUTILS DÉPARTEMENTAUX

Ciné-Passion, Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord, Conservatoire à Rayonnement départemental de la Dordogne.

LES ACTEURS CULTURELS

Bibliothèques du réseau départemental, salles de cinéma du réseau de Ciné-Passion, Scène conventionnée L'Odysée, Centres culturels de Bergerac, Sarlat, L'Imagiscène de Terrasson, Le Chaudron à

Montignac, Espace culturel Aliénor d'Aquitaine, Autour du Chêne de Mussidan, Le Nantholia (Association Canopée), Association CRAC, Association OVERLOOK, Le

Lieu (Pôle Enfance et Jeunesse), la Cie Ouïe Dire.

LES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE INSTITUTIONS ET ACTEURS CULTURELS

DRAC, Rectorat de l'Académie de Bordeaux - ONDA (Office national de diffusion artistique), TNBA (Théâtre National de Bordeaux en

Aquitaine), CDCN - La Manufacture (Centre de développement chorégraphique Bordeaux Nouvelle-Aquitaine), LOOP (Réseau national

professionnel pour la danse et la jeunesse), Théâtre National de Chaillot.

SPRING ! EN FAMILLE

SOULIERS DE SABLE | CIE LA PETITE FABRIQUE (Théâtre à partir de 6 ans)

Mercredi 19 février à Montignac **REPORT 2021**

YOOO !!! | CIE EMANUEL GAT (Danse à partir de 8 ans)



Jeudi 20 février à Mussidan, Espace
Aliénor d'Aquitaine

Fréquentation : 325 personnes

UN PAYS DANS LE CIEL | CIE VEILLEUR (Théâtre à partir de 12 ans)



Vendredi 21 février à Nantheuil, Le
Nantholia

Fréquentation : 240 personnes

PETER PAN | THÉÂTRE NATIONAL BORDEAUX AQUITAINE (Théâtre à partir de 6 ans)

Samedi 7 mars à Nantheuil, Samedi 4 avril 16h30 à Carsac-Aillac
Le Nantholia **ANNULÉ**

Fréquentation : 140 personnes

HORS CHAMPS | CIE CHANTIER THÉÂTRE | FLORENCE LAVAUD (Théâtre à partir de 9 ans)

Mardi 17 mars à St-Paul-de-Serre,
Le Lieu

ANNULÉ

À L'OUEST | CIE OLIVIA GRANDVILLE | LA SPIRALE DE CAROLINE (Danse à partir de 11 ans)

Mardi 24 mars à Périgueux, **ANNULÉ**

L'Odyssée

ÉCOUTES DESSINÉES | MARC PICHELIN | JEAN-LÉON PALLANDRE | PLACID

(Musique et dessin à partir de 5 ans)

21 mars – 11 avril à Coulounieix- **ANNULÉ**

Chamiers, Château des Izards

PULSE(S) & COWORKERS | FILIPÉ LOURENÇO CIE (Danse à partir de 8 ans)

Vendredi 27 mars à Mussidan, **ANNULÉ**

Espace Aliénor d'Aquitaine

CHARLIE ET LE DJINGPOUITE | CIE LA PETITE FABRIQUE (Danse à partir de 5 ans)

Mercredi 1er avril à Montignac, Mardi 21 avril à Thiviers, **REPORT 2021**

Ludothèque

Médiathèque

MY (PETIT) POGO | CIE R.A.M.A - FABRICE RAMALINGOM (Danse à partir de 6 ans)

Mercredi 1^{er} avril 19h à Bergerac, **ANNULÉ**

Auditorium

I.GLU | COLLECIF A.A.O (Danse à partir de 3 ans)

Mardi 7 avril à Sarlat, Centre **ANNULÉ**

culturel

LA SAGA DE GRIMR | ENSEMBLE DRIFT (BD-Concert à partir de 10 ans)

Jeudi 16 avril à Bergerac,

Auditorium

REPORT 2021

PETIT PAS | AMBRA SENATORE (CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES)
(Danse à partir de 3 ans)

Mercredi 6 mai à Jumilhac-le-Grand, Salle des fêtes **ANNULÉ**

LECTURE | PROJECTION

LECTURE (TEXTES SUZANNE LEBEAU)



Mercredi 12 février à Montignac,
Médiathèque

Fréquentation : 35 personnes

FILM FAMILIAL

Dimanche 23 février à Montignac, **Fréquentation : 18 personnes**
Cinéma Le Vox

FAHIM

Samedi 22 février à Thiviers, **Fréquentation : 22 personnes**
Cinéma Le Clair

PETER PAN

Dimanche 8 mars à Thiviers, **Fréquentation : 22 personnes**
Cinéma Le Clair

Samedi 4 avril à TOCANE, Salle des fêtes
ANNULÉ

LES RÊVES DANSANTS. SUR LES PAS DE PINA BAUSCH

Mardi 17 mars à Mussidan, Cinéma **ANNULÉ**
Notre Dame

PROGRAMME DE COURTS-MÉTRAGES POUR LES PETITS

Dimanche 5 avril à Montignac,
Cinéma Le Vox
ANNULÉ

ATELIERS

ATELIER THÉÂTRE



Cie La Petite Fabrique Montignac
Centre de loisirs Les Mascottes et
les Petits Loups
Mercredi 12 février de 10h à 12h
Fréquentation : 30 personnes

LA DANSE CONTEMPORAINE EN QUESTION MUSSIDAN / MÉDIATHÈQUE FRÉDÉRIC MISTRAL

Exposition du 2 au 28 mars / **ANNULÉ**
Médiation : Mercredi 11 et samedi
14 mars 15h30

ATELIER THÉÂTRE

TNBA - A partir de 6 ans
Samedi 7 mars 14h/15h30 à **Fréquentation : 14 personnes**
Nantheuil, Le Nantholia

ATELIER DANSE

Cie Filipe Lourenço
Samedi 21 mars de 14h à 17h à **ANNULÉ**
Mussidan, Ecole de danse

ATELIER DANSE

Cie Olivia Grandville / La Spirale de
Caroline
Mercredi 25 mars de 14h30 à **ANNULÉ**
17h30 à Brantôme, Salle des fêtes

ATELIER THÉÂTRE

Cie La Petite Fabrique
Mercredi 1^{er} avril de 11h à 12h **ANNULÉ**
à Montignac, Centre de loisirs
Les Mascottes et les Petits Loups

III. 1. 3. De mars à fin mai 2020 | PARATGE

En 2020, le programme PARATGE a été très impacté par la pandémie de la COVID-19. L'Agence culturelle départementale a été dans l'obligation d'annuler manifestations, ateliers, conférences quand il n'était

pas possible de les reporter ou de les repousser à l'automne ou en 2021.

Les partenaires, qui ont choisi de maintenir les manifestations à l'automne, ont dû réduire les jauges, ce

qui a parfois fragilisé l'économie globale de l'association.

L'Agence culturelle a tenu ses engagements financiers vis-à-vis des artistes afin de soutenir les filières.

LES PARTENAIRES DE PARATGE

Les collectivités et les institutions
Conseil départemental de la Dordogne / Conseil régional Nouvelle-Aquitaine / DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine) / Education nationale / Conservatoire à Rayonnement Départemental / Institut Culturel Basque / Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin / Communauté de communes du Pays de Fénelon / Communauté de communes Périgord-Limousin / Communes de : St-Estèphe, Varaignes, Trélissac, Carsac-Aillac, Carlux, Nontron, Bergerac, Les Eyzies, Gabillou, Cadouin,

Coulounieix-Chamiers, Grignols, Ribérac, Coly-Saint-Amand, La Coquille, Rouffignac-Saint-Cernin-De-Reilhac, St-Jory-de-Chalais, Val-de-Louyre-et-Caudeau, Thiviers, Jumilhac-Le-Grand

Les acteurs culturels

L'Union Occitane Camille Chabaneau (UOCC) / Café associatif Le Br' Oc Branlant / Bar le Petit Baigneur / CPIE de Varaignes / Parc Naturel Régional Périgord-Limousin / Los Zinzonaies / Tin Tam Art / La Gare Robert Doisneau / la Ligne Bleue association Athéna / Le Groupe de Recherches Historiques Nontronnais (GRHIN) / Théâtre de la Gargouille / Point-

Org / Un Monde dans mon Village / Association Expression Artistique et Culturelle de Cadouin / Les Amis de Cadouin / Le Foyer rural de Cadouin / L'Auberge de Jeunesse de Cadouin / Le CRAC (Centres de Rencontres et d'Actions Culturelles) / Lycée Agricole La Peyrouse / Le Forum Culturel / Le Rocksane / Pôle Cultures et Traditions Occitanes en Rouffignacois / Les Guitares Vertes et Collectif Baliverne / Les Bastonnades de Saint-Laurent-des-Bâtons / La Ringueta / L'Atelier Sarladais de Culture Occitane (ASCO) / Syrinx

SIRVENTES | COMPAGNIE DU LAMPARO AVEC MANU THÉRON, GRÉGORY DARGENT ET ETIENNE GRUEL

Vendredi 3 avril : OUVERTURE DE PARATGE / Centre départemental de la Communication à Périgueux

REPORT 2021

L'ENCHANTADA | MUSIQUE



Samedi 4 avril à St-Estèphe
(reportée au 28 octobre 2020 / cf
Coréalisations)
12^{ème} journée du chant

A partir de 14h : accueil des cho-
rales et ateliers de chant au Café
association Le Br'Oc Branlant

15h : Chorales La Falqueta, la Tireta
Duberta et la chorale de l'ASCO

16h30 : Chorales Chant'Oc Greu et
Les Abeilles de Bergerac en l'Eglise
de St Estèphe

18h : Apéro-chant avec la Chorale
Carillon

21h : Aqueles « Punk's Not Born /
Trio vocal Occitan

22h : Zorg

Dimanche 5 avril au Château de
Varaignes (Annulé)

10h à 12h : stage de chant avec
Françoise ETAY

12h30 : repas sur réservation
auprès du CPIE de Varaignes

15h : Spectacle « Terras »

**Fréquentation : 75 personnes
(jauge limitée - respect des
consignes sanitaires)**

LA MAL COIFFÉE LEONA | MUSIQUE

Spectacle tout public : Mercredi
13 mai 19h à La Coquille
ANNULÉ

Mercredi 19 février : la Mal coiffée
est intervenue dans les Centres
de loisirs de Thiviers et Jumilhac
/ communauté de Communes
Périgord-Limousin

Fréquentation : 25 personnes
Restitution prévue mercredi 13 mai
ANNULÉ

FOLLE NUIT FOLK | MUSIQUE

Samedi 11 avril 20h30 à Trélissac

REPORT 2021

KATY BERNARD ALIÉNOR D'AQUITAINE, UNE VIE À LA CONQUÊTE DU POUVOIR | CONFÉRENCE

Samedi 11 avril 20h30 au Bugue
REPORT 2021

Jeudi 23 avril 20h30 à Nontron
ANNULÉ

LO CLAPAT BAL AU CENTRE | MUSIQUE

Jeudi 16 avril à Bergerac / reporté
au 9 octobre

à Bergerac
Fréquentation : 120 personnes

SAN SALVADOR | MUSIQUE

Samedi 18 avril 21h aux Eyzies/
Association Point Org. dans le
cadre du festival Brikabrak

REPORT 2021

DIMANCHE 19 AVRIL 16H À GABILLOU | UN MONDE DANS MON VILLAGE

San Salvador

REPORT 2021**TROBADORS ! | MUSIQUE**

L'Eretatge / Resson

Vendredi 1er mai et samedi 2 mai
à Cadouin / Les Amis de Cadouin**REPORT 2021****ALEM SURRE GARCIA LES ORIENTS D'OCCITANIE | CONFÉRENCE**Samedi 2 mai à Cadouin /
Les Amis de Cadouin**ANNULÉ****DE CAELIS LE LIVRE D'ALIÉNOR | MUSIQUE**Samedi 2 mai à Cadouin / Les Amis
de Cadouin**ANNULÉ**L'ensemble DE CAELIS sera invité
en 2021 en Dordogne notam-
ment dans le cadre du dispositifProgramme Génération Paratge
pour le parcours d'Education
Artistique et Culturelle« TROBAIRITZ ». Les actions ont
débuté le 25 novembre 2020 pour
se poursuivre jusqu'en mars 2021.Le spectacle « Mahaut, fille de bois »
sera l'occasion de faire découvrir
une œuvre artistique aux élèves
participants au parcours.**LE CHANT RÉVÉLÉ | COMPAGNIE ESTIVAL**

Dimanche 3 mai à Cadouin

ANNULÉ**CHRISTOPHE APPRILL ET DELPHINE BACHACOU | LES MONDES DU BAL | CONFÉRENCE**Mardi 5 mai à
Coulounieix-Chamiers**ANNULÉ****LA MANUFACTURE VERBALE KANAQUITÀNIA | MUSIQUE**

Samedi 8 mai à Ribérac

REPORT 2021**CIE BILAKA KOLEKTIBOA SOKA - DANSE | PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT CULTUREL BASQUE**Dimanche 10 mai à
Coly-Saint-Amand
(Dans le cadre de Faïtes l'Abbaye)**ANNULÉ**

CIE LES OUVREURS DE POSSIBLES | BAL DES POSSIBLES



(Dans le cadre du festival la Vallée
s'en bal)

(reporté au 27 septembre / cf.
coréalisation)

Fréquentation : 90 personnes

Mardi 12 mai à Grignols

JEAN-FRANÇOIS VROD | VEILLÉE RUSTIQUE ET MODERNE | Musique Et Conte

Samedi 16 mai – Rouffignac / **ANNULÉ**

Pôle Culture et Traditions en
Rouffignacois / La Falquette

ATELIER DE CUISINE « ON FAIT TA MIQUE » ET ATELIER DE DANSE À DESTINATION DES CHORALES AMATEURS AVEC LE GROUPE BELUEGUETA

ANNULÉ

CONFÉRENCE PAR AMAURY BABAULT « LES VÊTEMENTS DE TRADITIONS POPULAIRES »

ANNULÉ

MUGA | NÒU MUSIQUE

Samedi 30 mai à
St-Jory-de-Chalais
ANNULÉ

Dimanche 31 mai à Val-de-Louyre-
et-Caudeau (Dans le cadre de la
Fête des Bâtons) **REPORTÉ EN 2021**

PANDEROVOX | MUSIQUE

Dimanche 31 mai à Sarlat
ANNULÉ

III. 1. 4. L'espace culturel François Mitterrand à Périgueux

Le programme d'expositions à l'Espace culturel François Mitterrand a pour objectif de promouvoir la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et d'accompagner le regard des publics dans sa découverte.

S'appuyant sur les salles d'exposition et de médiation à l'Espace culturel François Mitterrand, l'Agence culturelle départementale nourrit son action en développant des collaborations institutionnelles et privées à l'échelle nationale.

Elle se positionne à la fois sur la présentation d'expositions thématiques et monographiques qui lui permettent d'explorer et de donner à voir la vitalité créatrice de ce domaine artistique.

CHARLES FREGER | CIMARRON



25 janvier - 11 mars / 7 juillet

14 août (fermée prématurément en raison de la crise sanitaire, l'exposition a rouvert ses portes au public du 7 juillet au 14 août)

Fréquentation (du 25 janvier au 11 mars, puis du 7 juillet au 14 août) : 2397 personnes

Visites commentées et ateliers

Scolaires : 21 classes

Un Mardi une œuvre : 7 groupes

Établissements spécialisés :

19 groupes

Les visites du Samedi : 6 groupes

Personnel du Conseil départemental : 2 groupes

Les Ateliers en famille : 2 groupes.

Fréquentation : 813 personnes (57 groupes)

INNA MAAIMURA | ÁNTI | (N) ÁNTI

Exposition initialement prévue du 25 avril au 19 juin **REPORT 2021**

CAMILLE LAVAUD | LE CONSORTIUM DES PRAIRIES | LA VIE SOUTERRAINE

Exposition initialement prévue du 11 septembre au 18 octobre **REPORT 2021**

PLACID | PIERRE MAUREL « CHAMIER SUR LE MOTIF »

(dans le cadre de la Résidence Vagabondage 932 et du Festival de la BD de Bassillac)

12 septembre - 12 octobre / En partenariat avec l'Amicale Laïque de Bassillac et les Requins Marteaux
Fréquentation : 455 visiteurs

Visites commentées et ateliers :

Scolaires : 12 groupes

Un mardi une œuvre : 4 groupes

Établissements spécialisés :

7 groupes

Les visites du Samedi : 4 groupes

Les Ateliers en famille : 1 groupe

Fréquentation : 440 personnes

(28 groupes)

DIALOGUES ENTRE DESIGN ET MÉTIERS D'ART



24 octobre - 11 décembre

Visites commentées et ateliers du
24 octobre au 30 octobre :

Fréquentation : 78 personnes

Rendez-vous en visio-conférences :

Un jour, un designer :

16 rendez-vous

Fréquentation : 150 personnes

Visite de l'expo en Visio :

4 rendez-vous

Fréquentation : 40 personnes

Présentation de l'exposition à

l'extérieur : 11 classes

9 établissements spécialisés

Fréquentation : 395 personnes

III. 2. LA PRATIQUE EN AMATEUR

III. 2. 1. La progression et l'ouverture esthétique des pratiques

L'Agence culturelle départementale répond aux attentes des praticiens en amateur ou structures

départementales qui l'interpellent pour compléter et développer les

pratiques dans le cadre de stages encadrés par des professionnels.

STAGES DE DANSE ET BAL TRADITIONNEL

Groupe « 3615 Tout Court »

Samedi 15 février 2020 / Sarliac-sur-l'Isle - Calandreta de Périgueux et Association Dansons L'Europe

Atelier danse : de 15h à 18h

Fréquentation : 25 stagiaires

Bal : 21h

Fréquentation : 110 personnes

GRUPE ROULE... ET FERME DERRIÈRE



Samedi 7 mars - Sarliac-sur-l'Isle/ l'Association Dansons L'Europe

Atelier danse : de 15h à 18h

Fréquentation : 23 stagiaires

Bal : 21h

Fréquentation : 90 personnes

Stage de chant polyphonique avec Myriam Boisserie (La Mal Coiffée)

Samedi 18 avril / La Coquille

ANNULÉ

III. 2. 2. Le soutien aux projets collectifs

L'Agence culturelle départementale accompagne les initiatives collectives destinées à stimuler les rencontres et les échanges entre les pratiquants, à participer à la

dynamique du secteur par la mise en réseau des principaux acteurs. Elle favorise, par un soutien logistique, les événements ou rencontres dans l'objectif de valoriser

les pratiques en leur donnant un temps de visibilité, et d'encourager leur pérennisation, leur accessibilité aux publics.

AQUI L'TOUR 2020

Tremplin musiques actuelles

Le tremplin de musiques actuelles chaque année favorise la rencontre des groupes amateurs des trois départements, de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne et récompense l'un d'entre eux pour

chaque secteur avant une finale qui distingue le favori. A la clé, une enveloppe de la SACEM et un soutien à la diffusion.

Demi-Finale Dordogne :
mercredi 20 mai 21h à Lembras,
Lembarzique-Café

ANNULÉ

Finale : samedi 13 juin 21h à Bergerac, Le Rocksane

ANNULÉ

AUTRES GROUPES DE MUSIQUE AMATEURS ACCOMPAGNÉS PAR L'AGENCE CULTURELLE :

Joseph / Association La Petite
Ecluse

The Ghost Towns
Hoo Doo

III. 3. LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES PUBLICS

Partant du principe qu'il n'y a pas de public spécifique mais seulement des projets spécifiques en direction des publics, l'Agence

culturelle départementale développe des dispositifs et travaille à la mise en place d'actions de

longue durée afin de favoriser les échanges et les expériences.

III. 3. 1. La résidence jeunesse(s) et territoire(s)

L'Agence culturelle expérimente depuis 2018 un dispositif de résidence de sensibilisation de longue durée en direction de la jeunesse,

s'appuyant sur la rencontre avec une équipe artistique et son œuvre. Cette équipe s'inscrit dans

les domaines du spectacle vivant et des arts visuels.

CARNET DE TERRITOIRE



Avec Troub's et Christophe Goussard

Le projet éducatif et artistique mis en place sur la Communauté de communes du Pays Ribéracois en

2018 a trouvé un prolongement cette année avec « Carnet de territoire ».

Encadrés par le dessinateur Troub's et le photographe Christophe Goussard, les jeunes du Ribéracois s'initient à la technique du dessin et de la photographie. Une sélection de sites issus du petit patri-

moine local fournit la matière à un travail photographique tandis que le dessin est le médium d'une collecte de paroles et de témoignages. Les élèves présenteront les travaux réalisés lors des ateliers de pratique en parallèle d'une exposition personnelle des deux artistes.

L'édition de cartes postales rassemblant les visuels choisis par chacune des classes marquera l'aboutissement de cette aventure. Un documentaire réalisé par Claire Lacabanne retraçant les étapes du projet sera diffusé à cette occasion.

EXPOSITIONS DU 11 AU 29 MAI DES ARTISTES

CHRISTOPHE GOUSSARD ET TROUB'S AU FORUM DE RIBÉRAC

Restitution du travail des élèves
Office de Tourisme / Cinéma Max
Linder

Vernissage : vendredi 15 mai

Etablissements concernés : écoles primaires de Celles, Montagrier, Lisle, Ribérac, Saint-Martin-de Ribérac, Ségonzac, La Tour-Blanche-Cercles, Villetoueix,

Verteillac et Allemans ainsi que les classes de la Cité scolaire Arnaut Daniel, Ribérac (collège et lycée)

ANNULÉ

III. 3. 2. Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle

GENERACION PARATGE / DÉCOUVERTE DU CHANT POLYPHONIQUE...

PARCOURS AVEC BELUGUETA À DESTINATION DU 1^{ER} DEGRÉ

Stage : Mercredi 8 avril / Atelier Sarladais de Culture occitane

ANNULÉ

Ateliers de pratique : Rythmes et jeux de sonorités

Etablissements concernés : 10 écoles élémentaires du secteur de Sarlat, du Bugue et de Carsac-Aillac

ANNULÉ

Spectacle tout public Belugueta: Vendredi 10 avril à Carsac-Aillac

ANNULÉ

PARCOURS AVEC LA MAL COIFFÉE À DESTINATION DU 2ND DEGRÉ

Ateliers de pratique : Le chœur, société miniature

Etablissements concernés : Collèges Bertran de Born et Michel de Montaigne à Périgueux, Aliénor d'Aquitaine à Brantôme, Michel Debet à Tocane, Les Marches de l'Occitanie à Piégut-Pluviers, La Boétie à Sarlat, Charles de Gaulle

à La Coquille, Leroi Gourhan au Bugue

Ecoles de Brantôme, La Coquille, Chalais, Celles, Mensignac, Lisle, Segonzac, Saint-Front-la-Rivière, Calandreta Pergosina

Centre de loisirs de la communauté de communes Périgord-Limousin

Spectacle tout public :

Mercredi 13 mai 19h à La Coquille

ANNULÉ

SCÈNES D'AUJOURD'HUI

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE : RENCONTRE DES MOTS ET DU GESTE

Avec le Centre chorégraphique de Nantes / Ambra Senatore
Etablissements concernés : 3 classes de maternelles du secteur de Brantôme
ANNULÉ

PARCOURS IMAGE, DANSE ET MOUVEMENT

Avec la Cie a.a.O
Formation enseignants et animateurs
Autour du spectacle Cargo
Etablissements concernés : écoles primaires, collèges, lycées, Centre de loisirs de Domme, Saint-André-
d'Allas, Saint-Geniès, Sarlat, Groléjac, Montignac
Autour du spectacle I.glu avec Carole Vergne et Serge Added, philosophe
Etablissements concernés : maternelles de Saint-Geniès, Sarlat, Vitrac

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE : L'ÉCRITURE CHORÉGRAPHIQUE

Avec la Cie R.A.M.A
Les ateliers de sensibilisation seront menés par deux danseuses, Sarah Faytout et Géraldine Mainguet.
Écoles primaires des secteurs de Bergerac, Lalinde, Saint-Pierre-d'Eyraud

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE & PHOTOGRAPHIQUE : DIALOGUE ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

Avec la Cie Olivia Grandville et Charles Fréger
Etablissements concernés : collèges et lycées de Tocane-Saint-Apre, Ribérac, Thiviers, Lanouaille
ANNULÉ

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE : L'AUTRE

Avec la Cie Yma
Etablissements concernés : collèges des secteurs de Thiviers, Lanouaille, Montignac et lycée professionnel de Thiviers
ANNULÉ

PARCOURS CHORÉGRAPHIQUE : UN ART PLURIEL

Avec les Cies Filipè Lourenço et Emanuel Gat Dance
Etablissements concernés : écoles primaires de Mussidan et Beauronne
Parcours Théâtre : Grandir
Avec la Cie La petite fabrique
Etablissements concernés : écoles primaires et collèges des secteurs de Montignac, Thenon, centres de loisirs des secteurs de Montignac, Aubas, Jumilhac-le-Grand, Thiviers

Avec Betty Heurtebise, metteur en scène et Serge Added, philosophe

PARCOURS THÉÂTRE : LA MÉTAMORPHOSE

Avec la Cie Florence Lavaud Formation Enseignants et
Etablissements concernés : col- animateurs
lèges des secteurs de Vergt, Saint- avec Florence Lavaud, metteur en
Astier, Neuvic scène et Serge Added, philosophe

PARCOURS ARTS VISUELS : DANS LES COULISSES D'UNE EXPOSITION

Autour de l'exposition Un monde, Le régisseur, avec Pierre Peyrout
un seul pour demeure La médiatrice, avec Fanny Rousseau
Formation enseignants et animateurs Approche philosophique :
ateliers de pratique autour des «Demeurer», avec Serge Added
techniques avec deux artistes professionnels :
Avec Enrico Lunghi, commissaire
Initiation à la photographie avec de l'exposition et Serge Added,
Yannick Cormier philosophe
Initiation au collage avec Helen Hill Etablissements concernés :
Découverte des métiers : Collèges du Bugue, de la Force et
Le commissaire d'exposition, avec du Pays de Belvès et les écoles
Thomas Bernard primaires du Pays de Belvès et du
Bugue.

III. 3. 3. Culture et médico-social

PARCOURS EXPRESSION PAR LE REGARD



Atelier photographie avec Ambre Ludwiczak

Expositions des photographies des du 16 juin au 17 juillet à Razac-sur-
résidents : l'Isle, EHPAD La Feuilleraie
du 14 novembre 2019 au 20 janvier **ANNULÉ**
2020 à l'EHPAD de la Bastide
du Beaumontois-en-Périgord

Exposition « Paysage » du Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC)

La thématique du Paysage, retenue pour ce parcours, est constituée d'une dizaine d'œuvres issues du FDAC.	du 11 mai au 12 juin 2020 à l'EHPAD de la Bastide du Beaumontois-en-Périgord	Visites commentées : mardi 12 et mercredi 20 mai, mercredi 3 juin 2020 à 14h30
	ANNULÉ	ANNULÉ

PARCOURS VOYAGE**Présence musicale par la compagnie Artéfa**

Jeudi 8 avril 14h à Lalinde, EHPAD Rivière Espérance	Jeudi 8 avril 16h à Cadouin, EHPAD
	ANNULÉ
ANNULÉ	

Exposition « Voyage » du Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC)

La thématique du Voyage, retenue pour ce parcours, est constituée d'une dizaine d'œuvres issues du FDAC.	Visites commentées : jeudi 20, mercredi 26 février et mercredi 4 mars 2020 à 15h	Visites commentées : vendredi 20 et lundi 30 mars, lundi 6 avril 2020 à 14h30
Du 9 février au 18 mars à Cadouin, EHPAD - Exposition prolongée jusqu'à la fin du confinement	Du 20 mars au 16 avril à Lalinde, EHPAD Rivière Espérance	ANNULÉ
	ANNULÉ	

PARCOURS MÉMOIRE POPULAIRE**Clown, musique et chant occitan par Guilhem Surpas**

Jeudi 16 janvier 15h30 à Villamblard, EHPAD La Vallée du Roy

Questionnaire jeu : l'occitan pour les « trules »

Mardi 11 février 15h à Belvès, Centre Hospitalier	Mercredi 12 février 14h45 à Neuvic-sur-l'Isle, EHPAD	Jeudi 13 février 14h45 à Villamblard, EHPAD La Vallée du Roy
---	--	--

PARCOURS MOUVEMENT**Lecture dansée : À force de gestes et de paroles par la Compagnie Gisèle Gréau**

Un duo lectrice / danseuse	Spectacle de marionnettes :
Mercredi 5 février 14h30 à Boulazac-Isle-Manoire, MAS Héliodore et EEAP Calypso – APEI	La place de l'étranger par la Compagnie Eléonore Aboutaoufik
	Mercredi 3 juin 13h30 à Sarlat, Fondation de Selves
	ANNULÉ

PARCOURS CONTES ET LÉGENDES

Conte en famille par Clément Bouscarel

Vendredi 21 février 15h à La Force, Fondation John Bost à (EHPAD Tibériade, Foyer d'accueil médi-

calisé du Château Rivière, FAM La Famille)

Jeudi 18 juin 15h30 à Bourdeilles, EHPAD Les Deux Sequoïas

ANNULÉ

Causerie « Contes et légendes du Périgord »

Mardi 4 février 17h à Bourdeilles, EHPAD Les Deux Sequoïas

Mardi 18 février 15h, à La FORCE Foyer d'accueil médicalisé du Château Rivière John Bost

Jeudi 20 février 15h, à La Force EHPAD Tibériade John Bost

Lundi 17 février 15h, à La Force FAM La Famille John Bost

Les Parcours « clé en main » sont démocratiques et facilitants, aussi 26 candidatures ont été reçues dont celles de plusieurs établissements. Il y a un vrai intérêt pour la culture lorsque l'accès est accompagné.

Néanmoins, les parcours de l'année 2020 sont parfois trop courts, loin d'une démarche de projet et ne permettant pas de valoriser suffisamment les résidents.

Par ailleurs, la prise en charge presque intégrale des contenus et du financement ne permet pas non plus une autonomisation pérenne des établissements.

Ces éléments amèneront un réajustement du dispositif en 2021, deux options seront ainsi proposées : des parcours « clé en main » reposant sur une offre culturelle et patrimoniale départementale et des parcours plus ambitieux avec

une présence artistique forte et une restitution finale du travail d'atelier soutenue par la DRAC et l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, les établissements, selon leur capacité, auront accès à une offre diversifiée fonctionnant par palier privilégiant à chaque fois la qualité des intervenants des équipes artistiques.

III. 3. 4. De tandems à seniors à nous la forme

Avec le soutien de la Conférence des financeurs de la Dordogne, l'Agence culturelle départementale a expérimenté pendant deux ans un programme d'action artistique et culturelle à l'attention des seniors sur deux territoires intercommunaux (Bastides Dordogne-Périgord et Périgord-Limousin). L'objectif étant de travailler le lien social par la culture et de prévenir

la perte d'autonomie des seniors. Le dispositif a permis de toucher un public de senior très représenté en Dordogne : 30 % de la population (contre 24,4 % sur le plan national). Les expérimentations, y compris intergénérationnelles, ont connu de bonnes fréquentations et les enquêtes de satisfaction auprès du public ont souligné leur envie de voir se développer une offre

culturelle spécifique. C'est pourquoi l'enjeu de la troisième édition est de pouvoir départementaliser le dispositif.

Toutefois, les méthodes de travail mise en place les deux premières années ont montré leurs limites. En effet, les intercommunalités concernées ont révélé être peu structurées pour mener des projets culturels d'envergure.

Il est apparu complexe de lever les freins psychologiques des seniors qui pensent qu'une pratique artistique n'est pas pour eux.

Aussi, pour la saison 2020-2021, l'Agence culturelle départementale s'est associée à la Direction des Sports et de la Jeunesse du Conseil départemental par le biais de l'opération « Séniors à nous la forme (SANLF) ». Implanté sur 12 sites du

territoire en partenariat avec les communautés de communes, ce programme permet de départementaliser l'action et d'avoir une portée plus importante du fait de la transversalité mise en œuvre et de la très bonne implantation de l'opération sur les territoires.

Outre, les ateliers d'activités physiques initialement proposés, les seniors pourront ainsi bénéficier

d'ateliers d'expression musicale et corporelle encadrés par trois musiciens de l'association Tin Tam Art.

Les actions devaient débiter en novembre 2020 jusqu'à juin 2021. Néanmoins, la COVID et le 2^{ème} confinement n'auront pas permis de démarrer en 2020.

III. 3. 5. Culture et protection de l'enfance

Free Dôme, s'approprier l'espace de convivialité



Après un projet danse, les jeunes de l'**Institut Paul Wilhelm de Saint-Jory-de-Chalais** se sont engagés dans une nouvelle aventure. Le projet portait sur l'aménagement de la salle polyvalente de l'établissement. Pour mener à bien cet objectif, les artisans – designers **Véro et Didou** sont venus faire partager leur univers poétique et esthétique.

L'**Institut Paul Wilhelm** est un établissement qui accueille des adolescents de 14 à 17 ans, en grande majorité des jeunes étrangers répondant au statut de « mineurs non accompagnés », c'est-à-dire ne disposant pas de famille sur le sol français.

Ces jeunes aux nationalités diverses y côtoient des adolescents français dont la problématique personnelle et familiale justifie un placement en foyer.

Pour la deuxième année consécutive, l'établissement a reçu dans ses murs des artistes qui ont été choisis en fonction des souhaits des jeunes résidents : voir leur salle polyvalente, peu conviviale, devenir un lieu de vie et de partage où il fait bon passer du temps et se retrouver autour de 3 espaces : vidéo, musique/lecture et salon de thé. Ainsi, plusieurs chantiers ont été mis en œuvre : cloisonnement d'une partie de l'espace pour la partie vidéo, peinture des murs, réalisation de modules/bibliothèques sur roues pour compartimenter l'espace selon les besoins, pose d'élingues pour suspendre les luminaires créés à partir de bouteilles de gaz recyclées, création de gradins, atelier couture

afin de confectionner des rideaux et assises, récupération d'objets pour meubler la salle.

L'inauguration prévue le 27 novembre n'a pas pu avoir lieu du fait du confinement. Pour permettre de marquer positivement la fin du projet un livret a été réalisé.

ŒUVRE EN COUR(S) - VOLET 2, LA COUR RÉ-ENCHANTÉE



L'artiste **Christophe Gonnet** poursuit avec les jeunes de Saint-Joseph la transformation de la cour intérieure de leur foyer de vie.

L'artiste plasticien Christophe Gonnet a été sollicité en 2018 pour réaliser un projet d'aménagement au sein de cet établissement, projet qui répondait à un désir des enfants de voir se transformer une cour qui appartient à leur environnement

quotidien. Ré-enchanter cette cour qui sépare entre eux plusieurs bâtiments, en faisant de cet espace sans verdure et sans âme un lieu de vie, agréable et habitable, tel était l'enjeu. Les enfants souhaitent y voir une cabane existante réhabilitée et de nouvelles constructions y trouver place.

Adeptes des installations hors-sol, Christophe Gonnet a imaginé un sol mobile avec l'intégration de pièces modulables pouvant s'agréger ou former des îlots distincts. Ce fut fait avec la participation active des jeunes.

Le bois - matériau de prédilection de l'artiste habitué aux interventions en milieu naturel - a été

choisi pour sa facilité de manipulation et pour que la construction reste abordable par des enfants.

En 2020, dans la continuité de ces premières réalisations, l'artiste et les enfants de la MECS ont poursuivi le projet de métamorphose de cet espace qui s'est enrichi de maisons à insectes, d'un poulailler, d'un composteur, d'un récupérateur d'eau « customisé » et d'une terrasse.

Dans l'impossibilité de faire l'inauguration de la cour en décembre, l'ensemble des partenaires s'est attaché à créer un livret souvenir alliant photos et témoignages des protagonistes.

PANORAMAGE, CRÉER DU LIEN ET EMBELLIR LE CADRE DE VIE

L'association **Tout le Monde** propose des créations contextuelles pour inciter à regarder le monde autrement...

Au Village de l'Enfance, un site d'accueil d'urgence, le projet à dimension poétique et participative devait favoriser l'intégration dans leur environnement des enfants et personnes accueillies, créer du lien et embellir le cadre de vie.



L'installation de la Galerie - 28 panneaux peints de symboles et animaux - sur les candélabres a marqué le démarrage du projet, comme le dépôt d'une boîte à idées et la construction d'une Tour d'expression par les enfants. Puis, chaque unité a construit sa propre création : un Cercle de vie renommé Rond-point par les adolescents, une réalisation composée de 120 triangles dans les locaux de la petite enfance, un mobile à la pouponnière et une fleur étoile au pavillon du centre maternel. Enfin, des peintures pérennes au sol

matérialisant le lien entre chaque unité ont clôturé le projet.

Restitution : Vendredi 28 février - PÉRIGUEUX - Village de l'enfance et réalisation d'un livret à l'automne 2020

Les deux établissements sélectionnés la première année ont à nouveau candidaté l'année d'après, preuve que la proposition est un vrai catalyseur.

Le dispositif répond complètement aux attentes de l'Aide Sociale à l'Enfance qui souhaiterait développer des actions complémentaires

notamment pour les assistants familiaux.

La durée optimale des projets doit se développer sur une année civile maximum. Après plusieurs expérimentations différentes, la durée apparaît comme un facteur essentiel de réussite du projet : ni trop court pour permettre de réunir toutes les conditions, ni trop long pour ne pas entraîner la perte de dynamique de projet et éviter le renouvellement parfois complet des enfants.

Néanmoins, un accompagnement d'un an ne suffit pas à répondre aux enjeux des établissements et à transmettre des méthodes de travail durables. Chaque projet mériterait d'être poursuivi dans la durée et ce jusqu'à trois ans.

Chaque projet a son histoire et son propre déroulement du fait de la problématique de départ et des « rencontres » entre les équipes des Mecs et les artistes. Tous apprennent à cheminer ensemble

ce qui importe parfois plus que le résultat car ce sont autant de portes ouvertes.

L'expérience des artistes, leur approche méthodologique, leur compréhension des publics sont autant de facteurs importants pour le bon déroulement des projets.

Le dispositif est ambitieux dans sa méthode de co-construction et ses objectifs. Toutefois, il peut venir bousculer le fonctionnement des établissements.

Aussi, les réunions et points réguliers en comité technique (équipe projet de la Mecs avec plusieurs métiers représentés – éducateur, cadre, psychologue, service technique... –, artistes, Ase et Agence) sont indispensables, chacun doit prendre part à la démarche pour contribuer aux conditions favorables de mise en œuvre.

Au regard des expériences de la Beauronne et du Village de l'Enfance, la « santé » de l'établissement est primordiale pour un

bon déroulement, il faut repérer en amont et en cours de projet toute situation qui pourrait être préjudiciable. Par exemple : turn over de la direction, tensions sociales, restructuration, travaux... qui peuvent mettre l'intervention des artistes en péril.

Par ailleurs, à l'issue des 2 premières éditions, il apparaît que les établissements et les éducateurs ont du mal à se projeter dans une logique de projet.

L'accompagnement individuel et les urgences quotidiennes viennent souvent se heurter à une démarche collective de projet culturel.

Ainsi, la méthodologie de projet, les enjeux éducatifs et la vision à moyen terme sont parfois difficilement mis en œuvre par les équipes et ce, même avec le concours des artistes, de l'Agence culturelle et l'organisation de la journée de coopération animée par le Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine.

III. 3. 6. Culture et justice

Les actions de l'année 2020 ont largement été perturbées par la crise sanitaire. Les risques de cluster étant très importants en milieu

carcéral, la plupart des actions ont été annulées. Une accalmie dans l'été a toutefois permis l'organisation de concerts qui ont été très

appréciés par les personnes détenues, seule ouverture sur l'extérieur de l'année.

5^{ÈME} RENCONTRE INTERPROFESSIONNELLE PERSONNELS PÉNITENTIAIRES – ACTEURS CULTURELS.

Lieux : centre de détention de Mauzac, Château de Monbazillac et Le Rocksane à Bergerac

Dates : 21 avril et 6 mai

ANNULÉ

CYCLE DE RENCONTRES-DÉBATS SUR LE THÈME DES TROUBADOURS ET CROISADES.

Lieu : centre de détention de
Mauzac

FÊTE DE LA MUSIQUE EN PRISON.

Chaque année, le SPIP 24, le
Rocksane et le Sans Réserve
s'associent afin d'organiser des
concerts à l'occasion de la fête de
la musique. Les groupes sont sélec-

tionnés en fonction des spécificités
de chaque centre.

3 concerts ont été organisés en
août

Lieux : centres de détention
de Mauzac, Maison d'arrêt de
Périgueux

Groupe : Ryon (reggae)

DANS LE CADRE DES ÉTRANGES LECTURES

8 ateliers de 2 h

PROJET MUSIQUE ET ÉCRITURE

Avec Delphine Barbut du duo Mill
et Fanny Rousseau, médiatrice à
l'Agence culturelle. Une série d'ate-
liers visent à mettre en musique
des textes écrits par les détenus.

Lieu : centre de détention de
Mauzac

4 ateliers de 2 heures menés par
Fanny Rousseau

4 ateliers de 2 heures menés par
Delphine Barbut

1 concert

ANNULÉ

III. 3. 7. La médiation territorialisée



Autour de l'histoire locale

Créer des passerelles entre la
grande Histoire et l'histoire de nos
territoires, comprendre comment
le passé irrigue le présent, tels sont
les enjeux des médiations spéci-
fiques qui peuvent être élaborées
à la demande, autour des théma-
tiques suivantes : les troubadours,
les chevaliers, la culture occitane,

Lawrence d'Arabie en Aquitaine,
les contes et légendes du Périgord.
Un ensemble de conseils et de
réponses concrètes peuvent être
apportés pour des projets éduca-
tifs, culturels, patrimoniaux éma-
nant de structures associatives ou
institutionnelles.

AU TEMPS DES TROUBADOURS

Collège Bertran de Born - Périgueux
27 janvier, 3 février

Fréquentation : 60 personnes

18 mars, 20 mars

ANNULÉ

4 février - Collège - Piégut-Pluviers

Fréquentation : 32 personnes

19 mars - Lycée - Moissac

ANNULÉ

24 mars - Espace culturel François Mitterrand visite du jardin Hortus – Périgueux

ANNULÉ

14 avril- Ecole

- Montagnac-la-Crempse

ANNULÉ

15 octobre - Mairie – Sarlat

Fréquentation : 35 personnes

24 octobre – Association Evasion Culturelle Tursacoise – Tursac

ANNULÉ

12 novembre – Lycée de Nontron

pour visite du jardin Hortus

– Périgueux

ANNULÉ

17 novembre -Lycée de Jay de Beaufort - Périgueux

ANNULÉ

AU TEMPS DES CROISADES

Collège Bertran de Born – Périgueux

27 janvier, 11 mars

Fréquentation : 59 personnes

13 mars, 18 mars, 20 mars

ANNULÉ

30 janvier - Collège - Piégut-Pluviers

Fréquentation : 27 personnes

17 septembre – Mairie – Sarlat

Fréquentation : 18 personnes

CONTES ET LÉGENDES DU PÉRIGORD

20 août – Les amis de Saint Amand de Coly – Coly Saint Amand

Fréquentation : 48 personnes

1er Octobre – Service des Sports Conseil départemental – Campagne

Fréquentation : 28 personnes

30 octobre – Café Pluche – Combéranche et Epeluche

ANNULÉ

L'OC POUR LES TRULES

8 avril - ASCO – Sarlat

ANNULÉ

AU TEMPS DES HÉRÉTIQUES

6 juin- Association Laïque d'Education Populaire (ALEP)- Bergerac

ANNULÉ

25 septembre - Médiathèque

– TRELISSAC

Fréquentation : 47 personnes

18 octobre - Fonderies du Pays d'Ans – Fossemagne

Fréquentation : 33 personnes

19 novembre - Mairie – Sarlat

ANNULÉ

20 novembre – Café Pluche – Combéranche et Epeluche

ANNULÉ

PENDANT LE 2^{ÈME} CONFINEMENT À L'AUTOMNE



L'adaptation des narrations en causeries dématérialisées a permis la continuité des actions de la struc-

ture tout en rompant l'isolement des personnes confinées.

Les 4 médiations ont été proposées et retravaillées dans ce nouveau format, « Au temps des croisades », « Au temps des troubadours », « Au temps des hérétiques », « L'Occitan pour les trules ».

Les mercredis et vendredis à 16 heures, samedis matin à 11 heures et samedis après-midi à 16 heures
Les 11, 13, 14, 18, 20, 21, 25, 27 et 28 novembre

Fréquentation : 180 personnes

LES COLLABORATIONS TRANSVERSALES EN MÉDIATION

Le Service du Tourisme du Conseil départemental sollicite régulièrement l'expertise de l'Agence culturelle afin de collecter une ressource patrimoniale et de la mettre en narration dans le cadre de la conception d'itinéraires de randonnées douces.

Sollicitation 2020 :

Elaborer la narration du circuit « **Le Chemin d'Amadour** » partant de l'Entre-deux-Mers jusqu'à Rocamadour.

Le Service du Sport du département souhaite, après un premier partenariat autour du château

de Campagne, inclure l'offre des médiations culturelles proposées par l'Agence culturelle, sur un format de « balades racontées » autour des sites patrimoniaux du département, dans son dispositif « Seniors à nous la Forme »

Les Archives départementales ont également bénéficié d'un apport de contenu dans le cadre de la réfection de l'exposition Au temps des Troubadours et de l'influence de la poésie occitane sur l'œuvre des poètes anglo-saxons (Américains et Anglais), contemporains.

Ciné Passion en Périgord a sollicité Jean-François Gareyte pour informer les réalisateurs sur le patrimoine immatériel local, les contes et légendes spécifiques au territoire et leur résonance avec des contes du monde.

Du fait de l'épidémie de Coronavirus, le début du tournage en Dordogne du film « La Masca » basé sur la sorcellerie et la magie noire en Périgord au temps de l'inquisition est pour l'instant reporté

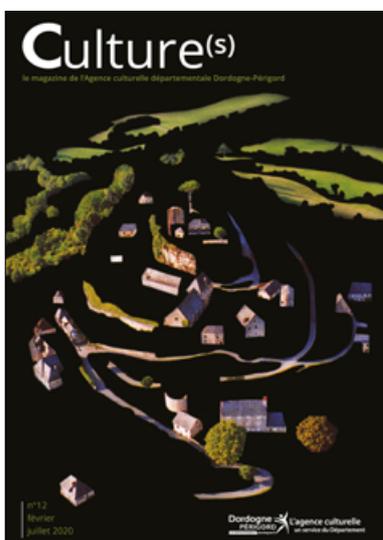
IV. LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION en 2020 en chiffres :

1 magazine	(525 articles publiés)
1 rapport d'activités	1 page Facebook (7431 abonnés)
1 programme d'activités	1 compte Instagram (978 abonnés)
1 site Internet	1 compte Twitter (956 abonnés)

IV. 1. LA COMMUNICATION TRANSVERSALE

IV. 1. 1. La communication papier



Le magazine « CULTURE(S) »

Le magazine est destiné à diffuser les informations liées à l'activité de l'Agence culturelle départementale. Il se décline en un dossier théma-

tique, des zooms sur des actions phares et un agenda des manifestations menées en partenariat sur tout le département.

En 2020, en raison du contexte pandémique, l'Agence culturelle départementale n'a édité qu'un magazine semestriel couvrant la période de février à juillet 2020. Celui-ci a été très peu diffusé en raison des règles sanitaires qui interdisaient le dépôt de documents papier et la fermeture de la plupart des structures relais de diffusion. Aussi, la communication dématérialisée a été privilégiée car elle permet une plus grande réacti-

tivité dans une période aux changements constants.

Néanmoins pour le numéro édité, l'Agence culturelle départementale et Documents d'artistes Nouvelle-Aquitaine se sont associés pour réaliser et diffuser une édition consacrée à un artiste du fonds documentaire www.dda-aquitaine.org. Parmi le travail de l'artiste, une œuvre est présentée en couverture de chaque magazine.

Ce numéro a été imprimé par l'Imprimerie l'Eperon (Dordogne) et tiré à 4000 exemplaires.

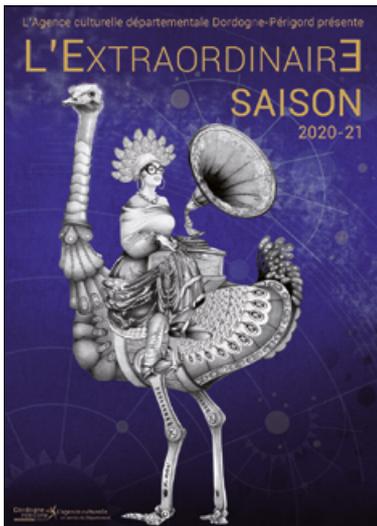
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le rapport d'activités est le document qui récence l'ensemble des actions menées par l'Agence culturelle départementale. Il est validé par le Conseil d'administration puis

transmis à l'ensemble des conseillers départementaux et aux partenaires de la structure.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication. Le tirage est effectué par le service reprographie du Conseil départemental.

L'EXTRAORDINAIRE SAISON



l'Agence culturelle a choisi de donner un nom à sa saison culturelle en l'intitulant « L'Extraordinaire saison » et a choisi de passer commande à l'artiste périgourdine Marika Jubal pour l'illustrer. Ce visuel a ensuite été imprimé sur des stickers et utilisé en bandeau Facebook.

Dans le cadre de cette année particulière liée à la crise sanitaire,

IV. 1. 2. La communication électronique

LE SITE INTERNET

Une nouvelle version a été mise en ligne en janvier 2020.

Administré en interne, le site de l'Agence culturelle a fait l'objet d'une restructuration graphique et éditoriale approfondie visant à mieux clarifier sa navigation et son ergonomie et à faire évoluer son design.

Les pages les plus consultées sont les services en ligne proposés par l'Agence culturelle : les appels à

projets et les offres d'emploi culturel recensés au niveau national.

L'actualisation permanente du site nécessite la mobilisation de toute l'équipe du service et le soutien technique de l'Agence Neko pour son développement et sa maintenance.

La mise en ligne des informations par le biais des réseaux sociaux continue de générer du trafic sur le site.

L'actualisation permanente du site, exigeante compte tenu de la masse d'informations à traiter nécessite la mobilisation de tout le service.

En 2020, le service communication a rédigé et publié 525 articles.

La fréquentation du site enregistre en moyenne 1 000 visites par mois. Un appel d'offre a été publié en novembre 2020 pour renouveler le développement et la maintenance du site de l'Agence.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook Agence culturelle : Lancée en octobre 2012, la page Facebook enregistre

7 431 abonnés (+ 1 213 en 2020 soit 101 abonnés de +/-mois)

Elle relaie les informations du site, notamment les annonces de spectacles et une sélection d'annonces des ressources en ligne.

« Un retour en images » sur tous les événements de l'Agence culturelle est également proposé de façon régulière.

Les informations les plus partagées sont les offres d'emploi et les appels à candidatures.

L'INFORMATION PAR MAILS

La « mailing liste » permet d'envoyer aux abonnés des informations par mail. Cette information peut prendre la forme soit d'une invitation, d'une information ou d'une newsletter.

IV. 1. 3. Presse et médias

Le service de la communication a la responsabilité des relations avec la presse et les médias pour toutes les manifestations organisées par l'Agence culturelle départementale : organisation de conférences de presse, réalisation de dossiers de presse, suivi des relations presse et médias.

Membre du Club de la Presse du Périgord, l'Agence culturelle départementale participe régulièrement aux différents rendez-vous organisés dans l'année afin d'entretenir une relation continue avec communicants et journalistes locaux.

La chaîne **France 3 Périgord** est régulièrement sollicitée pour couvrir certains événements de la programmation.

En 2020, un nouveau partenariat a été contractualisé avec **France Bleu Périgord**. L'Agence culturelle est

En parallèle à la page Facebook qui est le réseau social le plus utilisé, l'Agence culturelle départementale dispose des réseaux sociaux complémentaires :

- 1 compte Instagram : 978 abonnés

- 1 compte twitter : 956 abonnés (+ 203 abonnés en 2020)

- 1 compte Google avec une chaîne YouTube

- 1 compte VIMEO

- 1 compte Calaméo

Cet outil, rapide et efficace, est indispensable à la diffusion des informations de l'Agence culturelle départementale.

Nombre de documents envoyés par mail : 40

invitée chaque lundi à 17h10 à l'antenne dans le cadre de l'émission « Ça vaut le détour » pour présenter son actualité. En échange, l'Agence culturelle s'engage à mentionner le logo France bleu sur ses documents



de communication et à mettre la signalétique France bleu sur ses événements.



LES CONFÉRENCES DE PRESSE

Pour la promotion d'événements particuliers, l'Agence culturelle départementale organise des rendez-vous où elle invite la presse locale et les médias.

Elle sollicite également les correspondants de presse sur le territoire. Elle a organisé en 2020 quatre conférences de presse ou visites presse :

- SPRING

- PARATGE
- Exposition « Chamiers sur le motif »
- Exposition « Dialogues entre Design et métiers d'art »

IV. 2. LA COMMUNICATION PAR ÉVÉNEMENT

Le service communication assure la conception et la réalisation de la communication liée aux

« Grands événements » ainsi que la création des supports de communication relatifs aux différents

services de l'Agence culturelle départementale.

IV. 2. 1. SPRING !

Rédaction et mise en œuvre du plan de communication

Communication papier : Création d'une affiche abris-bus, A3 et A4 / une carte postale A6 / Roll up /

programme A5 / Stickers / Badges / 1 dossier de presse /

Communication électronique : Création invitation / Événements Facebook

IV. 2. 2. PARATGE

Rédaction et mise en œuvre du plan de communication

Communication papier : Création d'affiches (A3 et abri-bus) / 1 banderole / 1 dossier de presse / 1 programme A6

Communication électronique : Événements Facebook

IV. 2. 3. Quand vient la fin de l'été



IV. 3. LA COMMUNICATION PAR SERVICE

IV. 3. 1. Service Production & Action Culturelle

LES EXPOSITIONS À L'ESPACE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND :

Pour les 2 expositions de 2020 (Chamiers sur le motif / Dialogue entre design et métiers d'art :

Création d'affiches (A3 et abris-bus), d'un carton d'invitation (papier et électronique), d'une carte postale, d'une banderole / d'un panneau PVC et d'un dossier de presse

LES RÉSIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE :

Création d'affiches, de banderoles, d'invitations au vernissage et d'invitations à des rencontres.

L'ATRIUM :

Création du logo de la structure mobile destinée à accueillir des expositions.

Résidence Jeunesse et Territoire : Mise en page du livret « Carnet de voyage » : recueil du travail des 2 artistes, Troub's et Christophe.

Goussard, lors de leurs interventions sur la communauté de communes du Périgord Ribéracois.

IV. 3. 2. Bureau culture & solidarités

CULTURE & MÉDICO-SOCIAL :

Mise en page et diffusion des dossiers d'appel à candidature et des fiches d'inscription pour « Culture et Médico-social »

CULTURE & SOLIDARITÉ JEUNESSE :

Mise en page et diffusion des dossiers d'appel à candidature et des fiches d'inscription.

Mise en page du livret « Panoramage » : témoignage du travail réalisé au Village de l'Enfance avec l'association Tout le monde.

V. L'ÉQUIPE

En 2020 l'équipe salariée de l'Agence Culturelle départementale se compose de 24 agents soit 23 ETP. Pour respecter les dynamiques de projet à l'œuvre, sécuriser le travail des agents une réorganisation interne a été nécessaire et a reçu la validation

à l'unanimité du Conseil technique paritaire. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de repenser la dématérialisation d'une partie de l'activité en se dotant d'outils de travail adaptés pour rendre possible le télétravail ; la planification de la mise en

œuvre des projets et programmes; la sécurisation et l'évaluation de l'activité.

A cet effet, l'Agence culturelle s'est rapprochée entre autre de l'Agence technique départementale pour qu'elle l'accompagne dans cette stratégie.

DIRECTION

Isabelle Mourceau, Direction générale

Marian Mooney, Direction administrative, financière et du personnel

Pierre Ouzeau, Direction artistique

Patrick Molet, Direction technique

PÔLE STRUCTUREL

SERVICE ADMINISTRATION / GESTION

Marian Mooney, Cheffe de service

Solange Valade, Assistante de direction

Cécile Pancou, Gestion financière

SERVICE TECHNIQUE & ORGANISATIONNEL

Patrick Molet, Chef de service

Anne-Marie Gros, Cheffe de projet

Cyril Comte, Régisseur général

Vincent Simpson, Technicien TIC

PÔLE OPÉRATIONNEL

Pierre Ouzeau, Direction

SERVICE PRODUCTION & ACTION CULTURELLE

Mathieu Jacobs, Chargé de projet ressource / Coordinateur Accompagnement

Voula Koxarakis, Chargée de projet, coordinatrice création spectacle vivant

Laurence Sallès, Chargée de projet culture occitane / Coordinatrice Paratge

Violaine Marolleau, Chargée de projet / Coordinatrice création arts visuels

Mathilde Beytout, Chargée de projet / Coordinatrice programme ECFM

Pierre Peyrout, Chargé de projet arts visuels / scénographie et technique

Fanny Rousseau, Médiatrice

Andréa Negri-Martin, Médiatrice

Anne Pouteau, Chargée de projet spectacle vivant / Coordinatrice Spring !

BUREAU CULTURE & SOLIDARITÉS

Christelle Bissoulet, Cheffe de bureau

Jean-François Gareyte, Chargé de projet / médiateur

SERVICE COMMUNICATION & ACCUEIL

Laurence Coudenne, Cheffe de service

Elisabeth Bourgogne, Chargée de mission

Christine Didier-Vera, Chargée de mission

Marie-Laure Faure, Chargée de mission

VI. SYNTHÈSE & PERSPECTIVES

Dans un contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire COVID-19 qui impacte sans précédent le secteur culturel, l'Agence culturelle départementale a su réorienter et adapter son activité pour maintenir un service en direction des usagers, des acteurs du territoire, des artistes, des partenaires culturels, éducatifs, sociaux et médicosociaux.

La traduction en action de son projet artistique et culturel s'appuyant sur 3 axes que sont le maillage territorial et l'accompagnement des acteurs culturels, le soutien à la création et la mise en œuvre de programmes garants de la diversité culturelle s'est imposée comme une nécessité pour nombre d'usagers, particulièrement les plus vulnérables, les plus isolés et les artistes.

Ainsi **l'action culturelle** développée ces dernières années sur un principe expérimental tant dans les modes de gouvernance et de construction que dans les publics ciblés peut s'étoffer et se compléter dans les prochaines années. **L'accessibilité des publics** est toujours un enjeu et le travail déjà amorcé en s'inspirant de la méthode FALC doit progresser. L'Agence culturelle va se rapprocher du dispositif régional **Dans**

tous les sens porté par la compagnie Les Singuliers Associés.

Le soutien aux créateurs reste un enjeu majeur, mais il faut travailler à l'efficacité des soutiens départementaux. Les prémices d'une articulation sont posées mais une réelle complémentarité avec les scènes conventionnées ou labélisées, les pôles de fabrique reste à construire, de même que le développement des présences artistiques sur les espaces plus ruraux.

Dans le domaine des arts visuels, la signature du contrat de filière issue du SODAVI et la constitution du réseau ASTRE bouleversent le rapport aux artistes et génèrent de nouvelles dynamiques extra-départementales propices à un engagement plus efficace envers les artistes plasticiens.

L'accompagnement à l'émergence s'est fortement développé et les sollicitations sont croissantes du fait de l'installation de nouveaux artistes en Dordogne, toutes disciplines confondues. Là encore, la complémentarité des collaborations et la structuration d'une réponse collective qui émerge, reste à formaliser.

Enfin, la crise sanitaire impose une réflexion sur les moyens techniques nécessaires pour un maintien du lien vivant aux publics quel que soit le contexte. Elle nous amène aussi à repenser les modèles et à envisager un développement plus « écologique » du territoire artistique et culturel. Des projets, toujours exigeants mais qui s'inscrivent dans une relation durable aux habitants, des présences moins nombreuses mais plus longues, une invitation à « résider » pour créer mais aussi pour partager.



CINÉ PASSION EN PÉRIGORD

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION ET LES 3 AXES	260
II. LE PERSONNEL	262
III. CINÉ PASSION EN PERIGORD	
2020, UNE ANNÉE « EXCEPTIONNELLE »	263



I. PRÉSENTATION ET LES 3 AXES

Association loi de 1901, Ciné Passion en Périgord a été créée en 1990 à l'initiative des 5 dernières salles de cinéma en milieu rural. L'objet de l'association est double

et complémentaire : la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural.

3 axes :

**LA DIFFUSION / L'EDUCATION/
LA PROMOTION**

I. 1. LA DIFFUSION

I. 1. 1. La diffusion par la mise en réseau de 11 salles de cinéma sédentaires

Chaque salle de cinéma est en régie municipale ou associative (La Roche Chalais). Aujourd'hui, chaque périgourdin est à moins de 20 km d'une salle de cinéma. L'association Ciné Passion en Périgord demeure le lien privilégié entre ses salles sur les animations, la programmation, la formation continue, l'échange de savoir, le développement local... Ciné Passion assure également une formation continue auprès des élus et responsables administratifs des collectivités adhérentes. Toutes

les salles du réseau sont classées

« Art et Essai » :

Cinéma La Fabrique

Saint-Astier

Cinéma Max Linder

Ribérac

Cinéma Le Club

La Roche Chalais

Cinéma Le Louis Delluc

Nontron

Cinéma Le Vox

Montignac

Cinéma Le Lux

Le Buisson

Cinéma Le Clair

Thiviers

Cinéma Le Roc

Terrasson

Cinéma Notre Dame

Mussidan

Cinéma le Studio

Saint-Aulaye

Cinéma Le Lascaux

Montpon-Ménéstérol

I. 1. 2. La diffusion par l'exploitation du circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » - classé « Art et Essai » et l'exploitation du cinéma le STUDIO 53 à Boulazac

Créé à l'initiative des salles sédentaires du réseau, et ce en 1997, le circuit itinérant est la réponse de l'association à l'aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle et la nécessaire solidarité avec le territoire périgourdin non desservi par le cinéma sédentaire. 3ème département par sa superficie, l'action de Ciné Passion en

Périgord permet à chaque habitant de se rendre sur un point de projection proche de son lieu d'habitation. Proposant 600 séances chaque année et accueillant 22 000 spectateurs par an, le circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » dessert les 21 communes de :

Mareuil sur Belle

Saint Saud

Jumilhac le Grand

Tocane Saint Apre

Brantôme

Hautefort

Savignac Les Eglises

Excideuil

Centre de détention de

Neuvic/l'Isle

Cité de Clairvivre	Eymet	Thenon
Villablard	Monpazier	Agonac
Villefranche du Périgord	Vergt	Saint Laurent la Vallée
Rouffignac	Lalinde	
Bourdeilles		

1. 1. 3. La diffusion par la prestation de service (présence sur 24 des 25 cantons de Dordogne)

Ciné Passion en Périgord assure des prestations de diffusion en salle ou en plein air, en 35mm, en numérique ou en vidéo depuis 1997. Initialement prévue pour des projections organisées par les salles de cinéma du réseau et pour le circuit de cinéma itinérant (trans-

fert de billetterie), cette activité s'est développée pour une cinquantaine de salles de cinéma en région, pour des Festivals (Auch, Gindou, Sarlat, Amérique Latine de Biarritz, Film Indépendant de Lille ou Vendôme), et pour des dizaines d'associations ou de collectivi-

tés locales souhaitant organiser des projections publiques dans le respect de la réglementation en vigueur.

I. 2. L'ÉDUCATION (14 000 ÉLÈVES)

1. 2. 1. L'éducation à l'image par la gestion des dispositifs départementaux (3,5 fois plus d'élèves concernés en Dordogne que la moyenne nationale)

Coordination des dispositifs départementaux, qui permettent à des élèves de découvrir des œuvres cinématographiques en salle et pendant le temps scolaire. Un volet « formation » pour le corps enseignant est mis en place par Ciné Passion en Périgord, en complé-

ment d'actions culturelles comme le concours de scénario pour les collégiens (1^{er} prix : la réalisation du scénario gagnant).

Collège et Cinéma/4 500 élèves, 13 500 entrées annuelles, 17 salles associées / 41 collèges

Ecole et Cinéma/10 000 élèves, 28 000 entrées annuelles/ 17 salles associées / 150 écoles

1. 2. 2. L'éducation à l'image par les enseignements artistiques cinéma.

Ciné Passion est partenaire culturel et financier de :

- Section Cinéma Lycée Pré de Cordy de Sarlat (classes de Seconde, Première et Terminale)
- Section Cinéma Lycée Arnaut Daniel de Ribérac, Pablo Picasso de Périgueux

- Classe MAN du Lycée Pré de Cordy de Sarlat (Post bac)
- Atelier cinéma en collège (Eymet et Le Bugue)

I. 3. LA PROMOTION

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE

Créée en 2005 à l'initiative de Ciné Passion en Périgord, avec le soutien du Conseil Départemental de la Dordogne et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le bureau d'accueil de tournages a pour mission de faciliter le travail des équipes de films quelle que soit la nature du projet (courts-métrages, longs-métrages, téléfilms, films publicitaires, films documentaires ou institutionnels...)

Activité sans but lucratif, l'accueil de tournages permet à la Dordogne de bénéficier des retombées économiques importantes que procure un tournage en termes d'emplois et d'image.

Développer l'économie locale en faisant profiter la Dordogne de l'impact économique des productions que le bureau d'accueil de tournages accueille sur le territoire ;

Favoriser l'emploi en dynamisant le secteur d'activité de l'industrie cinématographique local (techniciens du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel) et en stimulant ainsi l'économie locale (entreprises de services, hôtellerie, restauration, hébergement et fournisseurs divers) ;

Promouvoir le tourisme et l'image de la Dordogne en favorisant l'image positive du Périgord et en médiatisant les sites périgourdins qui ont accueilli des tournages.

Implication au niveau régional
(Membre du CESER, membre du Bureau d'ALCA et du CA de l'OARA, Présidence de l'association des cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine, membre de la commission interrégionale art et essai, Vice-Président du Festival du Film de Sarlat)

Implication au niveau national
(Administrateur de Film France, Vice-Président de l'association Française des cinémas d'art et essai, membre de la commission nationale Art et essai, membre de la commission « petite exploitation » à la Fédération Nationale des cinémas français).

II. LE PERSONNEL

L'équipe de Ciné Passion	
Nom	Fonction
Serge EYMARD	Président de l'Association
Rafael MAESTRO	Directeur
Thierry BORDES	Directeur Adjoint - Bureau Accueil Tournages
Cindy BASSETTO	Administration Générale
Julien ROBILLARD	Responsable de la Diffusion
Fanny PETIT VAN-TORNHOUT	Assistante BAT / communication
Laurent XERRI	Opérateur chef
Etienne LEVISKI	Opérateur projectionniste
Gaetan DOLHEN	Opérateur projectionniste
Yannick MALEVILLE	Cinéma STUDIO53 Boulazac
William QUONIOU	Education à l'Image/ Pratique artistique
Jennifer BOINE	Education à l'Image/ dispositifs de diffusion

CINE PASSION EN PERIGORD

Centre culturel la Fabrique - 8. Rue Amiral Courbet - BP 61

24110 SAINT ASTIER - Tél 05 53 02 64 97

Email : infos@cine-passion24.com

III. CINE PASSION EN PERIGORD

2020, UNE ANNÉE « EXCEPTIONNELLE »

Comme toute la filière du cinéma, et comme l'ensemble du secteur de la Culture, Ciné Passion en Périgord a subi de plein fouet une crise sanitaire qui a engendré un véritable effroi professionnel et a accéléré des tendances quant à la pratique et à la consommation des images. Confrontés à une dynamique de rupture, les acteurs établis (distributeurs et exploitants, qu'ils soient indépendants, affiliés à une major ou encore intégrés à un groupe audiovisuel) se retrouvent piégés dans leurs efforts d'innovation par le risque de casser le modèle économique sur lequel se fonde leur performance.

Avec 160 jours de fermeture administrative des cinémas, la reprise du mois de juin a été très complexe (peu de films attractifs, une période peu propice à la projection en salle) mais a généré une bien

meilleure reprise d'activités des cinémas indépendants que des multiplexes. La (re)fermeture au 1^{er} novembre et surtout le faux-départ de décembre auront définitivement anéanti les espoirs mais aussi la mobilisation des acteurs du secteur.

L'implication des salariés de l'association au sein des organisations professionnelles régionales (cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine CINA, Agence du Livre et de cinéma et audiovisuel ALCA), nationales (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai AFCAE) aura également permis un accompagnement des partenaires en Dordogne, une mobilisation permanente, garante d'une posture professionnelle et d'une certaine idée de l'incarnation des Politiques Publiques que nous représentons, au premier rang

desquelles le Conseil départemental de la Dordogne. L'association Ciné Passion en Périgord a su rester présente et constructive auprès de ses partenaires locaux, se réinventer, investir, organiser sa reprise, changer ses habitudes de travail, renouveler ses propositions. L'équipe des permanents sera restée mobilisée, active, solidaire, tout au long de l'année. Le recours au chômage partiel pour 4 de ses salariés (projectionnistes), durant plus de 4 mois, n'aura jamais rompu le lien entre ses membres.

Ciné Passion aura réussi l'exploit de réaliser la moitié de ses projections et entrées cinéma habituelles, de maintenir une saison de projections de cinéma en plein air satisfaisante, de modifier ses nombreuses activités d'éducation aux images et sa mission d'accueil de tournages.

CONCERNANT L'EXPLOITATION :

88 705 spectateurs accueillis (-60%) via 5 611 séances proposées (-41%) dans un marché national à -70%.

413.674,70€ de recettes pour les cinémas adhérents.

CONCERNANT L'ÉDUCATION AUX IMAGES :

1^{er} trimestre normal (janvier 2020) pour **5 500 collégiens et 10 500 écoliers**, 2 trimestres annulés

(mars et novembre) pour lesquels nous avons proposé en substitution plus de **50 ateliers en salle**

de classe (tous les collèves en ont bénéficié).

CONCERNANT LE BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES :

47 jours de tournages avec notamment la réception de « The Last Duel » de Ridley Scott (11 jours tournage de longs-métrages de

cinéma + 14 jours en fiction TV, 9 jours en documentaires de création, 8 jours pour les court-métrages, 5 jours pour les émissions

TV). **51 projets de productions** ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique du Bureau d'Accueil.

JANVIER

VIE ASSOCIATIVE

Conseil d'Administration de Ciné Passion le lundi 20 à Saint-Astier.

DIFFUSION

Le réseau accueille 21 396 spectateurs (-17% / tendance France = -20%).

Le circuit itinérant accueille 1 931 spectateurs (+4.6%) et le Studio 53, 1 136 spectateurs (-26%).

Participation aux Journées Pro CINA de Bayonne (64).

Réunion d'animation le 20 /01.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion de travail avec le Bureau d'accueil des tournages des Landes.

Intervention Ciné Passion au Centre National du Cinéma (réunions avec les régions conventionnées).

Réunion techniciens limousins – ALCA à Limoges.

Réunion préparatoire tournage « The Last Duel » - Office de Tourisme à Sarlat.

Tournage Documentaire « Les ministres de Blum » - Périgord Blanc.

Salon des Lieux de tournages - Paris Image Forum.

ÉDUCATION AU CINÉMA

Pré-visionnement Collège au cinéma au studio 53 de Boulazac – films des trimestres 2 et 3.

Animation équipe pédagogique collège de Lalinde.

Réunion animation : infos/formation Dispositifs scolaire.

Réunion Education aux images



Séances publiques Boulazac.

Préparation avec les intervenants sur l'évènement promotion des dispositifs scolaire du 19/02.

Rencontre avec le cinéma de Nontron sur le festival « cinéma et métiers d'art ».

FEVRIER

VIE ASSOCIATIVE

Séminaire d'équipe Ciné Passion à Sarlat (le 07).

Réunion d'animation (le 17).

DIFFUSION

Le réseau accueille 17 055 spectateurs (-29% / tendance France = -20%).

Le circuit itinérant accueille 1 229 spectateurs (-2%) et le Studio 53, 1 424 spectateurs (+60%).

Festival A Nous les Vacances du 24 au 28.

Sollicitation pour participer à Châteaux en Fête (portage Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne).

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Visite de tournage « The Last Duel » (CD24) à Monpazier (le 27).

Réunion de travail à Sarlat (ALCA, CD24) dans le cadre de l'accueil du Long-Métrage de Ridley Scott.

Tournage « The Last Duel » - Périgord noir.

Visite de tournage « The Last Duel » (CD24) à Monpazier (le 27).

Festival du film du Court-Métrage de Clermont-Ferrand.

Réunion nationale du réseau des commissions du film – Film France.

Réunion nationale des fonds d'aide à la production – Clermont-Ferrand.

Séminaire tous les BAT région Nouvelle Aquitaine - ALCA à Bordeaux.

Repérages Court-Métrage « Masco », « Pompidou » dans le nontronnais, Périgord blanc et noir.

Réunion Châteaux en Fête - CDT24.

Réunion concertation régionale cinéma et Bureaux d'accueil des tournages à Sarlat.

Tournage Web série « Oc Veituratge » - Périgord Blanc.

EDUCATION AU CINEMA

Réunion CD24/DSDEN24/Rectorat de Bordeaux/CNC à Boulazac sur la relance des dispositifs Education Artistique et Culturelle.

Préparation stage départemental Collège au cinéma avec Philippe Etienne.

Lancement Pocket Film Edition 2. Comité de programmation Ecole et cinéma.

Médiation séances scolaires au Studio 53.

Remise du prix Louis Delluc Jr au Buisson de Cadouin.

Animation commission cinéma Conseil Départemental Junior.

Réunion CNC dispositifs scolaires.

Réunion projet cité scolaire Excideuil : activité cinéma et environnement pour les internes.

Séances publiques Boulazac.

MARS

VIE ASSOCIATIVE

Réunion de Bureau (le 09).

Réunion de concertation (Région Nouvelle-Aquitaine) le 12 à Angoulême.

DIFFUSION

La fermeture administrative des cinémas débute le 16 mars 2020.

Le réseau accueille 12 319 spectateurs (-51% / tendance France = -68%).

Le circuit itinérant accueille 962 spectateurs (-65%) et le Studio 53, 449 spectateurs (-73%).

EDUCATION AU CINEMA

Comité de réflexion CNC/Passeurs images (dispositifs scolaires + plateforme + dématérialisation).

Stage départemental Collège au cinéma : le scénario.

Travail sur le pré-projet événement cinéma européen avec le groupe des médiateurs.

Report Pocket film.

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Suivi projets de tournages Long Métrages/Courts-Métrages / Fiction TV.

Formation Pitch in English – Film France à Paris.

Intervention école cinéma 3IS – à Bègles.

Réunion Cours Florent Bordeaux comédiens – à Cenon.

Repérages film « Les Oubliés » - Périgord Blanc.

Auditions fictions TV et Cinéma région Nouvelle-Aquitaine – ALCA zoom.

Envoi mail aux techniciens et artistes Dordogne sur situation arrêt tournages.

AVRIL

VIE ASSOCIATIVE

1^{ère} réunion d'animation du réseau des salles de cinéma le 2.

2^{ème} réunion d'animation du réseau des salles de cinéma le 20.

DIFFUSION

Fermeture administrative des cinémas.

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

comité de chiffrage (fonds de soutien cinéma Région/Département).
Suivi projets de tournages.

Auditions fictions TV et Cinéma région Session 2 – ALCA en visio.

Comité de chiffrage (fonds de soutien cinéma Région/Département).

Réunion nationale réseaux BAT – Filmfrance en visio.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Réunion Sécurité sur les tournages et conditions de reprises – Filmfrance en visio.

Réunion régionale Film France Talents - ALCA en visio.

Envoi mail aux techniciens et artistes Dordogne récap réunions et situation assurances tournages.

EDUCATION AU CINEMA

Proposition Education aux images pour les scolaires.

Animation challenge pocket film confiné.

Bilans intermédiaire Collège au cinéma.

MAI

DIFFUSION

Fermeture administrative des cinémas.

VIE ASSOCIATIVE

Mobilisation dans la création des séjours ASE (portage CD24).

Assemblée Générale de Ciné Passion en visio (le 04).

Bilan du dispositif collège au cinéma en visio (le 20).

Bilan du dispositif école et cinéma en visio (le 27).

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Suivi projets de tournages.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Réunion nationale réseaux BAT – Filmfrance en visio.

Réunion Cinéma et écologie – Eco prod en visio.

Réunion Quelle place pour la création et comment protéger les auteurs - en visio.

Réunion Comment retourner sur les plateaux à l'ère du Covid-19 - en visio.

Réunion CDT24/CP24 – en visio.

Réunion réseau BAT : sécurité et tournages – Film France en visio.

Réunion Sécurité des tournages/ enjeux de production à l'heure du déconfinement – en visio.

Réunion Les relations entre Cinéma, TV et SVoD – en visio.

Réunion Quelles responsabilités employeurs en matière de santé+ sécurité au travail – en visio.

Réunion Mise en œuvre Formations professionnelles régionales – ALCA en visio.

Réunion Produire avec Netflix – en visio.

Diffusion TV reportage « Des Racines et des Ailes » spécial BAT Dordogne – France 3.

Envoi mail aux techniciens et artistes Dordogne pour reprise tournages.

Accompagnement inscriptions techniciens et artistes sur plateforme FilmFrance Talents.

EDUCATION AU CINEMA

Participation aux conférences sur le cinéma, ateliers de médiation...

Réunion avec Sandra Mourad Direction de l'Action Culturelle du Rectorat.

Préparation nouveau projet Maternelle et cinéma.

JUIN

VIE ASSOCIATIVE

Réunion de Bureau (le 29).

DIFFUSION

Réouverture administrative le 22/06.

Le réseau accueille 1 266 spectateurs (-87% / tendance France = -92%).

Le Studio 53 de Boulazac accueille 209 spectateurs (-60%).

Réunion avec la Mairie de Terrasson (le 26).

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Suivi projets de tournages.

Repérages Court-Métrage « Que la bête monte » - Périgord noir.

Repérages pour visite virtuelle décors à Escat – Bergerac.

Repérages pour visite virtuelle décors à France Tabac – Sarlat.

Réunion CD24 – en visio.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Réunion concertation régionale : Ressources locales : recensement, accompagnement, structuration, valorisation - en visio.

Festival de e-Cannes – en visio.

Réunion Produire avec Amazon Studio – en visio.

Réunion reprise avec la COVID – FilmFrance en visio.

Réunion contenus et financements Formations Pros ALCA/AFDAS/ POLE EMPLOI – en visio.

Auditions fictions TV et Cinéma région Session 3 pour NA – ALCA en visio.

Réunion Agglo Grand Périgueux.

Rencontre BAT Bretagne – Périgord noir.

Reprise Rdv réalisateurs, prestataires et techniciens en présentiel. Campagne de com' sur recherche sites de tournages en Dordogne – France Bleu Périgord.

EDUCATION AU CINEMA

Concertation Région Education aux Images.

Bilans dispositifs scolaires pour passeurs d'Images.

Formation Présentation séance scolaire avec CINA.

Inscriptions dispositifs scolaires.

Création des documents de présentations dispositifs scolaires.

Travail sur le protocole d'accueil des scolaires à la rentrée 2020.

JUILLET

VIE ASSOCIATIVE

Réunion d'animation le 16.

Réunion avec Marion Laguerre (BDP) dans le cadre de projets collaboratifs.

DIFFUSION

Le réseau accueille 6 605 spectateurs (-68% / tendance France = -73%).

Le circuit itinérant accueille 545 spectateurs (-78%) et le Studio 53 de Boulazac, 687 spectateurs (-36%).

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/ CD24).

Suivi projets de tournages.

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/ CD24).

Réunion Mairie Périgueux élu culture – à Périgueux.

Réunion concertation régionale : Production et initiative régionales – en visio.

Préparation ciné hommage Joan Pau Verdier – à Périgueux.

Repérages Long Métrage « Stella est amoureuse » - lycées de Dordogne.

Ateliers Techniciens artiste sur FilmFrance Talents – en visio.

EDUCATION AU CINEMA

Présentation plateforme Behive (ressources numériques en ligne) avec le CNC.

AOÛT

DIFFUSION

le réseau accueille 8 210 spectateurs (-60% / tendance France = -60%).

le circuit itinérant accueille 516 spectateurs (-80%) et le Studio 53, 471 spectateurs (-52%).

Prestation technique pour le festival du Film de Gindou (46).

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Réunion CNC/Région NA/ Département (fin de la concertation régionale- Angoulême le 29).

Suivi projets de tournages.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Réunion nationale réseaux BAT – FilmFrance en visio.

Repérages Série TV « Sauver Lisa » - hôpitaux, maisons bourgeoises, HLM, etc. en Dordogne.

Repérages Série Netflix « La Révolution » - Châteaux Dordogne.

Repérages Long-Métrage « Paula » - étangs et maisons de Dordogne.

Repérages Court-Métrage « Que la bête monte » - château de Campagne, etc.

Repérages sites, suite à campagne de com' France Bleu Périgord.

Ateliers Techniciens artiste sur FilmFrance Talents – en visio.

EDUCATION AU CINEMA

Préparation capsules vidéos ressources pédagogiques.

Préparation outils numériques médiation salle de cinéma.

RDV CD24 – Isabelle Jaeck pour audit partenaires culturels.

RDV prise de fonction olivier Gatefin référent cinéma DAAC en Dordogne.

SEPTEMBRE

VIE ASSOCIATIVE

Conseil d'Administration ciné passion (le 07).

DIFFUSION

Le réseau accueille 8 225 spectateurs (-4% / tendance France = -50%).

Le circuit itinérant accueille 661 spectateurs (-8%) et le Studio 53 de Boulazac, 357 spectateurs (-33%).

Prestation de Cinéma Plein air pour les Monuments Nationaux (33).

Prestation de Cinéma Plein air pour le Festival Orizons.

Prestation de Cinéma Plein air pour la commune d'Eglise Neuve de Vergt.

Prestation au festival de Biarritz Amérique Latine.

Participation au Congrès des exploitants à Deauville.

Réunion ciné cinéma Périgueux (CD24, le 25).



BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Accompagnement tournage DOCU « Dames et Princes de la Préhistoire » - Périgueux, Grotte Cussac.
 Avant-Première de Moah au Ciné Roc de Terrasson.
 Suivi projets de tournages LM/CM/ FictionTV.
 Tournage court-métrage « Que la Bête monte » - Périgord noir.
 Festival de la Fiction TV de La Rochelle – à Paris.
 Ateliers Techniciens artiste sur FilmFrance Talents – en visio.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Préparation édition 2021 Rencontres ciné métiers d'art – à Nontron.

Repérages film « Stella est amoureuse » - lycées de Dordogne.

Repérages sites, suite à campagne de com' France Bleu Périgord.

EDUCATION AU CINEMA

Réunion Studio 53 sur les ateliers année.

Réunion animation : Formation aux nouveaux outils dispositifs scolaires.

Participation au festival Jeune Public de l'Afcae.

Pré-visionnement Collège au cinéma.

Lancement Pocket film V2.

Animation pédagogique dispositifs scolaires pour les cinémas hors réseau Ciné Passion.

RDV Sonia Huguet, nouvelle chargée de mission Cinéma pour la DSDEN24.

OCTOBRE

DIFFUSION

Le réseau accueille 12 368 spectateurs (-39% / tendance France = -57%).

Le circuit itinérant accueille 1 210 spectateurs (-7%) et le Studio 53, 557 spectateurs (-20%).

Organisation de la Semaine du Cinéma à Excideuil et participation au Festival CINE32 à Auch

Réunion avec Christelle Boucaud, Maire d'Agonac.

Réunion d'animation le 12/10.

Réunions élus (J. Bétaille, Maire d'Eymet et avec Y. Lagrenaudie, Maire de Saint-Aulaye.

Suivi projets de tournages.

Comité de pilotage Région/ Départements (convention CNC).

Réunion pour DOCU avec Patricia et Martin Marquet – au CD24.

Réunion Associations professionnelles régionales – ALCA en visio.

Réunion Mission locale Agglo Px pour tournage – à Périgueux.

Repérages pour film « Cédric Klapisch » - Excideuil, Villa des roses.

Réunions réalisateur et techniciens en visio.

EDUCATION AU CINEMA

Organisation et animation de 2 Pré-visionnements Ecole et cinéma Montpon.

Médiation sur Collège au Cinéma pour le collège de Vélignes (Film : E.T).

Animation pédagogique équipe cinéma de Montpon.

Organisation circulation des copies numériques des films.

Premières séances collège au cinéma avec nouveau protocole sanitaire.

Pré-visionnement Lycéens au cinéma.

Réunion de travail avec Ciné Cinéma.

Réunion animation.

Animation pré visionnement Boulazac sur les aventures du Prince Ahmed.

Dossier Appel à projet CNC.

Fermeture des salles : travail sur propositions ateliers au sein des collèges pour Novembre Décembre.

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Comité de pilotage Région/ Départements (convention CNC).

NOVEMBRE

VIE ASSOCIATIVE

Réunion de Bureau de Ciné Passion (le 30). **DIFFUSION**

Fermeture administrative des cinémas à partir du 1^{er} novembre.

Réunion d'animation le 03/11.

Série d'entretiens avec les équipes de chaque cinéma du réseau.

Lancement du projet Transfonum (appel à projet régional relatif au marketing digital).

EDUCATION AU CINEMA

Réunion avec Passeurs d'Images sur les dispositifs scolaires.

Journées professionnelles Cinémas 93.

Journées professionnelles

Cinémathèque de Grenoble.

Visio AFCAE dispositifs scolaires.

Participation aux rencontres Nationales sur les Dispositifs scolaires Passeurs d'Images/ CNC.

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Suivi projets de tournages.

Tournage Série TV « Sauver Lisa » - Commarque.

Réunion : opportunités marché indien 2020-2021 – FilmFrance en visio.

Formation éco production – FilmFrance/Eco Prod en visio.

Réunion régionale BAT – ALCA en visio.

Réunion nationale réseaux BAT – FilmFrance en visio.

Auditions fictions TV et Cinéma région Session 1 (2021) pour NA – ALCA en visio.

Réunion : Tournages en décors naturels : ses impacts, les éviter, les réduire – en visio.

DECEMBRE

VIE ASSOCIATIVE

Entretiens individualisés équipe de Ciné Passion.

DIFFUSION

Fermeture administrative des cinémas.

BUREAU D'ACCUEIL DE

TOURNAGES

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/ CD24).

Suivi projets de tournages.

Comité de chiffrage du fonds de soutien à la production (Région/ CD24).

Tournage Série TV « Sauver Lisa » - Périgueux et agglo.

Visite tournage « Sauver Lisa » - Maire de Périgueux.

Réunion : Production cinéma : à quoi s'attendre pour 2021 ? – en visio.

Formation éco production – FilmFrance/Eco Prod en visio.

Salon des tournages britannique : Focus London – en visio.

Réunion préparation convention ALCA/CP24 – en visio.

Réunion Culture – CD24 en visio.

Repérages pour film « Stella est amoureuse » - lycées et cafés de Dordogne.

EDUCATION AU CINEMA

Visio avec les salles du réseau sur les ateliers menés dans les écoles lors de la fermeture des salles du Trimestre 1.

Formation Atelier Canopé – Réalisation d'un Court Métrage poétique (participation et appui).



Tournage « Stella est amoureuse »



Equipe Ciné Passion



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT 24)

TABLE DES MATIÈRES

I. LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24	274
II. L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	277
III. LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE	281
IV. L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS	284
V. LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	285
VI. LA COMMERCIALISATION	290

I. LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24

Le Comité Départemental du Tourisme, « crée à l'initiative du conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du département ».
Art. L132-2 du Code du Tourisme. *Le CDT « contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal. » (Art. L 132-4)*

Le CDT/24 inscrit ses actions dans le cadre du « Rapport Stratégique sur la politique départementale de développement touristique 2017-2021 » adopté par l'assemblée départementale le 18/11/2016 et de la convention annuelle qui le lie au Département.

A noter que l'année 2020 a été fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme qui a nécessité de nombreuses adaptations, tant au niveau du Plan d'actions promotionnel (recentrage sur le marché français) que de l'organisation des équipes (télétravail, chômage partiel...).

I. 1. LES MISSIONS DU CDT 24

Le CDT anime et met en œuvre le projet collectif de mise en marché de la **marque de destination touristique DORDOGNE-PERIGORD** auprès des **CLIENTS**. Il œuvre au service des opérateurs touris-

tiques privés et publics dans leurs démarches :

- d'adaptation de leurs services/offres en fonction des marchés ciblés,
- de positionnement marketing,

- de séduction, conquête et fidélisation client en s'appuyant sur l'offre touristique de qualité (hébergements, sites et activités sélectionnés via des marques, labels, démarches de filières...).
- Au vu de l'analyse des marchés (clientèles touristiques nationales et internationales), ses actions visent à atteindre l'objectif que lui a fixé le Département, à savoir conquérir de nouveaux visiteurs et fidéliser la clientèle actuelle. Il lui revient de profiter notamment des « locomotives » dont Lascaux et la Vallée de la Dordogne (cf. Contrat de destination) pour attirer de nouvelles clientèles sur **tout le département**, et mieux répartir le flux touristique sur toute l'année en développant notamment les ailes de saison.

Les missions du CDT/24 s'articulent autour de 4 axes principaux, concourant à la « mise en tourisme » de l'offre touristique départementale :

- **1/Promotion/communication/marketing : campagnes** de communication, **relations presse** et avec les tour- opérateurs (TO) et agents de voyage (AV), **workshops** (événements professionnels BtoB), salons spécialisés, développement du **web** et des **réseaux sociaux**, **Gestion de la Relation Clients** (GRC), newsletters, supports de promotion

divers, promotion de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord.

- **2/Observation** et suivi de l'économie touristique
- **3/Production, structuration, qualification de l'offre : classements, animation de labels, référentiels et marques** de qualité, **accompagnement des prestataires** (professionnalisation) en vue de l'adaptation de leurs services et méthodes de travail aux nouvelles exigences de l'économie touristique et des évolutions de l'environnement international
- **Commercialisation** : assurée par un service du CDT dédié qui se consacre principalement aux **groupes** et au développement de **la place de marché**.

Le CDT/24 travaille en collaboration avec tous les acteurs représentatifs du tourisme au niveau départemental :

- **services du Conseil Départemental** (Direction générale, Développement Economique/Tourisme, Sports et jeunesse, Communication, Culture, Pôle Paysage et Espaces verts, Politiques territoriales et européennes...), et satellites (ex. CAUE, Agence Technique Départementale),
- **institutionnels** (offices de tourisme/OT), Chambres consulaires et aéroport, regroupements touristiques locaux (dont le Parc Naturel Régional Périgord Limousin...)
- **socio-professionnels** au travers de leurs syndicats ou groupements et filières d'activités

(Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air SDHPA, UMIH, Clubs hôteliers, Logis du Périgord, associations de sites, groupements de prestataires, Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras IVBD...)

ainsi qu'avec le niveau institutionnel régional, national et international : Comité Régional du Tourisme (CRT) et ATOUT France.

Des réunions techniques (Comité technique des directeurs d'OT avec la participation du Service tourisme du Département, Comité technique promotion avec les OT et têtes de réseau...) sont organisées tout au long de l'année pour favoriser la concertation avec les partenaires.

1. 1. 1. Les moyens

EFFECTIF ET RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Le personnel du CDT/24 est polyvalent, du fait de la diversité des tâches et missions.

Effectif au 31/12/2020 :

14 salariés en propre soit 14 CDI (dont 1 temps partiel) (13,5 équivalents temps plein = ETP) + 2 agents mis à disposition par le Conseil départemental + 2 agents en contrat d'apprentissage

Au niveau de l'**organigramme « métiers »**, l'équipe est répartie en **4 pôles**, avec des personnels transversaux entre ces pôles :

- **Pôle promotion-communication-marketing** : relations presse et distributeurs TO/AV, webmarketing, réseaux sociaux, opérations de communication, base de données (SIRTAQUI), événementiel grand public...

- **Pôle ingénierie** : observatoire, qualification de l'offre (classements, labels, marques...)

- **Pôle production distribution ventes (Service Commercial)**

- **Pôle administratif et financier** : comptabilité, gestion du personnel (RH) – vente de librairie

Répartition par secteur d'activités des 14 personnes salariées du CDT et des 2 agents mis à disposition soit 15,5 ETP :

- Promotion/web-marketing-éditions-information-Base de Données- évènementiel : 6,14 ETP (39,6 % de l'effectif)
- Ingénierie/Production/développement/qualification de l'offre-classements et labels (hors Clévacances) /observatoire : 3,18 ETP (20,5% de l'effectif)
- Pôle commercial/Clévacances : 3,5 ETP (22,6% de l'effectif)
- Gestion générale (administration/finances/RH) - Ventes Librairie- : 2,68 ETP (17,3% de l'effectif)

RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL 2020 DU CDT/24 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS (y compris fonctionnement/charges de personnel) et hors promotion de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord :

Promotion/communication/marketing	51,7%
Ingénierie- Production- qualification- observation	17,3 %
Commercialisation	17,9 %
Fonctionnement général	13,1 %

I. 1. 2. Les organes décisionnaires :

Sur le plan administratif, les organes délibérants du CDT ont été exceptionnellement réunis aux dates suivantes, compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis les réunions habituelles (Conseil d'Administration et Assemblée

Générale) en présentiel durant le 1^{er} semestre à compter de mars :

- Conseil d'administration le 17/12/2020
- Assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 16/09/2020, l'assemblée générale extraor-

dinaire ayant eu pour objet la modification des statuts permettant la tenue des conseils d'administration et assemblées générale en distanciel.

I. 2. CONTEXTE DES OPÉRATIONS MENÉES EN 2020 :

La **convention** d'objectifs et de moyens liant le CDT24 au Département pour 2020 a été signée le 18/06/2020, complétée par un 1^{er} avenant en date du 28/07/2020 (portant sur les agents mis à disposition et une aide pour l'émission de TF1 Petits plats en équilibre) et par un 2^{ème} avenant le 10/12/2020 portant sur la création du nouveau site web portail.

Au total le Département a alloué en 2020 au CDT24 les subventions suivantes :

- 1 313 000 € (fonctionnement)
- Agents mis à disposition : 76 700€

- 20 000€ pour l'émission Petits plats en équilibre
- 30 000€ pour le site web portail.

S'agissant des actions menées, l'année 2020 a été marquée par la pandémie liée à la COVID 19 qui en a fait une année atypique, au cours de laquelle le CDT a dû faire preuve d'une grande réactivité pour s'adapter au contexte particulier qui a fortement impacté l'activité touristique (2 confinements, quasi arrêt des déplacements internationaux...).

Grâce notamment à l'appui du Département, le plan d'actions promotionnel prévu lors du vote des orientations budgétaires du CDT a été complètement remanié afin de privilégier le marché français, avec notamment une campagne TV nationale au printemps et une intensification des relations presse, opérations qui ont porté leurs fruits puisque la fréquentation française a été exceptionnelle durant la haute saison.

Compte tenu des annulations des séjours groupes, l'activité du service commercial a été quasiment à l'arrêt.

Une nouvelle organisation du travail a permis de maintenir partiellement l'activité qui a pu se poursuivre principalement à distance.

II. L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

L'observatoire du CDT analyse l'activité touristique départementale, tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs, et suit les tendances et évolutions des clientèles française et internationale, fondements de l'élaboration des plans d'actions promotionnels du CDT.

Les données de l'Observatoire ont aussi pour vocation d'aider les territoires et porteurs de projets privés et publics à faire leurs choix en matière de stratégie et de positionnement touristique.

Un **tableau de bord** reprenant les principaux indicateurs est réalisé chaque année.

Principales données disponibles :

II. 1. RECENSEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'Observatoire du CDT/24 tient à jour un état complet de l'offre touristique, au moyen de **fiches com-**

munes permettant des analyses par EPCI ou sur des zones définies.

Ce recensement comprend l'offre classée et non classée.

II. 1. 1. Chiffres-clés de l'offre Dordogne au 01/01/2020 :

- **136 850 lits marchands**

- 53,66 % des lits marchands sont en camping, 24,77 % en meublés saisonniers, 7,34 % en hôtellerie

(et 3,87% en résidences de tourisme).

II. 2. DONNÉES GÉNÉRALES :

- **Mesure des retombées économiques liées au tourisme sur le département et par territoires :** réalisée par l'observatoire du CDT via l'outil EFET du CRTNA (à partir du parc d'hébergements et des taux d'occupation). La Dordogne totalise **17 millions**

de nuitées sur une année dite « normale ». Ce chiffre est similaire pour Flux Vision Tourisme d'Orange.

- Par ailleurs, l'**enquête de clientèle régionale (BVA)** (maîtrise d'ouvrage CRTNA) **dont les résultats ont été publiés en**

2020 (avec appui technique et cofinancement du CDT) a évalué les **retombées économiques du tourisme en Dordogne à 1,1 milliards d'€.**

II. 3. AUTRES DONNEES : (SOURCE : BVA 2019)

- 63% de nuitées marchandes et 37% de nuitées non marchandes
- **81% de clientèle française-19% de clientèle étrangère**

- **Dépense moyenne :** 64€/jour et par personne
- **Durée de séjour :** 6,1 jour

II. 4. LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SIRTAQUI : UN RECUEIL D'OFFRES DÉTAILLÉ

- Le CDT/ 24 coordonne au plan départemental, en partenariat avec le Service Tourisme du Département, le Système d'information touristique régional dénommé « **SIRTAQUI** » (**Système d'Information Régional Touristique Aquitain**) développé via le logiciel TOURINSOFT exploité par la

société Faire Savoir. Ce système permet, grâce à un recueil des données en temps réel avec les partenaires locaux de disposer d'un état des offres actualisé et partagé. Il permet également des extractions pour les éditions papier et des syndications pour les sites internet (sites du CDT/24 et du Comité Régional du

Tourisme, sites locaux des OT ou de pôles touristiques). Tous les offices de tourisme disposent d'un accès à la base.

- Chiffres 2020 : 37 673 fiches (en diminution par rapport à 2019 du fait de la baisse du nombre de fiches « fêtes et manifestations »). 38 000 photos-288 utilisateurs-30 sites OT/pays syndiqués.

II. 5. SUIVI DE LA CONJONCTURE

II. 5. 1. Enquêtes mensuelles hôtellerie et camping par l'INSEE (mesures détaillées des nuitées et taux d'occupation) :

Ces enquêtes sont réalisées habituellement toute l'année pour l'hôtellerie, et d'avril à septembre pour le camping, à partir des listings des établissements actualisés par le CDT/24, dans le cadre d'une Convention CDT/CRTA/INSEE (avec cofinancement). **En 2020, du fait de la pandémie, les enquêtes ont été réduites.**

- Flux Vision Tourisme d'Orange : méthode de mesure des flux jour/jour à partir des données des téléphones mobiles

II. 5. 2. Enquêtes de conjoncture mensuelles (recueil des impressions des professionnels sur le déroulement de la saison) en propre et dans le cadre d'un partenariat avec le CRT (à partir de Mai jusqu'à Octobre).

II. 6. PRINCIPALES DONNÉES SUR 2020 :

Source : Flux Vision Tourisme d'Orange

II. 6. 1. Fréquentation du début de l'année (jusqu'au 16 Mars) : un bon départ stoppé net par la crise sanitaire

Les 2 premiers mois de l'année ont connu une bonne fréquentation touristique : +13,72% de nuitées en Janvier et + 8,82% en Février.

Il est à noter une forte augmentation des nuitées entre le 17 et le 28 Février, en Périgord Noir, suite au tournage d'un film de Ridley Scott à Beynac. Sur ces 11 jours, il y a eu

près de 10 000 nuitées supplémentaires (+10,8%).

En revanche, dès le début du mois de Mars la fréquentation a chuté.

II. 6. 2. Le premier confinement (17 mars au 11 mai) :

Dans une note du 9 Avril 2020, l'INSEE (grâce au dispositif Flux Vision d'Orange) estimait une hausse de 3,18% des personnes présentes dans le département : cette hausse est due à l'arrivée de « touristes » venus se confiner en Dordogne (Résidences secondaires, étudiants, ...)

On assiste à une hausse des nuitées du segment «résidents».

On remarque également vers le 16 mars une baisse des nuitées des résidents. Certains périgourdins seraient partis en confinement hors du département.

Ce phénomène est confirmé car 3 semaines après le début du confinement (aux alentours du 7 avril),

II. 6. 3. Entre les 2 confinements : (déconfinement progressif à partir du 11/05/2020)

Les nuitées françaises : dès le mois de Mai, on a vu revenir le tourisme de proximité (règle des 100 kms). Au mois de Juin, elles sont progressivement de retour (-20,55%).

De Juillet à Octobre, les nuitées sont en hausse chaque mois (respectivement + 22,8% en juillet, + 13,9%, en Août, + 22,6% en septembre et + 7% en octobre), avec au total une augmentation des nuitées de 17%

Les nuitées étrangères n'ont cessé de chuter de Mai à Octobre, pour atteindre au final une baisse de près de 50% (fermeture des frontières et mesures sanitaires)

II. 6. 4. Le deuxième confinement (30 octobre au 15 décembre) :

Lors de ce deuxième confinement, on constate une nouvelle fois une hausse du nombre de résidents, à compter du 30 Octobre. Mais cette

hausse est moins importante que la première fois, car les écoles sont restées ouvertes et par conséquent

les « touristes » n'ont pas pu venir se confiner en Dordogne.

II. 6. 5. A partir du 16 décembre :

Les touristes français ont été de retour en fin d'année (+ 2,4%). En revanche les touristes étrangers ont été absents (-48%).

II. 6. 6. Autres indicateurs sur 2020 :

➔ HÔTELLERIE : (SOURCE : INSEE)

489 270 nuitées totales de Juillet à Octobre (- 7,27% /2019)

437 315 nuitées françaises (+ 15,14%) et 51 955 nuitées étrangères (- 64,86%)

➔ CAMPING : (SOURCE : SDHPA) - ENQUÊTE AUPRÈS D'UN PANEL DE 133 ÉTABLISSEMENTS.

Hausse de la clientèle française estimée à 30% et baisse de 60% pour les clientèles néerlandaises et anglaises.

➔ SITES ET MONUMENTS : (SOURCE : CDT24) - RAPPEL : FERMETURES DES SITES À CERTAINES PÉRIODES- JAUGES RÉDUITES DU FAIT DE LA PANDÉMIE.

- 28,72% de visiteurs / 2019 (73 répondants)

➔ FLUX VISION TOURISME D'ORANGE:

13,9 millions de nuitées (-22,95%) – 4,2 millions d'arrivées (- 32,15%)

73,83% des nuitées sont françaises / 26,17% des nuitées sont étrangères

➔ **SYNTHÉSIO: ANALYSE DE L'É-RÉPUTATION DE LA DESTINATION « VALLÉE DE LA DORDOGNE » (CRTNA)**

6,1 millions d'interactions

SRS (social reputation score) : 60,8 points (sur une échelle de 1 à 100)

➔ **AIRDNA (LOCATION MEUBLÉS VIA LES PLATEFORMES COLLABORATIVES):**

584 128 nuits réservées (- 21,29%) de Mars à Décembre

Nuits offertes : - 20,05% par rapport à 2019

84 270 951 € de revenus générés (- 16,75%)

• **LOCATIONS SAISONNIÈRES. NOMBRE DE SEMAINES LOUÉES EN MOYENNE:**

6,29 semaines pour les meublés non classés et non labélisés, 7,57 semaines pour le cumul des meublés classés et non classés (Source : CRTNA/CDT24)

III. LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE

Le CDT 24 intervient au niveau du **développement de l'OFFRE TOURISTIQUE** au travers des plans **qualité** (classements, labels etc...), du conseil aux porteurs de projets, mais aussi du suivi des politiques d'aménagement touristiques locales.

III. 1. LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET LES LABÉLISATIONS

• **Classement des meublés de tourisme** : le CDT/24 est accrédité pour le classement des meublés de tourisme. Les évaluateurs effectuent les visites de terrain et délivrent aux propriétaires une « Décision de classement ». **325 meublés ont été visités en 2020 par le CDT/24**, malgré la crise sanitaire.

tementale qui regroupe les associations représentantes des 4 types de handicaps (mental, visuel, auditif et moteur).



• **Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »** : Le CDT/24 est référent départemental pour la marque Tourisme et handicap avec un évaluateur formé et accrédité. Il assure la coordination de la Commission départ-

Le CDT/24 intervient sur le montage des dossiers, le conseil aux prestataires candidats, l'analyse des « questionnaires d'auto-évaluation », et les visites de contrôle. Cette procédure s'effectue dans le cadre de « binômes » comprenant l'évaluateur du CDT/24 et un représentant des associations d'handicapés. Le CDT/24 présente les dossiers devant la commission régionale. Au 31/12/2020, le département comptait **107 prestations détentrices de la marque** pour 71 prestataires.

- Marque **Accueil Vélo** : En juillet 2019, suite au vote par le Département du Schéma Départemental Vélo, la marque a été étendue à l'ensemble du département. Chiffres 2020 : 11 établissements marqués (6 hébergements, 4 OT, 1 loueur-réparateur) soit 5 structures le long de la Flow Vélo V92, 5 le long de la V90, et 1 concerné par le Tour Charentes.



- Depuis 2018, le CDT est « partenaire territorial » de l'Etat pour la marque Qualité Tourisme applicable aux « lieux de visite » et « activités sportives et de loisirs ». Etaient détentrices de la marque fin 2020, 8 prestations soit 7 Lieux de Visite et 1 Activité Sportive et de Loisirs.



- Le label **Clévacances Dordogne** (gîtes, chambres d'hôtes) est géré directement au sein du service commercial du CDT/24. Cf. activité de ce dernier §1-6.
- En 2020 ont été poursuivies les qualifications des sites et activités sur la thématique « **Dordogne en famille** » (pour les enfants de

6 à 12 ans) en partenariat avec les Offices de Tourisme.



Comme chaque année, une brochure a été éditée avec près de 150 offres : ateliers créatifs, activités sportives, activités de loisirs et divertissements, activités de découverte sachant que des offres fonctionnant ponctuellement sont référencées sur le site web du CDT.

- **Petites Cités de Caractère** : le CDT est correspondant des associations gestionnaires de cette marque au plan régional et national et accompagne les communes candidates. Fin 2020, étaient labélisées Saint-Aulaye Puymangou, Brantôme et Excideuil. Le CDT a par ailleurs accompagné Saint-Cyprien vers l'éligibilité.



- Par ailleurs, le CDT a financé en 2019 à hauteur de 8400€ le déploiement sur la Dordogne du

concept de géocaching **Terra Aventura**, sachant que la coordination est assurée par le CRT et l'appui technique départemental par le Service tourisme du Département.

- En 2020, le CDT a collaboré avec le Service du Tourisme du Département pour la mise en place d'un référentiel lié à l'itinérance : **Rando Etapes Périgord** (hébergements).

III. 2. LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS ET L'ANALYSE TECHNIQUE DES DOSSIERS

Le CDT/24 apporte aux investisseurs un conseil en amont sur les aspects économiques (positionnement commercial) et le respect des normes propres à chaque type de projet (classements, labels, marque

tourisme et handicap...). Il diffuse notamment son « Guide du porteur de projet d'hébergement touristique », également téléchargeable sur son site web.

Il réalise, à la demande des OT ou groupements locaux, lors de réunions de terrain, des sensibilisations aux classements et labels.

III. 3. LE SUIVI DES REGROUPEMENTS TERRITORIAUX

Le CDT/24 est généralement associé à la mise en œuvre des politiques touristiques des structures locales : Parc Naturel Régional Périgord

Limousin, Grand Périgueux, Grand Site Vallée de la Vézère...

Le CDT/24 est aussi associé sur certains territoires au suivi des dossiers d'appels à projets régionaux

NOTT (participation à certaines commissions techniques).

III. 4. L'APPUI AUX OPERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES LIEES AU TOURISME

III. 4. 1. La promotion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Dans le cadre de la convention qui le lie au Département, le CDT/24 est chargé de la promotion du PDIPR (éditions et ventes de plans guides), à la suite des études réalisées par le Service Tourisme du Département et aux aménagements réalisés par

les intercommunalités. Les plans guides sont vendus aux OT, diffuseurs de presse et libraires, hébergeurs et particuliers.

En 2020, 39 titres de plans-guides de randonnées étaient disponibles à la vente + 1 carte cyclo + 13 fiches

VTT et trail. **11 842 plans-guides ont été vendus.**

III. 4. 2. La promotion des sites départementaux et activités de pleine nature

Le CDT/24 assure, notamment via ses publications téléchargeables (brochure « Périgord Terre de randonnées et des loisirs nature » ; « Dordogne en famille ») et son site internet, la promotion des sites départementaux (bases de plein

air) et activités/animations liés à la pleine nature.

IV. L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS

IV. 1. L'ANIMATION DES FILIÈRES ET DES GROUPES PROFESSIONNELS

Le CDT/24 anime notamment la filière Canoë.

IV. 2. L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS : LES ATELIERS ET CONFÉRENCES- LES NEWSLETTERS PRO.

Le CDT/24 a organisé le 28 janvier 2020 **l'Université du Tourisme de la Dordogne** sur le thème « L'innovation n'est pas une option et elle n'est pas que technologique » avec la participation de consultants spécialisés (Nicolas Barret du cabinet UNIGO, Johann BAYLE magicien et consultant tourisme) et de start-ups.

Le CDT a mis en place des **newsletters (NL) PRO** à destination des socio-professionnels et personnes ressources locales (élus notamment): l'« **Actu des Pros** ». Ces newsletters présentent les actualités liées à la promotion et autres actions du CDT ou des informations utiles à l'activité des prestataires (ex. réglementation/tutos...). En

2020, cela a représenté 30 newsletters soit 254 651 mails. Nombre de contacts du fichier PRO : 7 940 mails + 514 mails d'élus.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire, un Guide sur les bonnes pratiques sanitaires a été élaboré avec le Service de Santé au Travail.

IV. 3. LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

Le CDT/24 participe au jury du concours aux côtés du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental.

V. LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Le CDT/24 a en charge la **promotion** des « produits touristiques » (hébergements, activités, sites...) du département aux niveaux national et international. Suite à une phase de concertation avec les différents partenaires au sein du **Comité technique « promotion »** qui propose et évalue les actions, le **Plan d'Actions promotionnel** du CDT est arrêté par le conseil d'administration, en fonction des différents marchés et différentes cibles (grand public, professionnels) en France et à l'étranger.

Le CDT travaille en **partenariat** technique et financier avec les institutionnels et groupements de prestataires départementaux (offices de tourisme, Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air = SDHPA, clubs hôteliers, UMIH, Logis du Périgord, Chambres consulaires, filières de qualité, Associations de sites, SEMITOUR...) réunis au sein du Comité technique promotion.

Les moyens d'actions du CDT en matière de promotion sont de plusieurs types (promotion multicanal et multi-supports) :

- **Web marketing** : sites web français et étrangers, animation des réseaux sociaux, newsletters grand public, GRC ...
- **Relations presse** : dossier de presse annuel en FR et GB (sous forme de fiches), **accueils de journalistes et blogueurs**, workshops presse en France et à l'étranger,
- **Actions vers les distributeurs** Tour-Opérateurs (TO)/agents de voyages : eductours, Manuel des ventes (téléchargeable)
- **Editions** : création de documents et diffusion au travers des envois de courriers, salons, opérations de relations publiques (ex. divers congrès ou séminaires se déroulant en Dordogne), aéroport de Bergerac
- **Salons grand public** (en accompagnement du Conseil départemental ex. Salon de l'Agriculture) **ou professionnels**. Le CDT privilégie désormais les manifestations professionnelles (workshops BtoB) au détriment des salons grand public, souvent coûteux et dont les retombées sont difficilement mesurables (qui sont de moins en moins nombreux). La plupart du temps, le CDT assure la coordination des opérations, et la présence « physique » est assurée par les partenaires. La plupart des salons ont été annulés en 2020.
- **Marketing direct** : achats d'espaces dans des supports spécialisés et grand public.

UNE STRATÉGIE PAR MARCHES :

- Le marché **français** (Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Grand ouest, Hauts de France, Occitanie...) reste une priorité pour le CDT, d'autant plus en 2020.
- Pour les **marchés étrangers** (principalement Europe), le CDT/24 s'appuie généralement sur Atout France (il en est

adhérent) et le Comité Régional du Tourisme (CRTNA). Mais il peut aussi se positionner seul sur certaines manifestations,

notamment professionnelles, compte tenu de la notoriété de la destination. Ces marchés ont

été peu travaillés en 2020, du fait de la crise sanitaire.

DETAIL DES OPÉRATIONS 2020 PAR MARCHÉS :

Etaient notamment prévus avant la crise sanitaire :

- Une campagne TV sur France 2 et la 5 (Mars-Avril)

- Une campagne dans les cinémas d'Occitanie et Nouvelle Aquitaine (mars-Avril)

- Une campagne d'affichage dans le métro (Mai-Juin)

- L'évènement Châteaux en Fête en Juin 2020... L'opération a dû être annulée.

Quasiment toutes les actions envisagées sur les marchés étrangers ont été annulées...

FRANCE :

Compte tenu de la pandémie et de ses conséquences, n'a été conservée que la campagne TV sur France 2 et la 5 (20 spots de 20 secondes diffusés après 20H) du 8 au 21 juin 2020. Tous les salons ont été annulés.

- Seule la participation au **Forum Deptour** à Paris en janvier 2020 a pu être maintenue puisqu'elle a eu lieu avant l'épidémie: rencontres avec la presse spécialisée française (200 journalistes présents), de même que le Salon de l'Agriculture à Paris sur le stand du Département du 22/02 au 01/03/2020 (fermeture un jour plus tôt à cause de la pandémie).

Un nouveau plan d'actions a été élaboré pour tenter de faire face à la concurrence sur le marché français en visant notamment la clientèle de proximité voire locale

au travers de la Presse Quotidienne Régionale :

- La Dordogne Libre- Tiré à part de 54 pages « Cet été je pars en Dordogne ». Diffusion gratuite chez tous les marchands de journaux et sites d'accueil du département. Sortie le 06/07/20.

- S u d - O u e s t N o u v e l l e Aquitaine (TV Mag et Sud-Ouest dimanche) « Cet été je découvre la Dordogne » - supplément de 4 pages dans Sud-Ouest dimanche du 21/06 sur 7 départements- = campagne display- Page de publicité avec jeu-concours « My Dordogne VIP » dans TV Mag dimanche 05/07. + deux rendez-vous rédactionnels dans Sud-Ouest Dordogne le 10/07 et le 01/08.

- Réalisation d'un film promotionnel (vidéo) avec les OT de Dordogne et le concours du chanteur Tibs

- Réalisation d'un kit de communication post crise sanitaire pour les professionnels et de réassurance des clientèles en partenariat avec les OT

- Réalisation d'une banque d'images vidéo (rushs libres de droit) sur la Dordogne pour soutenir les acteurs et réalisation de reportages photos.

S'agissant des marchés étrangers, les actions sur les marchés lointains (USA, Canada, Australie...) ont été annulées. Ont été maintenues a minima des actions sur les marchés des Pays-Bas, Royaume Uni.

PAYS BAS :

- Maintien de certaines actions déjà engagés en mars : **publi-rédactionnels** dans des médias dédiés camping ACSI (Printemps) et KCK pour fin 2020

GRANDE BRETAGNE :

- **Poursuite de la mission de démarchage et entretien des contacts des agences de voyage anglaises** via l'agence STRATEGY CONSULTING-Catherine Essling : formation à la destination par l'envoi du nouveau Sales Manual Premium.
- **Aides techniques à des médias anglais** : Sunday Times, Lonely Planet version digitale...
- Visioconférence devant la presse pour présenter les nouveautés 2021

ESPAGNE :

- Campagne à destination des automobilistes avec Logitravel. 1^{ère} phase de campagne 1^{er} au 15 juillet- 2^{ème} phase de campagne : mi-septembre 2020. Promotion de circuits- Landing page Logitravel.com + bannières sur site-Création d'une vidéo dédiée à la route-
- Participation au Médiatour Presse Madrid avec CRTNA en janvier 2020
- Entretien de nos contacts presse espagnols via l'envoi régulier d'informations sur les nouveautés de l'année 2020

ALLEMAGNE :

- Seule action maintenue en janvier 2020 : représentation sur les salons de Stuttgart et Nuremberg-
- **Relations presse** : accueils et éductours
- **Actualisation du site web** allemand de la Dordogne via Atout France

BELGIQUE :

- Abandon des actions prévues en raison du repositionnement prioritaire sur le marché français.

V. 1. LES ÉDITIONS

Editions réalisées en 2020

Brochure	Tirage	Observations
Pass Périgord	15 000 exemplaires	Carnet d'avantages consentis par 43 sites partenaires
Dordogne en famille	60 000 exemplaires	Partenariat avec les OT (technique) et le SDHPA (co-financement + diffusion)

A noter que ces brochures sont téléchargeables sur le site du CDT 24.

V. 2. LES ACCUEILS DE JOURNALISTES

Les accueils de presse ont constitué en 2020 un vecteur promotionnel particulièrement porteur : ils ont permis, en effet, pour un coût relativement limité, d'obtenir des retombées sans commune mesure avec l'investissement. Ces opérations ont fait l'objet d'un **BILAN DE MEDIATISATION** réalisé par l'agence CISION portant sur les supports français (presse écrite, TV, radio et internet) :

Plus de 700 articles et reportages TV /radio réalisés- Equivalent publicitaire : 16 867 897€ dont TV : 5 420 837€ - Retombées radio : 6 207 604€

V. 3. L'E-MARKETING -LA GRC- LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDT a géré en 2020 plusieurs **SITES WEB** sur son portail : site général, site Clévacances, site canoë Dordogne, site Périgord Réservation.

Chiffres 2020 :	Sessions	Visiteurs uniques	Pages vues
SITE GENERAL	885 006(*)	705 591	2 290 258
SITE CLEVACANCES	23 696	19 730	48 081
SITE CANOE	38 544	33 193	127 014
PERIGORD RESERVATION	20 135	17 574	55 257

(*) : + 11,64% par rapport à 2019 (impact des campagnes de communication)

A cela s'ajoutent les **Sites étrangers du CDT/24 hébergés par Atout France** (Pays-Bas, Espagne, Grande Bretagne).

GESTION DE LA RELATION CLIENTS (GRC) :

dans le cadre d'un groupe projet avec les offices de tourisme de Sarlat, Périgueux, Bergerac, Lascaux-Vézère, les services tourisme et Sport du Département et le SDHPA, il s'agit de mutualiser les fichiers-clients avec les OT (e-CRM) - potentiel de 1 million d'adresses mail de visiteurs - afin d'accompagner le client sur tout son parcours, en fonction de ses affinités, permettant des e-mailings ciblés.

E-MAILING GRAND PUBLIC :

newsletters mutualisées avec des contenus fournis par les OT ou l'agence Les conteurs pour le grand public. Fichier grand public FR au 31/12/20 ; 68 607 contacts destinataires (sur 83 980 inscrits) -GB : 33 262 contacts destinataires sur 40 148 inscrits.

NEWSLETTERS (NL) GRAND PUBLIC 2020 :

(le nombre d'envois sur l'étranger a été réduit du fait de la crise sanitaire)

- 7 NL Expériences françaises : cumul de 421 274 envois
- 2 NL de Saison françaises : cumul de 118 000 envois
- 5 NL Expériences anglaises : cumul de 174 087 envois
- 3 NL pros agenda : cumul de 13 488 envois

RÉSEAUX SOCIAUX :

Le CDT anime les réseaux sociaux officiels de la destination.

	Personnes Uniques	Mentions « J'aime »	Impressions (nombre de vues)	Abonnés
Facebook	1 490 000	32 462	5 068 735	33 287
Instagram	86 230	14 200	652 419	14 200

VI. LA COMMERCIALISATION

- Pour mémoire, l'Association Loisirs Accueil Dordogne Périgord a fait l'objet d'une fusion/absorption par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne/ Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Dordogne, à compter du 1^{er} janvier 2018.
- L'activité de commercialisation est désormais exercée au sein du Service Commercial du CDT, qui s'est recentré principalement sur les groupes, avec notamment la prospection des autocaristes et des clubs de voitures anciennes.
- Ce service assure également l'animation du label Clévacances et a développé en 2019 la « place de marché » départementale Elloha.

VI. 1. LES GROUPES ET LE TOURISME D'AFFAIRES

- Le Service Commercial s'appuie sur les opérations de promotion générales engagées par le Comité Départemental du Tourisme pour diffuser les informations relatives aux produits et séjours mis en marché : le Grand Public est informé dans le cadre de Salons et les distributeurs, à l'occasion de Salons ou de Bourses Professionnelles. Le Service participe directement à certaines manifestations notamment professionnelles (Workshops dans les pays européens, rencontre avec les professionnels du Syndicat National des Agences de Voyages, Workshops organisés par ADN Tourisme pour les groupes...) et rencontres professionnelles avec les autocaristes.
- En 2020, le Service Commercial a participé au salon spécialisé sur le **marché des véhicules** de collections/**anciens** : « Rétromobile » au mois de février à Paris, toutes les autres manifestations ayant été annulées pour raison de crise sanitaire.
- Enfin, les séjours ont été mis en avant dans l'édition 2019-2020 du Magazine des vacances et des loisirs du CDT.
- Le Service s'associe également à toutes les opérations de promotion engagées par la Fédération Nationale des Comités de Tourisme (ADN Tourisme) : salons, actions presse, rencontres...
- En 2020, une dizaine de **contrats de réservation** (groupes et individuels) a généré un volume d'affaires de 35 772 € pour une marge commerciale de 5 974 € HT.
- Plusieurs rallyes touristiques de voitures de collection, dont le volume d'affaires était de plus de 80 000 €, ont été reportés (ou annulés)
- Ce service remplit également une mission conseil auprès des professionnels ou associations qui souhaitent élaborer et réserver directement leur séjour groupe en Périgord, ceci dans le cadre de la mission de Service Public du CDT.
- **L'offre** touristique est principalement constituée de séjours, circuits, excursions mettant en valeur les thématiques touristiques de la Dordogne.
- Le Comité Départemental du Tourisme est le premier CDT à être adhérent à la **Fédération Française des Véhicules d'Epoque**.

VI. 2. LE LABEL CLÉVACANCES

- Le service commercial anime le label Clévacances pour les départements du Lot, Corrèze et de la Dordogne, a organisé en janvier 2020 une réunion à destination des propriétaires et les accompagne également au quotidien dans la migration vers le commerce digital.
- Le nombre d'adhésions au label a été de 307 gîtes (41 en Corrèze, 98 dans le Lot et 168 en Dordogne) et de 62 chambres d'hôtes (0 en Corrèze, 15 dans le Lot et 47 en Dordogne).
- Plus de 58% des meublés sont classés 3 clés, ce qui permet au label de monter en gamme et d'offrir des prestations de qualité recherchées par les vacanciers.
- Deux sites web dédiés à la promotion des hébergements « Clévacances Vallée Lot Dordogne » continuent à être animés et mis à jour par l'équipe : <https://www.clevacancesvallee-dordogne.com/>. et www.clevacancesudouest.com/ (Les 2 sites cumulés ont généré un trafic de plus de 22 000 visiteurs en 2020 (18 000 en 2019).
- Le label bénéficie également de plusieurs espaces d'annonces sur le site du CDT/24, ainsi que de liens depuis les autres ADT (46 et 19), et sur les sites des CRT de Nouvelle Aquitaine et Occitanie.
- Le label est également présent sur les réseaux sociaux via une page Facebook Clévacances Vallée Dordogne (1 632 abonnés) et a également investi un peu moins de 831 € dans plusieurs campagnes Facebook Adwords dont les résultats ont été de plus de 827 500 personnes touchées et 11 400 clics vers le site <https://www.clevacancesvallee-dordogne.com/>. A ceci s'ajoutent 270 248 personnes touchées par les publications régulières effectuées par le service.
- En octobre et novembre, une campagne d'affichage digital et support papier (¼ de page) a été menée avec le magazine « La vie Quercynoise » avec plus de 25 000 impressions garanties.
- Des newsletters à destination des touristes et également des pros pour recruter de nouveaux hébergeurs ont été envoyées en février et septembre.

VI. 3. LA PLACE DE MARCHÉ DE DESTINATION DEPARTEMENTALE ELLOHA

- Le CDT/24 a mis en place une place de marché et validé la commande de licences auprès de la société Elloha. Il est titulaire de la licence d'exploitation de la place de marché Elloha pour l'ensemble du territoire départemental.
- Le service commercial en charge du déploiement de l'outil a généré plusieurs newsletters de recrutement de prestataires en collaboration avec les équipes d'Elloha et d'autres avec le CDT/24. Il a également animé plus d'une vingtaine de réunions avec les offices de tourisme ou bien avec d'autres organismes touristiques départementaux (Bienvenue à la Ferme...) et est allé assister ou aider une vingtaine de particuliers ou sites touristiques au paramétrage de l'outil in situ.
- Via le déploiement de cet outil, les résultats pour l'année 2020 sont les suivants : 20 043 réservations avec un volume d'affaires de 2 513 992 € sur le réseau départemental déployé et de 851 réservations et 104 380 € sur le site du CDT/24.
- (Pour mémoire en 2019 : 14 517 réservations avec un volume d'affaires de 1 841 678 € sur le réseau départemental déployé et de 288 réservations et 58 144€ sur le site du CDT/24.)
- Le CDT/ 24 ne prend pas de commissions sur les ventes en ligne réalisées sur ses différents sites.

- Depuis son lancement, la plateforme a enregistré plus de 597 comptes créés, dont plus de 152 remontent sur le réseau départemental. Nous constatons un intérêt fort pour cet outil par les loueurs de canoë et autres prestataires d'activités de pleine nature ou de sites de visites, mais également de gîtes, de chambres d'hôtes et d'hôtels.
- En décembre 2020 a été mis en place d'un groupe de travail intitulé « Gouvernance et process collaboratifs » avec les Offices de tourisme et le Service du Tourisme du Département de la Dordogne. Le service commercial participe au chantier 2 : « GRC, commercialisation et ELLOHA ».

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE	294
II. LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	295
III. LE GROUPEMENT FORMATION	297
IV. LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS	299
V. GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)	309
VI. GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES	315
VII. GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL	319
VIII. GROUPEMENT TERRITORIAL NORD	320
IX. GROUPEMENT TERRITORIAL SUD	322
X. LES SERVICES RATTACHÉS À L'ÉTAT-MAJOR	323
XI. CONSTATS, PERSPECTIVES, CONCLUSION	325

I. PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE

Le SDIS 24 est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'au secours d'urgence.

Le SDIS 24 est organisé suivant 3 niveaux :

- **1 état-major et 5 groupements de services fonctionnels** (opérationnel, logistique et patrimoine, administration et finances, ressources humaines, formation) ainsi que le Service de Santé et de Secours Médical (SSM) ;
- **2 groupements territoriaux** : placés sous l'autorité d'un officier supérieur, ils assurent le suivi et la coordination technico-administrative des actions déconcentrées qui leur sont confiées
- par l'état-major. Ils assistent et soutiennent l'action des chefs de centres d'incendie et de secours afin de leur permettre d'assurer une distribution des secours de qualité. Ils veillent également à la bonne application de la politique départementale du SDIS dans les centres d'incendie et de secours placés sous leur autorité;
- **41 centres d'incendie et de secours** : répartis sur le territoire départemental, ces unités

assurent la couverture opérationnelle à partir de secteurs dits de 1^{er} appel. Ils sont répartis en 3 catégories en fonction des éléments d'analyse de l'activité opérationnelle. Tous les centres d'incendie et de secours fonctionnent grâce à la présence de sapeurs-pompiers volontaires (80% de l'effectif opérationnel). 9 centres d'incendie et de secours comportent des sapeurs-pompiers professionnels en plus des volontaires. 3 centres d'incendie et de secours (Bergerac, Périgueux et Sarlat) disposent d'une garde permanente de sapeurs-pompiers professionnels 24h/24 et 365 jours par an.

II. LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

II. 1. SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

II. 1. 1. Effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques au 31 décembre 2020 (emplois permanents)

SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)

31/12/20	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	HOMMES DU RANG	3SM	TOTAL
Total postes budgétés	50	128	56	3	237
Total des postes pourvus	45	127	56	1	229

Remarque : le poste vacant de médecin chef SPP est occupé par un médecin contractuel à temps non complet

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES SPÉCIALISÉS (PATS POSTES BUDGÉTÉS ET POURVUS) :

31/12/20	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL
Administratif	4	14	49	67
Technique	2	9	25	36
Contractuel sur emploi permanent	2	1	0	3
TOTAL	8	24	74	106

Remarque : il convient d'ajouter 5 contractuels sur mission temporaire au 31/12/2020

II. 1. 2. Actions réalisées au Service SPP-PATS et Instances

- Poursuite de la mise en œuvre du Protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération (PPCR) qui impacte certains cadres d'emplois des filières de la fonction publique territoriale
- Mise en œuvre des réformes liées à la loi de transformation de la fonction publique, notamment sur les nouvelles compétences des instances représentatives et la préparation des lignes directrices de gestion
- Mise à jour du règlement relatif au temps de travail
- Organisation du recrutement de 28 SPP, 2 PATS et 7 contractuels
- Organisation du recrutement de SPV sous contrat à durée déterminée pour la saison estivale (17 en juillet, 17 en août, 11 en septembre 2020)
- Participation à l'organisation des élections professionnelles 2020 (CASDIS / CATSIS)

Quelques chiffres significatifs :

- Production de 1201 arrêtés, ainsi que 44 contrats et avenants, pour la gestion de carrière des agents PATS, SPP et contractuels
 - Etude et finalisation de 15 dossiers de retraite
 - Saisie sur la plateforme de la CNRACL de 43 dossiers individuels, concernant les agents nés en 1961, 1962, 1966 et 1967 dans le cadre de qualification individuelle des comptes de retraites.
- Procédure permettant à terme l'automatisation de la validation des droits à pension dès la demande de l'agent
 - Suivi jusqu'à l'archivage de 320 comptes rendus d'évaluation professionnelle annuelle
 - Production de 55 délibérations soumises au bureau ou au conseil d'administration
- Organisation de 4 commissions administratives paritaires et de 5 comités techniques
 - Envoi et suivi des dossiers pour 6 commissions administratives paritaires nationales.
 - Saisine du comité médical départemental sur 9 dossiers relevant de sa compétence.

II. 2. SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (SPV)

II. 2. 1. Effectifs de sapeurs-pompiers volontaires au 31 décembre 2020

LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES 1596 AU TOTAL

31/12/20	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	CAPORAUX	SAPEURS	EXPERT	TOTAL
TOTAL AVEC PRO/VOL (*)	70	477	290	579	6	1422
TOTAL HORS PRO/VOL(*)	69	374	254	579	6	1282

(*) PRO/VOL : sapeurs-pompiers professionnels disposant du statut de volontaires (SPV)

LES MEMBRES DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL

31/12/20	EXP. SAGE FEMME	EXP. DIÉTÉTICIENNE	EXPERT PSY	EXP. PODOLOGUE	INFIRMIERS	MÉDECINS	PHARMACIENS	VÉTÉRINAIRES	TOTAL
TOTAL	4	1	5	1	96	53	9	5	174

II. 2. 2. Actions réalisées par le service des sapeurs-pompiers volontaires et Instances :

- L'année 2020 se termine par une augmentation des effectifs SPV de + 39 SPV par rapport à l'année précédente (sachant qu'il y a eu une session de recrutement en moins à cause de la crise sanitaire)
- Les effectifs sont de 1596 SPV dont 17 experts – 163 membres du service de santé et de secours médical et 140 SPP ayant un engagement de SPV
- Répartition hommes/femmes (SPV) : 1257 hommes et 339 femmes (21.24 %) soit une augmentation de +19 femmes par rapport à l'année précédente
- Une durée moyenne d'engagement de 12 ans et 5 mois avec une moyenne d'âge de 37,78 ans
- Malgré le contexte de la crise sanitaire en 2020

<p>Diverses manifestations ont été menées par le bureau Fidélisation et Développement du Volontariat et les centres de secours en faveur de la promotion des sapeurs-pompiers et du volontariat dont :</p> <p>Manifestations et forums</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sainte Barbe à Ribérac le 07.01.2020 - au CIS de Cubjac le 18.01.2020 - au CIS de Saint Astier le 18.01.2020 	<ul style="list-style-type: none"> - Forum au Collège-Lycée St Joseph de Perigueux le 14.02.2020 - Rencontre de la sécurité à Sarlat le 07.10.2020 - Rencontre de la sécurité à Perigueux le 10.10.2020 - Pôle emploi le 20.10.2020 - Centre de Secours du Bugue sur plusieurs week-end (décembre -janvier 2020-2021) - Interview à France Bleu Périgord le 28.12.2020 	<p>Nouveauté : Service National Universel (SNU) du 19 au 30 octobre 2020 (MIG)</p> <p>Journée Défense Citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 Journées au Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie à Saint Astier - 4 Journées au Lycée de Monbazillac
---	--	---

II. 2. 3. Les conventions

- 432 conventions de disponibilité opérationnelle et de formation ont été signées (184 dans le privé et 248 dans le public) pour 207 employeurs (112 privés et 95 publics). Dont 65 en 2020 (52 nouvelles conventions et 13 renégociées).
- Et 18 conventions de double affectation avec un SDIS extérieur. Dont 13 avec un SDIS Extérieurs
4 avec PZDSSO et 1 avec le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille

III. LE GROUPEMENT FORMATION (GFO)

Alors que plus de 700 actions de formations étaient programmées et organisées en 2020 au profit des sapeurs-pompiers, la crise sanitaire a entraîné un arrêt dès le 17 mars 2020. Plus de la moitié des formations, recyclages, entraînements ont été annulées à cause des restrictions, des confinements totales ou partiels et l'absence de candidats SP et le manque de disponibilité de SPV rappelés par les employeurs.

Dès que cela a été possible, le GFO a relancé les actions de formation en s'adaptant aux contraintes, en

abaissant le nombre de participants et en mettant en place du dépistage (tests PCR) et l'ensemble des mesures permettant de limiter les contaminations. Les sapeurs-pompiers, les personnels administratifs, les centres de secours et nos prestataires que sont les restaurateurs, les hôteliers, les fournisseurs ont su s'adapter à la situation.

Ces actions de formation ont été réalisées au profit des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS de la Dordogne mais

également au profit de personnels des autres SDIS de France.

Au niveau local, ces actions de formations ont permis de former les nouveaux sapeurs-pompiers volontaires recrutés fin 2019 et en 2020 ainsi que de faire évoluer les autres agents vers des fonctions opérationnelles de niveaux supérieurs (chef d'équipe, chef d'agrès Secours à Personnes (SAP) et Incendie (INC)).

De plus, le SDIS de la Dordogne a organisé des actions de formation spécialisées (intervention en milieux périlleux et sauve-

tage déblaiement) pour les SDIS de la zone de défense sud-ouest ainsi que l'accueil d'une formation de « chef de groupe » de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers. Ces formations ont permis au SDIS de la Dordogne d'accueillir 36 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des SDIS de France.

Le bilan en quelques chiffres :

- Nombre d'actions de formation réalisées : 330
 - 213 réalisées au sein du SDIS de la Dordogne
 - 117 réalisées par des organismes de formations externes (Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, Ecole d'Application de la Sécurité Civile, Centre National de la Fonction

Publique Territoriale, SDIS, autres prestataires)

- Nombre d'agents accueillis en formation : 1219
 - 311 sapeurs-pompiers professionnels dont 14 caporaux et sapeurs dans le cadre de leurs formation d'intégration
 - 820 sapeurs-pompiers volontaires
 - 88 personnels administratifs et techniques

DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION (CDF) :

Au même titre que l'activité formation départementale, les formations organisées sur le site du

CDF ont été adaptée en 2020. A ce titre, 60 actions de formation dont

plus de 15 avec hébergement ont été accueillies au CDF.

INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE :

L'évolution de la formation des équipiers de sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie au cours de l'année avec la mise en

œuvre des nouvelles formations d'« équipier INC » et d'« équipier SAP ». Cette réforme des formations de l'équipier SPV vers être

finalisée en 2021 par la validation des référentiels internes d'organisation et d'évaluation de la formation.

PARTENARIATS :

Dans la continuité des actions déjà engagées en 2019, le groupement formation a poursuivi ses actions de formalisation des partenariats réalisés avec les acteurs publics et privés en lien avec les actions de formation ou de la FMPA au profit des CIS. A ce titre, plus de 50 conventions ont été réalisées. De plus, 6 conventions de formation ont été réalisées dans le cadre de la mobilisation du Compte Personnel de Formation par des agents du SDIS.

Une formation de caporal de sapeurs-pompiers professionnel a été co-organisée avec le SDIS du Lot et Garonne. Ce premier partenariat entre nos SDIS a permis de renforcer les échanges et de s'inscrire dans une démarche de mutualisation dans le domaine de la formation. A ce titre, la seconde formation de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisée en autonomie par le SDIS24 a été délocalisée durant une semaine de formation dans le

Lot et Garonne afin de profiter de leur plateau de simulation. Le partenariat avec GRDF a été renforcé avec le don d'un véhicule Gaz Naturel de Ville (GNV) qui viendra compléter les outils pédagogiques de la formation liées aux risques routiers. Un second véhicule, de type transport en commun, devrait également être donné au SDIS grâce à ce partenariat au cours de l'année 2021.

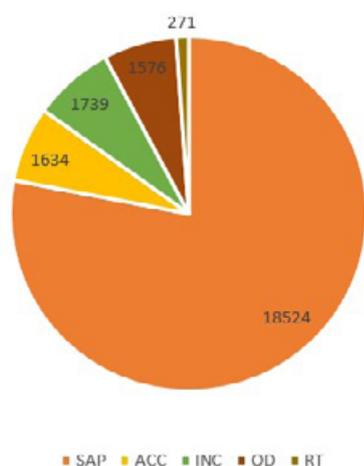
IV. LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)

En 2020, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont réalisé 23 811 (26 787 en 2019) interventions sur l'ensemble du département, portant secours à plus de 17 798 (20 039 en 2019) personnes. Pour garantir un service de secours égal à tous les Périgourdins, un travail préparatoire d'anticipation, de prévention et de réduction des risques est réalisé pour assurer l'ensemble des missions dans des conditions optimales.

IV. 1. ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

23 811 interventions en 2020 soit une baisse de 11% en comparaison de 2019. Cette baisse s'explique par une réduction significative de la sollicitation opérationnelle pendant la première période de confinement.

Ces interventions ont généré 34 753 (38 133 en 2019) sorties d'engins pour l'ensemble des centres de secours du département et totalisent 152 825 (168 626 en 2019) « hommes x heures » d'activité opérationnelle.



Libellé des natures d'intervention :

SAP ou SUAP : Secours d'Urgence A la Personne soit 78% des interventions réalisées en 2020, diminution de -11,5% du nombre d'interventions par rapport à 2019 (20 939 interventions SAP ou SUAP en 2019).

INC : INCendies et feux soit 7,3 % des interventions réalisées en 2020, diminution de -4,4% du nombre d'interventions par rapport à 2019 (1819 interventions INC en 2019).

ACC : ACCidents de Circulation soit 6,8% des interventions réalisées en 2020, diminution de - 18,3 % du nombre d'interventions par rapport à 2019 (2001 interventions ACC en 2019).

OD : Opérations Diverses (ce qui ne relève d'aucune des natures précédentes) soit 6,6% des interventions réalisées en 2020, diminution de -8,6% du nombre d'interventions par rapport à 2019 (1725 interventions OD en 2019, moins

de conséquences liées aux épisodes climatiques en 2020).

RT : Risques Technologiques soit 1,1% des interventions réalisées en 2020 (271 interventions), diminution de -10,6% du nombre d'interventions par rapport à 2019 (303 interventions RT en 2019).

Le SDIS a effectué 26 intervention du type Procédure Gaz Renforcée (PGR).

23811 interventions réalisées



ACC : accidents / INC : incendies / OD : opérations diverses / RT : risques technologiques / SAP : secours à personnes

IV. 1. 2. Compétences propres

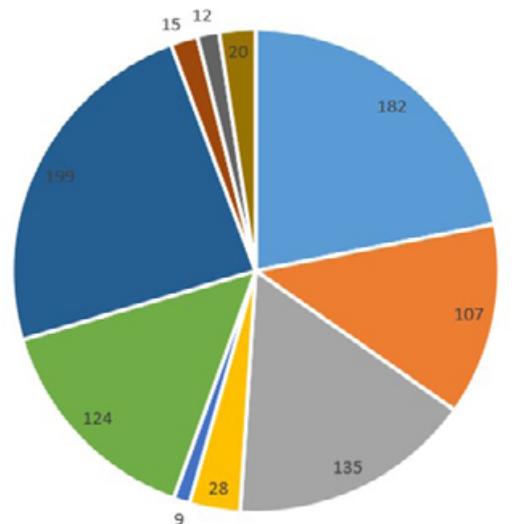
Compétences propres :

La lutte contre les incendies est la mission première des sapeurs-pompiers : le nombre d'incendies est en légère diminution de -4,4 % avec 1 739 interventions totalisant un potentiel humain nécessaire pour leur réalisation de 31 848 « hommes x heures » pour 2020 (35 416 « hommes x heures » pour 2019 et 29 557 « hommes x heures » pour 2018).

Les feux d'habitations représentent 33,4% des incendies, dont 59% sont des feux de cheminée, ces feux d'habitation sont quasiment stables par rapport à 2019 (679 interventions en 2018, 626 interventions en 2019 et 582 interventions en 2020).

Les 440 feux de végétations (dont 80 de forêts) représentent 25% des incendies, stables par rapport à 2019 (395 interventions en 2018 et 453 interventions en 2019).

Les feux de structures bâtimen-taires autres qu'habitations (Autres feux, Etablissement recevant du Public, locaux agricoles, locaux arti-sanauux, locaux industriels) repré-sentent environ 11% des incendies (191 interventions en 2020)



- HABITATIONS
- AUTRES
- SUR VOIE PUBLIQUE AUTRE QUE VEHICULES
- AGRICOLES
- ARTISANAUX
- VEGETATIONS
- VEHICULES
- ENTREPOTS ET INDUSTRIELS
- ERP SANS LOCAUX A SOMMEIL
- ERP AVEC LOCAUX A SOMMEIL

IV. 1. 3. Compétences partagées

Le nombre d'accidents de la circulation est en diminution avec 1634 interventions réalisées en 2020 (-4,7%, 1715 interventions réalisées en 2019) totalisant 14 735 « hommes x heures ».

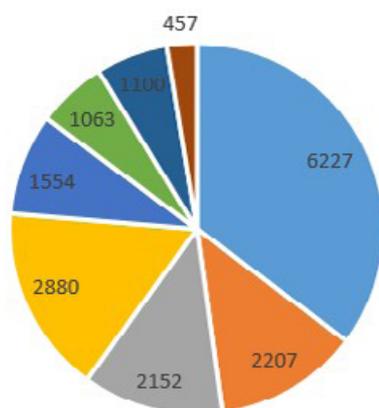
(nota : le nombre de personnes tuées sur les routes de France métropolitaine a baissé d'environ 20% en 2020 par rapport à 2019. Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de la période de confinement).

L'année 2020 présente donc des résultats en rupture avec les années précédentes ; ce qui va introduire des modifications d'analyse au plan national et local :

- Pour les bilans de l'année 2020 (comparaisons avec plusieurs années précédentes) ;
- Pour les années à venir et à commencer 2021, qui ne pourront être comparées à la seule année 2021 mais devront se référer à un état « avant crise sanitaire »

qui pourra être l'année 2019, une moyenne 2017-2019 ou 2015-2019, en fonction de la signification des indicateurs).

Le volume des interventions pour secours à victimes reste important et représente toujours 78 % de notre activité opérationnelle (95 035 « hommes x heures »).



- MALAISES OU MALADIES A DOMICILE URGENCES VITALES
- ACCIDENT SUR VOIE LIEU PUBLIC OU ASSIMILES
- ACCIDENTS A DOMICILE
- AIDES A DOMICILE
- MALAISES OU MALADIES SUR VOIE LIEUX PUBLICS OU ASSIMILES
- MALAISE OU MALADIE A DOMICILE - SITUATION DE CARENCES
- AUTRES SECOURS A VICTIMES
- ACCIDENTS SUR LIEUX DE TRAVAIL

Les missions de Secours d'Urgence A la Personne (SUAP) ont baissé d'environ 11.5% par rapport à 2019 ; après avoir connu une progression significative de +9,4% entre 2017 et 2018 (18524 interventions en 2020 qui représentent toujours 78 % de notre activité opérationnelle).

Les sollicitations pour « carences d'ambulances privées » progressent de nouveau (1061 en 2020) alors qu'elles avaient diminuées entre 2018 et 2019 (1116 interventions en 2018 et 939 interventions en 2019).

Les sollicitations à domicile (blessé à domicile, malaise à domicile, relevage à domicile) restent stables entre 2019 et 2020 après avoir

augmenté d'environ 2,4% entre 2018 et 2019 (6563 interventions en 2018 et 6754 interventions en 2019, 6219 interventions en 2020) L'aide à la personne « relevage » représente (2557 interventions en 2018, 2854 interventions en 2019 et 2859 interventions en 2020).

Ces interventions font l'objet d'un remboursement du centre hospitalier de Périgueux. Le coût unitaire de remboursement d'une intervention est fixé à 124 € par arrêté du Ministre de l'Intérieur (Arrêté du 02 janvier 2020).

Ce qui pour 2020 représente une prise en charge de 130 503 €.

Ce montant est bien inférieur au coût estimé moyen d'une intervention VSAV fixé à 375€ environ. Un remboursement au coût réel estimé représenterait donc 1061x 375, soit : 397 875 € soit une perte financière de 267 822 € pour le SDIS.

Les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont assuré un nombre moyen de 63 interventions et 95 sorties d'engins par jour (pour rappel, une intervention génère une ou plusieurs sorties d'engins à partir d'un ou plusieurs CIS).

POUR 2020 :

Le délai moyen d'arrivée des secours sur une intervention est de 17 minutes.

La durée moyenne d'une intervention est de 1h42.

La disponibilité pour astreinte programmée (indemnisée soit 1 120 000 h / an) et la disponibilité affichée par chaque SPV (non indemnisée soit 2 230 000 h / an) représentent 3 346 973 heures. Cette disponibilité correspond à environ 1 616 Equivalent Temps Plein (ETP) sapeurs-pompiers professionnels postés soit près de 73 M€ (72,7 M€ au total pour 1ETP SPP à 45K€ correspondant à 2 071 heures de présence annuelle

en gardes de 12 h et 24 h). **En clair, si la disponibilité déclarée par les sapeurs-pompiers volontaires devait être assumée et réalisée par des sapeurs-pompiers professionnels elle coûterait 73 M€ / an aux collectivités territoriales.** La disponibilité non indemnisée, donc « offerte » à la collectivité par les SPV conforte le caractère altruiste de cet engagement citoyen. **Pour 2020, le montant total de la disponibilité non indemnisée réalisée par les SPV au profit de la collectivité correspond à 48,5 M€ (soit 1076 ETP SPP).**

Le nombre moyen de sapeurs-pompiers prêt à partir en intervention est de 400 par jour.

77% des interventions du Corps Départemental ont été réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires lesquels représentent 80% de l'effectif opérationnel.

INTERVENTIONS MARQUANTES DE 2020 :

Episode COVID

- Le 24/01/2020 3 premiers malades annoncés ;
- Le 18/03/2020 le SDIS 24 met en place la procédure de confinement et organise sa réponse ;
- Le 11/05/2020 reprise progressive d'activité au SDIS 24 ;
- Au 13/01/2021 309 interventions COVID réalisées
- Tests réalisés sur les personnels ADM/SPP/SPV/TECH du SDIS 24 : 635 tests réalisés dont 502 négatifs et 68 positifs.
- Dans le contexte pandémique en constante évolution qui s'inscrit dans la durée le SDIS 24 a réorganisé ses procédures et messages de commandement et/ou notes d'information relatifs à la mise en œuvre des mesures de lutte contre la COVID afin d'apporter plus de clarté à la compréhension de ces éléments. La priorité constante a été d'adapter les mesures opérationnelles dans un souci permanent d'assurer la protection des équipes et des victimes transportées.
- La fonction d'officier « santé » Infirmier de Sapeurs-Pompiers a été créée au Centre Départemental d'Appel d'Urgence afin d'améliorer le suivi des interventions SUAP et de renforcer la communication avec la régulation du Centre 15 ;

INTERVENTIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE LES PLUS SIGNIFICATIVES

- Le 9 juillet 2020 un incendie détruit totalement l'entreprise Sollice Biotech à Prignonrieux spécialisée dans les produits cosmétiques et qui produisait du gel hydro alcoolique ;
- Le 14 juillet 2020 épisode de trois feux de forêts en simultané commune de Saint Pierre de Côte au lieu-dit « Chef du Clos » (1hectare, 2hectares et 3000m2) ;
- Le 11 septembre 2020 un feu de forêt au lieu-dit « bois de Puycheny » détruit environ 10 hectares ;
- Le 15 décembre 2020 incendie au château de Sauveboeuf à Lalinde.

RENFORTS EXTRA-DÉPARTEMENTAUX :

- Les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont participé :
- D'une part, au renforcement estival du Centre Opérationnel Zonal (COZ) à Bordeaux en juin, juillet, août et au renforcement du département de la Corrèze dans le cadre du dispositif de secours lié au passage du Tour de France 2020 ;
 - D'autre part, aux renforts dans le cadre d'interventions pour feux de forêts au profit du :
 - SDIS 16 pour le feu de forêt de Pillac le 10/04/2020 ;
 - SDIS 16 pour le feu de forêt de Boisbreteau les 16 et 17/05/2020) ;
 - SDIS33 pour le feu de forêt Le Tuzan le 27/07/2020 ;
 - SDIS33 pour le feu de forêt D'Hostens le 09/09/2020 ;
 - SDIS33 pour le feu de forêt Le Barp-Saint Savin le 16/09/2020 ;
 - SDIS33 pour le feu de forêt La Pouyade les 17 et 18/09/2020.

PARTICIPATION AUX EXERCICES PRÉFECTORAUX :

- Brezac Artifices exercice cadre au COD en Préfecture ;
- Aquitab Saint Félix de Villadeix.
 - exercice composé d'une mise en situation dans le domaine du risque incendie et chimique avec participation de moyens humains et matériels des Centres de Secours Principaux de Bergerac et Périgueux.
- du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) ;
- des services de l'Etat-Major.

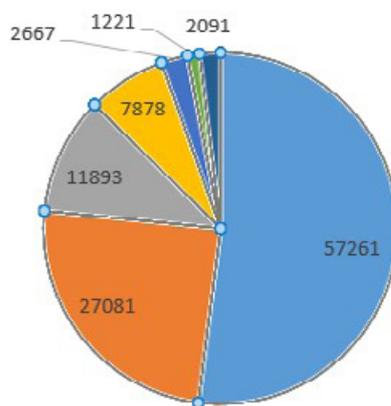
IV. 2. LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'APPELS D'URGENCE (CDAU)

Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) assure la réception des appels de secours, la transmission de l'alerte aux personnels des centres d'incendie et de secours et aux autres partenaires concernés.

En 2020, 110 290 appels ont été réceptionnés (environ 302 appels/jour). Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle du SDIS et d'information des autorités de police administrative (maires et préfet). En période

de veille, le CTA assure cette fonction. 145 événements ont fait l'objet d'une information sur le portail national ORSEC dont 75 interventions ont nécessité l'activation du CODIS en 2020. La durée moyenne de traitement d'un appel est de 2 mn 15.

Appels par faisceau



- APPELS 18
- APPELS 112
- APPELS DU SAMU 15
- APPELS DES CENTRES DE SECOURS
- APPELS DES AUTRES SERVICES PUBLICS, GENDARMERIE, POLICE, SERVICE DES ROUTES CD 24
- APPELS DES ETABLISSEMENTS REPERTORIES
- AUTRES APPELS

Le graphique ci-dessous présente la provenance des appels par faisceau de réception. Ainsi,

- 57 261 appels 18 (environ 52 %)
- 27 081 appels 112 (24,5 %)
- 11 893 appels du SAMU 15 (10,7 %)
- 7878 appels des centres de secours (environ 7 %)
- 2 667 appels des autres services publics, gendarmerie, police, service des routes CD 24 (2,4%)
- 1 221 appels des établissements répertoriés (environ 1 %)
- 2091 appels autres (1,8 %)

IV. 3. LA PRÉVENTION ET LA PRÉVISION

IV. 3. 1. La prévention des risques bâtimentaires

Le SDIS a procédé aux études (permis de construire, autorisations de travaux, etc.) de 597 dossiers d'Établissements Recevant du Public (ERP) et 220 dossiers d'autres établissements (habitations, industries, etc.). Les sapeurs-pompier préventionnistes ont participé aux 618 visites réglementaires dans les ERP : 4766 ERP sont recensés en Dordogne et répartis en 5 catégories et deux types :

1^{er} type les Grands Etablissements soumis à contrôles périodiques

- 48 établissements de 1^{ère} catégorie.
- 176 établissements de 2^{ème} catégorie.
- 500 établissements de 3^{ème} catégorie.
- 795 établissements de 4^{ème} catégorie.

2^{ème} type les Petits Etablissements non soumis à contrôles périodiques, sauf dispositions particulières (exemple : petits hôtels de 5^{ème} catégorie en raison de la « fonction sommeil »)

3 247 établissements de 5^{ème} catégorie dont 376 avec locaux à sommeil.
1 I.G.H.

Les préventionnistes ont également assuré 1020 actions hors études et visites réglementaires :
510 conseils techniques (architectes, exploitants, élus).
285 visites techniques.
225 études préalables.
10 jury SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes).

IV. 3. 2. La prévision :

Dimension complémentaire de la prévention, la prévision vise à mieux appréhender les risques et à préparer efficacement l'intervention des sapeurs-pompier en cas de sinistres, accidents ou catastrophes, en créant entre autres, des plans d'intervention pour certains établissements, des consignes opérationnelles, des outils car-

tographiques. Ainsi, ce sont 385 plans d'interventions qui sont établis dans ces Etablissements Répertoriés (ETARE) et tenus à jour par les services du SDIS 24. En octobre dernier, une rencontre avec la prévision du SDIS de la Vienne a permis de démarrer le projet de modernisation de l'outil

de gestion des ETARE avec le lancement du projet E-PlanER.

Enfin, au cours de l'année, le SDIS a émis 5 avis sur des manifestations temporaires culturelles ou sportives (limitées en épisode COVID), 15 notes d'information, 17 avis sur les dossiers photovoltaïques, 4 sur les dossiers éoliens et 7 sur des PLUi. 6032 déclarations de brulage

et 300 attestations d'interventions ont par ailleurs été traitées.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), D.E.C.I., relève de la responsabilité du maire ou du président d'EPCI. Elle est constituée soit à partir des réseaux de distribution d'eau potable ou d'eau

industrielle avec des hydrants, soit avec des aménagements de Points d'Eau Naturels ou Artificiels. A ce jour, sont recensés sur l'ensemble du département 9 214 points d'eau incendie (PEI) de type poteaux, bouches ou points d'eau naturels pouvant servir à la D.E.C.I et répartis comme suit :

- 608 bouches d'incendie.
- 5 217 poteaux d'incendie.
- 1 910 points d'eau naturels
- 458 réserves artificielles.
- 963 puisards d'aspiration.
- 58 PEI sur réseau d'irrigation.

2020, A FAIT L'OBJET DE LA MISE EN APPLICATION :

- des contrôles techniques et opérationnels des Points d'Eau Incendie (P.E.I) des communes ou EPCI conventionnés, dans le cadre du Règlement Départemental de DECI (RDDECI) adopté par arrêté de Mme la Préfète de la Dordogne le 20 juin 2018 (Arrêté préfectoral 24-2018-06-20-00) :
- nombre de conventions pour contrôle technique uniquement : 133
- nombre de conventions participation à l'élaboration d'un Schéma communal de DECI : 4
- nombre de conventions pour contrôle technique et participation à l'élaboration d'un Schéma communal de DECI : 87
- nombre de documents rédigés dans le cadre d'une participation à l'élaboration d'un Schéma communal de DECI : 18

Le R.D.D.E.C.I fixe les règles de droit commun applicables sur l'ensemble du département de la Dordogne aux Points d'Eau Incendie (PEI) mis à disposition du SDIS 24 et

qui participent à la protection des bâtiments contre les incendies. Il précise les règles, les dispositifs et les procédures concernées.

Les communes ou intercommunalités sont chargées du service public de D.E.C.I et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Il leur appartient notamment :

- d'une part, de procéder aux opérations bisannuelles de vérifications techniques visant à s'assurer de la conformité des PEI au R.D.D.E.C.I ;
- d'autre part, au cours des projets des zones à urbaniser, de consentir un effort sur l'implantation de poteaux d'incendie normalisés lorsque le réseau AEP le permet ou de réserves incendie, conformément aux dispositions du Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie de la Dordogne (RDDECI 24).

- d'une méthodologie de Recherche des Causes et Circonstances des Incendies (R.C.C.I). La R.C.C.I est une démarche scientifique, utilisée pour localiser le lieu de départ d'un feu, en déterminer les causes probables, expliquer le mode de développement de l'incendie et la propagation du sinistre.

La mise en place de l'équipe RCCI est récente. Elle s'est vu complétée avec l'intégration des préventionnistes en qualité d'aide-investigateur et la formation d'un agent à la formation de sapeur-pompier investigateur.

Une information sur l'intérêt opérationnel de la RCCI a été réalisée à l'ensemble des chefs de groupe du département.

18 investigations ont été menées sur l'année 2020 et la répartition des causes est la suivante :

- Causes naturelles : 1
- Causes humaines par imprudence : 6
- Causes matérielles : 5

- Causes humaines volontaires : 6. Les missions d'investigation ont été réalisées aussi bien dans de l'habitation individuelle ou collective, que dans des établissements recevant du public. Cette démarche nouvelle au sein du SDIS 24 répond à un besoin d'analyse et de compréhension des causes et des circonstances d'incendie indispensable aux sapeurs-pompiers, afin de mieux appréhender l'évolution quantitative et qualitative des sollicitations pour incendies de bâtiments dont le SDIS 24 fait l'objet.

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE « RETEX » :

Le SDIS s'est engagé dans le domaine du retour d'expérience (RETEX) opérationnel sur des interventions marquantes de l'année 2020. L'année 2021 devrait permettre de développer cette culture au travers des retours d'expérience et des partages d'expérience au sein de la structure.

Le RETEX est une démarche structurée qui permet de partager à partir d'une expérience vécue et d'apprendre à partir de la compréhension a posteriori de cette situation. La pratique du retour d'expérience constitue une démarche d'analyse méthodologique de questionnements et de propositions qui permet en outre de partager la connaissance issue de l'activité opérationnelle, d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques observées pour en tirer des enseignements et de montrer la volonté de transparence et de réactivité de l'organisation dans le cadre de sa mission de service public.

LE SERVICE CARTOGRAPHIE ET INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Ce service indispensable au bon fonctionnement du système de gestion informatisée de l'alerte permet de produire les données numérisées qui sont exploitées par les Systèmes d'Information Géographique du SDIS en relation avec le GiPATeGeRi^[1]. Ces travaux permettent de réaliser des Atlas cartographiques opérationnels pour les centres d'incendie et de secours, de procéder à la géolocalisation des appelants en fonction de l'adresse, à la géolocalisation des données métiers traitées par les services d'incendie et de secours notamment les ERP, les ETARE, les établissements agricoles ou sites industriels ainsi que la géolocalisation et le guidage des engins de secours sur les interventions.

^[1] GiPATeGeRi : groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et de gestion des risques de Nouvelle Aquitaine

EN 2020

Dans le cadre du partenaire sur le projet de révision de l'adresse en Dordogne avec l'ATD24, le SMPN, l'UDM24 et le CD24, 1476 nouvelles adresses ont été créées dans près de 113 communes. Une cinquantaine de communes, qui a terminé la démarche « adresse » fin 2020, sont encore à intégrer dans la base cartographique du système d'alerte. L'effectif du service et la charge de travail fait que nous suivons l'avancement des mises à jour avec près de 6 mois de retard sur les mises en place des adresses sur le terrain. Le travail avec l'ATD24 et la densité des informations à intégrer va se poursuivre sur encore au moins deux ans.

En relation avec le Service Opération et le GIPATGéRi, évolution et consolidation de l'application de gestion des points d'eau incendie déployée en 2019.

Production de documents cartographiques pour les différents services du SDIS.

Poursuite du programme d'équipement en GPS Garmin des véhicules opérationnels avec une trentaine d'appareils déployés en relation avec le SIT (fin de mise en place du

programme initial sur le premier trimestre 2020).

Création de 56 nouveaux points remarquables.

Le Groupement des Services Opérationnels a également mené les dossiers suivants :

- Groupe de travail pour la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

- Confortement de la télé-médicalisation de l'urgence après validation de la phase d'expérimentation sur le secteur de NONTRON en collaboration avec l'agence régionale de santé et le centre hospitalier de Périgueux.
- Développement des équipes d'investigateurs en Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie (RCCI).

POUR 2021, LES OBJECTIFS SONT NOMBREUX

- Validation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Révision du Règlement Opérationnel.
- Exploitation en progression du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (Schémas communaux de DECI, reconnaissances opérationnelles, contrôles techniques périodiques).
- Poursuite de l'intégration des nouvelles adresses au sein du logiciel d'alerte.
- Poursuite de la géolocalisation des ERP au sein du logiciel d'alerte.
- Mise en place du nouveau logiciel de gestions des établissements répertoriés (ETARE)
 - Afin d'organiser au mieux une prévision tactique pour favoriser le travail des sapeurs-pompiers, des plans appelés Eta. Ré(s), pour Établissement Répertoriés sont réalisés pour différents types d'établissements ;
 - La prévision, dans sa définition, a pour objectif de permettre la mise en place logique, coordonnée et rapide des moyens et méthodes d'intervention destinés à faire face aux sinistres de toute nature ;
 - Un Etablissement Répertorié est un établissement jugé sensible par les services d'incendie et de secours, selon des critères de répertoriation qui peuvent être variables pour chaque département.
- Réédition de l'ensemble des Atlas opérationnels du SDIS.
 - Cartographie, pour coordonner et optimiser l'ensemble des ressources stratégiques et opérationnelles du SDIS24 impliquées dans le traitement d'alertes d'urgence.
- Modernisation de l'outil cartographique du système d'alerte (remplacement de Géoartémis par Artémis Maps).
 - **Solution de cartographie** développée par les équipes de SIS (partenariat ESRI « logiciel de cartographie dynamique »)
 - **Soutien pour les opérateurs** des centres de traitement des appels (CTA) qui permet de créer d'une intervention directement à partir de la cartographie, localiser à partir d'une adresse ou de coordonnées, analyser la zone d'intervention, superviser la couverture opérationnelle ou encore gérer les risques naturels et technologiques.

- Poursuite du programme d'équipement en GPS Garmin des véhicules opérationnels, avec l'équipement prévu de 35 VLU, appareils déployés en relation avec le SIT.
 - Poursuite des Travaux de recensement et de création des pistes DFCI.
 - Diminution des avis défavorables pour le service départemental de la prévention.
 - Mise en œuvre de la pratique du RETour d'EXpérience opérationnel (RETEX).
 - Ordre Départemental d'Opération Feux de Forêt 2021.
 - Définit les mesures de prévention, de prévision, d'organisation opérationnelle et
- les principes de lutte contre les **feux de forêts** et d'espaces naturels combustibles en Dordogne durant la saison « **feux** de végétation » et s'applique aux moyens opérationnels locaux susceptibles d'être engagés dans les dispositifs.
- Travaux concernant la Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

V. LE GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)

V. 1. ORGANISATION ET MISSIONS DU GROUPEMENT

Le GLP est un groupement fonctionnel, au sein du SDIS24, qui regroupe 3 services ainsi qu'un secrétariat mutualisé. Composés de 33 personnes (4 SPP, 27 PATS, 2 CDD), ces services sont chargés d'assurer une grande partie des fonctions support aux centres d'incendie et de secours (CIS) ainsi qu'aux services de l'état-major.

A ce titre, il assure : la définition des besoins fonctionnels et la rédaction des pièces techniques (fonction achat). Il participe à la rédaction des pièces administra-

tives et assure le suivi des marchés ; la conduite d'opérations lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti du SDIS ; la coordination des affectations de nouveaux véhicules, des glissements et des réformes ; la recherche et prospective, notamment pour la polyvalence des véhicules, matériels opérationnels et les achats mutualisés ; la maintenance préventive et corrective ainsi que le remplacement sur les EPI et effets vesti-

mentaires (1 730 sapeurs-pompiers et agents techniques), les matériels d'incendie et de secours, les véhicules (425) et matériels embarqués (thermiques, hydrauliques, électriques), les installations fixes dans 47 bâtiments (électricité, groupes électrogènes, gaz, portails, entretien des espaces verts) ainsi que mobiles (groupes électrogènes et onduleurs, extincteurs) ; la commande de fournitures nécessaires à la maintenance préventive et corrective.

V. 2. ACTIVITÉ DU GROUPEMENT

L'année **2020** a été une année particulière qui aura impacté le GLP pour plusieurs raisons :

- les 3 premiers mois de l'année ont été nécessaire pour rétablir et récupérer l'essentielle des données perdues lors de la Cyberattaque subie en fin 2019 ;
- le soutien logistique et approvisionnement, sans faille, des unités opérationnelles en produits de désinfection et consommables pour protéger les intervenants de la COVID-19.
- la réorganisation nécessaire des services avec la diminution des effectifs en présentiel en raison des deux périodes de confinement et la mutation des certains agents du groupement.

Néanmoins, certains dossiers structurants pour le SDIS 24 ont pu être menés en tout ou partie par les services du groupement :

- Poursuite du rajeunissement du parc véhicules en particulier avec l'acquisition de nouveaux engins polyvalents (fourgons pompe tonne – secours routiers) et des moyens spécifiques (cellules),

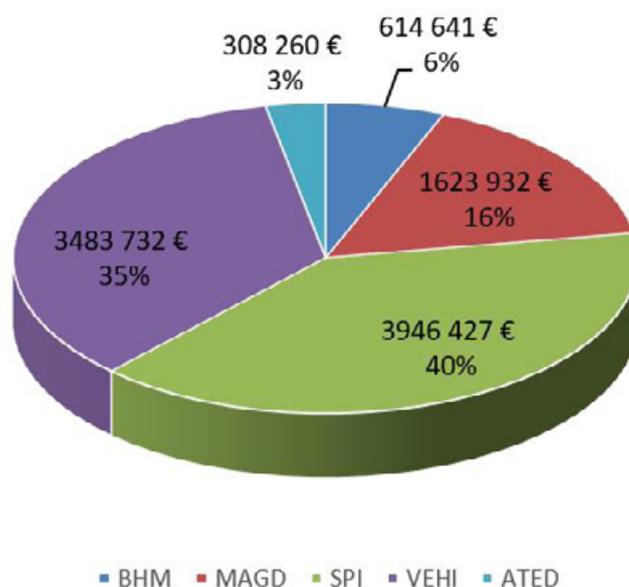
sur la base d'un plan pluriannuel d'investissement;

- Renforcement du niveau d'équipement de protection individuel des agents, notamment avec le renouvellement d'une partie des vestes de protection textiles, de casques de protection et la dotation d'une deuxième paire de rangers pour les 1300 SPV.

- La rénovation de deux centres d'incendie et de secours (CIS de Domme et Cis d'Excideuil) et le démarrage des travaux pour la reconstruction du centre de secours de Brantôme ;
- Finalisation de l'inventaire physique des matériels dans toutes les unités opérationnelles, dans le but de mettre à niveau et moderniser les équipements.

V. 3. GESTION FINANCIÈRE DU GROUPEMENT

Afin de remplir toutes ces missions, le budget 2020 s'est élevé à **9,97 M€**, répartis par services de la manière suivante :



VEHI : acquisitions véhicules

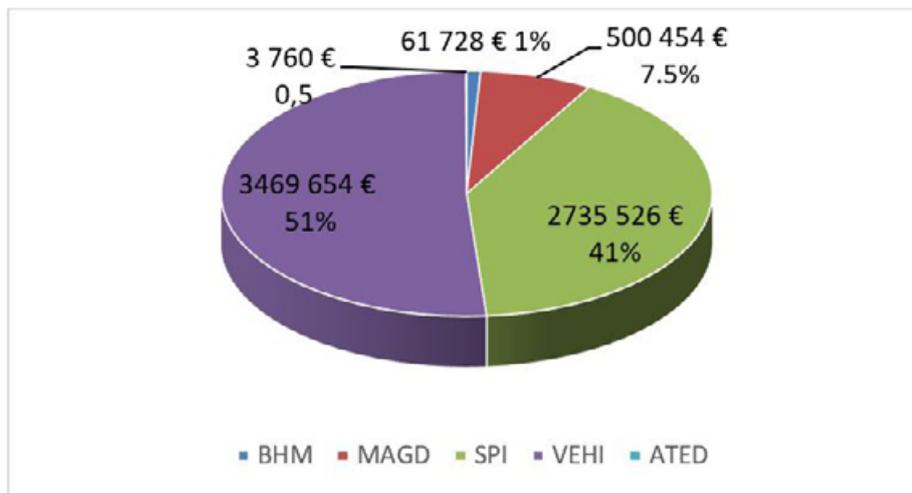
ATED : service atelier départemental

BHM : bureau habillement, petits matériels incendie et secours

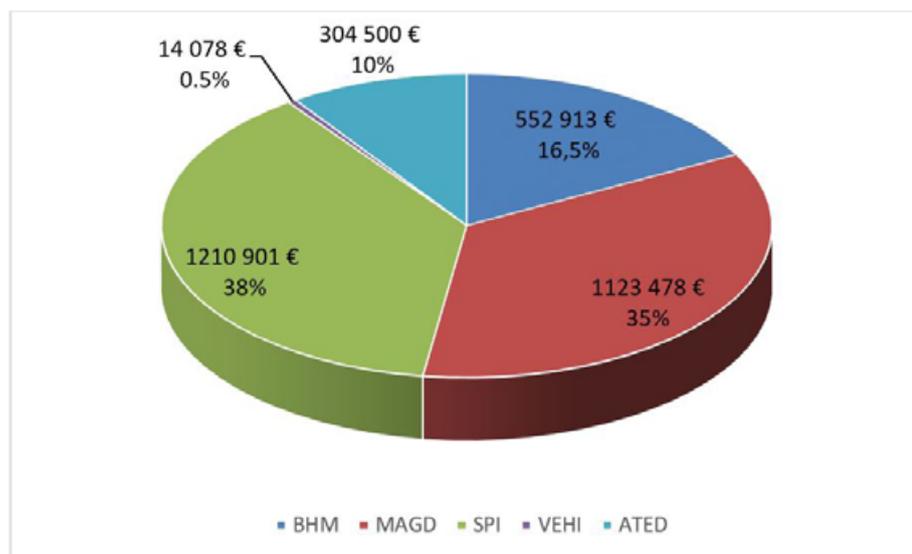
MAGD : bureau magasin départemental et hydrocarbures

PAT : service patrimoine immobilier

Répartition des crédits d'investissement du GLP en 2020 (6,77 M€) :



Répartition des crédits de fonctionnement du GLP en 2020 (3,25 M€) :



V. 4. RÉALISATIONS PAR SERVICES

Les crédits alloués ont permis de réaliser les principales opérations suivantes :

V. 4. 1. Acquisitions de véhicules :

Etudes réalisées par le chef et l'ad-joint du groupement. Acquisition par appels d'offres ouvert VSAV, BEA, CCIRL, VLDIR, VLOG), à l'UGAP (VPCE, CEAR, CEDA) et le marché mutualisé interSDIS nouvelle-Aquitaine pour les CCFM.

- 1 véhicule pour porte cellule (VPCE) ;
- 1 cellule d'assistance respiratoire (CEAR) ;
- 1 cellule dévidoir automobile (CEDA) ;
- 1 bras élévateur aérien de 24 mètres (BEA) ;
- 2 camions citerne intervention rural léger (CCIRL) ;
- 1 fourgon pompe-tonne grande puissance – Secours routier (FPTGP-SR) ;
- 2 véhicules légers de direction (VLDIR) ;
- 4 camions citernes pour les feux de forêts (CCFM) ;
- 3 véhicules logistiques (VLOG).
- 6 véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) ;

V. 4. 2. Pour le service Patrimoine et Immobilier :

Une équipe 7 agents comprenant : 1 chef de service, 2 chefs de bureaux, 4 agents techniques polyvalents pour la régie.

- Démarrage des travaux pour la construction du Cis de Brantôme en Périgord. Achèvement fin 2021 ;
- Fin des travaux d'extension et de réaménagement du Centre de Secours de DOMME avec la participation des communes défendues en 1er appel ;
- Etudes et consultation des entreprises pour la réhabilitation et le réaménagement des vestiaires /sanitaires du Cis de Ribérac – Travaux en 2021;
- Etudes et consultation des entreprises pour l'extension du Cis de Lalinde – Travaux en 2021;
- Consultation de maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour l'extension et la restructuration du Cis de Sarlat – Travaux en 2021 / 2022 ;
- Etude de faisabilité technico-financière pour l'extension et le réaménagement du Cis de SAINT ASTIER (renforcement du pacte capacitaire) ;
- Rédaction du programme architectural et technique nécessaire à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction du CSP de Bergerac ;
- Le démarrage des études pour le projet de développement du pôle pédagogique du site de St Privat (CDF) ;
- Travaux pour le nouveau container maritime aménagé en casion d'entraînement d'attaque feu et la réalisation d'un parking sur le plateau technique de Savignac-les Eglises ;
- Etudes préliminaires aux travaux de modernisation des installations de chauffage / climatisation du bâtiment 145 route de Lyon (GFO/3SM/PUI) ;
- Etudes pour le réaménagement bureau / vestiaires / sanitaires / tisanerie / salle de réunion dans les locaux de l'atelier départemental Etat-major ;
- L'audit des installations électriques salle informatique, serveurs administratifs / baies de brassage situées à l'Etat-major ;
- Les études pour la démolition des bâtiments 12, 14 et 16 route de Lyon et l'aménagement d'un parking en extension de celui du CDAU ;
- L'étude préalable pour le raccordement au réseau de distribution gaz propane du Cis de La Coquille ;
- Fin des travaux de réfection de la cour, déplacement de la stèle et du GE, création aire de lavage au Cis de Thenon ;
- Travaux de remplacement des menuiseries extérieures ainsi que les travaux d'aménagement

- intérieur pour l'agrandissement du vestiaire hommes, la création de vestiaires Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), un local de stockage et un bureau amicale lavage au Cis de Thenon ;
- La réfection de la toiture en bacs acier de la remise 3 / salle de sport du Cis de Sarlat ;
- La réalisation d'un carport adossé pour le stationnement de véhicules au Cis de Le Bugue ;
- La réfection de peintures extérieures et le remplacement de portes au Cis de La Roche Chalais ;
- L'isolation de la zone entre la partie administrative et la remise du Cis de Rouffignac ;
- La fourniture et la pose de volets au Cis de Villefranche du Perigord ;
- **En régie technique :**
 - La réalisation des travaux de carrelage, peinture, électricité et chauffage/ventilation dans le cadre de l'aménagement intérieur pour l'agrandissement du vestiaire hommes, la création de vestiaires JSP, un local de stockage et un bureau amicale lavage au Cis de Thenon ;
 - Le raccordement de nouvelles machines à laver le linge pendant le 1^{er} confinement COVID-19 ;
 - Le réaménagement des vestiaires femmes du Cis de Villablard ;
 - La réfection des peintures des bureaux, cage d'escalier et couloir au Cis de Belves ;
 - La mise en peinture des murs intérieurs des remises du Cis de Domme;
- Le réaménagement de la tisanderie du Cis d'Eymet ;
- Le remplacement de convecteurs au Cis de La Roche Chalais ;
- Levées d'observations émises dans le Document Unique (DU) ;
- Levées de non conformités sur installations électriques et gaz suites aux contrôles périodiques obligatoires ;
- De multiples interventions d'entretien et de dépannages : espaces verts, maintenance des installations, électriques, thermiques, sanitaires...

V. 4. 3. Pour le Centre départemental de la Logistique :

- Bureau petits matériels incendie et secours : **1 chef de bureau SPP + 2 agents (1 PATS/1 SPP)**
 - Affectation de matériels incendie et secours neufs dans les nouveaux véhicules (tuyaux, matériels d'extinction et de reconnaissance) ;
 - Mise à niveau complète du parc air respirable (acquisition d'ARI, masques et bouteilles) ;
 - Renouvellement d'un compresseur sur un des trois centres de gonflage ;
 - Renouvellement partielle et modernisation de certains équipements (exemples : moto-pompes flottantes, caméras thermiques, matériel électro-portatifs)
- Bureau Habillement : **1 chef de bureau PATS + 2 agents PATS (dont 1 en CDD)**
- La préparation de **215** paquets individuels pour les nouvelles recrues (SPP et SPV) et la réintégration de **162** paquets (radiation, mutation, démissions), soit **6 672** bons de sortie et **4 478** bons de réintégration réalisés.
- La dotation d'un nouvel équipement de sport complet pour les 220 agents SPP.
- La mise à niveau et le remplacement des équipements de protection individuels, notamment :
 - l'affectation de casques F1XF (nouvelle génération) pour 55 agents SPP du Centre de Secours Principal de PERIGUEUX ;
 - la dotation d'une 2^{ème} paire de rangiers pour les 1300 agents SPV.
 - la dotation collective de cagoules de feu (500 cagoules) dans tous les engins-pompes.

- Le suivi des lavages hebdomadaires avec la société BLN pour les tenues de feu qui représente en moyenne un flux de 40 tenues par semaine.
- Le suivi et la mise à niveau du véhicule d'astreinte logistique opérationnelle « VALO » (vecteur mise en service en 2019 pour la prévention sur la toxicité des fumées), ayant réalisé **75 sorties, soit un volume moyen de 300 tenues à remplacer** sur l'année 2020.
- Magasin départemental : **1 chef de bureau PATS + 2 agents 2 PATS**
- **3615** bons de sorties de matériels, de pièces détachées et fournitures diverses pour les CIS et les services ;
- **1680** de factures traitées.
- Bureau Logistique et transport : **1 chef de bureau PATS + 3 agents PATS (dont 1 en CDD) et 7 vacataires SPV (sur 137 jours au cours de l'année)**
- Aménagement et identification d'un point logistique dans chaque centre de secours. La chaîne logistique entre les CIS et divers services du SDIS a nécessité **451** tournées logistiques sur 3 circuits logistiques prédéfinis. **118** tournées supplémentaires pour les autres prestataires ou services ;
- Mise en place de carnets de suivi pour la traçabilité des articles livrés et pour la prise en compte des véhicules. Au cours de l'année 2020, les agents logisticiens ont réalisé **313** mouvements de véhicules, ce qui représente un total de **110 640** km parcourus et **14 439** manutentions de matériels soit :
 - **12 322** colis ou articles ;
 - **1 183** bouteilles d'air, **154** bouteilles d'O² et **780** masques ARI.

V. 4. 4. Pour l'atelier départemental : une équipe 9 agents PATS comprenant : 1 chef d'atelier, 1 adjoint, 1 agent technique polyvalent, 6 mécaniciens dont 3 en itinérance.

- Entretien préventif en atelier et dans l'ensembles des CIS pour **470** véhicules (VL – PL) qui constituent le parc roulant du SDIS 24 + Remorques et autres petits matériels, soit un total de **503** ordres de réparations traités ;
- L'entretien curatif qui a représenté un total de **1 157** ordres de réparations sur l'année 2020. Actions pour maintenir la capacité opérationnelle des véhicules, réalisées soit par un agent du service de l'atelier départemental, soit par un prestataire extérieur soit par un des référents mécaniciens de centre ;
- L'animation de 4 réunions avec les référents mécaniciens des CIS dans le but de faciliter les échanges pour le suivi de la maintenance préventive et curative des véhicules et d'uniformiser les procédures ;
- L'amélioration de la partie station-service de l'état-major avec la mise en place d'une cuve AD BLUE ainsi que d'un aspirateur pour l'entretien des véhicules ;
- L'acquisition d'un appareil de réglage en 3D pour le contrôle des géométries des véhicules (**15 000 €**) ;
- Travaux d'aménagement de 6 engins-pompes pour les manœuvres tuyaux en écheveaux ;
- La gestion des ventes des véhicules réformés (gain de **53 164 €**).

V. 5. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU GROUPEMENT

2021 avec les travaux d'actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et sur la base des plans pluriannuels d'investissement qui en découlent, l'acquisition des nouveaux véhicules et la rénovation du parc immobilier va se poursuivre.

De plus, il est programmé :

- Le travail d'inventorisation des matériels, sera mis en adéquation avec l'inventaire comptable afin de mettre à jour la base de

données des services techniques pour un fonctionnement optimal ;

- La transformation de 6 engins pompes supplémentaires pour les manœuvres tuyaux en échelons dans le cadre de l'évolution des techniques opérationnelles en lien avec le Groupement Formation ;
- L'amélioration de la traçabilité et dématérialisation concernant le suivi de l'entretien du parc roulant du SDIS24 ;
- Le lancement du programme de construction d'un nouveau centre de secours de Bergerac

sera le dossier majeur à suivre pour les prochains mois ;

- Démarrage des travaux de restructuration pour les CIS de Lalinde et de Ribérac.

Enfin, la recherche des pistes d'économies reste toujours d'actualité en optimisant les coûts lors des acquisitions et la rénovation de véhicules, de même que les études d'implantations et/ou d'utilisation d'énergies renouvelables sur les sites du SDIS.

VI. LE GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES

En 2020, la contribution du Conseil Départemental s'est élevée à 17 422 855€. A cette contribution il faut ajouter le versement de 352 500€ correspondant au loyer du Bail Emphytéotique Administratif ainsi que 23 080,19€ pour le remboursement des charges d'électricité consommées par la Direction des services informatiques du Conseil Départemental hébergée dans les locaux du SDIS24. Au total la contribution du Conseil Départemental s'est élevée à 17 798 435,19 €

Les contingents des communes et EPCI s'élèvent à 14 423 544€

Les recettes de fonctionnement proviennent à 42 % des contingents communaux et à 51 % de la contribution totale du conseil départemental.

L'activité du SDIS en 2020 a généré au compte administratif un volume de dépenses globales de fonctionnement et investissement de 41 millions d'euros (dépenses réelles et d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement représentent à elles seules 81 % du budget du SDIS. Au premier chapitre de ces dépenses, les charges liées au personnel : salaires, indemnités des volontaires, formation, prestations de fidélité et de reconnaissance pour les anciens.

Deuxième poste de dépense important, les charges à caractère général qui sont composées par toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement, carburants, électricité, téléphonie, équipements vestimentaires, contrats de maintenance...

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 28,37M€ DONT :

Charges à caractère général	5 433 135€
Charges de personnel	22 360 514€
Charges financières	271 622€
Autres charges	310 015€

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 5,89 M€, DONT PRINCIPALEMENT

Remb. du capital de la dette	1 583 368€
Logiciels	249 610€
Véhicules d'incendie et de secours	1 781 823€
Véhicules de transport	12 524€
Matériel informatique	192 634€
Matériel de secours	508 234€
Constructions/ Réhabilitations des casernes	927 862€
Centre Départemental d'appel d'Urgence	415 418€
Autres charges	224 132€

Le service assemblées et administration générale a procédé à l'organisation de :

- 6 réunions du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) et 8 réunions du Bureau du CASDIS en 2020.
- L'élection des membres du CASDIS représentant les collèges des communes et des EPCI à la suite des élections municipales (procédure intégralement gérée en interne).
- Installation des 18 nouveaux membres (9 titulaires et 9 suppléants).
- Démarche qualité initiée concernant les procédures liées aux assemblées.

Le service des affaires juridiques :

Le SDIS de la Dordogne dispose d'un portefeuille assurantiel couvrant 8 types de risques (accidents SPV, SPP-PATS, dommage aux biens, dommages sur les biens sensibles, Flotte Auto et responsabilité civile

RC) tant en 2019 qu'en 2020, la sinistralité est saine.

Si en 2011, le coût des cotisations s'élevait à 371 000€, il est désormais de 224 330€ au titre de 2021. Cette baisse significative est le résultat d'une gestion rationna-

lisée des sinistres par l'ensemble des services du SDIS. La hausse de la cotisation RC en 2020 est due au montant provisionné pour un contentieux engagé contre le SDIS (Incendie de Vaunac) qui est clos depuis 2021.

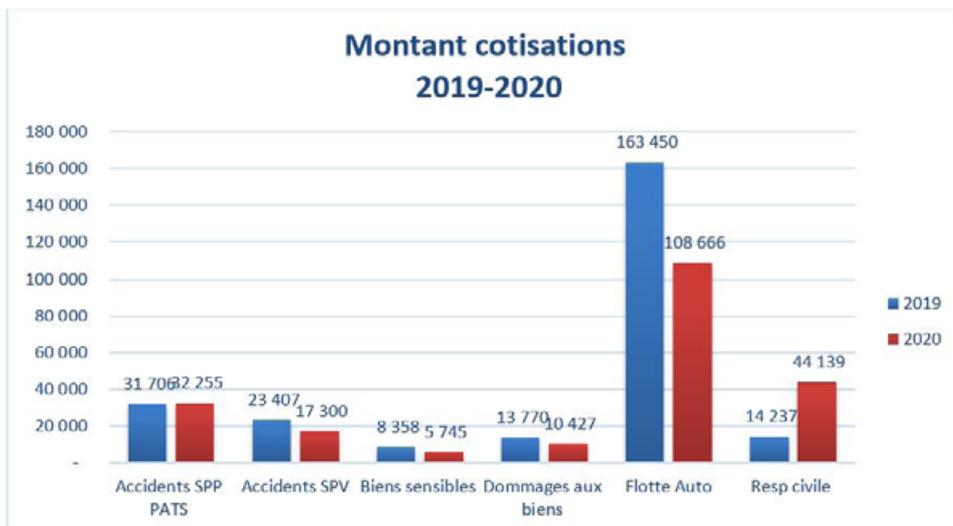
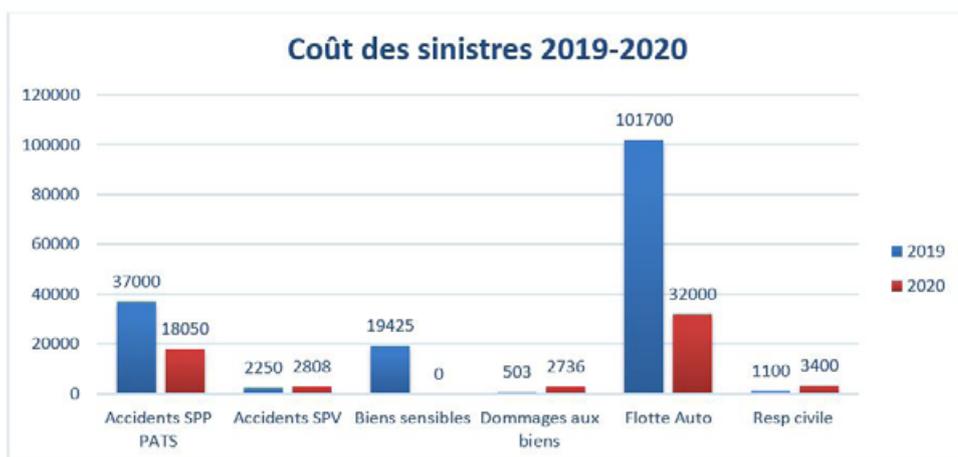


Schéma ci-dessus : répartition et évolution des coûts des contrats d'assurance souscrits par le SDIS 24

En 2019, le SDIS a subi une cyberattaque et une tempête qui a endommagé un pylône (19425 € au titre des biens sensibles). 2 acci-

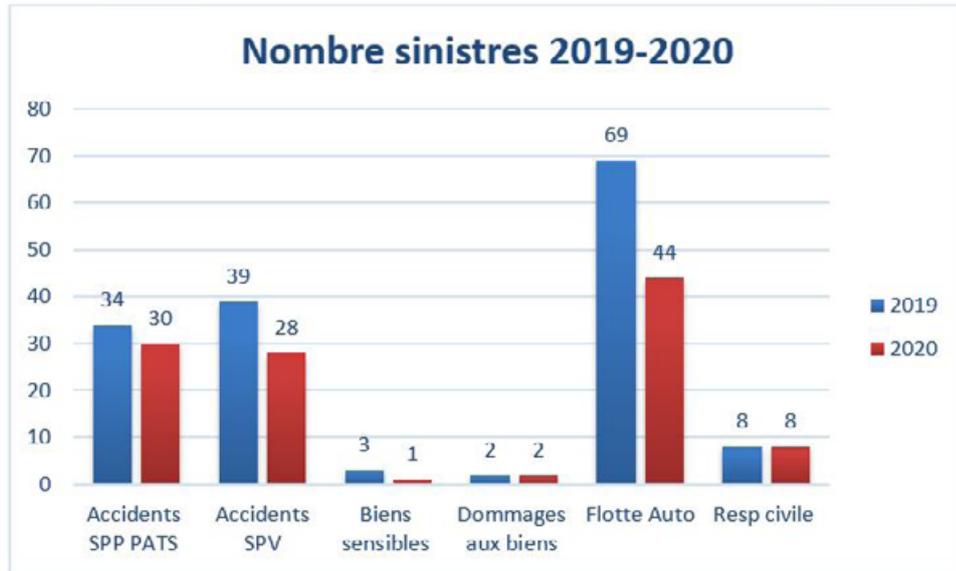
dents en service et le décès d'un collègue SPP (capital décès) justifient la hausse du coût des sinistres (risques statutaires) pour 2019.



Une baisse du nombre des sinistres AUTO de 2019 à 2020 est notamment due à la suppression de la garantie en bris de glace pour les véhicules du SDIS. La sinistralité de 2019 a été impactée par la collision d'un VSAV avec une ambulance

privée : 35 000 € pour le tiers (épave) et 5 500 € pour le SDIS qui était responsable du sinistre (30% de la sinistralité pour ce seul sinistre).

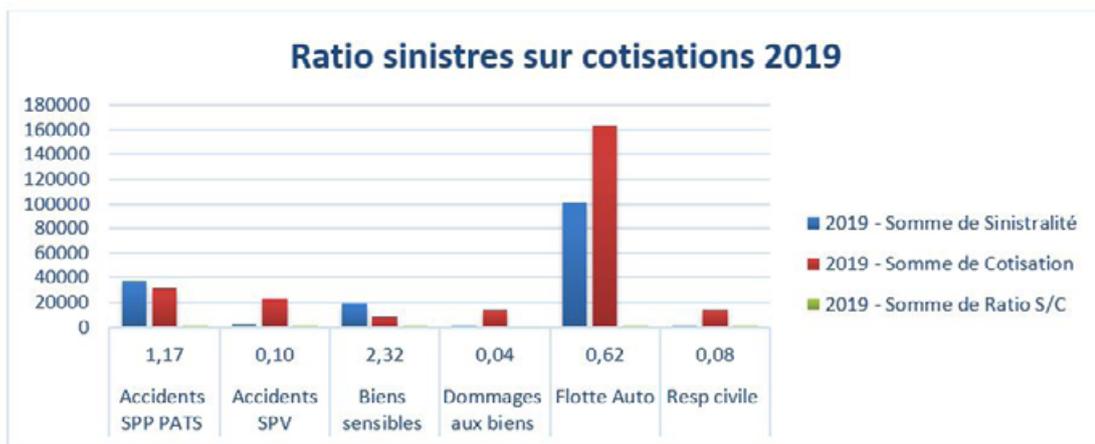
Pour 2020, le coût des sinistres en flotte auto n'est pas définitif mais la sinistralité a été correcte.

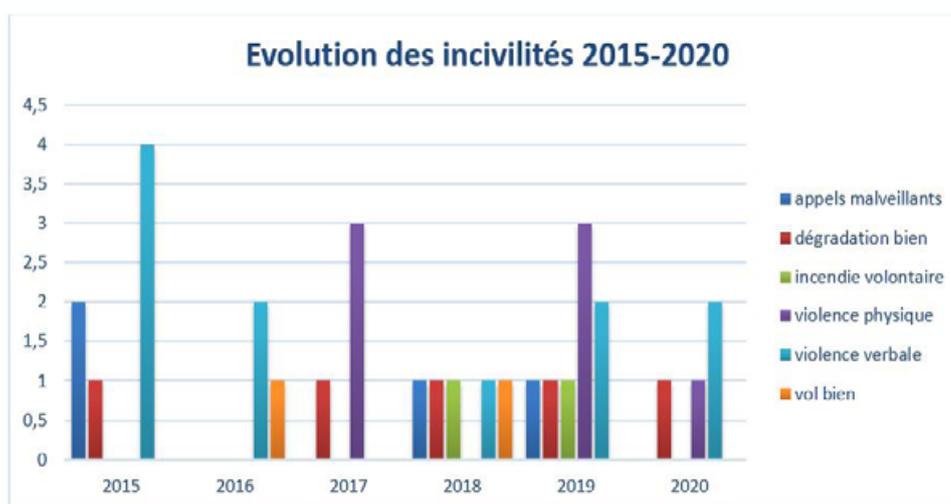
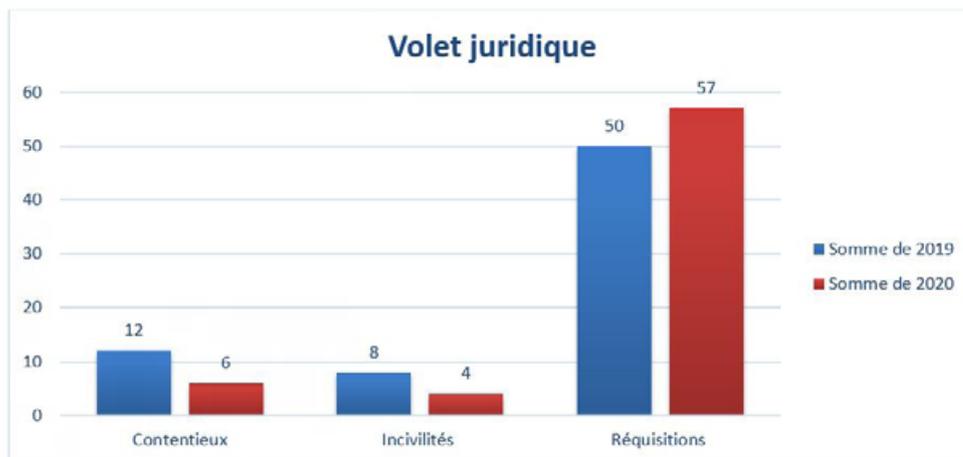


Pour 2019, le ratio sinistres/primes est mauvais pour les accidents SPP (en 2020, les frais sont conséquents

pour le même agent soit 16 680€ au titre de 2019 et 2020) et pour les sinistres touchant les biens

sensibles (informatiques, transmissions, pylônes...).





VII. GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (3SM)

L'année 2020 a été marquée par les actions suivantes :

- Maillage du territoire avec mise en place des équipements spécifiques utilisés par les personnels du 3SM (HémoQ, Kits de perfusion Intra Osseux KIO, kits d'assistance respiratoire type tube laryngé, moniteurs électrocardioscopes ECG, etc..) visualisation et suivi sur la cartographie réalisée par le GSO.
- Avec l'infirmière cheffe évolution de la formation des Infirmiers Sapeurs-Pompiers (ISP) (tube laryngé, KIO, ECG, pédiatrie)
- Augmentation du nombre des ISP participants au VISU avec infirmière cheffe
- Optimiser la télétransmission des ECG (électrocardiogrammes) depuis les lieux de l'intervention vers les unités hospitalières spécialisées (SAMU /

Coronarographie / Angioplastie / etc...)

- Depuis mars 2020 date début de la crise COVID 19 (organisation des vaccinations/ tests PCR)
- Organisation du planning des expertes « sage-femme » afin de disposer d'un référent « accouchement inopiné » lors des inter-

ventions de SUAP relevant de ces situations.

- Mise en œuvre du bureau du 3SM et Pharmacie à Usage Interne et de l'ensemble du 3SM pour prise en charge : victime COVID/protection des SP/gestion des cas COVID/mise en place des

gardes des officiers santé et évolution de la fiche de poste

- Liens avec la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)
- Amélioration de la réalisation des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU)
-

COVID-19

Depuis le mois de mars 2020 diverses réunions avec présence des membres du 3sm (psychologues, infirmiers, vétérinaires, ...)

Diverses réunions les samedis d'un comité médical avec médecins de sapeurs-pompiers (MSP) et infirmiers de sapeurs-pompiers (ISP)

pour assurer le suivi de la « littérature » des dernières recommandations avec adaptation sur le terrain exemple oxygénothérapie des patients COVID, des équipements de protection des thérapies en urgence. Aide et conseil pour désinfection des VSAV. Formation avec

labo pour prélèvements tests PCR. Visite dans les casernes, action des MSP et ISP lors de la situation compliquée COVID.

Relations serrées avec le SAMU et l'officier santé pour permettre de faire remonter les infos sur les cas COVID.

VIII. GROUPEMENT TERRITORIAL NORD (GTN)

Le Groupement territorial Nord a œuvré avec les chefs de CIS et groupements fonctionnels au courant de l'année 2020.

Démarche qualité : aide auprès des services dans la rédaction de procédures orientées vers les chefs de centres

GSO :

- Appui GSO dans déploiement Smartemis : test applicatif, formation SP GTN et suivi dans mise en route
- Projet création modification pistes DFCI : forêt la Barrade et le secteur de Saint Aulaye
- Dispositifs préventifs feux de forêts sur les jours en risque sévère : UFF pré-positionnés, dispo dans les Centres de Secours
- Appui pour mise en place des procédures/consignes relatives au Covid 19

RH / MANAGÉRIAL :

- Suivi et gestion des renforts saisonniers
- Accompagnement des nouveaux chefs de centre : TERRASSON, CUBJAC, JAVERLHAC
- Accompagnement dans la nomination d'un nouvel adjoint au chef de centre : LE LARDIN, LANOUILLE, JAVERLHAC
- Mise en place d'une rencontre entre chef de centre / GT et nouveaux Maires élus suite aux élections municipales de 2020: présentation SDIS, CiS, conventions SPV
- Mise en place de nouveaux outils pour accompagner les chefs de centres durant la cyber attaque puis covid 19 : WhatsApp, visio conférences
- Travail de suivi sur le recrutement de SPV à La Coquille, actuellement finalisation formation SAP et début formation Incendie (INC)
- Aide à la préparation de concours pour des SP du GTN : lieutenant, sous-off pro
- Suivi et mise à jour de différentes données RH : tâches administratives, organigrammes, annuaires, tableaux de bord sociaux, dates des visites médicales
- Suivi/saisie/mise à jour permis

GFO :

- Priorisation stage avancement
- Aide dans recherches candidats et/ou équipes pédagogiques (exemple, le secours à personne à La Coquille durant été 2020)
- Aide dans suivi FMPPA
- Suivi et réactivation de certains dossiers VAE pour Accompagnateurs de Proximité et Formateurs Accompagnateurs
- Aide dans élaboration calendrier 2^{ème} semestre 2020 (suite aux 2 confinements de mars et octobre) et élaboration calendrier 2021 (étude des besoins de stages par secteur et consultation Chef CS sur capacités d'accueil de stages)

GLP :

- Aide et appui des CS et GLP dans différentes missions ponctuelles : 2^{ème} chaussants, retour paquetage suite à suspension (délai 6 mois et non 1 an),
- Relais du GF et accompagnement des centres dans le suivi de consommables équipements de protection COVID19

Juridique :

aide dans montage et suivi de certains contentieux (personnel ou matériel)

Cérémonie :

- Préparation et participation aux cérémonies du GTN :
- passation commandement des centres de secours de Cubjac et Javerlhac
- congrès départemental à Excideuil

SIT :

- Accompagnement sur la mise en place de l'Intranet

IX. GROUPEMENT TERRITORIAL SUD

Démarche qualité : aide auprès des services dans la rédaction de procédures orientées vers les chefs de centres

GSO :

- Appui GSO dans déploiement Smartemis : test applicatif, formation SP GTS et suivi dans mise en route
- Dispositifs préventifs fdf sur les jours en risque sévère : UFF pré-positionnés, dispo dans les CS
- Appui pour mise en place des procédures/consignes relatives au Covid 19
- Projet création modification pistes DFCI : forêt la Barrade

RH / MANAGÉRIAL :

- Suivi et gestion des renforts saisonniers
- Mise en place de nouveaux outils pour accompagner chefs CS durant cyber attaque puis covid 19 : WhatsApp, visio conf...
- Suivi et mise à jour de différentes données RH : tâches administratives, organigrammes, annuaires, tableaux de bord sociaux, dates VM ... etc
- Accompagnement des nouveaux chefs de centre : MPN, BMT
- Aide à la préparation de concours pour des SP du GTN : lieutenant, sous-off pro, candidats concours de caporal
- Mise en place d'une rencontre entre chef de centre / GT et nouveaux Maires élus suite aux élections municipales de 2020 (BGC, LLD, SMR, SMT, MPN) : présentation SDIS, CS, conventions SPV ...

GFO :

- Priorisation stage avancement
- Aide dans suivi FMMPA
- Suivi et réactivation de certains dossiers VAE pour Accompagnateurs de Proximité et Formateurs Accompagnateurs
- Aide dans recherches candidats et/ou équipes pédagogiques
- Organisations de stages

- Aide dans élaboration calendrier 2^{ème} semestre 2020 (suite aux 2 confinements de mars et octobre) et élaboration calendrier 2021 (étude des besoins de stages par secteur et consultation Chef CS sur capacités d'accueil de stages)

GLP :

- Aide et appui des CIS et GLP dans différentes missions ponctuelles : 2^{ème} chaussants, retour paque-tage suite à suspension (délai 6 mois et non 1 an),
- Relais du GF et accompagnement des centres dans le suivi de consommables équipements de protection COVID19

Juridique :

aide dans montage et suivi de certains contentieux (personnel ou matériel).

SIT :

accompagnement sur la mise en place de l'Intranet.

X. LES SERVICES RATTACHÉS À L'ETAT-MAJOR

X. 1. LE SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

- L'année 2020 a été marquée par la mise en place des actions suivantes :
- Mise en place de la nouvelle valise médicale Parsys
 - La crypto période (tous les 2 ans) qui a vu la mise à jour de plus de 650 terminaux de radiocommunication répartis comme suit :
 - ✓ 50 BER (ERCS et Base CS)
 - ✓ 210 BER (Véhicules)
 - ✓ 27 BER Pt Haut (RDA)
 - ✓ 370 TPH700 (CS et Individuel)
 - ✓ 10 LCT2G (GVR CDAU)
 - Mise en œuvre du télétravail (50 postes)
 - Appel d'offres pour le remplacement des tablettes embarquées dans les VSAV
 - Extension de stockage des serveurs virtualisés
 - Participation à la mise en œuvre de Smartemis
 - Programmation /changement de XX bips
 - Traitement de 2150 Tickets d'assistance
 - Mise en œuvre de l'Intranet
 - Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
 - Démarrage de la mise en œuvre de la Politique de Sécurité du Système d'Information(PSSI)
 - Accompagnement pour la mise en œuvre d'une solution d'Intelligence Artificielle « Opteam »

X. 2. LE SERVICE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (QSE)

L'année 2020 a été marquée par la mise en place des actions suivantes :

- La Démarche Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service avec la mise en œuvre de fiches actions par thématique, pilotées par les différents Groupements en fonction de leurs attributions.
- La participation à la gestion de crise liée à la COVID-19 avec l'élaboration du PCA (Plan de Continuité d'Activité de l'Etablissement), la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène diffusé à l'ensemble des agents pour permettre à chacun de lutter contre la propagation de la maladie, la mise à jour des procédures de nettoyage-désinfection en lien avec le SSSM.
- La poursuite de la formation des agents du SSSM et celui de l'information aux agents des CIS, relatif aux addictions, en lien

avec le groupement Formation et le SSSM.

- Suite à l'action mise en œuvre sur la toxicité des fumées (création et diffusion d'une vidéo de prévention au sein des centres de secours), une enquête a été réalisée pour évaluer, la perception des agents par rapport à cet outil de communication, son efficacité et les axes d'améliorations potentiels.
- Le Plan de Prévention du Risques Routier : validation des fiches actions.
- En début de chaque année, lors du 1er CHSCT, un rapport d'activité M-1 est présenté, afin de porter à la connaissance de la collectivité et de ses agents, le bilan de l'absentéisme, l'accidentologie, l'évolution du Document Unique, les différentes actions traitées au cours de l'année.

De manière exceptionnelle, trois CHSCT se sont tenus en visioconférence spécifiquement pour traiter de la problématique de la COVID-19.

- Elaboration et communication de différents messages en fonction de l'actualité, (canicule, accidents de service ...)
- Suivi de l'hygiène alimentaires, bâtimementaires, et courriers s'y afférents.
- Poursuite des visites de site avec les assistants de prévention afin de mettre à jour le Document Unique.
- Travail sur les volets « opérationnel » et « manœuvre » du Document Unique, avec la relance du réseau des assistants de Prévention.

X. 3. LE SERVICE COMMUNICATION

Le service communication s'appuie, au 31 décembre 2020, sur un réseau de 26 correspondants communication (CORRESCOM). 12 agents ont formé fin 2020 et ont intégré l'équipe. Un agent administratif a rejoint le service en mai 2020.

En 2020, le service communication a réalisé 155 photoreportages répartis de la manière suivante (contre 160 en 2019) :

2020	COM OPÉRATIONNELLE	COM EVÈNEMENTIELLE	TOTAUX MENSUELS
Janvier	5	3	8
Février	3	4	7
Mars	2	12	14
Avril	10	5	15
Mai	5	1	6
Juin	13	3	16
Juillet	14	5	19
Août	5	0	5
Septembre	17	3	20
Octobre	10	10	20
Novembre	9	4	13
Décembre	11	1	12
Totaux	104	75	155

Le service communication poursuit depuis 2018 une modernisation de son parc matériel à travers l'acquisition de nouveaux appareils photos afin de doter l'ensemble des « CORRESCOM » de moyens identiques et performants.

Un apprenti présent au sein du service pour une période de 2 ans a permis l'élaboration de nouveaux supports (trptyques, élaboration d'un charte graphique) et l'appui le chef du service dans des tâches courantes (réalisation d'affiches, cartes de visite, etc.).

Le service communication a apporté son soutien à plusieurs services comme le service QSE mais aussi des centres de secours pour la réalisation d'affiches en faveur de la promotion du volontariat.

XI. CONSTAT, PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) est un établissement public composé de plus de 1600 agents dont 80% d'entre eux : sapeurs-pompiers volontaires assurent 75% des missions opérationnelles. Tous les personnels du SDIS 24 qu'ils soit sapeurs-pompiers y compris membres du service de santé et de secours médical, personnels administratifs et techniques, jeunes sapeurs-pompiers

et réservistes répondent 24 H sur 24 et 365 par an « présents » et font preuve d'une disponibilité exceptionnelle afin de répondre aux missions de Sécurité Civile confiées au Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers soit une intervention toutes les 18 minutes pour une sortie d'engin tous les ¼ heure.

Notre « cœur de métier » reste l'urgence et la lutte contre les incendie (mission d'exclusivité de compétence confiée aux services d'incendie et de secours par le législateur). Les autres missions (protection des personnes, des biens et de l'environnement) sont partagées avec les autres acteurs publics et/ou privés. Pour autant, le Secours à la Personne représente aujourd'hui près de 8 interventions sur 10 et les sapeurs-pompiers font preuve

d'un engagement remarquable en ce domaine en tant qu'acteurs à part entière de la lutte contre la pandémie COVID 19. La principale difficulté des missions de secours à la personne est la difficulté à cerner la réalité de l'urgence dans un contexte sociétal où les publics les plus fragiles voire les plus démunis n'ont pas d'autre recours que l'appel aux sapeurs-pompiers pour des situations qui relèvent davantage de la « prestation de confort » voire d'assistance que de la réelle urgence. Cette situation nécessite de la part des pouvoirs publics en charge du médico-social une réelle prise de conscience et un recentrage des missions et compétences au risque de fragiliser le volontariat des sapeurs-pompiers notamment en milieu rural.

Le SDIS 24 se voit aujourd'hui confronté à la convergence de trois orientations stratégiques majeures évoquées dans le projet d'actualisation du SDACR lesquelles devraient orienter la « feuille de route » 2022-2025 que la gouvernance de l'établissement public devra définir prochainement :

- Le contrat opérationnel du SDIS 24 en actualisant le périmètre des risques courants et des risques complexes. En adaptant les objectifs de couverture et les améliorations des objectifs de couverture afin d'apporter une réponse à la demande de « Sécurité Civile » exprimée et attendue par nos concitoyens ;
- Le contrat économique et social du SDIS 24 en mettant en corrélation les ressources avec les besoins à satisfaire après avoir défini les priorités.

L'Etat ; le Département et les collectivités communales /EPCI sont les trois acteurs de cette gouvernance partagée qui doivent ensemble s'accorder sur les orientations stratégiques et s'engager, chacun pour ce qui les concerne dans un contrat de gouvernance et d'allocation des ressources nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne organisation du SDIS 24.

- L'employabilité durable de la ressource en positionnant l'humain au centre de la réponse opérationnelle du SDIS 24 et en préservant et en confortant la composante « sapeur-pompier volontaire » ;

SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE (AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD - AÉRODROME DE PÉRIGUEUX BASSILLAC)

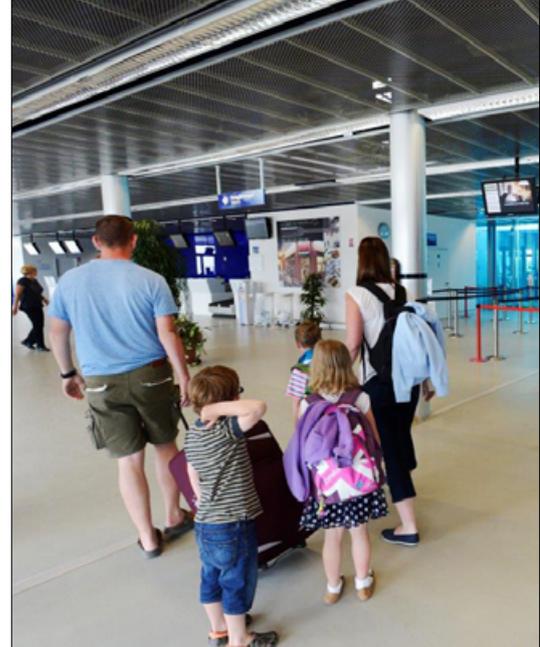
TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	328
I. COMPOSITION ET ADMINISTRATION	328
II. MODE DE GESTION	329
III. LE BUDGET DU SMAD	330
IV. ACTIVITÉS 2020	332
V. LA MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	334

PRÉSENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est vu transférer les compétences d'aménagements, d'exploitation et de développement de l'aérodrome de Bergerac-Dordogne Périgord par convention en application de l'article L.221-1 du Code de l'Aviation Civile. Il en a confié la gestion depuis le 1^{er} février 2020 à EGC Aéro (consortium CCI 51% et EGIS Avia 49%).

Depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est aussi l'exploitant de l'Aérodrome de Périgueux-Bassillac. Il a pour cela, fin 2019 modifié ses statuts et créé un budget annexe. L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil Départemental et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.



I. COMPOSITION ET ADMINISTRATION

COMPOSITION DU SMAD

Conseil départemental de la Dordogne :	43 %
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	26 %
Région Nouvelle Aquitaine :	25%
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	6 %

LE SMAD EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ COMPOSÉ DE 21 DÉLÉGUÉS RÉPARTIS COMME SUIT

Conseil départemental de la Dordogne :	9 délégués
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	5 délégués
Région Nouvelle Aquitaine :	5 délégués
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	2 délégués

La gestion financière de l'Aérodrome Périgueux Bassillac est assumée par :

Conseil départemental de la Dordogne :	50 %
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	50 %

2 délégués parmi les 9 du Conseil Départemental ainsi que les 2 délégués de la Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » siègent pour régler les affaires concernant l'aérodrome Périgueux Bassillac.

La comptabilité du Syndicat fait apparaître distinctement ce qui relève de la comptabilité de chacun des deux aéroports soit :

- Un budget principal pour la gestion de l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord

- Un budget annexe pour la gestion de l'aérodrome Périgueux Bassillac.

M. Thierry NARDOU est le Président du SMAD.

Pour ce qui concerne l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :

- Le SMAD emploie un attaché principal titulaire occupant les fonctions de Direction du SMAD,
- Le SMAD bénéficie de la mise à disposition à mi-temps d'un agent du Département occupant les fonctions de chargé de développement économique.

Pour ce qui concerne l'Aérodrome de Périgueux Bassillac

Le SMAD emploie :

- Le même Attaché principal occupant les fonctions de Direction,
- Un technicien principal 2^{ème} classe titulaire occupant les fonctions de Responsable d'exploitation de la plateforme,

- Un adjoint technique titulaire occupant les fonctions d'agent SSLIA,
- Un Technicien non titulaire occupant les fonctions d'Agent AFIS, Un adjoint technique non titulaire occupant les fonctions d'Agent SSLIA.

Le SMAD bénéficie, par ailleurs, de la mise à disposition pour un jour par semaine d'un Agent du Grand Périgueux occupant les fonctions de responsable du système de management de la sécurité (SMS), à compter du 1^{er} mars 2020.

II. MODE DE GESTION

II. 1. AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD

Dans le cadre de sa compétence pour décider du mode de gestion de l'aérodrome, le SMAD s'est prononcé sur le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Bergerac Dordogne Périgord.

La convention de D.S.P. conclue le 1er avril 2013, entre le SMAD et la Société d'Exploitation de l'Aéroport Bergerac Dordogne Périgord (SABDP), dont l'échéance initiale-

ment prévue le 31 décembre 2019 a été prolongée d'un mois et s'est achevée le 31 janvier 2020.

A l'issue de la procédure de consultation, le Comité Syndical, par délibération en date du 17 octobre 2019, a approuvé le choix de confier la D.S.P. au groupement **SABDP – EGIS AIRPORTS**, nommé EGC Aero, pour une durée de 12 ans. Celle-ci a débuté le 1^{er} février 2020.

II. 2. AÉRODROME PERIGUEUX BASSILLAC

Après la cessation de l'exploitation de la ligne aérienne régulière Périgueux-Orly, et après que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine n'a pas retenu Périgueux-Bassillac au titre des structures prioritaires dans le cadre de la stratégie aéroportuaire adoptée le 23/10/2017, l'aérodrome a continué à accueillir des activités de transport pour le tourisme, les loisirs, les voyages d'affaire, les vols de l'administration de l'Etat (*Défense*), ou encore les services de santé.

De l'avis partagé du Conseil Départemental, de la CCI de la Dordogne, du Grand Périgueux et du Syndicat Mixte Air Dordogne, ces diverses catégories d'utilisa-

tion et leur utilité publique rendent nécessaire la poursuite de l'exploitation des services de l'aérodrome de Périgueux Bassillac.

La CCI a manifesté son intention de confier la responsabilité de l'aménagement, l'entretien et la gestion de la plateforme à un opérateur dédié, au moyen d'un contrat de concessions prenant préférentiellement la forme de Délégation de Service Public. Pour ce faire, et en attendant, un cadre juridique adapté a dû être instauré.

Dans cette perspective, les statuts du SMAD ont été modifiés en 2019, afin d'étendre sa compétence à la gestion des plateformes aéroport-

tuaires au-delà de sa seule vocation initiale d'exploitation de l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord.

L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil Départemental et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.

Aussi, depuis le **1/03/2021**, **la SMAD est compétent pour exercer les fonctions d'exploitation** et ce, pour une durée transitoire de deux ans.

III. LE BUDGET DU SMAD

III. I. BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du compte administratif 2020 du Budget Principal sont :

III. I. 1. SECTION FONCTIONNEMENT :

- Montant des dépenses : 3 064 339 €
- Montant des recettes : 3 248 856 €

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte :

- | | | |
|--|--|---|
| 1. Du règlement de l'indemnité de sortie versée par le SMAD à la SABDP, après analyse des comptes (audit de M. TARDIEUX en juin 2019) et d'un accord signé | entre les deux parties le 2 juin 2020, soit 165 431,24 € | du redémarrage des activités aériennes dans ce contexte de crise sanitaire de COVID 19 pour un montant de 562 500 €. Aide versée en vue de sauvegarder le |
| 2. D'une contribution exceptionnelle au gestionnaire de l'aéroport en accompagnement | | |

- niveau de trésorerie de la société dans l'attente de l'obtention d'un prêt bancaire permettant de garantir sa pérennité.
3. Du versement de la contribution 2020 prévu dans la D.S.P. soit 250 000 €.
4. Dans le cadre de la convention entre le SMAD et le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT24) en charge d'actions pour la promotion et le développement touristique de la destination Dordogne Périgord, le SMAD a versé au CDT 24 la somme de 1 062 661,90 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SE COMPOSENT DE :

1. De la participation aux emprunts des membres du SMAD, à savoir :

Conseil Départemental de la Dordogne	316 578,60 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	362 921,01 €
Région Nouvelle Aquitaine	14 625,47 €
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	20 621,55 €

2. Du remboursement par la CCI d'une part des emprunts : 95 947,48 €

3. De la participation statutaire des membres du SMAD, à savoir :

Conseil Départemental de la Dordogne	794 468,00 €
Communauté d'Agglomération Bergeracoise	480 376,00 €
Région Nouvelle Aquitaine	461 900,00 €
Communauté d'Agglomération Grand Périgueux	110 856,00 €

III. I. 2. SECTION FONCTIONNEMENT :

Montant des dépenses :	1 198 350,66 €
Montant des recettes :	1 192 041,77 €

En investissement, conformément aux accords signés en fin de D.S.P. entre le SMAD et la SABDP, le SMAD a financé par l'emprunt, l'indemnité de sortie correspondant à la reprise de la valeur nette comptable des biens non réguiliens financés par la SABDP d'un montant de 318 000,00 €.

Le SMAD a réalisé les travaux d'investissements suivants :

- **La pose d'écrans d'affichage dynamique** dans le nouveau hall d'arrivée pour **10 240 € HT**

Ces écrans sont administrés techniquement par la Direction informatique du Conseil Départemental de la Dordogne.

- **La réalisation d'un film de promotion touristique :**

Ce film a été présenté à Quai Cyrano en septembre 2020 et été financé conjointement par le Département de la Dordogne, la CAB et le SMAD. Il sera à terme diffusé au-dessus du carrousel à bagages dans le hall d'arrivée.

Le montant du remboursement de la dette, en capital, s'élève à 618 126,73 €.

III. 2. BUDGET ANNEXE

Les résultats du compte administratif 2020 du Budget annexe sont :

3.2.1 SECTION FONCTIONNEMENT :

- Montant des dépenses : 372 971,09 €
- Montant des recettes : 408 507,79 €

3.2.2 SECTION INVESTISSEMENT :

- Montant des dépenses : 27 898,70 €

Le montant des participations statutaires pour le Conseil Départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'est élevé, respectivement à 141 000,00 €

IV ACTIVITES 2020 :

IV. 1. AÉROPORT DE BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD : TRAFIC AÉROPORTUAIRE

Le trafic commercial de l'Aéroport de Bergerac a été très fortement impacté par la crise sanitaire Covid. L'année 2020 se termine avec un total de **68 893** passagers sur les vols commerciaux, contre 282 554 passagers en 2019. Cette baisse représente 213 661 passagers, soit une perte de **76%**.

COMPAGNIES	DESTINATIONS	PASSAGERS ARRIVÉES/DÉPARTS	TOTAL PASSAGERS
VOLS RÉGULIERS (NATIONAUX ET INTERNATIONAUX)			
RYANAIR	East Midlands	3 189	30 350
	Charleroi	7 667	
	Bristol	2 956	
	Liverpool	3 698	
	Southend	978	
	Londres Stansted	11 862	
TRANSAVIA	Rotterdam	6 158	6 158
BRITISH AIRWAYS	London City	1 220	1 220
FLYBE	Birmingham	0	1 258
	Exeter	941	
	Southampton	0	
	Edimburgh	317	
JET 2 COM	Birmingham	657	28 978
	Manchester	583	
	Leeds	27 738	
TOTAUX VOLS REGULIERS		67 964	67 964
NATIONAUX Non réguliers		929	929
INTERNATIONAUX Non réguliers	Charters tourisme	0	
TOTAUX		68 893	68 893
Rappel 2019			282 554
Variation N / N-1			Soit - 76%

L'aéroport a dû faire face à :

- La liquidation judiciaire de la compagnie Flybe le 5/03/2021 a stoppé immédiatement toutes opérations. Cette situation a eu de lourdes conséquences pour les passagers de l'Aéroport, puisque Flybe assurait 4 destinations vers le Royaume Unie depuis 2003. (Southampton, Birmingham, Edimbourg, Exeter)
- L'arrêt des opérations de Flybe représente un déficit net de près de 34 000 passagers pour 2020 et la disparition de 4 lignes dont trois en pleine saison.
- Quinze jours plus tard, un confinement national est décidé par le gouvernement, et avec lui, s'en suivra l'arrêt des vols commerciaux durant plus de trois mois. Cette crise sanitaire impactera très lourdement le nombre de rotations, de passagers, ainsi que les taux de remplissage des vols commerciaux.

IV. 2. AÉROPORT PÉRIGUEUX BASSILLAC

Nombre de mouvements	Aviation générale	10 527
	Aviation commerciale	65
	Vols sanitaires et transport d'organes	14
	Vols militaires	453
	Vols du SAMU	1 125
Nombre de passagers		177
Litres de carburant aviation distribués		79 720

V LA MISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

V.1 ÉTUDE DE POSITIONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une **étude de positionnement et de développement économique** lancée fin 2019 et animé par le Cabinet Métropolis, a fait l'objet

d'un rendu en mars 2020, au début de la crise sanitaire et au démarrage du premier confinement. Elle n'a pas été présentée en présentiel, mais a

fait l'objet d'un envoi à chacun des membres du SMAD.

5 DÉFIS STRATÉGIQUES SONT À RELEVER:

1. Améliorer et fonctionnaliser l'infrastructure aéroportuaire : espace de restauration, ventes de produits locaux et presse, bornes de parking, signalétique de cheminement, vitrine des entreprises locales, espaces cordonné et fédérateur de promotion touristique de la Dordogne, amélioration des abords et des hangars, gestion des poubelles, suppression des dépliants et des panneaux anarchiques, création d'une navette gare de Bergerac et gare de Périgueux/aéroport

2. Faire de l'ABDP, un outil stratégique pour l'ensemble de la Dordogne : assurer, par une campagne marketing et de communication adéquate une appropriation d'ABDP pour les populations et entreprises de Dordogne, afin qu'il devienne également un aéroport « d'export », intégré dans le paysage périgourdin

3. Etudier l'ouverture de nouvelles lignes sur des marchés économiquement « porteurs » et conforter l'existant : le Royaume-Uni, l'Alle-

magne, l'Irlande, la Suisse, les Pays-Bas, le Portugal.

4. Equiper, économiquement et touristiquement l'environnement aéroportuaire : hôtel et capacités d'accueil de groupes, zone d'activités dédiée aux métiers de la mobilité aérienne...

5. Organiser une gouvernance partenariale et collective, autour de l'aéroport et du SMAD : instauration de groupe de travail « économie », « tourisme »,

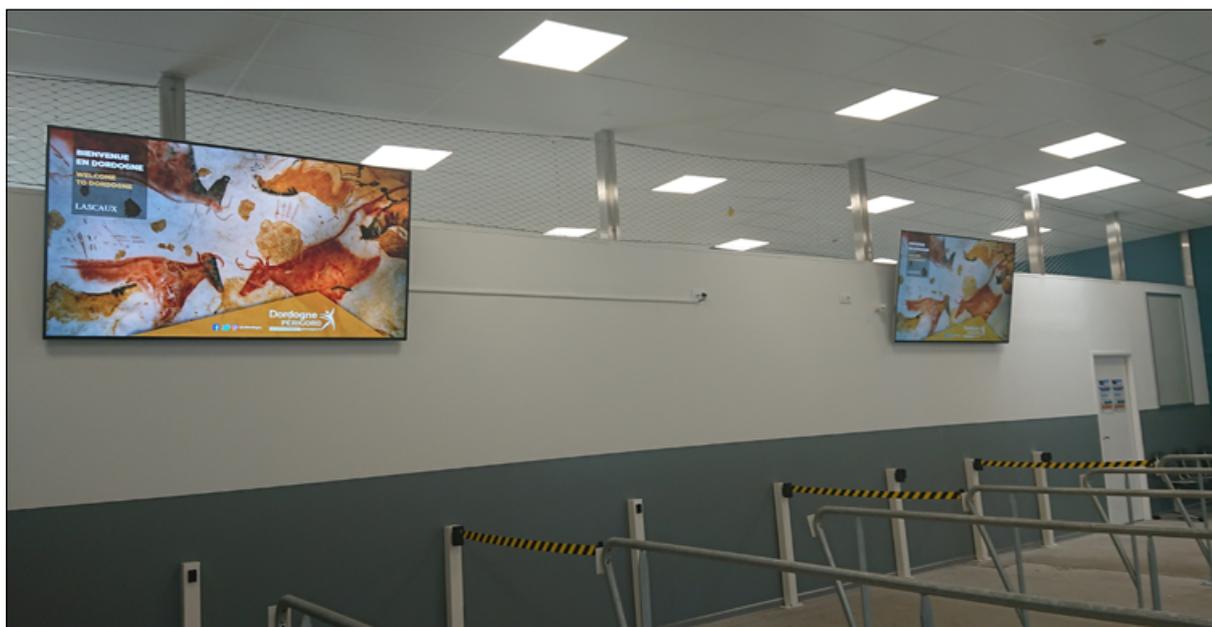
« marketing et évènements », mise en place de missions de valorisation économique et touristique sur les marchés extérieurs, adoption d'une Charte de Promotion Groupée aéroport/ « pépites périgourdines »...

L'étude était d'un montant de 45 360 € TTC. Une subvention au fonds européen Leader de 18 144 € a été octroyé par le GAL du Grand Bergeracois pour ce projet.

2021 fera l'objet de la mise en place d'une Commission « Développement de l'Aéroport » qui suivra, notamment, la mise en œuvre des actions proposées dans cette étude. L'objectif principal est de diversifier les activités sur la plateforme.

V.2 MISE EN PLACE D'ÉCRANS D'AFFICHAGE DYNAMIQUE DANS LE HALL D'ARRIVÉE :

Ce projet initialement prévu en 2019 a vu le jour en 2020. Il a constitué en la pose de deux écrans d'affichage dynamique dans le hall d'arrivée dans lesquels tournent des photos de promotion de la Dordogne. Il sera prolongé en 2021 de la mise en place d'un système de vidéo-projection au-dessus du carrousel à bagages. Ce système diffusera sur écran géant un film de promotion des savoirs faire territoriaux.



PROJET 2021 :

1. Relance du marché de vidéo projection avec pose en fin d'année,
2. Création de la commission développement et mise en œuvre de l'étude de positionnement et de développement économique de la plateforme.

SYNDICAT MIXTE OUVERT PÉRIGORD NUMÉRIQUE (SMPN)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	338
I. COMPÉTENCE	340
II. LA MISE EN ŒUVRE	340
III. COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1 ^{er} JANVIER 2020	345
IV. MODE DE GESTION	346
V. LE BUDGET DU SMPN	346
VI. ACTIVITÉS 2020	347

INTRODUCTION

De toute évidence l'année 2020 est à inscrire dans l'histoire du syndicat, comme un véritable tournant dans la stratégie de déploiement du très haut débit sur notre territoire. L'année 2019 aura été l'année des grands choix stratégiques pour assurer le THD pour tous et partout dans un calendrier très resserré à savoir pour 2025. L'année 2020, quant à elle, sera à marquer à la fois par le déploiement en masse des prises FTTH sur le territoire et par la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques définies en 2019 dans le cadre de la révision du STDAN.

Au 31 décembre 2020, **le seuil des 10.000 prises livrées a été franchi** et cela malgré les impacts de la crise sanitaire qui lors du premier confinement a fortement entaché le cadencement des travaux, et plus de 47 000 prises sont en travaux.

Par ailleurs, conformément aux objectifs définis lors des orientations budgétaires de 2020, les marchés de travaux relatifs à la phase 2 – (2022-2025) ont été lancés le 15 février 2020 et les attributions ont pu être prononcées lors de la commission d'appels d'offres du 26 octobre 2020 pour un montant total de 305,7 millions d'€, avec l'émission des premiers bons de commandes en décembre 2020, avec plus d'une année d'avance sur le calendrier initial de la phase 2.

Le FTTH, pour tous et partout devient réalité !



Concernant les travaux de Montée En Débit (MED), l'année 2020 a été marquée par la mise en service des dernières opérations de MED sur les **210 opérations** de montée en débit portées par Périgord Numérique, auquel il faut ajouter la mise en service des 225 opérations de montée en débit réalisées par l'opérateur historique. Il faut noter que ces MED ont été d'un grand secours, lors de la mise en œuvre du confinement avec le développement du télétravail et des cours à distance.

Aussi, concernant les avancées marquantes de l'année 2020, il convient de se réjouir de l'obtention de plus de 100 pylônes de

téléphonie mobile, qui vont être mis en construction pour une grande partie au cours de l'année 2021, dès lors que les études d'implantation et toutes les autorisations seront obtenues. Les 3 pylônes sous maîtrise d'ouvrage de Périgord Numérique, ont été installés en 2019 et mis en service pour 2 (Saint Privat en Périgord et Bouzic) et celui de Valeuil a été mis en service au premier trimestre 2020.

La construction du réseau public de fibre optique est en cours. Toutes les premières plaques de la phase 1 des travaux sont en cours de déploiement, 18 des 20 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) de la phase 1 ont été installés. Fin 2020, les 175 communes qui seront concernées par la phase 1 sont en cours de déploiement du réseau de fibre optique.

Concernant les entreprises de Dordogne qui ont des besoins de connectivité évidents, qui varient selon leur taille, leur activité, leurs moyens financiers et le territoire sur lequel elles sont installées. Mais ces besoins sont complexes et diffèrent des solutions habituellement proposées pour les particuliers. Répondre à ces attentes est indispensable au maintien des bassins d'emploi sur les territoires. C'est aussi une condition de leur

développement. Le plan Périgord Numérique entreprises est en plein essor avec plus de 70 entreprises suivies en 2020.

Tous les opérateurs présents en France ont contractualisé avec l'exploitant du réseau du SMPN (SPL Nouvelle Aquitaine THD), le réseau public de fibre optique Périgord numérique a donc déjà anticipé une offre complète et opérationnelle qui sera disponible immédia-

tement à l'ouverture commerciale des prises sur l'ensemble du territoire. La qualité de cette offre a été remarqué et mis en avant par l'Agence du Numérique.

En conséquence, l'année 2020 a été une année charnière pour préparer les travaux de la phase 2 :

L'objectif est clair et acté. Il s'agit d'avoir raccordé chaque habitation, chaque entreprise, quelle que soit sa localisation, d'ici 2025, avec dès

2021 une production de prise de l'ordre de 40 000 par an.

Dans le cadre de ce nouveau calendrier, l'année 2020 a permis de planifier et d'anticiper une totale continuité dans les travaux entre la phase 1 et la phase 2. C'est non seulement une réalité aujourd'hui, mais plus encore car il s'agit d'une conduite simultanée des deux phases sur 2021.

Financiers	Montant (k€)	%
FSN	60 007	34 %
FEDER	6 200	4 %
Région	24 650	14 %
Département	24 400	14 %
EPCI	5 600	3 %
SDE24	7 200	4 %
TOTAL subventions	124 798	74 %
SMPN (Emprunt)	46 141	26 %
TOTAL investissement	174 198	100 %

Il convient de rappeler : d'une part, le plan de financement de la phase 1, arrêté à 174 millions d'€, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-dessous :

Financiers	Montant (k€)	%
FSN	45 000	13 %
FEDER	10 184	3 %
Région	40 491	11 %
Département	40 080	12 %
EPCI	9 199	3 %
SDE24	0	0 %
TOTAL subventions	144 954	42 %
SMPN (Emprunt)	180 000	51 %
SMPN (Autofinancement)	25 046	7 %
TOTAL	350 000	100 %

Et d'autre part, le plan de financement de la phase 2, arrêté à 350 millions d'€, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-contre.

Par ailleurs, les dépenses réelles d'investissements, en 2020, ont été de l'ordre de 22 millions d'€.

Voici, pour comparaison, les montants des années antérieures :

- 2019 : 35 918 974 €
- 2018 : 21 175 310 €
- 2017 : 9 793 789 €
- 2016 : 818 947 €
- 2015 : 2 195 708 €
- 2014 : 40 625 €

Le plan de financement de la phase 2 étant finalisé et bouclé, la question de savoir quand et comment et avec quel argent ne se pose plus, **la fibre arrive pour tous et partout.**



I. COMPÉTENCE

Depuis sa création en février 2014, le SMPN porte la compétence numérique de ses membres dans le cadre de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ses champs d'action sont les suivants :

- Téléphonie mobile,
- Montée en débit,
- Déploiement fibre optique,
- Inclusion numérique,
- Reflexe fourreaux,
- Accompagnement à la connexion internet des particuliers, entreprise et collectivités,
- Gestion de DSP.

II. LA MISE EN ŒUVRE

II. 1. LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FIBRE

31 janvier 2014 : approbation unanime du SDTAN (schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) par l'assemblée départementale,

21 février 2014 : création du syndicat mixte « Périgord Numérique » par arrêté du Préfet,

28 février 2014 : installation du comité syndical, des instances et adoption du premier budget du syndicat, avec notamment un premier budget d'investissement de 2 M€.

21 juillet 2014 : dépôt du dossier définitif de demande auprès du FSN de la partie « Périgord Numérique ».

7 janvier 2015 : lancement des premiers travaux de fibrage des NRAZO pour 2 millions d'€.

Novembre 2015 : mise en service des montées en débit sur le NRAZO fibrés des 14 centres bourgs.

Décembre 2015 : lancement des nouveaux marchés de travaux pour 10 millions d'€.

24 mars 2016 : lettre de notification du Premier Ministre de la subvention de l'Etat d'un montant de **56,84 millions d'€**. L'aide moyenne de l'Etat vers les départements est de l'ordre de 30 millions d'€.

28 novembre 2016 : approbation de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et le SMPN sur le financement de la montée en débit.

12 avril 2017 : vote du budget 2017 et des autorisations de programmes pluriannuelles.

20 avril 2017 : lancement de la consultation des marchés de travaux relatifs au FTTH

24 août 2017 : notification des marchés FTTH aux entreprises retenues.

15 décembre 2017 : lettre de notification du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, de l'attribution des crédits de l'Etat.

8 janvier 2018 : date de la signature de la convention avec Caisse des Dépôts et Consignation pour le décaissement des crédits de l'Etat

7 mars 2018 : premier décaissement de 3,65 millions d'€ des crédits de l'Etat

7 novembre 2018 : Levée du pylône de Saint-Privat-en-Périgord

10 décembre 2018 : deuxième décaissement de 4,15 millions d'€ des crédits de l'Etat

27 novembre 2018 : inauguration du premier NRO FTTH à Terrasson
8 décembre 2018 : Levée du pylône de Bouzic

14 décembre 2018 : installation du NRO FTTH à Boulazac

22 janvier 2019 : installation du NRO FTTH à Sarlat

Mercredi 13 Février 2019 : Ouverture du réseau Internet THD radio sur la commune de Saint-Michel de Villadeix

6 mars 2019 : installation du NRO FTTH à la Douze

26 mars 2019 : installation du NRO FTTH à Montignac

29 mars 2019 : révision du SDTAN

4 avril 2019 : installation du NRO FTTH aux Eyzies

18 avril 2019 : Levée du pylône de Valeuil

9 juillet 2019 : installation du NRO FTTH à Agonac

17 juillet 2019 : délibération sur la stratégie de recours à l'emprunt

17 juillet 2019 : Mise en service par FREE Mobile du pylône de Bouzic et de Saint-Privat-en-Périgord

23 juillet 2019 : installation du NRO FTTH à Cubjac

2 septembre 2019 : installation du NRO FTTH à la Roche-Chalais

24 septembre 2019 : installation du NRO FTTH à Mouleydier

Novembre 2019 : Levée du pylône de Grand-Brassac

7 novembre 2019 : installation du NRO FTTH à Montpon-Ménéstérol

14 novembre 2019 : installation du NRO FTTH à Mensignac

Décembre 2019 : Levée du pylône de Saint-Amand-de-Coly, de Veyrines-de-Domme

3 décembre 2019 : installation du NRO FTTH à Thiviers

4 décembre 2019 : installation du NRO FTTH à Hautefort

Décembre 2019 : Premiers raccords FTTH.

Décembre 2019 : 3^{ème} décaissement du FSN pour 3,4 M€.

En 2020 :

21 février 2020 : Orientations Budgétaires

24 février 2020 : publication des appels d'offres phase 2 (rectifié le 30 mars 2020 pour un délai de + 30 jours)

9 mars 2020 : Budget Primitif

7 juillet 2020 : Réception des plis

7 juillet 2020 : 4^{ème} décaissement du FSN pour 4,4 M€

12 octobre 2020 : Analyses des offres marchés phase 2 (2022-2025)

26 octobre 2020 : CAO de la phase 2 (2022-2025)

30 novembre 2020 : signature des actes d'engagement des marchés – phase 2 (2022-2025)

29 décembre 2020 : Lettre au ministre pour solliciter un complément de subvention de 17 M€ qui porterait la subvention totale de l'Etat à 45 M€

4 janvier 2021 : Emission des premiers bons de commandes – phase 2 (2022-2025)

Au-delà de ces grandes étapes, il faut rappeler que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette crise a fortement entaché le déroulement des travaux, avec une reprise des chantiers assez complexe durant l'adaptation nécessaire avec l'ensemble des protocoles sanitaires, pour autant, d'une part cette période de confinement, les travaux d'ingénierie de réseau ont été accélérés et d'autre part dans la mesure du possible le déploiement de la fibre et de l'ensemble des installations techniques ont été poursuivis et nécessaires et notamment :

- **Livraison de plus de 10 000 prises FTTH,**
- **Plus de 47 000 prises en travaux**

- Installation et pose de 18 NRO, sur les 20 que compte la phase 1,
- Déploiement de plus de 320 km réalisés à fin 2020 du réseau de collecte sur 425 km pour la phase 1,
- 117 SRO installés ou travaux en démarrage sur 179 pour la phase 1.

II. 2. POURSUITE DES TRAVAUX



Les travaux sont en cours sur l'ensemble des plaques concernées par la phase 1, à savoir :

- La plaque FTTH du Grand Périgueux hors zone AMII
- La plaque FTTH Terrasson – Montignac – Sarlat

- La plaque Montpon – Ribérac – Brantôme
- La plaque Bergerac Est
- La plaque Thiviers – Excideuil

Les premiers bons de commandes pour les études des 96 concernées par l'anticipation de la phase 2 en 2021 ont été signés en décembre 2020.

II. 3. FIN DES OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT : 200 COMMUNES CONCERNÉES

A ce jour, la totalité des cinq vagues successives de travaux ont été lancées :

- 1^{ère} vague MED 2015 :
15 communes
- 2^{ème} vague MED 2016-2017 :
56 communes
- 3^{ème} et 4^{ème} vague 2017-2019 :
93 communes
- 5^{ème} vague 2018-2019 :
36 communes

Après une année 2018 marquée par l'achèvement des travaux de 202 MED, l'année 2020, s'est distinguée avec la mise en service de l'ensemble des opérations de MED.

C'est 200 communes qui auront fait l'objet d'une montée en débit, c'est-à-dire par l'arrivée de la fibre aux cœurs de bourg, auxquels il faut ajouter les 225 communes dont le fibrage est/ou sera réalisé par l'opérateur historique ORANGE. Au-delà du fibrage du NRA-ZO, ces travaux permettent d'amener la fibre dans ces bourgs. Celle-ci sert aujourd'hui à monter les débits de 20 à 80 Mégas en fonction des installations et des distances à partir de l'armoire SR.

Elle servira demain de support pour poursuivre les travaux et amener la fibre jusqu'aux habitations (FTTH : Fiber to the Home).

Ce n'est pas un investissement « perdu », bien au contraire, d'autant plus qu'à ce titre, l'ensemble des opérations de MED ont été retenues par la Mission France THD et vont faire l'objet d'un financement à hauteur de 15,1 millions d'€ de la part de l'Etat sur **un total de 31,6M€ d'investissement.**

II. 4. LES MARCHÉS FTTH

Une phase 1 (2017 -2021) en pleine production.



A ce jour, 18 des 20 NRO de la phase 1 des travaux ont été installés. Le périmètre actualisé complet de la phase 1 représente 74 823 prises impactant 175 communes (114 communes réalisées dans leur totalité et 61 communes partiellement).

UN DÉPLOIEMENT BIEN ENGAGÉ

Infrastructure réseau RIP Dordogne	Nombre de NRO	Nombre de SRO	Collecte (km)
Phase études et Travaux démarrés	5	148	340
Installés	15	31	133
Total	20	179	477
Totaux phase 1	20	179	560

PRODUCTION DES PRISES- NOMBRE DE PRISES LIVRÉES EN PHASE DOE

	Total prises	Total ZAPM	Lot 1 prises	Lot 1 ZAPM	Lot 2 prises	Lot 2 ZAPM	Lot 3 Prises	Lot 3 ZAPM
Commercialisable	2 864	9	661	2	2 203	7	0	0
Prise en exploitation	4 190	14	322	1	1 004	4	0	0
Réception en cours	6 093	21	1 270	4	248	1	385	2
DOE en cours	10 336	34	1 966	6	1 821	5	456	2

PHASE 2 : 5 LOTS POUR DES TRAVAUX PARTOUT EN DORDOGNE

Lot	Nombres de prises	Coût Desserte FTTx (M€)
1	24 302	45
2	31 016	73
3	38 283	71
4	25 187	56
5	34 804	59
TOTAL	153 592	305

II. 5. DES AVANCÉES MAJEURES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est un enjeu majeur de la couverture numérique de nos territoires. Centrés sur l'efficacité en terme de population, les opérateurs privés ont des difficultés à couvrir géographiquement nos territoires à l'habitat dispersé. Le Département de la Dordogne a déjà mobilisé ses forces pour installer 42 pylônes, de 2005 à 2013, sur le tout le territoire et palier aux défaillances des opérateurs privés. Depuis 2017, l'Etat a relancé sa politique de développement des pylônes de téléphonie mobile en zone mal couverte à travers plusieurs appels à projet.

Devant ces opportunités, Périgord Numérique, et par anticipation depuis 2015, s'est toujours positionné au plus près de ces appels à projets avec succès.

En janvier 2018, le gouvernement a finalisé un accord avec les opérateurs privés dit « new deal » assurant une meilleure couverture mobile dans les trois ans. En échange de facilités pour le renouvellement des licences, les opérateurs s'engagent à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et dans ce cadre construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire. Ces zones à couvrir seront identifiées par les pouvoirs publics en associant étroitement les collectivités territoriales ;

- généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G; l'accord prévoit aussi des dispositions sur la couverture des trains régionaux ;
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wifi.

Dans le cadre de cet accord, la Dordogne a obtenu plus de **100 pylônes**. Toutes ces opérations sont accompagnées par le SMPN.

II. 6. UN PROJET VALIDÉ PAR L'ARCEP (AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS) ET LA MISSION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT.

Il convient aussi de souligner l'avis donné par l'ARCEP et de la mission France très haut, qui confirme la qualité du projet, tant :

- sur les objectifs et les priorités définis en termes de déploiement du THD sur le territoire,
- sur le réseau de collecte et les priorités données aux activités économiques et touristiques,
- sur le choix du mixte technologique visant à permettre à tout le monde de bénéficier d'une hausse généralisée des débits,
- sur l'approche territoriale et cette volonté partagée avec les intercommunalités d'aménager le territoire,
- sur le déploiement des plaques FTTH, y compris en milieu rural et en rassurant sur la capacité de commercialisation rapide de ces plaques,
- sur l'opportunité de favoriser de manière opportune le déploiement de l'internet mobile (3G et 4G),
- sur l'envergure de la première phase des travaux 2015/2020, avec une enveloppe de 168 millions d'euros et visant le développement de 63 000 prises FTTH et le mix technologique de la montée en débit.

Il faut souligner aussi que cette enveloppe octroyée par le Gouvernement (56,84 M€) pour la Dordogne est la plus élevée d'Aquitaine (Gironde 45 M€, Landes 32 M€, Lot-et-Garonne 20 M€ et Pyrénées-Atlantiques 31 M€). A l'évidence, l'objectif d'égalité d'accès à de hauts et très hauts débits sur l'ensemble du territoire, doit guider l'action afin de répondre aux besoins, sociaux, économiques, éducatifs et culturels afin de permettre à tous les territoires et notamment ruraux de créer une valeur ajoutée.

III. COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2020

COMPOSITION DU SMPN :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil départemental de la Dordogne
- Syndicat Départemental d'Electricité 24
- Communauté d'Agglomération de Périgueux et de Bergerac (cette dernière comme membre associé)
- Les 18 Communautés de Communes de la Dordogne

LE SMPN EST ADMINISTRÉ PAR UN COMITÉ SYNDICAL COMPOSÉ DE 45 DÉLÉGUÉS RÉPARTIS COMME SUIV :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :	2 délégués
Conseil départemental de la Dordogne :	11 délégués
Syndicat Départemental d'Electricité 24 :	4 délégués
Chaque Communauté d'Agglomération :	2 délégués
Chaque Communauté de Communes:	1 délégué

Le 10 mars 2016, M. Germinal PEIRO a été élu Président du SMPN. Le SMPN emploie un chef de projet, un référent technique, un chargé de mission numérique, un chargé de communication, un administrateur SI un référent administratif et financier et un adjoint-administratif.

IV. MODE DE GESTION

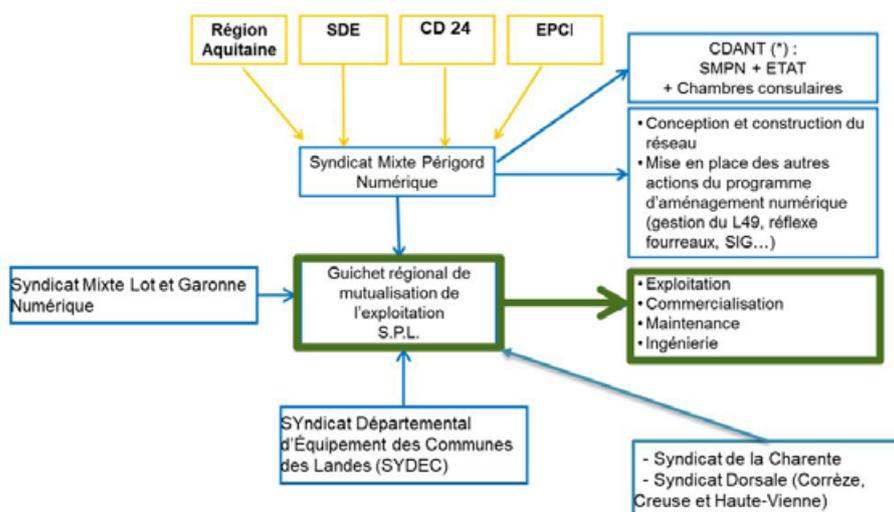
Le SMPN a pour mission le déploiement des infrastructures du numérique, excepté pour l'inclusion numérique et le réflexe fourreau. Selon les types d'infrastructures le mode de gestion varie :

- pour la téléphonie mobile l'infrastructure est confiée à un opérateur désigné par l'Etat.
- dans le cadre de la montée en débit le SMPN passe un contrat d'exploitation et un contrat de maintenance avec Orange. C'est

donc une charge de fonctionnement pour le SMPN.

- dans le cas du réseau de fibre l'organisation est différente. Le SMPN est actionnaire d'une Société Public Locale, la SPL Nouvelle Aquitaine THD à qui il confie une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation et la maintenance du futur réseau fibre optique. Les actionnaires de la SPL sont au nombre de cinq, le syndicat mixte Périgord

Numérique, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40), le syndicat mixte Lot et Garonne Numérique, le syndicat mixte Charente Numérique et le syndicat mixte DORSAL. La SPL a passé un contrat de concession de service avec l'entreprise Axione pour l'exploitation et de la maintenance des réseaux fibre. La DSP et le contrat avec le concessionnaire ont été signés le 7 novembre 2016.



V. LE BUDGET DU SMPN

Pour l'année 2020, le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **3 213 623,13 €** (hors écriture d'amortissement) et celui d'investissement à **40 675 949,28 €** (hors écriture d'amortissement).

Dotations et participations en fonctionnement pour l'année 2020 :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	425 034,59 €
Conseil départemental de la Dordogne	578 047,04 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	442 035,90 €
Syndicat Départemental d'Electricité	353 401,99 €

Dotations et participations en investissement pour l'année 2020 :

Etat	4 400 000,00 €
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10 585 889,25 €
Conseil départemental de la Dordogne	6 370 000 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	900 000 €

VI. ACTIVITÉS 2020



- Le marché lancé en 2016 pour toute la partie Montée en Débit du projet s'achève avec plus de 227 liens, opérations ou travaux. 220 sont achevés fin 2018. Ont été créés au total 135 liens de Point de Raccordement Mutualisé (PRM) (dont 7 qui se sont terminés en 2019), 128 terminés fin 2018 et 79 fibrages de nœud de raccordement zone d'ombre (NRA-ZO) sont terminés en 2018 (sans compter les 13 fibrés initiaux). Tout le territoire de la Dordogne est concerné par ces travaux de déploiement de la fibre avec plus de 200 communes du Département concernées. 227 opérations bénéficieront à 200 communes de Dordogne.
- Le marché FTTx/FTTH a été signé fin août 2017 pour le déploiement de la fibre sur 4 plaques sur

le département (plaque Ouest, plaque du Grand Périgueux, plaque Thiviers-Excideuil, plaque Sarlat-Terrasson) pour la période 2017-2021 pour un montant de 103,3 M€. La première étape des travaux a débuté en 2018, avec le lancement des études dans 59 communes en prévision de la construction de 33 985 prises. La seconde étape visible du déploiement du FTTH s'est poursuivie en 2020 avec l'installation des 18 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et les livraisons des premières prises à Montignac, Terrasson-Lavilledieu, le Lardin Saint Lazare, Boulazac Isle Manoire.

- Téléphonie mobile : des avancées majeures grâce à la création d'une équipe projet Etat/Département, une ingénierie et un accompagnement par le SMPN, 100 pylônes ont été obtenus dans le « New Deal ».
- 11 logements et une entreprise ont bénéficié d'une aide pour le raccordement à internet par solution alternative (satellite, 4G

fixe, faisceau TV- hertzien) dans le cadre de l'inclusion numérique.

- Plus de 40 communes ont été accompagnées sur le réflexe fourreau (mise en place de fourreaux en attente lors de travaux de traverse de bourg et de centre bourg) en 2019.
- Depuis le 1^{er} trimestre 2017, Le plan Périgord entreprise accompagne les entreprises dans un diagnostic de connectivité financé par le syndicat Périgord Numérique. Plus de 140 entreprises en ont bénéficié à ce jour.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	350
I. 2020, UNE ANNÉE DE BOULEVERSEMENTS	350
II. ACTIVITÉ DE LA MDPH EN 2020 – CHIFFRES CLÉS	353
III. DONNÉES FINANCIÈRES	358
IV. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS	359



PRÉSENTATION

Créée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du Département, et administré conjointement par l'Etat, le Département, les caisses de protection sociale et les associations représentatives.

Ses missions sont les suivantes :

- accueil, information, accompagnement, conseil auprès des personnes handicapées et leurs familles ;
 - « guichet unique » d'accès aux droits et prestations ;
 - gestion du fonds de compensation, abondé par le Département, l'Etat et les caisses de protection sociale.
 - pilotage de la démarche Réponse accompagnée pour tous (RAPT).
- Une équipe pluridisciplinaire est chargée d'élaborer pour chaque personne handicapée un plan personnalisé de compensation, en fonction de ses besoins et souhaits. La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), composée d'élus du Département, de représentants de l'Etat, des associations de personnes handicapées et des organismes de sécurité sociale, statue sur cette proposition de plan.



En 2020, l'effectif théorique était de 40 équivalent temps plein (ETP) mis à disposition, en augmentation de 1 ETP par rapport à 2019 correspondant à la création du poste de chargé de mission Démarche qualité dont : 36,9 ETP mis à disposition par le Conseil Départemental, 1 par l'Etat, 2 par l'Education Nationale et 0,10 par le Centre Hospitalier de Périgueux.

I. 2020, UNE ANNÉE DE BOULEVERSEMENTS

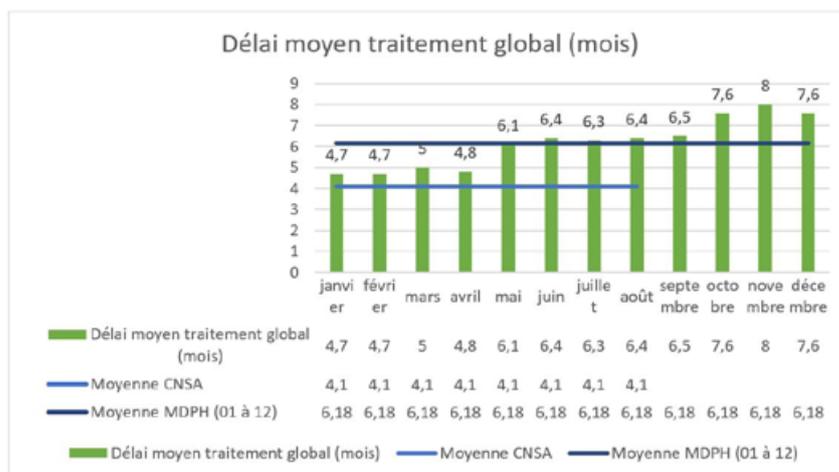
L'année 2020 a été l'année de la crise sanitaire de la COVID-19 avec deux confinements du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 15 décembre.

Ces deux confinements ont bien entendu eu des effets directs sur l'activité de la MDPH notamment en termes d'organisation du travail liés à la protection de nos agents.

Mais 2020 est aussi la première année pleine qui a suivi la réorganisation des services lancée au 1^{er} septembre 2019 et qu'il est nécessaire de représenter succinctement.

I. 1. AVEC LA MISE EN PLACE EFFECTIVE DE LA NOUVELLE ORGANISATION

- Un décloisonnement des services en cohérence du parcours de la personne tout au long de sa vie avec la création d'un service unique « Gestion des droits », d'une équipe unique d'évaluation et un nouvel organigramme en cohérence avec la nouvelle organisation ;
 - Une harmonisation des procédures et du circuit du dossier ;
 - La création du poste de gestionnaires de droits qui devient le référent administratif unique du dossier ;
 - La mise en place de l'évaluation globale : les évaluateurs conservent leur spécialité professionnelle mais participent à l'évaluation globale de la situation de l'utilisateur afin d'apporter une réponse complète à la problématique de l'utilisateur. Cela passe par la mise en place de binômes d'évaluateurs permettant les regards croisés sur la situation, la confrontation des évaluations et le transfert de compétences et de connaissances ;
 - La modification des modalités de présentation des dossiers soumis à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) : Il s'agit d'harmoniser ces présentations et permettre aux membres de la CDAPH de statuer en toutes connaissances.
- Cette réorganisation a eu de nombreux impacts sur le fonctionnement de la MDPH et son activité en 2020, en lien avec le déploiement du nouveau système d'information :**
- Nécessité pour les agents de travailler sur deux systèmes d'information différents le temps de l'épuisement du stock de dossiers avec deux circuits de traitement différents selon que le dossier a été enregistré sur l'ancien ou le nouveau système ;
 - Absence de motivations adéquates dans le nouveau système d'information harmonisé ralentissant l'instruction des dossiers ;
 - Manque d'ergonomie de l'outil de soutien à l'évaluation (absence d'outil de recherche des pathologies rallongeant les délais d'évaluation, absence de champ libre ne permettant pas la précision de l'argumentation amenant à la proposition) ;
 - Contenus inadaptés des éditions (plans personnalisés de compensation, plans personnalisés de scolarisation ou notifications de décisions), tant sur le fond que sur la forme, absence de formules de politesse dans les courriers, motivations des décisions s'enchaînant sans cohérence et à l'opposé des modalités d'évaluation des besoins ;
 - Flux dématérialisés avec la caisse d'allocations familiales (CAF) difficile à mettre en place ;
 - Sur-sollicitation des agents et relances multiples des usagers ou des partenaires en raison des délais de traitement en augmentation (6,05 mois en moyenne) ;
 - Nouveau système d'information plus exigeant et plus contraignant qui modifie les relations avec les usagers et les partenaires ;
 - Montée en compétence des agents, stress lié au retard accumulé, nombreux mouvements de postes ;
- Ces nombreux changements déjà évoqués en 2019 mais vécus pleinement en 2020, couplés à la crise sanitaire, ont entraîné des difficultés dans le fonctionnement quotidien de notre structure à l'origine d'un retard croissant dans le délai de traitement de nos dossiers, 1^{ère} source de mécontentement de nos usagers.**



Notre délai moyen de traitement global s'est ainsi dégradé au cours de l'année 2020 passant de 4,7 mois en janvier 2020 à 8 mois en novembre 2020 mais connaissant une première baisse significative en décembre 2020.

Des nuances sont à apporter selon 2 catégories :

- Le délai moyen de traitement adultes est de 7,10 mois entre janvier et décembre 2020.

- Le délai moyen de traitement enfants est de 4,04 mois entre janvier et décembre 2020.

Cette situation ne pouvait bien évidemment pas perdurer, d'autant plus que la crise sanitaire semble s'installer durablement dans notre Pays au moins pour le 1^{er} semestre 2021. C'est la raison pour laquelle le Président du Conseil Départemental, également Président du Groupement d'Intérêt

Public (GIP) MDPH, a fixé deux objectifs prioritaires à la MDPH de la Dordogne pour 2021, en lui attribuant d'importants moyens humains pour les atteindre :

- **Réduire de moitié le stock des demandes en instance et les délais de traitement,**
- **Établir une liste de demandes pouvant faire l'objet d'un traitement simplifié et rapide.**

I. 2. AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ PENDANT LA PANDÉMIE

- Le printemps 2020 a été marqué par une période de confinement du 17/03/2020 au 10/05/2020 puis de déconfinement à partir du 11/05/2020. Cette période n'a pas été sans effet sur le fonctionnement de la MDPH et il convient de vous présenter un retour d'expérience sur cette période riche en enseignements.

Le plan de continuité de l'activité a été mis en place dès le 18/03/2020. Il a permis la continuité des missions principales de la MDPH

malgré un mode de fonctionnement dégradé :

- Accueil téléphonique élargi aux après-midis,
- Instruction et évaluation des droits assurés en présentiel par 2 instructeurs et 2 évaluateurs à tour de rôle,
- Continuité du processus décisionnel par la mise en place d'une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées restreinte qui a

continué de se réunir à distance, par visio-conférence.

Ce fonctionnement dégradé a nécessité de fixer des priorités et notamment :

- Les situations de retour à domicile des personnes jusque-là accueillies en établissement ou hospitalisées,
- L'examen des premières demandes des personnes isolées ou fragiles en lien avec la situation pandémique,

- Le renouvellement des prestations financières (AAH, AEEH, ACTP, PCH) dont le terme n'était pas compris entre le 12/03/2020 et le 31/07/2020 couvert par l'Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux,
- Les orientations scolaires et aménagement des examens.

II. ACTIVITÉ DE LA MDPH EN 2020 – CHIFFRES CLÉS

II. 1. ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL

L'année 2020 se caractérise par deux occurrences qui, cumulées, ont eu pour effet de ne pas permettre un suivi fidèle de l'activité de la MDPH au jour le jour, comme il est d'usage.

D'abord, le service accueil secrétariat a connu un fort absentéisme du point de vue de ses effectifs entraînant de nombreuses vacances de postes et des remplacements par des personnels non formés pour lesquels la question des statistiques n'a pas été priorisée.

Il a ainsi fallu parer au plus pressé, notamment afin de garantir la continuité du fonctionnement de ce service.

Ensuite, le confinement et les mesures de distanciation sociale ont généré une diminution du temps d'accueil physique des usagers, parallèlement sur une période relativement limitée à une ouverture de l'accueil téléphonique les après-midi, pour tenter de compenser les jours de fermeture du service.

On en conclut que l'activité du service s'est maintenue malgré le contexte précité, mais n'a pas permis un suivi suffisant du nombre de personnes reçues et du nombre d'appels effectivement répondus. Cependant, l'on peut évaluer cette activité à 50 appels par jour en moyenne et à une trentaine de personnes accueillies à la MDPH quotidiennement en moyenne.

II. 2. ACTIVITÉ DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

II. 2. 1. *Activité du dispositif d'orientation permanent*

L'objectif de la démarche RAPT est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs. La démarche est articulée autour de 4 axes :

- Mise en place du dispositif d'orientation permanent (DOP) pilotée par la MDPH et qui concerne les situations à la fois complexe et critique, pour lesquelles il y a un risque important et immédiat de rupture de parcours,
 - Déploiement d'une réponse territorialisée piloté par l'ARS NA et le Département,
 - Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
 - Accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.
- En 2020, 48 situations à la fois critiques et complexes sont entrées dans le DOP dont 24 enfants et jeunes majeurs. A ces 48 situations, se rajoutent 28 situations entrées dans le DOP en 2019 ainsi que 9 situations entrées dans le DOP en 2018 et toujours non résolues. Ce sont donc 85 situations qui sont suivies par la MDPH.

Parmi ces situations, 36 sont sans réponse pérenne malgré les tentatives et cela concernent 24 adultes, 11 jeunes majeurs et 1 enfant mineur. La plupart d'entre eux (25 personnes) ont une problématique psychiatrique et/ou des troubles importants du comportement.

L'activité du DOP a également été marquée par la crise sanitaire avec des saisines du dispositif en lien avec des situations de rupture de parcours imminentes ou de mise en danger de personnes maintenues à domicile. Ces situations ont été provoquées par la défaillance de certains

services d'aide à domicile mis en difficultés par la crise sanitaire et la difficulté à trouver des places d'accueil d'urgence en établissements médico-sociaux dans ce contexte.

II. 2. 2. Mise en place de la communauté 360

Les Communautés 360 ont été annoncées lors de la conférence nationale du handicap du 11/02/2020 et avaient vocation à sa déployer à partir de 2021. Le projet était de constituer 400 équipes d'ici 2022. La crise sanitaire a bousculé le calendrier prévu et le gouvernement a souhaité que dès la fin du premier confinement soit mis en place dans les meilleurs délais ces communautés 360, pour répondre en priorité aux situations qui se sont posées pendant la crise sanitaire et aux sortir de celle-ci.

Ces communautés 360, présentées comme l'acte II de la Réponse accompagnée pour tous, ont pour ambition de développer des réponses communes, coordonnées et innovantes sur le territoire du département, en soutien des personnes en situation de handicap et de leurs proches, ne trouvant pas de solution ou isolées.

Le cahier des charges correspondant est paru le 29/04/2020. A la suite duquel la MDPH de la Dordogne a été invitée par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé à participer aux travaux préalables à sa mise en œuvre en Dordogne.

Au regard des enjeux, la mise en place de cette communauté devrait permettre de développer des réponses communes, coordonnées et innovantes sur notre territoire, en soutien des habitants en situation de handicap et de leurs proches aidants, ne trouvant pas de solution ou isolés. Les communautés 360 sont mobilisées par subsidiarité sans se substituer aux missions dévolues aux établissements et services, aux MDPH ou aux autres partenaires de droit commun. La communauté 360 s'inscrit dans la démarche Réponse accompagnée pour tous.

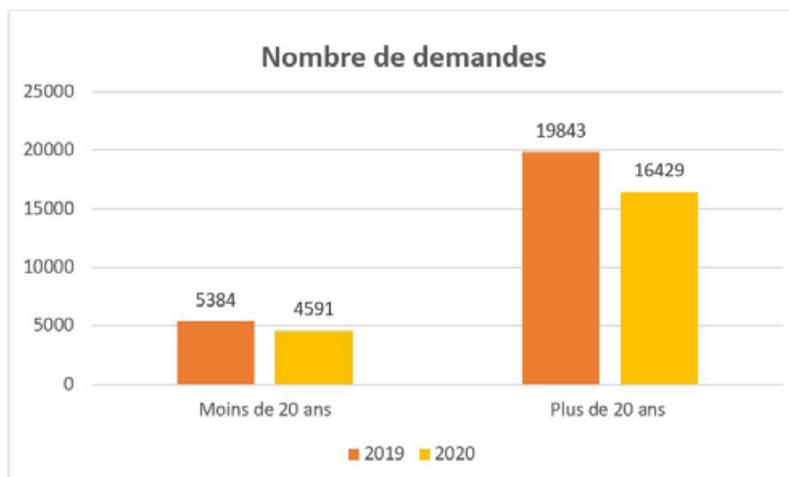
Déployée en novembre 2020 en Dordogne, le niveau 1, dit Cellule d'Évaluation, de Recherche, de Conseil, de Liaison et d'Écoute reçoit les demandes d'information, d'orientation ou d'accompagnement de personnes en situation de handicap, de leurs aidants ou de professionnels par une ligne dédiée du 360 (0800360360). Ce niveau 1 est assuré par la Plateforme Territoriale d'Appui. Le niveau 2, dit staff territorial, regroupe le cercle et les partenaires associés à savoir la MDPH, le Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Situations Critiques, et PCPE Autisme, et la Délégation départementale de l'Agence régionale de Santé en vue de :

- Centraliser les situations complexes,
- Construire et arbitrer les solutions à proposer,
- Coordonner les partenaires dans la mise en place de ces solutions.

Le niveau 3, dit de l'écosystème 360, est celui de la réflexion visant à la production d'une action commune innovante répondant à des besoins

identifiés mais non couverts à ce jour. Il rassemble l'ensemble des acteurs des niveaux 1 et 2 ainsi que tous les partenaires territoriaux.

II. 3. ACTIVITÉ GLOBALE DE LA MDPH



En 2020, 21 020 demandes ont été enregistrées sur le système d'information de la MDPH contre 25 227 en 2019. Ces chiffres doivent être pris avec toutes les précautions utiles.

En effet, entre les mois de mars et mai 2020, le nombre de dossiers déposés à la MDPH a diminué de

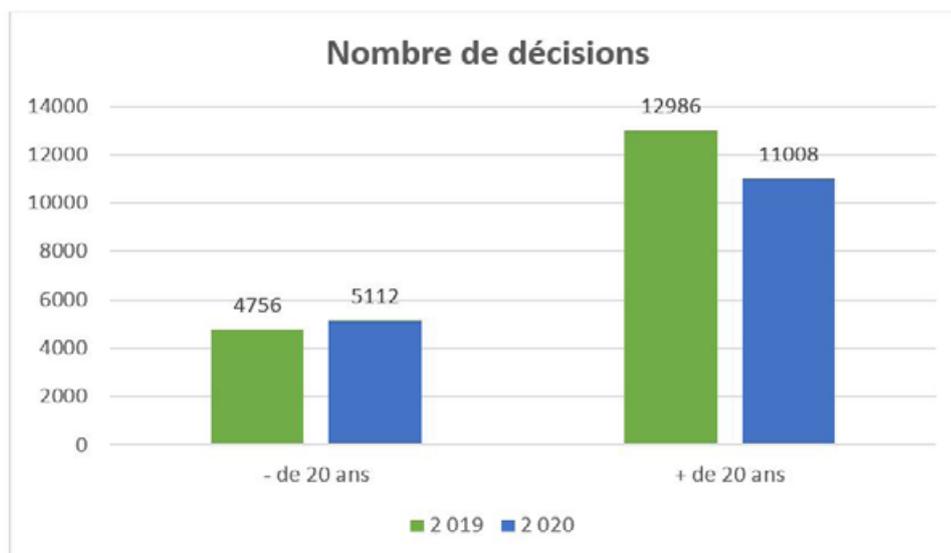
40% passant de 1 000 dossiers déposés par mois, en règle générale, à 600 dossiers par mois pendant le 1^{er} confinement. Cette diminution de l'activité pendant le 1^{er} confinement n'a pas donné lieu à un phénomène de rattrapage sur les mois qui ont suivi. Sachant que chaque dossier contient en

moyenne 2 demandes, l'impact du 1^{er} confinement peut donc être estimé à une diminution de 2 400 demandes.

Mais la crise sanitaire n'explique pas tout.

La diminution du nombre de demandes s'explique aussi vraisemblablement par la dégradation des délais de traitement et l'augmentation des dossiers en instance. Le changement de système d'information de la MDPH en septembre 2019 pose aussi question sur la fiabilité de la comparaison de données issues de 2 systèmes d'information différents.

Pour autant, on constate que la part des demandes « enfants » représente en moyenne 28% des demandes contre 21% au niveau national.

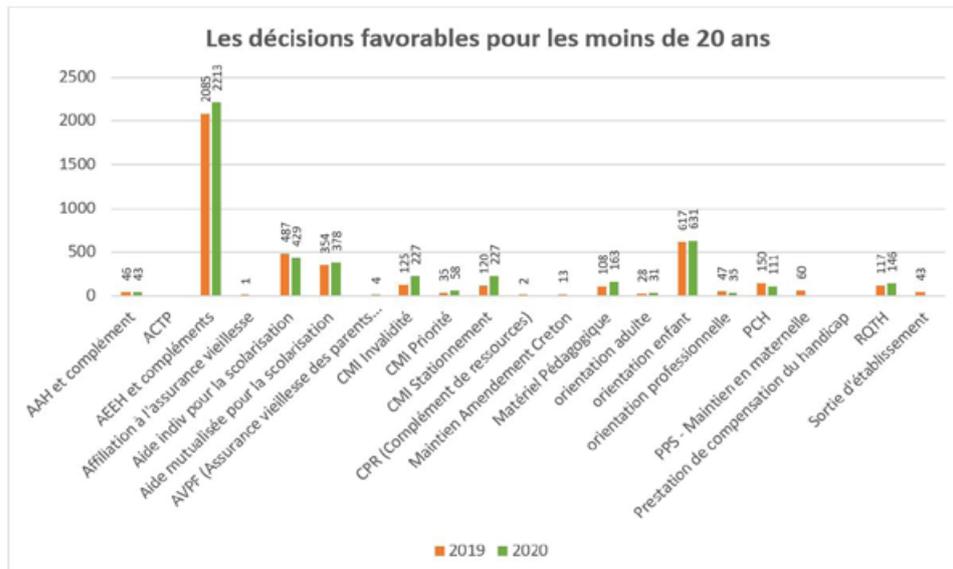


La différence entre le nombre de demandes et de décisions en 2020 (4 900) s'explique sur l'année notamment par les contraintes liées aux deux confinements du printemps et de l'automne qui ont

entraîné des retards dans la présentation des dossiers en CDAPH. Durant tous les mois de l'année 2020 le volume des dossiers arrivés a été supérieur au nombre de dossiers présentés. Toutefois, en

janvier 2021 cette tendance s'est inversé avec 1 595 dossiers présentés en CDAPH alors que lors du même mois 890 dossiers étaient arrivés.

II. 3. 1. Les décisions favorables pour les moins de 20 ans



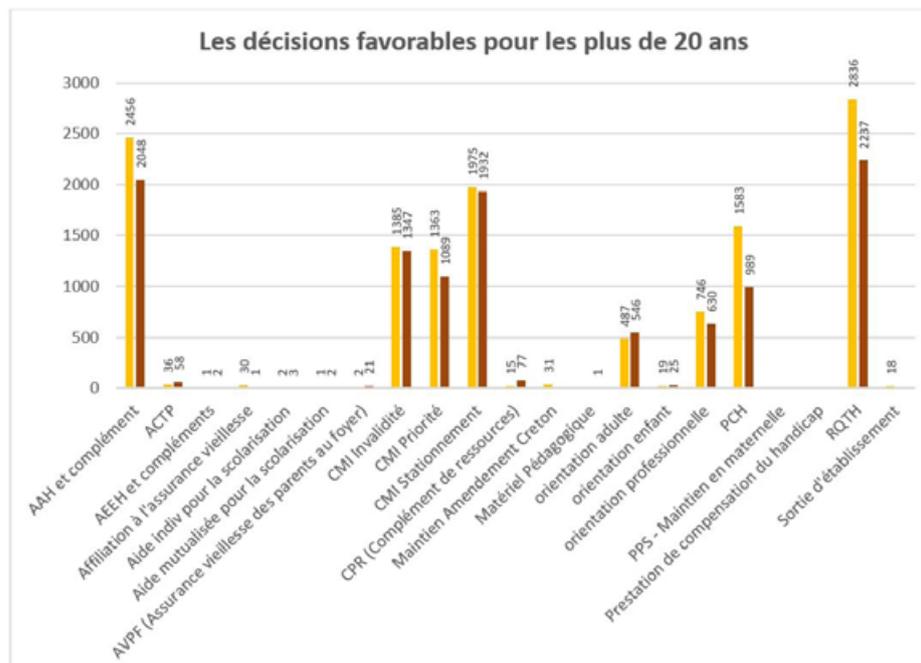
La majorité des décisions concernent l'attribution de l'AEEH et son complément (43%), suivie

des orientations enfants (21%) et des aides humaines à la scolarisation (AESH) (16%). Les AESH mutua-

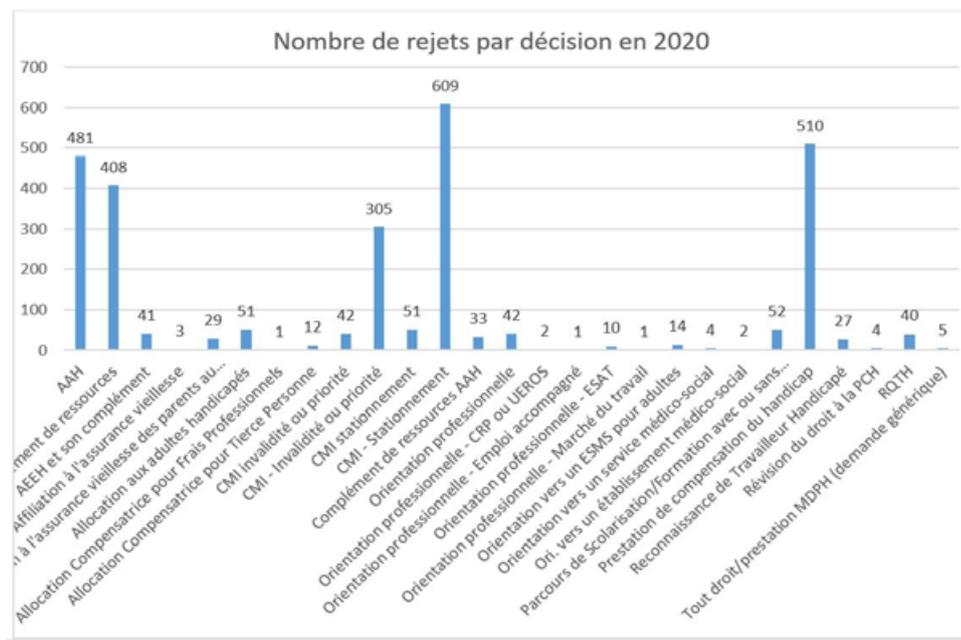
lisées ont représenté 47% des décisions d'AESH en 2020.

II. 3. 2. Les décisions favorables pour les plus de 20 ans

La majorité des décisions « adultes » se concentrent sur les cartes mobilité inclusion (CMI) (39%), la RQTH (20%) et l'AAH (19%).



II. 3. 3. Les décisions de rejet



II. 4. FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION

Abondé par le Département, l'Etat et les caisses de protection sociale, le fonds de compensation est destiné à apporter aux personnes handicapées une aide financière complémentaire à la PCH lorsque celle-ci ne couvre pas l'intégralité du coût de matériels ou d'aménagements de logement ou de véhicule particulièrement onéreux.

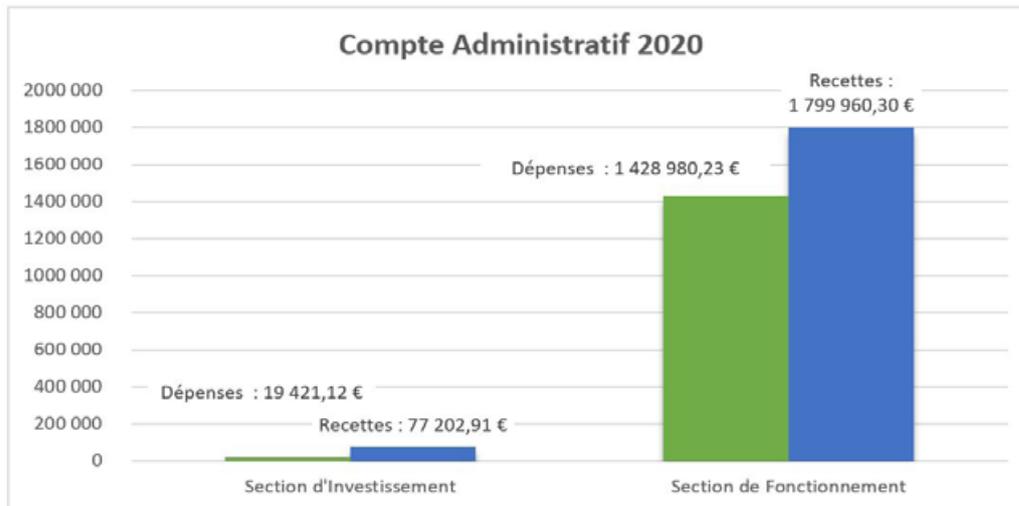
Il s'agit d'une prestation extra-légale accordée sous condition de ressources.

Le comité de gestion a examiné 90 dossiers sur l'année 2020, 67 dossiers ont obtenu un accord, contre 23 rejetés.

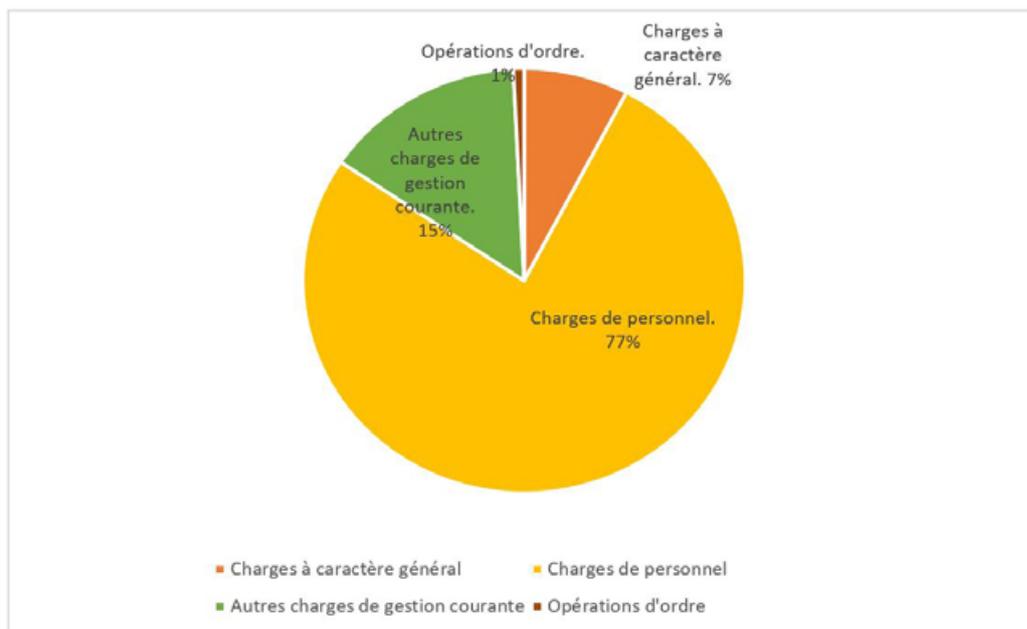
70 dossiers ont été réglés lors de l'exercice 2020 (dont 52 accordés et réglés en 2020 et 18 accordés par le Comité de gestion en 2019 et payés en 2020) pour un montant total de 186 657.43 € qui se répartissent ainsi :

- Aides techniques :
152 646,75 € (81.8 %)
- Aides au logement :
19 011,40 € (10.2%)
- Aménagement du véhicule :
12 479,75 € (6.7 %)
- Surcoûts liés aux transports :
2 162,92 € (1.1%)
- Charges exceptionnelles :
356,61 € (0.2%)
(réparations et assurance FR, régularisation permis)
- Vacances adaptées :
0 € (0%)

III. DONNÉES FINANCIÈRES



Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties comme suit :



Il en résulte un résultat de fonctionnement excédentaire de 370 980,07 € et un résultat d'investissement excédentaire de 57 781,79 €.

IV. NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS

Au 31/12/2020 :

Droits ouverts	2017	2018	2019	2020
RQTH	14 131	14 311	14 581	13 665
AAH	8 448	9 048	9 717	9 407
AEEH	2 132	2 304	2 649	2 937
Orientations ESSMS Adultes	2 024	2 066	1 910	1 952
PCH	1 598	1 706	1 754	1 840
Orientations et formations prof.		3 315	3 237	2 958
Orientations enfants dont scolaires		1 332	2 600	2 679
Affiliation assurance vieillesse		116	130	132
CMI IP – 20 ans		499	516 dont 3 à titre définitif	596 dont 18 à titre définitif
CMI IP + 20 ans		13 947	13 888 dont 923 à titre définitif	13 625 dont 2 378 à titre définitif
CMI S – 20 ans		391	400 dont 2 à titre définitif	460 dont 11 à titre définitif
CMI S + 20 ans		9 830	9 889 dont 847 à titre définitif	9 959 dont 2 094 à titre définitif

Glossaire :

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

CMI IP : Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité ou Priorité

CMI S : Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

EPIDOR

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	362
--	------------

II. BILAN DES ACTIONS 2020	363
-----------------------------------	------------

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne) est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les six Conseils Départementaux concernés par la vallée de la Dordogne : le Puy de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Ces départements couvrent la grande majorité du bassin versant de la Dordogne.

Créé en février 1991, par une volonté commune de promouvoir un développement harmonieux et durable de la vallée et du bassin de la Dordogne, l'établissement public a immédiatement joué son rôle d'animation à l'échelle du bassin en provoquant en février 1992 et après plus de huit mois de préparation, le sommet « Vallée Dordogne ».

Celui-ci a réuni 17 délégations issues des six départements et 51 délégués mandatés par leurs pairs. Ce sommet est le résultat de la plus grande concertation jamais engagée sur un bassin versant : 402 propositions ont été discutées et 370 consensus retenus (soit 91%). La Charte Vallée Dordogne qui a été adoptée à l'issue de ce sommet constitue un cadre référence pour l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin versant. Elle a été signée par tous les délégués mandatés, par le Préfet coordonnateur, par le Ministre de l'Environnement et le Ministre des Affaires Etrangères et par le Président d'EPIDOR.

Outil de concertation et de coordination créé pour les Départements, EPIDOR a pour mission de favoriser

un développement coordonné et harmonieux du bassin de la Dordogne.

En sa qualité d'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, conformément à l'article L. 213-12 du code de l'environnement, EPIDOR facilite, à l'échelle du bassin hydrographique de la Dordogne, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale.

De plus, EPIDOR coordonne la Réserve mondiale de biosphère de la Dordogne et contribue à la mise en valeur du bassin de la Dordogne et à la promotion de son image de marque.

EPIDOR intervient principalement dans les domaines du grand cycle de l'eau en particulier la qualité des eaux et la ressource en eau ; les milieux aquatiques et la biodiversité ; les risques inondation ; la valorisation et la promotion du bassin versant et de ses grandes vallées ; la connaissance, le conseil, la concertation, le dialogue et la prospective pour favoriser l'émergence de solutions communes et solidaires. Dans le cadre de ses activités, EPIDOR constitue une interface stratégique qui lui permet de porter une vision d'ensemble, construite sur des logiques interdépartementales et interrégionales, sur le bassin versant de la Dordogne.

Ainsi, il assume à cette échelle un rôle d'acteur :

- des solidarités de bassin versant en assurant des « fonctions support » pour ses collectivités membres, en particulier : animation, étude, connaissance, expérimentation, suivi, information, communication, sensibilisation ;
- des politiques concernant les espaces naturels, l'aménagement du territoire, le développement économique et social et les solidarités territoriales ;
- de la coordination, de la planification et de la programmation dans le domaine de l'eau, des

- milieux aquatiques, des inondations et de la biodiversité ;
- de la gestion patrimoniale du Domaine Public Fluvial ;
- de la promotion du bassin versant à travers des valeurs partagées liées à ses grandes vallées.

L'activité d'EPIDOR est structurée d'une part autour d'un pôle territorial de chargés de mission assurant, par exemple, l'animation des SAGE et d'autre part d'un pôle thématique de chargés de missions spécialisés dans différents aspects de la gestion de l'eau. Pour être

plus proche des territoires et des acteurs, l'établissement a installé une antenne dans le haut bassin de la Dordogne (Mauriac, Cantal) et à l'aval (Libourne, Gironde).

HUIT DATES CLÉS

1991 : création d'EPIDOR, institution interdépartementale, entre les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde, afin de promouvoir le dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne.

1992 : le sommet vallée Dordogne a abouti à l'adoption de la Charte Vallée Dordogne dont la vocation est d'orienter l'action publique sur le bassin hydrographique de la Dordogne et celle d'EPIDOR à travers 370 consensus, décidés collectivement.

2001 : premiers États Généraux du bassin de la Dordogne à Libourne. Analyse de la mise en œuvre de la Charte Vallée Dordogne et perspectives.

2006 : reconnaissance d'EPIDOR en tant qu'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPTB), compétent sur le périmètre environnemental constitué par le bassin hydrographique de la Dordogne jusqu'à la limite amont du SAGE Estuaire de la Gironde, par arrêté du préfet de bassin Adour Garonne du 13 novembre 2006.

2012 : deuxièmes États Généraux du bassin de la Dordogne à Bergerac ; inscription par l'UNESCO

du bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère, la 11^{ème} en France. Le bassin de la Dordogne est devenu la première Réserve de biosphère de France à l'échelle d'un bassin versant d'un grand fleuve.

2015 : Expérimentation de la gestion du Domaine Public Fluvial.

2019 : Transformation d'EPIDOR en syndicat mixte ouvert.

2020 : Deux nouveaux membres ont rejoint les départements fondateurs : la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Charente.

II. BILAN DES ACTIONS 2020

II. 1. QUALITÉ DES EAUX

CONTEXTE ET OBJECTIFS : CONSERVER LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN POUR PRÉSERVER DES ATOUTS ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET UN TERRITOIRE ATTRACTIF

La qualité des eaux des rivières, des lacs et des nappes est un facteur important, qu'il est nécessaire de préserver pour la bonne santé des milieux et les espèces aquatiques, mais aussi pour les usages

de l'eau, notamment la production d'eau potable et la baignade, très exigeants en matière de qualité. Disposer d'une bonne qualité des eaux permet ainsi de conserver des espèces et des milieux sensibles et

rare dont la présence contribue à l'image de marque des rivières. C'est aussi un atout économique car les coûts de traitement d'une eau brute de bonne qualité sont moindres ou encore parce que la

baignade et les loisirs nautiques sont des éléments d'attrait majeurs pour le tourisme.

Si en approche générale, les eaux du bassin de la Dordogne présentent une qualité préservée, on constate des tendances de dégradation, en raison notamment de phénomènes d'eutrophisation (enrichissement des eaux en matières nutritives, principalement

nitrate et phosphates). La qualité bactériologique ainsi que les micropolluants (métaux, pesticides, médicaments) peut également être préoccupante sur certains secteurs. Dans le contexte de changement climatique qui réduira la capacité de nombreux petits cours d'eau à diluer les pollutions, la maîtrise des flux polluants devient prioritaire.

Les acteurs concernés par les politiques de préservation de la qualité des eaux sont nombreux : usagers, pollueurs, gestionnaires... Ils impliquent les collectivités, les acteurs socio-économiques, les consommateurs. Les réglementations, les politiques et les plans d'action sont multiples et pas toujours coordonnés.

STRATÉGIE D'ACTION : ANALYSER LES TENDANCES, APPORTER DES VISIONS D'ENSEMBLE ET PROSPECTER DE NOUVELLES VOIES D'ADAPTATION

L'établissement développe plusieurs voies d'actions complémentaires. Il cherche à améliorer les connaissances sur la situation qualitative des cours d'eau, des plans d'eau et des nappes et tente d'évaluer comment les milieux et les usages peuvent être affectés par les dégradations de la qualité des eaux qui peuvent être observées. Il réalise des diagnostics et identifie des axes de travail correspondant aux problèmes prioritaires du bassin de la Dordogne. Des collaborations scientifiques sont développées avec des institutions de recherche technologiques ou universitaires.

Des actions sont menées pour sensibiliser les acteurs et contribuer à une plus grande prise de

conscience des problèmes et des enjeux liés à la qualité des eaux. La mission contribue ainsi aux réflexions sur les stratégies de préservation et de reconquête de la qualité des eaux répondant aux enjeux du bassin, dans le cadre notamment des démarches de planification comme les SAGE par exemple.

Des actions de conseil et d'accompagnement peuvent se développer autour de projets ou de problèmes concrets rapportés par des acteurs locaux (collectivités, usagers, gestionnaires...). EPIDOR aide les intéressés à trouver des solutions adaptées et cherche en même temps à développer des expérimentations reproductibles ou transférables.

Les principaux thèmes travaillés, en relation avec les caractéristiques du bassin de la Dordogne, sont : la qualité des eaux de baignade (en lien avec l'importance touristique des loisirs aquatiques) ; la lutte contre l'eutrophisation, la maîtrise des pollutions diffuses et les dangers liés aux micropolluants (en lien avec les engagements de la Réserve de biosphère et les atouts du bassin en termes de qualité de la vie, de bien vivre et de santé) ; la surveillance des eaux fluvio-estuariennes (en lien avec les enjeux de l'estuaire de la Gironde, travaillés notamment au sein du consortium MAGEST).

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Bilan sur les phénomènes de prolifération des cyanobactéries et leur gestion

EPIDOR a réalisé en 2020 un travail de fond sur le thème des cyanobactéries. Grâce à l'appui d'un stage de 6 mois, mené par Patrick Hanoyer dans le cadre d'une for-

mation de l'école AgroSup de Dijon, une analyse complète des données existantes sur les plans d'eau de baignade a été réalisée à l'échelle du bassin versant. Les données

de 88 plans d'eau de baignade, concernant plus de 15 années de suivi ont été compilées et traitées. Les efflorescences concernant plusieurs dizaines de genres de cyanobactéries ont été comparées et mise en relation avec les relevés météorologiques et avec les caractéristiques des plans d'eau étudiés. Afin d'informer les gestionnaires des avancées de la recherche sur les cyanobactéries et d'anticiper les évolutions des contrôles sanitaires, EPIDOR a organisé une webconférence, le 19 novembre avec l'appui de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Des échanges constructifs entre gestionnaires et scientifiques ont eu lieu et ont permis de lancer une réelle dynamique autour de la question des cyanobactéries dans le bassin Dordogne. La mise en réseaux des acteurs a été initiée et se poursuivra avec la mise en place d'un réseau d'observateurs des phénomènes d'eutrophisation et des premières acquisitions de connaissances en cours d'eau. De plus, l'analyse des données eau potable permettra d'apprécier la vulnérabilité des captages en eau de surface. Un groupe d'expertise a été constitué pour suivre les actions et élaborer une stratégie de gestion à long terme.

Profils de baignade

Dans la continuité des actions engagées en 2019 auxquelles EPIDOR a participé aux côtés des communes de Servières le Château et de Beynat, cette année a vu aboutir les révisions de profils de baignade. Les communes possèdent désormais un plan d'actions opérationnel pour reconquérir et maintenir la qualité des eaux et un réseau de partenaires qui agissent sur ces sous bassin versants. L'établissement s'implique dans trois nouvelles opérations de révisions de profil, engagées en 2020 au vu de l'intérêt que ces sites présentent vis-à-vis de la problématique des cyanobactéries : plans d'eau du Coiroux, de St-Salvador et de La Tour d'Auvergne.

Campagne de comptage de la fréquentation touristique des rivières domaniales

Les loisirs aquatiques sur la Dordogne entraînent des rassemblements de personnes très importants surtout sur le tronçon entre Argentat et Limeuil. Ces fréquentations sur le domaine public fluvial doivent répondre à une gestion des risques en lien avec les communes. Afin de localiser précisément les zones à forte fréquentation, l'établissement a réalisé un comptage et une estimation du nombre maximal de personnes sur l'Isle, la Vézère et la Dordogne en août 2020. Au total, la fréquentation maximale est estimée à plus de

10 000 personnes dont 8 500 sur la rivière Dordogne avec 30 sites dont la fréquentation dépasse les 100 personnes.

Bilan des effets de la sécheresse 2019 sur l'eau potable

Un bilan réalisé suite à la sécheresse de l'été 2019 a montré que plus de 50 communes, concentrées sur les départements Cantal, Corrèze et Puy-de-Dôme, ont connu des tensions sur l'alimentation en eau potable. Cette vulnérabilité s'explique par l'absence de ressources en nappe profonde et par des interconnexions limitées. Paradoxalement, ces problèmes les plus importants sont observés sur les territoires où l'eau est stockée en très grande quantité par les retenues hydroélectriques.

Poursuite du consortium MAGEST

Un nouvel accord de consortium va démarrer en 2021 pour 4 ans. Il engage 14 signataires et permet la poursuite du suivi de l'estuaire. Le réseau de surveillance de l'estuaire MAGEST (MArel Gironde ESTuaire) a mesuré pendant l'été 2020, des conditions de fortes chaleurs et la présence d'un bouchon vaseux concentré propice à une désoxygénation sévère des eaux à l'aval des fleuves jusqu'au rafraîchissement des eaux courant septembre. Il est à noter que Libourne a connu des taux d'oxygène inférieurs à 5 mg/l pendant 4 jours consécutifs du 9 au 12 août ; ce qui a été rarement

observé à cette station depuis 2004.

Extension du réseau de suivi thermique des rivières

Dans le cadre du réseau de contrôle départemental du Cantal et en lien avec la surveillance de

l'étiage, 7 sondes thermiques ont été installées de début juillet à fin octobre. Ce suivi a mis en évidence les stations où la température est un facteur limitant pour la biologie (limite 20°C). La Vézère et ses affluents a aussi été équipée de

16 sondes dans le cadre de l'étude menée dans le cadre de la convention éclusées. Les premiers résultats sont attendus pour l'été 2021.

II. 2. RESSOURCE EN EAU ET ETIAGE

CONTEXTE ET OBJECTIFS : PARTAGER UNE RESSOURCE DE PLUS EN PLUS RARE TOUT EN PRÉSERVANT LES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau est une ressource essentielle pour de nombreux usages domestiques, agricoles, industriels et récréatifs. L'eau est par ailleurs l'élément indispensable de la vie et particulièrement de la vie aquatique. Sa présence en quantité suffisante dans les cours d'eau est un impératif du bon état écologique.

Les bassins versants sont des systèmes complexes au sein desquels interagissent les cours d'eau, les nappes superficielles ou profondes, les sols, les zones humides, les plans d'eau et les réservoirs de barrages.

Les usages puisent dans tous ces compartiments qui néanmoins doivent en permanence conserver un niveau d'eau suffisant pour continuer d'assurer à la fois leurs fonctions de ressource pour l'ensemble des usages et de milieu de vie.

Le développement des usages et l'exploitation grandissante de la ressource en eau a engendré, dans certains secteurs, des situations de déséquilibre entre besoins et ressource, avec des crises récurrentes aboutissant à des conflits et

à des restrictions. Le changement climatique va accroître ces tensions, avec à la fois une diminution des ressources disponibles et une augmentation des besoins des usagers. Pour remédier aux crises existantes et prévenir leur aggravation, une gestion concertée est nécessaire, combinant : maîtrise des consommations, utilisation rationnelle et équilibrée de la ressource disponible, mobilisation de nouvelles ressources et préservation des milieux aquatiques.

STRATÉGIE D'ACTION : OBSERVER, PLANIFIER, MODÉLISER ET PROPOSER DES SOLUTIONS CONCRÈTES D'ADAPTATION

EPIDOR participe et porte des démarches de planification : Plans de Gestion d'Etiage (PGE Isle-Dronne, 2004 et Dordogne-Vézère, 2008) ; participation au comité technique de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements agricoles (OUGC) ; élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Dans ces démarches où les probléma-

tiques de gestion des besoins agricoles dominent les débats, il est très difficile de se projeter sur le moyen et le long terme et d'aborder les enjeux de la gestion de la ressource en eau sous un angle collectif.

Depuis 2010, EPIDOR développe un réseau multi-partenarial, avec les techniciens des structures de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

(GEMAPI), pour suivre l'état des cours d'eau à l'étiage. Trois objectifs principaux sont poursuivis : la connaissance de l'hydrologie ; la prise de conscience de la vulnérabilité de certains cours d'eau ; la mobilisation des acteurs pour réduire les déficits. Le suivi concerne les cours d'eau les plus fragiles et contribue aux décisions des cellules départementales de gestion de l'étiage.

Les études faites par l'établissement ont permis de construire une vision d'ensemble des problèmes et des enjeux de la gestion quantitative dans le bassin versant. Mais pour être capable de contribuer aux stratégies d'adaptation des différents usages, l'établissement doit maintenant se doter d'outils d'expertise plus puissants, permettant de représenter, de modéliser et de simuler le fonctionnement des différents compartiments hydro-

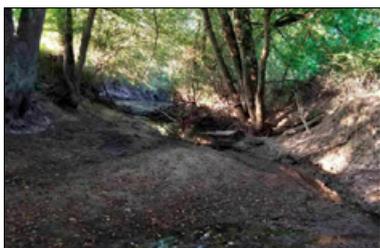
logiques, de produire des bilans quantitatifs et d'apporter une aide à la décision.

EPIDOR travaille à la recherche de solutions d'adaptation pratiques et concrètes dans le cadre de la démarche Dordogne 2050, à travers plusieurs projets démonstrateurs : la remobilisation de ressources alluviales abandonnées pour l'eau potable en substitution des nappes profondes surexploitées via les projets alimentaires des collectivi-

tés ; l'utilisation de retenues d'eau existantes sur les petits bassins affluents ; l'optimisation des usages de l'eau dans les fermes d'élevage ; l'adaptation des services publics de l'eau en milieu ultra-rural. Ces cas d'étude ont pour vocation d'inspirer les programmes d'actions amenés à se développer sur les bassins versants prioritaires, dans le cadre notamment de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Le réseau d'observation des cours d'eau à l'étiage, un dispositif qui s'étoffe pour faire face aux crises



Depuis 2010, un réseau de suivi et d'observation de cours d'eau en période d'étiage permet d'évaluer la situation des petits affluents, non couverts par les dispositifs hydro-métriques de l'Etat et mal connus. L'objectif est de réaliser des constats de situations régulières pour qualifier l'écoulement et l'état des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant. Ces observations de terrain permettent l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement et la réactivité des cours d'eau. Le suivi réalisé au pas de temps hebdomadaire complète

la surveillance existante (réseau Onde et stations hydrométriques de l'Etat) en apportant des informations complémentaires sur l'état hydrologique et biologique de cours d'eau souvent non équipés en stations de mesures.

Le dispositif d'appui sur des agents d'EPIDOR et un réseau de 18 structures partenaires : syndicats de rivière, communautés d'agglomération et de communes et Fédération de pêche. Le réseau s'est étoffé au fil des années avec notamment en 2019 et 2020 une extension du réseau sur l'amont du bassin. Aujourd'hui, l'observatoire compte 74 cours d'eau pour 78 stations.

Cette année, sur la base des observations du réseau EPIDOR un nouvel indicateur a été mis en place, il permet de visualiser à l'échelle du bassin versant l'évolution de l'état global des cours d'eau vis-à-vis de l'étiage (note allant de 1 à 10). L'étiage 2020 a été relativement

court mais intense. En effet, avec une relativement bonne recharge hivernale, la saison a débuté progressivement et assez tardivement. L'étiage s'est véritablement installé en juillet (mois exceptionnellement sec) et la situation s'est dégradée constamment jusqu'à la fin septembre.

Le suivi maintenant mené depuis dix ans montre que beaucoup de cours d'eau subissent des étiages sévères de façon chronique. La gestion des prélèvements dans ces cours d'eau conduit presque systématiquement à des situations de crise. Les débats au sein des cellules de gestion de l'étiage font progresser l'idée que des changements de pratiques profonds sont nécessaires sur ces cours d'eau.

Commissions départementales de gestion de la ressource en eau

EPIDOR a participé aux commissions de gestion de l'eau départementales qui se sont tenues sur le bassin

de la Dordogne. Pour chacune d'elles, des diaporamas spécifiques ont été réalisés pour présenter les observations hebdomadaires des cours d'eau à cette échelle : 8 participations en Dordogne (sur 8 réunions du comité dont une réunion bilan), 9 dans le Lot (sur 10 réunions du comité), 5 dans le Cantal (sur 3 réunions du comité), 5 en Corrèze (sur 8 réunions dont une réunion bilan) et enfin plusieurs contributions (dématérialisées) ont été produites pour le département de la Gironde.

Emergence d'un PTGE sur le bassin de l'Isle

Les assises nationales de l'eau organisées ont permis, à travers une large concertation de faire émerger des solutions pour aborder les conséquences du changement climatique sur les ressources en

eau. Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) constituent un des leviers identifiés pour économiser et mieux partager l'eau. Le territoire du bassin de l'Isle a été identifié comme pertinent dans le cadre de plusieurs réunions associant les principaux acteurs de l'eau du département de la Dordogne pour faire émerger un PTGE. EPIDOR, qui est pressenti pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce PTGE, a participé activement à chacune de ces réunions. Un comité de pilotage et des groupes de travail composé d'EPIDOR, de l'Etat, des financeurs, de la profession agricole et des autres acteurs ayant un intérêt fort dans le PTGE seront mis en place en 2021, en lien avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Isle Dronne. Les problématiques à traiter dans le cadre

du PTGE ont été exposées de la façon suivante :

- Tirer le meilleur parti de la ressource en eau disponible et mobilisable et aider l'adaptation des exploitations et des filières pour garantir un avenir de l'agriculture dans le bassin versant.
- Préserver une ressource en eau suffisante pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable, et améliorer les conditions d'environnement pour conforter les autres usages de l'eau importants pour le territoire.
- Améliorer l'état environnemental des cours d'eau, des milieux aquatiques et des zones humides pour préserver et renforcer leur potentiel de biodiversité et leur capacité à fournir une ressource en eau de qualité.

II. 3. HYDROÉLECTRICITÉ ET ÉCLUSÉES

CONTEXTE ET OBJECTIFS : RÉDUIRE L'IMPACT DES GRANDS BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES SUR LE RÉGIME ET SUR L'ÉQUILIBRE DES RIVIÈRES DU BASSIN DE LA DORDOGNE

Le bassin versant de la Dordogne abrite l'un des plus grands complexes hydroélectriques français. Les grandes chaînes hydroélectriques de la haute Dordogne, de la Maronne, de la Cère et de la Vézère ont fortement transformé le bassin versant. Leur présence et leur gestion impactent les écosystèmes et certains usages sur de vastes territoires, comprenant les grandes retenues, les rivières

court-circuitées et les cours d'eau situés en aval. En effet, les grands barrages modifient les régimes de débits, dérivent des portions de bassins versants, stockent certains apports des bassins amont et altèrent le transport solide ainsi que les équilibres hydro-sédimentaires. Le fonctionnement des usines provoque également le marnage du niveau d'eau des retenues en amont et des éclusées en aval.

Pour mieux équilibrer les enjeux de la production énergétique hydroélectrique et ceux des milieux et des usages du bassin versant, des compromis doivent être recherchés. Ces compromis doivent être équilibrés et impliquer l'ensemble des acteurs qui sont partie prenante de la gestion des grands ouvrages et de ceux qui en subissent les impacts.

STRATÉGIE D'ACTION : ANALYSER LES IMPACTS, EXPÉRIMENTER ET PARTAGER DES ACTIONS IN-NOVANTES AVEC L'ÉTAT CONCESSIONNAIRE ET LES EXPLOITANTS DES BARRAGES ET INSCRIRE LES SOLUTIONS SUR LE LONG TERME

Pour améliorer la conciliation entre l'usage énergétique, l'environnement et les autres usages et, d'une façon plus générale, pour renforcer l'intégration environnementale de la grande hydroélectricité dans le bassin de la Dordogne, l'expérimentation et la concertation ont été identifiées comme des voies de travail porteuses de progrès. C'est l'objet du partenariat de la « Convention Eclusées », mis en œuvre depuis 2004, associant l'Etat, EDF, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR. La convention prévoit un programme d'actions,

évalué et complété chaque année ainsi qu'un dispositif de suivi et d'animation assuré par EPIDOR.

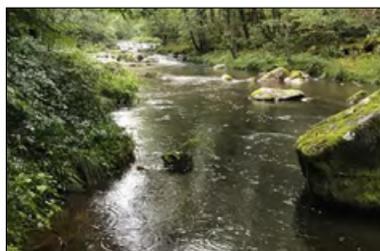
Les résultats positifs expérimentés dans la convention relèvent d'un dispositif contractuel. Leur inscription dans le long terme nécessite un travail au niveau des règlements des concessions hydroélectriques. C'est pourquoi, EPIDOR travaille, avec l'Etat, aux différentes possibilités de valoriser les résultats de la convention éclusées dans les processus de renouvellement des concessions hydroélectriques. En 2012, EPIDOR avait ainsi contribué

à la rédaction de la note GEDRE (Gestion Equilibrée et Durable de la Ressource en Eau).

Le modèle partenarial de la « Convention éclusées » a été transposé aux ouvrages hydroélectriques du Bergeracois avec la « Convention bergeracois » (voir mission « Poissons migrateurs ») et est en cours d'application à la chaîne hydroélectrique de la Tarentaine avec la convention « Crégut Tarentaine (voir mission « SAGE et action territoriale »).

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Etude de la Vézère amont soumise aux phénomènes des éclusées hydroélectriques



Les enjeux écologiques de la Vézère n'avaient jusqu'à présent pas été considérés de façon prioritaire dans la « Convention éclusées ». C'est maintenant chose faite puisque les partenaires de la convention ont décidé d'engager en 2020 une étude de 2 ans sur la Haute-Vézère entre les barrages de Treignac-Bariousses et du Saillant.

Cette étude menée en partenariat avec la Fédération de pêche de la Corrèze a démarré en septembre 2020. Son objectif est d'appliquer sur la Vézère les méthodes et le savoir-faire acquis précédemment sur la Dordogne, la Maronne et la Cère en matière de diagnostic et de réduction de l'impact écologique du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques.

Durant l'été 2020. Une cartographie des habitats aquatiques a été en partie réalisée ainsi qu'une analyse hydrologique. Les premiers résultats montrent que le lit de la rivière souffre d'un fort déficit de galets et graviers, bloqués par les ouvrages amont. Seuls certains secteurs présentent des habitats

aquatiques et piscicoles variés. Un dispositif de suivi thermique a été installé et permettra de mener une analyse durant le printemps et l'été 2021. Il est prévu sur 2021 de continuer le programme d'étude avec une modélisation hydraulique des sites sensibles, des suivis biologiques et des inventaires piscicoles. En fonction du diagnostic, des propositions d'actions concernant l'adaptation du fonctionnement des usines ainsi que l'aménagement ou la restauration de certains sites seront élaborées et débattues avec les partenaires de la convention.

Bilan des expérimentations 2020 de la « convention éclusées »

Les suivis réalisés en 2020 sur différents compartiments de la vie aquatique de la rivière Dordogne confirment les améliorations apportées à la gestion des ouvrages hydroélectriques depuis plusieurs années. Les consignes mises en place au niveau de l'exploitation des grands barrages permettent de limiter une grande partie des impacts qui étaient auparavant observés sur plusieurs espèces piscicoles, sur la rivière Dordogne notamment. Mais des écarts sont observés entre des pratiques d'exploitation qui ont été beaucoup améliorées durant la période du printemps et les consignes contractuelles de la convention éclusées, qui elles n'ont pas été changées en relation avec la pratique. La prise en compte incomplète des améliorations mises en œuvre depuis plusieurs années dans le dispositif contractuel pose question quant à leur pérennité. En effet, aujourd'hui ce sont les dispositions formalisées dans la « Convention éclusées » qui sont prises comme référence pour les futurs règlements des barrages concédés. Et celles-ci restent insuffisantes pour garantir une bonne protection des milieux aquatiques.

Avancement du processus de renouvellement des concessions

Depuis 2015, la Commission européenne met la France en demeure d'ouvrir à la concurrence ses concessions hydroélectriques au fur et à mesure qu'elles

arrivent à échéance. Un compromis doit être trouvé permettant à la France de proroger ses concessions et de réaliser les nécessaires modifications de l'organisation du groupe EDF. L'évolution envisagée d'EDF, appelée projet Hercule, devrait consister en une division en plusieurs entités indépendantes. L'une de ces entités concernerait la grande hydroélectricité. Le détail du projet Hercule et ses implications sur les concessions de la Dordogne n'est pas encore connu.

Rénovation du site web info-débits Dordogne

Un site internet a été développé par EPIDOR - www.debits-dordogne.fr - pour permettre aux usagers ainsi qu'au grand public de suivre et comprendre l'évolution des débits sur les rivières du bassin de la Dordogne. A travers cet espace, il est possible d'accéder à des onglets d'analyse en fonction des questions que l'on se pose. Des actualités sont également disponibles, suivant les informations du moment. Une rénovation du site a été réalisée cette année et plusieurs nouvelles fonctionnalités ont été développées, notamment : la détection des éclusées avec leurs qualifications du niveau de perturbation, l'évolution des niveaux de remplissage des barrages, le suivi des débits en lien avec les seuils de gestion de l'étiage.

Etude du potentiel de restauration des habitats de poissons migrants sur la Cère aval

EPIDOR porte une étude consacrée à la Cère, en coordination avec le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA). Elle vise à identifier les problématiques qui concernent les habitats nécessaires aux poissons entre la confluence avec la Dordogne et le barrage de Brugales. Ce tronçon de 14 km connaît des problèmes récurrents d'exondation de frayères de poissons lithophiles, notamment printaniers (ombre, vandoise, goujon, barbeau...), et d'échouage d'alevins. Cette étude permettra de déterminer les priorités de gestion, par exemple en termes de gestion des débits, de suppression de zones piégeuses ou de restauration d'habitats favorables à la reproduction. Des aménagements pourront être réalisés à l'issue de cette étude.

L'expertise et l'expérience du bassin de la Dordogne reconnue au niveau international

L'expérience du bassin de la Dordogne en matière de recherche d'une meilleure intégration socio-économique et environnementale des grands barrages a été reconnue par la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB). Une publication commune, rédigée par EPIDOR et EDF a été retenue pour le 27^{ème} congrès de la CIGB qui aura lieu à Marseille en novembre 2021.

II. 4. INONDATIONS

CONTEXTE ET OBJECTIFS : NE PAS AGGRAVER LES RISQUES D'INONDATION ET TRAITER DES PROBLÉMATIQUES QUI SONT PARTICULIÈRES AU BASSIN DE LA DORDOGNE

Au sortir de plusieurs décennies durant lesquelles la sensibilité des territoires aux inondations a nettement augmenté, le bassin de la Dordogne, par son caractère rural, conserve une exposition relativement modérée aux risques d'inondation. Mais des risques importants existent à l'échelle de ce grand territoire hydrographique. Des enjeux majeurs se concentrent le long des principaux axes hydrographiques, justifiant d'ailleurs l'identification de quatre Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) par l'Etat : Tulle-Brive-Terrasson (rivières Corrèze et Vézère), Périgueux (rivière Isle), Bergerac-Pays Foyen (rivière Dordogne) et Libourne (rivière Dordogne avec l'influence maritime et un linéaire important de digues). On trouve également des secteurs inondables le long de cours d'eau plus petits, avec parfois des enjeux importants

comme dans le secteur d'Aurillac (rivière Jordanne).

Le long de ces principales rivières, les grandes crues de référence sont relativement anciennes, ce qui ne facilite pas la dynamique d'actions autour de cette problématique des inondations. C'est une réelle difficulté propre au sujet des inondations que de parvenir à mobiliser les acteurs sur des risques qui finalement ne sont pas très fréquents, mais qui pourtant peuvent être très impactant. En plus, lorsque les inondations surviennent, l'action dans l'urgence et les fortes motivations au sortir de la crise ne sont pas toujours propices à une action réfléchie, posée et à la planification d'actions de prévention à mener sur le long terme.

Sur des affluents plus petits ou sur d'autres chemins de l'eau, les écoulements peuvent vite gonfler lors d'épisodes orageux intenses.

Des phénomènes de ruissellement interviennent alors, pouvant se traduire de différentes façons : débordement de ruisseaux ou de réseaux d'eaux pluviales, coulées de boue, glissements de terrain, etc. Ces phénomènes diffus peuvent intervenir partout. Leur survenue pourrait s'accroître avec le changement climatique. Des dommages importants sont régulièrement observés, par exemple lors d'épisodes printaniers en 2007, 2008 et plus récemment en 2018. Face à ces différents risques d'inondation, EPIDOR conformément à l'article 3 de ses statuts qui engage l'établissement en tant qu'EPTB à agir pour faciliter la prévention des inondations, s'est engagé dès 2008 dans l'animation de Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

STRATÉGIE D'ACTION : ANALYSER ET CONNAÎTRE LES RISQUES PROPRES AU BASSIN VERSANT ET AIDER LES COLLECTIVITÉS À MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES D'INONDATION

Autour des inondations, la stratégie consiste à développer une dynamique d'actions dans un contexte parfois peu évident. Elle s'articule principalement autour du PAPI du bassin de la Dordogne. Il s'agit notamment de :

- développer la connaissance et l'expertise sur les phénomènes propres au bassin versant (influence des grands barrages sur les crues, crues fluvio-estuariennes, sensibilité des territoires aux ruissellements) et la partager avec les acteurs du bassin ;
- aider les collectivités locales à répondre à leurs obligations (information et sensibilisation de la population, mise en place de repères de crues, développement des Plans Communaux de Sauvegarde pour l'alerte, gestion

- des ouvrages de défense contre les crues...);
- les accompagner autour des problèmes qui se posent sur leur territoire et dans les actions non obligatoires qu'elles souhaitent

engager (diagnostics de secteurs inondés, actions de réduction de vulnérabilité, mise en place de systèmes d'alerte locaux...);

- mieux connaître et prendre en compte le risque d'inondation dans les documents de planification, en particulier les phénomènes de ruissellement qui restent difficiles à appréhender.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Représenter les chemins de l'eau pour mieux prendre en compte les phénomènes de ruissellement dans l'aménagement du territoire

Une action spécifique est en cours sur la représentation des chemins de l'eau et des problématiques de ruissellement sur l'ensemble du bassin Dordogne. Il s'agit d'une nouvelle étude cartographique selon la méthode de calcul « Exzeco » développée par le Cerema, avec des résultats plus facilement utilisables et interprétables que ceux qui avaient été produits dans le cadre d'une étude précédente. Les cartographies viennent d'être élaborées et fournissent une emprise de zones inondables potentielles. Ces éléments se révèlent déjà intéressants pour des questions d'aménagement du territoire sur de très nombreux secteurs non couverts par des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et pourront être utilisés pour apprécier des zones de risque dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme. Un travail a été engagé sur une notice d'utilisation qui accompagnerait la cartographie, pour expliquer la méthode et proposer des applications concrètes.

Ces applications concerneront des questions d'aménagement du territoire, mais aussi de restauration écologique, d'agriculture, de gestion de réseau routier... La notice d'utilisation sera travaillée avec de nombreux partenaires : services de l'Etat, départements, régions, Agence de l'eau Adour-Garonne...

Révision du PAPI

Après une longue phase administrative, la révision du deuxième PAPI a enfin été finalisée et signée par l'ensemble des partenaires en juin 2020. Cette révision a permis d'intégrer de nouvelles actions, notamment autour des digues pour les collectivités qui gèrent désormais ce sujet autour de la compétence GEMAPI (à Brive, Périgueux ou dans le secteur du Libournais). La révision a également permis d'adapter certaines actions qui se heurtaient à des difficultés de réalisation, et de prolonger le PAPI jusqu'à 2022 pour permettre d'engager les actions.

Pose de repères de crue

Une nouvelle opération de pose de repères de crue avait été programmée via le PAPI. Courant 2020, des

secteurs ont été ciblés et de premiers partenariats ont été engagés avec des collectivités à compétence GEMAPI, pour identifier des sites et participer financièrement à l'opération. Une première convention a été signée avec le SMBI (Syndicat Mixte du Gassin de l'Isle). Un appel d'offres a été préparé pour la fabrication des repères de crues ainsi que de panneaux pédagogiques et d'échelles graduées via des bons de commandes. En 2021, les partenariats se développeront davantage et plusieurs dizaines de repères seront posés.

Gestion des digues de la basse Dordogne

Le secteur de la basse Dordogne intègre près de 80km de digues, gérées historiquement par des acteurs divers (Associations Syndicales Autorisées, riverains, collectivités). Ces ouvrages sont aujourd'hui dans des états hétérogènes en fonction des moyens jusqu'à présent mobilisés. Dans le cadre de la compétence GEMAPI et dans un objectif de mutualisation et de réflexion d'ensemble, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

(EPCI) concernées ont confié la charge au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais de porter des études autour de ces ouvrages. L'accompagnement technique d'EPIDOR ainsi que celui du Département de la Gironde a été sollicité, se traduisant par un projet de convention partenariale.

Film d'animation sur l'effet des barrages lors des crues

Le fonctionnement des barrages hydroélectriques en période de crues est souvent mal appréhendé par une grosse partie du public. Contrairement à ce que beaucoup pensent, les barrages n'ont pas vocation à éviter les crues même si de nombreuses petites et moyennes crues sont écrêtées sur l'axe Dordogne. Pour améliorer la connaissance de ce sujet complexe, un montage audiovisuel sous la forme d'un film d'animation a été réalisé en 2020 (action inscrite au PAPI). Des échanges ont été nécessaires avec EDF, aussi bien sur le plan technique que sur les messages et le vocabulaire. Le film a été finalisé en juillet et différents canaux ont été utilisés pour communiquer sur le sujet. Le montage reste à disposition de l'ensemble des partenaires pour toute forme de valorisation.

Livret pédagogique sur les inondations

La réalisation d'un livret pédagogique à destination du public scolaire a été intégrée au PAPI. Destiné aux élèves du 3^{ème} cycle (CM1-CM2-6^{ème}), le principe est de développer un outil-support que les enseignants pourront utiliser directement et à partir duquel ils pourraient également mettre en place des séquences pédagogiques plus larges autour de l'eau et des rivières. Courant 2020, un travail a été engagé pour définir le contenu du livret, après échanges avec différents partenaires (éducation nationale, Direction Départementale des Territoires (DDT), département de la Gironde...). A la fin de l'année, un marché a été passé pour illustrer et mettre en page ce support. La prestation est en cours et sera finalisée au cours du 1^{er} semestre 2021. Une valorisation de ce travail sera ensuite assurée (avec impressions et envois prévus).

Accompagnement des acteurs locaux

EPIDOR assure un rôle d'accompagnement et de conseil de différents maîtres d'ouvrages autour d'actions et de réflexions sur les inondations. En 2020, cela s'est traduit par un suivi des actions suivantes : les études de dangers en cours sur les digues de Brive et le lancement de diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments publics portés par l'agglomération de Brive ; le lan-

cement d'une étude de diagnostic et d'opportunité sur la digue du canal de Périgueux par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle ; l'engagement de diagnostics de vulnérabilité prévus par la Communauté de Communes du Pays Foyen ; le lancement d'études sur les problématiques d'inondation pour le bassin versant de l'Escouach assuré par le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers ; les réflexions sur la mise en place de systèmes d'alerte locaux dans le secteur de Chalais avec le SABV Dronne Aval ou de la Bourboule avec la Communauté de Communes du Massif de Sancy ; la révision du PPRI de la Dordogne lotoise assuré par la DDT46.

II. 5. POISSONS MIGRATEURS

CONTEXTE ET OBJECTIFS : DES EFFORTS À INTENSIFIER POUR SORTIR LES POISSONS MIGRATEURS, ESPÈCES EMBLÉMATIQUES DU BASSIN VERSANT, D'UNE SITUATION TOUJOURS TROP PRÉCAIRE

Les poissons migrateurs représentent des enjeux forts pour le bassin de la Dordogne, en termes de biodiversité, d'économie, de patrimoine, de culture et de tourisme. Ils sont des emblèmes de la Réserve de biosphère. Cependant, ces espèces sont confrontées à de nombreux problèmes et la plupart d'entre elles sont aujourd'hui dans des situations très préoccupantes. Des plans de gestion et des actions

de restauration sont engagés depuis de nombreuses années, avec des résultats mitigés. Tous les facteurs qui agissent sur les populations de poissons migrateurs ne sont pas précisément connus, mais certains d'entre eux ont été très largement étudiés et analysés, comme par exemple le niveau de franchissabilité insuffisant des barrages du bergeracois. Pour être efficace, la gestion de ces espèces

doit être pilotée à l'échelle du bassin. Elle doit impliquer de multiples acteurs : pêcheurs, exploitants hydroélectriques, administration... Elle poursuit trois grands objectifs :

- la préservation et la restauration des populations de migrateurs ;
- la préservation des usages, notamment la pêche professionnelle ;
- l'amélioration des connaissances.

STRATÉGIE D'ACTION : COORDONNER LA STRATÉGIE DU BASSIN DE LA DORDOGNE ET AGIR POUR RÉSOUDRE LES PROBLÈMES PRIORITAIRES

L'établissement développe plusieurs voies d'actions complémentaires :

- l'animation d'une stratégie de bassin, présentant les problèmes à résoudre de façon hiérarchisée, en concertation avec les acteurs concernés, sous le mandat du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (depuis 1997) ;
- le portage d'actions prioritaires de la stratégie de bassin : animation de la « convention Bergeracoise » afin d'améliorer les conditions de migration et de survie au niveau du verrou stratégique des trois barrages du Bergeracois ; restauration de frayères, en lien avec la convention éclusées ou du programme LIFE ; appui technique, conseil et

coordination des acteurs pour la restauration de la continuité et d'habitats piscicoles sur l'axe migratoire de la Dronne ;

- la réalisation d'études ou d'expérimentations destinées à améliorer les connaissances sur les populations de poissons : dévalaison de l'anguille sur la Dronne, fonctionnement des populations du Silure, comportement des poissons au niveau des ouvrages hydrauliques, dynamique sédimentaire des habitats de reproduction ;
- l'information et la sensibilisation (publications, conférences, vidéos...) ;
- la valorisation avec les pêcheurs de la ressource piscicole et l'amélioration des conditions de

conservation des poissons migrateurs ;

- la mission poissons migrateurs constitue également un appui technique auprès de diverses autres missions internes de l'établissement et de démarches territoriales ou contractuelles comme la gestion du Domaine Public Fluvial, les SAGE, la « convention éclusées ».

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

En 2020, pas de confinement pour l'anguille et le saumon

L'année 2020 n'aura décidément pas été une année comme les autres. Pour certains poissons migrateurs elle fut très bonne. En ce qui concerne l'Anguille, plus de 66 000 individus ont franchi le barrage de Tuilières, ce qui représente la 2^{ème} meilleure année de migration depuis le début des suivis en 1989.

Pour le saumon, ce sont 732 individus qui ont été comptés au niveau de l'ascenseur de Tuilières. Au-delà de cet effectif remarquable (bien supérieur à la moyenne des remontées depuis 1992 qui est de 400 individus) il faut noter que ces poissons étaient en grande taille, 75 cm en moyenne, ce qui fait que l'année 2020 est la meilleure année en termes de biomasse depuis le début du plan de restauration. Ce plus grand nombre de saumons de grande taille représente une quantité potentielle plus importante d'œufs déposés. C'est donc encourageant pour la poursuite du programme de restauration de l'espèce.

Ces résultats sont peut-être à relier aux conditions particulières de la saison de migration particulières de la saison de migration 2020 et notamment à la fermeture totale de la pêche aux filets dérivants en Gironde instaurée pendant plusieurs semaines en raison du COVID-19. A noter néanmoins que

si les chiffres de migration sont meilleurs que les années passées, ils ne sont pas miraculeux pour autant et restent dans un ordre de grandeur qui est toujours en deçà des objectifs biologiques des plans de restauration.

Une des principales ombres au tableau concerne la franchissabilité de Mauzac en 2020 qui est restée très mauvaise puisque seulement 268 saumons ont pu passer en amont de cet ouvrage (soit 39% des saumons passés en amont de Tuilières). La nouvelle passe mise en eau au niveau du barrage de Mauzac en juin 2020 devrait à l'avenir permettre d'améliorer ce taux de franchissement. Des réglages doivent encore être menés sur ce nouvel aménagement, au niveau notamment de la restitution des débits d'attraits qui doivent faciliter le repérage de l'entrée de la passe par les poissons.

Il reste donc encore du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif des 2 000 saumons minimum franchissant le barrage de Mauzac et arriver à une population sauvage autonome ne nécessitant plus de soutien d'effectif.

Expérimentation de gestion du silure

En complément des efforts menés sur l'amélioration des dispositifs de franchissement, une nouvelle voie de travail a été expérimentée en 2020 avec la mise en place de

pêches expérimentales de régulation du Silure au droit des trois barrages du bergeracois. Cette opération a permis de retirer 75 silures de ces endroits stratégiques. La poursuite de cette action sur 3 ans a pour objectif de tester si la diminution des effectifs de ce prédateur sédentaire et opportuniste permet d'améliorer la franchissabilité des ouvrages par les migrants.

Film « Migration – Episode 2 »

Suite au premier film réalisé en 2018 sur le franchissement piscicole des barrages du bergeracois, EPIDOR a réalisé en 2020 une seconde vidéo qui présente la suite du parcours des poissons migrants, et notamment du saumon, sur le bassin de la Dordogne. Cet épisode a permis d'évoquer les besoins de ces espèces au moment de leur reproduction et les problématiques auxquelles elles sont confrontées. Très apprécié par le public, il a déjà été visionné plus de 12 000 fois.

Stratégie de bassin versant

Animateur du Groupe Dordogne du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (CO-GEPOMI), EPIDOR a réalisé un document de référence pour le groupe de travail Dordogne du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs. Ce document propose un bilan de l'état des populations, un point sur les enjeux et les objec-

tifs de gestion, un rappel des problématiques, un bilan des actions engagées et leurs résultats et propose une stratégie de gestion. Cette synthèse servira de contribution pour la révision du Plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) prévue par l'Etat en 2021.

Continuité écologique sur la Dronne

En 2019-2020, EPIDOR a finalisé les études de projet de passes à poissons pour 5 barrages de la Dronne situés en aval de la confluence avec la Lizonne. Sur ces 5 ouvrages, les travaux ont été engagés (Coutras), sont en préparation (Poltrou, Aubeterre, Pommier) ou pourraient être engagés à court terme (Saillant).

Convention sur les ouvrages du Bergeracois

L'année 2020 marque la signature de la « convention bergeracoise ». Animée par l'établissement, elle réunit l'Etat, EDF, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et EPIDOR et propose un cadre partenarial pour la réalisation et le suivi d'actions destinées à améliorer la franchissabilité des barrages du Bergeracois et la qualité des habitats sur ce secteur.

Etude de renaturation du site de Reyraud sur la Dronne

Le site de Reyraud est un ancien site industriel de 9 ha qui se trouve sur la Dronne aval et qui comprend le 3ème barrage de l'axe. Ruiné et à l'abandon, ce site a été acquis par le syndicat de rivière local, le SABV Dronne aval. L'objectif est d'assurer la circulation piscicole sur la Dronne, mais aussi de renaturer l'ensemble de la confluence avec le ruisseau le Chalaure, de confronter de nombreux habitats d'intérêt communautaire sur ce site classé Natura 2000 et de faciliter sa réappropriation par la population en tant que site naturel. Pour aider le SABV à entreprendre les travaux de restauration, EPIDOR porte depuis fin 2020 l'étude du projet de renaturation du site.

Restauration de frayères en aval d'Argentat

En lien avec la gestion des poissons migrateurs, avec la « Convention éclusées » et avec la gestion du DPF, EPIDOR a poursuivi l'action initiée en 2015 qui vise à restaurer des frayères de poissons lithophiles (saumon, truite, lamproie...) sur la Dordogne en aval d'Argentat.

En 2020, trois frayères ont été restaurées par apports de graviers et de galets, au niveau du Chambon et du Saulou (commune de Monceaux-sur-Dordogne). Au total, près de 3 000 m² d'habitats favorables à la reproduction de ces espèces ont été recréés.

Le LIFE permettra d'appréhender la gestion de ces habitats sur le long terme.

Le bras vif de Champagne (commune de Brivezac), abritant également des habitats de reproduction et de croissance intéressants le saumon, a été restauré par EPIDOR en 2020. L'objectif de l'intervention était d'abaisser et de niveler le fond de ce bras pour qu'il reste en eau lors des faibles débits de la Dordogne et qu'il ne puisse pas causer du piégeage de poissons lors des baisses de niveau d'eau.

II. 6. GESTION ECOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIFS : CONSERVER UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE MAIS MENACÉE ET RESTAURER DES MILIEUX AQUATIQUES DE QUALITÉ

Le bassin de la Dordogne dispose d'une grande variété de cours d'eau et milieux aquatiques sur lesquels reposent : la qualité et l'abondance de sa ressource en eau, des usages multiples, une qualité de vie réputée, une attractivité forte de territoire et un patrimoine écologique riche. La biodiversité remarquable de ces milieux est à l'origine de

la reconnaissance de Réserve de biosphère accordée par l'UNESCO au bassin de la Dordogne.

Selon les secteurs, ces milieux ont pu connaître des perturbations variables. Pour les mieux préservés, il s'agit de garantir leur conservation sur le long terme en favorisant avec les communautés riveraines les modalités d'usage les plus respectueuses des équilibres

naturels. Dans les milieux plus altérés, il s'agit de mener des actions permettant de reconquérir des situations dégradées qui naturellement seraient irréversibles, sauf peut-être à très long terme.

La gestion et la restauration de cette biodiversité des milieux aquatiques est une mission constitutive des établissements publics territoriaux de bassin.

STRATÉGIE D'ACTION : COORDONNER DES STRATÉGIES DE RESTAURATION À L'ÉCHELLE DES GRANDES VALLÉES, PORTER DES ACTIONS PILOTES ET DÉVELOPPER DES PARTENARIATS

Les objectifs poursuivis par EPIDOR sont de développer des stratégies d'action qui faciliteront la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques.

L'établissement agit dans les domaines suivants :

- Elaboration et coordination de stratégies de gestion : schéma de gestion sur les grands cours d'eau interdépartementaux (Dordogne, Vézère, Cère, Isle, Dronne...), accompagnement des collectivités pour la mise en place de plans pluriannuels de gestion des cours d'eau, élaboration de Documents d'objectifs

(DOCOB) ;

- Réalisation d'actions pilote pour la restauration de milieux autour de sites stratégiques de biodiversité : travaux de restauration écologiques (programme Initiative Biosphère Dordogne, programme LIFE), renaturation de friches industrielles, stratégie foncière ;
- Développement de partenariats et participation à des réseaux : stratégiques avec l'Etat, l'Agence de l'eau et l'Office Français de la Biodiversité et scientifiques avec les instituts de recherche et les universités ;

- Diffusion de connaissance et sensibilisation : inventaires et porter à connaissance sur les milieux aquatiques et la biodiversité (par exemple porter à connaissance communaux sur les zones humides, les habitats Natura 2000 ou les Atlas de biodiversité) ;
- Développement de bonnes pratiques : partenariat avec l'UNICEM, mesures agro-environnementales avec les exploitants agricoles, conseil auprès des communes ou des associations d'usagers.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Le programme LIFE, soutenu par l'Europe et l'Agence de l'Eau vise à conserver et restaurer le patrimoine naturel de la rivière Dordogne



19 septembre 2020 - Signature de la Convention de partenariat entre EPIDOR, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les porteurs de projet associés.

(de gauche à droite) Guillaume CHOISY, Germinal PEIRO, Jean-Claude LEYGNAC, Francis AYROLES, Jean-Christophe CID, Alexandre BARROUILHET, Jean-Claude POUXVIEL et Nicolas SURUGUE

Le programme LIFE rivière Dordogne sur la restauration des milieux et des espèces a été sélectionné cette année par la Commission Européenne parmi 600 candidatures. Avec un budget de 8,8 millions d'euros financé à 60% par l'Europe et 26% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ce programme verra la mise en œuvre d'ici 2026 de 30 projets de restauration : 14 frayères à saumon, aloses et lamproies marines, 10 bras morts, 4 espaces d'anciennes gravières et 2 berges enrochées. La restauration du bras mort de Roc del Nau, dans le Lot a été commencée fin 2020. Les études pour la restauration du site

des Carretiers en Gironde ont été lancées en 2020.

Des actions sur des « hotspots » de biodiversité ont été engagées, comme c'est le cas du site de Reyraud en lien avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Dronne aval. Ce site constitue le troisième secteur stratégique pour le maintien des continuités écologiques mais c'est aussi une ancienne friche industrielle. Ce site renaturé permettra de restaurer la confluence Dronne-Chalaires entre deux sites d'intérêt communautaire. En 2020, EPIDOR a accompagné la commune de Montpon-Ménéstérol pour réfléchir au devenir de la base de loisirs en bord de l'Isle en lien avec la dégradation du seuil de Chandos. L'esquisse produite permet d'imaginer le développement : d'une baignade en eau vive, de parcours canoës pouvant se faire indépendamment du devenir du seuil, la restauration de zones humides pour améliorer le potentiel et offrir des espaces de découvertes aux abords de la ville.

Animations Natura 2000

Dordogne quercynoise

La préservation de 59% des pelouses et landes et 61% des prairies soit 400 ha contractualisés et 293 000 € d'aides aux bonnes pratiques - 20 ha sous contrats Natura 2000 avec 54 800 € investis sur des aménagements permettant le maintien des espèces et des habitats.

Vallée de l'Isle

La préservation de 24% des prairies d'intérêt communautaire du site, soit 360 ha contractualisés, le dépôt de 2 contrats Natura 2000, la signature de 4 chartes N2000.

Vallée de la Dronne

La préservation de 15% des prairies d'intérêt communautaire soit 340 ha contractualisés, le dépôt d'un contrat Natura 2000, la signature de 4 chartes N2000.

Vallée de la Cère

Le comité de pilotage travaille avec les services de l'Etat pour faire valider avec les collectivités concernées l'extension de site et ainsi permettre d'étendre le site sur le ruisseau le Négreval présentant une belle population d'écrevisses à Pattes blanches et l'Escalmel qui présente une belle population de moules perlières.

Vallée de la Vézère

L'animation débute juste sur ce site et aucun programme agro-environnemental n'a pu être mis en œuvre pour le moment. Cependant, fin 2020, EPIDOR a répondu à

l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour permettre la mise en œuvre d'un programme agricole en 2021. Un porter à connaissance communal a été produit.

EPIDOR a été sollicité pour rendre des avis ou accompagner des projets dans l'emprise de ces sites Natura 2000.

Cette animation a aussi permis de communiquer sur Natura 2000 et les outils à disposition. Des outils de communication ont été mis en place : des articles « clé en mains »

ont été rédigés et communiqués aux collectivités, des posters ont été élaborés et envoyés aux collectivités ainsi qu'aux écoles des vallées de l'Isle et de la Dronne, des porter à connaissance communaux ont été mis à disposition pour les sites de l'Isle, de la Dronne et de la Vézère.

II. 7. RÉSERVE DE BIOSPHERE

CONTEXTE ET OBJECTIFS : UN BASSIN VERSANT QUI RENFORCE SON ENGAGEMENT DANS LA CONCILIATION ENTRE HOMME ET NATURE

La diversité et la qualité du patrimoine naturel du bassin de la Dordogne, couplées à un engagement sociétal sur les problématiques environnementales, sont des points forts du territoire qui ont contribué à l'obtention de la désignation du bassin de la Dordogne en Réserve de biosphère par l'UNESCO en juillet 2012.

Malgré ces atouts, le bassin de la Dordogne, comme tout autre territoire, subit les effets de politiques de développement qui n'ont pas pris suffisamment la biodiversité en compte. Des acteurs du territoire, représentant divers secteurs d'activité (éducation, tourisme, artisanat, agriculture, etc), se sont d'ores et déjà engagés dans un changement profond de leurs pratiques et partagent leurs expériences. D'autres ont besoin d'être accompagnés pour s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

La désignation « Réserve de biosphère » constitue un levier intéressant pour mobiliser ces différents acteurs. D'une part, elle participe à l'attractivité et au rayonnement du bassin de la Dordogne en lui conférant un statut de territoire remarquable à l'échelle internationale où la qualité de vie est préservée. D'autre part, son action se fonde sur les trois fonctions des Réserves de biosphère - conservation, développement équilibré et appui logistique – qui concourent à la réalisation des objectifs du développement durable et guident la mise en œuvre d'actions.

La concrétisation de ces objectifs passe nécessairement par l'émergence et la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de la préservation environnementale et du développement harmonieux du territoire. Cela nécessite un engagement profond des habitants, des professionnels et des élus sur le long terme. Au-delà de la recon-

naissance d'un état actuel, la désignation UNESCO identifie surtout un potentiel pour aller plus loin. Donnée pour une durée de dix ans, elle oblige les acteurs de la Réserve de biosphère à se remettre en question et les invite à s'impliquer plus encore dans l'avant-garde d'un développement réellement responsable.

Depuis 2016, la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) est partenaire de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

STRATÉGIE D'ACTION : UTILISER L'IMAGE DE MARQUE ET LE RÉSEAU OFFERT PAR L'UNESCO POUR RENFORCER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

La stratégie d'animation de la Réserve de biosphère vise à renforcer le sentiment d'appartenance et l'attachement au bassin de la Dordogne, ainsi qu'à stimuler les acteurs du territoire pour multiplier les projets en faveur de son développement durable et harmonieux. Cette stratégie se décline en objectifs opérationnels :

- informer, sensibiliser les acteurs et valoriser la Réserve de Biosphère, par le biais notamment d'actions de communication, de manifestations, d'actions culturelles ou pédagogiques ;
- promouvoir les actions répondant aux valeurs des Réserves de Biosphère, porteuses de dynamiques de progrès environnemental et favorisant une utilisation rationnelle des ressources et des milieux naturels, en particulier la ressource en eau ; mettre en avant et soutenir les porteurs de ces actions et favoriser la réplication des initiatives ;
- développer des échanges, pour partager des expériences et des expertises, au niveau national et international, en particulier au sein du réseau Man And Biosphère de l'UNESCO.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

L'éducation au développement durable, un pilier de la démarche « Atlas de la biodiversité communale » (ABC)

En répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » de l'Office français de la biodiversité, EPIDOR a souhaité développer et éprouver des méthodes de travail pour aider les élus communaux à intégrer la préservation de la biodiversité dans leurs politiques locales. Depuis 2019, quatre communes situées le long de la rivière Dordogne sont ainsi engagées dans un projet commun d'ABC Vallée de la Dordogne coordonnée par EPIDOR : Argentat-sur-Dordogne (Corrèze), Floirac (Lot), Carsac-Aillac (Dordogne) et Saint-Avit-Saint-Nazaire (Gironde).

Mieux connaître le patrimoine naturel de la commune et impliquer les habitants dans ce travail de connaissance sont les deux axes d'un ABC. En complément d'inventaires naturalistes réalisés par des experts, des actions de sensibilisation impliquant les habitants (réunions publiques, séances d'observations guidées, conférences, projets pédagogiques...) sont menées pour les amener à découvrir et préserver la biodiversité locale.

Après la constitution d'une première base de données à partir d'une analyse bibliographique des études et documents réalisés sur les quatre communes (en lien avec les structures naturalistes locales et nationale – OFB, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Cistude Nature...), la phase terrain a démarré en 2020. Bien que rac-

courcis à cause du confinement, des inventaires naturalistes ont été réalisés au début du printemps 2020 à Argentat et Floirac, où une colonie d'Hirondelles de rivage a notamment été observée. En juillet et août, des actions de science participative ont été menées avec 14 animations grand public sur la découverte de la faune locale et 5 journées d'inventaires participatifs.

Sur Carsac-Aillac, en synergie avec le programme d'action pédagogique portée par l'animateur de la communauté de commune du Pays de Fénelon, les enfants de la classe de CE2-CM1 ont travaillé sur le rôle écologique de la haie et réalisé une haie dite « de Benjes » sur un terrain communal. Un projet qui se poursuivra en 2021 avec une visite du site à N+1.

A l'occasion de sa journée nationale de sensibilisation, le 8 juillet 2020, l'OFB a choisi la commune de Creysse, dans le Lot, pour réaliser une de ses actions de terrain. La conférence de presse a mis à l'honneur l'ABC en cours dans la commune voisine de Floirac, en présence du directeur général de l'OFB, Christophe Aubel.

La démarche ABC se conclura fin 2021. La diffusion des résultats et des retours d'expériences auprès des élus du bassin se dérouleront au premier semestre 2022.

Trophées 2020 de la Réserve de biosphère

La 6^{ème} édition des Trophées de la Réserve de biosphère était consacrée aux « initiatives citoyennes et solidaires en faveur de la préservation de l'environnement ». Le jury, composé de représentants du MAB-France, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la SHERM et d'EPIDOR, a sélectionné trois lauréats pour leur caractère pédagogique, fédérateur et moteur pour le territoire :

- L'association Foncière Pastorale Libre le Randal (Dordogne) – Développement du pastoralisme sur les coteaux calcaires de la vallée de la Vézère ;
- Le lycée d'enseignement agricole privé Le Cluzeau (Dordogne) – Les BAC Pro GMNF préservent la nature ;

- La Conciergerie citoyenne de la Corrèze (Corrèze) – Livraison de produits aux personnes et entreprises en milieu rural.

La Réserve de biosphère (RB) dans les médias

Dans son édition automne-hiver 2020, le magazine Edition Périgord, dédié au patrimoine culturel et naturel de la Dordogne et des départements voisins, a consacré son dossier spécial à la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne. 14 pages présentent le rôle de la RB et son territoire sous le prisme du patrimoine humain, des activités, de la faune, de la flore et des paysages.

Recueil d'initiatives en agroécologie

En partenariat avec le MAB-France, EPIDOR a porté un stage pour analyser le potentiel des initiatives locales à engager une transition agroécologique sur le périmètre de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne et leurs contributions dans la gestion de la ressource en eau. Une phase d'identification et de recensement d'initiatives agroécologiques locales (176 initiatives recensées) a été suivie d'enquêtes de terrain menées auprès d'une sélection de 25 acteurs (associations, producteurs, lycées agricoles...). Si ces initiatives locales peuvent constituer un réel levier d'action pour une transition agroécologique du terri-

toire, cette dernière nécessite de mettre en place un accompagnement technique concret et d'organiser un meilleur soutien financier de la part des politiques publiques. Ce travail a été présenté aux membres du réseau MAB-France et aux partenaires techniques d'EPIDOR (services techniques des départements, chambres d'agriculture, représentants de coopératives agricoles...).

Participation à deux webinaires de l'UNESCO

L'UNESCO a organisé des webinaires thématiques pour les gestionnaires des Réserves de biosphère à l'été 2020. EPIDOR a participé aux webinaires « Communication » et « Relancer le Tourisme Responsable ». L'objectif de ces webinaires est de donner des outils aux gestionnaires des Réserves pour développer des solutions résilientes en cas de crise : comment motiver et donner du sens à l'action écologique en période de crise à travers les valeurs du MAB ? Comment développer des écosystèmes touristiques plus résilients qui s'appuient sur le tissu économique local et valorisent les savoir-faire ? L'UNESCO éditera des guides en 2021.

Partenariats internationaux

Créé en 2017 par EPIDOR, avec le soutien de l'UNESCO et du MAB-France, un réseau sur « les écosystèmes aquatiques continentaux »

(CAE-MAB, www.cae-mab-network.com), constitué de plus de 130 personnes issues de plus de 70 Réserves dans 40 pays permet de partager des retours d'expériences et de monter ou contribuer à des projets sur des problématiques liées à la gestion des cours d'eau et milieux alluviaux. En 2020, la Réserve de biosphère russe Prioksko-Terrasnyi a rejoint les membres du CAE-MAB. EPIDOR a participé aux webinaires organisés par la Réserve transfrontalière Mura Drava Danube pour son projet Interreg « Cross-sectoral restoration of connectivity ». Des échanges particuliers ont aussi lieu avec la Réserve du Delta du Po, porteuse d'un projet LIFE Eel (sur les anguilles). Ces échanges alimenteront les actions et retours d'expé-

riences prévus dans le programme LIFE rivière Dordogne.

La véloroute voie verte, une connexion entre les territoires

Depuis 2012, la vallée de la Dordogne (sous le nom de V91) fait partie des itinéraires cyclables à développer au niveau national. Cet axe Vallée de la Dordogne est déterminant pour le maillage cyclable du bassin et sa connexion est-ouest avec d'autres itinéraires nationaux et européens. La jonction entre Cazoulès (Dordogne) et Souillac (Lot), deux secteurs touristiques d'importance pour l'itinéraire cyclable V91, est rendue problématique par un tronçon routier dangereux au « Pas du Raysse ». Les collectivités concer-

Lot et Conseil départemental de la Dordogne, Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne (CDC Cauvaldor) et Pays de Fénelon) ont mandaté EPIDOR pour mener une étude et disposer d'éléments de faisabilité technique et financière pour résorber ce point noir. Une réunion de terrain en présence des élus s'est tenue le 6 août 2020 pour évoquer les solutions de franchissement possibles : passage en rive droite par un encorbellement le long de la RD ou passage en rive gauche avec la création d'une passerelle au-dessus de la rivière entre Cazoulès et Le Roc. Le bureau d'études Artelia a été retenu à l'issue de l'appel d'offres en décembre 2020. L'étude se déroulera sur cinq mois.

II. 8. SAGE ET ACTION TERRITORIALE

CONTEXTE ET OBJECTIFS : UNE VARIÉTÉ DE PAYSAGES, D'USAGES ET D'ACTEURS QU'IL FAUT INTÉGRER ET ORCHESTRER POUR GARANTIR UNE GESTION COHÉRENTE DE LA RESSOURCE EN EAU

D'une superficie de 24 000 km², le bassin de la Dordogne présente des paysages contrastés : au fil des 475 km de son cours, la rivière Dordogne parcourt les secteurs volcaniques du Cantal et du Sancy, les gorges granitiques de Corrèze, les canyons calcaires, les terrasses quaternaires pour finir sa course au niveau de l'estuaire de la Gironde. Si à chaque territoire correspondent des usages de l'eau bien spécifiques (élevage, hydroélec-

tricité, navigation, irrigation de cultures...) et des problématiques particulières, certains sujets restent structurants à l'échelle du bassin de la Dordogne. Les découpages administratifs étant la plupart du temps en décalage avec les réalités hydrographiques, les acteurs intervenants dans le domaine de l'eau sont nombreux. La gestion intégrée de l'eau est donc complexe et doit prendre en compte à la fois les enjeux et

les acteurs du niveau national et ceux spécifiques à chaque territoire qui composent le bassin de la Dordogne.

STRATÉGIE D'ACTION : PLANIFIER ET STRUCTURER LA GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET PORTER DES PROJETS POUR AIDER LES TERRITOIRES À CONCRÉTISER LEURS AMBITIONS

La stratégie déployée par l'établissement pour répondre aux enjeux qui s'expriment sur le bassin versant de la Dordogne se définit en trois axes :

- Le pilotage de la planification dans le domaine de l'eau, qui se traduit notamment par l'ani-

mation des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ;

- la participation et le suivi des démarches territoriales telles que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les

contrats territoriaux ou les Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) ;

- la maîtrise d'ouvrage d'actions innovantes ou démonstratrices.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 : SAGE DORDOGNE AMONT

La convention « dérivations hydroélectriques » et le lac de la Crégut

L'Artense et un vaste plateau situé sur la Cantal et le Puy-de-Dôme à 1 000 m d'altitude. Ce paysage « en creux et en bosses » que l'on observe aujourd'hui est profondément marqué par l'érosion glaciaire. La disparition du glacier, il y a 11 000 ans, a laissé place aux tourbières et aux lacs naturels. Le lac de la Crégut est le plus grand lac d'origine glaciaire du Massif Central. Il était connu pour ses eaux limpides et particulièrement oxygénées il y a 50 ans.

Compte tenu des fortes précipitations et de son altitude élevée, l'Artense est également un territoire propice à la production d'hydroélectricité. Ainsi, dans les années 1960-70, la plupart des cours d'eau de ce territoire ont été dérivés afin d'augmenter les apports en eau de la retenue de Bort-les-Orgues, générant des impacts négatifs sur les milieux aquatiques au niveau des débits,

du transit sédimentaire et de l'accumulation dans les lacs de nutriments responsables de leur eutrophisation rapide.

Ces impacts ont amené les élus et acteurs du territoire à manifester leur mécontentement face à cette situation qui perdure. Compte tenu des résultats positifs de la « Convention éclusées », l'Etat a sollicité l'EPTB pour animer les échanges relatifs à l'établissement d'une convention visant la réduction de l'impact des dérivations hydroélectriques. L'une des dernières réunions du Comité Syndical d'EPIDOR (novembre 2019) avait été l'occasion d'observer et d'échanger sur site.

Depuis, les débats se sont installés entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), EDF et EPIDOR et des difficultés subsistent pour accorder les points de vue au sujet des débits restitués dans les cours d'eau « court-circuités » ou du contournement du Lac de la Crégut.

Concertation sur les règles du SAGE

Après une année 2019 au cours de laquelle les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les acteurs locaux ont été réunis à plusieurs reprises afin de débattre, adapter, s'entendre sur les orientations du SAGE et valider ainsi le document de stratégie, 2020 marque le démarrage de la dernière étape d'élaboration du SAGE. Il s'agit de traduire les orientations de la stratégie du SAGE en dispositions ou en règles, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers.

A noter : le Code de l'Environnement prévoit que les Commissions Locales de l'Eau des SAGE soient renouvelées tous les 6 ans. Celle du SAGE Dordogne amont, installée en décembre 2013, est arrivée à son terme en décembre 2019. Un nouvel arrêté préfectoral, publié le 28 décembre 2020, actualise sa composition.

L'évaluation environnementale du SAGE

L'évaluation environnementale du SAGE permet de prendre un certain recul vis-à-vis des mesures envisagées et prévoit un accompagnement de la CLE dans ses travaux de rédaction afin de rendre les règles et dispositions plus efficaces et/ou plus claires. Le cabinet Eau-céa, missionné sur cette mission, présentera les premiers éléments lors d'une réunion de CLE envisagée début 2021.

Participation aux contrats territoriaux

L'établissement s'est également impliqué dans la mise en œuvre des contrats territoriaux Chavanon et Sources de la Dordogne coordonnées par les PNR Millevaches en Limousin et Volcans d'Auvergne, dans le suivi de PPG (Mamoul, Cère, Rhue, Haute Corrèze...) ou de docu-

ments d'urbanisme. Outre le suivi des actions menées sur ces territoires, il s'agit d'opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE.

Lancement de deux études pré-opérationnelles

En réponse aux sollicitations des élus de l'amont du bassin, EPIDOR a décidé fin 2019 de porter la maîtrise d'ouvrage de deux études pré-opérationnelles :

- une étude relative à l'avenir du barrage de la Bourboule, dont l'objectif est d'imaginer, développer et comparer les scénarii quant à l'avenir des installations hydroélectriques objet de débats et de tensions depuis longtemps. Le bureau d'études Ingé-Eau, spécialiste de l'hydraulique et de l'hydroélectricité, a obtenu le marché pour une étude dont l'achèvement est prévu pour

fin 2021. L'étude est engagée et une première réunion du Comité de suivi démontre la très forte mobilisation des acteurs locaux sur ce dossier.

- une étude relative à la renaturation et la valorisation de la Haute Dordogne, dont l'objectif est de poursuivre la renaturation du secteur des sources de la Dordogne entamée en 2012 et d'anticiper les effets du changement climatique en accompagnant le territoire dans une stratégie de développement « Montagne des 4 saisons ». Une première consultation infructueuse a été l'occasion de retourner vers les collectivités locales et de préciser ou redéfinir certains éléments du projet. Une seconde consultation est en cours.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 : SAGE DORDOGNE ATLANTIQUE

Atelier confluence

Les confluences hydrographiques, entre Dordogne et affluents, apparaissent comme les grands oubliés de la gestion des cours d'eau. Fort de ce constat et à la jonction de deux enjeux du SAGE – les affluents ; la domanialité & environnement, culture, patrimoine – EPIDOR a proposé à la CLE la tenue d'un atelier « confluence », le terme confluence recouvrant ici une dimension environnementale et une dimension bâti/patrimonial (façade urbaine

sur la rivière). L'ambition finale est de fournir aux collectivités impliquées, un cahier de préconisations utiles à : révéler la géographie et l'histoire du lieu, clarifier les espaces, redonner de l'identité et une nouvelle convivialité aux espaces, faire entrer la nature en ville, rétablir un lien étroit avec le fleuve/les rivières et penser la durée des aménagements. Enfin, un tel atelier doit permettre d'améliorer les liens entre SAGE et

élus : engagement dans un projet concret.

Parmi les sites pré-identifiés, celui de Castillon-la-Bataille est ressorti comme une priorité. Au-delà de questions environnementale, paysagères, touristiques et urbaines, ce choix répond à des enjeux sociétaux (la ville fait partie des 51 projets territoriaux appuyés par l'EPF Nouvelle-Aquitaine) et interdépartementaux (projet aux confins des départements de la Dordogne et de la Gironde).

Commissions thématiques

L'année 2020 a été consacrée à la phase de diagnostic du SAGE que la CLE a souhaité coconstruit et ancré dans le réel. A cet effet, dans la logique de la séance CLE fin 2019, quatre commissions thématiques ont été organisées, les 14 et 16 janvier 2020, autour des sujets de qualité ; quantité ; milieux ; aménagement, paysages et gouvernance. Interrogés sur 12 pré-enjeux, les participants (Etat, élus, usagers, habitants, ...) ont abondé le travail de diagnostic en exprimant leurs avis et visions sur ces propositions au travers d'une matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Faiblesses). Perçues très positivement, ces rencontres ont donné l'occasion de s'interroger sur les problématiques essentielles à traiter pour le SAGE. Pour exemple : le ruissellement, le bouchon vaseux, l'articulation/valorisation Dordogne et affluents, l'empreinte des activités humaines, la biodiversité riche et patrimoniale. L'outil SAGE et la CLE sont apparus comme des opportunités fortes pour le territoire. Enfin, la pertinence des pré-enjeux a été questionnée, incitant à une reformulation de ceux-ci.

Appui technique et avis pour les collectivités

L'établissement a également répondu à diverses sollicitations et ambitions du territoire, en lien direct ou indirect à l'eau. Ceci s'est notamment traduit par :

- L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'aménagement et de programmation. Le cas particulier du PLUi des Portes du Périgord Sud a donné lieu à une réflexion et un accompagnement (notamment d'un groupe d'étudiants) plus particulier sur la problématique d'érosion hydrique des sols, ainsi qu'à une recherche d'harmonisation des enjeux « eau » dans un cadre d'inter-SAGE (territoire couvert par les SAGE Dropt et Dordogne Atlantique).
- La participation au projet d'excellence alimentaire du Bergeracois, plus particulièrement par appui technique en matière de reconquête de la qualité des eaux de la nappe alluviale de la Dordogne (identification / caractérisation des captages en eau potable, exploités, abandonnés ou de secours ; raisons du transfert de la demande en eau sur l'Eocène, ressource sur-sollicitée...).
- La formalisation du concept de protection/restauration des zones humides au travers de visites de terrain faites dans le cadre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Juridiction de Saint-Emilion et

de l'élaboration, à destination des élus, d'une plaquette sur les stratégies intégratrices de ces espaces en matière d'aménagement du territoire.

- L'accompagnement des collectivités et des usagers en matière de transition écologique, que ce soit par la participation active à la Fabrique des Transitions en Bergeracois, aux ateliers/réflexions engagés dans le cadre de Dordogne 2050 (trois sites démonstrateurs en basse Dordogne) mais également par le soutien de projets novateurs comme le LIFE « Changement climatique » ambitionnée par l'ASA des palus d'Arveyres-Génissac.

Enjeux du SAGE

Cette étape de reformulation, intégratrice des travaux collectifs, a été corrélée à une volonté de projection et de légitimation de chacun des enjeux retenus. Ainsi, chaque enjeu a donné lieu à la détermination 1/ d'une ou de pistes d'actions très stratégiques (leviers phares autour desquels construire l'action) ; 2/ d'une pré-liste de politiques associées aidant l'enjeu (pré-inventaire des démarches intégratrices de l'enjeu). De ce travail sont ressortis onze enjeux pour répondre aux attendus SDAGE et DCE. Adoptés par l'ensemble des membres du Bureau de la CLE le 8 septembre 2020, les enjeux SAGE feront l'objet de validation en réunion plénière de la CLE en 2021.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 : SAGE ISLE DRONNE

Concilier les activités et la préservation des zones humides

Lors de la phase de consultation sur le projet de SAGE, Monsieur le Maire de Saint-Palais-de-Négrignac (Charente-Maritime), a fait part de son inquiétude au regard du projet éolien sur sa commune et de la règle 1 du projet de SAGE « Protéger les zones humides ». Au-delà de 1 000 m² de zones humides altérées ou détruites (projet soumis à déclaration Loi sur l'eau), ce projet serait interdit. EPIDOR a ainsi organisé une visite de terrain, au mois de décembre 2020, à Saint-Palais-de-Négrignac dans la zone d'implantation du projet éolien, afin de mieux appréhender ce sujet, de rencontrer les porteurs de projet et d'apporter des éléments objectifs à la CLE. La zone d'implantation du projet se situe dans un secteur de sources (tête de bassin du Mouzon, un cours d'eau affluent du Lary). On y retrouve plusieurs zones humides qui sont assez diffuses et généralement de taille assez restreinte. 4 à 7 éoliennes pourraient être implantées sur ce site, en fonction des résultats des différentes études en cours. D'après les observations qui ont pu être faites, les impacts du projet éolien sur des zones humides seraient principalement dus à l'élargissement des voies d'accès (des chemins doivent être élargis pour la phase chantier et d'exploitation du site), et à l'im-

plantation de plusieurs plateformes qui permettent le montage des éoliennes, dont les surfaces sont comprises entre 1 000 m² et 2 000 m² environ.

Consultation sur le projet de SAGE

La consultation sur le projet de SAGE (validé en CLE fin 2019) s'est déroulée en 2020 en 3 étapes : la concertation préalable du public, la consultation administrative et l'enquête publique. La concertation préalable du public a duré plus de 7 mois et aucune demande de concertation préalable n'a été formulée. La consultation administrative s'est déroulée sur plus de 6 mois (COGEPOMI, conseils départementaux et régionaux, chambres consulaires, communes, groupements compétents de communes, EPTB, PNR, structures porteuses de SCOT et syndicats de rivière). L'Autorité environnementale et le Comité de Bassin ont examiné le projet de SAGE.

4% des structures consultées ont transmis un avis dans les délais : la majorité des avis est « réputé favorable » (96%) ou « favorable » (2%). Les avis favorables mettent en avant la qualité des documents et de l'animation. Les avis défavorables (1.30 %) concernent essentiellement le projet de règlement composé de 3 règles (zones humides, plans d'eau, gestion des eaux pluviales) ainsi que la reformulation de dispositions. D'autres

sujets ont fait l'objet d'observations : continuité nautique, tableau de bord ou déclinaison du SAGE en outils de programmation pluriannuelle et intégrée.

Ces avis ont été transmis aux membres du Bureau de la CLE et versés au dossier d'enquête publique qui s'est déroulée du 2 novembre au 4 décembre 2020. Le rapport de la commission d'enquête a été rendu en janvier 2021. La CLE se réunit en mars 2021 pour se prononcer sur la validation finale du SAGE.

Réunion d'information pour les intercommunalités

La prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme sera obligatoire lorsqu'il sera approuvé, c'est pourquoi, EPIDOR a organisé en novembre une réunion d'information destinée aux élus et services des intercommunalités et structures porteuses de SCOT à ce sujet.

Traduction des enjeux du SAGE dans les projets locaux

EPIDOR s'est aussi impliqué, sur le terrain, dans plusieurs projets :

- La démarche engagée par les services de l'Etat en Dordogne vise à établir la liste des ouvrages à aménager ou signaler pour la sécurisation du franchissement nautique des ouvrages. Cet enjeu avait été identifié dans l'état des lieux du territoire et en parti-

cipant aux groupes de travail, EPIDOR partage ses données et connaissances et s'assure du croisement de cet enjeu avec ceux de la continuité écologique.

- L'implication d'EPIDOR sur le territoire Isle-Dronne s'est également traduit par le suivi et l'accompagnement de la création d'une rivière de contournement du barrage de Coutras (voir mission « Poissons migrateurs »), sur

le devenir du site du Moulin de Reyraud sur la Dronne aval (voir mission « Poissons migrateurs ») et sur l'appui à la réalisation du Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant Isle amont (voir mission « gestion écologique »).

II. 9. DORDOGNE 2050

CONTEXTE ET OBJECTIFS : DORDOGNE 2050, UN EXERCICE PROSPECTIF À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN VERSANT POUR TROUVER DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE L'EAU

La gestion du grand cycle de l'eau est un domaine complexe qui croise des approches de ressources, de risques, de milieux aquatiques et de biodiversité. C'est un sujet très fortement lié aux politiques d'aménagement du territoire, d'occupation et d'usage des sols. En plus des questions qui se posent actuellement, et souvent depuis plusieurs années, de nouveaux problèmes s'annoncent en lien avec :

- le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et les usages ;
- les mutations démographiques économiques et géographiques des territoires ;
- les transformations écologiques des milieux aquatiques et l'effondrement de la bio-diversité.

L'établissement EPIDOR intervient sur l'ensemble du grand cycle de l'eau. En tant qu'établissement public territorial de bassin, il constitue dans ce domaine une interface stratégique qui lui permet de porter une vision d'ensemble, construite sur des logiques interdépartementales et interrégionales, sur le bassin versant de la Dordogne. Il a pour rôle d'apporter connaissances et conseils auprès de ses membres et des autres acteurs du bassin et de développer des actions de concertation, de dialogue et de prospective pour favoriser l'émergence de solutions communes et solidaires. En tant que porteur et animateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, il a vocation à rechercher, expérimenter et promouvoir des solutions de développement durable

qui conforteront l'équilibre entre Homme et Nature.

Depuis sa création en 1991, l'établissement produit des diagnostics et anime des discussions sur les différents sujets de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui apparaissent porteurs de problèmes, de risques ou de conflits, à court, moyen ou long terme. En 2012, lors des 2^{èmes} Etats Généraux du Bassin de la Dordogne à Bergerac, un nouveau mandat a été donné à l'établissement pour travailler, au-delà des diagnostics, sur des solutions concrètes, dans le cadre d'une approche prospective. Une réflexion s'est alors engagée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Agence de l'eau Adour- Garonne pour développer l'exercice Dordogne 2050.

STRATÉGIE D'ACTION : EXPERTISE SCIENTIFIQUE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET RÉFLEXION AUTOUR DE PROJETS CONCRETS

L'exercice prospectif Dordogne 2050 se développe en trois phases :

- une expertise scientifique visant à décrire et analyser le contexte actuel du territoire, les trajec-

toires de développement existantes et les niveaux de prise en compte de l'environnement et

- à établir une évolution tendancielle générale du bassin à l'horizon 2050 ;
 - une concertation avec les acteurs du bassin versant pour compléter le diagnostic, identifier des cas réels et concrets illustratifs des enjeux du bassin et pour imaginer des solutions innovantes et durables ;
 - la conception d'un ensemble cohérent de projets démonstrateurs, susceptibles de constituer des réponses adaptées aux effets du changement climatique et aux évolutions à venir de la société du bassin versant, et reproductibles ou transposables sur l'ensemble du bassin versant.
- Dordogne 2050 s'inscrit dans la continuité de la Charte, du Sommet Vallée Dordogne et des Etats

Généraux du bassin de la Dordogne. Les solutions qu'il préconise ont vocation à inspirer les différentes démarches de planification sur le thème de l'eau et de l'aménagement du territoire qui intéressent le bassin de la Dordogne : Régions, Départements, petits bassins versants, territoires de SCOT.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Le projet démonstrateur des barrages du bergeracois et du canal de Lalinde

Quatre concessions hydrauliques ont été conçues et réalisées au XIX^{ème} siècle sur la Dordogne aval dans le secteur de Bergerac. Elles concernent trois ouvrages hydroélectriques (Mauzac, Tuilières et Bergerac) et le canal de navigation de Lalinde. Les objectifs de production d'une énergie renouvelable décarbonée restent d'actualité, mais les moyens de cette production apparaissent largement obsolètes et générateurs de contraintes environnementales et économiques fortes. Pour le canal de Lalinde, la conservation en l'état de cet héritage est économiquement très lourde et son utilité collective peu lisible.

Que faire de ces infrastructures hydrauliques qui appartiennent à l'Etat ou aux collectivités ? Le projet démonstrateur examine, à l'aune des enjeux d'avenir du

bassin versant décrits dans l'Atlas Dordogne 2050, les évolutions possibles de ces concessions qui permettraient à la fois de réduire les impacts négatifs, d'augmenter les avantages que le territoire pourrait en tirer à court et moyen terme ; il analyse les conditions à réunir pour les différentes transformations possibles.

Les questions et les solutions imaginées dans le projet ne sont pas applicables aux seuls ouvrages du Bergeracois. Elles peuvent être transposées à d'autres lieux et à d'autres projets, comme par exemple :

- la valorisation urbaine du patrimoine hydraulique des anciennes voies navigables de l'Isle ; la question de la navigation comme mobilité douce est parfois évoquée mais les besoins d'investissement ou de fonctionnement en termes d'infrastructures sont considérables. Pour asseoir la durabilité de ce type de projet,

d'autres fonctions sociales ou économiques doivent être identifiées ;

- l'amélioration de la conciliation entre hydroélectricité et environnement en explorant de nouvelles solutions plus sobres en termes d'infrastructures et mieux disant sur le plan environnemental. Si des solutions sont envisageables sur les plus gros ouvrages au fil de l'eau du bassin de la Dordogne, alors la voie est ouverte pour inspirer d'autres projets de modernisation de beaucoup de sites hydroélectriques anciens ;
- les nouveaux modes de gouvernance des concessions hydroélectriques, comme par exemple les Sociétés d'Economie Mixte Hydroélectriques, permettant de nouvelles relations plus équilibrées entre les partenaires Etat, exploitants hydroélectriciens et collectivités locales et ouvrant la possibilité d'un meilleur partage

avec le territoire des opportunités offertes par les concessions renouvelées. Les enjeux sont majeurs pour le bassin, si l'on considère les grandes retenues hydroélectriques de la haute Dordogne, de la Vézère, de la Maronne et de la Cère.

Livret des 13 projets démonstrateurs

Après l'année 2018 consacrée à la définition des enjeux du bassin et l'année 2019 centrée sur l'échange et la concertation avec les acteurs du territoire, le travail de l'année 2020 s'est porté sur les projets démonstrateurs. Le consortium d'étude a identifié 13 projets esquissés de façon synthétique

et présentés dans un livret. Du fait des difficultés liées à la situation sanitaire pour organiser des échanges en direct avec les acteurs du territoire, une enquête par questionnaire sera menée auprès des acteurs du bassin autour de ces projets.

5 projets démonstrateurs travaillés avec les acteurs locaux en 2020

Cinq projets dits « sans regrets » ont été développés et travaillés avec les acteurs locaux ; ils concernent :

- les programmes alimentaires et leur lien avec l'agriculture et la ressource en eau ;
- l'avenir des fermes d'élevage et leurs rôles en matière de service environnementaux ;
- la valorisation des retenues de stockage d'eau ;
- les ouvrages hydrauliques et leurs liens avec l'environnement et le développement territorial ;
- l'opportunité offerte par les rivières pour les territoires en mutation climatique.

II. 10. DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

CONTEXTE ET OBJECTIFS : CONSERVER LA DOMANIALITÉ DES RIVIÈRES DU DPF, AMÉLIORER LEUR ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET VALORISER LE DOMAINE

La Dordogne, la Vézère et l'Isle ont été historiquement inscrites par l'Etat dans le Domaine public fluvial (DPF), du fait de leur fonctions d'intérêt public d'infrastructure, de développement et d'économie. Au cours des temps, les usages du domaine ont évolué, se sont transformés ; de nouveaux usages sont apparus, d'autres ont disparu : navigation, pêche, force hydraulique, prélèvements d'eau, rejet des eaux usées, exploitation des alluvions, agriculture, sylviculture, loisirs nautiques, tourisme fluvial... De nouveaux enjeux environne-

mentaux ont également émergé avec le changement climatique, les objectifs européens de bon état des eaux, les impératifs de la protection de la nature et d'espèces emblématiques comme par exemple les poissons migrateurs, les engagements pris devant l'UNESCO avec la désignation de la rivière Dordogne comme aire centrale de la Réserve de biosphère. Le caractère domanial a lui aussi évolué en même temps que la décentralisation territoriale. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2021 (et depuis 2015 dans le cadre d'une expé-

rimentation), sur un linéaire de 460 km (incluant une petite portion des rivières Dronne et Moron), le DPF du bassin de la Dordogne ne relève plus de l'Etat mais d'EPIDOR, en tant qu'établissement public des collectivités territoriales.

De nouveaux équilibres sont toujours en train de s'opérer entre des usages historiques déclinants et les nouvelles fonctions du DPF. De nouvelles dynamiques de partenariat sont apparues entre le gestionnaire, établissement émanant des collectivités territoriales, et les collectivités riveraines.

De nouveaux rapports sont également à établir entre la gestion du DPF et certaines activités, ayant lieu en dehors du domaine (sur les franges du domaine ou sur le domaine hydroélectrique concédé) mais susceptibles d'exercer des impacts sur lui. La gestion du domaine va devoir accompagner ces transitions.

Les objectifs de la gestion du domaine sont :

- de façon prioritaire, de conserver le caractère public des rivières du domaine et de garantir le maintien de leur usage public,
- d'assurer une gestion harmonieuse des différents usages, compatible avec les objectifs environnementaux,
- d'améliorer l'état environnemental du domaine vis-à-vis notamment des enjeux qu'il représente pour la Réserve de biosphère,
- de travailler avec les collectivités riveraines et les usagers à sa valorisation pour les territoires et les populations.

STRATÉGIE D'ACTION : DÉFINIR ET FAIRE RESPECTER LES RÈGLES D'USAGE, DÉVELOPPER UNE GESTION PATRIMONIALE, COORDONNER LES AUTRES INTERVENANTS DANS LE CADRE DE PARTENARIATS

Les actions de la mission DPF s'organisent autour des axes suivants :

- assurer une surveillance du domaine et un contrôle des usages ;
- délivrer et gérer des autorisations pour les occupations et les utilisations du domaine ;
- réaliser les interventions nécessaires à la gestion des risques ou constituant une gêne importante pour les usages ;
- mener des actions exemplaires de reconquête et de restauration des milieux sur le domaine ou sur ses abords ;
- apporter conseil et accompagner les riverains, les collectivités et les usagers dans leurs actions sur le domaine.

AUTRES RÉALISATIONS EN 2020 :

Un schéma de gestion de la rivière Vézère au service du domaine, du grand site vallée Vézère et des collectivités riveraines

L'étude du schéma berges du lit, des berges et des paysages de la Vézère s'est poursuivi en 2020. Cette étude porte sur la Vézère dans le département de la Dordogne, soit 80 km en tout dont 50 km de Domaine Public Fluvial. Elle est conduite en partenariat avec le Syndicat du bassin de la Vézère en Dordogne pour la partie non domaniale. Elle comprend un diagnostic milieux et paysage, 18 sites faisant l'objet de l'édition

de fiches projet et 3 fiches thématiques concernant l'ensemble du linéaire. Une grande partie de ces fiches-sites ont été présentées aux partenaires lors d'une réunion technique afin d'échanger sur les propositions d'aménagement ou de gestion. Une nouvelle réunion d'échange est prévue avant le comité de pilotage programmé au printemps 2021 qui aura pour objet une dernière phase d'échange sur le schéma.

Le diagnostic fait été d'une incision importante du lit et d'un déficit marqué de transport solide provoquant un enfoncement généralisé

du lit jusqu'à atteindre la roche mère. La disparition des zones de galets riches en habitats pour la faune et la flore a appauvri les milieux et la présence d'une végétation de berges bien souvent inadaptée et mal gérée constitue un phénomène aggravant. Les différents travaux engagés historiquement sur la vallée depuis le 19^{ème} siècle ont accentué ces phénomènes. Du point de vue des paysage, l'encaissement de la rivière en limite la visibilité et bon nombre de village ont tourné le dos à la Vézère.

Une action fera l'objet du lancement des études préalables aux travaux en 2021 sur le site emblématique de la Roque-Saint-Christophe.

Echanges avec les usagers

En 2020, malgré les confinements, le travail d'appui, de conseil et de surveillance du domaine s'est poursuivi : 373 rendez-vous sur le terrain et réunions pour du conseil, des avis sur des projets, 56 réunions d'avant travaux, 63 rendez-vous pour des réunions de suivi, de chantier ou après travaux.

Campagnes de reconnaissance

Les descentes de repérage ont été réalisées sur le secteur navigable (Isle et Dordogne), sur la Vézère et sur la Dordogne non navigable, soit 21 jours de campagnes de reconnaissance en bateau.

Interventions de sécurisation

Une entreprise est intervenue en lieu et place du Coulobre sur 36 sites, 31 sites sur l'Isle et 5 sur la Dordogne. Des arbres de grands diamètres ont été traités, un ponton à la dérive a été extrait de la Dordogne et sécurisé. La signalisation fluviale a également été installée.

21 chantiers de sécurisation ont été assurés principalement sur le secteur non navigable et une quarantaine d'arbres pouvant présenter un danger ont été retirés de la rivière.

Base de loisirs de Montpon-Ménéstérol

A Montpon-Ménéstérol, une échancre s'est formée dans le barrage de Chandos et a affecté le fonctionnement de la base de loisirs de la commune du fait de l'abaissement de la ligne d'eau. Un diagnostic a été conduit par EPIDOR afin de proposer à la commune une solution permettant de s'affranchir des problèmes des infrastructures vétustes du barrage, de valoriser le site pour les usages récréatifs locaux, tout en améliorant son état écologique.

Servitude de marchepied

Sur la commune du Fleix et d'Argentat, EPIDOR a accompagné les élus afin de rappeler les règles aux riverains, définir l'emplacement de la servitude et permettre à terme aux piétons de fréquenter ces cheminements.

Gestion des quais et cales

EPIDOR et les services de l'Etat ont été sollicités afin de modifier le transfert de gestion des quais de Périgueux permettant à la collectivité d'engager des travaux en lieu avec des aménagements futurs ; à Pessac également, le projet de superposition a été finalisé et sera proposé à la signature.

A Savignac-de-l'Isle et à Branne, les collectivités ont également des projets de développement autour de la rivière et ont souhaité associer EPIDOR en amont.

Erosion des berges à Mouliets-et-Villemartin et à Saint-Pierre-d'Eyraud

En Gironde, au niveau de Mouliets-et-Villemartin, la route départementale D130 en bordure de Dordogne a subi un glissement de terrain menaçant la route. EPIDOR a travaillé avec les services techniques du département afin de proposer un aménagement à base de génie végétal. Le maire a également souhaité qu'une information aux riverains soit effectuée en lien avec la délimitation du Domaine Public Fluvial sur les parcelles riveraines.

Véloroute de la Vallée de l'Homme La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme engage un projet de véloroute le long de la Vézère. EPIDOR a été sollicité afin d'effectuer la délimitation du Domaine Public Fluvial, de positionner la servitude de marchepied et pour travailler sur les aménagements proches et au-dessus du DPF (passerelle et encorbellement).

Avis aux usagers

À chaque fois, les dangers et les travaux font l'objet d'avis aux usagers. Ces avis sont transmis aux communes riveraines aux associations de pêche concernées, ainsi qu'aux loueurs de canoës, aux campings, etc... 36 avis à la batellerie ont été émis dans le secteur navigable afin d'informer les usagers de la voie d'eau des événements modifiant les conditions de navigation (incidents ou travaux). 31 avis ont

été diffusés sur le domaine non navigable. Cette information vers les publics usagers du domaine permet d'informer le plus grand nombre, mais elle motive aussi des retours d'information et stimule ainsi la mobilisation des acteurs de terrain pour la conservation du domaine.

Pose de réflecteurs radar

EPIDOR a installé en 2020, des réflecteurs radars sur le pont de l'autoroute A89 en Gironde (Fronsac/Arveyres). Au début 2021, c'est le pont de l'A10 à Cubzac-Les-Ponts qui devrait être équipé.

Aménagement de la plage de Vézac

Un atterrissement s'est formé au droit d'un accès à la rivière suite aux crues de 2019. Le maire et les loueurs de canoës ont fait part de leurs inquiétudes auprès des services de l'Etat et d'EPIDOR. EPIDOR a proposé une solution technique consistant à reprofiler légèrement la berge et à proposer à la mairie de conduire une réflexion plus globale afin d'envisager un aménagement plus pérenne et plus attractif en créant une plage et un espace de loisirs autour de cet accès permettant d'augmenter l'attractivité de la rivière.

Projet de bac à Creysse

La commune de Creysse (46) s'est lancée dans l'aménagement d'un bac destiné aux piétons et

aux cyclistes pour traverser la Dordogne entre le port de Creysse et Meyronne pendant la période estivale. EPIDOR a accompagné la collectivité dans ses démarches et dans la faisabilité de ce projet qui sera mis place en 2021.

Plan pluriannuel de gestion (PPG)

EPIDOR s'est engagé dans la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des rivières du domaine sur la base duquel une contractualisation est mise en place avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le PPG concourant à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, il fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'Agence. Le PPG a également vocation à être intégré par les structures GEMAPI qui interviennent sur les franges du DPF. Des échanges ont eu lieu avec ces structures afin de partager le diagnostic, les enjeux et les objectifs de gestion. Il s'agit d'afficher la complémentarité des actions entreprises par tous et de développer des synergies ou des collaborations.

Travaux de restauration écologique du passage à gué de Combenègre à Pinsac (46)

Le plan pluriannuel de gestion du DPF prévoirait la renaturation du passage à gué du bras mort de Combenègre. Les travaux ont commencé en 2019 et ont été interrompus par la montée des eaux. L'entreprise a terminé en 2020. Le

bras est devenu pleinement fonctionnel, le site piégeux pour les poissons est éliminé et le passage d'engins agricoles est conservé.

Travaux de restauration écologique de la couasne de Roc del Nau à Martel (46)



11 décembre 2020 - Germinal PEIRO, Serge RIGAL, Raphaël DAUBET

Des travaux ont été entrepris sur la couasne de Roc del Nau (46) en collaboration avec l'Association des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets de la Dordogne dans le département du Lot et avec la Fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Il s'agissait avec ses travaux d'offrir des secteurs plus ouverts afin de favoriser la connexion du bras mort avec la Dordogne. Ces travaux forestiers viennent compléter les travaux d'élimination de la zone piégeuse dans l'amont du bras mort et conduits dans le cadre de la « Convention éclusées ».

Travaux de restauration écologique des boisements alluviaux à Prignonrieux (24)

Le projet de véloroute de la communauté d'agglomération de Bergerac et un projet de créa-

tion d'une cale de mise à l'eau au niveau de Prigonrieux nécessitaient qu'EPIDOR engage des travaux de restauration des boisements alluviaux afin de sécuriser le passage des usagers sur la véloroute et permettre les travaux de création de la cale de mise à l'eau. Des plantations auront lieu avant le printemps.

Travaux de restauration écologique des boisements alluviaux au Buisson-de-Cadouin (24)

Une peupleraie dans le Domaine Public Fluvial a été abattue et des plantations auront lieu avant le printemps 2021.

Etude de restauration écologique du bras des Carretiers à Pineuilh (33)

L'étude de restauration du bras mort des Carretiers (Gironde) a été lancée et devrait conduire à des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Programme LIFE. Le suivi des sites Initiative Biosphère Dordogne (IBD) a été poursuivi et le rapport du naturaliste est à venir.



ÉPIDROPT

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT	396
II. LES OBJECTIFS D'ÉPIDROPT	396
III. UNE STRUCTURE À LA CARTE	397
IV. BILAN DES ACTIONS 2020	398

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Epidropt s'est installé début mars 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord à Eymet afin de situer au cœur du bassin versant du Dropt et mener à bien le projet de maison de l'eau, du tourisme et de la pêche à Eymet.

Créé depuis le 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte ouvert EPIDROPT regroupe 2 syndicats et 3 départements :

- Syndicat Mixte du Dropt Amont
- Syndicat Mixte du Dropt Aval
- Département de Dordogne
- Département de Gironde

- Département de Lot et Garonne.

Ces 3 syndicats ont vocation à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau. EPIDROPT couvrira avec les 2 syndicats membres (Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont) un territoire de 182 communes et

15 Etablissements Publics à Fiscalité Propre (5 par département).

La réorganisation entrainera une simplification du fonctionnement de la structure avec la mise en place de commissions territoriales de travail (Dropt amont, dropt médian et dropt girondin) à la place des syndicats de rivière.

II. LES OBJECTIFS D'EPIDROPT

EPIDROPT a vocation à intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

II. 1. MISSION COMMUNE

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- émergence et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Dropt,
- maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant,
- support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE,
- rédaction des rapports et secrétariat administratif,
- suivi de la mise en œuvre du SAGE sous la responsabilité de la CLE,
- support de concertation,
- facilitateur de réseaux d'échanges afin de pouvoir accéder aux informations (données et études) du bassin du Dropt ; il devra en tirer des synthèses à l'échelle du bassin versant pour l'information et la sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrages locaux et du public.

II. 2. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 1 - AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études, assistance technique animation rivière auprès des structures membres.

II. 3. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 2 SUIVANTE - GESTION DE LA RÉALIMENTATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études nécessaires à la gestion des ouvrages,
- exploitation et entretien des retenues d'eau,
- gestion des lâchers et de leurs ouvrages,
- vérification des débits transités à l'aval,
- gestion des prélèvements des usagers,
- gestion piscicole et protection de la faune sauvage des retenues d'eau,
- le suivi, l'évaluation et la révision du PGE.

II. 4. MISSION À CARACTÈRE OPTIONNEL 3 SUIVANTE - RÉALISATION DES OUVRAGES DE RÉALIMENTATION ET DES OUVRAGES DE GESTION QUANTITATIVE

- études et travaux.

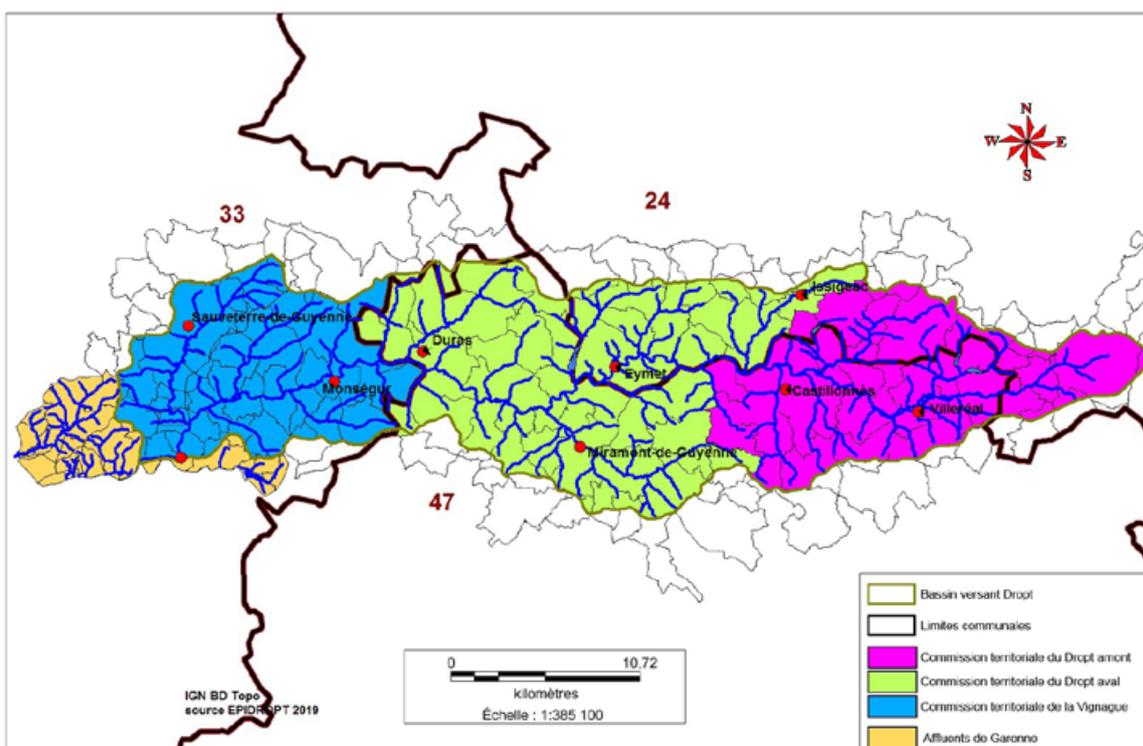
III. UNE STRUCTURE À LA CARTE

La vallée du Dropt se situe au cœur du Bassin Aquitain. Son bassin versant, d'environ 1 350 km² s'étend sur les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa forme est très allongée, avec une orientation générale majoritairement Est-Ouest.

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 133 km avec une pente très faible 1,3%(cours d'eau de plaine).

Le Comité Syndical d'EPIDROPT est composé de 17 membres (2 par département, 4 pour le SI du Dropt Amont, 6 pour le Syndicat Mixte du Dropt Aval, 1 pour le SMER E2M).

Avec l'extension de périmètre des syndicats membres, Epidropt aura le périmètre suivant :



Le syndicat est un syndicat à la carte qui permet à chacun de ses membres d'intervenir dans les missions de son choix.

Frais généraux et mission commune SAGE : c'est le socle commun du syndicat, tous les membres en font partie.

Mission optionnelle 1 : y adhèrent les syndicats. Les Départements participent sous forme de subventions.

Mission optionnelle 2 : y adhèrent les syndicats.

Mission optionnelle 3 : adhésion déterminée à chaque projet.

IV. BILAN DES ACTIONS 2020

IV. 1. SAGE DROPT



L'ensemble des acteurs locaux a favorisé la mise en place d'un Plan de Gestion des Etiages (PGE). Ce

PGE a été approuvé en 2003 et a permis le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usages vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au moins 30 % du volume utile des retenues est affecté pour le soutien d'étiage de la rivière.

Au 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte EPIDROPT est devenu syndicat mixte ouvert avec l'entrée des 3 départements (Lot-et-Garonne, Gironde et Dordogne) afin de faire évoluer ses compétences et assurer la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du

Dropt, avec la volonté de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Un animateur SAGE a pris son poste au 2 novembre 2012 afin de faire émerger le SAGE Dropt. Le préfet du Lot et Garonne ayant

signé l'arrêté de constitution de la Commission Locale de l'Eau le 19 mai 2015, sa mise en place a eu lieu le 2 juillet 2015. Le Cahier des Charges a été validé par la CLE le 3 novembre 2015. La phase Etat des lieux et Diagnostic du SAGE

Dropt a été validé courant 2017. La phase Stratégie sera validée au premier trimestre 2018.

Le projet de SAGE Dropt (PAGD et son règlement) a été validé à la CLE du 15/10/2019.

LES MISSIONS RÉALISÉES POUR L'ANNÉE 2020 ONT ÉTÉ :

IV. 1. 1. *Maison de l'eau, du tourisme et de la pêche à Eymet*

- Projet arrêté en raison d'un refus de l'Etat de renouveler le Certificat d'Urbanisme b (Zone Rouge du PPRI) accordé précédemment

IV. 1. 2. *Etude de la continuité écologique du Dropt domanial :*

- Réception travaux sur le Dropt domanial : seuil de Casseuil aménagé avec une passe à enrochements régulièrement répartis,



- Réalisation d'un film de promotion des travaux de continuité écologique
- <https://www.youtube.com/watch?v=03P7gbHRuBU>
- Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau (programmation, DCE...)
- Lancement de l'étude du PPGCE des affluents de Garonne

- Préparation et suivi du budget 2021 d'EPIDROPT et réalisation du Compte Administratif 2020
- Accompagnement du secrétariat pour EPIDROPT et la CLE (délibérations...)
- Inventaire des zones humides sur le bassin versant du Dropt
 - Bassin versant de la Dourdèze (47)
 - Bassin versant du Marquelot (33)
 - Bassin versant du Malromé (47)
 - Bassin versant du Dousset (47)
 - Inventaires réalisés sur les têtes de bassin versant du Dropt, du Brayssou, de la Ganne, de la Bournègue ainsi que tous les affluents présents sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord :

IV. 1. 3. SAGE DROPT :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une Commission Locale de l'Eau (01/04/2019) pour la présentation de la version 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de son règlement, • 2 commissions géographiques (Dropt amont, Dropt aval) pour présenter le projet de SAGE Dropt le 13 janvier 2020 l'une à Rives, le 14 janvier 2020 à Duras • Renouvellement de la CLE le 15/10/2020 avec présentation du bilan de la consultation administrative de 4 mois | <ul style="list-style-type: none"> • 1 comité technique le 22/10/2020 • Bureau de la CLE élargi le 22/10/2020 pour partager le mémoire en réponses • Suite à la réunion de bureau de la CLE du 22/10/2020, il a été décidé de présenter le mémoire en réponses et le projet de SAGE Dropt afin de lancer l'enquête publique début 2021. • Commission Locale de l'Eau (19/11/2020) validant le mémoire en réponses aux avis recueillis de la consultation administrative (4 mois : | <p>15/11/2019 au 15/03/2020) du projet de SAGE, la validation du projet de SAGE Dropt et le lancement de l'enquête publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des plaquettes sur l'érosion des sols, les zones humides et l'état des lieux partagé du SAGE Dropt • Participation aux diverses réunions des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) notamment des Communautés de Communes suivantes : Bastide Dordogne Périgord et Portes Sud Périgord. |
|--|---|---|

IV. 1. 4. Suivi du projet de rehausse Brayssou avec aménagements de prises d'eau étagées pour le lac Brayssou et celui des Graoussettes

- Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou et des Graoussettes par le département 47 (dans le cadre du RCD).

IV. 1. 5. Réalisation du PAEC 2021 du Site Natura 2000 Dropt (Epidropt, structure porteuse de l'animation au 1^{er} août 2019)

IV. 1. 6. Suivi du plan de gestion du lac du Brayssou

- Suivi de la faune/flore.
- Mise en œuvre des travaux relatifs à ce plan de gestion (débroussaillage des pelouses sèches, fauche extensive, mise en place d'hibernaculum avec les élèves du lycée du Cluzeau).

IV. 1. 7. Ebauche d'un parcours thématique autour du lac du Brayssou

IV. 1. 8. Suivi du plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

- Accompagnement de la commune pour les dossiers de demande de subventions et dossier technique.

IV. 1. 9. Révision du PPGCE et de la Déclaration d'Intérêt Général pour le syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval

IV. 1. 10. Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la Gestion des 5 lacs de réalimentation et des contrats avec les usages

- Renouvellement des 300 compteurs avec un système de télérelève pour améliorer la gestion de la réalimentation.
- Remplissage hivernal du lac du Lescourroux depuis le Dropt (2 pompes immergées 1200 m³/h).
- Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux restituées pour les lacs du Brayssou, du Lescourroux et la Nette.

IV. 1. 11. Suivi des dossiers réglementaires et techniques du projet de rehausse de la Ganne

IV. 1. 12. Mise à jour du site Internet d'EPIDROPT (<http://www.epidropt.fr/>) et de Facebook

IV. 2. TECHNICIEN RIVIÈRE DROPT

EPIDROPT met à disposition de ses adhérents un technicien rivière qui les assiste dans la mise en place de programmes de travaux, le montage des dossiers administratifs et financiers et dans le suivi des chantiers. Toutefois, chaque structure faisant partie du syndicat mixte reste maître d'ouvrage des travaux.

Un programme annuel d'intervention 2019 a été présenté pour chaque structure rivière. Ces syndicats ont bénéficié d'une Déclaration d'Intérêt Général qui est arrivé à terme le 26/11/2017 (24), le 23/01/2018 (47) et le 04/01/2018 (33). Une demande de DIG transitoire a été obtenue pour le programme 2019 et sera renou-

velée en 2020 pour le programme 2020.

A l'heure actuelle, chaque syndicat s'est engagé dans un programme pluriannuel de travaux.

En 2019, le technicien a suivi l'état des cours d'eau dont 41 km pour la programmation 2019. Il a assisté les 2 syndicats de rivière pour la mise en place des travaux

qui concernent essentiellement la restauration de la ripisylve, la plantation de la ripisylve, la diversification des faciès d'écoulement, la lutte contre les ragondins et l'animation scolaire.

Le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau (PPGCE) est en cours de renouvellement pour le syndicat mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du

Dropt aval avec la prise en compte de l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones humides.

L'état des lieux s'est déroulé courant 2017 avec un premier comité technique le 19/12/2017.

Le Programme de travaux a fait l'objet d'échanges en 2018 et a été validé par les élus des 2 syndicats de rivière en août-septembre 2019.

Pour plus de précisions sur les nombreuses activités mises en œuvre par EPIDROPT et les syndicats de rivière, les rapports d'activités de l'animateur SAGE et du technicien rivière sont transmis chaque année. Les actualités d'EPIDROPT sont consultables via le site internet

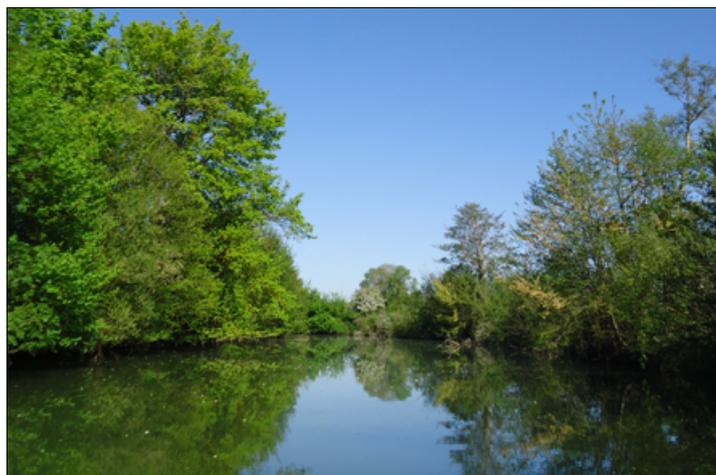
<http://www.epidropt.fr/> mais également sur Facebook.

IV. 3. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 D'EPIDROPT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	332 540,17	342 601,03
Section d'investissement	161 666,12	119 206,74

La participation 2020 des Départements membres a été de 75 859 € dont 20 641 € concernant le Département de la Dordogne qui n'adhère que pour la mission commune SAGE et les frais généraux.

La participation 2020 du Département de la Dordogne pour le financement de l'animation des 2 postes de technicien rivière a été de 854 € : le montant subventionnable correspond à 1,20 % du montant des 2 postes.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	404
I. ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2020	404
II. MOYENS ATTRIBUÉS EN 2020	405
III. ACTIONS MENÉES EN 2020 SUR LES TERRITOIRES	405
IV. ACTIONS DU CDAD MENÉES EN 2020	407
V. BILAN DE LA POLITIQUE LOCALE D'ACCÈS AU DROIT MENÉE EN 2020	408

PRÉSENTATION

Le Département est membre du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) instauré par la loi du 10 juillet 1991, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) et constitué entre :

✓ Membres de droit :

- l'Etat représenté par :
 - le Préfet du Département,
 - le président du TJ du chef-lieu du département,
 - et le procureur de la République près ce TJ.
- le Département,
- l'Union Départementale des maires de la Dordogne,
- l'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département,
- la caisse des règlements pécuniaires (CARPA) de ce barreau,
- la chambre départementale des huissiers de justice,

- la chambre départementale des notaires,
- l'association CIDFF de Dordogne.

✓ Membres associés :

- Président de l'association des experts comptables,
 - Maire de Périgueux,
 - Maire de Sarlat,
 - Maire de Nontron,
 - Maire de Ribérac,
 - Maire de Terrasson.
- ✓ Personnes qualifiées :
- Président du tribunal judiciaire de Bergerac,
 - Bâtonnier du Barreau de Bergerac,
 - Président de la CARPA Sud-Ouest,
 - Association des conciliateurs,
 - Président de France Victimes Dordogne,
 - Président de l'UDAF,

- Directeur des services de l'éducation nationale de la Dordogne,
- Directrice SPIP de Périgueux.

Le CDAD, grâce à l'aide de ses multiples partenaires, a pour objet l'aide à l'accès au droit, notamment à destination des personnes les plus vulnérables (mineurs, majeurs protégés, personnes démunies, personnes incarcérées...).

Attentif aux actions d'aide et de sensibilisation menées sur son territoire, le Département est un partenaire privilégié du CDAD.

Son siège est situé au Tribunal de Grande Instance, 19 bis cours Montaigne à PERIGUEUX sous la présidence de M. DUVAL-MOLINOS.

I. ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2020

I. 1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 10 AVRIL 2020

- Approbation des comptes 2019
- Budget prévisionnel 2020
- Approbation du rapport d'activité 2019

I. 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 NOVEMBRE 2020

- Budget prévisionnel 2021
- Bilan des actions 2020 et projets 2021
- Point sur la situation des PAD/RAD dans le cadre de la crise sanitaire
- Fixation des dates AG – CA 2021
- Site internet
- Situation de la conciliation sur le département

En 2020, les dates des réunions statutaires se trouvant en période de confinement, les votes se sont déroulés par voie électronique.

II. MOYENS ATTRIBUÉS EN 2020

La dotation de la chancellerie a diminué en 2020, entraînant une baisse des recettes par rapport à l'année précédente. Cette réduction n'a pas créé de difficulté financière au CDAD, puisque les dépenses sont en forte baisse (-20%).

Le résultat budgétaire 2020 est positif en raison de l'annulation de plusieurs permanences (grève des avocats et premier confinement), de plus les relais d'accès au droit à destination des agriculteurs n'a pas pu être mis en place en 2020,

la subvention régionale pour ce projet n'a pas encore été utilisée.

PRODUITS		CHARGES	
53 498,60 €		43 624,64 €	
Subvention Chancellerie	43 000€	Consultations juridiques (avocats)	7 533,00 €
Subvention Conseil Départemental	3 000 €	charges salariales et patronales	19 287, 58 €
Subvention CC Isle et Crempse	91,20 €	subventions aux associations	10 720 €
Subvention Nouvelle-Aquitaine	2 162, 40 €	autres dépenses (assurances, fluides, téléphone...)	6 084,06 €
Subventions diverses	2 500 €		
Relais d'accès au droit de Thenon (Remboursement intervention)	2 145 €		

Le fond de roulement est de 59 640.65€ au 31 décembre 2020 ce qui correspond à 16 mois d'activité.

III. ACTIONS MENÉES EN 2020 SUR LES TERRITOIRES

Il n'y a pas eu de fermeture de lieux d'accès au droit en 2020.

Une permanence mensuelle d'avocat a été créée en 2020 dans une structure France Services (Mussidan).

- Lieux généralistes

INTITULÉ DU LIEU	Nature de la structure (Point d'accès au droit (PAD) ou Relais d'accès au droit (RAD))	Nombre de personnes reçues en 2020 (présentiel ou distanciel)
Périgueux	PAD	441
Bergerac	PAD/MJD	458
PAD TJ Périgueux (consultations préalables à la saisine du juge)	PAD	14
PAD TJ Bergerac (consultations préalables à la saisine du juge)	PAD	62
Sarlat	PAD	381
Terrasson	RAD	21
Ribérac	RAD	25
Nontron	RAD	35
Thenon	RAD	11
Hautefort	RAD	10
Monpazier	RAD	8
Villefranche du Périgord	RAD	8
Mussidan	RAD	32
	TOTAL :	1 506

102 entretiens ont été réalisés par téléphone.

Les intervenants ont reçu 1 506 personnes soit une diminution de 56%. Cela s'explique par la fermeture lors du premier confinement, mais aussi par l'annulation des permanences des mois de janvier, février et début mars en raison du mouvement de grève des avocats.

Par ailleurs, le protocole sanitaire en place (temps de désinfection, aération...) ne nous permet pas de recevoir autant de personnes qu'avant.

Le public reçu est composé à 60% de femmes, et est âgé entre 49 et 60 ans (40%).

Les associations qui interviennent sont des associations d'aide aux victimes, et des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit. Les avocats n'interviennent pas dans l'ensemble des lieux d'accès au droit. Ils assurent des consultations juridiques dans les points-justice de Périgueux, Nontron, Terrasson, Ribérac, Sarlat,

Mussidan et Bergerac. Il n'y a pas de bons de consultations.

Les huissiers interviennent dans les points-justice de Bergerac et de Périgueux.

Les notaires ont cessé toute participation depuis le 1^{er} octobre 2014. La participation des conciliateurs de justice dans les points-justice est fréquente.

- Lieux spécialisés

INTITULÉ DU LIEU	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés	Nombre de personnes reçues en 2020 (présentiel ou distanciel)
Restos du cœur	RAD	Personnes démunies	15
PAD CD Neuvic	RAD	PAD en établissement pénitentiaire	4
PAD MA Périgueux	RAD	PAD en établissement pénitentiaire	0
PAD CD Mauzac	RAD	PAD en établissement pénitentiaire	2
		TOTAL :	21

IV. ACTIONS DU CDAD MENÉES EN 2020

ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES :

- Présentation de l'institution judiciaire, des métiers du droit, du déroulement d'un procès auprès des scolaires. Les classes reçues assistent à une audience. Cette action a été suspendue en raison de la COVID-19.
- Patrimoine citoyenneté : les élèves de CM1-CM2 des écoles de Périgueux viennent visiter le palais de justice.

ACTIONS EN FAVEUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES :

Une table ronde était prévue en mars 2020 sur les femmes victimes de violences, elle a dû être annulée en raison de la situation sanitaire. Cette nouvelle action était en partenariat avec le commissariat, une

vice-procureure, juriste du CIDFF, juriste de France Victimes et le barreau de Périgueux.

ACTIONS DE COMMUNICATION

La projection du film « Rendre la justice » a eu lieu jeudi 9 janvier 2020 en partenariat avec l'association ciné-cinéma, une quarantaine de personnes étaient présentes.

Monsieur SIMON-DELCROS, président du tribunal judiciaire, a participé au débat suivant la projection, avec Madame CODRON (vice-présidente chargée de l'instruction)

et Monsieur TESSIER (magistrat du Ministère public).

OUTILS DE COMMUNICATION

Outils de communications pérennisés :

- Rédaction d'une lettre trimestrielle d'information juridique publiée sur le site internet du CDAD 24 : «La pension alimentaire», «Déposer plainte»...

- Mise à jour du site internet cdad-dordogne.fr
- Plaquettes de présentation du CDAD
- Plaquettes de présentation de la justice pénale distribuée aux scolaires

Outils de communication créés en 2020 :

- Affiches table ronde sur les violences faites aux femmes.
- Plaquettes sur la tutelle/curatelle et l'habilitation familiale.

V. BILAN DE LA POLITIQUE LOCALE D'ACCÈS AU DROIT MENÉE EN 2020

Le maillage territorial reste un élément important de la politique locale puisqu'en 2020 un nouveau point-justice a été créé dans un espace France Services. C'est la troisième année consécutive où il y a des créations de lieux d'accès au droit.

Le relais d'accès au droit créé aux restos du cœur suite à la signature de la charte nationale de l'accès au droit de 2017 a été pérennisé.

Le CDAD reste attentif aux observations des chefs de juridiction du TJ de Bergerac concernant les

besoins locaux en matière de politique d'accès au droit.

Suite à la démission de plusieurs conciliateurs en 2020 sur le ressort de Périgueux, le CDAD a fait remonter les difficultés rencontrées par le justiciable pour rencontrer un conciliateur dans des permanences de proximité, ainsi que l'allongement du délai d'attente pour le traitement du dossier.

Avec l'accord du magistrat en charge de la conciliation, le CDAD a rédigé un appel à candidature dans la presse et lui a transféré les candidatures reçues.

Le site internet du CDAD a été modifié fin 2020, une page est désormais consacrée à la conciliation et à la médiation, avec notamment le lien pour déposer le dossier en ligne sur le site des conciliateurs.

Le CDAD de la Dordogne a fortement été impacté par la crise sanitaire, les participations aux actions habituelles (mois des droits des femmes, journée du patrimoine, portes ouvertes lors de la journée d'accès au droit, accueil de scolaires...) ont été annulées.



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

TABLE DES MATIÈRES

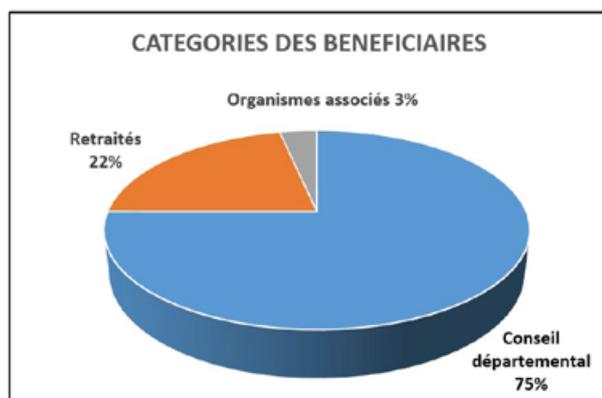
I. GÉNÉRALITÉS	410
II. ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ	411
III. ARBRE DE NOËL	413
IV. PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	414
V. PROMOTION SOCIALE DE L'ACCÈS AUX VACANCES	417
VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	418
VI. COMMUNICATION	419

I. GÉNÉRALITÉS

Le nombre de bénéficiaires ouvrants droit inscrits au COS se décompose de la façon suivante :

- agents du Conseil départemental salariés (**2 383**),
- agents des organismes associés (**107**), soit au total **2 490 actifs (78,38 %)**,

- retraités (**687 soit 21,62 %**), et est de **3 177**. Ce chiffre ne comprend pas les ayants droit qui représentent **4 227** personnes (**2 359** enfants et **1 868** conjoints). Ce sont donc **7 404** personnes au total qui sont bénéficiaires du COS (ouvrants droit + ayants droit).



Le nombre d'ouvrants droit a augmenté de **2,32 %** et celui des ayants droit a augmenté de **1,95 %** par rapport à 2019.

Le nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié de prestations proposées par le COS est de **2 292** dont

1 987 pour, au moins, une activité soumise au Revenu Disponible (RD), soit une augmentation de **0,40 %**.

72,14 % des inscrits utilisent le COS.

11 981 demandes ont été traitées en 2020 dont **2 487** demandes faites par **397** retraités. Le volume

global des demandes baisse encore en 2020 (14 247 en 2019 et 14 914 en 2018) cette forte diminution s'explique par la crise sanitaire liée à la Covid-19 privant ainsi les bénéficiaires des activités habituelles proposées par le COS.

Ainsi **6 142** demandes **soumises au RD** ont été traitées en 2020 malgré la crise et les périodes de fermeture des prestataires. Elles représentent **48,74 %** des demandes en 2020 (contre 44,52 % en 2019 et 42,38 % en 2018).

Le Budget Prévisionnel 2020 du COS a été de 1 218 985 € et réparti de la manière suivante

Arbre de Noël	64 060 €
Entraide et Solidarité	512 465 €
Loisirs Culturels et Sportifs	246 140 €
Vacances/Voyages	137 000 €
Communication :	446 €
Fonctionnement :	255 543 €
Investissements	3 331 €

Pour son administration, le COS dispose de **6** agents mis à disposition par le Conseil départemental.

II. ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

II. 1. ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Cette aide est destinée aux enfants des bénéficiaires de 3 à 25 ans dans l'année civile. Chaque famille, en fonction du niveau d'étude des enfants, peut bénéficier d'une aide pour les frais de rentrée scolaire.

	2019	2020
Nombre d'Allocations Rentrée Scolaire servies	1 630	1 660
Nombre de familles concernées	981	998

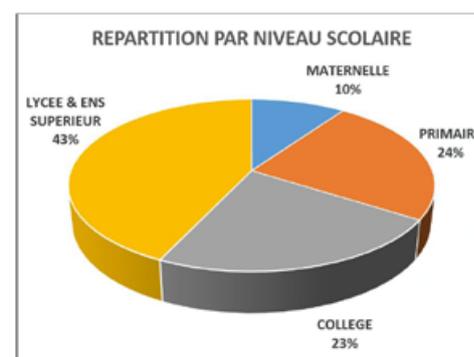
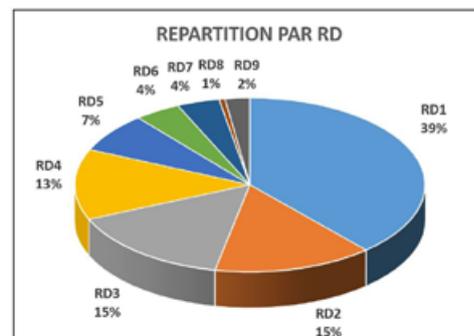
Les demandes ont augmenté de **1,84 %** par rapport à 2019.

Cette augmentation est à mettre en lien avec le versement de l'Allocation Rentrée Scolaire dès l'entrée en maternelle.

13 demandes ont été faites par des retraités concernant **16** enfants.

Il est à noter que 24 allocations (16 en 2019) traitées par le secrétariat n'ont pas été retirées à la date limite du 19/02/2021 par leurs bénéficiaires.

Pour rappel, le pourcentage des aides est le suivant : RD1 : 60 %, RD2 : 55 %, RD3 : 50 %, RD4 : 45 %, RD5 : 40 %, RD6 : 35 %, RD7 : 30 %, RD8 : 20 %, RD9 : 10 %.



II. 2. EPARGNE CHÈQUE-VACANCES

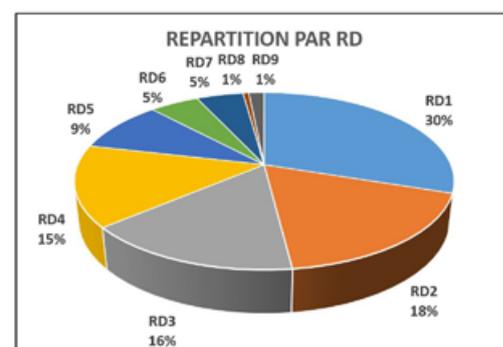


Le chèque vacances est destiné à favoriser les vacances et les loisirs des salariés. Le principe général consiste à épargner un montant sur lequel le COS attribue une participation qui varie en fonction du RD et s'ajoute au montant du capital épargné, lequel est plafonné à **382 €** par agent + **38 €** par enfant à charge.

1 518 dossiers (1 513 en 2019) ont été déposés pour la campagne 2020/2021, soit une augmentation de **0,33 %**.

79 % des bénéficiaires ont des RD compris entre RD1 et RD4.

276 dossiers ont été déposés par des retraités.



II. 3. CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL



Les bénéficiaires du COS peuvent prétendre à des carnets de Chèques Emploi-Service Universels (CESU) prépayés. Ils sont utilisables auprès des associations agréées et

prestataires de services pour l'aide à leur domicile.

Nombre de carnets vendus : **371** (405 en 2019) pour un nombre de bénéficiaires de **268** (204 en 2019).

48 demandes ont été faites par **31** retraités.

PREMIER SEMESTRE 2020

Suite au Conseil d'Administration Extraordinaire du 18 décembre 2019, les membres décident de proposer 1 seul carnet de CESU à 110 € à tous les bénéficiaires du COS pour le 1er semestre 2020 et

1 carnet supplémentaire réservé aux agents ouvriers droit reconnus travailleurs handicapés du Conseil Départemental et des organismes associés. Les CESU seront délivrés sur présentation de la notification

de reconnaissance de travailleur handicapé (Délibération N° 09/19 du CAE du 18/12/2019).

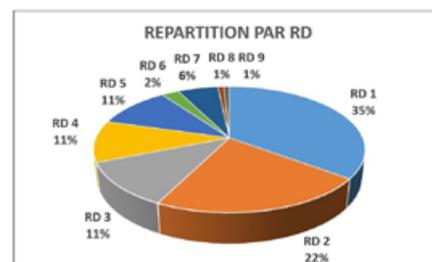
- **118** bénéficiaires dont **11** Travailleurs Handicapés ont pris leurs carnets au 1^{er} semestre.

DEUXIEME SEMESTRE 2020

Les membres décident de modifier le quota de CESU proposés sur le 2^{ème} semestre 2020 en proposant 2 carnets d'une valeur de 110 € accessibles à tous les bénéficiaires, et la possibilité d'1 carnet supplémentaire pour les bénéficiaires justifiant du statut de travailleur handicapé.

Délibération N° 03/20 du CAE du 30/06/2020).

- **150** bénéficiaires dont **9** Travailleurs Handicapés pour un total de 253 carnets pris, au 2^{ème} semestre, **112** bénéficiaires ont pris leur quota complet.

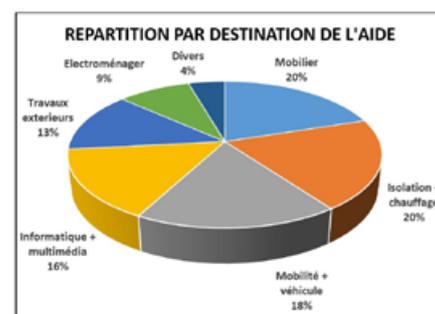


II. 4. AVANCE REMBOURSABLE

Cette avance permet aux ménages de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle et urgente (cf. délibération N° 06/17 du 23 mai 2017). Son montant maximum est de **1 300 €** remboursable en 24 mois maximum.

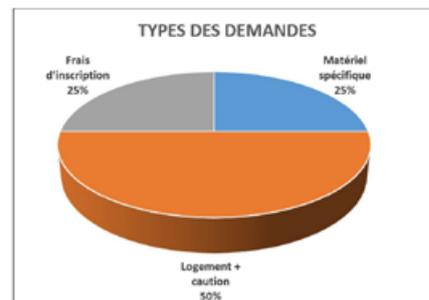
42 dossiers ont été déposés en 2020 (67 en 2019), soit une diminution de **37,31 %**.

2 retraités ont déposé un dossier.



II. 5. AVANCE POUR L'INSTALLATION ÉTUDIANTS ET ASSIMILÉS (APIEA)

Cette prestation est destinée à aider les familles à faire face aux frais d'installation de leurs enfants dans la poursuite de leurs études. Depuis 2015, le montant maximum a été porté à **1 300 €** remboursable en 24 mois maximum. Le nombre de dossiers déposés en 2020 est de **8** (13 en 2019), soit une diminution de **38,46 %**.



II. 6. ACTION POUR LES ADOLESCENTS DE 14 A 18 ANS

600 enfants de bénéficiaires (618 en 2019), âgés de 14 à 18 ans dans l'année civile, ont reçu un carnet de chèque culture d'un montant de **35 €** en fin d'année (Délibération N° 04/17 du 28 mars 2017).

II. 7. ACTION COUP DE POUCE 16 ANS DANS L'ANNÉE

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le COS propose une action « Coup de Pouce 16 ans dans l'année » aux enfants des bénéficiaires qui ont atteint cet âge dans l'année civile (Délibération N° 08/17 du 23 mai 2017).

112 jeunes ayant-droits ont reçu un carnet de chèques culture d'une valeur de **200 €** en mars 2020 (117 en 2019).

II. 8. PRESTATIONS SOCIALES (REMBOURSEMENT) POUR LES AGENTS DES ORGANISMES ASSOCIÉS

165 journées (228 en 2019) payées et 27 demi-journées (65 en 2019) concernant les centres de loisirs.	6 bénéficiaires ont déposé des demandes pour l'année, pour 11 enfants (8 bénéficiaires pour 16 enfants en 2019).	4 bénéficiaires concernant 8 enfants ont demandé des remboursements pour 50 nuits en Gîtes de France.
---	---	--

III. ARBRE DE NOËL

Chaque enfant de **0 à 13** ans dans l'année peut bénéficier d'un cadeau pour l'Arbre de Noël.

Nombre de parents bénéficiaires : **759 familles** (752 en 2019). Nombre d'enfants concernés **1 132** (1 112 en 2019), soit **20** enfants de plus qu'en 2019. La journée Arbre de Noël prévue le samedi 12 décembre 2020 au Parc des Expositions a été annulée en raison des directives gouvernementales liées à la Covid-19.

ENVOI DE CADHOC DE 35 € REMPLACANT LE CADEAU

En raison de la crise sanitaire entraînant la fermeture des commerces, le Bureau a décidé d'envoyer, cette année, un Cadhoc d'une valeur de **35 €** (conformément à la délibération N° 03/17 du 28/03/2017 du montant du cadeau de Noël), en recommandé avec AR par le Groupe UP. Tous les enfants de 0 à 13 ans ont reçu un chèque de **35 €** utilisable dans les rayons présélectionnés par le COS.

ENVOI DE CADHOC DE 15 € SUPPLEMENTAIRES

De plus, compte tenu de l'annulation de l'Arbre de Noël prévu le 12 décembre 2020 suite à la crise sanitaire de la Covid-19, la Commission Arbre de Noël a proposé de reprendre une partie du budget non utilisé (absence de goûter, d'animations, etc.) et d'attribuer un chèque Cadhoc d'une valeur de **15 €** à chaque enfant bénéficiaire d'un cadeau (Cf. délibération N° 07/10 du 29/09/2020).

IV. PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

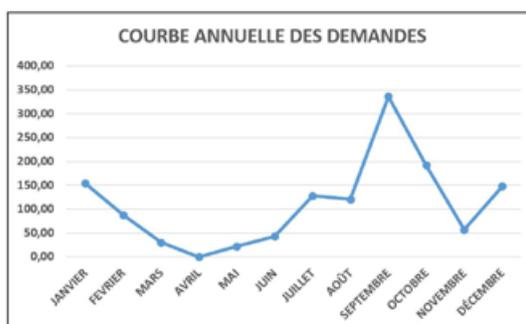
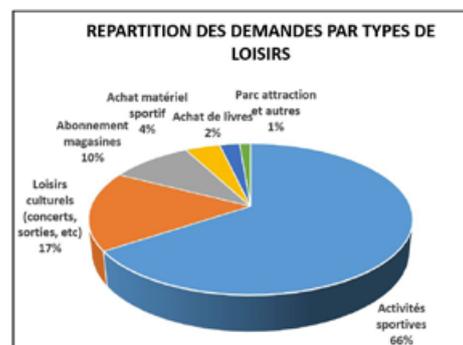
IV. 1. BOURSE CULTURELLE ET SPORTIVE

Cette bourse permet aux bénéficiaires d'accéder aux activités culturelles et sportives de leurs choix. Elle est d'un montant de **65 €** par an et par bénéficiaire depuis janvier 2017 et est utilisable en une ou plusieurs fois.

1 274 bénéficiaires (1 501 en 2019) l'ont utilisée, soit une diminution de **15,12 %** par rapport à 2019. Durant l'année 2020, toutes les activités culturelles et sportives ont été impactées par la crise sanitaire (fermeture des cinémas, salles de spectacles, clubs de sport, piscines, etc).

Le nombre de demandes est de **1 318** (1 594 en 2019), ce qui représente une diminution de **17,31 %** par rapport à 2019, les bénéficiaires l'utilisent majoritairement en une fois plutôt qu'en plusieurs.

204 retraités ont déposé **221** demandes.



IV. 2. PASSEPORT JEUNE

Il permet à chaque enfant à charge des bénéficiaires d'accéder indifféremment à des activités culturelles ou sportives de son choix. Il est d'un montant de **55 €** par an et par enfant depuis janvier 2017.

1 085 enfants ayants droit (1 230 en 2019) l'ont utilisé, soit une diminution de **11,79 %**.

IV. 3. BILLETTERIE

Délibération N° 01/0 validée en CAE du 30/06/2020 concernant la dérogation des quotas semestriels pour l'année 2020

En raison des mesures gouvernementales pour lutter contre la Covid-19 et notamment le confinement des personnes durant plusieurs semaines, les bénéficiaires ne pourront pas profiter des offres

de billetterie proposée par le COS avant la fin du 1^{er} semestre 2020. Le nombre de demandes est de **1 099** et l'on constate que **98,71 %** des demandes sont effectuées en une seule fois.

6 demandes ont été faites par des retraités pour **6** enfants.

Il est donc décidé, de déroger à la règle des quotas semestriels relatifs à la billetterie pour l'année 2020 afin de ne pas pénaliser les

bénéficiaires du COS. Les quotas du 1^{er} semestre non consommés pourront donc être exceptionnellement reportés sur le 2^{ème} semestre 2020.

IV. 4. CHÈQUES CULTURE

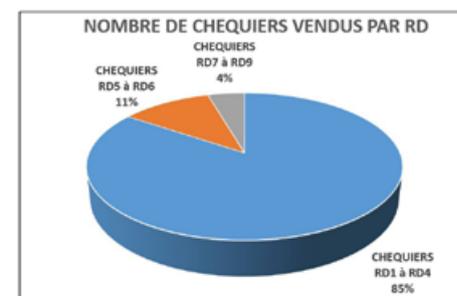
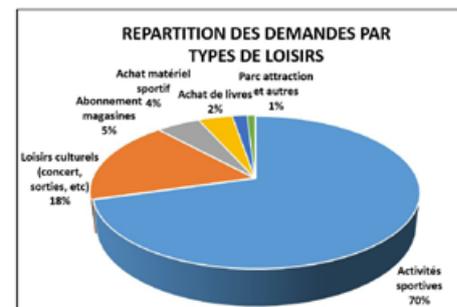
2 830 carnets (2 635 en 2019) ont été vendus soit une augmentation de **7,40 %** à **1 135** bénéficiaires (911 en 2019).

118 retraités ont acheté **398** carnets de chèques culture.

IV. 5. CINEMA

2 424 billets de cinéma (9 246 en 2019) ont été vendus, soit une diminution de **73,78 %** par rapport à 2019 :

Cinéma CGR	2 207
Bergerac	165
Cinéchèques	52



Le nombre de bénéficiaires demandeurs est **524** (1 998 en 2019), soit **73,77 %** de moins qu'en 2019.

IV. 6. PISCINE

4 092 billets vendus (10 224 en 2019), soit une diminution de **59,98 %** par rapport à 2019 :

Aquacap à Périgueux	2 999
Bertrand de Born à Périgueux	406
Bergerac	68
Marsac	105
Saint Astier	135
Ovive à Nontron	379

353 bénéficiaires (875 en 2019) ont utilisé la billetterie piscine, soit une diminution de **59,66 %** par rapport à 2019.

IV. 7. BILLETTERIES DIVERSES

Ont été proposés à la vente sans participation du COS et à tarif CE :

- 357 entrées pour le Snook Bowl Palace à Trélissac,
- 27 entrées pour les Parcs Walibi et Aqualand d'Agen,
- 73 entrées pour le Zoo de la Palmyre,
- 35 entrées pour le Futuroscope,
- 12 entrées pour Vulcania,
- 4 entrées pour le Puy du Fou,
- 318 entrées Foire de Périgueux,
- 57 entrées au Zoo de Beauval (billetterie proposée depuis octobre 2019)
- 81 PASSTIME en livret et version dématérialisée.

Au total, **105** retraités ont acheté de la billetterie.

IV. 8. ACTIVITÉ SPORTIVE

Les matchs de BBD (100 places prévues) et de l'UBB RUGBY (50 places prévues) ont été annulés

en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

IV. 9. ACTIVITÉS CULTURELLES

Aucune activité n'a pu être réalisée du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

IV. 10. SORTIES WEEK-END

25 personnes ont participé au séjour à Londres du 22 au 25 février 2020 parmi lesquels 7 enfants et 18 adultes (dont 2 retraités).

IV. 11. WEEK-END DETENTE

41 personnes (dont 2 retraités) sont bénéficiaires d'un WE dans un centre Thalazur (durée de validité d'un an), 56 personnes (dont 3 retraités) sont bénéficiaires d'un WE au Centre VITALPARC à Lacanau (durée de validité d'un an).

IV. 12. NUITÉES LIÉES À LA CARTE ADAGIO



13 ouvrants droit (40 en 2019) pour **30** nuits (93 en 2019) ont profité de cette offre : on peut noter une diminution des demandes de **67,50 %** cette année en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, les résidences sont restées fermées durant de longues périodes.

17 annulations ont été traitées.

V. PROMOTION SOCIALE DE L'ACCÈS AUX VACANCES

V. 1. SÉJOURS JEUNES

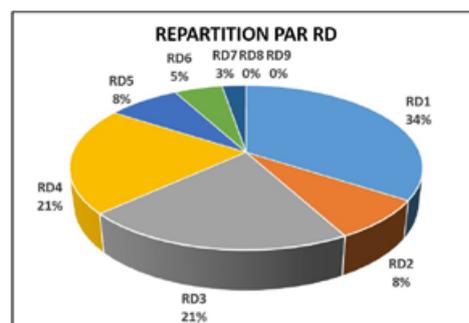
Cette aide est destinée à favoriser la participation à des stages ou séjours, des enfants à charge des bénéficiaires jusqu'à l'âge de 23 ans dans l'année civile.

Le Comité des Œuvres Sociales intervient dans la prise en charge des frais engendrés en fonction du revenu disponible des bénéficiaires sur la base d'un plafond de **800 €**.

38 séjours ont été subventionnés durant l'année 2020.

On note une forte diminution des demandes qui sont passées de 88 en 2019 à **38**, soit une baisse de **56,82 %**.

La moyenne d'âge est de **14 ans**.



V. 2. LOCATIONS

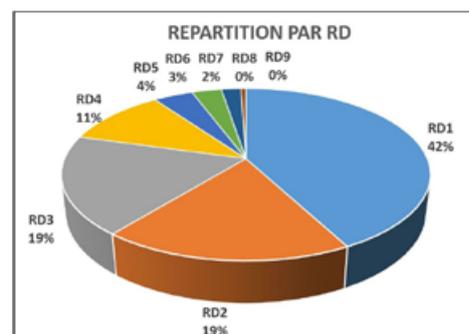
PRESTATAIRES

194 semaines ont été attribuées pour les locations d'été 2020, avec **6** prestataires.

- NEMEA : **67** semaines,
- MISTERCAMP : **94** semaines
- La Ligue de l'Enseignement : **5** semaines
- ODALYS : **24** semaines
- MAEVA : **2** semaines

- PIERRE & VACANCES : **2** semaines

194 locations au total ont été attribuées par le COS, suite au tirage au sort. Il est à noter un grand nombre d'annulations suite au confinement et à la fermeture des résidences et des campings. Des avoirs sur 2021 et des remboursements ont été effectués par les prestataires.



Une participation en faveur des bénéficiaires ou ayants droit en situation de handicap durable (cf. délibération N° 12/17 du 21 novembre 2017) a permis à **2** personnes (1 en 2019) d'accéder à une location spécifique.

SEMAINES HORS SAISON MISTERCAMP ET NEMEA

Des locations à prix préférentiels ont été proposées aux bénéficiaires par le biais de nos prestataires vacances **MISTERCAMP et NEMEA**, sans aucun engagement ni subvention de la part du COS.

MISTERCAMP : 42 locations (67 en 2019) ont été effectuées en 2020 par 38 bénéficiaires (59 en 2019), soit une diminution de **37,31 %**.

NEMEA : 29 locations (26 en 2019) ont été effectuées en 2020 par 27 bénéficiaires (23 en 2019) soit une augmentation de **11,54 %**.

Sur les **93** bénéficiaires, **24** retraités ont effectué **34** locations sur les **71** au total.

En cumulant les réservations de la haute et basse saison, 267 locations ont été facturées par le COS en 2020 (284 en 2019).

Ainsi, ce sont 7 404 personnes qui peuvent bénéficier des aides proposées par le COS.

VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 15 OCTOBRE 2020 en comité limité aux membres du CA, à l'Expert-Comptable et au Commissaire aux Comptes.

Lieu : CENTRE DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION à Périgueux.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 et des règles sanitaires inhérentes, l'Assemblée Générale Ordinaire du COS, prévue initialement le jeudi 14 mai 2020, a été annulée et remplacée par une Assemblée Générale Extraordinaire le 13 octobre 2020 sur décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2020, votée à l'unanimité.

Devant ce cas de force majeure, seuls les Elus du Conseil d'Administration du COS, les Membres de Droit, l'Expert-Comptable, le Commissaire aux Comptes de l'Association ainsi que les Vérificatrices aux Comptes étaient présents à cette assemblée au Centre de la Communication à Périgueux. Ceci afin d'assurer l'arrêt des comptes de l'exercice 2019 ainsi que la continuité du fonctionnement du COS.

22 personnes étaient présentes, 20 ont été amenées à voter. L'ordre du jour devra être représenté aux votes à l'AG de 2021.

Vote du Rapport Moral du Président

Votes : Pour : **20** - Abstention : **0** - Contre : **0**

Vote du Rapport Financier 2019 et quitus à la Trésorière

Votes : Pour : **20** - Abstention : **0** - Contre : **0**

Proposition d'affectation de l'excédent 2019

La Trésorière propose d'affecter la somme de **49 429,71 €** à un projet associatif à définir.

Votes : Pour : **19** - Abstention : **1** - Contre : **0**

VII. COMMUNICATION

Nombre de COS INFO ou FLASH en 2020 : **12** envoyés sur messageries professionnelles ou personnelles.

Site Internet du COS : www.cos24.fr et adresse mail : cd24.cos@dordogne.fr

SECRETARIAT ITINERANT :

Permanences à Bergerac, Le Bugue, Nontron, Ribérac, Sarlat et à Brantôme Excideuil, Hautefort, Mussidan, Saint-Astier, Terrasson, Thenon et Thiviers sur RV.

Certaines permanences ont été annulées suite aux directives gouvernementales liées à la Covid-19.

